



BUDGET 2024-2025

# PRIORITÉS SANTÉ | ÉDUCATION

PLAN

BUDGÉTAIRE

Mars 2024

**BUDGET 2024-2025**

**PRIORITÉS**  
**SANTÉ | ÉDUCATION**

**PLAN**

**BUDGÉTAIRE**

Mars 2024

Budget 2024-2025  
Plan budgétaire

Dépôt légal – 12 mars 2024  
Bibliothèque et Archives nationales du Québec  
ISBN 978-2-550-97058-3 (Imprimé)  
ISBN 978-2-550-97059-0 (PDF)

© Gouvernement du Québec, 2024

# PLAN BUDGÉTAIRE

## **Section A**

Vue d'ensemble

## **Section B**

Financer les services en santé et services sociaux, en éducation et en enseignement supérieur

## **Section C**

Soutenir les Québécois et les collectivités

## **Section D**

Agir sur les priorités économiques

## **Section E**

Optimiser l'action de l'État

## **Section F**

L'économie du Québec :  
évolution récente et perspectives pour 2024 et 2025

## **Section G**

La situation financière du Québec

## **Section H**

La dette du gouvernement du Québec

## **Section I**

Les scénarios alternatifs de prévision



# Section A

## VUE D'ENSEMBLE

<b>Sommaire .....</b>	<b>A.3</b>
<b>1. Priorités : santé et éducation .....</b>	<b>A.9</b>
1.1 Financer les services en santé et services sociaux, en éducation et en enseignement supérieur .....	A.9
1.2 Soutenir les Québécois et les collectivités .....	A.10
1.3 Agir sur les priorités économiques.....	A.12
1.4 Optimiser l'action de l'État .....	A.13
<b>2. La situation économique du Québec.....</b>	<b>A.15</b>
2.1 Une conjoncture plus favorable à la croissance est attendue au deuxième semestre de 2024 .....	A.15
<b>3. La situation financière du Québec.....</b>	<b>A.17</b>
3.1 Les principales révisions en 2023-2024 .....	A.17
3.2 Le cadre financier .....	A.19
3.3 Une approche graduelle pour retourner à l'équilibre budgétaire .....	A.21
3.4 Les investissements en infrastructures publiques .....	A.24
<b>4. La dette du gouvernement du Québec .....</b>	<b>A.25</b>
4.1 Le poids de la dette à un niveau inférieur à celui d'avant la pandémie .....	A.25
<b>ANNEXE : Perspectives économiques au Québec         de 2022 à 2028.....</b>	<b>A.27</b>



## SOMMAIRE

Dans le cadre du *Plan budgétaire du Québec – Mars 2024*, le gouvernement priorise le financement des services en santé et en éducation. Il renforce son soutien aux Québécois et aux collectivités et agit sur les priorités économiques tout en posant des gestes pour optimiser l'action de l'État. Il présente un portrait juste et transparent de l'état des finances publiques et réitère son engagement ferme de retrouver l'équilibre budgétaire après versements au Fonds des générations. Un plan sera déposé au moment de la publication du budget 2025-2026 et l'équilibre budgétaire sera atteint au plus tard en 2029-2030.

### ▣ La situation économique au Québec

L'économie mondiale s'est montrée résiliente en 2023, en raison notamment de la bonne performance des États-Unis. Les difficultés s'intensifient néanmoins alors que les effets du durcissement des conditions financières s'accroissent et que la croissance tourne au ralenti dans la plupart des économies.

Les premiers mois de 2024 demeureront difficiles. Cette période de faiblesse économique continuera de faire diminuer les pressions sur les prix. Les banques centrales amorceront un assouplissement graduel de leur politique monétaire à compter du deuxième trimestre de 2024, en réponse notamment à la modération de l'inflation.

— Des prix plus stables et des conditions de crédit plus avantageuses favoriseront la reprise de l'activité économique au second semestre de 2024 et en 2025.

Par conséquent, la progression du PIB réel devrait s'accroître en 2025 dans la plupart des économies.

Au Québec, le PIB réel a stagné en 2023. Globalement, la production n'a augmenté que de 0,2 % pour l'ensemble de l'année. La faiblesse relative de l'économie ne s'est toutefois pas généralisée à l'ensemble des industries. De plus, les baisses de production observées sont en partie attribuables à des facteurs temporaires, dont les importants feux de forêt.

L'économie a fait du surplace en 2023, mais le marché du travail est demeuré résilient, alors que la création d'emplois s'est poursuivie (+2,3 % en 2023). De plus, le taux de chômage au Québec, à 4,5 % en moyenne en 2023, est resté largement en deçà de celui de l'ensemble du Canada (5,4 %) et le plus faible parmi les provinces. Globalement, la situation financière des Québécois est solide.

— Entre 2018 et 2023, le revenu disponible des ménages en termes réels a affiché un gain de 16,8 % au Québec, par rapport à une augmentation de 13,1 % au Canada.

— Par ailleurs, le ratio d'endettement des ménages, c'est-à-dire la valeur de leur passif en proportion de leur revenu disponible, est nettement plus faible au Québec (148,3 % en 2022) qu'au Canada (189,1 %).

Par conséquent, l'économie du Québec est bien positionnée pour amorcer une reprise durable dès le deuxième semestre de l'année 2024, de manière synchronisée avec la baisse graduelle des taux d'intérêt et la diminution de l'inflation.



## ☐ Priorités : santé et éducation

Le gouvernement investit afin de bonifier, de façon importante, les salaires en échange d'une plus grande flexibilité et d'avancées significatives en organisation du travail. Il améliore ainsi les conditions de travail des employés de l'État, notamment celles des travailleurs en santé et services sociaux et en éducation<sup>1</sup>.

— Ces investissements se traduiront par de meilleurs services à la population grâce à l'amélioration de l'organisation du travail et à la reconnaissance de l'expertise et de la compétence des travailleurs. L'État se positionne ainsi comme un employeur de choix et favorise l'attraction et la rétention du personnel.

Dans le cadre du *Plan budgétaire du Québec – Mars 2024*, le gouvernement investit 8,8 milliards de dollars d'ici 2028-2029. De cette somme, près de 5 milliards de dollars sont consacrés à la santé, à l'éducation et à l'enseignement supérieur.

Au cours des dernières années, des gestes significatifs ont été posés pour fournir de meilleurs soins en santé et services sociaux aux Québécois. Plus récemment, la Loi sur la gouvernance du système de santé et de services sociaux a été sanctionnée. Elle mènera à la création de Santé Québec et permettra une modernisation de la gouvernance du réseau, de manière à soutenir la prestation de services et à en faciliter l'accès.

— Dans le présent budget, des investissements de près de 3,7 milliards de dollars permettront d'améliorer l'accès aux soins et aux services et d'accroître la fluidité hospitalière, d'assurer le maintien et la qualité des soins et des services aux aînés et de consolider les services sociaux pour les jeunes et les personnes vulnérables.

Le gouvernement a à cœur la réussite éducative des jeunes et tient à soutenir la persévérance scolaire. La fin de l'année 2023 a été marquée par un arrêt des classes pour plusieurs, et le retour à l'école, après de nombreuses semaines d'absence pour certains, pose un défi supplémentaire tant pour les jeunes que pour les enseignants.

— Près de 819 millions de dollars d'ici 2028-2029 sont prévus, notamment pour aider tous les élèves à reprendre, d'ici la fin de l'année scolaire, le retard pédagogique et pour soutenir le personnel scolaire. Ces sommes serviront également à rendre les environnements d'apprentissage plus stimulants.

Le gouvernement considère la diplomation aux études collégiales et universitaires comme un levier essentiel, notamment pour contrer la rareté de main-d'œuvre et favoriser le développement socioéconomique du Québec.

— Dans le cadre du budget, des investissements de plus de 420 millions de dollars sur cinq ans permettront de favoriser la réussite et la rétention des étudiants universitaires, de soutenir l'offre de formation dans des domaines prioritaires et la transformation numérique ainsi que d'accroître le nombre de logements étudiants et d'entretenir le parc immobilier.

---

<sup>1</sup> Les détails concernant le renouvellement des conventions collectives sont présentés dans la sous-section 1.1 de la section G, « La situation financière du Québec ».

En plus des investissements majeurs en santé et en éducation, des sommes de plus de 2 milliards de dollars sont prévues d'ici 2028-2029 pour soutenir les Québécois et les collectivités.

**Le gouvernement annonce qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, la réduction de la rente de retraite sera complètement éliminée pour les aînés en situation d'invalidité qui atteignent l'âge de 65 ans.**

- Près de 1,3 milliard de dollars permettront de faciliter l'accès au logement, d'appuyer les jeunes et les familles et de favoriser l'inclusion sociale des plus démunis.
- Des investissements de plus de 755 millions de dollars visent à consolider la capacité d'intervention en sécurité publique et à renforcer l'accompagnement judiciaire et les services aux personnes vulnérables, à mettre en valeur la culture et à promouvoir la langue française ainsi qu'à protéger l'environnement et à faciliter l'adaptation aux changements climatiques.

Le gouvernement poursuit également ses efforts pour accroître le potentiel économique du Québec.

- Des investissements de près de 1,9 milliard de dollars d'ici 2028-2029 sont prévus pour appuyer des secteurs stratégiques et la croissance de l'économie, accroître la main-d'œuvre disponible et la productivité dans l'industrie de la construction, contribuer à la prospérité des régions et favoriser l'intégration économique et sociale des personnes immigrantes.

Finalement, le gouvernement pose des gestes générant 2,9 milliards de dollars de revenus d'ici 2028-2029 dans le but d'optimiser l'action de l'État.

- Il révisé ainsi certaines aides fiscales aux entreprises, demande des efforts d'optimisation aux entreprises du gouvernement, poursuit la lutte contre le tabagisme et assure l'équité et l'intégrité du régime fiscal.

TABLEAU A.1

### Impact financier des mesures du budget 2024-2025

(en millions de dollars)

	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	Total
Financer les services en santé et services sociaux, en éducation et en enseignement supérieur	-188	-1 058	-925	-935	-907	-903	-4 916
Soutenir les Québécois et les collectivités	-129	-438	-486	-411	-282	-282	-2 028
Agir sur les priorités économiques	—	-441	-596	-285	-265	-271	-1 858
<b>Sous-total</b>	<b>-317</b>	<b>-1 937</b>	<b>-2 007</b>	<b>-1 631</b>	<b>-1 454</b>	<b>-1 456</b>	<b>-8 801</b>
Optimiser l'action de l'État	—	86	345	607	847	1 017	2 903
<b>TOTAL</b>	<b>-317</b>	<b>-1 851</b>	<b>-1 662</b>	<b>-1 023</b>	<b>-607</b>	<b>-439</b>	<b>-5 898</b>

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

## ❑ Un cadre financier prudent et responsable

Le cadre financier présente un portrait juste et transparent de l'état des finances publiques<sup>2</sup>. Malgré les déficits prévus en 2024-2025 et les années suivantes, le cadre financier demeure prudent et responsable.

Le gouvernement maintient son engagement de retourner à l'équilibre budgétaire après versements des revenus consacrés au Fonds des générations. Étant donné le contexte d'incertitude économique, il déposera un plan de retour à l'équilibre budgétaire au moment de la publication du budget 2025-2026. L'équilibre budgétaire au sens de la Loi sera atteint au plus tard en 2029-2030<sup>3</sup>.

Entre-temps, en plus des gestes posés pour optimiser l'action de l'État, le gouvernement entamera, dès le printemps 2024, un exercice d'examen de l'ensemble de ses dépenses fiscales et budgétaires.

Il poursuivra par ailleurs ses représentations auprès du gouvernement fédéral pour obtenir sa juste part des transferts fédéraux tout en maintenant son engagement de créer plus de richesse et d'accroître le potentiel économique du Québec en investissant 1,9 milliard de dollars pour agir sur les priorités économiques.

Le gouvernement maintient également l'objectif de réduire le poids de la dette nette à 30 % du PIB d'ici 2037-2038<sup>4</sup>. Il y arrivera en rétablissant l'équilibre budgétaire, en poursuivant les versements au Fonds des générations et en mettant en place des initiatives qui favoriseront l'accélération de la croissance économique.

La réduction du poids de la dette contribue à la croissance économique, puisqu'elle instaure un climat de confiance propice à l'investissement privé et à la hausse de la productivité.

---

<sup>2</sup> Sauf indication contraire, ce document repose sur les données budgétaires disponibles au 23 février 2024. Les données présentées pour 2023-2024 sont des résultats préliminaires. Celles présentées pour 2024-2025 à 2028-2029 sont des prévisions et celles pour les années subséquentes sont des projections.

<sup>3</sup> Le rapport sur l'application de la Loi sur l'équilibre budgétaire est présenté à l'annexe 2 de la section G, « La situation financière du Québec ».

<sup>4</sup> La Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations prévoit que pour l'année financière 2037-2038, la dette nette présentée aux états financiers du gouvernement ne pourra excéder 32,5 % du PIB. Ce ratio correspond à la limite maximale d'un objectif de réduction de la dette nette de 30 % du PIB annoncé dans le discours sur le budget de l'année financière 2023-2024.

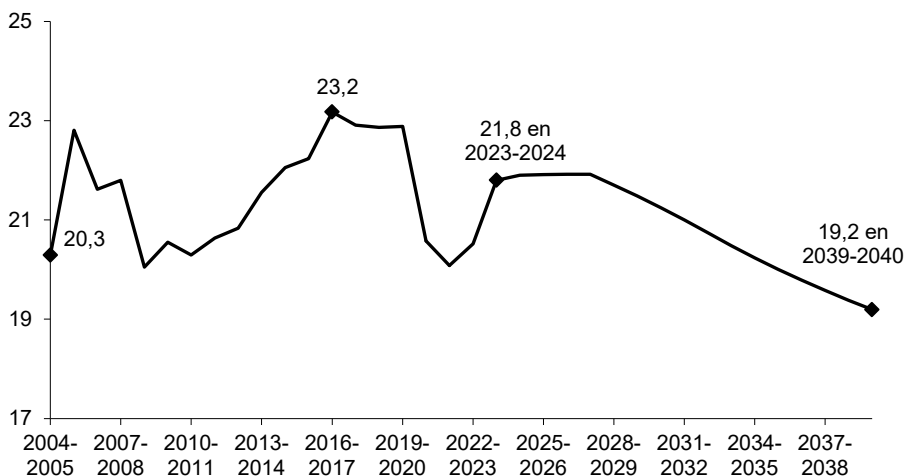
## ❑ Les demandes du Québec au gouvernement fédéral

Le gouvernement poursuivra ses représentations auprès du gouvernement fédéral pour obtenir sa juste part des transferts fédéraux. Le gouvernement fédéral doit rembourser au Québec les coûts engagés pour les services offerts aux demandeurs d'asile. Il doit également accroître ses transferts aux provinces en matière de santé, d'infrastructures et de développement de la main-d'œuvre. Le Québec demande aussi l'obtention d'un droit de retrait sans condition avec pleine compensation financière du Régime canadien de soins dentaires et d'un éventuel régime canadien d'assurance-médicaments.

Pour le Québec, les sommes offertes par le gouvernement fédéral en santé sont nettement insuffisantes. Elles ne permettront pas le rattrapage du niveau de la contribution historique du fédéral, ni d'assurer un financement durable en santé. La part des dépenses de santé des provinces assumées par le gouvernement fédéral va ainsi poursuivre sa décroissance en raison de l'augmentation plus importante des dépenses de santé des provinces.

GRAPHIQUE A.1

### Part du Transfert canadien en matière de santé dans les dépenses de santé des provinces et territoires – 2004-2005 à 2039-2040 (en pourcentage)



Sources : Institut canadien d'information sur la santé, Conference Board du Canada et ministère des Finances du Canada.

TABLEAU A.2

**Perspectives économiques et financières du Québec**

(en milliards de dollars, sauf indication contraire)

	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029
Revenus	144,3	146,8	150,3	156,6	163,8	168,5	172,8
Dépenses	-147,3	-151,0	-157,6	-162,1	-165,6	-170,1	-174,6
Écart à résorber	—	—	—	0,8	1,5	1,8	2,0
<b>Surplus (déficit) lié aux activités avant provision pour éventualités</b>	<b>-3,0</b>	<b>-4,2</b>	<b>-7,3</b>	<b>-4,8</b>	<b>-0,3</b>	<b>0,1</b>	<b>0,2</b>
Provision pour éventualités	—	—	-1,5	-1,5	-1,5	-1,5	-1,5
<b>Surplus (déficit) lié aux activités</b>	<b>-3,0</b>	<b>-4,2</b>	<b>-8,8</b>	<b>-6,3</b>	<b>-1,8</b>	<b>-1,4</b>	<b>-1,3</b>
<i>En % du PIB</i>	<i>0,6</i>	<i>0,7</i>	<i>1,5</i>	<i>1,0</i>	<i>0,3</i>	<i>0,2</i>	<i>0,2</i>
Versements des revenus consacrés au Fonds des générations	-3,1	-2,1	-2,2	-2,2	-2,4	-2,6	-2,7
<b>Solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire<sup>(1)</sup></b>	<b>-6,1</b>	<b>-6,3</b>	<b>-11,0</b>	<b>-8,5</b>	<b>-4,2</b>	<b>-3,9</b>	<b>-3,9</b>
<i>En % du PIB</i>	<i>1,1</i>	<i>1,1</i>	<i>1,9</i>	<i>1,4</i>	<i>0,7</i>	<i>0,6</i>	<i>0,6</i>
Dette nette	208,7	221,1	237,8	250,9	257,5	263,5	269,4
<i>En % du PIB</i>	<i>38,3</i>	<i>39,0</i>	<i>40,3</i>	<i>41,0</i>	<i>40,6</i>	<i>40,0</i>	<i>39,5</i>
	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>	<b>2027</b>	<b>2028</b>
<b>INDICATEURS ÉCONOMIQUES</b>							
PIB réel (variation en %)	2,5	0,2	0,6	1,6	1,7	1,7	1,7
PIB nominal (variation en %)	8,4	3,9	4,0	3,8	3,7	3,7	3,6

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Il s'agit du solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire, avant utilisation de la réserve de stabilisation. Conformément aux modifications apportées à la Loi sur l'équilibre budgétaire, la réserve de stabilisation est abrogée à compter de 2023-2024.

# 1. PRIORITÉS : SANTÉ ET ÉDUCATION

Dans le cadre du *Plan budgétaire du Québec – Mars 2024*, le gouvernement investit près de 8,8 milliards de dollars d'ici 2028-2029 au bénéfice des Québécois.

## 1.1 Financer les services en santé et services sociaux, en éducation et en enseignement supérieur

Dans les dernières années, le gouvernement a octroyé des sommes importantes pour maintenir la qualité et assurer la pérennité ainsi que l'accessibilité des services publics dans ses missions prioritaires. En effet, de 2018-2019 à 2023-2024, les dépenses du portefeuille Santé et Services sociaux ont augmenté de 42,1 % alors que celles des portefeuilles Éducation et Enseignement supérieur ont crû de 37,4 % et de 35,7 %, soit des croissances annuelles moyennes<sup>5</sup> respectives de 7,3 %, 6,6 % et 6,3 %.

Dans le cadre du budget 2024-2025, le gouvernement poursuit ses investissements et prévoit près de 5,0 milliards de dollars sur six ans, soit :

- 3,7 milliards de dollars pour appuyer une organisation humaine et efficace des soins de santé et des services sociaux, notamment en améliorant l'accès aux soins et aux services et la fluidité hospitalière, en assurant le maintien de la qualité des soins et des services aux aînés et en consolidant les services sociaux pour les jeunes et les personnes vulnérables;
- 818,7 millions de dollars pour favoriser la réussite éducative des jeunes, assurer l'attraction et la rétention du personnel scolaire, soutenir les organismes partenaires de l'éducation et bonifier et entretenir le parc immobilier scolaire;
- 420,5 millions de dollars pour promouvoir la réussite aux études supérieures, notamment en favorisant la réussite et la rétention des étudiants universitaires, en soutenant l'offre de formation dans des domaines prioritaires et la transformation numérique, ainsi qu'en accroissant le nombre de logements étudiants et en entretenant le parc immobilier.

TABLEAU A.3

### Impact financier des mesures visant à financer les services en santé et services sociaux, en éducation et en enseignement supérieur (en millions de dollars)

	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	Total
Appuyer une organisation humaine et efficace des soins de santé et des services sociaux	—	-730,1	-751,1	-773,3	-710,9	-710,9	-3 676,3
Favoriser la réussite éducative des jeunes	-188,1	-293,0	-109,6	-78,0	-77,0	-73,0	-818,7
Promouvoir la réussite aux études supérieures	—	-34,5	-64,0	-84,0	-119,0	-119,0	-420,5
<b>TOTAL</b>	<b>-188,1</b>	<b>-1 057,6</b>	<b>-924,7</b>	<b>-935,3</b>	<b>-906,9</b>	<b>-902,9</b>	<b>-4 915,5</b>

<sup>5</sup> Il s'agit du taux de croissance annuel moyen, qui correspond à la moyenne géométrique sur cinq ans, soit de 2019-2020 à 2023-2024.

## 1.2 Soutenir les Québécois et les collectivités

Depuis l'automne 2022, le gouvernement a annoncé des mesures qui totalisent plus de 30 milliards de dollars sur sept ans pour réduire la charge fiscale des Québécois et leur permettre de mieux faire face à l'inflation<sup>6</sup>.

- Ainsi, malgré la forte croissance des prix observée au cours des dernières années, le pouvoir d'achat des ménages québécois a augmenté davantage que celui des ménages canadiens entre 2018 et 2023.
- Les Québécois ont bénéficié d'une hausse de 16,8 % de leur pouvoir d'achat, tel que mesuré par le revenu disponible des ménages en termes réels, comparativement à 13,1 % pour les Canadiens au cours de cette même période.

Dans le cadre du budget 2024-2025, le gouvernement annonce que la réduction de la rente de retraite qui est présentement applicable pour les aînés de 65 ans ou plus en situation d'invalidité sera éliminée dès le 1<sup>er</sup> janvier 2025.

- Cela permettra de bonifier la rente offerte d'un montant pouvant atteindre 5 895 \$ annuellement en incluant la bonification précédente annoncée dans le budget 2021-2022, et ainsi d'augmenter le revenu disponible des personnes en situation d'invalidité.

De plus, afin de soutenir davantage les Québécois et les collectivités, le budget 2024-2025 prévoit des initiatives totalisant plus de 2 milliards de dollars sur l'horizon du cadre financier, soit :

- près de 1,3 milliard de dollars sur six ans afin de consolider le soutien aux Québécois, notamment en favorisant l'accès au logement ainsi qu'en prévoyant un soutien aux familles, aux jeunes et aux personnes plus démunies;
- 440,5 millions de dollars sur cinq ans pour soutenir les collectivités en faisant la promotion d'une pratique durable du loisir et du sport dans un environnement sécuritaire, en augmentant la capacité d'intervention en sécurité publique ainsi qu'en renforçant l'accompagnement judiciaire et les services aux personnes vulnérables;
- 187,1 millions de dollars sur cinq ans afin de mettre en valeur la culture et de promouvoir la langue française, notamment en appuyant les médias, les entreprises et les organismes culturels et la diffusion de la culture québécoise, ainsi qu'en soutenant les initiatives de promotion et de valorisation de la langue française;
- 127,5 millions de dollars sur cinq ans pour protéger l'environnement et s'adapter aux changements climatiques, notamment afin d'assurer la sécurité et de mettre en valeur les richesses environnementales du Québec<sup>7</sup>.

---

<sup>6</sup> Les détails sont présentés dans la sous-section 2.5 de la section C, « Soutenir les Québécois et les collectivités ».

<sup>7</sup> De plus, le gouvernement présentera prochainement une mise à jour du plan de mise en œuvre du Plan pour une économie verte 2030, et ce, afin de s'assurer que les investissements prévus pour les cinq prochaines années permettent de financer les actions les plus prometteuses.

TABLEAU A.4

**Impact financier des mesures pour soutenir les Québécois  
et les collectivités**  
(en millions de dollars)

	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	Total
Soutenir les aînés en situation d'invalidité	—	—	—	—	—	—	—
Consolider le soutien aux Québécois	-129,2	-315,6	-299,7	-239,4	-142,5	-146,5	-1 272,9
Soutenir les collectivités	—	-60,0	-105,6	-92,0	-90,3	-92,6	-440,5
Mettre en valeur la culture et promouvoir la langue française	—	-41,3	-53,7	-41,8	-28,4	-21,9	-187,1
Protéger l'environnement et s'adapter aux changements climatiques	—	-20,8	-27,1	-37,6	-20,8	-21,2	-127,5
<b>TOTAL</b>	<b>-129,2</b>	<b>-437,7</b>	<b>-486,1</b>	<b>-410,8</b>	<b>-282,0</b>	<b>-282,2</b>	<b>-2 028,0</b>



### 1.3 Agir sur les priorités économiques

Le gouvernement s'est engagé à créer plus de richesse et à accroître le potentiel économique du Québec. Concrètement, il vise à réduire l'écart de PIB réel par habitant avec l'Ontario à moins de 10 % d'ici 2026 et à l'éliminer d'ici 2036.

À cet égard, des gestes importants ont été posés depuis 2018 pour rehausser la productivité des entreprises et de l'État ainsi que pour favoriser l'intégration des travailleurs sur le marché de l'emploi dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre.

— L'action gouvernementale a permis d'améliorer le niveau de vie des Québécois et de réduire de manière importante l'écart de richesse avec l'Ontario et avec le reste du Canada. Alors qu'il était de 15,9 % avec l'Ontario et de 20,2 % avec le reste du Canada en 2018, l'écart devrait diminuer à 11,9 % et à 15,3 % en 2024.

Dans le cadre du budget 2024-2025, le gouvernement poursuit ses efforts en annonçant des gestes totalisant près de 1,9 milliard de dollars sur cinq ans pour agir sur les priorités économiques du Québec, soit :

- 443,1 millions de dollars pour appuyer des secteurs stratégiques et la croissance de l'économie;
- 126,0 millions de dollars pour accroître la main-d'œuvre disponible et la productivité dans l'industrie de la construction;
- 888,5 millions de dollars pour contribuer à la prospérité des régions;
- 400,0 millions de dollars pour favoriser l'intégration économique et sociale des personnes immigrantes.

Ces initiatives s'ajoutent au montant de 1,3 milliard de dollars sur cinq ans annoncé dans le cadre du *Point sur la situation économique et financière du Québec – Automne 2023* pour le renouvellement du crédit d'impôt à l'investissement et à l'innovation (C3i).

TABLEAU A.5

#### Impact financier des mesures pour agir sur les priorités économiques (en millions de dollars)

	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	Total
Appuyer des secteurs stratégiques et la croissance de l'économie	-85,1	-94,5	-93,5	-80,0	-90,0	-443,1
Accroître la main-d'œuvre disponible et la productivité dans l'industrie de la construction	-103,0	-22,0	-1,0	—	—	-126,0
Contribuer à la prospérité des régions	-173,3	-399,3	-110,2	-105,2	-100,5	-888,5
Favoriser l'intégration économique et sociale des personnes immigrantes	-80,0	-80,0	-80,0	-80,0	-80,0	-400,0
<b>TOTAL</b>	<b>-441,4</b>	<b>-595,8</b>	<b>-284,7</b>	<b>-265,2</b>	<b>-270,5</b>	<b>-1 857,6</b>

## 1.4 Optimiser l'action de l'État

En tout temps, les interventions du gouvernement doivent viser l'efficacité. De plus, l'action gouvernementale doit demeurer en phase avec l'environnement socioéconomique actuel.

- Pour ce faire, le gouvernement se doit d'ajuster son action pour agir efficacement, en adéquation avec l'évolution de la société et les priorités nouvelles qui en émergent.
- À cet égard, il pose des gestes importants pour améliorer l'efficacité de ses interventions sur les plans du régime fiscal du Québec et de la performance des entreprises du gouvernement.

Afin d'optimiser l'action de l'État, le gouvernement annonce, dans le cadre du budget 2024-2025, des gestes représentant des revenus additionnels de 2,9 milliards de dollars sur cinq ans et visant à :

- réviser certaines aides fiscales aux entreprises (1,0 milliard de dollars);
- demander des efforts d'optimisation aux entreprises du gouvernement (1,0 milliard de dollars);
- poursuivre la lutte contre le tabagisme (300 millions de dollars);
- assurer l'équité et l'intégrité du régime fiscal (563 millions de dollars).

De plus, le gouvernement amorcera dès le printemps 2024 un examen de l'ensemble de ses dépenses fiscales et budgétaires. Les premières actions résultant de cet examen seront intégrées au plan de retour à l'équilibre budgétaire qui sera présenté au moment de la publication du budget 2025-2026.

TABLEAU A.6

### Impact financier des gestes pour optimiser l'action de l'État (en millions de dollars)

	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	Total
Réviser certaines aides fiscales aux entreprises	4,3	50,5	213,0	351,3	421,0	1 040,1
Demander des efforts d'optimisation aux entreprises du gouvernement	—	100,0	200,0	300,0	400,0	1 000,0
Poursuivre la lutte contre le tabagisme	40,0	65,0	65,0	65,0	65,0	300,0
Assurer l'équité et l'intégrité du régime fiscal	41,9	129,6	129,4	130,9	130,9	562,7
Amorcer un examen des dépenses gouvernementales <sup>(1)</sup>	—	—	—	—	—	—
<b>TOTAL</b>	<b>86,2</b>	<b>345,1</b>	<b>607,4</b>	<b>847,2</b>	<b>1 016,9</b>	<b>2 902,8</b>

(1) Les premières actions résultant de cet examen seront intégrées au plan de retour à l'équilibre budgétaire présenté au même moment que le budget 2025-2026.



## 2. LA SITUATION ÉCONOMIQUE DU QUÉBEC

### 2.1 Une conjoncture plus favorable à la croissance est attendue au deuxième semestre de 2024

L'économie mondiale s'est montrée résiliente en 2023, en raison notamment de la bonne performance des États-Unis. Les difficultés s'intensifient néanmoins, alors que les effets du durcissement des conditions financières s'accroissent.

— La croissance de la production devrait ainsi ralentir dans la plupart des régions en 2024.

Cette période de faiblesse économique continuera de modérer les pressions sur les prix. Ainsi, les banques centrales amorceront un assouplissement graduel de leur politique monétaire à compter du deuxième trimestre de 2024. La maîtrise de l'inflation combinée à des conditions de crédit plus avantageuses devraient rétablir un contexte propice à la croissance.

Au Québec, le PIB réel a stagné en 2023. Globalement, la production n'a augmenté que de 0,2 % pour l'ensemble de l'année. La faiblesse relative de l'économie en 2023 n'a toutefois pas été généralisée à l'ensemble des industries. De plus, les baisses de production observées sont en partie attribuables à des facteurs temporaires, dont les feux de forêt.

L'économie a stagné, mais le marché du travail est demeuré résilient, avec une croissance de l'emploi de 2,3 % en 2023. En outre, la situation financière des Québécois est solide. En effet, le ratio d'endettement des ménages, c'est-à-dire la valeur de leur passif en proportion de leur revenu disponible, est nettement plus faible au Québec (148,3 % en 2022) que dans l'ensemble du Canada (189,1 %), ce qui rend les ménages québécois moins vulnérables aux taux d'intérêt élevés.

Par conséquent, l'économie du Québec est bien positionnée pour amorcer une reprise durable dès le deuxième semestre de l'année 2024 de manière synchronisée avec la diminution de l'inflation et l'assouplissement de la politique monétaire. En 2025, la progression du PIB réel devrait s'accroître et se situer à 1,6 %.

TABLEAU A.7

#### Croissance économique

(PIB réel, variation en pourcentage)

	2022	2023	2024	2025
Québec	2,5	0,2	0,6	1,6
Canada	3,8	1,1	0,7	1,9
États-Unis	1,9	2,5	1,5	1,6
Monde <sup>(1)</sup>	3,5	3,0	2,8	3,0

(1) Le PIB réel mondial est exprimé en parité des pouvoirs d'achat.

Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada, Fonds monétaire international, S&P Global, LSEG Datastream, Bloomberg, Eurostat et ministère des Finances du Québec.

TABLEAU A.8

**PIB réel et ses principales composantes au Québec**  
(variation en pourcentage et contribution en point de pourcentage)

	Variation			Contribution		
	2023	2024	2025	2023	2024	2025
<b>Demande intérieure</b>	<b>-0,1</b>	<b>0,9</b>	<b>1,7</b>	<b>-0,1</b>	<b>1,0</b>	<b>1,8</b>
Consommation des ménages	2,3	0,8	1,8	1,3	0,5	1,1
Investissements résidentiels	-17,8	0,4	2,6	-1,2	—	0,1
Investissements non résidentiels des entreprises	-1,4	2,4	2,9	-0,1	0,2	0,3
Dépenses et investissements des gouvernements	0,2	0,9	0,9	0,1	0,3	0,3
<b>Secteur extérieur</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>0,7</b>	<b>0,1</b>	<b>0,1</b>
Exportations	2,3	2,0	2,2	1,0	0,9	1,0
Importations	0,5	1,5	1,9	-0,3	-0,8	-1,0
<b>Stocks</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>-0,6</b>	<b>-0,5</b>	<b>-0,3</b>
<b>PIB RÉEL</b>	<b>0,2</b>	<b>0,6</b>	<b>1,6</b>	<b>0,2</b>	<b>0,6</b>	<b>1,6</b>

Note : Les chiffres ayant été arrondis, la somme des composantes peut ne pas correspondre au total indiqué.  
Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

### 3. LA SITUATION FINANCIÈRE DU QUÉBEC

Le budget 2024-2025 présente une détérioration de la situation financière découlant essentiellement de la stagnation de l'activité économique, de la faible hydraulicité dans les bassins d'Hydro-Québec, de l'investissement massif du gouvernement dans les services publics, notamment afin d'améliorer les conditions de travail des employés des secteurs public et parapublic, de la hausse démographique plus forte qu'attendu et du rythme de réalisation des investissements en infrastructures.

#### 3.1 Les principales révisions en 2023-2024

Depuis le dernier budget, le déficit budgétaire 2023-2024 est révisé à la hausse, passant de 4,0 milliards de dollars à 6,3 milliards de dollars. La situation économique et budgétaire entraîne des révisions négatives de 2,4 milliards de dollars en 2023-2024, qui s'expliquent notamment par :

- une diminution de 898,0 millions de dollars des revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement provenant principalement de la révision à la baisse des revenus fiscaux due à la stagnation de l'activité économique<sup>8</sup>;
- une baisse de 1,6 milliard de dollars des revenus des entreprises du gouvernement, principalement en raison de la diminution de la valeur des exportations d'Hydro-Québec due à la faible hydraulicité dans les régions où sont situés ses bassins principaux;
- une hausse des transferts fédéraux de 1,5 milliard de dollars, essentiellement due à une baisse de la valeur de l'abattement spécial du Québec qui est soustraite des transferts fédéraux, au rythme de réalisation de projets d'infrastructure qui font l'objet d'un financement fédéral, de même qu'à l'entente relative au Fonds pour accélérer la construction de logements;
- une hausse des dépenses de 1,7 milliard de dollars, provenant principalement de dépenses de portefeuilles plus élevées que prévu de 1,5 milliard de dollars dues notamment à la révision du rythme de réalisation des projets d'infrastructures locales et à la mise à jour de la planification des travaux en matière de logements sociaux;
- des initiatives ciblées de 1,4 milliard de dollars annoncées dans *Le point sur la situation économique et financière – Automne 2023*, notamment pour soutenir la transition climatique et les communautés et pour offrir un meilleur accès au logement, ainsi que celles annoncées dans le budget 2024-2025, notamment pour soutenir les élèves en difficulté pour le retour en classe et pour financer la rénovation des habitations à loyer modique;
- l'utilisation de la provision pour éventualités de 1,5 milliard de dollars qui avait été prévue en mars 2023.

---

<sup>8</sup> Les détails sont présentés dans la sous-section 1.2 de la section G, « La situation financière du Québec ».

TABLEAU A.9

**Révisions du cadre financier depuis mars 2023**

(en millions de dollars)

	<b>2023-2024</b>
<b>SOLDE BUDGÉTAIRE<sup>(1)</sup> – MARS 2023</b>	<b>-3 998</b>
<b>SITUATION ÉCONOMIQUE ET BUDGÉTAIRE</b>	
Revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement	
– Revenus fiscaux	-2 400
– Autres revenus	1 502
Sous-total	-898
Revenus provenant des entreprises du gouvernement	-1 610
Sous-total – Revenus autonomes	-2 508
Transferts fédéraux	1 548
<b>Sous-total – Revenus</b>	<b>-960</b>
Dépenses de portefeuilles	-1 532
Service de la dette	-186
<b>Sous-total – Dépenses</b>	<b>-1 718</b>
Versements des revenus consacrés au Fonds des générations	292
<b>TOTAL DES RÉVISIONS DE LA SITUATION ÉCONOMIQUE ET BUDGÉTAIRE</b>	<b>-2 386</b>
<b>INITIATIVES DE NOVEMBRE 2023</b>	<b>-1 101</b>
<b>INITIATIVES DE MARS 2024</b>	
Financer les services en santé et services sociaux, en éducation et en enseignement supérieur	-188
Soutenir les Québécois et les collectivités	-129
Agir sur les priorités économiques	—
<b>Sous-total</b>	<b>-317</b>
<b>TOTAL DES INITIATIVES</b>	<b>-1 418</b>
Optimiser l'action de l'État	—
Écart à résorber pour atteindre l'équilibre budgétaire lié aux activités	—
Provision pour éventualités	1 500
<b>SOLDE BUDGÉTAIRE<sup>(1)</sup> – MARS 2024</b>	<b>-6 302</b>

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Il s'agit du solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire.

## 3.2 Le cadre financier

Le budget 2024-2025 présente les perspectives de revenus et de dépenses du gouvernement du Québec jusqu'en 2028-2029.

Les revenus atteignent 150,3 milliards de dollars en 2024-2025, avec une croissance de 2,4 %. Celle-ci augmentera à 4,2 % en 2025-2026.

— Sur l'horizon du cadre financier, soit jusqu'en 2028-2029, la croissance annuelle des revenus atteindra 3,3 % en moyenne.

Les dépenses s'élèvent à 157,6 milliards de dollars en 2024-2025, avec une croissance de 4,4 %. Celle-ci sera de 2,9 % en 2025-2026.

— De 2024-2025 à 2028-2029, la croissance annuelle des dépenses atteindra 2,9 % en moyenne.

— Le cadre financier prévoit le financement nécessaire à la prestation des services dans les missions névralgiques de l'État. Ainsi, la croissance des dépenses<sup>9</sup> pour 2024-2025 est de :

- 4,2 % en santé et services sociaux;
- 9,3 % en éducation;
- 3,5 % en enseignement supérieur.

Le solde budgétaire lié aux activités, avant la provision pour éventualités, affiche un déficit de 7,3 milliards de dollars (soit 1,2 % du PIB) en 2024-2025 et des surplus à compter de 2027-2028.

De plus, le cadre financier prévoit une provision pour éventualités de 1,5 milliard de dollars par année à compter de 2024-2025 qui pourrait être utilisée, notamment, pour pallier les effets d'une croissance économique plus modérée que prévu, si elle devait survenir.

— En 2024-2025, après la provision pour éventualités, le solde budgétaire lié aux activités affiche un déficit de 8,8 milliards de dollars (soit 1,5 % du PIB).

Après les versements des revenus consacrés au Fonds des générations, le solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire présente un déficit de 11,0 milliards de dollars en 2024-2025 (soit 1,9 % du PIB).

---

<sup>9</sup> Les explications détaillées relatives à la croissance des dépenses sont présentées dans la sous-section 3.2 de la section G, « La situation financière du Québec ».



TABLEAU A.10

**Cadre financier pluriannuel**

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029
<b>Revenus</b>							
Impôt des particuliers	42 251	42 389	44 952	46 746	48 592	50 577	52 537
Cotisations pour les services de santé	7 914	8 298	8 670	8 991	9 248	9 526	9 778
Impôts des sociétés	13 243	11 399	12 116	12 729	13 369	13 795	14 409
Impôt foncier scolaire	1 113	1 137	1 310	1 436	1 531	1 553	1 615
Taxes à la consommation	26 597	27 118	27 991	28 994	29 888	30 859	31 889
Droits et permis	5 741	5 832	5 940	6 274	6 615	6 812	7 099
Revenus divers	12 083	14 116	14 507	14 703	15 106	15 704	16 238
Entreprises du gouvernement	6 620	5 197	5 418	6 257	7 588	7 565	7 274
<b>Revenus autonomes</b>	<b>115 562</b>	<b>115 486</b>	<b>120 904</b>	<b>126 130</b>	<b>131 937</b>	<b>136 391</b>	<b>140 839</b>
<i>Variation en %</i>	<i>5,4</i>	<i>-0,1</i>	<i>4,7</i>	<i>4,3</i>	<i>4,6</i>	<i>3,4</i>	<i>3,3</i>
Transferts fédéraux	28 737	31 290	29 397	30 428	31 883	32 112	32 006
<i>Variation en %<sup>(1)</sup></i>	<i>-1,5</i>	<i>8,9</i>	<i>-6,0</i>	<i>3,5</i>	<i>4,8</i>	<i>0,7</i>	<i>-0,3</i>
<b>Total des revenus</b>	<b>144 299</b>	<b>146 776</b>	<b>150 301</b>	<b>156 558</b>	<b>163 820</b>	<b>168 503</b>	<b>172 845</b>
<i>Variation en %</i>	<i>3,9</i>	<i>1,7</i>	<i>2,4</i>	<i>4,2</i>	<i>4,6</i>	<i>2,9</i>	<i>2,6</i>
<b>Dépenses</b>							
Dépenses de portefeuilles	-137 243	-141 347	-147 815	-152 492	-155 493	-159 140	-162 972
<i>Variation en %</i>	<i>7,6</i>	<i>3,0</i>	<i>4,6</i>	<i>3,2</i>	<i>2,0</i>	<i>2,3</i>	<i>2,4</i>
Service de la dette	-10 058	-9 650	-9 762	-9 583	-10 117	-11 003	-11 642
<i>Variation en %<sup>(2)</sup></i>	<i>16,4</i>	<i>-4,1</i>	<i>1,2</i>	<i>-1,8</i>	<i>5,6</i>	<i>8,8</i>	<i>5,8</i>
<b>Total des dépenses</b>	<b>-147 301</b>	<b>-150 997</b>	<b>-157 577</b>	<b>-162 075</b>	<b>-165 610</b>	<b>-170 143</b>	<b>-174 614</b>
<i>Variation en %</i>	<i>8,1</i>	<i>2,5</i>	<i>4,4</i>	<i>2,9</i>	<i>2,2</i>	<i>2,7</i>	<i>2,6</i>
Écart à résorber pour atteindre l'équilibre budgétaire lié aux activités	—	—	—	750	1 500	1 750	2 000
<b>SURPLUS (DÉFICIT) LIÉ AUX ACTIVITÉS AVANT PROVISION POUR ÉVENTUALITÉS</b>							
	<b>-3 002</b>	<b>-4 221</b>	<b>-7 276</b>	<b>-4 767</b>	<b>-290</b>	<b>110</b>	<b>231</b>
Provision pour éventualités	—	—	-1 500	-1 500	-1 500	-1 500	-1 500
<b>SURPLUS (DÉFICIT) LIÉ AUX ACTIVITÉS</b>							
	<b>-3 002</b>	<b>-4 221</b>	<b>-8 776</b>	<b>-6 267</b>	<b>-1 790</b>	<b>-1 390</b>	<b>-1 269</b>
<b>LOI SUR L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE</b>							
Versements des revenus consacrés au Fonds des générations	-3 082	-2 081	-2 222	-2 219	-2 419	-2 554	-2 671
<b>SOLDE BUDGÉTAIRE AU SENS DE LA LOI SUR L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE<sup>(3)</sup></b>							
	<b>-6 084</b>	<b>-6 302</b>	<b>-10 998</b>	<b>-8 486</b>	<b>-4 209</b>	<b>-3 944</b>	<b>-3 940</b>

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

- (1) La hausse importante des transferts fédéraux en 2023-2024 s'explique notamment par les sommes additionnelles en santé annoncées par le gouvernement fédéral en février 2023 (près de 1,1 G\$ de plus en 2023-2024, dont 447 M\$ non récurrents), par l'évolution de la valeur de l'abattement spécial du Québec (310 M\$) de même que par l'entente sur le logement (900 M\$ sur quatre ans, dont 225 M\$ en 2023-2024). La diminution en 2024-2025 s'explique, entre autres, par une baisse de la péréquation qui résulte des changements apportés par le gouvernement fédéral à ce programme dans le cadre de son budget de 2023.
- (2) La variation de -4,1 % du service de la dette en 2023-2024 s'explique notamment par la non-récurrence de pertes sur disposition d'actifs dans le cadre des activités du Fonds d'amortissement afférent à des emprunts du gouvernement en 2022-2023.
- (3) Il s'agit du solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire, avant utilisation de la réserve de stabilisation. Conformément aux modifications apportées à la Loi sur l'équilibre budgétaire, la réserve de stabilisation est abrogée à compter de 2023-2024.

### 3.3 Une approche graduelle pour retourner à l'équilibre budgétaire

Le gouvernement maintient son engagement de retourner à l'équilibre budgétaire après versements des revenus consacrés au Fonds des générations. Étant donné le contexte d'incertitude économique, il déposera un plan de retour à l'équilibre au moment de la publication du budget 2025-2026.

L'équilibre budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire, soit après versements des revenus consacrés au Fonds des générations, sera atteint au plus tard en 2029-2030. Pour ce faire, le déficit structurel de près de 4 milliards de dollars observé de 2026-2027 à 2028-2029 devra être éliminé.

— Dans ce but, le gouvernement devra augmenter l'écart entre la croissance annuelle moyenne des revenus et celle des dépenses de 0,4 point de pourcentage à 1,1 point de pourcentage<sup>10</sup>.

Entre-temps, le gouvernement agit afin d'atteindre l'équilibre budgétaire lié aux activités en 2027-2028, si aucun évènement n'entraîne l'utilisation de la provision pour éventualités. À cette fin, il privilégie quatre leviers :

— il pose des gestes immédiats représentant 2,9 milliards de dollars sur cinq ans pour optimiser l'action de l'État;

— Le gouvernement révisé certaines aides fiscales aux entreprises en lien avec l'évolution du marché du travail et avec les recommandations des experts visant à maximiser le potentiel économique. Il demande des efforts d'optimisation aux entreprises du gouvernement et il poursuit la lutte contre le tabagisme en haussant la taxe sur les produits du tabac. De plus, il maintient ses efforts pour favoriser l'équité et l'intégrité du régime fiscal.

— il démarrera prochainement l'examen de l'ensemble de ses dépenses fiscales et budgétaires;

---

<sup>10</sup> Sur l'horizon du cadre financier, soit jusqu'en 2028-2029, la croissance annuelle moyenne des revenus (TCAM) atteindra 3,3 %. La croissance annuelle moyenne des dépenses atteindra, quant à elle, 2,9 %. L'écart entre les croissances est présentement de 0,4 point de pourcentage. Afin d'éliminer le déficit structurel, le ministère des Finances estime que cet écart devra atteindre 1,1 point de pourcentage d'ici 2028-2029. Les détails sur les revenus et les dépenses sont présentés dans la section G, « La situation financière du Québec ».

- il poursuivra ses représentations auprès du gouvernement fédéral pour obtenir sa juste part des transferts fédéraux;
- Le gouvernement fédéral doit rembourser au Québec les coûts engagés pour les services offerts aux demandeurs d'asile. Il doit également accroître ses transferts aux provinces en matière de santé, d'infrastructures et de développement de la main-d'œuvre. Le Québec demande aussi l'obtention d'un droit de retrait sans condition avec pleine compensation financière du Régime canadien de soins dentaires et d'un éventuel régime canadien d'assurance-médicaments.
- La faible croissance des transferts fédéraux amène une pression budgétaire qui accroît les efforts nécessaires pour retrouver l'équilibre budgétaire<sup>11</sup>.
- il poursuit son engagement de créer plus de richesse et d'accroître le potentiel économique du Québec en investissant 1,9 milliard de dollars pour agir sur les priorités économiques.

Le processus d'examen des dépenses débutera dès le printemps 2024. Il couvrira, d'une part, les dépenses fiscales liées tant au régime d'imposition des particuliers qu'à celui des sociétés et au régime des taxes à la consommation et, d'autre part, les dépenses des ministères et organismes gouvernementaux.

Les deux examens permettront d'identifier des premières sources d'économies qui traceront la voie vers l'équilibre budgétaire après versements des revenus consacrés au Fonds des générations d'ici 2029-2030. Celles-ci seront intégrées au plan de retour à l'équilibre budgétaire qui sera déposé en même temps que le budget 2025-2026.

- À ce moment, le gouvernement s'attend à ce que la situation économique soit empreinte de moins d'incertitude et que l'économie québécoise se trouve plus près de son potentiel. Le gouvernement sera ainsi en mesure de déterminer avec précision la trajectoire et les gestes additionnels qui le mèneront à l'équilibre budgétaire après versements au Fonds des générations d'ici 2029-2030.

Le retour à l'équilibre budgétaire se fera en assurant un financement stable et révisible des grandes missions de l'État sans alourdir le fardeau fiscal des Québécois.

---

<sup>11</sup> Une faible croissance des transferts fédéraux est prévue d'ici 2028-2029. Sur cinq ans, soit de 2024-2025 à 2028-2029, un taux de croissance annuel moyen de 0,5 % est prévu. Cela contraste avec le taux de croissance annuel moyen des 10 dernières années, qui s'est établi à 5,4 %.

## La part des revenus et des dépenses dans l'économie

La part des revenus et celle des dépenses du gouvernement dans l'économie suivent généralement une trajectoire similaire.

En 2018-2019, les dépenses s'élevaient à 24,3 % du PIB, ce qui était inférieur au poids des revenus dans l'économie, ce dernier se chiffrant à 26,1 %. Cet écart résultait de la réduction progressive du poids des dépenses dans l'économie au cours des années précédentes.

En 2024-2025, les dépenses s'élèvent à 26,7 % du PIB, ce qui est supérieur au poids des revenus dans l'économie de 25,5 %.

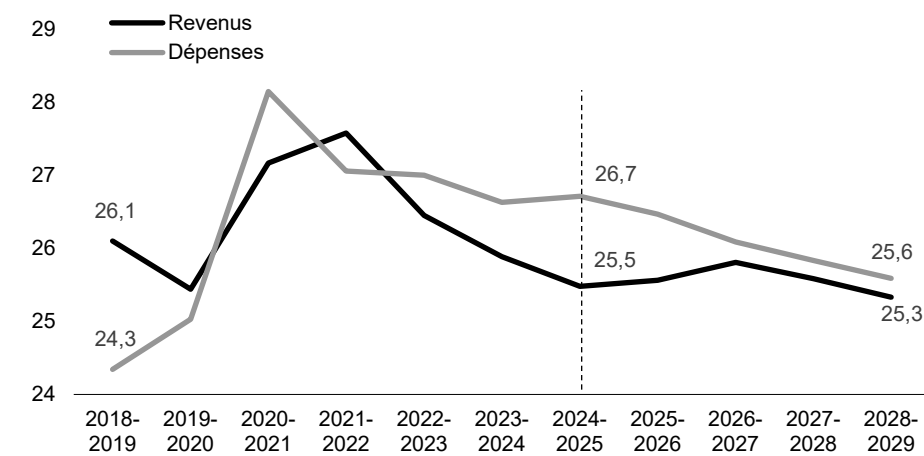
- En particulier, le poids des dépenses dans l'économie illustre les investissements du gouvernement pour assurer le financement des services publics, notamment en santé et en éducation, pour soutenir les Québécois et pour agir sur les priorités économiques.
- Pour ce qui est des revenus, leur poids dans l'économie est notamment attribuable aux mesures annoncées au cours des dernières années, dont la baisse des deux premiers taux d'imposition des particuliers de 1 point de pourcentage depuis 2023.

Pour les années suivantes, l'écart entre le poids des revenus et celui des dépenses en pourcentage du PIB diminuera progressivement jusqu'en 2028-2029, pour atteindre 0,3 point de pourcentage.

Les résultats attendus du processus d'examen des dépenses fiscales et budgétaires permettront d'égaliser le poids des revenus et celui des dépenses dans l'économie à partir de 2026-2027, si aucun évènement n'entraîne l'utilisation de la provision pour éventualités. Ils permettront également d'assurer un financement stable et prévisible des principales missions de l'État, tout en diminuant le poids des dépenses dans l'économie pour qu'il soit comparable à ce qu'il était lors de la période prépandémique.

### Évolution de la part des revenus et des dépenses du gouvernement dans l'économie – 2018-2019 à 2028-2029

(en pourcentage du PIB)



### 3.4 Les investissements en infrastructures publiques

Les besoins du Québec en matière d'infrastructures publiques sont grands. Dans le but d'y répondre, le gouvernement annonce un rehaussement de 3,0 milliards de dollars sur 10 ans du Plan québécois des infrastructures (PQI).

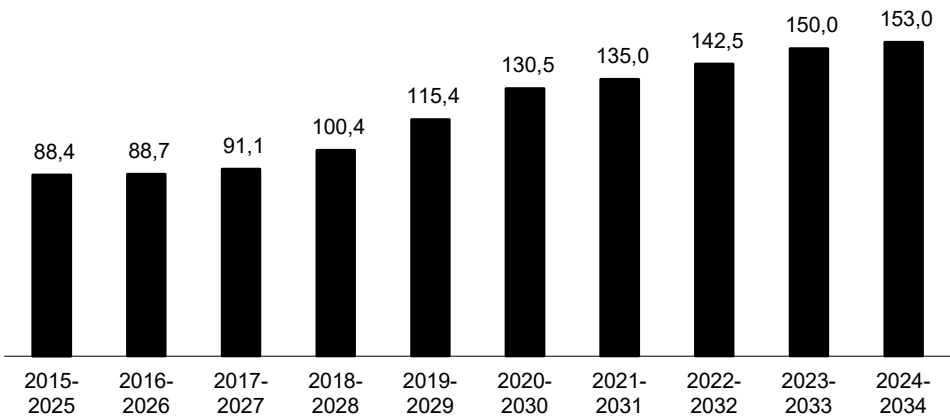
- Le PQI 2024-2034 est ainsi porté à 153,0 milliards de dollars, soit un peu plus de 15,0 milliards de dollars par année en moyenne.
- Au cours des six dernières années, le PQI a été augmenté chaque année, passant de 100,4 milliards de dollars en mars 2018 à 153,0 milliards de dollars en mars 2024. Ce rattrapage était nécessaire compte tenu de l'importance de doter le Québec d'infrastructures modernes et d'investir davantage en maintien du parc d'infrastructures<sup>12</sup>.
- Les investissements du PQI 2024-2034 serviront principalement au maintien du parc, soit dans une proportion de 62 %<sup>13</sup>. Les nouvelles infrastructures représenteront, quant à elles, 38 % des investissements.

Le PQI 2024-2034 accorde des sommes considérables en santé et services sociaux, en éducation et en enseignement supérieur, en transport collectif et pour le réseau routier<sup>14</sup>. Il prévoit également des investissements importants en logements sociaux.

GRAPHIQUE A.2

#### Évolution du Plan québécois des infrastructures

(en milliards de dollars)



Source : Secrétariat du Conseil du trésor.

<sup>12</sup> Le déficit de maintien d'actifs est évalué à 37,1 G\$ en mars 2024.

<sup>13</sup> Cette proportion exclut l'enveloppe centrale.

<sup>14</sup> Le Plan québécois des infrastructures 2024-2034 publié par le Secrétariat du Conseil du trésor présente des informations détaillées sur les investissements prévus par secteur.

## 4. LA DETTE DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

### 4.1 Le poids de la dette à un niveau inférieur à celui d'avant la pandémie

Le poids de la dette nette s'établira à 39,0 % du PIB au 31 mars 2024. Il s'agit d'un niveau inférieur à celui d'avant la pandémie, soit 40,9 % du PIB au 31 mars 2020.

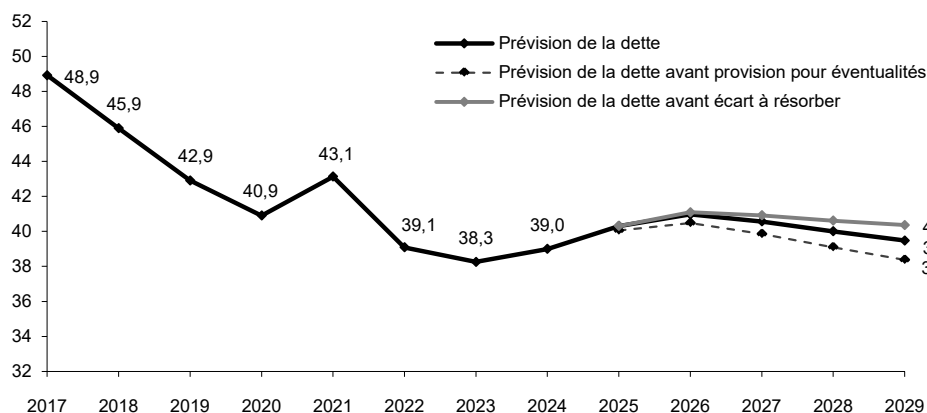
La dette nette au PIB augmentera d'ici 2025-2026, sous l'effet des déficits et des investissements importants en infrastructures publiques. Elle redescendra par la suite pour s'établir à 39,5 % du PIB au 31 mars 2029.

— Avant l'écart à résorber, la dette nette au PIB est estimée à 40,4 % au 31 mars 2029.

— Avant la provision pour éventualités, qui s'élève à 7,5 milliards de dollars sur cinq ans, soit de 2024-2025 à 2028-2029, la dette nette au PIB est estimée à 38,4 % au 31 mars 2029.

GRAPHIQUE A.3

#### Dettes nette au 31 mars (en pourcentage du PIB)



Le gouvernement maintient l'objectif de réduire le poids de la dette nette à 30 % du PIB d'ici 2037-2038<sup>15</sup>.

— Il y arrivera en rétablissant l'équilibre budgétaire, en poursuivant les versements au Fonds des générations et en mettant en place des initiatives qui favoriseront l'accélération de la croissance économique.

<sup>15</sup> La Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations prévoit que pour l'année financière 2037-2038, la dette nette présentée aux états financiers du gouvernement ne pourra excéder 32,5 % du PIB. Ce ratio correspond à la limite maximale d'un objectif de réduction de la dette nette de 30 % du PIB annoncé dans le discours sur le budget de l'année financière 2023-2024.



# ANNEXE : PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES AU QUÉBEC DE 2022 À 2028

TABLEAU A.11

## Perspectives économiques au Québec

(moyenne annuelle, variation en pourcentage, sauf indication contraire)

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
<b>Production</b>							
PIB réel	2,5	0,2	0,6	1,6	1,7	1,7	1,7
PIB nominal	8,4	3,9	4,0	3,8	3,7	3,7	3,6
PIB nominal (en milliards de dollars)	545,6	567,1	589,9	612,4	634,9	658,6	682,4
<b>Composantes du PIB (en termes réels)</b>							
Demande intérieure finale	2,5	-0,1	0,9	1,7	1,5	1,5	1,5
– Consommation des ménages	4,9	2,3	0,8	1,8	1,9	1,9	1,8
– Dépenses et investissements des gouvernements	3,0	0,2	0,9	0,9	0,3	0,5	0,6
– Investissements résidentiels	-11,7	-17,8	0,4	2,6	1,3	1,2	0,9
– Investissements non résidentiels des entreprises	1,3	-1,4	2,4	2,9	2,9	2,8	2,5
Exportations	0,5	2,3	2,0	2,2	2,5	2,3	2,0
Importations	6,0	0,5	1,5	1,9	1,8	1,6	1,6
<b>Marché du travail</b>							
Population (en milliers)	8 672	8 875	9 124	9 185	9 237	9 283	9 328
Population de 15 ans et plus (en milliers)	7 156	7 260	7 406	7 466	7 518	7 565	7 613
Emploi (en milliers)	4 403	4 506	4 550	4 578	4 598	4 618	4 637
Création d'emplois (en milliers)	129,7	103,3	43,8	28,0	20,0	19,6	18,9
Taux de chômage (en pourcentage)	4,3	4,5	5,2	4,9	4,6	4,2	4,1
<b>Autres indicateurs économiques (en termes nominaux)</b>							
Consommation des ménages	10,6	6,1	3,0	3,6	3,7	3,7	3,5
– Excluant les produits alimentaires et le logement	12,3	5,6	2,5	3,6	3,6	3,6	3,4
Mises en chantier (en milliers d'unités)	57,1	38,9	42,7	43,7	43,0	42,3	41,6
Investissements résidentiels	-0,6	-15,8	2,6	5,5	3,6	3,4	3,1
Investissements non résidentiels des entreprises	11,3	3,6	4,3	4,2	4,4	4,6	4,5
Salaires et traitements	10,4	6,0	5,1	3,7	3,3	3,4	3,2
Revenu des ménages	7,9	6,0	5,2	3,6	3,3	3,4	3,3
Excédent d'exploitation net des sociétés	-10,2	-11,0	-2,5	3,0	4,0	4,2	5,4
Indice des prix à la consommation (IPC)	6,7	4,5	2,8	2,2	2,0	2,0	2,0
IPC (année financière)	6,6	4,1	2,5	2,1	2,0	2,0	2,0

Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada, Société canadienne d'hypothèques et de logement et ministère des Finances du Québec.





# Section B

## FINANCER LES SERVICES EN SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX, EN ÉDUCATION ET EN ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

<b>Sommaire .....</b>	<b>B.3</b>
<b>1. Appuyer une organisation humaine et efficace des soins de santé et des services sociaux.....</b>	<b>B.7</b>
1.1 Améliorer l'accès aux soins et aux services et accroître la fluidité hospitalière .....	B.11
1.2 Assurer le maintien et la qualité des soins et des services aux aînés .....	B.16
1.3 Consolider les services sociaux pour les jeunes et les personnes vulnérables .....	B.22
1.4 Améliorer les infrastructures en santé et services sociaux.....	B.26
<b>2. Favoriser la réussite éducative des jeunes .....</b>	<b>B.27</b>
2.1 Soutenir la réussite des élèves.....	B.29
2.2 Assurer l'attraction et la rétention du personnel scolaire.....	B.33
2.3 Soutenir les organismes partenaires de l'éducation.....	B.37
2.4 Accélérer l'entretien du parc immobilier scolaire .....	B.39
2.5 Améliorer les infrastructures en éducation .....	B.40
<b>3. Promouvoir la réussite aux études supérieures .....</b>	<b>B.41</b>
3.1 Favoriser la réussite et la rétention des étudiants universitaires.....	B.44
3.2 Soutenir l'offre de formation dans des domaines prioritaires et la transformation numérique .....	B.45
3.3 Accroître le nombre de logements étudiants et entretenir le parc immobilier .....	B.47
3.4 Améliorer les infrastructures en enseignement supérieur .....	B.48



## SOMMAIRE

La prestation de services est au cœur des fonctions de l'État, particulièrement dans la réalisation de ses grandes missions que sont la santé et les services sociaux, l'éducation et l'enseignement supérieur.

Le gouvernement reconnaît l'importante contribution et l'expertise des personnes qui œuvrent au sein des services publics. À cette fin, il investit pour améliorer les conditions de travail et rendre les réseaux plus attrayants, facilitant ainsi l'attraction et la rétention d'une main-d'œuvre compétente et qualifiée.

La bonification de la rémunération, l'octroi d'incitatifs financiers pour le personnel, l'offre des primes pour l'obtention de diplômes spécifiques, l'allègement des tâches administratives pour les professionnels et l'implication du personnel dans l'autogestion de son horaire sont autant d'exemples d'améliorations apportées afin de s'adapter aux nouvelles réalités du monde du travail.

**Au cours des dernières années, le gouvernement a investi des sommes importantes afin de maintenir la qualité et d'assurer la pérennité et l'accessibilité des services publics.**

**Dans cette optique, une somme de près de 5,0 milliards de dollars est prévue dans le cadre du budget 2024-2025.**

Les dépenses du portefeuille Santé et Services sociaux sont passées de 41,8 milliards de dollars en 2018-2019 à 59,4 milliards de dollars en 2023-2024, soit une augmentation de 42,1 % ou un taux de croissance annuel moyen de 7,3 %<sup>1</sup>.

Quant aux dépenses des portefeuilles Éducation et Enseignement supérieur, elles ont crû respectivement de 14,9 milliards de dollars à 20,5 milliards de dollars et de 7,9 milliards de dollars à 10,7 milliards de dollars pour ces mêmes années, ce qui représente une augmentation de 37,4 % et de 35,7 % ou un taux de croissance annuel moyen de 6,6 % et de 6,3 %<sup>1</sup>.

Le gouvernement continue de financer des services de qualité en santé et services sociaux, en éducation et en enseignement supérieur. Ainsi, dans le cadre du budget 2024-2025, une somme de près de 5,0 milliards de dollars est prévue sur six ans, dont :

- 3,7 milliards de dollars pour appuyer une organisation humaine et efficace des soins de santé et des services sociaux;
- 818,7 millions de dollars pour favoriser la réussite éducative des jeunes;
- 420,5 millions de dollars pour promouvoir la réussite aux études supérieures.

---

<sup>1</sup> Il s'agit du taux de croissance annuel moyen, qui correspond à la moyenne géométrique sur cinq ans, soit de 2019-2020 à 2023-2024.

TABLEAU B.1

**Impact financier des mesures visant à financer les services en santé et services sociaux, en éducation et en enseignement supérieur**  
(en millions de dollars)

	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	Total
Appuyer une organisation humaine et efficace des soins de santé et des services sociaux	—	-730,1	-751,1	-773,3	-710,9	-710,9	-3 676,3
Favoriser la réussite éducative des jeunes	-188,1	-293,0	-109,6	-78,0	-77,0	-73,0	-818,7
Promouvoir la réussite aux études supérieures	—	-34,5	-64,0	-84,0	-119,0	-119,0	-420,5
<b>TOTAL</b>	<b>-188,1</b>	<b>-1 057,6</b>	<b>-924,7</b>	<b>-935,3</b>	<b>-906,9</b>	<b>-902,9</b>	<b>-4 915,5</b>

**☐ Des ressources humaines au cœur de la livraison des services publics**

Selon l'Organisation mondiale de la Santé et l'UNESCO, tous les pays connaissent des enjeux liés à la disponibilité des ressources humaines, lesquelles sont essentielles à la prestation de services en santé et services sociaux ainsi qu'en éducation et en enseignement supérieur.

Le Québec ne fait pas exception, et ces enjeux sont exacerbés par le vieillissement de la population et la croissance démographique historique, deux facteurs structurels majeurs qui exercent des pressions sur la demande de services, accentuant d'autant plus la charge de travail du personnel, ainsi que sur la capacité du gouvernement de financer les services publics.

Dans le cadre du renouvellement des conventions collectives avec le personnel de l'État et afin de valoriser le personnel tout en se positionnant comme un employeur de choix, le gouvernement a proposé une bonification importante de la rémunération et des conditions de travail avantageuses, justes et équitables en contrepartie d'une plus grande flexibilité et d'avancées significatives en organisation du travail.

En complément, deux lois majeures réformant la gouvernance du système de santé et de services sociaux et celle du système d'éducation ont été adoptées en décembre 2023, soit :

- la Loi visant à rendre le système de santé et de services sociaux plus efficace;
- la Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique et édictant la Loi sur l'Institut national d'excellence en éducation.

Or, pour que ces mesures législatives se traduisent en améliorations dans la livraison des soins et des services aux citoyens, il importe également de moderniser l'organisation du travail.

## ■ Des avancées significatives en organisation du travail

Les conventions collectives pour plus de 600 000 employés des secteurs public et parapublic (fonction publique, centres de services scolaires, commissions scolaires, collèges, réseau de la santé et des services sociaux) sont venues à échéance le 31 mars 2023.

Des ententes de principe ont été conclues avec plusieurs groupes des secteurs de la santé et des services sociaux, de l'éducation et de l'enseignement supérieur. Elles permettront d'obtenir des avancées significatives en matière d'organisation du travail et d'améliorer la qualité des services, notamment avec :

- la reconnaissance de l'ancienneté du personnel provenant du bassin de main-d'œuvre indépendante en santé;
- la possibilité de convenir d'un horaire atypique (par exemple : horaire de 12 heures) individuellement avec son gestionnaire;
- la fermeture du processus d'affectation des classes au plus tard le 8 août, ce qui permettra une meilleure planification scolaire et une stabilité dans l'organisation des classes;
- l'implantation de l'autogestion des horaires en santé;
- la révision des statuts du personnel de soutien pour créer davantage de stabilité dans les équipes-écoles;
- la révision des primes en santé afin d'inciter et de reconnaître le personnel qui travaille à temps complet, de soir/nuit et de fin de semaine;
- des mesures favorisant la prestation de travail à temps complet;
- une mesure favorisant le déplacement volontaire afin d'éviter les ruptures de services.

Ces ententes permettent également de rendre les emplois plus attrayants tout en reconnaissant l'expertise et la compétence du personnel, notamment avec des paramètres salariaux de 17,4 % pour les années 2023-2024 à 2027-2028.

TABLEAU B.2

### Paramètres salariaux par année (variation en pourcentage)

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028	Total
Paramètres salariaux	6,0	2,8	2,6	2,5	3,5	17,4



# 1. APPUYER UNE ORGANISATION HUMAINE ET EFFICACE DES SOINS DE SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

La santé et les services sociaux sont des missions névralgiques pour l'État. Au cours des dernières années, des gestes significatifs ont été posés pour en soutenir l'offre et pour en faciliter l'accès.

Afin de poursuivre la mise en œuvre du Plan santé, déposé en mars 2022, le gouvernement multiplie les actions pour améliorer l'accès aux services et aux soins de santé, tout en travaillant sur une transformation de l'organisation afin de devenir un employeur de choix. Plusieurs résultats concrets en témoignent, dont :

- l'attribution d'un groupe de médecine familiale à plus de 900 000 Québécoises et Québécois;
- la mise en place du Guichet d'accès à la première ligne (GAP)<sup>2</sup>, dans l'ensemble du Québec, pour les personnes qui n'ont pas accès à un médecin de famille;
- la modernisation des pratiques en soutien à domicile avec l'allègement de la charge administrative des prestataires de services;
- l'implantation du mécanisme d'accès en santé mentale dans les établissements, qui représente la porte d'entrée des demandes et permet de diriger le patient vers le bon intervenant pour tous les services spécifiques et spécialisés pour les jeunes et les adultes;
- l'ouverture de 22 maisons des aînés et maisons alternatives;
- le dépistage du cancer colorectal, qui est maintenant accessible aux personnes de 50 à 74 ans dans tous les centres de vaccination du Québec;
- la conclusion d'une entente en collaboration avec les médecins spécialistes pour faciliter les consultations.

De plus, au printemps 2023, le gouvernement a fait adopter la Loi limitant le recours aux services d'une agence de placement de personnel et à de la main-d'œuvre indépendante dans le secteur de la santé et des services sociaux. Cette loi permet d'abolir graduellement le recours aux agences privées.

Plus récemment, en décembre 2023, l'Assemblée nationale a sanctionné la Loi visant à rendre le système de santé et de services sociaux plus efficace.

---

<sup>2</sup> Le Guichet d'accès à la première ligne permet d'obtenir un rendez-vous avec un professionnel de la santé.



Aujourd'hui, dans le cadre du budget 2024-2025, le gouvernement prévoit une somme additionnelle de près de 3,7 milliards de dollars sur cinq ans pour appuyer une organisation humaine et efficace des soins de santé et des services sociaux, soit :

- 1,8 milliard de dollars pour améliorer l'accès aux soins et aux services et accroître la fluidité hospitalière;
- 1,1 milliard de dollars pour assurer le maintien et la qualité des soins et des services aux aînés;
- 738,0 millions de dollars pour consolider les services sociaux pour les jeunes et les personnes vulnérables.

Ces sommes contribuent à la croissance des dépenses du portefeuille Santé et Services sociaux, qui atteint 4,2 % en 2024-2025.

- De 2019-2020 à 2023-2024, les dépenses ont augmenté de 7,3 % par année en moyenne<sup>3</sup>.

TABLEAU B.3

**Impact financier des mesures visant à appuyer une organisation humaine et efficace des soins de santé et des services sociaux**  
(en millions de dollars)

	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029	Total
Améliorer l'accès aux soins et aux services et accroître la fluidité hospitalière	-360,0	-360,0	-360,0	-360,0	-360,0	-1 800,0
Assurer le maintien et la qualité des soins et des services aux aînés	-222,5	-243,5	-265,7	-203,3	-203,3	-1 138,3
Consolider les services sociaux pour les jeunes et les personnes vulnérables	-147,6	-147,6	-147,6	-147,6	-147,6	-738,0
<b>TOTAL</b>	<b>-730,1</b>	<b>-751,1</b>	<b>-773,3</b>	<b>-710,9</b>	<b>-710,9</b>	<b>-3 676,3</b>

<sup>3</sup> Il s'agit du taux de croissance annuel moyen, qui correspond à la moyenne géométrique sur cinq ans, soit de 2019-2020 à 2023-2024.

## **Plan pour mettre en œuvre les changements nécessaires en santé**

Dans la continuité du Plan santé, le gouvernement retient deux grandes priorités au cours de la prochaine année : poursuivre les efforts pour améliorer l'accès aux soins de santé et aux services sociaux, tout en continuant les changements de fond afin de donner plus de marge de manœuvre aux gestionnaires pour agir localement.

Au cours de la dernière année, le gouvernement a poursuivi la mise en œuvre du Plan santé, notamment :

- en attribuant un groupe de médecine familiale à plus de 900 000 personnes, soit à 400 000 de plus que prévu;
- en proposant une version numérique du Guichet d'accès à la première ligne, qui était auparavant offert exclusivement par téléphone;
- en diminuant la charge administrative des professionnels de la santé et, ainsi, en augmentant de 138 000 le nombre de rendez-vous médicaux dispensés;
- en ouvrant 5 nouvelles cliniques d'infirmières praticiennes spécialisées, portant à 11 le nombre de cliniques ouvertes jusqu'à maintenant;
- en soutenant l'offre de formations de courte durée pour former des préposés aux bénéficiaires (CHSLD, soutien à domicile, etc.);
- en modernisant les pratiques de soutien à domicile avec, dans une première phase, l'allègement de la charge administrative des intervenants psychosociaux pour dégager plus de temps consacré aux usagers (par exemple en réduisant le temps requis pour les outils d'évaluation, ce qui le fait passer de 6 heures en moyenne à 90 minutes);
- en faisant adopter, au printemps 2023, la Loi limitant le recours aux services d'une agence de placement de personnel et à de la main-d'œuvre indépendante dans le secteur de la santé et des services sociaux;
  - Les régions administratives de la Capitale-Nationale, de Montréal, de la Chaudière-Appalaches, de Laval et de la Montérégie pourront recourir aux services d'une agence jusqu'en octobre 2024.
  - Selon leur situation géographique, les autres régions pourront le faire jusqu'en octobre 2025 ou 2026.
  - De plus, des tarifs maximaux s'appliqueront dorénavant aux nouveaux contrats lorsque les établissements utiliseront les services des agences privées.
- en poursuivant l'implantation du mécanisme d'accès en santé mentale, qui occupe une place stratégique dans le continuum de services en santé mentale des établissements;
- en renforçant les efforts de prévention pour limiter le recours à la Loi sur la protection de la jeunesse, et ce, grâce au programme Agir tôt et à la réorientation des signalements en protection de la jeunesse non fondés, mais pour lesquels un besoin demeure, vers les services sociaux de première ligne;
- en soutenant l'attractivité de la main-d'œuvre en services sociaux grâce à des activités de formation et d'encadrement clinique;
- en faisant adopter, en décembre 2023, la Loi visant à rendre le système de santé et de services sociaux plus efficace, qui institue notamment Santé Québec.

## **Plan pour mettre en œuvre les changements nécessaires en santé (suite)**

### **Création de Santé Québec**

La sanction de la Loi visant à rendre le système de santé et de services sociaux plus efficace mènera à la création de Santé Québec en 2024 et soutiendra une modernisation de la gouvernance du réseau au bénéfice de l'ensemble des Québécoises et Québécois :

- en revenant à une gestion de proximité grâce à la désignation d'un gestionnaire responsable pour chaque site (hôpital, CHSLD, clinique) et à des services adaptés aux besoins et aux réalités des milieux;
- en décentralisant la prise de décision pour la rapprocher du patient et en réduisant la bureaucratie.

En janvier 2024, un comité de transition a été mis sur pied avec comme mandat de coordonner et de suivre la mise en œuvre des étapes de transition. De plus, le comité conseillera le ministère de la Santé et des Services sociaux ainsi que les ministres sur les grandes étapes à réaliser pour assurer une transition harmonieuse des opérations du Ministère vers Santé Québec.

## 1.1 Améliorer l'accès aux soins et aux services et accroître la fluidité hospitalière

Au cours des dernières années, plusieurs stratégies ont été adoptées pour améliorer l'accès aux services de première ligne, comme l'élargissement de l'approche développée pour la vaccination et le dépistage à d'autres services, l'ouverture de nouvelles cliniques et la mise sur pied d'un guichet d'accès pour les personnes n'ayant pas de médecin de famille.

Le gouvernement souhaite poursuivre les actions mises en place afin de répondre aux besoins des Québécoises et Québécois. Ainsi, dans le cadre du budget 2024-2025, une somme additionnelle de 1,8 milliard de dollars est prévue sur cinq ans pour améliorer l'accès aux soins et aux services et accroître la fluidité hospitalière, soit :

- 902,5 millions de dollars pour accélérer le virage numérique du réseau de la santé;
- 457,0 millions de dollars pour assurer le maintien et le développement de mesures alternatives à l'hospitalisation;
- 306,5 millions de dollars afin d'ajouter des lits pour répondre aux besoins grandissants de la population;
- 113,5 millions de dollars pour poursuivre le déploiement du Guichet d'accès à la première ligne;
- 20,5 millions de dollars pour rehausser les investissements en prévention et en innovation pour mieux répondre aux pandémies.

TABLEAU B.4

### Impact financier des mesures visant à améliorer l'accès aux soins et aux services et à accroître la fluidité hospitalière (en millions de dollars)

	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	Total
Accélérer le virage numérique du réseau de la santé	-180,5	-180,5	-180,5	-180,5	-180,5	-902,5
Assurer le maintien et le développement de mesures alternatives à l'hospitalisation	-91,4	-91,4	-91,4	-91,4	-91,4	-457,0
Ajouter des lits pour répondre aux besoins grandissants de la population	-61,3	-61,3	-61,3	-61,3	-61,3	-306,5
Poursuivre le déploiement du Guichet d'accès à la première ligne	-22,7	-22,7	-22,7	-22,7	-22,7	-113,5
Rehausser les investissements en prévention et en innovation pour mieux répondre aux pandémies	-4,1	-4,1	-4,1	-4,1	-4,1	-20,5
<b>TOTAL</b>	<b>-360,0</b>	<b>-360,0</b>	<b>-360,0</b>	<b>-360,0</b>	<b>-360,0</b>	<b>-1 800,0</b>

Note : Les crédits seront versés au ministère de la Santé et des Services sociaux. Les sommes prévues pour 2024-2025 seront pourvues à même le Fonds de suppléance.

## ❑ Accélérer le virage numérique du réseau de la santé

Le Plan santé, annoncé en 2022, met la table pour que d'importants changements technologiques soient réalisés en santé et services sociaux. L'utilisation anachronique du télécopieur dans les hôpitaux est devenue le symbole d'un retard en matière d'utilisation des technologies de l'information dans le réseau. Il est nécessaire de se donner les moyens de mener à terme la transformation numérique du réseau pour que les Québécoises et Québécois aient accès à un service à la fine pointe de la technologie.

Les efforts de modernisation des technologies de l'information permettront aussi de poursuivre la transformation numérique du réseau, celle-ci étant un des quatre piliers de la mise en œuvre du Plan santé.

L'accélération du virage numérique, comprenant notamment l'utilisation accrue de l'intelligence artificielle et de processus innovants, bénéficiera à l'ensemble des usagers du réseau de la santé et des services sociaux. En effet, elle permettra entre autres d'alléger la charge administrative des professionnels pour qu'ils puissent consacrer plus de temps aux soins et aux services.

Dans le cadre du budget 2024-2025, le gouvernement prévoit une somme additionnelle de 902,5 millions de dollars sur cinq ans pour accélérer le virage numérique du réseau de la santé, notamment en soutenant l'arrivée du Dossier de santé numérique.

### Financement axé sur le patient

Au cours de l'exercice 2024-2025, le financement axé sur le patient sera notamment déployé dans les secteurs de la médecine, de l'urgence, de la néonatalogie et de la dialyse.

Rappelons que le financement axé sur le patient a commencé à être implanté dans le secteur de la radio-oncologie, puis en imagerie et, à compter de 2018-2019, dans le secteur des coloscopies et endoscopies digestives.

En radio-oncologie, le financement axé sur le patient a permis d'augmenter la productivité de 26 %, alors que le coût moyen des opérations a diminué de 7 % au même moment. C'est donc dire que ce mode de financement procure un meilleur accès aux services de radio-oncologie, et ce, à un coût unitaire plus faible.

Des observations semblables peuvent être faites dans les secteurs de l'imagerie et des coloscopies et endoscopies digestives.

Du côté de l'imagerie, le financement axé sur le patient a fait augmenter de 22 % le volume de procédures des unités techniques en imagerie par résonance magnétique alors que le coût unitaire de ces procédures a diminué de 4 %.

L'élargissement du financement axé sur le patient aux coloscopies et endoscopies digestives a engendré une augmentation de la productivité de 14 % et une diminution des cas d'attente hors délai de 31 %.

Par ailleurs, l'ajout des secteurs de la médecine, de l'urgence, de la néonatalogie et de la dialyse permettra de désengorger les hôpitaux et d'offrir un service plus rapide aux patients.

## **❑ Assurer le maintien et le développement de mesures alternatives à l'hospitalisation**

Actuellement, le réseau hospitalier subit énormément de pression, car plusieurs patients qui arrivent à l'hôpital ne le quittent pas dans les délais prévus. Pour améliorer l'accès dans les hôpitaux, il importe d'abord de travailler sur des mesures qui permettent d'admettre les bons patients à l'hôpital, mais également, de trouver un lieu alternatif et sécuritaire aussitôt qu'il est possible pour le patient de quitter l'hôpital.

Par exemple, une personne ne requérant plus de soins aigus pourrait passer sa convalescence à son domicile tout en recevant l'encadrement professionnel requis.

À cet égard, le gouvernement prévoit, dans le cadre du budget 2024-2025, une somme additionnelle de 457,0 millions de dollars sur cinq ans pour assurer le maintien et le développement de mesures alternatives à l'hospitalisation.

## **❑ Ajouter des lits pour répondre aux besoins grandissants de la population**

Selon les plus récentes prévisions démographiques réalisées par l'Institut de la statistique du Québec, la population québécoise est en constante augmentation. Elle passerait de 8,7 millions d'habitants en 2022 à 9,5 millions d'habitants en 2041 et la proportion des personnes âgées de 75 ans et plus passerait de 9,1 % à 15,8 % pour la même période.

On dénombre actuellement 2,3 lits et civières par 1 000 habitants dans les hôpitaux du Québec. Avec la croissance démographique, des mesures doivent être mises en œuvre afin de continuer à répondre aux besoins des Québécoises et Québécois.

À cet égard, le gouvernement prévoit, dans le cadre du budget 2024-2025, une somme additionnelle de 306,5 millions de dollars sur cinq ans afin d'ajouter des lits pour répondre aux besoins grandissants de la population.

## **❑ Poursuivre le déploiement du Guichet d'accès à la première ligne**

Le Guichet d'accès à la première ligne (GAP) a considérablement amélioré la capacité des personnes qui n'ont pas de médecin de famille à rencontrer rapidement un professionnel de la santé.

Il permet de recevoir les demandes de consultation médicale des personnes qui n'ont pas de médecin de famille ou des personnes inscrites à un groupe de médecins et de les analyser afin de les orienter vers le service professionnel ou médical pertinent, répondant le mieux au besoin. Chaque semaine, environ 30 000 demandes sont reçues et orientées vers le bon service, dont :

- 50,0 % vers un rendez-vous médical;
- 18,3 % vers un autre professionnel de la santé;
- 7,3 % pour l'attente d'un rendez-vous médical;
- 5,5 % vers un pharmacien.

Par ailleurs, 18,9 % des demandes n'ont nécessité aucune suite, car le besoin a été satisfait lors de l'appel.

Le gouvernement souhaite poursuivre ses efforts visant à rendre la première ligne plus accessible pour les personnes qui n'ont pas de médecin de famille. À cet égard, le gouvernement prévoit, dans le cadre du budget 2024-2025, une somme additionnelle de 113,5 millions de dollars sur cinq ans pour poursuivre le déploiement numérique du GAP menant à la mise en œuvre de la plateforme de rendez-vous Votre Santé.

## **❑ Rehausser les investissements en prévention et en innovation pour mieux répondre aux pandémies**

Le rôle de la santé publique est de protéger la population en proposant des actions soutenant les conditions favorables au maintien et à l'amélioration de l'état de santé de la population et du bien-être en général.

Si la santé publique a concentré ses efforts sur la COVID-19 lors de la crise sanitaire, elle les oriente maintenant vers le dépistage et les autres activités de prévention, comme le dépistage plus efficace du cancer colorectal, qui peuvent, sous certaines conditions, contribuer à la réduction de la mortalité.

En parallèle, la santé publique continue d'effectuer le suivi systématique des nouveaux variants de la COVID-19, ainsi que de tous les autres virus qui demeurent une menace à la santé de la population et qui continuent d'exercer une pression sur le réseau de la santé et des services sociaux.

À cet égard, le gouvernement prévoit, dans le cadre du budget 2024-2025, une somme de 20,5 millions de dollars sur cinq ans afin de rehausser les investissements en prévention et en innovation pour mieux répondre aux pandémies.

## Points de services de première ligne : des retombées positives

Grâce à la conversion de certains centres de vaccination mis sur pied durant la pandémie de COVID-19 en services de dépistage de première ligne, des améliorations importantes ont pu être réalisées en matière d'accès aux soins et services de première ligne.

Depuis septembre 2023, les points de services locaux offrent un accès simplifié à de nombreux services pour les citoyens.

En plus de contribuer à l'administration de près de quatre millions de vaccins lors des campagnes de vaccination massive (COVID-19, grippe et zona), ces points de services bonifient l'offre globale de vaccination pour améliorer la protection de la population québécoise.

En quelques mois seulement, ils ont également permis de donner un meilleur accès au dépistage du cancer colorectal, du streptocoque A et des différents virus respiratoires, ainsi qu'aux services de prélèvements.

Par exemple, une nouvelle offre de dépistage du cancer colorectal, deuxième cause de décès par cancer chez les personnes de 50 à 74 ans, est disponible depuis le 5 février 2024 et déjà, plus de 21 000 rendez-vous ont été pris. Les personnes de 50 à 74 ans, notamment celles qui n'ont pas de médecin de famille, sont visées par ce programme, et elles bénéficient désormais d'un accès simplifié au dépistage.

Avec une solution technologique et téléphonique unique permettant la prise de rendez-vous pour l'ensemble des services offerts, les démarches des citoyens sont d'autant plus facilitées.



## 1.2 Assurer le maintien et la qualité des soins et des services aux aînés

Avec le vieillissement de la population, le Québec se retrouve avec un nombre grandissant de personnes âgées de 75 ans et plus. En effet, selon l'Institut de la statistique du Québec, la part des personnes âgées de 75 ans et plus est passée de 2,3 % à 9,1 % entre 1971 et 2022 et elle atteindrait 15,8 % en 2041.

Le gouvernement consacre des ressources importantes, notamment, au soutien à domicile, à l'hébergement ainsi qu'aux soins de longue durée. À cet égard, une somme additionnelle de plus de 1,1 milliard de dollars sur cinq ans est prévue dans le cadre du budget 2024-2025 pour assurer le maintien et la qualité des soins et des services aux aînés, soit :

- 581,0 millions de dollars pour bonifier les services de soutien à domicile;
- 121,8 millions de dollars afin de renforcer l'offre des résidences privées pour aînés;
- 253,5 millions de dollars pour soutenir le déploiement des maisons des aînés et des maisons alternatives;
- 182,0 millions de dollars pour poursuivre le conventionnement des centres d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD).

TABLEAU B.5

### Impact financier des mesures visant à assurer le maintien et la qualité des soins et des services aux aînés (en millions de dollars)

	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	Total
Bonifier les services de soutien à domicile	-116,2	-116,2	-116,2	-116,2	-116,2	-581,0
Renforcer l'offre des résidences privées pour aînés	-19,2	-40,2	-62,4	—	—	-121,8
Soutenir le déploiement des maisons des aînés et des maisons alternatives	-50,7	-50,7	-50,7	-50,7	-50,7	-253,5
Poursuivre le conventionnement des centres d'hébergement et de soins de longue durée	-36,4	-36,4	-36,4	-36,4	-36,4	-182,0
<b>TOTAL</b>	<b>-222,5</b>	<b>-243,5</b>	<b>-265,7</b>	<b>-203,3</b>	<b>-203,3</b>	<b>-1 138,3</b>

Note : Les crédits seront versés au ministère de la Santé et des Services sociaux. Les sommes prévues pour 2024-2025 seront pourvues à même le Fonds de suppléance.

## ❑ Bonifier les services de soutien à domicile

Au Québec, les aînés et les personnes handicapées ou ayant une incapacité peuvent compter sur des services de soutien à domicile qui sont offerts par le réseau de la santé et des services sociaux. Ceux-ci regroupent l'aide (notamment pour l'assistance personnelle et l'aide aux activités de la vie domestique), les soins et services professionnels, les services aux personnes proches aidantes et le soutien technique.

Les services de soutien à domicile répondent à la volonté des aînés de préserver leur autonomie et de demeurer le plus longtemps possible dans leur domicile lorsqu'une attention médicale soutenue n'est pas requise.

Conséquemment, le gouvernement a entamé un virage majeur afin d'appuyer l'offre pour les services de soutien à domicile au cours des dernières années. À cet égard, il prévoit, dans le cadre du budget 2024-2025, une somme additionnelle de 581,0 millions de dollars sur cinq ans pour bonifier les services de soutien à domicile.

### Évolution de l'offre de services de soutien à domicile

Le nombre d'heures de services de soutien à domicile offerts est passé de 19,5 millions en 2018-2019 à 34,7 millions en 2023-2024, une hausse de 78 % qui permettra d'offrir des services à 398 000 personnes au 31 mars 2024.

Au 31 mars 2028, le gouvernement vise à offrir 43,6 millions d'heures de services de soutien à domicile et à répondre aux besoins de 417 000 personnes, alors que le nombre de personnes en attente diminuerait à 11 500.

#### Offre annuelle de services de soutien à domicile

(en unités)

	31 mars 2019	31 mars 2024 <sup>P</sup>	31 mars 2028 <sup>P</sup>
Nombre de personnes ayant reçu des services de soutien à domicile dans l'année de référence	360 000	398 000	417 000
Nombre d'heures de services de soutien à domicile offerts	19 500 000	34 700 000	43 600 000
Nombre de personnes en attente d'un premier service de soutien à domicile	10 500	15 700	11 500

P : Projection.

## Services de soutien à domicile

### Plus de 750 M\$ pour bonifier le crédit d'impôt pour maintien à domicile des aînés

Le crédit d'impôt pour maintien à domicile des aînés a été bonifié dans le cadre du budget 2021-2022 par l'augmentation progressive du taux de remboursement de 35 % à 40 % d'ici 2026.

- Une aide supplémentaire et le versement automatique aux aînés vivant dans un immeuble de logements ont été également prévus.

Cette bonification représente une somme de 750,2 millions de dollars sur sept ans pour favoriser le maintien à domicile des aînés.

### Plus de 8,0 G\$ additionnels pour les services de soutien à domicile

Depuis le budget 2019-2020, les sommes additionnelles octroyées pour les services de soutien à domicile totalisent plus de 8,0 milliards de dollars, et c'est sans tenir compte du crédit d'impôt pour maintien à domicile des aînés et des mesures mises en œuvre pour les proches aidants.

#### Sommes additionnelles octroyées pour les services de soutien à domicile depuis le budget 2019-2020

(en millions de dollars)

	2018-2019 à 2024-2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	Total
<b>Budget 2019-2020<sup>(1)</sup></b>						
Renforcer les soins et les services à domicile	1 760,0	280,0	280,0	280,0	280,0	2 880,0
<b>Budget 2020-2021</b>						
Poursuivre l'amélioration des soins à domicile <sup>(2)</sup>	500,0	100,0	100,0	100,0	100,0	900,0
<b>Budget 2021-2022</b>						
Intensifier l'offre de services publics en soutien à domicile	600,0	150,0	150,0	150,0	150,0	1 200,0
<b>Budget 2022-2023</b>						
Renforcer les services de soutien à domicile	390,0	145,0	250,0	250,0	250,0	1 285,0
<b>Budget 2023-2024</b>						
Intensifier l'offre de services de soutien à domicile	255,4	202,7	252,7	252,7	252,7	1 216,2
<b>Budget 2024-2025</b>						
Bonifier les services de soutien à domicile	116,2	116,2	116,2	116,2	116,2	581,0
<b>TOTAL</b>	<b>3 621,6</b>	<b>993,9</b>	<b>1 148,9</b>	<b>1 148,9</b>	<b>1 148,9</b>	<b>8 062,2</b>

Note : L'information présentée dans le tableau n'inclut pas le crédit d'impôt pour maintien à domicile des aînés et les mesures mises en œuvre pour les proches aidants.

- (1) Le budget 2019-2020 prévoyait également une somme additionnelle de 80 M\$ en 2018-2019 pour renforcer les soins et les services à domicile.
- (2) Les sommes annoncées dans le cadre du budget 2020-2021 totalisaient 384 M\$, dont 100 M\$ en 2020-2021 et en 2021-2022. Toutefois, le gouvernement a annoncé la récurrence du montant annuel de 100 M\$ dans un communiqué daté du 15 novembre 2020.

## ❑ Renforcer l'offre des résidences privées pour aînés

Certains aînés continuent de faire face à un enjeu en matière de logement, alors que plusieurs résidences privées pour aînés (RPA) ont dû fermer leurs portes dans les dernières années en raison de difficultés financières.

Le gouvernement a mis en place différentes mesures pour amoindrir ces difficultés, dont le programme de transition salariale pour répondre aux enjeux relatifs au personnel soignant dans les RPA à la suite de la crise sanitaire.

Les primes salariales versées durant la pandémie au personnel soignant en RPA devaient être retirées graduellement à partir du 1<sup>er</sup> avril 2024.

Étant donné que les résidences ont toujours besoin de ce soutien financier, les primes salariales seront maintenues à 100 % de leur niveau initial jusqu'à la fin du programme le 31 décembre 2026.

À cet égard, le gouvernement prévoit, dans le cadre du budget 2024-2025, une somme additionnelle de 121,8 millions de dollars sur trois ans pour prolonger le soutien aux RPA et ainsi renforcer l'offre d'hébergement pour les aînés.

De plus, le programme visant à réduire l'impact des hausses de primes d'assurance dans les RPA et les autres entités privées visées sera également prolongé d'un an.

## Mise en place d'un comité de travail sur le soutien offert aux résidences privées pour aînés

### Près de 1,6 G\$ sur sept ans afin d'assurer la pérennité des services en résidences privées pour aînés

Afin de freiner la fermeture des résidences privées pour aînés (RPA), le gouvernement a mis en place plusieurs mesures représentant un investissement direct de plus de 509 millions de dollars sur six années, soit :

- 368,7 millions de dollars sur six ans pour le programme de transition salariale pour le personnel soignant en RPA;
- 89,0 millions de dollars sur deux ans pour la prolongation du programme d'aide financière pour l'installation de gicleurs<sup>1</sup>;
- 52,0 millions de dollars sur cinq ans pour la réalisation de travaux de rénovation des petites RPA afin de favoriser leur assurabilité.

De plus, des investissements supplémentaires de près de 1 045,0 millions de dollars sur sept années ont été annoncés pour soutenir l'offre de services aux aînés, soit :

- 200,0 millions de dollars sur cinq ans pour mettre en place le programme d'allocation personnalisée afin de soutenir financièrement les aînés en perte d'autonomie;
- 94,7 millions de dollars sur cinq ans pour faciliter le processus de conversion volontaire des petites RPA en ressources intermédiaires;
- 750,2 millions de dollars sur sept ans pour bonifier progressivement le crédit d'impôt remboursable pour maintien à domicile des aînés d'ici 2026.

Par ailleurs, le gouvernement offre une aide financière pour couvrir une partie de l'augmentation des primes d'assurance des RPA.

Au total, près de 1,6 milliard de dollars ont été prévus sur sept ans afin d'assurer la pérennité des services, principalement en RPA.

### Comité de travail interministériel sur le soutien offert aux résidences privées pour aînés

Malgré l'effort continu du gouvernement pour soutenir les RPA, la situation financière de plusieurs d'entre elles demeure précaire, ce qui expose des aînés vulnérables au risque d'être contraints de quitter leur milieu de vie.

Afin de poursuivre l'engagement du gouvernement à l'endroit des aînés, un comité de travail interministériel, constitué de plusieurs ministères et organismes<sup>2</sup>, sera mis sur pied au cours des prochaines semaines. Il aura notamment pour mandat :

- d'examiner l'efficacité des programmes pour soutenir les RPA et d'évaluer l'opportunité d'améliorer ces programmes;
- d'évaluer l'opportunité d'introduire d'autres mesures structurantes, et ce, en cohérence avec les orientations gouvernementales et les disponibilités budgétaires.

1 L'aide versée à cet égard totalise 212,7 M\$ depuis le début du programme en 2015.

2 Le comité sera constitué du ministère de la Santé et des Services sociaux, du ministère des Finances, du Secrétariat du Conseil du trésor, du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, ainsi que de la Société d'habitation du Québec.

## **❑ Soutenir le déploiement des maisons des aînés et des maisons alternatives**

Les maisons des aînés et les maisons alternatives constituent un engagement phare du gouvernement. Elles permettent d'offrir des milieux de soins et d'hébergement de qualité et adaptés aux besoins des aînés en grande perte d'autonomie ainsi qu'aux adultes vivant une situation de handicap en raison d'une déficience physique, d'une déficience intellectuelle, d'un trouble du spectre de l'autisme ou d'un trouble mental.

Le déploiement progressif de ce nouveau type d'hébergement a été amorcé en 2022 avec l'inauguration de la première maison à Sherbrooke. L'initiative s'inscrit dans le cadre d'une démarche de transformation majeure des milieux d'hébergement et de soins de longue durée.

En date du 1<sup>er</sup> mars 2024, 22 établissements ont ouvert leurs portes. D'ici 2026, c'est 3 480 places qui seront disponibles avec l'ouverture des 46 établissements prévus.

À cet égard, le gouvernement prévoit, dans le cadre du budget 2024-2025, une somme additionnelle de 253,5 millions de dollars sur cinq ans pour soutenir le déploiement des maisons des aînés et des maisons alternatives.

## **❑ Poursuivre le conventionnement des centres d'hébergement et de soins de longue durée**

Le gouvernement vise à ce que les personnes en CHSLD ou encore prises en charge par une ressource intermédiaire ou de type familial aient accès à des soins et des services répondant à leurs besoins et respectant des normes exigeantes de qualité. De plus, le conventionnement des CHSLD privés réduit la charge financière pour les usagers.

Au 31 mars 2024, les travaux de conventionnement des CHSLD privés auront été menés à terme pour 13 établissements alors que les travaux pour 16 autres seront réalisés dans la prochaine année. Le gouvernement se donne jusqu'en 2025 pour finaliser le conventionnement de l'ensemble des CHSLD.

Une somme additionnelle de 182,0 millions de dollars sur cinq ans est prévue dans le cadre du budget 2024-2025 afin de poursuivre le conventionnement des CHSLD.

### 1.3 Consolider les services sociaux pour les jeunes et les personnes vulnérables

Les services sociaux jouent un rôle essentiel dans la protection et le bien-être des jeunes et des personnes vulnérables. À cet égard, le gouvernement prévoit, dans le cadre du budget 2024-2025, une somme de 738,0 millions de dollars sur cinq ans pour consolider les services, dont :

- 543,0 millions de dollars pour répondre aux besoins croissants dans les services liés à la protection de la jeunesse;
- 195,0 millions de dollars pour consolider les services en santé mentale, en services sociaux généraux, en déficiences, des organismes communautaires, pour Agir tôt et contre les dépendances.

Ces sommes s'ajoutent aux investissements importants effectués au cours des dernières années, notamment pour agir en prévention, pour mieux protéger les jeunes, pour consolider les services en santé mentale et pour lutter contre l'itinérance<sup>4</sup>.

TABLEAU B.6

#### Impact financier des mesures visant à consolider les services sociaux pour les jeunes et les personnes vulnérables (en millions de dollars)

	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	Total
Répondre aux besoins croissants en protection de la jeunesse	-108,6	-108,6	-108,6	-108,6	-108,6	-543,0
Consolider les services en santé mentale, en services sociaux généraux, en déficiences, des organismes communautaires, pour Agir tôt et contre les dépendances	-39,0	-39,0	-39,0	-39,0	-39,0	-195,0
<b>TOTAL</b>	<b>-147,6</b>	<b>-147,6</b>	<b>-147,6</b>	<b>-147,6</b>	<b>-147,6</b>	<b>-738,0</b>

Note : Les crédits seront versés au ministère de la Santé et des Services sociaux. Les sommes prévues pour 2024-2025 seront pourvues à même le Fonds de suppléance.

<sup>4</sup> Pour plus de détails, consulter l'encadré de la page B.25.

## ❑ Répondre aux besoins croissants en protection de la jeunesse

Depuis plusieurs années, les services en protection de la jeunesse connaissent une augmentation importante de leurs activités en soutien aux enfants et aux familles.

Afin d'assurer la sécurité des enfants et le bien-être des familles, le gouvernement prévoit, dans le cadre du budget 2024-2025, une somme de 543,0 millions de dollars sur cinq ans. Cette somme permettra entre autres :

- de rehausser le soutien aux ressources de type familial, notamment en prévoyant le financement nécessaire pour assurer l'évaluation des familles d'accueil de proximité et le paiement des allocations financières qui leur permettent de prendre soin de l'enfant;
- consolider les places dans les ressources intermédiaires afin de répondre aux besoins croissants;
- de rehausser la capacité d'hébergement dans les centres de réadaptation pour les jeunes en difficulté d'adaptation, centres qui font actuellement face à des taux d'occupation très élevés;
- d'offrir les services dans les domaines de l'adoption, de la recherche des antécédents sociobiologiques ainsi que des retrouvailles afin de se conformer aux nouvelles obligations législatives;
- de répondre à la hausse des besoins en protection de la jeunesse relativement à la réception et au traitement des signalements, à l'évaluation et à l'orientation, ainsi qu'à la mise en œuvre de l'intervention.



## ❑ **Consolider les services en santé mentale, en services sociaux généraux, en déficiences, des organismes communautaires, pour Agir tôt et contre les dépendances**

Les services en santé mentale et les services sociaux offrent un soutien crucial aux jeunes et aux personnes vulnérables, notamment à celles souffrant de troubles mentaux, de déficiences, de dépendances ou de problèmes psychosociaux.

Afin d'améliorer l'accès à ces services, le gouvernement prévoit une somme de 195,0 millions de dollars sur cinq ans dans le cadre du budget 2024-2025.

— De cette somme, 50,0 millions de dollars sur cinq ans permettront de soutenir les organismes communautaires en difficulté.

Par ailleurs, les sommes prévues pour renforcer les services en santé mentale et les services sociaux permettront entre autres de :

- soutenir la réponse auprès des personnes en situation de crise, ce qui permettra notamment d'éviter le recours au milieu hospitalier, afin de diminuer la pression sur les services du réseau;
- poursuivre la pratique mixte d'interventions psychosociales et policières de proximité;
- rehausser les ressources en hébergement pour les jeunes enfants ou adolescents ayant une déficience intellectuelle, un trouble du spectre de l'autisme ou une déficience physique;
- permettre à des personnes suivies pour un trouble grave du comportement d'être hébergées dans un milieu de vie sécuritaire et adapté à leurs besoins;
- répondre aux besoins de services hospitaliers en pédopsychiatrie pour la population jeunesse;
- poursuivre l'implantation du volet jeunesse du Programme québécois pour les troubles mentaux, lequel renforcera l'accessibilité aux soins et services en santé mentale pour les jeunes.

## **Des investissements importants depuis 2018 pour consolider le soutien aux jeunes et aux personnes vulnérables**

Les investissements du présent budget permettront de consolider l'appui aux services sociaux. À cet égard, le soutien aux jeunes, la santé mentale et la lutte contre l'itinérance représentent trois enjeux prioritaires pour favoriser le bien-être des personnes plus vulnérables. En considérant les sommes annoncées depuis 2018<sup>1</sup>, des investissements de 4,4 milliards de dollars ont été prévus à cet effet par le gouvernement, dont :

- 2,5 milliards de dollars afin de renforcer le soutien aux jeunes, notamment en donnant suite aux recommandations de la Commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse (commission Laurent), en consolidant les services en protection de la jeunesse et en rehaussant la capacité d'hébergement pour les jeunes en difficulté;
- 1,3 milliard de dollars pour rehausser l'offre de services en santé mentale, notamment pour contribuer à la mise en place d'un plan d'action interministériel en santé mentale, pour rehausser les services et pour diminuer les listes d'attente;
- 532,0 millions de dollars pour lutter contre l'itinérance, dont 282,0 millions de dollars pour l'aide au logement ou la construction de logements sociaux destinés aux personnes en situation d'itinérance.

Par ailleurs, pour remédier au manque de main-d'œuvre dans ces domaines, plusieurs mesures ont été mises en place et se poursuivront d'ici 2026, dont des bourses d'études à l'intention des internes en psychologie et des psychothérapeutes œuvrant dans le réseau de la santé et des services sociaux, ainsi que l'élargissement de l'embauche et des pratiques professionnelles.

### **Agir tôt pour déceler les indices de difficultés chez les jeunes enfants**

L'une des priorités en santé mentale consiste à prévenir les difficultés de développement et à intervenir rapidement auprès des jeunes qui en ont besoin, et ce, avant même leur entrée à l'école.

À cet égard, la mise en place du programme Agir tôt représente un progrès important dans le dépistage rapide des troubles de développement chez les enfants de 0 à 5 ans. Cette initiative, qui regroupe le ministère de la Santé et des Services sociaux, le ministère de la Famille, le ministère de l'Éducation et le ministère de l'Enseignement supérieur, contribue à rehausser les efforts de prévention en santé mentale et à assurer un meilleur développement pour les jeunes.

### **Un accès aux services simplifié pour ceux qui ont besoin d'aide**

En plus des investissements visant à rehausser les services, le gouvernement souhaite s'assurer que les personnes vulnérables ayant besoin de recevoir une aide puissent être orientées vers le bon intervenant. À cet égard, le service de consultation téléphonique psychosociale Info-Social 811 permet d'offrir un accès rapide à une consultation par des professionnels.

- Disponible dans 16 régions du Québec depuis juin 2023, ce service est essentiel pour soutenir, outiller et guider les personnes aux prises avec différentes problématiques et pour répondre aux situations de crise.

Par ailleurs, les investissements récents en matière de santé mentale ont permis de déployer davantage de points de service Aire ouverte, qui offrent divers services adaptés aux jeunes de 12 à 25 ans aux prises avec des troubles d'adaptation sociale ainsi que des troubles mentaux et de dépendance.

<sup>1</sup> Ces sommes correspondent aux montants prévus dans les publications budgétaires depuis l'automne 2018.

## 1.4 Améliorer les infrastructures en santé et services sociaux

Pour offrir aux Québécoises et Québécois un accès à des établissements de soins de santé de qualité, le Plan québécois des infrastructures 2024-2034 prévoit des investissements de 23,8 milliards de dollars pour le portefeuille Santé et Services sociaux.

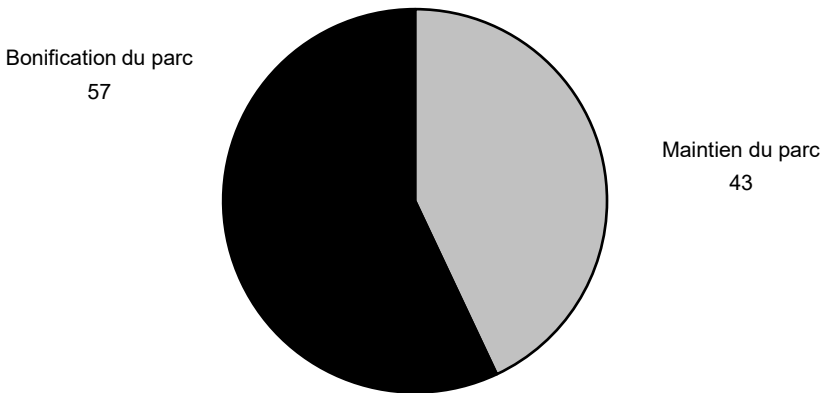
- Les investissements destinés à maintenir en bon état les infrastructures actuelles représentent 43 % des investissements totaux.
- Les investissements consacrés aux nouvelles infrastructures en soutien au développement représentent, quant à eux, 57 %.

Ces investissements permettront notamment de poursuivre la construction, l'agrandissement ou le réaménagement d'hôpitaux (pour entre autres augmenter le nombre de lits disponibles), de maisons des aînés et de maisons alternatives, la reconstruction ainsi que la réfection de CHSLD, de même que le conventionnement des CHSLD privés.

GRAPHIQUE B.1

### Plan québécois des infrastructures 2024-2034 pour la santé et les services sociaux par type d'investissement (en pourcentage)

---



---

Source : Secrétariat du Conseil du trésor.

## 2. FAVORISER LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE DES JEUNES

Depuis le budget 2019-2020, plusieurs initiatives ont été mises en place pour soutenir la réussite et la persévérance scolaires.

Dans le cadre du budget 2024-2025, l'éducation continue d'être la première priorité du gouvernement. En plus d'octroyer des augmentations salariales importantes au personnel scolaire et un relèvement considérable des dépenses pour assurer la continuité des services en éducation, le gouvernement prévoit une somme additionnelle de 818,7 millions de dollars sur cinq ans, soit :

- 544,5 millions de dollars pour soutenir la réussite des élèves;
- 113,6 millions de dollars pour assurer l'attraction et la rétention du personnel scolaire;
- 60,6 millions de dollars pour soutenir les organismes partenaires de l'éducation;
- 100,0 millions de dollars pour accélérer l'entretien du parc immobilier scolaire.

Ces investissements contribuent à la croissance des dépenses du portefeuille Éducation<sup>5</sup>, qui atteint 9,3 % en 2024-2025.

- De 2019-2020 à 2023-2024, les dépenses ont augmenté de 6,6 % par année en moyenne<sup>6</sup>.

TABLEAU B.7

### Impact financier des mesures visant à favoriser la réussite éducative des jeunes

(en millions de dollars)

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029	Total
Soutenir la réussite des élèves	-188,1	-180,9	-42,9	-46,2	-45,2	-41,2	-544,5
Assurer l'attraction et la rétention du personnel scolaire	—	-79,5	-34,1	—	—	—	-113,6
Soutenir les organismes partenaires de l'éducation	—	-17,1	-17,1	-8,8	-8,8	-8,8	-60,6
Accélérer l'entretien du parc immobilier scolaire <sup>(1)</sup>	—	-15,5	-15,5	-23,0	-23,0	-23,0	-100,0
<b>TOTAL</b>	<b>-188,1</b>	<b>-293,0</b>	<b>-109,6</b>	<b>-78,0</b>	<b>-77,0</b>	<b>-73,0</b>	<b>-818,7</b>

(1) Ces sommes représentent des dépenses de fonctionnement et s'ajoutent aux investissements prévus pour améliorer les infrastructures en éducation dans le Plan québécois des infrastructures 2024-2034.

<sup>5</sup> Le portefeuille Éducation comprend le volet sport, loisir et plein air.

<sup>6</sup> Il s'agit du taux de croissance annuel moyen, qui correspond à la moyenne géométrique sur cinq ans, soit de 2019-2020 à 2023-2024.

## Bilan des initiatives en éducation

Depuis l'automne 2018, plusieurs initiatives en éducation totalisant près de 11,4 milliards de dollars ont été mises en place par le gouvernement pour accroître la réussite scolaire. Ces initiatives ont pour objet de répondre aux enjeux les plus importants auxquels fait face le système d'éducation au Québec.

- De cette somme, environ 2,3 milliards de dollars ont été investis pour soutenir les élèves en situation de vulnérabilité.

Afin de concrétiser son engagement visant à rendre le réseau de l'éducation plus performant, à accroître la réussite éducative des élèves, à offrir un environnement d'apprentissage sain et sécuritaire et à mieux valoriser les enseignants, le gouvernement poursuit ses actions pour réaliser les priorités qu'il s'était fixées, à savoir :

- améliorer la qualité du français, tant à l'oral qu'à l'écrit;
- poursuivre la mise en place de solutions pour atténuer la pénurie d'enseignantes et d'enseignants qualifiés dans le réseau, en créant une voie rapide qui permet d'obtenir une autorisation d'enseigner;
- assurer le déploiement d'aides à la classe dans plus de 14 000 classes au préscolaire 5 ans et au primaire afin de soutenir le personnel enseignant et de favoriser un environnement propice à la réussite;
- rendre les projets pédagogiques particuliers, tels que des concentrations arts ou sports, accessibles à un plus grand nombre d'élèves afin d'accroître la motivation scolaire et le sentiment d'appartenance à l'école;
- moderniser et rendre attrayante la formation professionnelle afin de permettre aux jeunes de poursuivre leurs études et d'évoluer dans leurs domaines d'intérêt, notamment ceux qui sont essentiels à l'économie du Québec;
- poursuivre la transformation de la gouvernance scolaire afin que le réseau de l'éducation soit plus efficace et plus responsable en matière de reddition de comptes;
- construire de nouvelles écoles, mais également rénover, entretenir et agrandir celles qui existent déjà afin d'offrir un environnement scolaire valorisant, stimulant et propice à la réussite des élèves.

De plus, le gouvernement souhaite prévenir la violence et assurer le bien-être en milieu scolaire par la mise en place du Plan de prévention de la violence et de l'intimidation dans les écoles ainsi que par la présentation du projet de loi n° 47, intitulé Loi visant à renforcer la protection des élèves.

## 2.1 Soutenir la réussite des élèves

La réussite scolaire de tous les élèves québécois est primordiale pour le développement de notre société. Elle a d'ailleurs été identifiée comme élément central dans la consultation sur les écarts de richesse menée à l'automne dernier. Il est impératif d'assurer un système éducatif performant afin d'offrir aux élèves tous les éléments essentiels à leur réussite.

Ainsi, plusieurs initiatives sont priorisées afin de répondre aux besoins de l'ensemble des élèves et des écoles. Pour soutenir la réussite scolaire des jeunes, le gouvernement poursuit ses actions et prévoit, dans le cadre du budget 2024-2025, une somme de 544,5 millions de dollars sur cinq ans, soit :

- 301,5 millions de dollars pour soutenir les élèves en difficulté pour le retour en classe;
- 213,6 millions de dollars pour consolider les activités éducatives;
- 13,0 millions de dollars pour améliorer la sécurité des services de transport scolaire;
- 16,4 millions de dollars pour poursuivre la transformation de la gouvernance scolaire.

TABLEAU B.8

### Impact financier des mesures visant à soutenir la réussite des élèves (en millions de dollars)

	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	Total
Soutenir les élèves en difficulté pour le retour en classe <sup>(1)</sup>	-151,0	-150,5	—	—	—	—	-301,5
Consolider les activités éducatives <sup>(2)</sup>	-37,1	-25,0	-37,5	-40,0	-39,0	-35,0	-213,6
Améliorer la sécurité des services de transport scolaire <sup>(2)</sup>	—	-2,6	-2,6	-2,6	-2,6	-2,6	-13,0
Poursuivre la transformation de la gouvernance scolaire <sup>(2)</sup>	—	-2,8	-2,8	-3,6	-3,6	-3,6	-16,4
<b>TOTAL</b>	<b>-188,1</b>	<b>-180,9</b>	<b>-42,9</b>	<b>-46,2</b>	<b>-45,2</b>	<b>-41,2</b>	<b>-544,5</b>

(1) Pour 2023-2024, les crédits sont prévus à même l'enveloppe du ministère de l'Éducation. Pour 2024-2025, les crédits seront versés au ministère de l'Éducation et pourvus à même le Fonds de suppléance.

(2) Les crédits seront versés au ministère de l'Éducation. Les sommes prévues pour 2023-2024 et 2024-2025 seront pourvues à même le Fonds de suppléance.

## ❑ **Soutenir les élèves en difficulté pour le retour en classe**

Au terme d'une grève qui a marqué le réseau public de l'éducation, les services éducatifs offerts ont été affectés et certains élèves ont manqué jusqu'à cinq semaines d'école à la fin de l'année 2023.

Dans le but d'offrir aux élèves tous les moyens nécessaires pour favoriser leur réussite, le gouvernement a annoncé en janvier 2024 un plan de rattrapage s'échelonnant jusqu'à la période estivale afin de permettre aux élèves affectés de rattraper le retard scolaire causé par la grève.

Le plan de rattrapage a pour objectif de déployer des actions permettant à tous les élèves, particulièrement ceux qui sont en difficulté, de reprendre, d'ici la fin de l'année scolaire, le retard occasionné par la grève et ainsi de contribuer à la réussite des jeunes Québécoises et Québécois. Ces initiatives sont notamment :

- du tutorat en dehors des heures de classe;
- de l'aide spécialisée pour les élèves ayant des besoins particuliers;
- des cours d'été gratuits pour les élèves de 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> secondaire;
- du soutien aux organismes et aux partenaires qui travaillent en éducation;
- des offres de rattrapage pendant la semaine de relâche.

Ainsi, dans le cadre du budget 2024-2025, le gouvernement prévoit une somme de 301,5 millions de dollars sur deux ans afin de soutenir les élèves pour le retour en classe.

## ❑ **Consolider les activités éducatives**

La réussite scolaire est une des grandes priorités du gouvernement. Il souhaite donc continuer de soutenir le réseau scolaire et de mettre à la disposition des élèves tous les outils nécessaires afin d'assurer leur réussite.

Des investissements additionnels soutiendront la poursuite d'initiatives visant à répondre à des besoins diversifiés. Ces initiatives permettront de mettre en place des avenues pour relever les défis qui se posent afin d'assurer un meilleur accès à des services éducatifs de qualité.

Ainsi, dans le cadre du budget 2024-2025, le gouvernement prévoit une somme de 213,6 millions de dollars sur six ans afin de consolider les activités éducatives.

## ❑ Améliorer la sécurité des services de transport scolaire

Pour faire face aux enjeux de sécurité croissants liés au transport d'élèves lourdement handicapés ou ayant des besoins particuliers importants, le gouvernement souhaite soutenir les écoles spécialisées pour qu'elles affectent des accompagnateurs aux véhicules scolaires. Leur présence permettra d'améliorer les services de transport scolaire offerts aux élèves et d'assurer la sécurité et le bien-être des élèves et du conducteur d'autobus.

À cet égard, le gouvernement prévoit, dans le cadre du budget 2024-2025, une somme de 13,0 millions de dollars sur cinq ans afin d'améliorer la sécurité des services de transport scolaire.

## ❑ Poursuivre la transformation de la gouvernance scolaire

Afin d'être en mesure de relever les importants défis liés à la réussite des élèves du Québec, le gouvernement poursuit la transformation de la gouvernance du réseau scolaire en apportant des changements principalement à la formation des enseignants, à la gouvernance scolaire et à la gestion des données probantes.

Le financement du gouvernement vise notamment :

- à assurer le déploiement de l'Institut national d'excellence en éducation;
- à mettre en place les nouvelles pratiques de gouvernance au sein des centres de services scolaires et à introduire des ententes de gestion et d'imputabilité;
- à moderniser les pratiques, les processus et les systèmes du réseau de l'éducation pour assurer l'accès à des données pertinentes, fiables et disponibles en temps utile.

Ainsi, le gouvernement prévoit, dans le cadre du budget 2024-2025, une somme de 16,4 millions de dollars sur cinq ans pour poursuivre la transformation de la gouvernance scolaire.



## Poursuivre la transformation de la gouvernance scolaire

Le gouvernement poursuit sa transformation de la gouvernance scolaire avec la Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique et édictant la Loi sur l'Institut national d'excellence en éducation (2023, chapitre 32), qui a été sanctionnée le 7 décembre 2023 (projet de loi n° 23).

- Cette transformation a été amorcée avec la Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires (projet de loi n° 40), sanctionnée en février 2020.

Le projet de loi n° 23 apporte certaines modifications relatives à la gouvernance des centres de services scolaires, dont notamment :

- des mesures d'allègement pour favoriser des instances décisionnelles fonctionnelles et stimuler l'engagement, telles que la permission de tenir des séances à distance;
- des mesures pour améliorer la cohérence, la performance du système scolaire et le leadership pédagogique, telles que la nomination du directeur général de chaque centre de services scolaire par le gouvernement.

La Loi apporte également des modifications permettant une optimisation de l'utilisation des renseignements en éducation fondée sur des données pertinentes, fiables et disponibles en temps utile, notamment par :

- un système de dépôt et de communication de renseignements;
- le transfert du dossier de l'élève d'un organisme scolaire à un autre;
- des leviers de mise en œuvre de l'intelligence artificielle;
- des mesures de soutien au réseau scolaire comme l'évaluation des besoins des élèves et la détection des facteurs de risque de décrochage.

La Loi crée l'Institut national d'excellence en éducation (INEE), qui a pour mission de promouvoir l'excellence des services éducatifs par la valorisation des pratiques pédagogiques probantes en classe et le rehaussement de la formation continue.

Enfin, la Loi introduit également d'autres leviers de réussite et de performance, tels que :

- la bonification de la formation continue des enseignants et la reconnaissance de contenus de formation notamment par l'INEE;
- l'ouverture des services éducatifs à distance lors de situations exceptionnelles ou imprévisibles;
- la création de nouvelles voies d'accès à la formation des enseignants, notamment par la reconnaissance des diplômes d'études supérieures spécialisées (30 crédits) pour la délivrance des autorisations d'enseigner.

## 2.2 Assurer l'attraction et la rétention du personnel scolaire

La pénurie de main-d'œuvre a mis en évidence les défis auxquels fait face le réseau de l'éducation et le rôle primordial que joue le personnel scolaire, notamment les enseignants, dans la réussite éducative des élèves.

Les nouvelles conditions de travail récemment négociées visent à rendre les professions du secteur de l'éducation plus attrayantes, et ce, au bénéfice des élèves et du personnel scolaire. Toutefois, avant que l'effet attendu se fasse sentir, certaines mesures déjà mises en place seront prolongées pour une année scolaire additionnelle. Ainsi, le gouvernement poursuit ses efforts et prévoit, dans le cadre du budget 2024-2025, une somme de 113,6 millions de dollars, soit :

- 39,6 millions de dollars pour rendre les postes à temps partiel plus attrayants;
- 37,0 millions de dollars pour maintenir en emploi les personnes retraitées du réseau de l'éducation;
- 37,0 millions de dollars pour soutenir et accompagner le personnel enseignant.

TABLEAU B.9

### Impact financier des mesures visant à assurer l'attraction et la rétention du personnel scolaire (en millions de dollars)

	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029	Total
Rendre les postes à temps partiel plus attrayants	-27,7	-11,9	—	—	—	-39,6
Maintenir en emploi les personnes retraitées du réseau de l'éducation	-25,9	-11,1	—	—	—	-37,0
Soutenir et accompagner le personnel enseignant	-25,9	-11,1	—	—	—	-37,0
<b>TOTAL</b>	<b>-79,5</b>	<b>-34,1</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>-113,6</b>

Note : Les crédits seront versés au ministère de l'Éducation. Les sommes prévues pour 2024-2025 seront pourvues à même le Fonds de suppléance.

## Améliorations des conditions de travail offertes en éducation

Les ententes avec la Fédération autonome de l'enseignement (FAE) et les syndicats affiliés à la Fédération des syndicats de l'enseignement – Centrale des syndicats du Québec (FSE-CSQ) sont d'une durée de cinq ans. Elles visent à assurer une plus grande stabilité dans les écoles, à fournir plus d'aide et d'autonomie aux enseignants et à rendre leurs conditions de travail plus attrayantes.

Sur le plan salarial, les enseignants auront droit à un salaire annuel de départ de 65 000 \$. Avec l'ancienneté, leur salaire pourra atteindre 109 000 \$ par année en 2027-2028.

Le processus d'affectation des enseignants sera devancé au 8 août afin de réduire l'incertitude chez les enseignants, les élèves et les parents.

Les enseignants obtiennent davantage de flexibilité, dont :

- cinq heures par semaine de travail à l'endroit de leur choix pour effectuer des tâches de nature personnelle, telles que la préparation et la planification des cours, la correction des devoirs et l'évaluation des élèves;
- la possibilité d'effectuer 5 des 20 journées pédagogiques en télétravail;
- une libération de la supervision des récréations afin de se consacrer davantage au soutien des élèves;
- la possibilité de faire des heures supplémentaires (avec incitatif financier) sur une base volontaire pour prêter main-forte à leurs collègues et pour encourager la prise en charge d'un plus grand nombre de groupes;
- des heures plus flexibles pour les cours de formation professionnelle, notamment les soirs et la fin de semaine, et ce, sur une base volontaire.

Les nouvelles ententes collectives prévoient la création de 5 000 postes permanents d'enseignants à temps plein et l'équivalent de 4 000 postes d'aides à la classe.

Pour alléger la composition des classes, plus de 14 000 classes du primaire, soit près de la moitié des classes du réseau, auront donc une aide supplémentaire pour les élèves. Les éducatrices en service de garde pourront agir comme aides à la classe, et leurs horaires seront révisés afin de leur permettre de travailler à temps plein. De nouvelles classes pourront aussi être ouvertes, selon la disponibilité des ressources.

Au secondaire, des techniciens en éducation spécialisée (TES) pourront également agir comme aide à la classe. Leurs horaires pourront être rehaussés pour atteindre l'équivalent d'un temps complet.

Les nouveaux postes qui seront créés permettront d'améliorer les conditions de travail et d'attirer plus de personnes dans la profession.

Les personnes étudiant en enseignement pourront aussi faire de la suppléance pendant leur stage, sous certaines conditions. Les nouvelles conventions collectives permettront également aux enseignants retraités d'agir comme mentors.

Toutes ces améliorations des conditions de travail s'ajoutent à la hausse salariale de 17,4 % sur cinq ans et aux autres bonifications sectorielles qui seront annoncées ultérieurement.

## ❑ **Rendre les postes à temps partiel plus attrayants**

Soucieux de remédier à l'importante pénurie de personnel enseignant, le gouvernement agit pour accroître la rétention d'enseignants, particulièrement chez les jeunes enseignants suppléants occasionnels, en leur offrant davantage de temps de travail.

La mesure vise à bonifier, jusqu'à concurrence de 100 %, les contrats de travail des enseignants à temps partiel dans le secteur de la formation générale des jeunes par l'ajout de journées additionnelles de suppléance à ces contrats.

— Par exemple, un enseignant à temps partiel qui obtiendrait une tâche d'enseignement à 60 % pourrait voir son contrat de travail bonifié de 40 % pour combler les besoins de suppléance dans une école ou un groupe d'écoles, ce qui équivaldrait à une tâche complète.

Dans le cadre du budget 2024-2025, le gouvernement prévoit une somme de 39,6 millions de dollars et entend poursuivre son engagement afin de rendre les postes à temps partiel plus attrayants.

## ❑ **Maintenir en emploi les personnes retraitées du réseau de l'éducation**

En parallèle, toujours afin de répondre aux enjeux de rareté de main-d'œuvre du personnel enseignant, le gouvernement entend maintenir les incitatifs financiers temporaires destinés aux enseignants retraités afin de les encourager à retourner au travail.

— Par exemple, les enseignants retraités appelés à faire de la suppléance seraient rémunérés au taux de l'échelle de traitement établi selon leur expérience et leur scolarité plutôt que d'après le taux applicable pour de la suppléance.

De plus, un montant forfaitaire pourrait être accordé aux enseignants retraités désirant faire un retour au travail. Le maintien de ces mesures permettrait d'attirer ou de retenir des retraités en emploi jusqu'au 30 juin 2025<sup>7</sup>.

Le gouvernement prolongerait ainsi ses mesures incitatives visant à maintenir en emploi les personnes retraitées du réseau de l'éducation en prévoyant, dans le cadre du budget 2024-2025, une somme additionnelle de 37,0 millions de dollars.

---

<sup>7</sup> Sous réserve d'une entente à venir avec les organisations syndicales.

## ❑ **Soutenir et accompagner le personnel enseignant**

Afin d'atténuer rapidement la pénurie de personnel enseignant, différents projets<sup>8</sup> seront mis en œuvre par le réseau scolaire visant notamment :

- à offrir de l'accompagnement et de la formation au personnel enseignant non légalement qualifié et à celui légalement qualifié;
- à rendre disponible du mentorat impliquant une libération partielle de la tâche éducative.

Ainsi, dans le cadre du budget 2024-2025, le gouvernement prévoit une somme de 37,0 millions de dollars pour soutenir et accompagner le personnel enseignant.

---

<sup>8</sup> Sous réserve d'une entente à venir avec les organisations syndicales.

## 2.3 Soutenir les organismes partenaires de l'éducation

Dans le cadre de son Programme de soutien à des partenaires en éducation, le gouvernement appuie différents organismes qui réalisent des projets structurants ou des activités au bénéfice des élèves québécois.

Afin de poursuivre le soutien aux organismes partenaires de l'éducation, le gouvernement prévoit, dans le cadre du budget 2024-2025, une somme de 60,6 millions de dollars sur cinq ans, soit :

- 34,0 millions de dollars pour pérenniser le soutien au Club des petits déjeuners et à La Cantine pour tous;
- 10,0 millions de dollars pour poursuivre le soutien à AgrÉcoles;
- 16,6 millions de dollars pour bonifier le soutien aux organismes partenaires de l'éducation.

Avec ces sommes, la croissance de l'enveloppe prévue pour les partenaires de l'éducation s'élève à 41,7 % en 2024-2025 par rapport à 2023-2024.

TABLEAU B.10

### Impact financier des mesures visant à soutenir les organismes partenaires de l'éducation (en millions de dollars)

	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	Total
Pérenniser le soutien au Club des petits déjeuners et à La Cantine pour tous <sup>(1)</sup>	-6,8	-6,8	-6,8	-6,8	-6,8	-34,0
Poursuivre le soutien à AgrÉcoles <sup>(2)</sup>	-2,0	-2,0	-2,0	-2,0	-2,0	-10,0
Bonifier le soutien aux organismes partenaires de l'éducation <sup>(1)</sup>	-8,3	-8,3	—	—	—	-16,6
<b>TOTAL</b>	<b>-17,1</b>	<b>-17,1</b>	<b>-8,8</b>	<b>-8,8</b>	<b>-8,8</b>	<b>-60,6</b>

(1) Les crédits seront versés au ministère de l'Éducation. Les sommes prévues pour 2024-2025 seront pourvues à même le Fonds de suppléance.

(2) Les crédits seront versés au ministère de l'Éducation (5 M\$) et au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (5 M\$). Les sommes prévues pour 2024-2025 seront pourvues à même le Fonds de suppléance.

## ❑ **Pérenniser le soutien au Club des petits déjeuners et à La Cantine pour tous**

Quotidiennement, des enfants vivant dans une famille en situation d'insécurité alimentaire se présentent à l'école sans avoir déjeuné, ce qui nuit inévitablement à leur apprentissage. De plus, l'actuelle augmentation des prix aggrave la situation économique des familles défavorisées.

À cet égard, le gouvernement continue d'agir en poursuivant le financement du Club des petits déjeuners et de La Cantine pour tous, deux organismes qui luttent pour contrer l'insécurité alimentaire chez les élèves.

— Ces organismes permettent de nourrir de nombreux enfants dans les milieux défavorisés à l'échelle québécoise dans le but d'améliorer leur réussite scolaire.

Ainsi, dans le cadre du budget 2024-2025, le gouvernement prévoit une somme de 34,0 millions de dollars sur cinq ans pour pérenniser le soutien au Club des petits déjeuners et à La Cantine pour tous.

## ❑ **Poursuivre le soutien à AgrÉcoles**

AgrÉcoles accompagne les écoles afin d'intégrer l'agroalimentaire dans la vie scolaire de façon à stimuler, chez les élèves, la compréhension de leur environnement et l'adoption de saines habitudes de vie.

Le gouvernement souhaite rapprocher les jeunes et le milieu agroalimentaire en élargissant l'accès au programme « L'agroalimentaire s'invite à l'école » d'AgrÉcoles.

— Les élèves auront ainsi l'occasion d'en apprendre davantage sur l'agriculture, l'alimentation, l'environnement, l'implication communautaire et l'achat local.

Ainsi, dans le cadre du budget 2024-2025, le gouvernement prévoit une somme de 10,0 millions de dollars sur cinq ans afin de poursuivre le soutien à AgrÉcoles et d'augmenter le nombre d'écoles participantes.

## ❑ **Bonifier le soutien aux organismes partenaires de l'éducation**

Le gouvernement est soucieux d'aider financièrement d'autres organismes partenaires du milieu de l'éducation qui s'engagent et se mobilisent pour soutenir les jeunes dans leur développement.

Le soutien financier continuera à appuyer le fonctionnement des organismes œuvrant dans le domaine de l'éducation et la réalisation de projets qui répondent à des enjeux actuels ainsi qu'à des besoins spécifiques liés à l'éducation.

À cette fin, le gouvernement prévoit, dans le cadre du budget 2024-2025, une somme de 16,6 millions de dollars sur deux ans.

## 2.4 Accélérer l'entretien du parc immobilier scolaire

Malgré les investissements importants des dernières années, plusieurs écoles demeurent vieillissantes. Il est donc nécessaire d'augmenter les sommes consacrées à l'entretien du parc immobilier scolaire.

Ainsi, le gouvernement offrira un soutien financier additionnel aux centres de services scolaires et aux commissions scolaires pour que des travaux d'entretien soient effectués sur les établissements et ainsi prévenir leur détérioration.

Dans le cadre du budget 2024-2025, une somme de 100,0 millions de dollars est prévue d'ici 2028-2029 pour accélérer l'entretien du parc immobilier scolaire.

TABLEAU B.11

### Impact financier de la mesure visant à accélérer l'entretien du parc immobilier scolaire (en millions de dollars)

	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	Total
Accélérer l'entretien du parc immobilier scolaire	-15,5	-15,5	-23,0	-23,0	-23,0	-100,0
<b>TOTAL</b>	<b>-15,5</b>	<b>-15,5</b>	<b>-23,0</b>	<b>-23,0</b>	<b>-23,0</b>	<b>-100,0</b>

Note : Les crédits seront versés au ministère de l'Éducation. Les sommes prévues pour 2024-2025 seront pourvues à même le Fonds de suppléance.



## 2.5 Améliorer les infrastructures en éducation

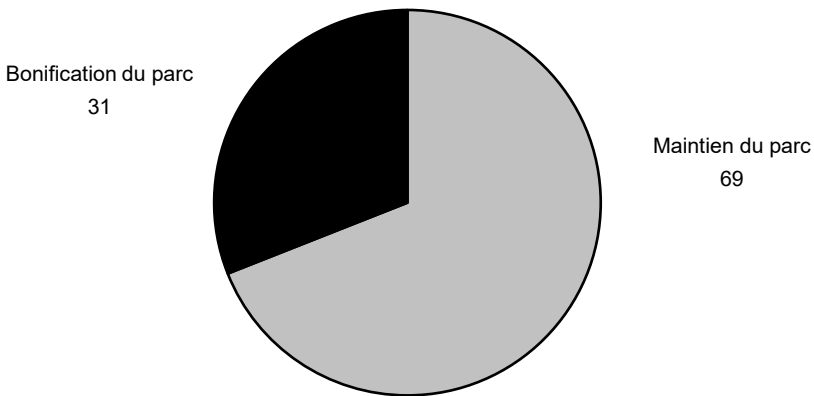
Les infrastructures éducatives doivent offrir des milieux sains, sécuritaires, accessibles et propices à l'apprentissage et au développement des élèves.

Le Plan québécois des infrastructures 2024-2034 prévoit des investissements de 22,7 milliards de dollars pour le réseau de l'éducation, qui permettront notamment de poursuivre la réfection d'écoles et la construction de nouvelles installations nécessaires à la réussite scolaire.

- Une proportion de 69 % de l'ensemble des investissements prévus servira à maintenir en bon état les infrastructures actuelles.
- Les investissements destinés à améliorer ou à construire des infrastructures représentent, quant à eux, 31 %.

GRAPHIQUE B.2

**Plan québécois des infrastructures 2024-2034 pour l'éducation**  
**par type d'investissement**  
(en pourcentage)



Source : Secrétariat du Conseil du trésor.

### 3. PROMOUVOIR LA RÉUSSITE AUX ÉTUDES SUPÉRIEURES

La diplomation aux études supérieures constitue un levier essentiel pour contrer la rareté de main-d'œuvre et favoriser le développement socioéconomique du Québec. Le gouvernement a mis en place, au cours des dernières années, plusieurs initiatives visant à favoriser l'accès, la réussite et la diplomation aux études collégiales et universitaires.

Dans le cadre du budget 2024-2025, le gouvernement poursuit ses efforts pour promouvoir la réussite aux études supérieures, en prévoyant une somme de 420,5 millions de dollars sur cinq ans, soit :

- 370,0 millions de dollars pour favoriser la réussite et la rétention des étudiants universitaires;
- 43,0 millions de dollars pour soutenir l'offre de formation dans des domaines prioritaires et la transformation numérique;
- 7,5 millions de dollars pour accroître le nombre de logements étudiants et entretenir le parc immobilier.

Ces sommes contribuent à la croissance des dépenses du portefeuille Enseignement supérieur, qui atteint 3,5 % en 2024-2025.

- De 2019-2020 à 2023-2024, les dépenses ont augmenté de 6,3 % par année en moyenne<sup>9</sup>.

TABLEAU B.12

#### Impact financier des mesures visant à promouvoir la réussite aux études supérieures

(en millions de dollars)

	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	Total
Favoriser la réussite et la rétention des étudiants universitaires <sup>(1)</sup>	-25,0	-50,0	-75,0	-110,0	-110,0	-370,0
Soutenir l'offre de formation dans des domaines prioritaires et la transformation numérique	-8,0	-12,5	-7,5	-7,5	-7,5	-43,0
Accroître le nombre de logements étudiants et entretenir le parc immobilier	-1,5	-1,5	-1,5	-1,5	-1,5	-7,5
<b>TOTAL</b>	<b>-34,5</b>	<b>-64,0</b>	<b>-84,0</b>	<b>-119,0</b>	<b>-119,0</b>	<b>-420,5</b>

(1) Cette somme provient des réallocations budgétaires dans le financement des établissements universitaires.

<sup>9</sup> Il s'agit du taux de croissance annuel moyen, qui correspond à la moyenne géométrique sur cinq ans, soit de 2019-2020 à 2023-2024.

## Bilan des investissements en enseignement supérieur

L'enseignement supérieur est une priorité gouvernementale. Depuis 2019-2020, le gouvernement du Québec a investi plus de 9,2 milliards de dollars pour favoriser l'accès, la réussite et la diplomation aux études collégiales et universitaires.

De cette somme, près de 5,0 milliards de dollars ont permis de soutenir financièrement les établissements d'enseignement supérieur pour :

- favoriser la diplomation et la réussite scolaire;
- améliorer les services d'aide aux étudiants;
- soutenir les communautés et valoriser la culture de l'innovation et la recherche;
- accueillir davantage d'étudiants internationaux dans les programmes d'études en français;
- soutenir la transition des ressources informationnelles vers l'infonuagique.

Par ailleurs, plus de 4,1 milliards de dollars ont été alloués à des mesures directes aux étudiants, concernant notamment :

- l'aide financière aux études;
- les bourses incitatives dans des secteurs d'activité prioritaires aux prises avec un déficit important de main-d'œuvre;
- l'élimination des intérêts sur les prêts étudiants pendant la pandémie;
- la bonification permanente des frais de subsistance.

### Sommes investies en enseignement supérieur depuis 2019-2020

(en milliards de dollars)

	Depuis 2019-2020
Soutien aux établissements d'enseignement	5,0
Mesures directes aux étudiants	4,1
<b>TOTAL</b>	<b>9,2</b>

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

## Nouvelle politique de financement des universités

La ministre de l'Enseignement supérieur dévoilera la Politique québécoise de financement des universités au printemps 2024. Les premiers jalons de la politique entreront en vigueur lors de l'année universitaire 2024-2025.

La révision de cette politique est l'occasion d'actualiser le financement des universités pour l'arrimer aux grands objectifs gouvernementaux.

La nouvelle politique tiendra compte de l'évolution du contexte depuis la révision de 2018, par exemple de l'évolution des technologies et des besoins de main-d'œuvre. Elle permettra notamment :

- d'améliorer la contribution des établissements universitaires aux offres de main-d'œuvre dans les secteurs stratégiques pour l'économie québécoise et les services publics;
- de contribuer à la vitalité du français au Québec, notamment dans le domaine de la recherche scientifique;
- de renforcer la capacité des établissements universitaires à valoriser, sur le plan économique, la recherche et l'innovation.

### 3.1 Favoriser la réussite et la rétention des étudiants universitaires

Le gouvernement appuie les universités afin d'attirer plus d'étudiants francophones et de favoriser leur rétention au Québec.

— Grâce aux mesures prévues dans ce budget, les universités pourront notamment renforcer le soutien et l'offre de services visant l'attraction, la réussite et la rétention de ces futurs diplômés.

Par ailleurs, les universités intensifieront leurs efforts pour développer les compétences en français des étudiants non québécois, en proposant notamment une offre adaptée d'apprentissage du français.

Ainsi, dans le cadre du budget 2024-2025, le gouvernement prévoit une somme de 370,0 millions de dollars sur cinq ans pour favoriser la réussite et la rétention des étudiants universitaires au Québec et, ainsi, répondre aux objectifs gouvernementaux.

— Cette somme provient des réallocations budgétaires dans le financement des établissements universitaires.

TABLEAU B.13

#### Impact financier de la mesure visant à favoriser la réussite et la rétention des étudiants universitaires (en millions de dollars)

	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	Total
Favoriser la réussite et la rétention des étudiants universitaires	-25,0	-50,0	-75,0	-110,0	-110,0	-370,0
<b>TOTAL</b>	<b>-25,0</b>	<b>-50,0</b>	<b>-75,0</b>	<b>-110,0</b>	<b>-110,0</b>	<b>-370,0</b>

## 3.2 Soutenir l'offre de formation dans des domaines prioritaires et la transformation numérique

Afin de répondre aux besoins actuels du marché du travail, le gouvernement poursuit ses efforts pour améliorer la diplomation aux études supérieures dans des domaines prioritaires, notamment dans les secteurs de la transition énergétique et de l'enseignement.

Par ailleurs, il soutient financièrement les établissements d'enseignement collégial dans leur transformation numérique pour qu'ils puissent améliorer la qualité des formations et des services offerts aux étudiants.

Dans le cadre du budget 2024-2025, le gouvernement prévoit une somme de 43,0 millions de dollars sur cinq ans pour soutenir l'offre de formation dans des domaines prioritaires et la transformation numérique des établissements.

TABLEAU B.14

### Impact financier des mesures visant à soutenir l'offre de formation dans des domaines prioritaires et la transformation numérique (en millions de dollars)

	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029	Total
Favoriser la diplomation pour la transition énergétique et d'autres domaines prioritaires	-5,0	-9,0	-4,0	-4,0	-4,0	-26,0
Soutenir les parcours de formation à l'enseignement	-2,0	-2,0	-2,0	-2,0	-2,0	-10,0
Soutenir la transformation numérique des cégeps	-1,0	-1,5	-1,5	-1,5	-1,5	-7,0
<b>TOTAL</b>	<b>-8,0</b>	<b>-12,5</b>	<b>-7,5</b>	<b>-7,5</b>	<b>-7,5</b>	<b>-43,0</b>

Note : Les crédits seront versés au ministère de l'Enseignement supérieur. Les sommes prévues pour 2024-2025 seront pourvues à même le Fonds de suppléance.

### □ Favoriser la diplomation pour la transition énergétique et d'autres domaines prioritaires

La demande de travail dans le secteur de la transition énergétique est en constante augmentation, notamment avec le développement de la zone d'innovation de la Vallée de la transition énergétique (VTE) ainsi que l'installation de Northvolt au Québec.

Face à cet enjeu, le gouvernement souhaite augmenter le nombre de travailleurs qualifiés pouvant commencer rapidement à travailler dans les entreprises du secteur de la transition énergétique, particulièrement dans la filière batterie. Ainsi, il soutient les établissements dans le développement et la diffusion de programmes d'études adaptés aux besoins de main-d'œuvre.

Dans le cadre du budget 2024-2025, le gouvernement prévoit une somme de 26,0 millions de dollars sur cinq ans afin d'accroître le nombre de diplômés dans le secteur de la transition énergétique et dans d'autres domaines prioritaires.

## ❑ **Soutenir les parcours de formation à l'enseignement**

Dans un contexte marqué par une importante pénurie de main-d'œuvre dans le domaine de l'éducation, l'attraction d'étudiants requiert notamment le développement de nouveaux programmes d'études et l'actualisation des programmes existants.

Afin d'accroître le nombre d'enseignants qualifiés dans le réseau de l'éducation, le gouvernement soutient les établissements universitaires pour qu'ils puissent diversifier les voies d'accès à la profession enseignante.

Dans le cadre du budget 2024-2025, le gouvernement prévoit une somme de 10,0 millions de dollars sur cinq ans afin de soutenir les parcours de formation à l'enseignement.

## ❑ **Soutenir la transformation numérique des cégeps**

Au cours des dernières années, le gouvernement a soutenu financièrement les établissements d'enseignement afin qu'ils puissent migrer vers l'infonuagique et améliorer leurs outils et services numériques.

Poursuivant sur sa lancée, le gouvernement soutient la mutualisation des services de l'ensemble des établissements d'enseignement collégial, afin de les aider à rehausser leurs mesures de cybersécurité, à déployer le numérique dans leurs activités d'apprentissage, à assurer la sécurité de l'information et à optimiser leurs activités d'enseignement.

— Ces initiatives permettront notamment aux cégeps de réagir rapidement en cas d'attaques ou de menaces de divulgation non autorisée des données.

Une somme de 7,0 millions de dollars sur cinq ans est prévue à cet effet dans le cadre du budget 2024-2025.

### 3.3 Accroître le nombre de logements étudiants et entretenir le parc immobilier

Dans un marché locatif tendu, l'offre de logements étudiants s'avère insuffisante pour répondre aux besoins spécifiques de la clientèle.

Afin d'augmenter l'offre de logements étudiants abordables grâce à des modèles de financement innovants, le gouvernement prévoit soutenir les établissements d'enseignement dans le cadre d'ententes de garantie de location qu'ils concluront avec des propriétaires d'immeubles locatifs.

- En permettant aux établissements de garantir un taux d'occupation minimal, cette initiative vise à accroître l'intérêt du secteur privé pour la construction de résidences étudiantes.

Par ailleurs, le gouvernement bonifie l'enveloppe de fonctionnement pour la valeur locative des collèges privés subventionnés, laquelle s'apparente à celle de l'entretien des bâtiments dans les cégeps.

- En permettant aux collèges privés subventionnés de maintenir l'état de leur parc immobilier, cette initiative vise à offrir aux étudiants collégiaux un environnement d'études sécuritaire et des lieux de formation de qualité qui favoriseront leur persévérance et leur réussite scolaires.

Le budget 2024-2025 prévoit une somme de 7,5 millions de dollars sur cinq ans afin d'accroître à court terme le nombre de logements réservés et adaptés aux étudiants et d'entretenir le parc immobilier collégial.

TABLEAU B.15

#### Impact financier de la mesure visant à accroître le nombre de logements étudiants et à entretenir le parc immobilier (en millions de dollars)

	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	Total
Accroître le nombre de logements étudiants et entretenir le parc immobilier	-1,5	-1,5	-1,5	-1,5	-1,5	-7,5
<b>TOTAL</b>	<b>-1,5</b>	<b>-1,5</b>	<b>-1,5</b>	<b>-1,5</b>	<b>-1,5</b>	<b>-7,5</b>

Note : Les crédits seront versés au ministère de l'Enseignement supérieur. Les sommes prévues pour 2024-2025 seront pourvues à même le Fonds de suppléance.



### 3.4 Améliorer les infrastructures en enseignement supérieur

Les infrastructures éducatives doivent offrir des milieux sains, sécuritaires, accessibles et propices à l'apprentissage et au développement des étudiants.

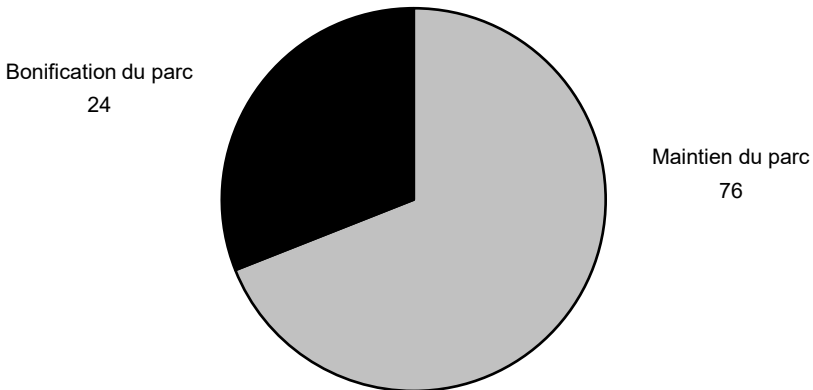
Le Plan québécois des infrastructures 2024-2034 prévoit des investissements de plus de 8,5 milliards de dollars pour les réseaux de l'enseignement supérieur, qui permettront notamment de poursuivre la réfection des infrastructures collégiales et universitaires ainsi que la mise en œuvre des mesures liées à la diplomation ciblées dans le cadre de l'Opération main-d'œuvre.

- Une proportion de 76 % de l'ensemble des investissements prévus servira à maintenir en bon état les infrastructures actuelles.
- Les investissements destinés à améliorer ou à construire des infrastructures représentent, quant à eux, 24 %.

GRAPHIQUE B.3

**Plan québécois des infrastructures 2024-2034 pour l'enseignement supérieur par type d'investissement**  
(en pourcentage)

---



---

Source : Secrétariat du Conseil du trésor.

**IMPACT FINANCIER**

TABLEAU B.16

**Impact financier des mesures visant à financer les services en santé et services sociaux, en éducation et en enseignement supérieur**  
(en millions de dollars)

	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	Total
<b>Appuyer une organisation humaine et efficace des soins de santé et des services sociaux</b>							
Améliorer l'accès aux soins et aux services et accroître la fluidité hospitalière							
– Accélérer le virage numérique du réseau de la santé	—	-180,5	-180,5	-180,5	-180,5	-180,5	-902,5
– Assurer le maintien et le développement de mesures alternatives à l'hospitalisation	—	-91,4	-91,4	-91,4	-91,4	-91,4	-457,0
– Ajouter des lits pour répondre aux besoins grandissants de la population	—	-61,3	-61,3	-61,3	-61,3	-61,3	-306,5
– Poursuivre le déploiement du Guichet d'accès à la première ligne	—	-22,7	-22,7	-22,7	-22,7	-22,7	-113,5
– Rehausser les investissements en prévention et en innovation pour mieux répondre aux pandémies	—	-4,1	-4,1	-4,1	-4,1	-4,1	-20,5
Sous-total – Améliorer l'accès aux soins et aux services et accroître la fluidité hospitalière	—	-360,0	-360,0	-360,0	-360,0	-360,0	-1 800,0
Assurer le maintien et la qualité des soins et des services aux aînés							
– Bonifier les services de soutien à domicile	—	-116,2	-116,2	-116,2	-116,2	-116,2	-581,0
– Renforcer l'offre des résidences privées pour aînés	—	-19,2	-40,2	-62,4	—	—	-121,8
– Soutenir le déploiement des maisons des aînés et des maisons alternatives	—	-50,7	-50,7	-50,7	-50,7	-50,7	-253,5
– Poursuivre le conventionnement des centres d'hébergement et de soins de longue durée	—	-36,4	-36,4	-36,4	-36,4	-36,4	-182,0
Sous-total – Assurer le maintien et la qualité des soins et des services aux aînés	—	-222,5	-243,5	-265,7	-203,3	-203,3	-1 138,3

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

TABLEAU B.16

**Impact financier des mesures visant à financer les services en santé et services sociaux, en éducation et en enseignement supérieur (suite)**  
(en millions de dollars)

	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	Total
Consolider les services sociaux pour les jeunes et les personnes vulnérables							
– Répondre aux besoins croissants en protection de la jeunesse	—	-108,6	-108,6	-108,6	-108,6	-108,6	-543,0
– Consolider les services en santé mentale, en services sociaux généraux, en déficiences, des organismes communautaires, pour Agir tôt et contre les dépendances	—	-39,0	-39,0	-39,0	-39,0	-39,0	-195,0
Sous-total – Consolider les services sociaux pour les jeunes et les personnes vulnérables	—	-147,6	-147,6	-147,6	-147,6	-147,6	-738,0
<b>Sous-total – Appuyer une organisation humaine et efficace des soins de santé et des services sociaux</b>	<b>—</b>	<b>-730,1</b>	<b>-751,1</b>	<b>-773,3</b>	<b>-710,9</b>	<b>-710,9</b>	<b>-3 676,3</b>
<b>Favoriser la réussite éducative des jeunes</b>							
Soutenir la réussite des élèves							
– Soutenir les élèves en difficulté pour le retour en classe	-151,0	-150,5	—	—	—	—	-301,5
– Consolider les activités éducatives	-37,1	-25,0	-37,5	-40,0	-39,0	-35,0	-213,6
– Améliorer la sécurité des services de transport scolaire	—	-2,6	-2,6	-2,6	-2,6	-2,6	-13,0
– Poursuivre la transformation de la gouvernance scolaire	—	-2,8	-2,8	-3,6	-3,6	-3,6	-16,4
Sous-total – Soutenir la réussite des élèves	-188,1	-180,9	-42,9	-46,2	-45,2	-41,2	-544,5

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

TABLEAU B.16

**Impact financier des mesures visant à financer les services en santé et services sociaux, en éducation et en enseignement supérieur (suite)**  
(en millions de dollars)

	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	Total
Assurer l'attraction et la rétention du personnel scolaire							
– Rendre les postes à temps partiel plus attrayants	—	-27,7	-11,9	—	—	—	-39,6
– Maintenir en emploi les personnes retraitées du réseau de l'éducation	—	-25,9	-11,1	—	—	—	-37,0
– Soutenir et accompagner le personnel enseignant	—	-25,9	-11,1	—	—	—	-37,0
Sous-total – Assurer l'attraction et la rétention du personnel scolaire	—	-79,5	-34,1	—	—	—	-113,6
Soutenir les organismes partenaires de l'éducation							
– Pérenniser le soutien au Club des petits déjeuners et à La Cantine pour tous	—	-6,8	-6,8	-6,8	-6,8	-6,8	-34,0
– Poursuivre le soutien à AgrÉcoles	—	-2,0	-2,0	-2,0	-2,0	-2,0	-10,0
– Bonifier le soutien aux organismes partenaires de l'éducation	—	-8,3	-8,3	—	—	—	-16,6
Sous-total – Soutenir les organismes partenaires de l'éducation	—	-17,1	-17,1	-8,8	-8,8	-8,8	-60,6
Accélérer l'entretien du parc immobilier scolaire	—	-15,5	-15,5	-23,0	-23,0	-23,0	-100,0
<b>Sous-total – Favoriser la réussite éducative des jeunes</b>	<b>-188,1</b>	<b>-293,0</b>	<b>-109,6</b>	<b>-78,0</b>	<b>-77,0</b>	<b>-73,0</b>	<b>-818,7</b>

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

TABLEAU B.16

**Impact financier des mesures visant à financer les services en santé et services sociaux, en éducation et en enseignement supérieur (suite)**  
(en millions de dollars)

	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	Total
<b>Promouvoir la réussite aux études supérieures</b>							
Favoriser la réussite et la rétention des étudiants universitaires	—	-25,0	-50,0	-75,0	-110,0	-110,0	-370,0
Soutenir l'offre de formation dans des domaines prioritaires et la transformation numérique							
– Favoriser la diplomation pour la transition énergétique et d'autres domaines prioritaires	—	-5,0	-9,0	-4,0	-4,0	-4,0	-26,0
– Soutenir les parcours de formation à l'enseignement	—	-2,0	-2,0	-2,0	-2,0	-2,0	-10,0
– Soutenir la transformation numérique des cégeps	—	-1,0	-1,5	-1,5	-1,5	-1,5	-7,0
Sous-total – Soutenir l'offre de formation dans des domaines prioritaires et la transformation numérique	—	-8,0	-12,5	-7,5	-7,5	-7,5	-43,0
Accroître le nombre de logements étudiants et entretenir le parc immobilier	—	-1,5	-1,5	-1,5	-1,5	-1,5	-7,5
<b>Sous-total – Promouvoir la réussite aux études supérieures</b>	<b>—</b>	<b>-34,5</b>	<b>-64,0</b>	<b>-84,0</b>	<b>-119,0</b>	<b>-119,0</b>	<b>-420,5</b>
<b>TOTAL</b>	<b>-188,1</b>	<b>-1 057,6</b>	<b>-924,7</b>	<b>-935,3</b>	<b>-906,9</b>	<b>-902,9</b>	<b>-4 915,5</b>

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

# Section C

## SOUTENIR LES QUÉBÉCOIS ET LES COLLECTIVITÉS

<b>Sommaire .....</b>	<b>C.3</b>
<b>1. Soutenir les aînés en situation d'invalidité .....</b>	<b>C.5</b>
<b>2. Consolider le soutien aux Québécois.....</b>	<b>C.11</b>
2.1 Favoriser l'accès au logement.....	C.12
2.2 Appuyer les jeunes et les familles .....	C.20
2.3 Aider les plus démunis et favoriser l'inclusion sociale.....	C.26
2.4 Prolonger la période d'admissibilité au montant ponctuel pour le coût de la vie.....	C.34
2.5 Un soutien financier de plus de 30 G\$ depuis 2022.....	C.35
<b>3. Soutenir les collectivités .....</b>	<b>C.39</b>
3.1 Promouvoir la pratique durable du loisir et du sport dans un environnement sécuritaire.....	C.40
3.2 Consolider la capacité d'intervention en sécurité publique .....	C.46
3.3 Renforcer l'accompagnement judiciaire et les services aux personnes vulnérables .....	C.51
<b>4. Mettre en valeur la culture et promouvoir la langue française .....</b>	<b>C.55</b>
4.1 Mettre en valeur la culture et le patrimoine québécois.....	C.56
4.2 Appuyer les médias et la diffusion de la culture québécoise.....	C.59
4.3 Soutenir la promotion et la valorisation de la langue française.....	C.63
<b>5. Protéger l'environnement et s'adapter aux changements climatiques .....</b>	<b>C.65</b>
5.1 Assurer la sécurité dans le contexte des changements climatiques .....	C.66
5.2 Mettre en valeur les richesses environnementales du Québec .....	C.70
5.3 Actualiser le plan de mise en œuvre du Plan pour une économie verte 2030.....	C.74



## SOMMAIRE

Le gouvernement poursuit ses efforts visant à répondre aux enjeux prioritaires pour les Québécois, et prévoit le financement nécessaire afin d'améliorer les services et de renforcer le soutien aux collectivités.

**Dans le cadre du présent budget, le gouvernement annonce l'élimination de la réduction de la rente de retraite pour les aînés de 65 ans ou plus en situation d'invalidité dès janvier 2025.**

**De plus, un investissement de 2 milliards de dollars est prévu sur six ans pour soutenir les Québécois et les collectivités.**

Le gouvernement soutient les aînés en situation d'invalidité en annonçant que, dès janvier 2025, ces personnes pourront profiter d'une pleine rente de retraite à compter de 65 ans.

Par ailleurs, une somme de près de 1,3 milliard de dollars sur six ans permettra de consolider le soutien aux Québécois, notamment en favorisant l'accès au logement ainsi qu'en prévoyant un soutien aux familles, aux jeunes et aux personnes plus démunies.

Sur cinq ans, le gouvernement prévoit aussi 441 millions de dollars pour soutenir les collectivités, 187 millions de dollars pour mettre en valeur la culture et promouvoir la langue française, ainsi que 128 millions de dollars pour protéger l'environnement et s'adapter aux changements climatiques.

TABLEAU C.1

### Impact financier des mesures pour soutenir les Québécois et les collectivités

(en millions de dollars)

	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	Total
Soutenir les aînés en situation d'invalidité	—	—	—	—	—	—	—
Consolider le soutien aux Québécois	-129,2	-315,6	-299,7	-239,4	-142,5	-146,5	-1 272,9
Soutenir les collectivités	—	-60,0	-105,6	-92,0	-90,3	-92,6	-440,5
Mettre en valeur la culture et promouvoir la langue française	—	-41,3	-53,7	-41,8	-28,4	-21,9	-187,1
Protéger l'environnement et s'adapter aux changements climatiques	—	-20,8	-27,1	-37,6	-20,8	-21,2	-127,5
<b>TOTAL</b>	<b>-129,2</b>	<b>-437,7</b>	<b>-486,1</b>	<b>-410,8</b>	<b>-282,0</b>	<b>-282,2</b>	<b>-2 028,0</b>





# 1. SOUTENIR LES ÂÎNÉS EN SITUATION D'INVALIDITÉ

En plus d'assurer une protection financière de base à la retraite pour les travailleurs du Québec, le Régime de rentes du Québec (RRQ) offre un important filet de sécurité aux personnes en situation d'invalidité.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, une personne admissible à une rente d'invalidité qui atteint l'âge de 60 ans peut demander sa rente de retraite, qui est réduite selon le nombre de mois d'anticipation<sup>1</sup>. Lorsque cette personne atteint 65 ans, elle cesse de recevoir la rente d'invalidité, mais continue de recevoir une rente de retraite réduite pour le reste de sa vie.

Le gouvernement est conscient de la vulnérabilité de ces personnes et des répercussions qu'elles subissent en raison de la hausse du coût de la vie. Puisque la situation financière du régime le permet, un geste significatif peut être posé afin de les soutenir davantage.

## Éliminer la réduction de la rente à partir de 65 ans

Dans le cadre du budget 2024-2025, le gouvernement annonce qu'il éliminera totalement, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025<sup>2</sup>, la réduction de la rente de retraite pour les aînés en situation d'invalidité qui atteignent l'âge de 65 ans.

— Grâce à cette bonification, environ 77 000 personnes de 65 ans ou plus profiteront d'une hausse de leur rente de retraite dès l'année 2025. Par ailleurs, environ 23 000 personnes additionnelles, actuellement âgées de 60 à 64 ans, en profiteront au cours des prochaines années.

Cette mesure représente des prestations supplémentaires de 135 millions de dollars par année. Lors de la plus récente évaluation actuarielle du RRQ, le régime de base disposait d'une marge financière suffisante pour financer cette bonification. Par conséquent, aucune hausse de cotisation ne sera appliquée.

— Toutefois, considérant l'impact sur la marge financière du régime, le gouvernement ne prévoit pas bonifier davantage le RRQ d'ici la prochaine consultation publique, en 2029.

---

<sup>1</sup> Cela correspond au nombre de mois pendant lesquels la personne était âgée d'au moins 60 ans et de moins de 65 ans et recevait une rente de retraite.

<sup>2</sup> Des modifications législatives seront nécessaires pour la mise en œuvre de cette initiative.

## ■ Illustration pour un bénéficiaire qui atteint l'âge de 65 ans

Une personne en situation d'invalidité peut recevoir un montant maximal de 19 445 \$ par année, incluant :

- une rente d'invalidité de 6 999 \$, qui correspond au même montant pour tous les prestataires en situation d'invalidité;
- une rente de retraite maximale de 12 445 \$, soit la rente qui aurait été versée à 65 ans, réduite de 0,4 % par mois d'anticipation avant cet âge.

Dès qu'elle atteindra 65 ans, cette personne recevra une rente de retraite pouvant aller jusqu'à 16 375 \$, soit le plein montant de la rente qu'elle aurait reçue si elle avait pris sa retraite à cet âge.

- Cela représente une bonification pouvant atteindre 3 930 \$ par année, soit une hausse d'environ 32 % de la rente de retraite.

TABLEAU C.2

### Montant maximal des rentes versées pour un prestataire invalide (en dollars)

	Situation actuelle		À compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2025		Écart	
	60 ans	65 ans	60 ans	65 ans	60 ans	65 ans
Rente d'invalidité	6 999	—	6 999	—	—	—
Rente de retraite	12 445	12 445	12 445	16 375	—	3 930
<b>TOTAL</b>	<b>19 445</b>	<b>12 445</b>	<b>19 445</b>	<b>16 375</b>	<b>—</b>	<b>3 930</b>

Notes : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

À des fins d'illustration, les montants indiqués sont calculés à partir des paramètres du RRQ pour l'année 2024 et pour une personne qui a demandé sa rente de retraite à partir de 60 ans. Les montants seront indexés au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

## ■ Des gains pouvant atteindre à terme 5 895 \$ par année

Grâce à cette mesure et à la bonification déjà annoncée dans le budget 2021-2022, la rente de retraite maximale annuelle pour une personne ayant reçu une rente d'invalidité de 60 à 64 ans passe de 10 480 \$ à 16 375 \$, soit une hausse de 5 895 \$. Cela représente une augmentation de plus de 56 % de la rente de retraite.

TABLEAU C.3

### Illustration des gains pour une personne invalide de 65 ans – À terme (en dollars)

Rente de retraite avant le budget 2021-2022	Bonifications			Total
	Budget 2021-2022	Budget 2024-2025	Sous-total	
5 000	+892	+1 540	+2 432	<b>7 432</b>
6 000	+1 079	+1 916	+2 995	<b>8 995</b>
7 800 <sup>(1)</sup>	+1 426	+2 656	+4 082	<b>11 882</b>
9 000	+1 664	+3 200	+4 863	<b>13 863</b>
10 480 <sup>(2)</sup>	+1 965	+3 930	+5 895	<b>16 375</b>

Notes : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Les montants indiqués sont calculés à partir des paramètres du RRQ pour l'année 2024 et pour une personne qui a reçu une rente d'invalidité de 60 à 64 ans. Les montants au 1<sup>er</sup> janvier 2025 n'incluent donc pas l'indexation pour l'année 2025.

(1) Il s'agit de la rente de retraite moyenne pour les personnes en situation d'invalidité.

(2) Il s'agit de la rente de retraite maximale pour les personnes qui ont reçu une rente d'invalidité de 60 à 64 ans.

#### Bonification annoncée dans le budget 2021-2022

Avant le 1<sup>er</sup> janvier 2024, la rente d'invalidité cessait d'être versée à 65 ans et était convertie en rente de retraite. Cette dernière était réduite en fonction du nombre de mois pendant lequel la rente d'invalidité avait été versée de 60 à 64 ans.

Dans le cadre du budget 2021-2022, le gouvernement a annoncé plusieurs mesures afin d'améliorer les conditions des personnes en situation d'invalidité. Ces modifications représentent une somme de 90 millions de dollars par année et comprennent :

- la baisse de 36 % à 24 % de la réduction maximale de la rente de retraite pour ces personnes, ce qui représente un gain allant jusqu'à 1 965 \$ par année<sup>1</sup>;
- la possibilité pour ces personnes de demander leur rente de retraite dès 60 ans ou de la reporter à 65 ans sans réduction;
- une hausse du revenu de travail au-delà duquel les personnes ne sont plus admissibles à la rente d'invalidité;
- une baisse du nombre minimal d'années de cotisation aux fins de l'admissibilité à la rente d'invalidité, qui est passé de quatre à trois années au cours des six dernières.

Avec l'élimination de la réduction de la rente de retraite à partir de 65 ans qui est annoncée dans le budget 2024-2025, c'est plus de 225 millions de dollars par année qui seront versés aux aînés en situation d'invalidité.

1 Cette bonification de la rente de retraite a été accordée à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022 à l'ensemble des personnes retraitées ayant reçu une rente d'invalidité de 60 à 64 ans.

## ❑ Protéger les prestations des bénéficiaires

Afin de maintenir le pouvoir d'achat des prestataires du RRQ, leurs rentes sont indexées annuellement.

— Les nouvelles rentes d'invalidité et de retraite sont fixées en fonction de la croissance des salaires, alors que les rentes dont le versement a déjà commencé sont plutôt indexées selon l'évolution des prix.

Or, de façon exceptionnelle, comme l'augmentation des prix a été plus rapide que celle des salaires au cours des dernières années, certains prestataires de la rente d'invalidité pourraient subir une légère réduction lors de la conversion de leur rente d'invalidité en rente de retraite.

Dans ce contexte, le gouvernement annonce qu'il protégera la prestation des bénéficiaires d'une rente d'invalidité de 60 à 64 ans afin de s'assurer qu'ils obtiendront une prestation au moins aussi élevée que celle qu'ils obtenaient avant le versement de leur rente de retraite<sup>3</sup>.

Cette protection sera applicable rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

### ■ Illustration pour un bénéficiaire qui atteint 60 ans

Par exemple, un bénéficiaire de la rente d'invalidité maximale, âgé de 59 ans, a reçu une somme de 1 600,35 \$ en février 2024. En mars 2024, il atteint 60 ans et sa rente d'invalidité est convertie en rente de retraite.

— Or, en raison de l'indexation plus importante de sa rente d'invalidité au cours des dernières années, cette personne verrait ses prestations diminuées de près de 3 \$ par mois au moment de la conversion.

Grâce à la protection mise en place, sa rente d'invalidité sera majorée afin qu'il conserve, au minimum, le même montant de prestations qu'il avait avant 60 ans.

TABLEAU C.4

### Prestations mensuelles pour une personne en situation d'invalidité (en dollars)

	Situation actuelle			Bonification du budget 2024-2025	
	Février 2024	Mars 2024	Écart	Mars 2024	Écart
Rente de retraite <sup>(1)</sup>	—	1 014,28	1 014,28	1 014,28	1 014,28
<b>Rente d'invalidité</b>					
– Part uniforme	583,29	583,29	—	586,07	2,78
– Part variable	1 017,06	—	-1 017,06	—	-1 017,06
<b>Sous-total</b>	<b>1 600,35</b>	<b>583,29</b>	<b>-1 017,06</b>	<b>586,07</b>	<b>-1 014,28</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 600,35</b>	<b>1 597,57</b>	<b>-2,78</b>	<b>1 600,35</b>	<b>—</b>

Note : Le cas illustré est celui d'un participant recevant la rente d'invalidité depuis 2020 et qui demande sa rente de retraite lorsqu'il atteint l'âge de 60 ans le 1<sup>er</sup> mars 2024.

(1) Il s'agit de la rente de retraite mensuelle maximale en 2024 pour les nouveaux retraités de 60 ans.

<sup>3</sup> Des modifications législatives seront nécessaires pour la mise en œuvre de cette initiative.

## Un régime ayant une marge de manœuvre suffisante

En 1998, le gouvernement a procédé à une réforme majeure du Régime de rentes du Québec (RRQ), dans un contexte où ce dernier connaissait des difficultés financières. Plusieurs ajustements ont été apportés depuis afin de permettre le retour à l'équilibre budgétaire du régime et d'assurer que les générations futures pourront toujours bénéficier de leur rente.

Le RRQ est maintenant dans une situation financière favorable. Cela permet au gouvernement d'annoncer, dans le présent budget, une bonification des prestations pour les personnes en situation d'invalidité.

Selon la dernière évaluation actuarielle, déposée en 2023, le régime dispose d'une marge de manœuvre de près de 160 millions de dollars. Ce montant représente l'écart entre le taux de cotisation en vigueur et le taux de cotisation d'équilibre du régime, cet écart étant de 0,10 point de pourcentage.

En tenant compte de la bonification annoncée dans le budget 2024-2025, la marge de manœuvre du régime s'établira à 0,02 point de pourcentage. Cette marge permettra d'atténuer l'impact de la volatilité des marchés financiers et d'autres imprévus.

### Marge de manœuvre financière du régime de base du RRQ

(en points de pourcentage)

	Taux de cotisation
Taux de cotisation en vigueur	10,80
Taux de cotisation d'équilibre selon l'évaluation actuarielle de 2021	-10,54
– Bonifications annoncées dans le budget 2023-2024 <sup>(1)</sup>	-0,07
– Mise à jour de la réserve et des taux d'indexation <sup>(2)</sup>	-0,09
<b>Sous-total</b>	<b>0,10</b>
Bonifications annoncées dans le budget 2024-2025 <sup>(3)</sup>	-0,08
<b>MARGE DE MANŒUVRE<sup>(3)</sup></b>	<b>0,02</b>

(1) Selon le *Rapport actuariel modifiant l'Évaluation actuarielle du Régime de rentes du Québec au 31 décembre 2021*, publié en octobre 2023.

(2) Cela tient compte de la révision partielle de situation financière du régime qui a été présentée dans la dernière évaluation actuarielle.

(3) L'impact financier officiel sera présenté dans une évaluation actuarielle spéciale qui sera publiée au cours des prochains mois.



## 2. CONSOLIDER LE SOUTIEN AUX QUÉBÉCOIS

Au cours des dernières années, le gouvernement a agi sur plusieurs fronts afin d'aider les ménages à faire face au contexte économique difficile. À cet égard, les mesures annoncées depuis 2022 représentent un soutien financier de plus de 30 milliards de dollars<sup>4</sup>. Celles-ci ont permis non seulement d'apporter une aide ponctuelle aux Québécois, mais aussi de rehausser de façon durable le revenu disponible des ménages.

Dans le cadre du budget 2024-2025, une somme additionnelle de près de 1,3 milliard de dollars sera accordée pour consolider le soutien aux Québécois, dont :

- 482,5 millions de dollars sur quatre ans pour favoriser l'accès au logement;
- 269,5 millions de dollars sur six ans pour appuyer les jeunes et les familles;
- 483,0 millions de dollars sur cinq ans pour aider les plus démunis et favoriser l'inclusion sociale;
- 37,9 millions de dollars en 2023-2024 pour prolonger la période d'admissibilité au montant ponctuel pour le coût de la vie.

TABLEAU C.5

### Impact financier des mesures pour consolider le soutien aux Québécois (en millions de dollars)

	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	Total
Favoriser l'accès au logement	-56,3	-196,7	-134,3	-95,2	—	—	-482,5
Appuyer les jeunes et les familles	-35,0	-40,0	-64,7	-46,2	-41,1	-42,5	-269,5
Aider les plus démunis et favoriser l'inclusion sociale	—	-78,9	-100,7	-98,0	-101,4	-104,0	-483,0
Prolonger la période d'admissibilité au montant ponctuel pour le coût de la vie	-37,9	—	—	—	—	—	-37,9
<b>TOTAL</b>	<b>-129,2</b>	<b>-315,6</b>	<b>-299,7</b>	<b>-239,4</b>	<b>-142,5</b>	<b>-146,5</b>	<b>-1 272,9</b>

<sup>4</sup> Pour plus de détails, consulter la sous-section 2.5, « Un soutien financier de plus de 30 G\$ depuis 2022 ».



## 2.1 Favoriser l'accès au logement

Le logement est une dépense importante pour les ménages puisqu'ils doivent souvent y consacrer une grande proportion de leur revenu. Par ailleurs, la rareté actuelle des logements crée des pressions à la hausse sur les coûts pour se loger. Le gouvernement du Québec a déployé d'importants efforts dans les dernières années pour améliorer la situation du logement.

Afin de favoriser l'accès au logement, le budget 2024-2025 prévoit un investissement totalisant 482,5 millions de dollars, soit :

- 200,8 millions de dollars sur trois ans pour poursuivre l'aide au logement à travers le programme Allocation-logement;
- 219,4 millions de dollars sur quatre ans pour maintenir le parc de logements sociaux;
- 62,3 millions de dollars sur trois ans pour adapter et favoriser le marché de l'habitation.

Cette somme s'ajoute à l'investissement considérable de 1,8 milliard de dollars, annoncé à l'automne 2023 pour permettre la construction de 8 000 logements sociaux et abordables.

TABLEAU C.6

### Impact financier des mesures pour favoriser l'accès au logement (en millions de dollars)

	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	Total
Poursuivre l'aide offerte par le programme Allocation-logement	—	-60,3	-74,9	-65,6	—	—	-200,8
Maintenir le parc de logements sociaux	-56,3	-85,5	-48,5	-29,1	—	—	-219,4
Adapter et favoriser le marché de l'habitation	—	-50,9	-10,9	-0,5	—	—	-62,3
<b>TOTAL</b>	<b>-56,3</b>	<b>-196,7</b>	<b>-134,3</b>	<b>-95,2</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>-482,5</b>

Notes : Les sommes prévues pour 2023-2024 et 2024-2025 seront pourvues à même le Fonds de suppléance. Les crédits seront versés au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

## Des investissements de près de 6,3 G\$ depuis l'automne 2018

Les investissements du budget 2024-2025 permettront de bonifier ceux déjà annoncés en habitation depuis l'automne 2018, portant ainsi le total à près de 6,3 milliards de dollars d'ici 2028-2029.

- De ce total, près de 4 milliards de dollars ont été annoncés pour la réalisation de logements, dont 2,3 milliards de dollars au cours de la dernière année uniquement.
- De plus, près de 1 milliard de dollars seront consacrés à aider les ménages à plus faible revenu à payer leur loyer, et ce, à travers le programme Allocation-logement et le Programme de supplément au loyer<sup>1</sup>.

### Des investissements qui contribueront à la réalisation de plus de 23 000 logements

En tenant compte des unités réalisées en 2023-2024, les investissements prévus dans le cadre des précédents budgets et mises à jour économiques permettront de contribuer à la réalisation de plus de 23 000 nouveaux logements dans l'ensemble du Québec d'ici 2028-2029.

### Nombre d'unités et sommes prévues pour la réalisation de logements

	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	Total
Nombre d'unités prévues <sup>(1)</sup>	2 803	4 757	7 513	4 626	3 111	567	23 377
Investissements prévus (en M\$) <sup>(2)</sup>	373,6	240,3	1 084,2	658,5	233,6	59,2	2 649,4

(1) Le nombre d'unités prévues inclut également les logements du programme AccèsLogis dont le financement a été annoncé avant 2018.

(2) Les investissements indiqués tiennent compte des annonces en matière de réalisation de logements depuis l'automne 2018.

### Des conditions gagnantes pour accroître l'offre de logements

Au cours des dernières années, le gouvernement a agi de manière importante afin de favoriser la réalisation de logements.

En plus des sommes considérables qui ont été prévues pour la réalisation de logements sociaux ou abordables, des modifications législatives accordent aux municipalités de nouveaux pouvoirs et davantage de souplesse, notamment à l'égard des règlements de zonage et des étapes administratives pour le démarrage de projets.

Lorsque les taux d'intérêt diminueront, les mises en chantier du secteur résidentiel connaîtront un certain regain. Ainsi, elles devraient retrouver en 2024 un niveau comparable à celui observé en moyenne au cours des 10 années précédant la pandémie<sup>2</sup>. Toutefois, pour répondre aux besoins importants en matière d'habitation, le gouvernement poursuivra ses actions afin de faciliter et d'accélérer la construction de logements dans les municipalités.

1 En 2024-2025, ces deux programmes permettront d'apporter une aide au logement à environ 172 000 ménages.

2 Pour plus de détails, consulter la page F.16.

## Un investissement de 1,8 G\$ annoncé l'automne dernier pour construire 8 000 nouveaux logements

À l'automne 2023, le gouvernement du Québec a annoncé un investissement considérable de 1,8 milliard de dollars sur six ans pour la réalisation de logements.

Cet investissement permettra la construction de 8 000 nouveaux logements sociaux et abordables, dont 500 logements réservés aux personnes en situation d'itinérance ou risquant de le devenir.

### Impact financier des mesures visant la construction de logements sociaux et abordables annoncées à l'automne 2023

(en millions de dollars)

	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	Total
Réaliser 7 500 nouvelles unités dans le cadre du PHAQ <sup>(1)</sup> et du partenariat avec les fonds fiscalisés <sup>(2)</sup>	-210,0	—	-768,5	-393,1	-155,2	-48,0	-1 574,8
Réaliser 500 logements pour les personnes en situation d'itinérance	—	—	-66,7	-100,0	-47,8	-10,7	-225,2
<b>TOTAL</b>	<b>-210,0</b>	<b>—</b>	<b>-835,2</b>	<b>-493,1</b>	<b>-203,0</b>	<b>-58,7</b>	<b>-1 800,0</b>

Note : À ces sommes s'ajoutent les investissements prévus dans le cadre des précédents budgets, dont 240 M\$ en 2024-2025. Pour plus de détails, consulter l'encadré de la page C.13, « Des investissements de près de 6,3 G\$ depuis l'automne 2018 ».

(1) Il s'agit du Programme d'habitation abordable Québec.

(2) Les sommes prévues pour 2024-2025 sont devancées en 2023-2024 dans le but de commencer plus rapidement la construction des unités.

Un effort commun des gouvernements du Québec et fédéral a permis de conclure, le 8 novembre 2023, une entente permettant au Québec d'obtenir 900 millions de dollars provenant du Fonds pour accélérer la construction de logements.

Ce fonds, dont la création a été annoncée dans le budget fédéral de 2022, dispose d'une enveloppe pancanadienne de 4 milliards de dollars sur quatre ans à compter de 2023-2024, et vise à encourager des initiatives qui augmentent l'offre de logements.

Cette entente permet au gouvernement de poursuivre ses investissements dans le secteur de l'habitation, de mettre en place des mesures pour accélérer la construction de logements et d'aider les ménages à plus faible revenu à se loger, notamment :

- en facilitant l'accès à un logement de qualité et abordable;
- en accroissant et en entretenant le parc de logements sociaux et abordables;
- en aidant les Québécois à plus faible revenu à payer leur loyer, ainsi qu'en venant en aide aux municipalités qui offrent des services aux ménages se retrouvant sans logis;
- en améliorant l'habitation des Québécois à travers différents programmes.

## ❑ Poursuivre l'aide offerte par le programme Allocation-logement

Le programme Allocation-logement permet d'aider financièrement les ménages à faible revenu qui consacrent une part trop importante de leur revenu à se loger<sup>5</sup>.

Depuis 2022, l'aide maximale offerte dans le cadre du programme dépend de la part du revenu que les ménages consacrent aux frais de logement<sup>6</sup>, soit :

- 100 \$ par mois s'ils dépensent entre 30 % et 50 % de leur revenu pour se loger;
- 150 \$ par mois s'ils dépensent entre 50 % et 80 % de leur revenu pour se loger;
- 170 \$ par mois s'ils dépensent 80 % ou plus de leur revenu pour se loger.

Lorsque cette bonification a été annoncée, il était prévu que le premier palier d'aide, correspondant au montant de 100 \$, soit accordé temporairement, jusqu'au 30 septembre 2024. Or, dans le contexte actuel où les frais de logement ont connu des hausses marquées, le gouvernement prend la décision de maintenir cette aide financière.

Dans le cadre du budget 2024-2025, le gouvernement annonce donc un investissement totalisant 200,8 millions de dollars sur trois ans afin d'assurer la poursuite du programme Allocation-logement jusqu'au 30 septembre 2027.

- Par cette initiative, il assure le maintien du soutien financier de 100 \$ par mois à plus de 66 000 ménages qui dépensent entre 30 % et 50 % de leur revenu pour se loger.

---

<sup>5</sup> Le programme s'adresse aux ménages à faible revenu, locataires ou propriétaires, qui comptent au moins un enfant à charge ou au moins une personne âgée de 50 ans ou plus.

<sup>6</sup> L'aide offerte est réduite à partir de certains seuils de revenu prévus au programme. Pour plus de détails sur les seuils de revenu, selon le type de ménage et le palier d'aide, consulter le [www.revenuquebec.ca](http://www.revenuquebec.ca).

## Près de 547 M\$ investis pour moderniser le programme Allocation-logement

Depuis l'automne 2021, le gouvernement a annoncé une série de mesures afin de bonifier l'aide offerte aux ménages à faible revenu qui ont de la difficulté à trouver un logement respectant leur capacité de payer. Au total, près de 547 millions de dollars sur huit ans auront été investis pour effectuer une modernisation importante du programme Allocation-logement.

- À l'automne 2021, un investissement de 228 millions de dollars a été annoncé afin notamment de rehausser l'aide maximale offerte dans le cadre du programme, laquelle est passée de 80 \$ à 100 \$ mensuellement par ménage.
- À l'automne 2022, un investissement additionnel de 50 millions de dollars a permis l'ajout de paliers visant à offrir une aide supplémentaire aux ménages qui dépensent une part plus importante de leur revenu pour se loger. Depuis cette bonification, le montant versé, soit 100 \$, 150 \$ ou 170 \$ par mois, est déterminé en fonction de la part du revenu dépensée pour se loger.
- À l'automne 2023, le gouvernement a annoncé une somme additionnelle de 68 millions de dollars pour rehausser les seuils d'admissibilité en fonction du revenu. L'aide offerte est maintenant réduite progressivement en fonction du revenu, ce qui permet à un plus grand nombre de ménages d'y être admissibles<sup>1</sup>.
- Dans le présent budget, le gouvernement annonce une somme de 201 millions de dollars afin de poursuivre le programme jusqu'en 2027. Cette somme permettra notamment de maintenir le premier palier d'aide de 100 \$ par mois accordé aux ménages dépensant entre 30 % et 50 % de leur revenu pour se loger.

En plus de bonifier substantiellement l'aide offerte, l'ensemble des actions liées à la modernisation du programme Allocation-logement<sup>2</sup> auront permis de rendre le programme encore plus accessible en faisant passer à près de 150 000 le nombre de ménages aidés en 2023-2024, alors que ce nombre était d'environ 62 200 en 2021-2022.

- 1 À titre d'exemple, une personne seule âgée de 50 ans ou plus qui dépense entre 30 % et 50 % de son revenu pour se loger n'était auparavant pas admissible au programme si son revenu se trouvait légèrement au-dessus de 21 500 \$. Elle peut désormais être admissible à une aide, dont le montant sera décroissant jusqu'à un revenu maximal de 22 700 \$.
- 2 En plus des modifications mentionnées, la façon de demander l'aide a été repensée et simplifiée. Notamment, cette demande peut maintenant se faire en ligne.

## ❑ Maintenir le parc de logements sociaux

En plus de prévoir une aide aux ménages ayant besoin de se loger, il est important de préserver et de rénover le parc de logements sociaux existant.

Dans le cadre du budget 2024-2025, le gouvernement prévoit 219,4 millions de dollars pour permettre le maintien et l'exploitation de logements existants, dont :

- 153,3 millions de dollars sur quatre ans afin de financer la rénovation des habitations à loyer modique;
- 66,1 millions de dollars en 2024-2025 pour soutenir l'exploitation des habitations à loyer modique.

TABLEAU C.7

### Impact financier des mesures pour maintenir le parc de logements sociaux (en millions de dollars)

	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	Total
Financer la rénovation des habitations à loyer modique <sup>(1),(2)</sup>	-56,3	-19,4	-48,5	-29,1	—	—	-153,3
Soutenir l'exploitation des habitations à loyer modique	—	-66,1	—	—	—	—	-66,1
<b>TOTAL</b>	<b>-56,3</b>	<b>-85,5</b>	<b>-48,5</b>	<b>-29,1</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>-219,4</b>

(1) Ces investissements seront bonifiés par une contribution fédérale provenant de l'Entente Canada-Québec sur le logement.

(2) De ces sommes, des investissements de 97 M\$ sont prévus dans le Plan québécois des infrastructures 2024-2034.

### Des investissements majeurs pour la rénovation du parc d'habitations à loyer modique

Afin d'améliorer l'état général des immeubles et la qualité de vie de leurs occupants, le gouvernement a investi des sommes importantes au cours des dernières années pour la rénovation du parc d'habitations à loyer modique, composé de plus de 74 000 logements.

De 2018-2019 à 2024-2025, le gouvernement a investi près de 2,4 milliards de dollars pour le parc d'habitations à loyer modique par l'enveloppe de Rénovation d'amélioration et de modernisation, dont une partie est financée par le gouvernement fédéral. De ce montant, 384,6 millions de dollars<sup>1</sup> sont prévus pour 2024-2025.

De plus, l'Entente Canada-Québec sur le logement prévoit notamment 2,2 milliards de dollars en investissements conjoints pouvant être octroyés à la rénovation des habitations à loyer modique de 2019-2020 à 2027-2028. Dans le cadre de cette entente, le budget 2024-2025 prévoit une somme de 153,3 millions de dollars pour la rénovation du parc d'habitations à loyer modique. En considérant la contrepartie du gouvernement fédéral, un total de 306,6 millions de dollars seront réservés à cette fin.

Ces investissements permettent aux ménages à faible revenu d'habiter dans un environnement encore plus sain et sécuritaire.

1 Il s'agit de l'information en date du 29 février 2024.

## ■ Financer la rénovation des habitations à loyer modique

Le parc d'habitations à loyer modique est vieillissant et nécessite d'importants travaux de rénovation pour en assurer la préservation.

Afin d'accélérer ces travaux, le gouvernement prévoit une somme de 153,3 millions de dollars au cours des quatre prochaines années.

Grâce à cet investissement, le gouvernement fédéral versera un montant équivalent, et ce, par le biais de l'Entente Canada-Québec sur le logement.

## ■ Soutenir l'exploitation des habitations à loyer modique

Les coûts d'exploitation des habitations à loyer modique font l'objet d'ententes entre les deux ordres de gouvernement. Ces ententes arrivent graduellement à échéance depuis 2018.

Afin de financer adéquatement les coûts d'exploitation des habitations à loyer modique et d'éviter que plusieurs ménages ne voient leurs frais de logement augmenter, le gouvernement prévoit 66,1 millions de dollars en 2024-2025.

— Ces sommes permettront également de maintenir l'offre de logements sociaux sur le territoire du Nunavik.

## ❑ Adapter et favoriser le marché de l'habitation

Plusieurs programmes et services sont prévus afin de permettre aux ménages québécois d'habiter un logement qui répond à leurs besoins, ou afin d'apporter une aide ciblée à ceux qui se retrouvent sans logis. Le budget 2024-2025 prévoit une somme supplémentaire de 62,3 millions de dollars pour assurer le financement prévu à cet égard. Ce montant comprend :

- 37,9 millions de dollars sur trois ans pour financer le Programme d'adaptation de domicile, qui vise à aider les propriétaires à assumer le coût des travaux nécessaires pour rendre leur logement accessible et adapté aux besoins des personnes handicapées qui y demeurent;
- 16,6 millions de dollars en 2024-2025 pour poursuivre et bonifier le programme favorisant l'accession à la propriété dans la région du Nunavik, lequel permet notamment la construction et la rénovation de logements dans le nord;
- 7,8 millions de dollars en 2024-2025 pour que les municipalités et offices d'habitation puissent continuer de répondre aux besoins urgents des ménages se retrouvant sans logis à l'approche du 1<sup>er</sup> juillet, notamment en remboursant certains coûts relatifs à l'entreposage ou au transport des biens.

TABLEAU C.8

### Impact financier des mesures pour adapter et favoriser le marché de l'habitation (en millions de dollars)

	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	Total
Financer le Programme d'adaptation de domicile	-26,5	-10,9	-0,5	—	—	-37,9
Poursuivre et bonifier le programme favorisant l'accession à la propriété dans la région du Nunavik	-16,6	—	—	—	—	-16,6
Aider les municipalités et offices d'habitation pour le 1 <sup>er</sup> juillet	-7,8	—	—	—	—	-7,8
<b>TOTAL</b>	<b>-50,9</b>	<b>-10,9</b>	<b>-0,5</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>-62,3</b>



## 2.2 Appuyer les jeunes et les familles

Le gouvernement souhaite améliorer le soutien aux jeunes et aux familles, afin que les jeunes puissent évoluer dans des conditions optimales pour leur développement.

À cet égard, il prévoit des mesures concrètes pour permettre à plus de familles d'avoir accès à des services de garde subventionnés, tout en assurant un financement adéquat des services de garde.

Dans le cadre du budget 2024-2025, le gouvernement prévoit donc 269,5 millions de dollars afin de soutenir les jeunes et les familles, soit :

- 106,8 millions de dollars sur cinq ans pour soutenir les jeunes, notamment en finançant le Plan d'action jeunesse 2024-2029;
- 68,6 millions de dollars sur cinq ans pour convertir 1 000 places de garde non subventionnées en places subventionnées;
- 89,7 millions de dollars sur six ans pour assurer un financement adéquat des services de garde;
- 4,4 millions de dollars sur cinq ans pour modifier les critères d'admissibilité aux suppléments pour les enfants handicapés du crédit d'impôt remboursable accordant une allocation aux familles.

TABLEAU C.9

### Impact financier des mesures visant à appuyer les jeunes et les familles (en millions de dollars)

	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	Total
Soutenir les jeunes	—	-26,6	-23,8	-22,4	-17,0	-17,0	-106,8
Convertir 1 000 places de garde non subventionnées <sup>(1)</sup>	—	-3,9	-15,7	-16,0	-16,3	-16,7	-68,6
Assurer un financement adéquat des services de garde <sup>(1)</sup>	-35,0	-9,1	-24,5	-6,9	-6,7	-7,5	-89,7
Modifier les critères d'admissibilité aux suppléments pour les enfants handicapés	—	-0,4	-0,7	-0,9	-1,1	-1,3	-4,4
<b>TOTAL</b>	<b>-35,0</b>	<b>-40,0</b>	<b>-64,7</b>	<b>-46,2</b>	<b>-41,1</b>	<b>-42,5</b>	<b>-269,5</b>

(1) Les crédits seront versés au ministère de la Famille. Pour 2023-2024 et 2024-2025, les sommes seront pourvues à même le Fonds de suppléance.

## ❑ Soutenir les jeunes

Dans le cadre du budget 2024-2025, le gouvernement souhaite poursuivre les efforts qui ont été faits au cours des dernières années pour soutenir les jeunes dans leur parcours vers l'autonomie, notamment sur le plan social et sur le plan de l'employabilité.

Pour ce faire, le gouvernement annonce 106,8 millions de dollars, soit :

- 84,9 millions de dollars sur cinq ans pour financer le Plan d'action jeunesse 2024-2029, dont les actions permettront de favoriser le développement global des jeunes;
- 21,9 millions de dollars sur trois ans afin d'assurer une stabilité du financement des carrefours jeunesse-emploi, qui visent à répondre aux besoins et aux aspirations personnelles et professionnelles des jeunes de 16 à 35 ans.

Les grandes orientations du Plan d'action jeunesse 2024-2029 seront dévoilées par le ministre de la Culture et des Communications et ministre responsable de la Jeunesse.

TABLEAU C.10

### Impact financier des mesures pour soutenir les jeunes

(en millions de dollars)

	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	Total
Assurer le financement du Plan d'action jeunesse 2024-2029 <sup>(1)</sup>	-16,9	-17,0	-17,0	-17,0	-17,0	-84,9
Maintenir le financement des carrefours jeunesse-emploi <sup>(2)</sup>	-9,7	-6,8	-5,4	—	—	-21,9
<b>TOTAL</b>	<b>-26,6</b>	<b>-23,8</b>	<b>-22,4</b>	<b>-17,0</b>	<b>-17,0</b>	<b>-106,8</b>

Note : Les sommes prévues pour 2024-2025 seront pourvues à même le Fonds de suppléance.

(1) Les crédits seront versés au ministère de la Culture et des Communications.

(2) Les crédits seront versés au ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

## ❑ Convertir 1 000 places de garde non subventionnées

Dans le but d'assurer une plus grande équité financière entre les familles, le gouvernement s'est engagé à convertir progressivement des places non subventionnées du réseau en places subventionnées.

Afin de poursuivre les efforts consentis à cet égard, le gouvernement prévoit un financement récurrent pour la conversion de 1 000 places en 2024-2025, ce qui représente 68,6 millions de dollars pour les cinq premières années.

— Ces 1 000 places s'ajoutent aux 8 603 places déjà converties ou qui le seront prochainement<sup>7</sup>.

Grâce à cette mesure, un plus grand nombre de familles pourra profiter d'un tarif de garde à contribution réduite de 9,10 \$ par jour.

### Grand chantier pour les familles

Le 21 octobre 2021, le gouvernement a publié le document *Grand chantier pour les familles – Plan d'action pour compléter le réseau des services de garde éducatifs à l'enfance*, qui détaillait les actions concrètes visant à compléter et à moderniser le réseau des services de garde éducatifs à l'enfance.

Le plan prévoit des investissements totalisant 5,9 milliards de dollars pour la période de 2021-2022 à 2025-2026, notamment pour la création de 37 000 places de garde subventionnées d'ici les prochaines années.

- Au 31 janvier 2024, 15 366 places en installation avaient été créées et 21 678 places en installation étaient en cours de réalisation.
- De plus, 6 190 places en milieu familial avaient été créées.

Par ailleurs, un nouveau guichet d'accès aux services de garde sera lancé au cours de l'année 2024, ce qui permettra de mieux répondre aux besoins des familles quant à l'accès au réseau des services de garde éducatifs à l'enfance.

Au 31 janvier 2024, il y avait 300 924 places dans le réseau, et 78,6 % d'entre elles étaient subventionnées.

<sup>7</sup> En date du 23 février 2024, 6 148 places avaient été converties.

## ❑ Assurer un financement adéquat des services de garde

Le réseau des services de garde éducatifs à l'enfance dont s'est doté le Québec doit composer avec certains défis pour maintenir un haut niveau de qualité, notamment auprès des enfants ayant des besoins particuliers, tout en continuant de se développer.

En même temps, les besoins des familles québécoises évoluent sans cesse. Le gouvernement doit s'adapter pour répondre aux besoins de garde à horaire atypique des familles et doit offrir un soutien à celles qui se trouvent en situation de vulnérabilité.

Dans ce contexte, le gouvernement met en œuvre des actions concrètes pour assurer un financement adéquat des services de garde et annonce 89,7 millions de dollars, soit :

- 53,0 millions de dollars sur trois ans pour financer adéquatement les services de garde éducatifs à l'enfance, compte tenu de la hausse de leurs dépenses visant à maintenir des milieux de qualité;
- 30,9 millions de dollars sur cinq ans pour permettre aux enfants handicapés de bénéficier des ressources d'accompagnement nécessaires à leur condition;
- 4,9 millions de dollars sur trois ans afin de favoriser l'offre de garde à horaire atypique grâce à la reconduction du soutien aux services de garde éducatifs à l'enfance ainsi qu'aux organismes offrant des activités de halte-garderie;
- 0,9 million de dollars en 2024-2025 pour mieux répondre aux besoins des familles au moyen du Programme d'appui aux partenaires pour l'accessibilité aux services de garde éducatifs à l'enfance, en soutenant l'organisme Accueils Au cœur de l'enfance et en offrant des formations au personnel des services de garde éducatifs à l'enfance, notamment à propos des enfants ayant des besoins particuliers.

TABLEAU C.11

### Impact financier des mesures visant à assurer un financement adéquat des services de garde

(en millions de dollars)

	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	Total
Financer adéquatement les services de garde éducatifs à l'enfance	-35,0	—	-18,0	—	—	—	-53,0
Consolider le soutien à l'intégration des enfants handicapés ayant d'importants besoins	—	-5,3	-5,5	-5,9	-6,7	-7,5	-30,9
Favoriser l'offre de garde à horaire atypique	—	-2,9	-1,0	-1,0	—	—	-4,9
Mieux répondre aux besoins des familles	—	-0,9	—	—	—	—	-0,9
<b>TOTAL</b>	<b>-35,0</b>	<b>-9,1</b>	<b>-24,5</b>	<b>-6,9</b>	<b>-6,7</b>	<b>-7,5</b>	<b>-89,7</b>

## **Augmenter le soutien aux organismes communautaires Famille**

Dans le cadre du budget 2023-2024, le gouvernement a annoncé une somme de 6,0 millions de dollars sur la période de 2026-2027 à 2027-2028 pour augmenter le soutien aux organismes communautaires Famille. Ce montant s'ajoute aux 103,3 millions de dollars annoncés dans le cadre du budget 2022-2023.

En considérant ces investissements, les organismes communautaires Famille ont fait des gains notables depuis 2019. La subvention moyenne par organisme, qui était de 98 000 \$ en 2019-2020, est passée aujourd'hui à environ 170 000 \$ annuellement. Elle sera rehaussée graduellement dans les prochaines années pour atteindre en moyenne 200 000 \$ en 2027-2028.

## ❑ Modifier les critères d’admissibilité aux suppléments pour les enfants handicapés

Afin de mieux répondre aux besoins des familles d’enfants handicapés, le gouvernement apportera des modifications aux critères d’admissibilité des suppléments pour les enfants handicapés de l’Allocation famille.

Le présent budget prévoit une somme de 4,4 millions de dollars sur cinq ans pour :

- simplifier et mettre à jour les critères d’admissibilité et d’évaluation du supplément pour enfant handicapé afin qu’ils soient plus faciles à comprendre pour les parents et qu’ils tiennent notamment compte de l’évolution de la médecine observée au cours des dernières années;
- modifier l’admissibilité au supplément pour enfant handicapé nécessitant des soins exceptionnels afin qu’il puisse être offert pour certains enfants lourdement handicapés de moins de 2 ans qui n’y sont actuellement pas admissibles.

Les modifications apportées s’appliqueront à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2024<sup>8</sup>. Les détails de celles-ci sont présentés dans les *Renseignements additionnels 2024-2025*.

### Bonifications récentes pour les enfants lourdement handicapés

#### Reconnaissance accrue des familles d’enfants lourdement handicapés

En 2024, le supplément pour enfant handicapé nécessitant des soins exceptionnels apporte un soutien financier annuel maximal de 13 896 \$ aux familles ayant un enfant gravement malade ou ayant des incapacités très importantes.

Afin d’offrir ce supplément à des familles qui n’y étaient pas admissibles, mais dont l’enfant était lourdement handicapé, le gouvernement a annoncé en 2019 l’ajout d’un deuxième palier d’aide au programme, plus flexible et moins restrictif. Ce deuxième palier atteint 9 240 \$ en 2024, au bénéfice d’environ 2 600 enfants. En incluant ceux qui reçoivent le premier palier d’aide, environ 5 600 enfants bénéficient d’une aide.

De plus, le Régime de rentes du Québec a été modifié en 2020 afin de protéger la rente de retraite de ces familles. Ainsi, pour le calcul de la rente, un parent n’est pas pénalisé pour les années sans revenus durant lesquelles il avait quitté le marché du travail pour s’occuper de son enfant lourdement handicapé et âgé de moins de 18 ans.

#### Accélération de l’admissibilité des enfants au Programme de revenu de base

Le Programme de revenu de base offre une prestation de 19 524 \$ en 2024 aux personnes seules qui ont cumulé une présence au Programme de solidarité sociale d’au moins 66 mois au cours des 72 derniers mois.

Afin de faire bénéficier plus rapidement les enfants lourdement handicapés de ces prestations plus généreuses, le gouvernement a annoncé dans le budget 2020-2021 que le calcul pour la durée de présence au Programme de solidarité sociale inclurait la période durant laquelle un enfant donnait droit au supplément pour enfant handicapé nécessitant des soins exceptionnels.

<sup>8</sup> Pour le supplément pour enfant handicapé nécessitant des soins exceptionnels, les versements liés aux modifications débiteront à la fin de l’automne 2024 et seront rétroactifs au 1<sup>er</sup> juillet 2024.

## 2.3 Aider les plus démunis et favoriser l'inclusion sociale

Afin de progresser vers une société plus inclusive, le gouvernement annonce, dans le cadre du budget 2024-2025, des investissements additionnels de 483,0 millions de dollars sur cinq ans pour aider les plus démunis et favoriser l'intégration sociale, soit :

- 119,4 millions de dollars pour mettre en place des actions ciblées avec les partenaires locaux;
- 46,0 millions de dollars pour soutenir l'aide alimentaire;
- 285,6 millions de dollars pour assurer la continuité des services de transport pour les personnes à mobilité réduite;
- 10,0 millions de dollars pour introduire un supplément de revenu de travail pour les prestataires des programmes d'aide sociale et de solidarité sociale;
- 22,0 millions de dollars pour assurer le financement de projets visant à favoriser l'intégration en emploi des personnes plus éloignées du marché du travail.

En considérant les mesures présentées dans les autres sections du présent budget, un investissement de 784 millions de dollars sur cinq ans est prévu pour des mesures qui renforceront la lutte contre la pauvreté ou favoriseront l'inclusion sociale et professionnelle.

TABLEAU C.12

### Impact financier des mesures pour aider les plus démunis et favoriser l'inclusion sociale (en millions de dollars)

	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	Total
Mettre en place des actions ciblées avec les partenaires locaux	-31,2	-19,2	-23,8	-23,8	-21,4	-119,4
Soutenir l'aide alimentaire	-30,0	-11,5	-1,5	-1,5	-1,5	-46,0
Assurer la continuité des services de transport pour les personnes à mobilité réduite <sup>(1)</sup>	-9,7	-62,0	-66,6	-71,2	-76,1	-285,6
Introduire un supplément de revenu de travail pour les prestataires des programmes d'aide sociale et de solidarité sociale <sup>(2)</sup>	-2,0	-2,0	-2,0	-2,0	-2,0	-10,0
Favoriser l'intégration en emploi des personnes plus éloignées du marché du travail <sup>(2)</sup>	-6,0	-6,0	-4,1	-2,9	-3,0	-22,0
<b>TOTAL</b>	<b>-78,9</b>	<b>-100,7</b>	<b>-98,0</b>	<b>-101,4</b>	<b>-104,0</b>	<b>-483,0</b>

(1) Les crédits seront versés au ministère des Transports et de la Mobilité durable. Les sommes prévues pour 2024-2025 seront pourvues à même le Fonds de suppléance.

(2) Les crédits seront versés au ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale. Les sommes prévues pour 2024-2025 seront pourvues à même le Fonds de suppléance.

## Un investissement de 784,4 M\$ pour réduire la pauvreté et favoriser l'inclusion sociale

Dans le cadre du budget 2024-2025, le gouvernement souhaite poursuivre ses efforts afin de réduire davantage les écarts socioéconomiques et de favoriser une société plus inclusive.

Avec les sommes déjà comptabilisées dans les autres sections du présent budget, le montant additionnel investi sur cinq ans pour soutenir davantage les personnes démunies et favoriser leur intégration sociale s'élève à 784,4 millions de dollars.

En plus d'aider les personnes les plus démunies, ces investissements auront des effets positifs sur la croissance économique.

### Investissements pour lutter contre la pauvreté et favoriser l'inclusion sociale (en millions de dollars)

	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	Total
Assurer la continuité des services de transport pour les personnes à mobilité réduite	-9,7	-62,0	-66,6	-71,2	-76,1	-285,6
Poursuivre l'aide offerte par le programme Allocation-logement	-60,3	-74,9	-65,6	—	—	-200,8
Financer des actions dans les communautés	-39,5	-27,5	-23,8	-23,8	-21,4	-136,0
Favoriser l'intégration sociale et professionnelle	-18,0	-18,0	-16,1	-14,9	-15,0	-82,0
Soutenir l'aide alimentaire	-36,8	-18,3	-8,3	-8,3	-8,3	-80,0
<b>TOTAL</b>	<b>-164,3</b>	<b>-200,7</b>	<b>-180,4</b>	<b>-118,2</b>	<b>-120,8</b>	<b>-784,4</b>



## ☐ Mettre en place des actions ciblées avec les partenaires locaux

La lutte contre la pauvreté nécessite la mobilisation de plusieurs acteurs. Il est donc pertinent d'adopter une approche collaborative, qui implique à la fois les acteurs du milieu, les organismes gouvernementaux et les partenaires communautaires.

Dans le cadre du budget 2024-2025, une somme de 119,4 millions de dollars est prévue pour la mise en œuvre et la poursuite d'actions ciblées avec les partenaires locaux, soit :

- 89,8 millions de dollars sur cinq ans pour maintenir l'appui financier aux Alliances pour la solidarité, lesquelles représentent des partenaires stratégiques cruciaux dans la consolidation du tissu social québécois et le soutien aux initiatives locales et communautaires;
- 14,0 millions de dollars sur cinq ans pour mettre en place des initiatives porteuses en matière de lutte contre la pauvreté;
- 12,0 millions de dollars en 2024-2025 pour poursuivre le Programme de soutien à l'action bénévole, qui vise à stimuler l'engagement bénévole au sein des communautés en octroyant des subventions ciblées;
- 3,6 millions de dollars sur deux ans pour appuyer la continuité des services culturellement sécurisants offerts aux personnes autochtones en situation d'itinérance, et ce, en soutenant la réalisation de travaux dans les locaux de Résilience Montréal pour permettre à l'organisme de pérenniser ses activités et d'augmenter sa capacité d'accueil et d'intervention.

TABLEAU C.13

### Impact financier des mesures pour mettre en place des actions ciblées avec les partenaires locaux (en millions de dollars)

	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	Total
Maintenir l'appui financier aux Alliances pour la solidarité <sup>(1)</sup>	-14,6	-14,6	-21,0	-21,0	-18,6	-89,8
Mettre en place des initiatives porteuses en matière de lutte contre la pauvreté <sup>(1)</sup>	-2,8	-2,8	-2,8	-2,8	-2,8	-14,0
Poursuivre le Programme de soutien à l'action bénévole <sup>(1)</sup>	-12,0	—	—	—	—	-12,0
Appuyer la continuité des services offerts aux Autochtones en situation d'itinérance <sup>(2)</sup>	-1,8	-1,8	—	—	—	-3,6
<b>TOTAL</b>	<b>-31,2</b>	<b>-19,2</b>	<b>-23,8</b>	<b>-23,8</b>	<b>-21,4</b>	<b>-119,4</b>

(1) Les crédits seront versés au ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale. Les sommes prévues pour 2024-2025 seront pourvues à même le Fonds de suppléance.

(2) Les crédits seront versés au ministère du Conseil exécutif. Des investissements de 3,6 M\$ sont prévus dans le Plan québécois des infrastructures 2024-2034.

## ❑ Soutenir l'aide alimentaire

Les organismes d'aide alimentaire offrent une aide de dernier recours importante pour assurer la sécurité alimentaire des personnes et des familles vulnérables, en plus de favoriser le développement éducatif des jeunes.

Ces organismes font face à une demande accrue en matière d'aide alimentaire, notamment en raison de la hausse du coût des aliments et de la situation économique difficile. En effet, ce contexte entraîne des répercussions non seulement sur la capacité d'achat d'aliments des ménages, mais aussi sur celle des organismes d'aide alimentaire, ce qui peut limiter le nombre d'individus qu'ils sont en mesure de soutenir.

Dans le cadre du budget 2024-2025, le gouvernement prévoit 80,0 millions de dollars supplémentaires sur cinq ans afin de soutenir l'aide alimentaire. En excluant les mesures présentées ailleurs dans le budget<sup>9</sup>, l'impact financier pour soutenir l'aide alimentaire s'élève à 46,0 millions de dollars, soit :

- 40,0 millions de dollars sur deux ans pour appuyer financièrement l'organisme Les Banques alimentaires du Québec et lui permettre d'approvisionner en denrées son réseau de près de 1 300 organismes;
- 6,0 millions de dollars sur quatre ans pour récupérer des surplus alimentaires afin de nourrir les personnes dans le besoin et d'améliorer les compétences culinaires des jeunes de 12 à 17 ans.

TABLEAU C.14

### Impact financier des mesures pour soutenir l'aide alimentaire (en millions de dollars)

	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	Total
Appuyer financièrement Les Banques alimentaires du Québec <sup>(1)</sup>	-30,0	-10,0	—	—	—	-40,0
Valoriser les surplus alimentaires et améliorer les compétences culinaires des jeunes <sup>(2)</sup>	—	-1,5	-1,5	-1,5	-1,5	-6,0
<b>TOTAL</b>	<b>-30,0</b>	<b>-11,5</b>	<b>-1,5</b>	<b>-1,5</b>	<b>-1,5</b>	<b>-46,0</b>

Note : Les sommes prévues pour 2024-2025 seront pourvues à même le Fonds de suppléance.

(1) Les crédits seront versés au ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

(2) Les crédits seront versés au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

<sup>9</sup> Ce total inclut la somme de 34 M\$ sur cinq ans pour la mesure visant à pérenniser le soutien au Club des petits déjeuners et à La Cantine pour tous, présentée dans la section B, « Financer les services en santé, en éducation et en enseignement supérieur ».

## Près de 149 M\$ annoncés depuis l'automne 2022 pour favoriser la sécurité alimentaire

Le gouvernement a accru de manière importante ses efforts afin de répondre à la hausse des besoins des organismes d'aide alimentaire.

À l'automne 2023, il a notamment annoncé 28,8 millions de dollars pour cinq organismes offrant de l'aide alimentaire, soit :

- 20,8 millions de dollars lors de la mise à jour de l'automne 2023;
- 8,0 millions de dollars en aide d'urgence en décembre 2023, à l'approche des Fêtes.

En tenant compte des sommes investies précédemment et de celles prévues dans le présent budget, 148,8 millions de dollars auront été annoncés pour favoriser la sécurité alimentaire depuis l'automne 2022.

Les investissements prévus dans le budget 2024-2025 représentent plus de la moitié des sommes annoncées en matière d'aide alimentaire depuis l'automne 2022. Elles permettront aux organismes de mieux répondre aux besoins croissants de la population.

### Annonces en matière d'aide alimentaire depuis l'automne 2022

(en millions de dollars)

	<b>Total</b>
Aides d'urgence – Automne 2022	6,0
Budget 2023-2024	30,0
Aide d'urgence – Été 2023	4,0
Mise à jour 2023	20,8
Aide d'urgence – Automne 2023	8,0
<b>Budget 2024-2025</b>	
– Les Banques alimentaires du Québec	40,0
– La Tablee des Chefs	6,0
– Le Club des petits déjeuners <sup>(1)</sup>	25,0
– La Cantine pour tous <sup>(1)</sup>	9,0
<b>Sous-total</b>	<b>80,0</b>
<b>TOTAL</b>	<b>148,8</b>

Note : Ces montants comprennent uniquement les aides d'urgence ainsi que les sommes prévues dans les publications budgétaires, au moment de chaque annonce.

(1) Cette mesure est présentée dans la section B, « Financer les services en santé, en éducation et en enseignement supérieur ».

## ❑ **Assurer la continuité des services de transport pour les personnes à mobilité réduite**

Les services de transport adapté sont essentiels au maintien de l'autonomie des personnes à mobilité réduite et contribuent à favoriser leur participation active dans la communauté, notamment en leur permettant d'accéder à leur travail, à divers services et à leurs activités.

C'est pourquoi le gouvernement renouvelle son appui aux services de transport adapté et en bonifie le financement afin de s'assurer de la disponibilité des services offerts.

À cet effet, une somme de 285,6 millions de dollars sur cinq ans est prévue dans le cadre du budget 2024-2025. Cet investissement s'ajoute à ceux déjà prévus, portant l'aide au transport adapté à plus de 780 millions de dollars sur cinq ans.

## ❑ **Introduire un supplément de revenu de travail pour les prestataires des programmes d'aide sociale et de solidarité sociale**

Dans le cadre du budget 2024-2025, le gouvernement prévoit 10 millions de dollars sur cinq ans pour introduire un supplément de 10 % sur le revenu de travail des prestataires des programmes d'aide sociale et de solidarité sociale<sup>10</sup>.

Ce supplément, dont l'entrée en vigueur se fera au cours de l'année 2024, leur permettra de conserver un montant plus élevé de leur revenu gagné, et ainsi de renforcer leur sécurité financière.

— Par exemple, une personne seule qui travaille deux jours par semaine au salaire minimum bénéficiera d'une majoration de sa prestation de 870 \$ sur une pleine année<sup>11</sup>.

Cette mesure contribuera d'ailleurs à augmenter l'incitation à travailler des prestataires du Programme d'aide sociale et du Programme de solidarité sociale dans le contexte actuel de pénurie de main-d'œuvre.

---

<sup>10</sup> Le supplément de revenu de travail correspondra à 10 % des revenus de travail net qui excèdent les revenus de travail permis aux fins du calcul de la prestation, soit 200 \$ par mois pour une personne seule et 300 \$ par mois pour un couple.

<sup>11</sup> Cet exemple est basé sur le salaire minimum actuel de 15,25 \$ l'heure et sur une prestation de travail de 14 heures par semaine.

## ❑ Favoriser l'intégration en emploi des personnes plus éloignées du marché du travail

Les mesures d'intégration en emploi permettent notamment aux personnes plus éloignées du marché du travail de développer des compétences sociales et professionnelles, lesquelles rendront ensuite plus facile leur intégration durable en emploi. Par ailleurs, non seulement la participation de ces personnes au marché du travail améliore leurs conditions de vie en leur assurant un revenu disponible plus élevé et stable, mais elle contribue aussi à atténuer la pénurie de main-d'œuvre.

Dans le cadre du budget 2024-2025, le gouvernement prévoit 22 millions de dollars sur cinq ans pour favoriser l'intégration en emploi des personnes plus éloignées du marché du travail, soit :

- 17,4 millions de dollars pour mettre en œuvre des actions afin de favoriser l'intégration en emploi, notamment pour les membres des Premières Nations et les Inuit ainsi que certains groupes de personnes plus éloignées du marché du travail;
- 4,6 millions de dollars pour soutenir les Jardins de solidarité, qui offrent notamment des programmes de pré-employabilité donnant aux participants l'occasion de développer des compétences sociales et professionnelles tout en les initiant à l'agriculture.

TABLEAU C.15

### Impact financier des mesures pour favoriser l'intégration en emploi des personnes plus éloignées du marché du travail (en millions de dollars)

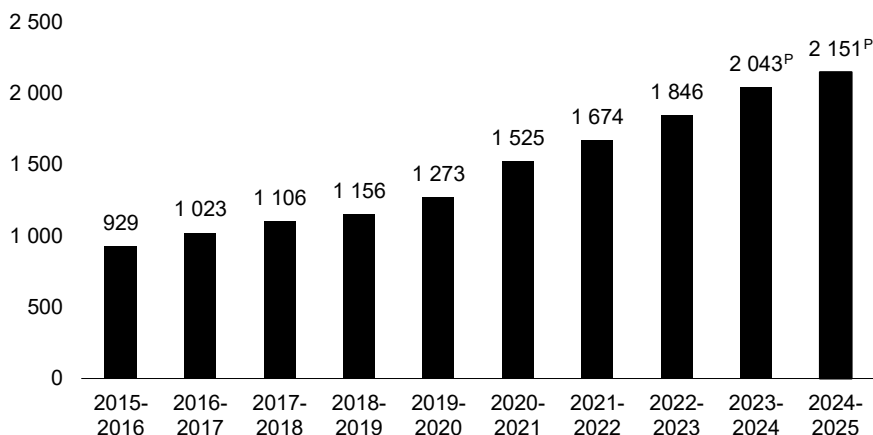
	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	Total
Mettre en œuvre des actions afin de favoriser l'intégration en emploi	-5,0	-5,0	-3,1	-2,1	-2,2	-17,4
Soutenir les Jardins de solidarité	-1,0	-1,0	-1,0	-0,8	-0,8	-4,6
<b>TOTAL</b>	<b>-6,0</b>	<b>-6,0</b>	<b>-4,1</b>	<b>-2,9</b>	<b>-3,0</b>	<b>-22,0</b>

## Un soutien financier doublé en 10 ans pour le secteur communautaire

Dans le cadre du budget 2022-2023, le gouvernement a annoncé un rehaussement majeur du soutien financier au secteur communautaire, notamment par l'annonce du Plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire. Ce plan d'action confirmait l'importance d'un financement stable et récurrent du soutien à la mission globale des organismes communautaires.

En tenant compte des investissements antérieurs et de ceux inclus dans le présent budget, le soutien gouvernemental au secteur communautaire atteindra près de 2,2 milliards de dollars en 2024-2025, ce qui correspond à une hausse de 86,1 % par rapport au niveau de 2018-2019.

### Évolution du soutien financier gouvernemental pour le secteur communautaire (en millions de dollars)



P : Projection.

Note : Les montants incluent les trois types de financement, dont le soutien à la mission globale.

### Un financement additionnel de 264 M\$ pour les organismes communautaires

Dans le cadre du présent budget, le gouvernement rehausse son soutien aux organismes communautaires. Il prévoit donc un investissement de 264 millions de dollars sur cinq ans, soit :

- 80,0 millions de dollars pour soutenir des organismes d'aide alimentaire;
- 50,0 millions de dollars pour rehausser le financement du Programme d'accompagnement et de soutien à l'intégration;
- 50,0 millions de dollars pour soutenir les organismes communautaires qui œuvrent notamment en santé mentale et en services sociaux;
- 21,9 millions de dollars pour maintenir le financement des carrefours jeunesse-emploi;
- 61,9 millions de dollars pour d'autres mesures en soutien à l'action communautaire.

## 2.4 Prolonger la période d’admissibilité au montant ponctuel pour le coût de la vie

En novembre 2022, le gouvernement a annoncé le versement d’un montant ponctuel pour le coût de la vie pouvant atteindre 600 \$ pour un particulier dont le revenu en 2021 était inférieur à 54 000 \$, et 400 \$ pour un particulier dont le revenu était inférieur à 104 000 \$.

- De manière générale, ce montant a été versé automatiquement aux particuliers admissibles qui avaient produit leur déclaration de revenus de 2021 avant le 30 juin 2023.
- Au total, plus de 6,2 millions de Québécois ont donc pu obtenir ce soutien financier.

Le 25 janvier dernier, le gouvernement a annoncé la prolongation de ce délai jusqu’au 30 juin 2024<sup>12</sup>. Cela permettra à environ 65 000 particuliers de bénéficier de cette aide. Cette prolongation représente un soutien de 37,9 millions de dollars en 2023-2024.

### Le versement du montant ponctuel pour le coût de la vie est en cours

Dès février 2024, Revenu Québec a commencé à verser le montant ponctuel pour le coût de la vie pouvant atteindre 600 \$ aux particuliers admissibles à la prolongation du délai.

- Les particuliers ayant produit leur déclaration de revenus de 2021 avant le 31 janvier 2024 ont déjà reçu leur versement en février.
- Ceux qui produiront leur déclaration de revenus entre le 1<sup>er</sup> février 2024 et le 30 juin 2024 recevront leur montant au plus tard le 30 septembre 2024.

Par ailleurs, ces particuliers sont aussi généralement admissibles au montant ponctuel pour le coût de la vie pouvant atteindre 500 \$. Ainsi, un particulier admissible à ces deux montants ponctuels pourrait bénéficier d’une aide pouvant atteindre 1 100 \$ en produisant sa déclaration de revenus de 2021.

<sup>12</sup> La prolongation du délai pour bénéficier du montant ponctuel a été annoncée dans le *Bulletin d’information 2024-2*.

## 2.5 Un soutien financier de plus de 30 G\$ depuis 2022

L'inflation élevée et persistante des dernières années a eu des impacts importants sur le pouvoir d'achat des Québécois, et ce, particulièrement pour les aînés et les personnes à faible revenu.

Dans ce contexte, le gouvernement a mis en place plusieurs mesures depuis l'automne 2022 pour réduire la charge fiscale des Québécois, leur permettre de mieux faire face à l'inflation et favoriser l'essor économique du Québec. Ce soutien, qui totalise plus de 30 milliards de dollars sur sept ans, inclut :

- 11,5 milliards de dollars pour hausser le montant pour le soutien des aînés à 2 000 \$;
- 11,1 milliards de dollars pour baisser les impôts des particuliers en réduisant de 1 point de pourcentage les deux premiers taux d'imposition;
- 3,4 milliards de dollars pour verser un montant ponctuel pour le coût de la vie pouvant atteindre 600 \$ ou 400 \$;
- 2,3 milliards de dollars pour plafonner l'indexation des tarifs à 3 % pour une période de quatre ans, soit de 2023 à 2026;
- 1,0 milliard de dollars en aide additionnelle pour limiter l'augmentation du compte de taxe scolaire moyen à 3 %;
- 359 millions de dollars pour bonifier la composante logement du crédit d'impôt pour la solidarité;
- 319 millions de dollars pour bonifier graduellement le programme Allocation-logement afin d'en élargir l'admissibilité et de rehausser l'aide offerte.

TABLEAU C.16

### Rappel des actions au bénéfice des Québécois depuis l'automne 2022

(en millions de dollars)

	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	Total
Bonifier le montant pour le soutien des aînés	-1 545	-1 574	-1 605	-1 631	-1 653	-1 708	-1 763	-11 479
Baisser les impôts	-402	-1 657	-1 698	-1 750	-1 802	-1 857	-1 913	-11 079
Verser un montant ponctuel pour le coût de la vie	-3 367	-38	—	—	—	—	—	-3 405
Limiter l'indexation des tarifs à 3 %	-32	-377	-604	-302	-335	-346	-351	-2 347
Limiter l'augmentation du compte de taxe scolaire	—	-126	-180	-180	-180	-180	-180	-1 024
Bonifier le crédit d'impôt pour la solidarité	—	-43	-59	-61	-63	-65	-67	-359
Bonifier le programme Allocation-logement	-19	-40	-75	-86	-77	-11	-11	-319
<b>TOTAL</b>	<b>-5 365</b>	<b>-3 854</b>	<b>-4 221</b>	<b>-4 009</b>	<b>-4 110</b>	<b>-4 167</b>	<b>-4 285</b>	<b>-30 011</b>

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué. De plus, le total n'inclut pas l'effet de l'indexation automatique du régime d'imposition des particuliers et des prestations d'assistance sociale.



## **Une baisse d'impôt bénéficiant à 4,6 millions de contribuables**

À l'occasion du discours sur le budget 2023-2024, le gouvernement a annoncé une baisse d'impôt pour les particuliers à compter de l'année d'imposition 2023, soit :

- une baisse de 15 % à 14 % pour le premier taux d'imposition;
- une baisse de 20 % à 19 % pour le deuxième taux d'imposition.

En 2023, la baisse d'impôt pouvait atteindre 814 \$ pour une personne vivant seule et 1 627 \$ pour un couple. Elle bénéficie à 4,6 millions de contribuables, qui épargnent ainsi 1,7 milliard de dollars par année en impôt.

Dès le 1<sup>er</sup> juillet 2023, les particuliers ont vu leurs retenues à la source être ajustées pour tenir compte de la baisse d'impôt. Ainsi, ils ont pu bénéficier d'une partie de la baisse d'impôt dès 2023.

En produisant leur déclaration de revenus de 2023 dans les prochains mois, les contribuables pourraient recevoir un remboursement pour l'impôt retenu en trop avant le 1<sup>er</sup> juillet 2023.

## Les Québécois ont enregistré la plus forte hausse du pouvoir d'achat parmi les provinces entre 2018 et 2022

Globalement, l'inflation a des effets négatifs sur le pouvoir d'achat des ménages. Toutefois, malgré la forte croissance des prix observée au cours des dernières années, le pouvoir d'achat, défini comme le revenu disponible des ménages en termes réels, s'est amélioré de façon considérable au Québec entre 2018 et 2022.

- Au cours de cette période, il a affiché une progression de 15,6 % au Québec. Il s'agit de la plus importante augmentation parmi les provinces. À titre comparatif, des gains de 11,1 % au Canada et de 10,1 % en Ontario ont été observés pour la même période.

Ce résultat découle notamment des fortes hausses salariales ainsi que de plusieurs mesures gouvernementales mises en place, qui visaient à atténuer les effets de l'inflation élevée sur le portefeuille des Québécois.

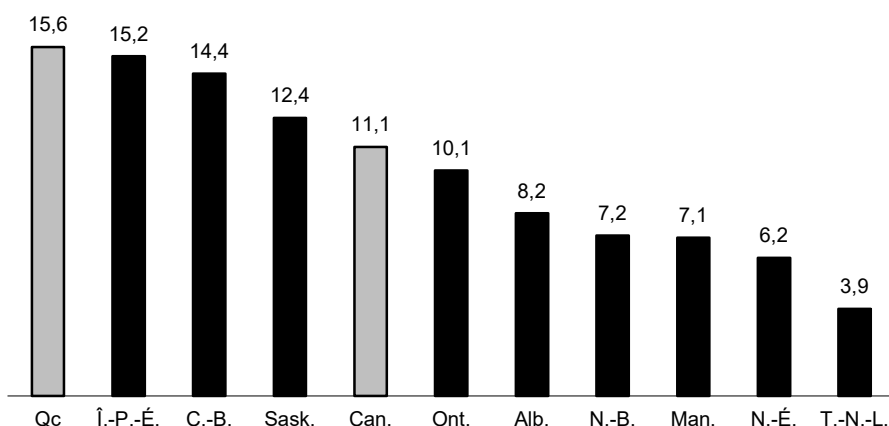
- En particulier, les salaires et traitements ont bondi de 30,0 % au Québec entre 2018 et 2022, comparativement à un gain de 24,7 % en Ontario et de 23,8 % au Canada. Au cours de cette période, la vigueur du marché de l'emploi au Québec et la rareté de main-d'œuvre se sont reflétées sur les revenus de travail.
- Par ailleurs, plusieurs mesures ont été mises en place depuis l'automne 2021 pour protéger le pouvoir d'achat des Québécois, dont la bonification du montant pour le soutien des aînés, deux montants ponctuels pour le coût de la vie et le plafonnement de l'indexation des tarifs gouvernementaux à 3 %.

La bonne performance du Québec en matière de pouvoir d'achat des ménages s'est poursuivie en 2023. Entre 2018 et 2023, le pouvoir d'achat a affiché un gain de 16,8 % au Québec, par rapport à une augmentation de 13,1 % au Canada.

- Notamment, l'indexation importante du régime fiscal et des prestations d'assistance sociale de 6,44 % à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023 ainsi que la réduction de l'impôt aux particuliers octroyée par le gouvernement du Québec ont appuyé l'augmentation du revenu disponible des ménages.

### Croissance du revenu disponible des ménages entre 2018 et 2022

(variation en pourcentage, en termes réels)



Note : Le déflateur des prix à la consommation a été utilisé pour mesurer l'évolution des prix. Il reflète l'évolution des préférences des consommateurs et tient compte des habitudes d'achat des ménages.

Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.



### 3. SOUTENIR LES COLLECTIVITÉS

Des services publics de qualité contribuent à créer des milieux de vie dynamiques, justes et sécuritaires.

Dans le cadre du budget 2024-2025, une somme de 440,5 millions de dollars sur cinq ans est investie pour soutenir les collectivités, soit :

- 85,8 millions de dollars pour promouvoir la pratique durable du loisir et du sport dans un environnement sécuritaire;
- 214,4 millions de dollars pour consolider la capacité d'intervention en sécurité publique;
- 140,3 millions de dollars pour renforcer l'accompagnement judiciaire et les services aux personnes vulnérables.

TABLEAU C.17

#### Impact financier des mesures pour soutenir les collectivités

(en millions de dollars)

	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	Total
Promouvoir la pratique durable du loisir et du sport dans un environnement sécuritaire	-11,3	-17,3	-22,1	-17,5	-17,6	-85,8
Consolider la capacité d'intervention en sécurité publique	-26,5	-58,1	-40,4	-43,3	-46,1	-214,4
Renforcer l'accompagnement judiciaire et les services aux personnes vulnérables	-22,2	-30,2	-29,5	-29,5	-28,9	-140,3
<b>TOTAL</b>	<b>-60,0</b>	<b>-105,6</b>	<b>-92,0</b>	<b>-90,3</b>	<b>-92,6</b>	<b>-440,5</b>

### 3.1 Promouvoir la pratique durable du loisir et du sport dans un environnement sécuritaire

L'activité physique joue un rôle important dans le maintien de la santé, du bien-être et de la qualité de vie. Aussi, le gouvernement continue de soutenir la pratique régulière d'activités sportives et leur accessibilité pour l'ensemble des Québécois dans un environnement sain et sécuritaire.

En outre, la tenue d'événements sportifs d'envergure favorise le développement d'une culture sportive dans la population, permet le rayonnement du Québec sur la scène nationale et internationale, en plus de générer des retombées économiques importantes.

Ainsi, dans le cadre du budget 2024-2025, le gouvernement prévoit une somme de 85,8 millions de dollars sur cinq ans, dont :

- 46,7 millions de dollars pour améliorer l'accessibilité et la sécurité du loisir et du sport;
- 39,1 millions de dollars pour soutenir des compétitions sportives d'envergure.

TABLEAU C.18

#### Impact financier des mesures visant à promouvoir la pratique durable du loisir et du sport dans un environnement sécuritaire (en millions de dollars)

	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	Total
Améliorer l'accessibilité et la sécurité du loisir et du sport	-4,8	-5,2	-11,6	-12,5	-12,6	-46,7
Soutenir des compétitions sportives d'envergure	-6,5	-12,1	-10,5	-5,0	-5,0	-39,1
<b>TOTAL</b>	<b>-11,3</b>	<b>-17,3</b>	<b>-22,1</b>	<b>-17,5</b>	<b>-17,6</b>	<b>-85,8</b>

## ❑ Améliorer l'accessibilité et la sécurité du loisir et du sport

Au cours des dernières années, le gouvernement a investi de manière importante afin de favoriser un environnement sportif plus sécuritaire, plus accueillant et inclusif.

Il entend poursuivre ses actions afin de mieux protéger les personnes actives pour qu'elles puissent participer en toute sécurité, tout en s'épanouissant, à des activités physiques, récréatives et sportives.

À cet égard, le gouvernement prévoit une somme de 46,7 millions de dollars sur cinq ans, dont :

- 29,7 millions de dollars pour renforcer la protection de l'intégrité des personnes dans le loisir et le sport;
- 8,0 millions de dollars pour améliorer la sécurité aquatique;
- 9,0 millions de dollars pour améliorer l'accessibilité du sport et du loisir.

TABLEAU C.19

### Impact financier des mesures visant à améliorer l'accessibilité et la sécurité du loisir et du sport (en millions de dollars)

	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	Total
Renforcer la protection de l'intégrité des personnes dans le loisir et le sport	-1,4	-1,8	-8,2	-9,1	-9,2	-29,7
Améliorer la sécurité aquatique	-1,6	-1,6	-1,6	-1,6	-1,6	-8,0
Améliorer l'accessibilité du sport et du loisir	-1,8	-1,8	-1,8	-1,8	-1,8	-9,0
<b>TOTAL</b>	<b>-4,8</b>	<b>-5,2</b>	<b>-11,6</b>	<b>-12,5</b>	<b>-12,6</b>	<b>-46,7</b>

Note : Les crédits seront versés au ministère de l'Éducation. Les sommes prévues pour 2024-2025 seront pourvues à même le Fonds de suppléance.

## ■ Renforcer la protection de l'intégrité des personnes dans le loisir et le sport

Au cours des dernières années, plusieurs actes répréhensibles, tels que des abus, du harcèlement et de la violence psychologiques, physiques ou sexuels, survenus dans le cadre de la pratique d'activités récréatives et sportives ont fait l'objet de dénonciations.

Malgré la mise en place de plusieurs mesures pour contrer la violence dans le sport, le problème de la violence en contexte récréatif et sportif persiste. Ainsi, en février 2024, la ministre responsable du Sport, du Loisir et du Plein air a déposé le projet de loi n° 45, intitulé Loi modifiant la Loi sur la sécurité dans les sports afin principalement de renforcer la protection de l'intégrité des personnes dans le loisir et le sport.

Ce projet de loi prévoit notamment :

- la création d'un organisme budgétaire externe de traitement des plaintes spécifique au milieu du loisir et du sport, appelé « protecteur de l'intégrité en loisir et en sport »;
- l'élaboration d'un programme de compensation financière afin de diminuer les coûts liés aux nouvelles obligations en matière de vérifications des antécédents judiciaires à l'intention des organismes visés;
- la mise en place d'un bureau-conseil qui offrirait notamment des services administratifs, professionnels et techniques aux organismes, au regard de la vérification des antécédents judiciaires.

Dans le cadre du budget 2024-2025, le gouvernement prévoit une somme de 29,7 millions de dollars sur cinq ans afin de renforcer la protection de l'intégrité des personnes dans le loisir et le sport.

## ■ Améliorer la sécurité aquatique

La pratique d'activités aquatiques et nautiques est en forte croissance au Québec. Or, la période pandémique a eu pour effet d'exacerber la pénurie de sauveteurs et de moniteurs aquatiques, alors que plusieurs formations ont dû être annulées. Ce phénomène a forcé la fermeture ou la réduction du nombre d'heures d'ouverture de certaines piscines, diminuant d'autant l'offre de cours de natation pour les enfants.

Le gouvernement a donc mis en place le Programme d'aide financière pour la gratuité de la formation des surveillants-sauveteurs et des moniteurs aquatiques afin de maximiser les stratégies de recrutement et ainsi de contrer le manque de main-d'œuvre dans le domaine. Le budget 2024-2025 prévoit du financement pour poursuivre les objectifs du programme.

De plus, le gouvernement souhaite poursuivre le soutien du programme Nager pour survivre. Ce programme joue un rôle clé dans la prévention des noyades en permettant aux enfants de 8 à 14 ans de développer des habiletés nécessaires pour survivre à une chute inattendue en eau profonde.

— Ce programme s'adresse principalement aux écoles. Un volet a également été créé pour les camps de jour et de vacances.

Ainsi, le gouvernement prévoit une somme additionnelle de 8,0 millions de dollars sur cinq ans afin d'améliorer la sécurité aquatique.

## ■ Améliorer l'accessibilité du sport et du loisir

L'accessibilité est un aspect clé de la pratique d'activités physiques, récréatives et sportives. Il est donc indispensable de mettre en place des environnements qui sont favorables à cette pratique et qui encouragent et facilitent l'adoption et le maintien d'un mode de vie physiquement actif, et ce, de manière adaptée pour l'ensemble de la population. Pour ce faire, le gouvernement prévoit notamment :

— financer des initiatives pour mieux répondre aux différents besoins des personnes handicapées détentrices de la Carte accompagnement loisir<sup>13</sup> afin d'augmenter leur participation au sport et au loisir;

— mettre en place des initiatives pour rendre le hockey plus accessible.

Ainsi, dans le cadre du budget 2024-2025, une somme de 9,0 millions de dollars sur cinq ans est prévue afin d'améliorer l'accessibilité du sport et du loisir.

---

<sup>13</sup> La Carte accompagnement loisir (CAL) s'adresse aux personnes handicapées de 5 ans et plus qui ont besoin d'être accompagnées lorsqu'elles participent à des activités physiques, de loisir, de sport ou de plein air. Elle accorde une gratuité d'entrée à la personne accompagnatrice dans les lieux touristiques, culturels ou de loisir partenaires de la CAL.



## ☐ Soutenir des compétitions sportives d'envergure

Le Québec dispose de l'expertise et des infrastructures pour accueillir des compétitions et événements sportifs de grande envergure. Soutenir ce type de manifestations permet de faire la promotion du sport et de l'activité physique auprès de la population, en plus de faire rayonner le Québec et de générer des retombées économiques.

Ainsi, dans le cadre du budget 2024-2025, le gouvernement prévoit une somme de 39,1 millions de dollars, dont :

- 28,0 millions de dollars sur cinq ans pour poursuivre le financement de nouveaux projets d'infrastructure pour les Jeux du Québec;
- 11,1 millions de dollars sur trois ans pour soutenir l'organisation des Jeux du Canada 2027 à Québec.

TABLEAU C.20

### Impact financier des mesures visant à soutenir des compétitions sportives d'envergure (en millions de dollars)

	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	Total
Poursuivre le financement de nouveaux projets d'infrastructure pour les Jeux du Québec	-6,0	-6,0	-6,0	-5,0	-5,0	-28,0
Soutenir l'organisation des Jeux du Canada 2027 à Québec	-0,5	-6,1	-4,5	—	—	-11,1
<b>TOTAL</b>	<b>-6,5</b>	<b>-12,1</b>	<b>-10,5</b>	<b>-5,0</b>	<b>-5,0</b>	<b>-39,1</b>

Note : Les crédits seront versés au ministère de l'Éducation.

## ■ Poursuivre le financement de nouveaux projets d'infrastructure pour les Jeux du Québec

Les Jeux du Québec sont un évènement sportif multidisciplinaire d'envergure qui représente des investissements importants pour le milieu hôte.

La tenue des compétitions d'envergure oblige souvent le milieu hôte à mettre à niveau ou à construire des infrastructures pour respecter les normes de compétition et de sécurité.

Un soutien financier est nécessaire pour financer les projets d'infrastructures requises pour accueillir les Jeux du Québec et ainsi accroître l'attractivité des villes pour qu'elles puissent se porter candidates.

Cette initiative permettra de favoriser la qualité de l'expérience des jeunes athlètes tout en contribuant à la promotion de la pratique d'activités physiques et sportives et au développement du sport au Québec.

À cette fin, dans le cadre du budget 2024-2025, le gouvernement prévoit une somme de 28,0 millions de dollars sur cinq ans afin de poursuivre le financement de nouveaux projets d'infrastructure pour les Jeux du Québec.

## ■ Soutenir l'organisation des Jeux du Canada 2027 à Québec

La Ville de Québec accueillera en 2027 les Jeux d'hiver du Canada. Ainsi, un soutien financier à la Société hôte sera octroyé pour assurer l'organisation des Jeux de même que pour mettre à niveau et construire les infrastructures sportives nécessaires dans la région, lesquelles pourront bénéficier à terme à l'ensemble de la population.

À cet égard, dans le cadre du budget 2024-2025, le gouvernement prévoit une somme de 11,1 millions de dollars sur trois ans afin de soutenir l'organisation des Jeux du Canada 2027 à Québec<sup>14</sup>.

---

<sup>14</sup> Le gouvernement fédéral contribue financièrement à la même hauteur que le gouvernement du Québec.

### 3.2 Consolider la capacité d'intervention en sécurité publique

Le bien-être des Québécois est une priorité du gouvernement et celui-ci veille à ce que l'ensemble de la population se sente en sécurité partout sur le territoire. Ainsi, dans le cadre du budget 2024-2025, le gouvernement prévoit des sommes totalisant 214,4 millions de dollars, soit :

- 147,8 millions de dollars sur cinq ans pour assurer la sécurité dans les communautés autochtones;
- 25,0 millions de dollars en 2025-2026 pour améliorer la couverture cellulaire;
- 26,8 millions de dollars sur cinq ans pour lutter contre les violences sexuelles;
- 11,3 millions de dollars sur cinq ans pour assurer le suivi des mesures en communauté de la Commission d'examen des troubles mentaux;
- 3,5 millions de dollars sur cinq ans pour poursuivre le financement des actions en prévention de la radicalisation.

TABLEAU C.21

#### Impact financier des mesures pour consolider la capacité d'intervention en sécurité publique (en millions de dollars)

	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	Total
Assurer la sécurité dans les communautés autochtones <sup>(1)</sup>	-19,7	-24,9	-31,6	-34,4	-37,2	-147,8
Améliorer la couverture cellulaire <sup>(2)</sup>	—	-25,0	—	—	—	-25,0
Lutter contre les violences sexuelles <sup>(1)</sup>	-5,2	-5,4	-5,4	-5,4	-5,4	-26,8
Assurer le suivi des mesures en communauté de la Commission d'examen des troubles mentaux <sup>(1)</sup>	-0,9	-2,1	-2,7	-2,8	-2,8	-11,3
Poursuivre le financement des actions en prévention de la radicalisation <sup>(1)</sup>	-0,7	-0,7	-0,7	-0,7	-0,7	-3,5
<b>TOTAL</b>	<b>-26,5</b>	<b>-58,1</b>	<b>-40,4</b>	<b>-43,3</b>	<b>-46,1</b>	<b>-214,4</b>

Note : Les sommes prévues pour 2024-2025 seront pourvues à même le Fonds de suppléance.

(1) Les crédits seront versés au ministère de la Sécurité publique.

(2) Les crédits seront versés au ministère du Conseil exécutif.

## ❑ Assurer la sécurité dans les communautés autochtones

La prestation de services policiers par des corps de police autochtones favorise une meilleure prise en compte, lors d'interventions, des réalités et des besoins spécifiques des Premières Nations et des Inuit.

Ainsi, le gouvernement bonifie son appui à la prestation de services policiers culturellement adaptés dans les communautés autochtones et prévoit 146,4 millions de dollars sur cinq ans à cet effet. Ces sommes permettront aux corps de police autochtones et au Service de police du Nunavik de consolider leur capacité organisationnelle.

— Ce soutien additionnel sera versé dans le cadre des ententes tripartites sur la prestation des services policiers entre les communautés autochtones, le gouvernement fédéral et le gouvernement du Québec.

Par ailleurs, un investissement additionnel de 1,4 million de dollars est prévu en 2024-2025 pour prolonger un projet pilote permettant la prise des appels d'urgence par du personnel spécialement formé à cet effet, ce projet visant à recueillir les informations nécessaires à un déploiement sécuritaire des services policiers et autres services d'urgence, autant pour les répondants que pour la population desservie.

## ❑ Améliorer la couverture cellulaire

L'insuffisance de la couverture cellulaire au Québec constitue un enjeu de sécurité, notamment sur plusieurs routes de la province. Ainsi, des études ont été réalisées pour identifier, dans les différentes régions du Québec, les zones où la couverture cellulaire est absente.

Une première étape est déjà amorcée en vue de la construction de 79 nouveaux sites cellulaires dans certaines régions du Québec. Afin de poursuivre ses efforts visant à améliorer la sécurité par une meilleure couverture cellulaire, le gouvernement annonce, dans le cadre du budget 2024-2025, une deuxième étape qui comprendra le déploiement de 100 nouveaux sites.

— Ces deux étapes permettront d'améliorer la couverture cellulaire dans les régions du Bas-Saint-Laurent, de la Mauricie, de l'Estrie, du Nord-du-Québec, de la Côte-Nord, de la Chaudière-Appalaches, de la Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine, de l'Abitibi-Témiscamingue, des Laurentides, du Saguenay—Lac-Saint-Jean et du Centre-du-Québec.

Pour compléter le financement nécessaire au déploiement de ces 100 nouveaux sites, le gouvernement prévoit, dans le cadre du budget 2024-2025, une enveloppe de 25,0 millions de dollars pour l'année financière 2025-2026.

— Cette somme s'ajoute à celles qui ont déjà été annoncées lors des précédents budgets pour planifier et amorcer les travaux. À cet effet, le gouvernement conclura des ententes qui permettront la construction de nouveaux sites cellulaires dans ces régions administratives du Québec.

## L'Opération haute vitesse : plus de 300 000 foyers rejoints

Depuis 2018, le gouvernement a mis en place plusieurs initiatives visant à accroître la connectivité dans l'ensemble du Québec.

En lançant l'Opération haute vitesse, il s'est fixé l'objectif ambitieux de rendre disponible Internet haute vitesse à l'ensemble des foyers du Québec.

Pour y arriver, le gouvernement a annoncé, depuis 2018, des investissements conjoints de 1,3 milliard de dollars, qui devaient initialement permettre de rejoindre quelque 250 000 foyers n'étant pas connectés.

À ce jour, ces investissements ont permis de déployer plus de 50 000 kilomètres de fibre optique, offrant ainsi un service d'accès à Internet haute vitesse à plus de 300 000 nouveaux foyers, soit 50 000 foyers de plus que la cible initiale.

- Grâce à l'utilisation d'autres technologies, notamment le service Internet satellitaire, 100 % des foyers visés ont bénéficié d'une solution Internet haute vitesse, une première au Canada.

La majorité des programmes déployés dans le cadre de l'Opération haute vitesse prendront fin le 31 mars prochain.

- Au terme de ces programmes, les fournisseurs de services Internet pourront s'appuyer sur les incitatifs fiscaux actuellement en place afin de réaliser les investissements nécessaires pour étendre leur réseau et ainsi assurer la desserte des nouveaux foyers.

## ❑ **Lutter contre les violences sexuelles**

Le gouvernement a accentué son soutien à la lutte contre les crimes de nature sexuelle, comme en témoignent les nombreux gestes posés dans les dernières années.

Il assure la sécurité de la population en poursuivant les efforts de lutte contre les violences sexuelles, et octroie à cette fin un financement supplémentaire de 26,8 millions de dollars sur cinq ans.

Les capacités opérationnelles de la Sûreté du Québec en matière de lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants sur Internet seront rehaussées. Cela permettra aux policiers de traiter plus rapidement les enquêtes et de continuer à protéger les enfants des abus et des sévices sexuels.

De plus, des ressources supplémentaires sont octroyées au Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale pour intensifier le traitement des dossiers d'agressions sexuelles et pour identifier rapidement les agresseurs sexuels grâce à l'ADN. Également, le Laboratoire accentuera ses efforts dans l'analyse des cas d'intoxication involontaire, ce qui permettra d'orienter et de soutenir le travail des enquêteurs des corps de police.

## ❑ **Assurer le suivi des mesures en communauté de la Commission d'examen des troubles mentaux**

La Commission d'examen des troubles mentaux a pour fonction de rendre des décisions concernant les personnes qui ont été accusées d'une infraction criminelle et qui ont fait l'objet d'un verdict d'inaptitude à subir leur procès, ou d'un verdict de non-responsabilité criminelle pour cause de troubles mentaux.

Il est essentiel de s'assurer que les conditions de libération qu'impose la Commission sont respectées afin de prévenir le passage à l'acte, de garantir la sécurité du public et de favoriser la réinsertion de la personne accusée.

Pour réaliser ce suivi adéquatement, le gouvernement annonce un financement additionnel de 11,3 millions de dollars sur cinq ans afin de favoriser une meilleure concertation entre les différents partenaires. Cela permettra :

- aux services correctionnels, par l'entremise des agents de probation, d'agir en complémentarité avec les hôpitaux désignés dans le suivi des mesures de libération avec conditions;
- à la Sûreté du Québec de s'impliquer avec les équipes traitantes du ministère de la Santé et des Services sociaux lors de la mise en place d'un programme de surveillance accrue dans certains dossiers.

## ❑ **Poursuivre le financement des actions en prévention de la radicalisation**

La radicalisation est un phénomène présent au Québec, comme ailleurs au Canada et dans le monde. Un individu ou un groupe radicalisé, qu'il soit motivé par des raisons politiques, religieuses ou idéologiques, peut exacerber la polarisation sociale et stimuler des discours haineux, violents ou extrémistes allant à l'encontre des valeurs de la société québécoise.

Afin de mieux appréhender ce phénomène et de mieux accompagner les citoyens, le gouvernement annonce une somme de 3,5 millions de dollars sur cinq ans pour la poursuite des actions en prévention de la radicalisation.

Cette somme permettra notamment de mener des recherches en prévention de la radicalisation, d'intervenir en amont auprès de personnes présentant des signes de radicalisation ou encore de sensibiliser le public.

### 3.3 Renforcer l'accompagnement judiciaire et les services aux personnes vulnérables

Dans le cadre du budget 2024-2025, le gouvernement intervient afin de renforcer l'accompagnement judiciaire et les services aux personnes vulnérables. À cet égard, il prévoit 140,3 millions de dollars sur cinq ans, soit :

- 91,9 millions de dollars pour déployer le tribunal spécialisé en matière de violences sexuelle et conjugale sur l'ensemble du territoire québécois;
- 31,0 millions de dollars pour bonifier la sécurité dans les palais de justice;
- 15,0 millions de dollars afin de renforcer les actions du Curateur public pour prévenir et détecter les abus sur les personnes faisant l'objet d'une tutelle privée;
- 2,4 millions de dollars pour offrir un accompagnement et un soutien juridique aux personnes salariées lors du dépôt et du traitement d'une plainte pour du harcèlement psychologique à caractère sexuel en milieu de travail.

De plus, le gouvernement annonce qu'il procédera à des modifications législatives et réglementaires afin de s'assurer que les pensions alimentaires auxquelles les enfants et leur parent gardien ont droit leur sont bien versées.

TABLEAU C.22

#### Impact financier des initiatives visant à renforcer l'accompagnement judiciaire et les services aux personnes vulnérables (en millions de dollars)

	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	Total
Déployer le tribunal spécialisé en matière de violences sexuelle et conjugale sur l'ensemble du territoire québécois <sup>(1)</sup>	-11,9	-20,0	-20,0	-20,0	-20,0	-91,9
Bonifier la sécurité dans les palais de justice <sup>(2)</sup>	-6,7	-6,6	-5,9	-5,9	-5,9	-31,0
Renforcer les actions du Curateur public pour prévenir et détecter les abus sur les personnes faisant l'objet d'une tutelle privée <sup>(3)</sup>	-3,0	-3,0	-3,0	-3,0	-3,0	-15,0
Offrir un accompagnement et un soutien juridique en cas de harcèlement en milieu de travail <sup>(4)</sup>	-0,6	-0,6	-0,6	-0,6	—	-2,4
<b>TOTAL</b>	<b>-22,2</b>	<b>-30,2</b>	<b>-29,5</b>	<b>-29,5</b>	<b>-28,9</b>	<b>-140,3</b>

Note : Pour 2024-2025, les sommes seront pourvues à même le Fonds de suppléance.

(1) Les crédits seront versés au ministère de la Justice.

(2) Des crédits de 7,6 M\$ seront versés au ministère de la Justice et des crédits de 23,4 M\$ seront versés au ministère de la Sécurité publique. De plus, des investissements de 5,0 M\$ sont prévus dans le Plan québécois des infrastructures 2024-2034.

(3) Les crédits seront versés au ministère de la Famille.

(4) Les crédits seront versés au ministère du Travail.



## ❑ **Déployer le tribunal spécialisé en matière de violences sexuelle et conjugale sur l'ensemble du territoire québécois**

La Loi visant la création d'un tribunal spécialisé en matière de violence sexuelle et de violence conjugale a été adoptée à l'unanimité le 25 novembre 2021 par l'Assemblée nationale.

Le tribunal spécialisé fournit un environnement sécuritaire et plus accueillant pour les personnes victimes et leurs proches. Il offre un meilleur accompagnement ainsi qu'un meilleur soutien avant, pendant et après le processus judiciaire.

La Loi prévoit la mise en œuvre d'un projet pilote consistant en l'établissement d'un tribunal spécialisé dans au moins cinq districts judiciaires d'ici le 30 novembre 2024. À cette fin, une somme de 32,6 millions de dollars a été annoncée dans *Le point sur la situation économique et financière du Québec – Automne 2021*.

À ce jour, le projet pilote de tribunal spécialisé a été déployé dans 16 districts judiciaires.

Par ailleurs, la Loi prévoit l'établissement d'un tribunal spécialisé permanent partout au Québec dans les deux ans qui suivent la fin du projet pilote.

À cet égard, le gouvernement prévoit, dans le cadre du budget 2024-2025, une somme additionnelle de 91,9 millions de dollars sur cinq ans pour déployer le tribunal spécialisé en matière de violences sexuelle et conjugale sur l'ensemble du territoire québécois.

## ❑ **Bonifier la sécurité dans les palais de justice**

Renforcer l'accompagnement et assurer le bien-être de la population, c'est également garantir la protection des citoyens au sein des palais de justice du Québec.

À cette fin, le gouvernement annonce qu'il optimise les mesures de protection et de détection dans certains palais de justice, alors que des édifices verront leurs dispositifs de sécurité être modernisés et renforcés et que davantage de constables spéciaux seront présents sur les lieux.

À cet égard, le gouvernement prévoit, dans le cadre du budget 2024-2025, une somme de 31,0 millions de dollars, dont :

— 7,6 millions de dollars au ministère de la Justice;

— 23,4 millions de dollars au ministère de la Sécurité publique pour former et embaucher des constables spéciaux.

De plus, des investissements de 5,0 millions de dollars sont prévus dans le Plan québécois des infrastructures 2024-2034 pour le ministère de la Justice.

## **❑ Renforcer les actions du Curateur public pour prévenir et détecter les abus sur les personnes faisant l'objet d'une tutelle privée**

Le Curateur public a pour principale mission de veiller à la protection des personnes inaptes, notamment celles sous tutelle publique ou privée.

Le Curateur public est à l'avant-plan de la lutte contre la maltraitance financière subie par les personnes vulnérables sous tutelle privée. Afin d'optimiser ses services auprès de cette clientèle, l'organisme a élaboré un plan d'action qui permettra, entre autres, de perfectionner les outils de travail à la disposition des employés et de la clientèle ainsi que de renforcer les mécanismes de prévention des abus.

À cet égard, le gouvernement prévoit, dans le cadre du budget 2024-2025, une somme de 15,0 millions de dollars afin de renforcer les actions du Curateur public pour prévenir et détecter les abus sur les personnes faisant l'objet d'une tutelle privée.

## **❑ Offrir un accompagnement et un soutien juridique en cas de harcèlement en milieu de travail**

Le harcèlement psychologique à caractère sexuel demeure une problématique importante en milieu de travail, et les démarches que les victimes doivent entreprendre peuvent s'avérer complexes.

Afin d'aider davantage les victimes de ce type de harcèlement, le budget 2024-2025 prévoit une somme de 2,4 millions de dollars sur quatre ans pour financer un service d'accompagnement et de soutien juridique offert aux personnes salariées lors du dépôt et du traitement d'une plainte pour harcèlement psychologique à caractère sexuel en milieu de travail.

## **❑ Assurer la régularité du versement des pensions alimentaires**

Le gouvernement s'assure que les pensions alimentaires auxquelles ont droit les enfants et le parent gardien leur sont versées ponctuellement. Ces revenus sont importants et permettent à ceux qui en bénéficient de subvenir à leurs besoins.

Dans le cadre de l'administration et de la perception des pensions alimentaires par Revenu Québec, le gouvernement mettra en place une nouvelle mesure dissuasive qui donne le pouvoir de suspendre le permis de conduire des grands récalcitrants qui évitent de verser les montants de pension alimentaire qu'ils ont l'obligation légale de verser.

Des modifications législatives et réglementaires seront nécessaires pour la mise en œuvre de cette initiative.



## 4. METTRE EN VALEUR LA CULTURE ET PROMOUVOIR LA LANGUE FRANÇAISE

La culture québécoise est une source de richesse et de fierté collective qui se manifeste sous diverses formes.

Dans le cadre du budget 2024-2025, le gouvernement prévoit 187,1 millions de dollars sur cinq ans pour des initiatives visant à mettre en valeur la culture et à promouvoir la langue française, dont :

- 92,2 millions de dollars pour mettre en valeur la culture et le patrimoine québécois;
- 53,9 millions de dollars pour appuyer les médias et la diffusion de la culture québécoise;
- 41,0 millions de dollars pour soutenir la promotion et la valorisation de la langue française.

TABLEAU C.23

### Impact financier des mesures visant à mettre en valeur la culture et à promouvoir la langue française (en millions de dollars)

	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	Total
Mettre en valeur la culture et le patrimoine québécois	-21,1	-26,7	-25,9	-12,5	-6,0	-92,2
Appuyer les médias et la diffusion de la culture québécoise	-19,2	-17,0	-5,9	-5,9	-5,9	-53,9
Soutenir la promotion et la valorisation de la langue française <sup>(1)</sup>	-1,0	-10,0	-10,0	-10,0	-10,0	-41,0
<b>TOTAL</b>	<b>-41,3</b>	<b>-53,7</b>	<b>-41,8</b>	<b>-28,4</b>	<b>-21,9</b>	<b>-187,1</b>

(1) Les crédits seront versés au ministère de la Langue française. Pour 2024-2025, les sommes seront pourvues à même le Fonds de suppléance.

## 4.1 Mettre en valeur la culture et le patrimoine québécois

La culture permet de vivre de grands moments de divertissement, ainsi que de se rappeler notre passé commun et d'imaginer l'avenir. La culture est également un secteur économique dynamique qui permet à plusieurs artistes et artisans de développer leur talent au bénéfice des Québécois.

Pour mettre en valeur la culture et le patrimoine québécois, le gouvernement prévoit, dans le cadre du budget 2024-2025, 92,2 millions de dollars sur cinq ans afin :

- de soutenir et d'accompagner les entreprises culturelles;
- d'appuyer les organismes culturels;
- de bonifier le Fonds du patrimoine culturel québécois;
- de poursuivre la mise en place du passeport culturel pour les jeunes.

TABLEAU C.24

### Impact financier des mesures visant à mettre en valeur la culture et le patrimoine québécois (en millions de dollars)

	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	Total
Soutenir et accompagner les entreprises culturelles	—	-5,0	-5,0	-5,0	-6,0	-21,0
Appuyer les organismes culturels	-4,8	-8,4	-7,5	-7,5	—	-28,2
Bonifier le Fonds du patrimoine culturel québécois <sup>(1)</sup>	-13,3	-13,3	-13,4	—	—	-40,0
Poursuivre la mise en place du passeport culturel pour les jeunes	-3,0	—	—	—	—	-3,0
<b>TOTAL</b>	<b>-21,1</b>	<b>-26,7</b>	<b>-25,9</b>	<b>-12,5</b>	<b>-6,0</b>	<b>-92,2</b>

Note : Les crédits seront versés au ministère de la Culture et des Communications. Pour 2024-2025, les sommes seront pourvues à même le Fonds de suppléance.

(1) Des investissements de 40,0 M\$ sont prévus dans le Plan québécois des infrastructures 2024-2034.

### Soutenir et accompagner les entreprises culturelles

Dans le budget 2023-2024, le gouvernement a annoncé qu'il ferait de la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC) la porte d'entrée pour l'ensemble des besoins financiers des entreprises du secteur de la culture.

Le gouvernement annonce, dans le cadre du budget 2024-2025, qu'une somme de 21,0 millions de dollars sera accordée à la SODEC d'ici 2028-2029 pour lui permettre de jouer pleinement son rôle, notamment à travers :

- une offre de financement enrichie par de nouveaux instruments financiers, dont le placement privé;
- un mandat d'accompagnement renouvelé, par l'entremise de ses programmes visant à stimuler l'entrepreneuriat culturel.

## ❑ Appuyer les organismes culturels

Les organismes culturels doivent pouvoir compter sur un soutien financier leur permettant de faire face à différents enjeux actuels, notamment en matière de main-d'œuvre, et de maintenir leur capacité à innover.

Ainsi, le gouvernement prévoit 28,2 millions de dollars sur quatre ans pour bonifier les programmes du Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) afin d'accroître le soutien aux organismes culturels.

### **Appui gouvernemental offert au secteur culturel par l'entremise de la SODEC et du CALQ**

Au cours des dernières années, le gouvernement a appuyé de façon importante le secteur culturel afin de l'aider à composer avec les effets de la pandémie, à accélérer la reprise de ses activités et à s'adapter à certaines nouvelles réalités.

Pour ce faire, des sommes importantes ont été accordées à la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC) et au Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ), dont :

- une somme de 136,6 millions de dollars sur trois ans à ces deux organismes, dans le cadre du budget 2022-2023, pour bonifier des programmes afin d'offrir un appui additionnel ciblé aux secteurs culturels les plus touchés par les effets de la pandémie;
- une enveloppe de 200,0 millions de dollars, dans le cadre du budget 2023-2024, dans le but de faire de la SODEC la porte d'entrée des entreprises culturelles pour l'ensemble de leurs besoins financiers.

Dans le cadre du budget 2024-2025, le gouvernement prévoit accorder 49,2 millions de dollars additionnels à ces deux organismes afin qu'ils disposent des sommes requises pour appuyer leur clientèle respective.

## ❑ Bonifier le Fonds du patrimoine culturel québécois

Le Fonds du patrimoine culturel québécois soutient financièrement depuis 2006 des initiatives favorisant la conservation et la mise en valeur d'éléments significatifs de notre héritage collectif, tels que des bâtiments patrimoniaux, des œuvres d'art, des expositions permanentes d'institutions muséales ou des biens protégés en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel.

Dans le cadre du budget 2024-2025, le gouvernement annonce des investissements additionnels de 40,0 millions de dollars sur trois ans dans le Plan québécois des infrastructures 2024-2034 afin de bonifier et de prolonger les activités du Fonds du patrimoine culturel québécois.

## ❑ **Poursuivre la mise en place du passeport culturel pour les jeunes**

Le gouvernement souhaite intensifier et diversifier les pratiques culturelles des jeunes et mettre davantage ceux-ci en contact avec l'offre culturelle québécoise francophone.

Pour ce faire, il prévoit 3,0 millions de dollars en 2024-2025 afin de poursuivre l'élaboration du passeport culturel numérique pour les jeunes, qui leur permettra d'avoir accès à des biens et services culturels à un coût avantageux.

Ce passeport permettra également de faire la promotion d'événements culturels, de proposer une offre adaptée et de favoriser chez les jeunes un intérêt durable pour la culture québécoise.

À l'instar de l'initiative permettant aux Québécois de profiter d'un accès gratuit le premier dimanche de chaque mois dans certaines institutions muséales, ce passeport incitera les jeunes à participer à davantage d'événements culturels.

## 4.2 Appuyer les médias et la diffusion de la culture québécoise

Les médias sont une source d'information importante pour la vie démocratique en permettant aux citoyens de rester informés sur les événements locaux, nationaux et internationaux.

De plus, la préservation et la mise en valeur de la culture québécoise reposent sur sa diffusion.

Pour appuyer les médias et la diffusion de la culture québécoise, le gouvernement prévoit 53,9 millions de dollars sur cinq ans. Les différentes initiatives prévues à cette fin visent à :

- poursuivre la Stratégie d'aide aux médias;
- bonifier la programmation de Télé-Québec;
- adapter le financement du secteur audiovisuel.

TABLEAU C.25

### Impact financier des mesures visant à appuyer les médias et la diffusion de la culture québécoise (en millions de dollars)

	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029	Total
Poursuivre la Stratégie d'aide aux médias	-6,4	-5,9	-5,9	-5,9	-5,9	-30,0
Bonifier la programmation de Télé-Québec	-10,0	-10,0	—	—	—	-20,0
Adapter le financement du secteur audiovisuel	-2,8	-1,1	—	—	—	-3,9
<b>TOTAL</b>	<b>-19,2</b>	<b>-17,0</b>	<b>-5,9</b>	<b>-5,9</b>	<b>-5,9</b>	<b>-53,9</b>

Note : Les crédits seront versés au ministère de la Culture et des Communications. Pour 2024-2025, les sommes seront pourvues à même le Fonds de suppléance.



## ❑ Poursuivre la Stratégie d'aide aux médias

Depuis plusieurs années, le secteur des médias d'information est grandement affecté par l'arrivée de nouvelles technologies qui ont modifié la façon dont les gens s'informent.

Afin de poursuivre son engagement à soutenir les médias d'information, le gouvernement annonce 30,0 millions de dollars sur cinq ans pour la Stratégie d'aide aux médias. Ce soutien financier permettra notamment de renouveler l'aide accordée aux médias imprimés dans le cadre de la collecte sélective.

### Mesures fiscales pour soutenir les médias écrits au Québec

Depuis 2019, les entreprises de la presse d'information écrite sont soutenues par d'importantes mesures fiscales mises en place par les gouvernements du Québec et du Canada, alors que leur modèle d'affaires est bouleversé par le nouvel environnement numérique.

Ces mesures fiscales, qui totalisent environ 50 millions de dollars par année pour les médias écrits du Québec, s'ajoutent aux aides budgétaires offertes par le ministère de la Culture et des Communications.

En effet, en plus des mesures fiscales, plus de 92 millions de dollars ont été investis en aide aux médias depuis 2019-2020. L'aide accordée a contribué à soutenir plus particulièrement le fonctionnement des médias communautaires partout au Québec, la transformation numérique des médias privés, le Conseil de presse et la compensation de la contribution financière des médias écrits pour la collecte sélective.

Les deux principaux crédits d'impôt remboursables offerts aux médias écrits permettent de soutenir les salaires des employés travaillant à la production de contenus d'information écrits originaux, soit :

- le crédit d'impôt pour soutenir la presse d'information écrite du gouvernement du Québec, qui accorde une aide correspondant à 35 % des dépenses de main-d'œuvre admissibles qui ne peuvent pas excéder 75 000 \$ par employé annuellement;
- le crédit d'impôt pour la main-d'œuvre journalistique canadienne du gouvernement fédéral, qui accorde une aide correspondant à 25 %, bonifiée à 35 % pour les années 2023 à 2026, des salaires admissibles jusqu'à concurrence d'un plafond annuel de 85 000 \$ par employé.

Deux autres crédits d'impôt prenant fin le 31 décembre 2024 sont offerts pour appuyer les médias écrits, soit :

- le crédit d'impôt remboursable pour appuyer la transformation numérique des entreprises de la presse d'information écrite du gouvernement du Québec, qui accorde une aide de 35 % sur les frais de conversion numérique admissibles;
- le crédit d'impôt non remboursable de 15 % pour abonnements aux nouvelles numériques du gouvernement fédéral, qui est accordé aux Canadiens.

Par ailleurs, les gouvernements du Québec et du Canada accordent des incitatifs fiscaux pour les dons faits par les individus et les entreprises à des organisations journalistiques à but non lucratif.

## ❑ **Bonifier la programmation de Télé-Québec**

En tant que diffuseur public, Télé-Québec joue un rôle important dans l'écosystème québécois et assure l'accès à des contenus culturels et éducatifs de qualité.

Le gouvernement prévoit 20,0 millions de dollars sur deux ans afin de permettre à Télé-Québec de bonifier le contenu de sa grille-horaire en offrant davantage de contenus originaux destinés au grand public.

## ❑ **Adapter le financement du secteur audiovisuel**

L'arrivée du numérique a changé le paysage audiovisuel. La transformation des modes de production, la multiplication des plateformes de diffusion et les changements dans les habitudes de visionnement ont modifié en profondeur le lien de proximité entre la culture québécoise et la population. Cette situation affecte le marché québécois et le financement provenant des fonds alimentés par les télédiffuseurs traditionnels.

Afin d'assurer la pérennité, le maintien de la qualité et le rayonnement, au Québec et à l'international, des productions audiovisuelles québécoises, le gouvernement prévoit 3,9 millions de dollars pour, notamment, mettre en place un chantier de révision de leur modèle de financement.

Le mandat, le mode de consultation retenu ainsi que l'échéancier de réalisation de cette démarche seront annoncés par le ministre de la Culture et des Communications.

## Encourager l'industrie cinématographique et télévisuelle au Québec

Pour reconnaître l'apport de l'industrie cinématographique et télévisuelle à la culture et à l'économie québécoises, le gouvernement offre le crédit d'impôt pour la production cinématographique ou télévisuelle québécoise (CPCQ) et le crédit d'impôt pour services de production cinématographique (CSPC).

Ces mesures fiscales, qui représentent une source de financement importante pour les producteurs québécois et étrangers qui tournent au Québec, permettent de consolider des emplois dans le secteur audiovisuel au Québec.

- De plus, elles contribuent au déploiement d'infrastructures de pointe et au développement d'une expertise permettant d'offrir des conditions optimales de tournage.

Cependant, l'industrie audiovisuelle au Québec fait face à d'importants défis associés notamment à la hausse des frais de production et à la compétitivité fiscale des autres juridictions, dans un contexte où la demande pour la production de contenus audiovisuels s'est accrue avec la multiplication des services de diffusion.

Afin d'encourager davantage les activités liées au tournage d'une production cinématographique et télévisuelle au Québec, le gouvernement prévoit, dans le cadre du budget 2024-2025<sup>1</sup> :

- bonifier le CPCQ, en haussant le plafond de dépenses de main-d'œuvre admissibles de 50 % à 65 % des frais de production;
- majorer le taux de base du CSPC de 20 % à 25 %, pour favoriser l'attraction de tournages étrangers au Québec.

Ces modifications contribueront à améliorer l'environnement concurrentiel de l'écosystème cinématographique et télévisuel québécois.

<sup>1</sup> Pour plus de détails, voir la section E, « Optimiser l'action de l'État ».

### 4.3 Soutenir la promotion et la valorisation de la langue française

Le gouvernement poursuit ses actions visant à promouvoir et à valoriser la langue française, notamment en appuyant des initiatives ainsi que des partenariats avec des organisations dont les priorités d'intervention sont :

- de diffuser une image positive de la langue française;
- d'augmenter le rayonnement et l'utilisation du français, langue commune;
- de soutenir la maîtrise d'une terminologie française appropriée et une utilisation accrue du français dans les milieux de travail.

À cet égard, le budget 2024-2025 prévoit 41,0 millions de dollars sur cinq ans pour soutenir la promotion et la valorisation de la langue française, dont :

- 32,0 millions de dollars pour le ministère de la Langue française;
- 9,0 millions de dollars pour l'Office québécois de la langue française.

#### **La langue française : une priorité du gouvernement**

Le gouvernement accorde une grande importance à la langue française. En effet, depuis six ans, les sommes additionnelles<sup>1</sup> octroyées pour la protection, la défense, la promotion et la valorisation de la langue française totalisent 309,4 M\$. Ces sommes ont notamment permis d'appuyer :

- les actions de promotion et de valorisation de la langue française;
- l'élaboration et la mise en œuvre de la Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français;
- la collecte, l'analyse et la production de données qui permettront de suivre annuellement la situation linguistique au Québec.

Rappelons également que la Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français a été sanctionnée en juin 2022 et qu'elle a apporté plusieurs modifications renforçant la Charte de la langue française, entrée en vigueur en 1977, ainsi que plusieurs autres lois.

<sup>1</sup> Ces sommes sont complémentaires à celles qui soutiennent les actions de plusieurs ministères et organismes, dont le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, le ministère de la Culture et des Communications ainsi que le ministère de l'Éducation et le réseau de l'éducation.



## 5. PROTÉGER L'ENVIRONNEMENT ET S'ADAPTER AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Les phénomènes météorologiques, tels que les inondations, ou les incendies majeurs peuvent entraîner des conséquences importantes pour la population. Selon plusieurs experts, les changements climatiques contribuent d'ailleurs à l'intensification de ces phénomènes et contraignent les populations à développer des stratégies d'adaptation pour faire face aux défis environnementaux.

Dans ce contexte, le gouvernement souhaite veiller à la sécurité des populations, en plus d'assurer la protection de l'environnement et du patrimoine naturel du Québec. Pour ce faire, il prévoit une somme de 127,5 millions de dollars sur cinq ans, soit :

- 101,9 millions de dollars pour assurer la sécurité dans le contexte des changements climatiques;
- 25,6 millions de dollars pour mettre en valeur les richesses environnementales du Québec.

De plus, en matière de lutte contre les changements climatiques, le gouvernement présentera prochainement une mise à jour du plan de mise en œuvre du Plan pour une économie verte 2030, et ce, afin de s'assurer que les investissements prévus pour les cinq prochaines années permettent de financer les actions les plus prometteuses.

- À cet égard, les investissements dans le Plan de mise en œuvre 2024-2029 atteindront près de 9,3 milliards de dollars.

TABLEAU C.26

### Impact financier des mesures pour protéger l'environnement et s'adapter aux changements climatiques

(en millions de dollars)

	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	Total
Assurer la sécurité dans le contexte des changements climatiques <sup>(1)</sup>	-16,9	-24,0	-24,2	-18,3	-18,5	-101,9
Mettre en valeur les richesses environnementales du Québec <sup>(2)</sup>	-3,9	-3,1	-13,4	-2,5	-2,7	-25,6
Actualiser le plan de mise en œuvre du Plan pour une économie verte 2030 <sup>(3)</sup>	—	—	—	—	—	—
<b>TOTAL</b>	<b>-20,8</b>	<b>-27,1</b>	<b>-37,6</b>	<b>-20,8</b>	<b>-21,2</b>	<b>-127,5</b>

(1) Les crédits seront versés au ministère de la Sécurité publique, au ministère des Ressources naturelles et des Forêts et au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs. Les sommes prévues pour 2024-2025 seront pourvues à même le Fonds de suppléance.

(2) Les crédits seront versés au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs. Les sommes prévues pour 2024-2025 seront pourvues à même le Fonds de suppléance.

(3) Des investissements de près de 9,3 milliards de dollars seront prévus dans le cadre du Plan de mise en œuvre 2024-2029.

## 5.1 Assurer la sécurité dans le contexte des changements climatiques

La fréquence et l'intensité des phénomènes naturels tels que les inondations ou les sécheresses s'accroissent au Québec. Le gouvernement souhaite donc agir et prévoit une aide de 101,9 millions de dollars afin d'assurer la sécurité dans le contexte des changements climatiques, soit :

- 61,3 millions de dollars sur cinq ans pour agir face à la hausse des sinistres majeurs;
- 29,0 millions de dollars sur cinq ans pour accroître la capacité de la Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU) à combattre les feux de forêt;
- 7,7 millions de dollars sur cinq ans pour assurer la sécurité et la fonctionnalité des barrages publics;
- 3,9 millions de dollars sur trois ans pour bonifier l'aide financière à la mise aux normes des barrages municipaux et privés.

TABLEAU C.27

### Impact financier des mesures pour assurer la sécurité dans le contexte des changements climatiques (en millions de dollars)

	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029	Total
Agir face à la hausse des sinistres majeurs <sup>(1)</sup>	-7,7	-13,0	-13,2	-13,6	-13,8	-61,3
Accroître la capacité de la SOPFEU à combattre les feux de forêt <sup>(2)</sup>	-7,0	-8,0	-8,0	-3,0	-3,0	-29,0
Assurer la sécurité et la fonctionnalité des barrages publics <sup>(3)</sup>	-0,9	-1,7	-1,7	-1,7	-1,7	-7,7
Bonifier l'aide financière à la mise aux normes des barrages municipaux et privés <sup>(3)</sup>	-1,3	-1,3	-1,3	—	—	-3,9
<b>TOTAL</b>	<b>-16,9</b>	<b>-24,0</b>	<b>-24,2</b>	<b>-18,3</b>	<b>-18,5</b>	<b>-101,9</b>

Note : Les sommes prévues pour 2024-2025 seront pourvues à même le Fonds de suppléance.

(1) Les crédits seront versés au ministère de la Sécurité publique. De plus, des investissements de 0,8 M\$ sont prévus dans le Plan québécois des infrastructures 2024-2034.

(2) Les crédits seront versés au ministère des Ressources naturelles et des Forêts.

(3) Les crédits seront versés au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs.

## ❑ **Agir face à la hausse des sinistres majeurs**

La hausse de la fréquence des sinistres survenant au Québec pèse de plus en plus lourdement sur les collectivités. Ils peuvent engendrer des conséquences graves sur la population, les services et les infrastructures essentielles au sein des communautés.

Une planification efficace et une capacité opérationnelle appropriée sont nécessaires pour offrir du soutien aux intervenants et pour protéger les populations vulnérables, notamment lors du dépassement des capacités locales et régionales à répondre aux sinistres. Ainsi, le gouvernement :

- accompagnera les municipalités pour la mise à niveau des pratiques en gestion des risques de sinistre et la mise sur pied d'une nouvelle équipe consacrée au soutien et à la coordination;
- mettra en place une équipe d'intervention constituée d'une réserve opérationnelle d'intervenants formés et disponibles rapidement et en tout temps;
- appuiera l'École nationale des pompiers du Québec afin qu'elle bonifie son offre de formations spécialisées pour les pompiers volontaires ou à temps partiel et reconduira l'aide financière accordée aux municipalités pour la formation de leurs pompiers;
- renforcera les effectifs et les équipements des plongeurs au sein de la Sûreté du Québec pour agir de manière optimale lors des situations d'urgence nécessitant la recherche de corps ou de preuves dans les plans d'eau.

Le gouvernement annonce donc 61,3 millions de dollars sur cinq ans pour agir face à la hausse des sinistres majeurs.

## ❑ **Accroître la capacité de la SOPFEU à combattre les feux de forêt**

La SOPFEU a eu à combattre des feux d'une ampleur exceptionnelle à l'été 2023 afin de protéger nos collectivités.

De plus, en raison des changements climatiques, les risques d'évènements météorologiques extrêmes sont appelés à augmenter. Il est donc important de s'adapter à cette nouvelle réalité.

Afin d'accroître la capacité de la SOPFEU à combattre les feux de forêt, le gouvernement prévoit 29,0 millions de dollars sur cinq ans, auxquels pourrait s'ajouter une contribution du gouvernement fédéral. Ces sommes serviront à l'embauche et au perfectionnement de ses effectifs ainsi qu'à l'acquisition de nouveaux équipements.



## Favoriser la résilience face aux sinistres

Dans un contexte marqué par l'accroissement des risques de sinistre, le gouvernement a déposé le 31 janvier 2024 le projet de loi n° 50, intitulé Loi édictant la Loi sur la sécurité civile visant à favoriser la résilience face aux sinistres et modifiant diverses dispositions relatives notamment aux centres de communications d'urgence et à la protection contre les incendies de forêt.

Avec cette profonde modernisation, le gouvernement entend poursuivre les objectifs suivants :

- assurer collectivement le développement des connaissances sur les risques de sinistre, en tenant compte notamment des changements climatiques;
- agir en amont des sinistres en misant davantage sur l'établissement de mesures de prévention afin d'éviter les sinistres lorsque possible ou d'en atténuer les conséquences potentielles;
- améliorer le niveau de préparation et les capacités de réponse aux sinistres de tous les acteurs, dont les municipalités, par la mise en place de mesures plus efficaces et mieux adaptées.

C'est notamment pour atteindre ces objectifs que la Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU) sera placée sous la responsabilité du ministère de la Sécurité publique, tout en poursuivant sa mission de protection des forêts.

## **❑ Assurer la sécurité et la fonctionnalité des barrages publics**

Une des missions du gouvernement est de veiller à l'application de la Loi sur la sécurité des barrages<sup>15</sup> en assurant la sécurité et la fonctionnalité des barrages publics. Il détermine notamment les opérations nécessaires à la régularisation des débits et des niveaux d'eau en fonction des différents paramètres et contraintes de gestion, comme les risques d'inondation.

Des événements météorologiques extrêmes de plus en plus nombreux nécessitent une capacité d'intervention accrue, qui permet d'agir lors de situations d'urgence telles que les crues, les feux de forêt ou les séismes.

Dans un tel contexte, une aide financière de 7,7 millions de dollars sur cinq ans est prévue pour assurer la sécurité et la fonctionnalité des barrages.

## **❑ Bonifier l'aide financière à la mise aux normes des barrages municipaux et privés**

Les municipalités de 50 000 habitants ou moins qui sont propriétaires d'au moins un barrage à forte contenance bénéficient d'une aide financière pour la mise aux normes de leurs barrages et des obligations qui leur incombent en vertu de la Loi sur la sécurité des barrages. Elles peuvent ainsi réaliser des études d'évaluation de la sécurité de leurs barrages et les travaux correctifs nécessaires, le cas échéant.

Or, les projets de réfection de barrages sont coûteux, et certains propriétaires privés de barrages à forte contenance, assujettis aux obligations relatives aux études d'évaluation de la sécurité et à la mise aux normes qui s'ensuit, ne bénéficient d'aucun soutien.

Une aide de 3,9 millions de dollars sur trois ans est prévue pour étendre la portée de l'aide financière à la mise aux normes des barrages municipaux.

---

<sup>15</sup> RLRQ, chapitre S-3.1.01.

## 5.2 Mettre en valeur les richesses environnementales du Québec

Le gouvernement souhaite mettre en valeur les richesses environnementales du Québec en soulignant certains attraits de son territoire, en préservant ses ressources fauniques et en continuant d'impliquer les communautés autochtones.

Ainsi, dans le cadre du budget 2024-2025, il prévoit 25,6 millions de dollars sur cinq ans pour :

- mettre en place le site patrimonial mondial Anticosti;
- appuyer la création du parc national Nibiischii;
- poursuivre l'optimisation du processus d'autorisation environnementale des projets de développement économique;
- soutenir les communautés autochtones dans leur gestion et leur mise en valeur de la faune.

TABLEAU C.28

### Impact financier des mesures pour mettre en valeur les richesses environnementales du Québec (en millions de dollars)

	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	Total
Mettre en place le site patrimonial mondial Anticosti <sup>(1)</sup>	-0,5	-1,2	-11,4	-0,5	-0,6	-14,2
Appuyer la création du parc national Nibiischii <sup>(2)</sup>	-0,2	-0,2	-0,3	-0,3	-0,4	-1,4
Poursuivre l'optimisation du processus d'autorisation environnementale des projets de développement économique	-1,7	-1,7	-1,7	-1,7	-1,7	-8,5
Soutenir les communautés autochtones dans leur gestion et leur mise en valeur de la faune	-1,5	—	—	—	—	-1,5
<b>TOTAL</b>	<b>-3,9</b>	<b>-3,1</b>	<b>-13,4</b>	<b>-2,5</b>	<b>-2,7</b>	<b>-25,6</b>

Note : Les crédits seront versés au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs. Les sommes prévues pour 2024-2025 seront pourvues à même le Fonds de suppléance.

(1) Des investissements de 5,3 M\$ sont prévus dans le Plan québécois des infrastructures 2024-2034.

(2) Des investissements de 15,7 M\$ sont prévus dans le Plan québécois des infrastructures 2024-2034.

## ❑ **Mettre en place le site patrimonial mondial Anticosti**

Le 19 septembre 2023, Anticosti a été officiellement inscrite sur la liste des sites du patrimoine mondial de l'UNESCO. Ce lieu de 1 080 km<sup>2</sup> comprend le témoignage fossile le plus complet de la vie marine, couvrant 10 millions d'années de l'histoire de la Terre.

Le gouvernement du Québec souhaite remplir les engagements internationaux qu'il a pris au moment de la candidature d'Anticosti à titre de site patrimonial mondial, qui visent à répondre aux attentes des partenaires impliqués dans la candidature de l'île comme la communauté scientifique.

C'est pourquoi une aide de 14,2 millions de dollars sur cinq ans est prévue pour la mise en place du site patrimonial mondial Anticosti.

## ❑ **Appuyer la création du parc national Nibiischii**

Le gouvernement travaille depuis plusieurs années avec la Nation crie de Mistissini sur le projet de parc national Nibiischii. Ainsi, en 2024-2025, le parc national Nibiischii sera créé et le gouvernement confiera son exploitation à la Nation crie de Mistissini. C'est le premier parc national dont l'exploitation sera confiée à une communauté de la Nation Crie.

Ce parc permettra la protection et la mise en valeur d'éléments d'intérêt naturel et culturel d'importance, ainsi que le développement touristique de la région du Nord-du-Québec. Il contribuera également à positionner le Québec comme étant une destination nature internationale incontournable.

Le gouvernement prévoit une aide de 1,4 million de dollars sur cinq ans pour appuyer la création du parc national Nibiischii.

### **Redevance favorisant le traitement et la valorisation des sols contaminés excavés**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, une redevance de 10,67 \$ par tonne métrique est exigible pour les sols contaminés dirigés vers les lieux d'enfouissement des sols contaminés et les lieux d'enfouissement technique.

Lorsque les sols sont dirigés vers un centre de traitement de sols contaminés au Québec, la redevance exigible est réduite à 5 \$ par tonne métrique afin d'inciter les propriétaires de sols contaminés à choisir le traitement plutôt que l'enfouissement.

La redevance, en incitant la valorisation de sols contaminés, permet de répondre à certains enjeux environnementaux, soit :

- la réduction de la propagation de la contamination dans les sols et les eaux souterraines;
- la réduction de l'utilisation de sols propres et la diminution du gaspillage de ressources naturelles;
- l'augmentation de la durée de vie des lieux d'enfouissement technique et des lieux d'enfouissement des sols contaminés ainsi que des lieux d'enfouissement de débris de construction et de démolition.

Les revenus provenant de la redevance financent des actions de réhabilitation des sols par l'entremise du Fonds de protection de l'environnement et du domaine hydrique de l'État.

- Ce fonds est notamment utilisé dans le cadre de la Politique de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés et finance, par exemple, le programme ClimatSol-Plus.

### **❑ Poursuivre l'optimisation du processus d'autorisation environnementale des projets de développement économique**

En 2018, le gouvernement avait annoncé une enveloppe de 7,3 millions de dollars afin d'assurer l'efficacité du processus d'autorisation environnementale des projets de développement économique.

Il reconduit son appui à cette initiative et prévoit un montant de 8,5 millions de dollars sur cinq ans à cette fin.

## ❑ Soutenir les communautés autochtones dans leur gestion et leur mise en valeur de la faune

La conciliation de la conservation et de la mise en valeur de la faune avec les activités exercées par les communautés à des fins alimentaires, rituelles ou sociales est au cœur des préoccupations autochtones.

Aussi, le gouvernement souhaite encourager les partenariats avec les communautés dans les domaines fauniques pour accroître leur participation au développement du territoire.

Une aide financière de 1,5 million de dollars est donc prévue pour soutenir les communautés autochtones dans leur gestion et leur mise en valeur de la faune.

### Fonds bleu

Le Fonds bleu a été institué par le projet de loi n° 20, sanctionné le 9 juin 2023 et entré en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2023. Ce fonds spécial est affecté au financement de toute mesure de protection, de restauration, de mise en valeur et de gestion de l'eau dans le cadre de la Stratégie québécoise de l'eau 2018-2030.

Une somme de 500 millions de dollars a été prévue pour la période de 2023-2028 afin d'alimenter le Fonds bleu, dont une partie provient de la redevance exigible pour l'utilisation de l'eau.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, l'accès aux renseignements sur les prélèvements d'eau des entreprises, disponibles sur le site Web du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, a été amélioré.

De plus, une évaluation des dispositions réglementaires des redevances ainsi que des volumes d'eau prélevés est prévue tous les cinq ans.

#### Redevance exigible pour l'utilisation de l'eau

En 2011, le gouvernement a mis en place une redevance exigible pour l'utilisation de l'eau. Elle s'applique aux industries visées qui prélèvent 75 000 litres d'eau ou plus par jour directement de la ressource ou à partir d'un système de distribution d'eau. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024 :

- les taux de la redevance, qui étaient fixés à 2,50 \$ et à 70 \$ par million de litres d'eau utilisés, ont été augmentés respectivement à 35 \$ et à 150 \$ par million de litres d'eau utilisés;
- lorsque l'eau est utilisée pour la production d'eau en bouteille ou dans d'autres contenants ou pour le transport d'eau au volume à des fins commerciales, un taux additionnel de 350 \$ par million de litres d'eau utilisés est ajouté au taux de 150 \$ par million de litres d'eau utilisés.

Par ailleurs, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026, les entreprises visées seront assujetties à la redevance à partir d'un seuil de 50 000 litres d'eau prélevée.

### 5.3 Actualiser le plan de mise en œuvre du Plan pour une économie verte 2030

Le Québec s'est fixé une cible de réduction des émissions de gaz à effet de serre de 37,5 % en 2030 par rapport à 1990.

Afin de réaliser les réductions nécessaires pour atteindre cette cible, le gouvernement met à jour annuellement les investissements prévus dans le plan de mise en œuvre du Plan pour une économie verte 2030.

— Cela lui permet d'ajuster rapidement son action climatique et de diriger les investissements vers les actions les plus prometteuses.

Au cours des prochaines semaines, le ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs présentera une mise à jour du plan de mise en œuvre, lequel couvrira la période de 2024-2025 à 2028-2029.

— Ce plan inclura notamment la révision des rabais pour l'acquisition de véhicules électriques du programme Roulez vert.

#### Des investissements de près de 9,3 G\$ pour lutter contre les changements climatiques sur la période 2024-2029

Le gouvernement annonce que le prochain plan de mise en œuvre du Plan pour une économie verte 2030 prévoira des investissements de près de 9,3 milliards de dollars sur cinq ans.

— Il s'agit d'une augmentation de près de 3 % par rapport au montant de 9,0 milliards de dollars investi dans le cadre du plan précédent.

— Par rapport au premier Plan de mise en œuvre 2021-2026, il s'agit d'une bonification de 2,6 milliards de dollars, soit une augmentation de 39 %.

Ainsi, depuis le lancement du Plan pour une économie verte 2030, 13,6 milliards de dollars ont été consacrés à la lutte contre les changements climatiques sur la période de 2021-2022 à 2028-2029.

— Par cet investissement, le gouvernement aura plus que triplé les sommes allouées par rapport au Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques.

TABLEAU C.29

#### Investissements dans les plans de mise en œuvre du Plan pour une économie verte 2030 depuis 2021-2022 (en milliards de dollars)

	Investissements prévus
Plan de mise en œuvre 2024-2029	9,3
Investissements prévus de 2021-2022 à 2023-2024	4,3
<b>TOTAL</b>	<b>13,6</b>

## ❑ Réduire les rabais du programme Roulez vert

Depuis 2012, le gouvernement accorde des rabais à l'achat de véhicules entièrement électriques et hybrides rechargeables, dans le cadre du programme Roulez vert.

— Cet incitatif était nécessaire afin d'amorcer l'électrification du parc automobile au Québec dans un contexte où il existait peu de modèles disponibles, où leurs capacités étaient plus limitées et où le réseau de recharge était émergent.

Or, les consommateurs ont démontré un intérêt grandissant pour ces véhicules, dont l'achat est plus attrayant grâce au développement du marché, aux technologies et à une diminution progressive de l'écart de coût avec les modèles à essence.

Le marché des véhicules électriques progresse vers la maturité, si bien qu'au troisième trimestre de 2023, plus d'un véhicule neuf sur cinq vendu au Québec était électrique. On compte aujourd'hui plus de 240 000 véhicules électriques sur les routes du Québec.

Dans ce contexte, le gouvernement annonce que les rabais maximums à l'acquisition de véhicules électriques s'établiront, au 1<sup>er</sup> janvier 2025, à :

- 4 000 \$ pour les véhicules entièrement électriques ou à pile à combustible neufs et 2 000 \$ pour les véhicules hybrides rechargeables neufs de moins de 65 000\$;
- 2 000 \$ pour les véhicules entièrement électriques d'occasion et 1 000 \$ pour les motocyclettes électriques.

Les rabais à l'achat de véhicules électriques seront réduits graduellement et cesseront d'être offerts pour les véhicules immatriculés à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2027<sup>16</sup>. Ces véhicules continuent également d'être admissibles au rabais de 5 000 \$ du gouvernement fédéral, et ce, jusqu'au 31 mars 2025 ou jusqu'à épuisement des fonds.

Les sommes libérées financeront la lutte contre les changements climatiques. De plus, le gouvernement continuera d'investir en électrification des transports en ciblant, notamment, les mesures de la Stratégie québécoise sur la recharge de véhicules électriques, telles que les rabais pour les bornes de recharge.

TABLEAU C.30

### Révision des modalités des rabais à l'achat des véhicules et des bornes (en dollars)

	Jusqu'au 31 décembre 2024	1 <sup>er</sup> janvier 2025	1 <sup>er</sup> janvier 2026	1 <sup>er</sup> janvier 2027
Véhicules entièrement électriques ou à pile à combustible neufs	7 000	4 000	2 000	—
Véhicules hybrides rechargeables neufs	5 000	2 000	1 000	—
Véhicules entièrement électriques d'occasion	3 500	2 000	1 000	—
Motocyclettes électriques	2 000	1 000	500	—
Motocyclettes électriques à vitesse limitée	500	—	—	—
Bornes de recharge à domicile <sup>(1)</sup>	600	600	600	600

(1) Le rabais maximal est de 5 000 \$ pour les bornes en milieu de travail ou celles pour un bâtiment multilogement.

<sup>16</sup> Les rabais sur les motocyclettes électriques à vitesse limitée cesseront au 1<sup>er</sup> janvier 2025.



## Des gestes pour atteindre la cible de réduction des émissions

### Émissions en 2022 : une diminution prévue par rapport aux niveaux ayant précédé la pandémie

Selon les informations les plus récentes disponibles, le niveau d'émissions de gaz à effet de serre au Québec devrait s'établir à environ 79 millions de tonnes équivalent CO<sub>2</sub> en 2022.

- Il s'agirait d'une diminution de 3 millions de tonnes équivalent CO<sub>2</sub> par rapport au niveau ayant précédé la pandémie de la COVID-19 (2019).

Cette diminution est cohérente avec le taux de réalisation de la cible de réduction d'émissions de gaz à effet de serre de 60 % en 2030, estimé dans le cadre du Plan de mise en œuvre 2023-2028 du Plan pour une économie verte 2030 (PEV).

### Une optimisation possible du marché du carbone Québec-Californie

Chaque année, le plan de mise en œuvre du PEV est bonifié de façon à atteindre la cible de 2030.

En plus des actions déjà définies et financées, le gouvernement a identifié une feuille de route pour bonifier son action en matière de lutte contre les changements climatiques et ainsi accroître les réductions de gaz à effet de serre au cours des prochaines années.

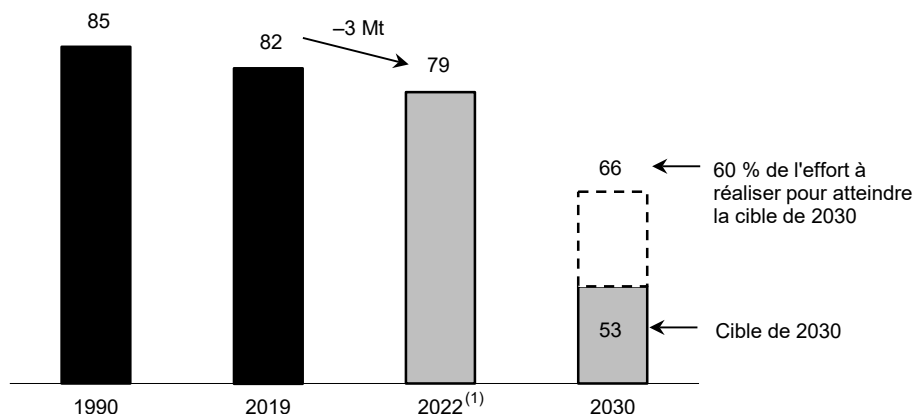
Une des actions envisagées est d'optimiser le marché du carbone conjoint du Québec et de l'État de la Californie.

- À cet égard, les deux administrations ont entrepris des consultations publiques afin d'évaluer les ajustements qui pourraient être apportés au système.

Une mise à jour des impacts des actions mises en place au Québec sur les émissions de gaz à effet de serre et sur l'économie sera d'ailleurs présentée dans le cadre du Plan de mise en œuvre 2024-2029 du PEV.

### Estimation des émissions de GES au Québec en 2022 et cible de 2030

(en millions de tonnes équivalent CO<sub>2</sub>, sauf indication contraire)



(1) Estimation basée sur les informations disponibles au 29 février 2024.

Sources : Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs et ministère des Finances du Québec.

# IMPACT FINANCIER

TABLEAU C.31

## Impact financier des mesures pour soutenir les Québécois et les collectivités (en millions de dollars)

	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	Total
<b>Soutenir les aînés en situation d'invalidité</b>	—	—	—	—	—	—	—
<b>Consolider le soutien aux Québécois</b>							
Favoriser l'accès au logement							
– Poursuivre l'aide offerte par le programme Allocation-logement	—	-60,3	-74,9	-65,6	—	—	-200,8
– Maintenir le parc de logements sociaux							
▪ Financer la rénovation des habitations à loyer modique	-56,3	-19,4	-48,5	-29,1	—	—	-153,3
▪ Soutenir l'exploitation des habitations à loyer modique	—	-66,1	—	—	—	—	-66,1
– Adapter et favoriser le marché de l'habitation							
▪ Financer le Programme d'adaptation de domicile	—	-26,5	-10,9	-0,5	—	—	-37,9
▪ Poursuivre et bonifier le programme favorisant l'accession à la propriété dans la région du Nunavik	—	-16,6	—	—	—	—	-16,6
▪ Aider les municipalités et offices d'habitation pour le 1 <sup>er</sup> juillet	—	-7,8	—	—	—	—	-7,8
Sous-total – Favoriser l'accès au logement	-56,3	-196,7	-134,3	-95,2	—	—	-482,5
Appuyer les jeunes et les familles							
– Soutenir les jeunes							
▪ Assurer le financement du Plan d'action jeunesse 2024-2029	—	-16,9	-17,0	-17,0	-17,0	-17,0	-84,9
▪ Maintenir le financement des carrefours jeunesse-emploi	—	-9,7	-6,8	-5,4	—	—	-21,9
– Convertir 1 000 places de garde non subventionnées	—	-3,9	-15,7	-16,0	-16,3	-16,7	-68,6

TABLEAU C.31

## Impact financier des mesures pour soutenir les Québécois et les collectivités (suite)

(en millions de dollars)

	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	Total
<b>Consolider le soutien aux Québécois (suite)</b>							
– Assurer un financement adéquat des services de garde							
▪ Financer adéquatement les services de garde éducatifs à l'enfance	-35,0	—	-18,0	—	—	—	-53,0
▪ Consolider le soutien à l'intégration des enfants handicapés ayant d'importants besoins	—	-5,3	-5,5	-5,9	-6,7	-7,5	-30,9
▪ Favoriser l'offre de garde à horaire atypique	—	-2,9	-1,0	-1,0	—	—	-4,9
▪ Mieux répondre aux besoins des familles	—	-0,9	—	—	—	—	-0,9
– Modifier les critères d'admissibilité aux suppléments pour les enfants handicapés	—	-0,4	-0,7	-0,9	-1,1	-1,3	-4,4
Sous-total – Appuyer les jeunes et les familles	-35,0	-40,0	-64,7	-46,2	-41,1	-42,5	-269,5
<b>Aider les plus démunis et favoriser l'inclusion sociale</b>							
– Mettre en place des actions ciblées avec les partenaires locaux							
▪ Maintenir l'appui financier aux Alliances pour la solidarité	—	-14,6	-14,6	-21,0	-21,0	-18,6	-89,8
▪ Mettre en place des initiatives porteuses en matière de lutte contre la pauvreté	—	-2,8	-2,8	-2,8	-2,8	-2,8	-14,0
▪ Poursuivre le Programme de soutien à l'action bénévole	—	-12,0	—	—	—	—	-12,0
▪ Appuyer la continuité des services offerts aux Autochtones en situation d'itinérance	—	-1,8	-1,8	—	—	—	-3,6

TABLEAU C.31

**Impact financier des mesures pour soutenir les Québécois  
et les collectivités (suite)**  
(en millions de dollars)

	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	Total
<b>Consolider le soutien aux Québécois (suite)</b>							
– Soutenir l'aide alimentaire							
▪ Appuyer financièrement Les Banques alimentaires du Québec	—	-30,0	-10,0	—	—	—	-40,0
▪ Valoriser les surplus alimentaires et améliorer les compétences culinaires des jeunes	—	—	-1,5	-1,5	-1,5	-1,5	-6,0
– Assurer la continuité des services de transport pour les personnes à mobilité réduite	—	-9,7	-62,0	-66,6	-71,2	-76,1	-285,6
– Introduire un supplément de revenu de travail pour les prestataires des programmes d'aide sociale et de solidarité sociale	—	-2,0	-2,0	-2,0	-2,0	-2,0	-10,0
– Favoriser l'intégration en emploi des personnes plus éloignées du marché du travail							
▪ Mettre en œuvre des actions afin de favoriser l'intégration en emploi	—	-5,0	-5,0	-3,1	-2,1	-2,2	-17,4
▪ Soutenir les Jardins de solidarité	—	-1,0	-1,0	-1,0	-0,8	-0,8	-4,6
Sous-total – Aider les plus démunis et favoriser l'inclusion sociale	—	-78,9	-100,7	-98,0	-101,4	-104,0	-483,0
Prolonger la période d'admissibilité au montant ponctuel pour le coût de la vie	-37,9	—	—	—	—	—	-37,9
<b>Sous-total – Consolider le soutien aux Québécois</b>	<b>-129,2</b>	<b>-315,6</b>	<b>-299,7</b>	<b>-239,4</b>	<b>-142,5</b>	<b>-146,5</b>	<b>-1 272,9</b>

TABLEAU C.31

## Impact financier des mesures pour soutenir les Québécois et les collectivités (suite)

(en millions de dollars)

	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	Total
<b>Soutenir les collectivités</b>							
Promouvoir la pratique durable du loisir et du sport dans un environnement sécuritaire							
– Améliorer l’accessibilité et la sécurité du loisir et du sport							
▪ Renforcer la protection de l’intégrité des personnes dans le loisir et le sport	—	-1,4	-1,8	-8,2	-9,1	-9,2	-29,7
▪ Améliorer la sécurité aquatique	—	-1,6	-1,6	-1,6	-1,6	-1,6	-8,0
▪ Améliorer l’accessibilité du sport et du loisir	—	-1,8	-1,8	-1,8	-1,8	-1,8	-9,0
– Soutenir des compétitions sportives d’envergure							
▪ Poursuivre le financement de nouveaux projets d’infrastructure pour les Jeux du Québec	—	-6,0	-6,0	-6,0	-5,0	-5,0	-28,0
▪ Soutenir l’organisation des Jeux du Canada 2027 à Québec	—	-0,5	-6,1	-4,5	—	—	-11,1
Sous-total – Promouvoir la pratique durable du loisir et du sport dans un environnement sécuritaire	—	-11,3	-17,3	-22,1	-17,5	-17,6	-85,8

TABLEAU C.31

## Impact financier des mesures pour soutenir les Québécois et les collectivités (suite)

(en millions de dollars)

	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	Total
<b>Soutenir les collectivités (suite)</b>							
Consolider la capacité d'intervention en sécurité publique							
– Assurer la sécurité dans les communautés autochtones	—	-19,7	-24,9	-31,6	-34,4	-37,2	-147,8
– Améliorer la couverture cellulaire	—	—	-25,0	—	—	—	-25,0
– Lutter contre les violences sexuelles	—	-5,2	-5,4	-5,4	-5,4	-5,4	-26,8
– Assurer le suivi des mesures en communauté de la Commission d'examen des troubles mentaux	—	-0,9	-2,1	-2,7	-2,8	-2,8	-11,3
– Poursuivre le financement des actions en prévention de la radicalisation	—	-0,7	-0,7	-0,7	-0,7	-0,7	-3,5
Sous-total – Consolider la capacité d'intervention en sécurité publique	—	-26,5	-58,1	-40,4	-43,3	-46,1	-214,4
Renforcer l'accompagnement judiciaire et les services aux personnes vulnérables							
– Déployer le tribunal spécialisé en matière de violences sexuelle et conjugale sur l'ensemble du territoire québécois	—	-11,9	-20,0	-20,0	-20,0	-20,0	-91,9
– Bonifier la sécurité dans les palais de justice	—	-6,7	-6,6	-5,9	-5,9	-5,9	-31,0
– Renforcer les actions du Curateur public pour prévenir et détecter les abus sur les personnes faisant l'objet d'une tutelle privée	—	-3,0	-3,0	-3,0	-3,0	-3,0	-15,0
– Offrir un accompagnement et un soutien juridique en cas de harcèlement en milieu de travail	—	-0,6	-0,6	-0,6	-0,6	—	-2,4
Sous-total – Renforcer l'accompagnement judiciaire et les services aux personnes vulnérables	—	-22,2	-30,2	-29,5	-29,5	-28,9	-140,3
<b>Sous-total – Soutenir les collectivités</b>	<b>—</b>	<b>-60,0</b>	<b>-105,6</b>	<b>-92,0</b>	<b>-90,3</b>	<b>-92,6</b>	<b>-440,5</b>

TABLEAU C.31

**Impact financier des mesures pour soutenir les Québécois  
et les collectivités (suite)**  
(en millions de dollars)

	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	Total
<b>Mettre en valeur la culture et promouvoir la langue française</b>							
Mettre en valeur la culture et le patrimoine québécois							
– Soutenir et accompagner les entreprises culturelles	—	—	-5,0	-5,0	-5,0	-6,0	-21,0
– Appuyer les organismes culturels	—	-4,8	-8,4	-7,5	-7,5	—	-28,2
– Bonifier le Fonds du patrimoine culturel québécois	—	-13,3	-13,3	-13,4	—	—	-40,0
– Poursuivre la mise en place du passeport culturel pour les jeunes	—	-3,0	—	—	—	—	-3,0
Sous total – Mettre en valeur la culture et le patrimoine québécois	—	-21,1	-26,7	-25,9	-12,5	-6,0	-92,2
Appuyer les médias et la diffusion de la culture québécoise							
– Poursuivre la Stratégie d'aide aux médias	—	-6,4	-5,9	-5,9	-5,9	-5,9	-30,0
– Bonifier la programmation de Télé-Québec	—	-10,0	-10,0	—	—	—	-20,0
– Adapter le financement du secteur audiovisuel	—	-2,8	-1,1	—	—	—	-3,9
Sous-total – Appuyer les médias et la diffusion de la culture québécoise	—	-19,2	-17,0	-5,9	-5,9	-5,9	-53,9
Soutenir la promotion et la valorisation de la langue française	—	-1,0	-10,0	-10,0	-10,0	-10,0	-41,0
<b>Sous-total – Mettre en valeur la culture et promouvoir la langue française</b>	<b>—</b>	<b>-41,3</b>	<b>-53,7</b>	<b>-41,8</b>	<b>-28,4</b>	<b>-21,9</b>	<b>-187,1</b>

TABLEAU C.31

**Impact financier des mesures pour soutenir les Québécois  
et les collectivités (suite)**  
(en millions de dollars)

	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	Total
<b>Protéger l'environnement et s'adapter aux changements climatiques</b>							
Assurer la sécurité dans le contexte des changements climatiques							
– Agir face à la hausse des sinistres majeurs	—	-7,7	-13,0	-13,2	-13,6	-13,8	-61,3
– Accroître la capacité de la SOPFEU à combattre les feux de forêt	—	-7,0	-8,0	-8,0	-3,0	-3,0	-29,0
– Assurer la sécurité et la fonctionnalité des barrages publics	—	-0,9	-1,7	-1,7	-1,7	-1,7	-7,7
– Bonifier l'aide financière à la mise aux normes des barrages municipaux et privés	—	-1,3	-1,3	-1,3	—	—	-3,9
Sous-total – Assurer la sécurité dans le contexte des changements climatiques	—	-16,9	-24,0	-24,2	-18,3	-18,5	-101,9
Mettre en valeur les richesses environnementales du Québec							
– Mettre en place le site patrimonial mondial Anticosti	—	-0,5	-1,2	-11,4	-0,5	-0,6	-14,2
– Appuyer la création du parc national Nibiischii	—	-0,2	-0,2	-0,3	-0,3	-0,4	-1,4
– Poursuivre l'optimisation du processus d'autorisation environnementale des projets de développement économique	—	-1,7	-1,7	-1,7	-1,7	-1,7	-8,5
– Soutenir les communautés autochtones dans leur gestion et leur mise en valeur de la faune	—	-1,5	—	—	—	—	-1,5
Sous-total – Mettre en valeur les richesses environnementales du Québec	—	-3,9	-3,1	-13,4	-2,5	-2,7	-25,6
Actualiser le plan de mise en œuvre du Plan pour une économie verte 2030	—	—	—	—	—	—	—
<b>Sous-total – Protéger l'environnement et s'adapter aux changements climatiques</b>	<b>—</b>	<b>-20,8</b>	<b>-27,1</b>	<b>-37,6</b>	<b>-20,8</b>	<b>-21,2</b>	<b>-127,5</b>
<b>TOTAL</b>	<b>-129,2</b>	<b>-437,7</b>	<b>-486,1</b>	<b>-410,8</b>	<b>-282,0</b>	<b>-282,2</b>	<b>-2 028,0</b>





# Section D

## AGIR SUR LES PRIORITÉS ÉCONOMIQUES

<b>Sommaire.....</b>	<b>D.3</b>
<b>1. Appuyer des secteurs stratégiques et la croissance de l'économie .....</b>	<b>D.7</b>
1.1 Mettre en place des laboratoires industriels au sein des zones d'innovation .....	D.8
1.2 Assurer la croissance du secteur aérospatial québécois .....	D.9
1.3 Poursuivre le développement du secteur de l'aluminium .....	D.9
1.4 Favoriser l'adoption de nouvelles technologies et la recherche .....	D.10
1.5 Soutenir l'entrepreneuriat et le repreneuriat .....	D.14
1.6 Recapitaliser le fonds Capital ressources naturelles et énergie .....	D.15
<b>2. Accroître la main-d'œuvre disponible et la productivité dans l'industrie de la construction.....</b>	<b>D.17</b>
2.1 Poursuivre l'Offensive formation en construction .....	D.18
2.2 Encourager l'innovation et la productivité dans l'industrie de la construction.....	D.19
<b>3. Contribuer à la prospérité des régions .....</b>	<b>D.21</b>
3.1 Appuyer le secteur forestier québécois .....	D.22
3.2 Soutenir la mobilité et le dynamisme des régions .....	D.27
3.3 Favoriser le développement du secteur bioalimentaire .....	D.30
3.4 Poursuivre la relance du secteur touristique .....	D.32
3.5 Renforcer les partenariats avec les Premières Nations .....	D.34
3.6 Soutenir les entreprises grâce à Accès entreprise Québec .....	D.35
<b>4. Favoriser l'intégration économique et sociale des personnes immigrantes .....</b>	<b>D.37</b>
4.1 Répondre à la hausse importante de la clientèle en francisation et bonifier l'offre de services à certaines clientèles .....	D.38
4.2 Bonifier l'accompagnement et le soutien à l'intégration des personnes immigrantes.....	D.38
4.3 Soutenir l'offre de services en matière d'immigration.....	D.38



## SOMMAIRE

Le gouvernement s'est engagé à créer plus de richesse et à accroître le potentiel économique du Québec. Concrètement, il vise à réduire l'écart du PIB réel par habitant avec l'Ontario à moins de 10 % d'ici 2026 et à l'éliminer d'ici 2036.

À cet égard, des gestes importants ont été posés depuis 2018 pour rehausser la productivité des entreprises et de l'État ainsi que pour favoriser l'intégration des travailleurs sur le marché de l'emploi dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre.

L'action gouvernementale porte ses fruits et a permis d'améliorer le niveau de vie des Québécois. Ainsi, l'écart de richesse avec l'Ontario s'est réduit de manière importante et le rattrapage se poursuit.

Alors qu'il était de 15,9 % en 2018, l'écart de niveau de vie entre le Québec et l'Ontario devrait diminuer à 11,9 % en 2024.

**Le budget 2024-2025 est l'occasion pour le gouvernement d'agir sur les priorités économiques du Québec afin de favoriser l'atteinte de ses objectifs de création de richesse.**

**Une somme de près de 1,9 milliard de dollars sur cinq ans permettra d'appuyer la croissance de l'économie par le biais de l'essor des secteurs stratégiques, de l'accroissement du bassin de main-d'œuvre disponible et de la productivité dans l'industrie de la construction.**

**Pour y arriver, le gouvernement mise également sur la prospérité des régions et l'intégration économique et sociale des personnes immigrantes.**

Dans le cadre du budget 2024-2025, le gouvernement poursuit ses efforts en annonçant des gestes totalisant près de 1,9 milliard de dollars sur cinq ans pour agir sur les priorités économiques du Québec, soit :

- 443,1 millions de dollars pour appuyer des secteurs stratégiques et la croissance de l'économie;
- 126,0 millions de dollars pour accroître la main-d'œuvre disponible et la productivité dans l'industrie de la construction;
- 888,5 millions de dollars pour contribuer à la prospérité des régions;
- 400,0 millions de dollars pour favoriser l'intégration économique et sociale des personnes immigrantes.

Ces initiatives s'ajoutent à la somme de 1,3 milliard de dollars sur cinq ans annoncée dans le cadre du *Point sur la situation économique et financière du Québec – Automne 2023* pour le renouvellement du crédit d'impôt à l'investissement et à l'innovation (C3i).

TABLEAU D.1

**Impact financier des mesures pour agir sur les priorités économiques**  
(en millions de dollars)

	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	Total
Appuyer des secteurs stratégiques et la croissance de l'économie	-85,1	-94,5	-93,5	-80,0	-90,0	-443,1
Accroître la main-d'œuvre disponible et la productivité dans l'industrie de la construction	-103,0	-22,0	-1,0	—	—	-126,0
Contribuer à la prospérité des régions	-173,3	-399,3	-110,2	-105,2	-100,5	-888,5
Favoriser l'intégration économique et sociale des personnes immigrantes	-80,0	-80,0	-80,0	-80,0	-80,0	-400,0
<b>TOTAL</b>	<b>-441,4</b>	<b>-595,8</b>	<b>-284,7</b>	<b>-265,2</b>	<b>-270,5</b>	<b>-1 857,6</b>

## Un rattrapage du niveau de vie au Québec qui devrait se poursuivre en dépit du ralentissement conjoncturel de l'activité économique

La bonne performance économique du Québec depuis 2018 a permis de réduire l'écart de niveau de vie avec l'Ontario et le reste du Canada.

- Entre 2018 et 2022, le niveau de vie des Québécois a bondi de 0,9 % en moyenne annuellement. À titre comparatif, le PIB réel par habitant est demeuré relativement stable en Ontario (+0,2 %) et dans le reste du Canada (0,0 %) pour la même période.
- Ainsi, l'écart de niveau de vie avec l'Ontario a diminué considérablement, passant de 15,9 % en 2018 à 12,9 % en 2022. Une évolution similaire a été observée par rapport au reste du Canada (de 20,2 % à 15,9 %).

Le ralentissement de l'activité économique observé à l'échelle mondiale en 2023 et en 2024 se traduira par un recul temporaire du PIB réel par habitant, notamment en Ontario et au Québec.

- L'écart de niveau de vie du Québec avec ses principaux partenaires commerciaux a augmenté temporairement en 2022 et en 2023. Cela s'explique notamment par la reprise du secteur automobile qui a soutenu la croissance du PIB réel de l'Ontario.
- Néanmoins, les gains en matière de rattrapage de niveau de vie entre le Québec et ses partenaires commerciaux devraient se poursuivre en 2024 puisque l'évolution du PIB réel par habitant sera plus favorable au Québec. L'écart de niveau de vie devrait se situer à un creux en 2025.

### Évolution du niveau de vie

(PIB réel par habitant, variation et écart par rapport au Québec en pourcentage)

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
<b>Variation</b>								
Québec	1,6	1,7	-5,5	6,5	1,3	-2,1	-2,1	0,9
Ontario	1,5	0,4	-5,8	4,8	1,8	-1,8	-3,3	0,5
Reste du Canada	1,2	0,1	-6,2	4,3	2,1	-1,8	-2,9	0,5
<b>Écart</b>								
Ontario	15,9	14,4	14,1	12,3	12,9	13,3	11,9	11,5
Reste du Canada	20,2	18,4	17,5	15,1	15,9	16,3	15,3	14,9

Note : La croissance du PIB réel de l'Ontario pour 2023, 2024 et 2025 correspond à la moyenne des prévisions de neuf institutions du secteur privé en date du 16 février 2024. La progression de la population de l'Ontario pour 2024 et 2025 correspond à la croissance escomptée pour le Canada excluant le Québec. Pour le reste du Canada, il s'agit des croissances escomptées pour le Canada à l'exclusion du Québec.

Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada, ministère des Finances de l'Ontario et ministère des Finances du Québec.

### Les déterminants du potentiel économique du Québec

Le gouvernement s'est donné comme objectif d'augmenter le niveau de vie des Québécois. Il compte l'atteindre en agissant sur les déterminants de la croissance, soit :

- la productivité;
- le taux d'emploi;
- le poids démographique de la population âgée de 15 à 64 ans.

## Un rattrapage du niveau de vie au Québec qui devrait se poursuivre en dépit du ralentissement conjoncturel de l'activité économique (suite)

### **Productivité**

La productivité, soit le PIB réel par emploi, mesure l'efficacité avec laquelle les travailleurs transforment leurs efforts en production. Les gains de productivité constituent le plus grand potentiel d'amélioration pour soutenir l'augmentation du niveau de vie au Québec.

Après avoir enregistré une vigoureuse progression de 2,3 % en 2021, la productivité a cessé de contribuer à la hausse de l'activité économique. Ce repli reflète le ralentissement conjoncturel de la production dans un contexte de forte création d'emplois. Ce phénomène est également observé en Ontario et au Canada. En 2025, la productivité renouera avec la croissance (+0,9 %).

### **Taux d'emploi**

Le taux d'emploi des personnes âgées de 15 à 64 ans, qui reflète la capacité d'une économie à utiliser la main-d'œuvre disponible, a affiché une forte hausse au cours des dernières années. En 2023, il a atteint un sommet historique et le Québec a enregistré le taux le plus élevé au Canada. Dans ce contexte, les gains potentiels en matière de taux d'emploi seront plus difficiles à réaliser.

### **Poids démographique de la population âgée de 15 à 64 ans**

La population québécoise vieillit. La part des personnes âgées de 15 à 64 ans parmi l'ensemble de la population du Québec diminue de façon constante depuis le milieu des années 2000, et les tendances démographiques sont difficiles à renverser. Les différents scénarios démographiques de l'Institut de la statistique du Québec montrent que, même si l'on adopte des hypothèses optimistes, qui supposent notamment l'accueil d'un plus grand nombre d'immigrants, le poids démographique de la population âgée de 15 à 64 ans continuera de décroître.

### **Contribution des facteurs au niveau de vie des Québécois**

(variation annuelle moyenne en pourcentage et contribution en points de pourcentage)

	2010 à 2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
<b>Facteurs de croissance (contribution)</b>							
Poids démographique des 15 à 64 ans <sup>(1)</sup>	-0,6	-0,9	-0,5	-1,2	-1,5	-1,3	-0,7
Taux d'emploi <sup>(2)</sup>	1,0	-5,3	4,5	3,1	1,5	-0,5	0,6
Productivité <sup>(3)</sup>	0,7	0,7	2,3	-0,5	-2,1	-0,3	0,9
<b>NIVEAU DE VIE<sup>(4)</sup></b>	<b>1,1</b>	<b>-5,5</b>	<b>6,5</b>	<b>1,3</b>	<b>-2,1</b>	<b>-2,1</b>	<b>0,9</b>
PIB réel	1,9	-4,7	6,7	2,5	0,2	0,6	1,6
Population	0,8	0,8	0,2	1,2	2,3	2,8	0,7

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Le poids démographique des 15 à 64 ans représente la part de la population âgée de 15 à 64 ans par rapport à l'ensemble de la population, en pourcentage.

(2) Le taux d'emploi correspond au nombre total de travailleurs en proportion de la population âgée de 15 à 64 ans.

(3) La productivité représente le PIB réel par emploi.

(4) Le niveau de vie correspond au PIB réel par habitant.

Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

# 1. APPUYER DES SECTEURS STRATÉGIQUES ET LA CROISSANCE DE L'ÉCONOMIE

Afin de favoriser l'atteinte de ses objectifs de création de richesse, le gouvernement doit poursuivre les investissements dans les secteurs contribuant à la hausse de la productivité de l'économie québécoise, notamment ceux de l'aluminium, de l'aérospatiale et des ressources naturelles.

Il doit également continuer à agir sur les principaux déterminants de la croissance économique, soit le recours aux technologies permettant d'accroître la productivité, telles que l'intelligence artificielle, les technologies quantiques et les technologies de l'information, le dynamisme entrepreneurial et la formation de travailleurs qualifiés.

Afin d'appuyer des secteurs stratégiques et la croissance de l'économie, le gouvernement prévoit, dans le cadre du budget 2024-2025, des initiatives totalisant 443,1 millions de dollars sur cinq ans et visant à :

- mettre en place des laboratoires industriels au sein des zones d'innovation;
- assurer la croissance du secteur aérospatial québécois;
- poursuivre le développement du secteur de l'aluminium;
- favoriser l'adoption de nouvelles technologies et la recherche;
- soutenir l'entrepreneuriat et le repreneuriat;
- recapitaliser le fonds Capital ressources naturelles et énergie.



TABLEAU D.2

## Impact financier des mesures pour appuyer des secteurs stratégiques et la croissance de l'économie (en millions de dollars)

	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	Total
Mettre en place des laboratoires industriels au sein des zones d'innovation <sup>(1),(2)</sup>	-5,0	-15,0	-25,0	-35,0	-45,0	-125,0
Assurer la croissance du secteur aérospatial québécois <sup>(1)</sup>	-14,5	-15,0	-15,0	-15,0	-15,0	-74,5
Poursuivre le développement du secteur de l'aluminium <sup>(1)</sup>	-9,0	-10,5	-11,5	—	—	-31,0
Favoriser l'adoption de nouvelles technologies et la recherche	-53,6	-51,0	-39,0	-30,0	-30,0	-203,6
Soutenir l'entrepreneuriat et le repreneuriat <sup>(1)</sup>	-3,0	-3,0	-3,0	—	—	-9,0
Recapitaliser le fonds Capital ressources naturelles et énergie <sup>(3)</sup>	—	—	—	—	—	—
<b>TOTAL</b>	<b>-85,1</b>	<b>-94,5</b>	<b>-93,5</b>	<b>-80,0</b>	<b>-90,0</b>	<b>-443,1</b>

Note : Les sommes prévues pour 2024-2025 seront pourvues à même le Fonds de suppléance.

(1) Les crédits seront versés au ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie.

(2) Des investissements de 37,5 M\$ sont prévus dans le Plan québécois des infrastructures 2024-2034.

(3) Une enveloppe additionnelle de 500 M\$ sera mise à la disposition du fonds Capital ressources naturelles et énergie par l'entremise d'une avance du ministre des Finances.

### 1.1 Mettre en place des laboratoires industriels au sein des zones d'innovation

Les zones d'innovation visent à positionner le Québec mondialement dans des secteurs stratégiques et à contribuer à sa prospérité.

Afin de favoriser leur développement, le gouvernement prévoit doter certaines zones d'innovation de laboratoires industriels dans le but d'accélérer la valorisation et le transfert d'innovations.

- Ces laboratoires industriels mettront leur expertise au service des entreprises des zones d'innovation afin d'accroître l'incidence des investissements gouvernementaux sur les secteurs où le Québec se distingue par sa compétitivité et sa capacité à innover.
- Ils permettront aux entreprises de bénéficier plus rapidement des innovations développées par les travaux de recherche appliquée et de résoudre des défis industriels communs ainsi que d'avoir accès à des talents et à un écosystème de recherche de pointe, ce qui accélérera la commercialisation de nouveaux produits et de nouveaux procédés.

Le gouvernement prévoit 125,0 millions de dollars sur cinq ans pour la mise en place de laboratoires industriels.

## 1.2 Assurer la croissance du secteur aérospatial québécois

Depuis la fin de la pandémie, le contexte économique du secteur aérospatial québécois s'est grandement amélioré en raison de la reprise du trafic aérien. Par ailleurs, d'importants projets devraient démarrer au cours de la prochaine année dans le domaine spatial.

Afin de soutenir cette industrie, qui représente une part importante des exportations du Québec, et de maximiser les retombées de nouveaux projets d'investissement, le gouvernement prévoit 74,5 millions de dollars sur cinq ans. Ces sommes permettront notamment :

- de soutenir le développement de nouvelles technologies aérospatiales;
- d'améliorer la compétitivité des entreprises du secteur;
- d'attirer des talents.

## 1.3 Poursuivre le développement du secteur de l'aluminium

Le Québec est le plus grand producteur d'aluminium primaire en Amérique du Nord et le quatrième au niveau mondial.

Ce secteur joue un rôle important dans l'économie du Québec, particulièrement en région. De plus, les innovations québécoises, telles que la technologie ELYSIS qui permet d'éliminer les GES directement liés à la production d'aluminium, permettent à ce secteur de se démarquer sur les marchés internationaux.

En plus des producteurs d'aluminium primaire, un grand nombre de PME dynamiques et de partenaires contribuent au développement et à la renommée de cette filière innovante.

Pour poursuivre le développement du secteur de l'aluminium, le gouvernement prévoit 31,0 millions de dollars sur trois ans. Ces sommes permettront notamment :

- d'accélérer le virage 4.0, qui consiste à intégrer les technologies de l'information et la robotisation en entreprise;
- de moderniser les entreprises du secteur et d'accroître leurs exportations;
- d'accélérer l'innovation et la recherche et de miser sur l'aluminium vert du Québec.

## 1.4 Favoriser l'adoption de nouvelles technologies et la recherche

Dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre, les gains de productivité constituent le plus grand potentiel d'amélioration pour le niveau de vie. Pour réaliser ces gains, les entreprises et l'État doivent accélérer leur virage technologique.

Afin de favoriser l'adoption de nouvelles technologies et la recherche, le gouvernement prévoit, dans le cadre du budget 2024-2025, des initiatives totalisant 203,6 millions de dollars sur cinq ans visant à :

- poursuivre l'accélération de la transformation numérique gouvernementale;
- appuyer des technologies émergentes;
- moderniser l'impôt foncier afin de favoriser la robotisation;
- faciliter l'accomplissement des mandats de l'Institut de la statistique du Québec.

TABLEAU D.3

### Impact financier des mesures pour favoriser l'adoption de nouvelles technologies et la recherche (en millions de dollars)

	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	Total
Poursuivre l'accélération de la transformation numérique gouvernementale <sup>(1)</sup>	-48,6	-46,0	-34,0	-30,0	-30,0	-188,6
Appuyer des technologies émergentes <sup>(2)</sup>	-5,0	-5,0	-5,0	—	—	-15,0
Moderniser l'impôt foncier afin de favoriser la robotisation	—	—	—	—	—	—
Faciliter l'accomplissement des mandats de l'Institut de la statistique du Québec <sup>(3)</sup>	—	—	—	—	—	—
<b>TOTAL</b>	<b>-53,6</b>	<b>-51,0</b>	<b>-39,0</b>	<b>-30,0</b>	<b>-30,0</b>	<b>-203,6</b>

Note : Les sommes prévues pour 2024-2025 seront pourvues à même le Fonds de suppléance.

(1) Les crédits seront versés au ministère de la Cybersécurité et du Numérique.

(2) Les crédits seront versés au ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie.

(3) Cette mesure vise à faciliter l'accès par l'Institut de la statistique du Québec aux données désignées pour des mandats prévus par sa loi. Elle ne comporte aucun impact financier.

## ❑ **Poursuivre l'accélération de la transformation numérique gouvernementale**

Depuis sa création, il y a deux ans, le ministère de la Cybersécurité et du Numérique assume la responsabilité de la transformation numérique gouvernementale.

Dans le but, notamment, de procurer au citoyen une identité numérique sécuritaire lui permettant d'accéder de façon conviviale à une plateforme par laquelle les Québécois pourront transiger avec l'État, le gouvernement annonce la poursuite des investissements pour accélérer le rythme de la transformation numérique de l'État avec des sommes de 188,6 millions de dollars sur cinq ans.

- Ces sommes permettront non seulement d'assurer la poursuite de projets à portée gouvernementale visant à offrir des services publics plus intuitifs et faciles d'utilisation pour les Québécois, mais également d'améliorer l'efficacité de l'État.

## ❑ **Appuyer des technologies émergentes**

Les technologies émergentes, telles que l'intelligence artificielle et les technologies quantiques, ainsi que les innovations dans les technologies de l'information et de la communication, permettent aux entreprises d'améliorer leur productivité, notamment en diminuant le temps de calcul et en sécurisant la circulation de l'information.

Afin d'appuyer l'intégration des technologies émergentes en entreprise et de maintenir le positionnement du Québec dans ces domaines, le gouvernement prévoit 15,0 millions de dollars sur trois ans pour notamment :

- réaliser des travaux multidisciplinaires réunissant deux champs d'expertise distincts afin de favoriser la collaboration entre les secteurs de recherche et le transfert technologique;
- financer des projets d'innovation d'entreprises contribuant au développement de l'écosystème de ces technologies au Québec.

## Investissements en intelligence artificielle

Dans le but d'accroître la productivité des entreprises, le gouvernement a posé plusieurs gestes visant à accroître l'utilisation des technologies émergentes, dont l'intelligence artificielle (IA).

Le gouvernement a investi massivement afin d'appuyer le développement responsable de l'IA et l'adoption de solutions d'IA en entreprise et dans la société.

### **Des investissements qui portent fruit et qui permettent au Québec de se démarquer**

Depuis 2016, plus de 750 millions de dollars ont été investis pour appuyer le développement responsable de l'écosystème de l'IA et favoriser l'adoption de l'IA par les entreprises, dont :

- 100,0 millions de dollars pour la création d'une supergrappe en IA prévus dans le budget 2017-2018;
- 329,3 millions de dollars pour accélérer l'adoption de l'IA annoncés dans le budget 2019-2020;
- 125,0 millions de dollars prévus dans le cadre de la Stratégie québécoise de recherche et d'investissement en innovation 2022-2027 (SQRI<sup>2</sup>) annoncée dans le budget 2022-2023.

Ces sommes ont permis au Québec de se démarquer sur plusieurs plans, notamment dans la recherche en apprentissage profond, à travers l'attraction de grandes entreprises leaders en IA et le développement croissant de nouvelles entreprises innovantes.

Les investissements réalisés ont contribué à créer un écosystème diversifié dans le domaine de l'IA composé de :

- plus de 80 institutions de recherche et de transfert;
- près de 475 entreprises qui développent des applications et des solutions en IA;
- près de 120 entreprises de services spécialisés en IA.

Les sommes prévues dans le cadre de la SQRI<sup>2</sup> permettront de poursuivre le développement responsable de l'IA, notamment en :

- attirant et formant des talents;
- accompagnant les entreprises;
- contribuant à la concertation des acteurs;
- appuyant financièrement des projets d'entreprises.

De plus, les acteurs du domaine de l'IA peuvent bénéficier d'incitatifs fiscaux avantageux, dont les crédits d'impôt à la recherche et développement (R-D), le crédit d'impôt pour le développement des affaires électroniques et les congés fiscaux pour chercheurs et experts étrangers.

## ❑ Moderniser l'impôt foncier afin de favoriser la robotisation

Afin d'appuyer la robotisation, ainsi que de maintenir la compétitivité du régime fiscal québécois, le gouvernement prévoit une modernisation de la Loi sur la fiscalité municipale<sup>1</sup>.

— Actuellement, la Loi ne prévoit pas explicitement le traitement à accorder à certains robots et engins de manutention robotisés.

La situation actuelle peut engendrer des conséquences fiscales considérables, à un moment où les opportunités et les choix d'investissement en matière de robotisation se multiplient pour les entreprises.

Dans l'objectif de favoriser l'innovation en matière de robotisation dans les entreprises québécoises, le gouvernement annonce, dans le cadre du budget 2024-2025, qu'il entreprendra à cet égard une consultation avec les municipalités afin de moderniser<sup>2</sup> certaines dispositions de la Loi sur la fiscalité municipale.

## ❑ Faciliter l'accomplissement des mandats de l'Institut de la statistique du Québec

La valorisation des données détenues par les organismes publics est essentielle pour soutenir la recherche au Québec. À cet effet, le gouvernement a mis en place un processus simplifié d'accès à ces données à des fins de recherche. Ainsi, des données détenues par des organismes publics<sup>3</sup> du domaine de la santé, de l'éducation et de la fiscalité ont été désignées par le gouvernement afin que l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) puisse les communiquer aux chercheurs liés à un organisme public. Des données détenues par d'autres organismes publics seront également désignées ultérieurement<sup>4</sup>.

Afin d'assurer que l'ISQ puisse également utiliser ces données désignées pour des mandats prévus par sa loi, des modifications législatives seront proposées. Ces mandats visent la mise à jour du bilan démographique du Québec et l'accomplissement de travaux concernant le développement durable, la situation et l'évolution du français au Québec ainsi que la rémunération globale de certains salariés.

---

<sup>1</sup> RLRQ, chapitre F-2.1.

<sup>2</sup> Des modifications législatives seront nécessaires pour la mise en œuvre de cette initiative.

<sup>3</sup> Il s'agit du ministère de la Santé et des Services sociaux, de la Régie de l'assurance maladie du Québec, du ministère de l'Éducation, du ministère de l'Enseignement supérieur et de Revenu Québec.

<sup>4</sup> Il s'agit du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, du ministère du Travail, du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration et de Retraite Québec.

## 1.5 Soutenir l'entrepreneuriat et le repreneuriat

L'entrepreneuriat est au cœur de la vision économique du gouvernement. Le Plan québécois en entrepreneuriat 2022-2025 (PQE), mis en place par le gouvernement, vise notamment à :

- valoriser les entrepreneurs et mettre à leur disposition des services-conseils de qualité;
- assurer un environnement d'affaires propice à la croissance des entreprises.

Afin de soutenir ces activités, le gouvernement prévoit 9,0 millions de dollars additionnels sur trois ans qui permettront notamment d'appuyer le repreneuriat des entreprises québécoises et d'assurer la relève entrepreneuriale.

### **Informers les PME en matière de crédits d'impôt**

Au Québec, plusieurs crédits d'impôt aux sociétés permettent de soutenir la croissance des entreprises, la grande majorité étant des PME.

- Or, seulement 14 % des PME font présentement une demande de crédits d'impôt à Revenu Québec, notamment en raison de la méconnaissance des mesures qui s'offrent à elles et des processus pour soumettre une demande.

Afin de répondre à ce besoin, le Plan stratégique 2023-2027 de Revenu Québec prévoit la mise en place d'une initiative visant à informer, à sensibiliser et à soutenir les PME en matière de crédits d'impôt aux sociétés. Revenu Québec a pour cible d'informer au moins 5 000 entreprises en 2023-2024 et plus de 50 000 d'ici 2026-2027.

À cet égard, un projet pilote a été mis en place à l'automne 2023. Ainsi, plus de 1 000 PME ont été informées sur les crédits d'impôt dont elles pourraient bénéficier.

Cette initiative fait en sorte qu'un plus grand nombre de PME bénéficieront des crédits d'impôt auxquels elles ont droit.

## 1.6 **Recapitaliser le fonds Capital ressources naturelles et énergie**

Le fonds Capital ressources naturelles et énergie a pour objectif de soutenir l'exploitation et la transformation des ressources naturelles, la transition énergétique ainsi que la production d'énergies vertes.

- Doté d'une capitalisation de 1 milliard de dollars, ce fonds permet au gouvernement de participer directement, en tant qu'actionnaire, aux projets des entreprises soutenues.
- Depuis sa création en 2015, il a déployé plus de 600 millions de dollars et a investi dans une vingtaine d'entreprises.

Afin que le fonds Capital ressources naturelles et énergie puisse soutenir, au cours des prochaines années, davantage de projets d'investissement, le gouvernement prévoit, dans le cadre du budget 2024-2025, qu'une enveloppe additionnelle de 500,0 millions de dollars sera mise à sa disposition.

- Ces sommes permettront notamment de soutenir des projets d'investissement structurants, en appui à la Stratégie québécoise de développement de la filière batterie et au Plan québécois pour la valorisation des minéraux critiques et stratégiques 2020-2025.





## 2. ACCROÎTRE LA MAIN-D'ŒUVRE DISPONIBLE ET LA PRODUCTIVITÉ DANS L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION

La demande dans l'industrie de la construction augmentera de façon importante dans les prochaines années avec plusieurs chantiers et projets d'investissement majeurs dans les secteurs résidentiels, industriels et des services publics.

Afin d'accroître la main-d'œuvre disponible et la productivité dans l'industrie de la construction, le gouvernement prévoit, dans le cadre du budget 2024-2025, des initiatives totalisant 126,0 millions de dollars sur trois ans et visant à :

- poursuivre l'Offensive formation en construction;
- encourager l'innovation et la productivité dans l'industrie de la construction.

TABLEAU D.4

### Impact financier des mesures visant à accroître la main-d'œuvre disponible et la productivité dans l'industrie de la construction (en millions de dollars)

	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	Total
Poursuivre l'Offensive formation en construction <sup>(1)</sup>	-98,0	-13,0	—	—	—	-111,0
Encourager l'innovation et la productivité dans l'industrie de la construction <sup>(2)</sup>	-5,0	-9,0	-1,0	—	—	-15,0
<b>TOTAL</b>	<b>-103,0</b>	<b>-22,0</b>	<b>-1,0</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>-126,0</b>

Note : Les sommes prévues pour 2024-2025 seront pourvues à même le Fonds de suppléance.

(1) Les crédits seront versés au ministère de l'Éducation.

(2) Les crédits seront versés au ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

### Une modernisation de l'industrie de la construction

Le 1<sup>er</sup> février 2024, le ministre du Travail a déposé le projet de loi n° 51, Loi modernisant l'industrie de la construction, dans lequel sont proposées des solutions concrètes à la pénurie de main-d'œuvre dans l'industrie de la construction.

Il agira sur plusieurs fronts pour permettre à ce secteur de mieux réaliser des projets répondant aux besoins de la population.

Les mesures proposées visent notamment à accroître la productivité et l'efficacité dans l'organisation du travail dans l'industrie de la construction en permettant une polyvalence accrue pour certaines tâches réalisées sur les chantiers.

## 2.1 Poursuivre l'Offensive formation en construction

Le 30 octobre 2023, le gouvernement a lancé une offensive de formation en construction visant à former à court terme entre 4 000 et 5 000 personnes additionnelles pour qu'elles occupent des métiers en forte demande sur les chantiers.

Cette offre de formations accélérées et payées a fait partie d'une première phase de réponse aux besoins de l'industrie de la construction. L'engouement n'a pas tardé, car plus de 4 600 personnes sont inscrites dans les programmes de l'Offensive formation en construction.

— Environ les trois quarts d'entre elles ont commencé leur formation en janvier, alors que les autres l'ont entreprise en février ou en mars.

Le gouvernement poursuit ses efforts afin de rehausser l'offre de main-d'œuvre dans ce secteur d'activité par :

— l'ouverture d'une nouvelle cohorte en charpenterie-menuiserie au printemps 2024;

— l'ajout d'un programme pour les monteurs de ligne.

De plus, le financement permettra l'accélération du développement de formations émergentes, telles que l'alternance travail-études, afin d'offrir des formations plus adaptées à une certaine clientèle.

Dans le cadre du budget 2024-2025, le gouvernement prévoit une somme de 111,0 millions de dollars sur deux ans.

De plus, 7,0 millions de dollars seront notamment investis pour l'acquisition d'équipements, dont les coûts sont inscrits dans le Plan québécois des infrastructures.

### Rappel du lancement de l'Offensive formation en construction

Afin d'augmenter le nombre de travailleurs qualifiés dans l'industrie de la construction, le gouvernement a lancé en octobre 2023 l'Offensive formation en construction. À cet effet, des investissements de 261,0 millions de dollars sur deux ans ont été accordés dans le cadre de la mise à jour de l'automne 2023.

De plus, 38,1 millions de dollars ont été investis en infrastructures pour aménager des dispositifs liés à l'offre de formation, notamment des locaux, ou pour acquérir des équipements.

Cette offensive a pour objectif de permettre aux entreprises de l'industrie de la construction de disposer rapidement de la main-d'œuvre nécessaire pour répondre à la demande.

Ainsi, le gouvernement a mis en place, dès janvier 2024, des formations de courte durée menant à une attestation d'études professionnelles (AEP) dans quatre domaines d'études qui aideront à répondre aux besoins de main-d'œuvre les plus importants dans cinq métiers, soit charpentier-menuisier, opérateur de pelle, opérateur d'équipement lourd, ferblantier et frigoriste.

De plus, un soutien financier a été accordé afin d'accroître l'attractivité des programmes de formations d'AEP et de diplôme d'études professionnelles (DEP) menant à un de ces cinq métiers visés.

Le gouvernement a également bonifié la capacité d'accueil de deux programmes d'études menant à un DEP, soit en électricité et en plomberie et chauffage.

## 2.2 Encourager l'innovation et la productivité dans l'industrie de la construction

Pour assurer la réalisation de projets d'infrastructure au bénéfice de la population, le secteur de la construction doit s'appuyer sur un important bassin de main-d'œuvre et être en mesure de rehausser sa productivité, en adoptant notamment des technologies innovantes et des méthodes de travail modernisées.

Pour favoriser les gains de productivité et l'innovation ainsi qu'encourager la formation des travailleurs dans le secteur de la construction, le gouvernement prévoit, dans le cadre du budget 2024-2025, 15,0 millions de dollars sur trois ans, afin notamment d'accompagner les entreprises de ce secteur dans la transformation numérique de leurs activités par la mise en œuvre d'un parcours de productivité main-d'œuvre.

Cette initiative s'ajoute aux efforts importants déployés par le gouvernement visant à accroître et à accélérer la formation de main-d'œuvre destinée au secteur de la construction.



### 3. CONTRIBUER À LA PROSPÉRITÉ DES RÉGIONS

Pour accroître sa richesse, le Québec doit pouvoir compter sur la prospérité économique de ses régions.

Afin d'y contribuer, le gouvernement prévoit, dans le cadre du budget 2024-2025, des initiatives totalisant 888,5 millions de dollars sur cinq ans visant à :

- appuyer le secteur forestier québécois;
- soutenir la mobilité et le dynamisme des régions;
- favoriser le développement du secteur bioalimentaire;
- poursuivre la relance du secteur touristique;
- renforcer les partenariats avec les Premières Nations;
- soutenir les entreprises grâce à Accès entreprise Québec.

TABLEAU D.5

#### Impact financier des mesures pour contribuer à la prospérité des régions (en millions de dollars)

	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	Total
Appuyer le secteur forestier québécois	-99,0	-63,5	-62,0	-62,0	-61,0	-347,5
Soutenir la mobilité et le dynamisme des régions	-29,1	-269,0	-19,0	-10,0	-10,0	-337,1
Favoriser le développement du secteur bioalimentaire	-19,0	-20,0	-20,0	-24,0	-24,5	-107,5
Poursuivre la relance du secteur touristique	-21,2	-19,2	-4,2	-4,2	—	-48,8
Renforcer les partenariats avec les Premières Nations <sup>(1)</sup>	-5,0	-5,0	-5,0	-5,0	-5,0	-25,0
Soutenir les entreprises grâce à Accès entreprise Québec <sup>(2)</sup>	—	-22,6	—	—	—	-22,6
<b>TOTAL</b>	<b>-173,3</b>	<b>-399,3</b>	<b>-110,2</b>	<b>-105,2</b>	<b>-100,5</b>	<b>-888,5</b>

(1) Les crédits seront versés au ministère du Conseil exécutif. Les sommes prévues pour 2024-2025 seront pourvues à même le Fonds de suppléance.

(2) Les crédits seront versés au ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie.

### 3.1 Appuyer le secteur forestier québécois

Les feux de forêt exceptionnels de l'été 2023 ont eu des impacts importants sur les communautés et les entreprises forestières touchées.

Afin d'appuyer le secteur forestier québécois, lequel représente un vecteur de développement économique important pour plusieurs régions du Québec, le gouvernement prévoit, dans le cadre du budget 2024-2025, des initiatives totalisant 347,5 millions de dollars sur cinq ans visant à :

- investir davantage dans les forêts québécoises;
- maximiser la récolte des volumes de bois disponibles.

TABLEAU D.6

#### Impact financier des mesures pour appuyer le secteur forestier québécois (en millions de dollars)

	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	Total
Investir davantage dans les forêts québécoises	-73,0	-62,0	-62,0	-62,0	-61,0	-320,0
Maximiser la récolte des volumes de bois disponibles	-26,0	-1,5	—	—	—	-27,5
<b>TOTAL</b>	<b>-99,0</b>	<b>-63,5</b>	<b>-62,0</b>	<b>-62,0</b>	<b>-61,0</b>	<b>-347,5</b>

## Des efforts de plus de 900 M\$ pour appuyer le secteur forestier

L'impact des feux de forêt de l'été 2023 est majeur pour le secteur forestier puisqu'un peu plus d'un million d'hectares de forêt ont été affectés par les feux, dont une partie pourrait ne pas se régénérer adéquatement sans reboisement.

### Des actions importantes rapidement mises en place

Pour appuyer le secteur forestier, qui a subi les contrecoups de ces feux, le gouvernement a annoncé, dans le cadre de la mise à jour de l'automne 2023, 404,2 millions de dollars sur cinq ans afin notamment :

- d'accroître la capacité de suppression des feux de la Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU), laquelle a notamment pour mission de protéger la forêt, les communautés et les infrastructures stratégiques contre les feux de forêt;
- d'appuyer financièrement les entreprises touchées, entre autres en soutenant leur fonds de roulement;
- de couvrir les besoins immédiats liés à la récupération par l'industrie forestière des bois brûlés;
- de réaliser des travaux sylvicoles additionnels dans le but d'accélérer le reboisement.

Ces sommes venaient s'ajouter au montant de 128,0 millions de dollars annoncé dans le cadre du budget 2023-2024 pour :

- augmenter le niveau d'investissement en travaux sylvicoles;
- poursuivre les efforts de protection des forêts contre la tordeuse des bourgeons de l'épinette;
- soutenir la structure industrielle forestière des régions de l'Outaouais et des Laurentides.

### Des efforts additionnels pour appuyer le secteur forestier

En plus des risques d'événements météorologiques extrêmes, il faut concilier les différents usages du territoire forestier et la préservation des milieux naturels.

Dans le présent budget, de nouvelles mesures sont mises en place afin d'accroître les volumes de bois disponibles et d'appuyer le secteur forestier en prévoyant 347,5 millions de dollars sur cinq ans, dont 297,0 millions de dollars pour accroître les travaux sylvicoles qui augmenteront la productivité des forêts québécoises.

De plus, une somme de 29,0 millions de dollars est prévue afin d'accroître la capacité de la SOPFEU à combattre les feux de forêt, à laquelle s'ajouterait une contribution du gouvernement fédéral<sup>1</sup>.

Ainsi, les efforts annoncés depuis le budget 2023-2024 pour appuyer le secteur forestier représentent des investissements de plus de 900 millions de dollars.

<sup>1</sup> Pour plus de détails, consulter la sous-section « Protéger l'environnement et s'adapter aux changements climatiques » de la section C, « Soutenir les Québécois et les collectivités ».



## ❑ Investir davantage dans les forêts québécoises

L'industrie forestière fait face à des défis importants, notamment en raison d'événements météorologiques extrêmes. Des investissements additionnels doivent ainsi être réalisés pour assurer l'approvisionnement de l'industrie forestière du Québec, et ce, en concertation avec les communautés.

Dans ce contexte, le gouvernement annonce, dans le cadre du budget 2024-2025, 320,0 millions de dollars sur cinq ans pour investir davantage dans les forêts québécoises, soit :

- 150,0 millions de dollars pour augmenter les travaux sylvicoles en forêt publique et la production de plants forestiers;
- 147,0 millions de dollars pour poursuivre les investissements sylvicoles en forêt privée afin de soutenir l'approvisionnement des usines de transformation du bois;
- 10,0 millions de dollars pour lutter contre l'épidémie de la tordeuse des bourgeons de l'épinette;
- 9,0 millions de dollars pour renouveler la participation du Québec au programme national de recherche collaborative du centre de recherche FPInnovations et évaluer le potentiel d'automatisation des travaux sylvicoles;
- 4,0 millions de dollars pour appuyer davantage la participation des communautés locales et autochtones à l'aménagement durable des forêts.

TABLEAU D.7

### Impact financier des mesures pour investir davantage dans les forêts québécoises

(en millions de dollars)

	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	Total
Augmenter les travaux sylvicoles en forêt publique et la production de plants forestiers <sup>(1)</sup>	-30,0	-30,0	-30,0	-30,0	-30,0	-150,0
Poursuivre les investissements sylvicoles en forêt privée <sup>(1)</sup>	-27,0	-30,0	-30,0	-30,0	-30,0	-147,0
Lutter contre l'épidémie de la tordeuse des bourgeons de l'épinette	-10,0	—	—	—	—	-10,0
Renouveler la participation du Québec au programme national de recherche collaborative et évaluer le potentiel d'automatisation des travaux sylvicoles	-2,0	-2,0	-2,0	-2,0	-1,0	-9,0
Appuyer davantage la participation des communautés locales et autochtones à l'aménagement durable des forêts	-4,0	—	—	—	—	-4,0
<b>TOTAL</b>	<b>-73,0</b>	<b>-62,0</b>	<b>-62,0</b>	<b>-62,0</b>	<b>-61,0</b>	<b>-320,0</b>

Note : Les crédits seront versés au ministère des Ressources naturelles et des Forêts. Les sommes prévues pour 2024-2025 seront pourvues à même le Fonds de suppléance.

(1) En 2024-2025, une somme de 26,5 M\$ sera pourvue à même l'enveloppe du ministère des Ressources naturelles et des Forêts.

## ☐ Maximiser la récolte des volumes de bois disponibles

En raison de différents facteurs comme leur qualité et leur emplacement, certains volumes de bois disponibles ne sont pas récoltés.

Afin d'assurer que le bois disponible à la récolte soit accessible et rentable économiquement pour les entreprises forestières, le gouvernement annonce, dans le cadre du budget 2024-2025, 27,5 millions de dollars sur deux ans pour favoriser la récolte des volumes de bois disponibles, soit :

- 10,0 millions de dollars pour prolonger le Programme exceptionnel d'écoulement des bois feuillus de faible qualité des régions de l'Outaouais et des Laurentides;
- 9,0 millions de dollars pour stimuler la récolte de biomasse forestière, notamment dans les secteurs affectés par les feux de forêt de 2023;
- 8,5 millions de dollars pour soutenir la récolte des bois en forêt publique affectés par les chablis dans la région du Bas-Saint-Laurent.

TABLEAU D.8

### Impact financier des mesures pour maximiser la récolte des volumes de bois disponibles

(en millions de dollars)

	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	Total
Prolonger le Programme exceptionnel d'écoulement des bois feuillus de faible qualité des régions de l'Outaouais et des Laurentides <sup>(1)</sup>	-10,0	—	—	—	—	-10,0
Stimuler la récolte des volumes de biomasse forestière	-9,0	—	—	—	—	-9,0
Soutenir la récolte des bois en forêt publique affectés par les chablis dans la région du Bas-Saint-Laurent	-7,0	-1,5	—	—	—	-8,5
<b>TOTAL</b>	<b>-26,0</b>	<b>-1,5</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>-27,5</b>

Note : Les crédits seront versés au ministère des Ressources naturelles et des Forêts. Pour 2024-2025, 21,0 M\$ seront pourvus à même le Fonds de suppléance.

(1) Une somme de 5,0 M\$ sera pourvue à même le Fonds des ressources naturelles.

## 3.2 Soutenir la mobilité et le dynamisme des régions

L'accès à des services de proximité au cœur de nos milieux de vie et l'existence d'infrastructures et de services de transport fiables, permettant à la population de se déplacer sur l'ensemble du territoire québécois, contribuent au dynamisme des communautés.

Ainsi, dans le cadre du budget 2024-2025, le gouvernement investit pour améliorer la mobilité des personnes et pour renforcer le dynamisme des régions. À cet effet, il prévoit 337,1 millions de dollars sur cinq ans, soit :

- 250,0 millions de dollars pour soutenir l'entretien et l'amélioration du réseau routier local;
- 27,0 millions de dollars pour bonifier l'appui à la desserte aérienne des régions;
- 10,1 millions de dollars pour désenclaver les communautés éloignées et isolées;
- 50,0 millions de dollars pour maintenir et mettre en place des services de proximité au cœur des villes et des villages.

TABLEAU D.9

### Impact financier des mesures pour soutenir la mobilité et le dynamisme des régions

(en millions de dollars)

	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	Total
Soutenir l'entretien et l'amélioration du réseau routier local <sup>(1),(2)</sup>	—	-250,0	—	—	—	-250,0
Bonifier l'appui à la desserte aérienne des régions <sup>(2)</sup>	-9,0	-9,0	-9,0	—	—	-27,0
Désenclaver les communautés éloignées et isolées <sup>(2)</sup>	-10,1	—	—	—	—	-10,1
Maintenir et mettre en place des services de proximité au cœur des villes et des villages <sup>(3)</sup>	-10,0	-10,0	-10,0	-10,0	-10,0	-50,0
<b>TOTAL</b>	<b>-29,1</b>	<b>-269,0</b>	<b>-19,0</b>	<b>-10,0</b>	<b>-10,0</b>	<b>-337,1</b>

Note : Les sommes prévues pour 2024-2025 seront pourvues à même le Fonds de suppléance.

(1) Des investissements de 231,7 M\$ sont prévus dans le Plan québécois des infrastructures 2024-2034.

(2) Les crédits seront versés au ministère des Transports et de la Mobilité durable.

(3) Les crédits seront versés au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

## ❑ **Soutenir l'entretien et l'amélioration du réseau routier local**

Le gouvernement continue d'appuyer le milieu local pour l'entretien et le développement d'infrastructures de transport terrestre sécuritaires et efficaces, qui assurent la mobilité des personnes et le transport des marchandises.

Afin de permettre la planification des travaux qui seront réalisés sur le réseau routier local en 2025-2026, le gouvernement prévoit 250,0 millions de dollars dans le cadre du budget 2024-2025.

## ❑ **Bonifier l'appui à la desserte aérienne des régions**

L'accès aérien aux régions à un prix abordable permet d'améliorer la mobilité des personnes et contribue à la vitalité des régions, en particulier celles qui ne sont pas reliées au réseau routier et qui sont ainsi isolées du reste du Québec.

Ainsi, le gouvernement prévoit 27,0 millions de dollars sur trois ans afin de bonifier son appui à la desserte aérienne régionale.

Ces sommes permettront de mieux répondre aux besoins en mobilité des communautés éloignées et d'offrir une aide spécifique pour le Nunavik, afin de tenir compte des particularités avec lesquelles doit composer cette région.

### **Stimuler l'émergence d'une desserte aérienne régionale abordable**

Depuis sa mise en place au printemps 2022, le Programme d'accès aérien aux régions (PAAR) contribue au développement économique et au dynamisme des régions en rendant plus abordables les déplacements interrégionaux par avion.

La somme de 27,0 millions de dollars pour les années 2024-2025 à 2026-2027 s'ajoute à l'investissement de 234,0 millions de dollars sur cinq ans prévu dans le budget 2022-2023, portant la contribution à 261,0 millions de dollars sur cinq ans.

— Cet ajout permettra de poursuivre les efforts visant à donner à l'ensemble des Québécois l'accès à des tarifs aériens compétitifs et à bonifier l'offre de transport aérien régional.

Ainsi, en favorisant l'utilisation de transport aérien pour les déplacements interrégionaux, le PAAR s'inscrit dans la volonté gouvernementale de stimuler l'émergence d'une offre de vols plus fréquents et plus abordables.

## ❑ **Désenclaver les communautés éloignées et isolées**

La mobilité des communautés enclavées et leur approvisionnement en biens de première nécessité sont tributaires de la disponibilité des navires et des infrastructures maritimes. Ceux-ci peuvent toutefois être endommagés de manière imprévisible, par exemple à la suite d'évènements météorologiques extrêmes.

Afin de favoriser le maintien des services de traversier et d'approvisionnement pour les communautés éloignées ou isolées, le gouvernement prévoit un investissement de 10,1 millions de dollars en 2024-2025 qui permettra l'affrètement d'un navire de relève et la réalisation de travaux d'urgence pour préserver un accès sécuritaire aux infrastructures maritimes.

## ❑ **Maintenir et mettre en place des services de proximité au cœur des villes et des villages**

Les services de proximité sont fondamentaux pour le maintien de la qualité de vie des résidents des petits milieux et des villages. Ainsi, pour assurer la vitalité des régions et une occupation dynamique des territoires, il est important de maintenir et de mettre en place une structure de services nécessaires au développement local.

De concert avec les municipalités, le gouvernement va soutenir le cœur des villes et des villages, notamment par le maintien et la mise en place de commerces de proximité.

Ainsi, une somme de 50,0 millions de dollars sur cinq ans est prévue dans le cadre du budget 2024-2025 pour soutenir le cœur des villes et des villages.

### **Déclaration de réciprocité**

Le 13 décembre 2023, le gouvernement et les municipalités ont signé la Déclaration de réciprocité concernant le nouveau partenariat entre le gouvernement du Québec et les gouvernements de proximité.

Cette nouvelle étape des relations entre le gouvernement et les municipalités succède aux pactes fiscaux pluriannuels pour assurer un soutien souple et pérenne aux gouvernements de proximité du Québec.

C'est de concert que les partis ont déterminé des priorités communes ainsi que des engagements réciproques pour faire évoluer la politique fiscale municipale et faire face aux défis sociétaux qui touchent les communautés.

Les grands axes sont :

- pérenniser le partage de la croissance d'un point de la TVQ et faire évoluer la fiscalité municipale;
- réaliser des actions structurantes pour l'adaptation et la transition climatiques;
- encourager et soutenir le développement d'une offre suffisante de logements de qualité;
- venir en aide aux personnes vulnérables;
- soutenir l'aménagement durable du territoire, au bénéfice de la population et de l'ensemble des communautés;
- assurer l'entretien et planifier le renouvellement des infrastructures municipales essentielles, notamment en eau.

Cette nouvelle entente représente un gain important pour les municipalités et un soutien indéniable du gouvernement à leurs rôles en tant que gouvernements de proximité.

### 3.3 Favoriser le développement du secteur bioalimentaire

Le secteur bioalimentaire joue un rôle essentiel dans l'économie du Québec et contribue à la mise en valeur du territoire québécois ainsi qu'au développement des régions.

Afin de favoriser le développement du secteur bioalimentaire, le gouvernement prévoit, dans le cadre du budget 2024-2025, des initiatives totalisant 107,5 millions de dollars sur cinq ans visant à :

- soutenir les investissements agricoles à caractère durable;
- créer un fonds d'investissement pour l'acquisition de terres pour la relève agricole;
- appuyer les producteurs de boissons alcooliques.

TABLEAU D.10

#### Impact financier des mesures pour favoriser le développement du secteur bioalimentaire (en millions de dollars)

	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	Total
Soutenir les investissements agricoles à caractère durable <sup>(1)</sup>	-10,0	-10,0	-10,0	-10,0	-10,0	-50,0
Créer un fonds d'investissement pour l'acquisition de terres pour la relève agricole <sup>(2)</sup>	—	—	—	—	—	—
Appuyer les producteurs de boissons alcooliques <sup>(3)</sup>	-9,0	-10,0	-10,0	-14,0	-14,5	-57,5
<b>TOTAL</b>	<b>-19,0</b>	<b>-20,0</b>	<b>-20,0</b>	<b>-24,0</b>	<b>-24,5</b>	<b>-107,5</b>

Note : Les sommes prévues pour 2024-2025 seront pourvues à même le Fonds de suppléance.

(1) Les crédits seront versés au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

(2) Une enveloppe de 50 M\$ sera mise à la disposition de La Financière agricole du Québec par l'entremise d'une avance du ministre des Finances.

(3) Les crédits seront versés au ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie.

#### Soutenir les investissements agricoles à caractère durable

Le Programme Investissement Croissance Durable de La Financière agricole du Québec soutient les investissements productifs et à caractère durable des entreprises agricoles.

- Il soutient le financement de projets ayant pour objectifs l'augmentation du volume de production, l'adoption de pratiques agroenvironnementales, la rentabilité, la performance ou la diversification de l'entreprise.
- Depuis juin 2023, ce programme appuie également les entreprises agricoles qui éprouvent des difficultés financières temporaires.

Afin de continuer à soutenir les investissements agricoles durables, le gouvernement prévoit 50,0 millions de dollars additionnels sur cinq ans pour ce programme.

## ❑ Créer un fonds d'investissement pour l'acquisition de terres pour la relève agricole

Le Fonds d'investissement pour la relève agricole (FIRA) soutient de jeunes entrepreneurs dans des projets de démarrage, d'expansion ou de transfert d'entreprise agricole par l'entremise d'investissements sous forme de capital patient.

— À la fin de sa dernière année financière, le FIRA avait investi, depuis sa création en 2011, plus de 43 millions de dollars et soutenu près de 140 projets.

La période d'investissement du FIRA se terminera le 31 janvier 2025.

Afin d'assurer une continuité dans le financement des projets de la relève agricole, le gouvernement annonce, dans le cadre du budget 2024-2025, qu'une enveloppe de 50,0 millions de dollars sera mise à la disposition de La Financière agricole du Québec pour la création d'un nouveau fonds d'investissement.

Le nouveau fonds aura notamment pour objet de faciliter l'accès des jeunes entrepreneurs à la propriété des terres, en offrant des solutions adaptées aux défis rencontrés lors du démarrage ou du repreneuriat d'une entreprise agricole.

### Un appui additionnel de 380 M\$ pour le secteur agricole

Pour appuyer le secteur agricole et contribuer à l'autonomie alimentaire, le gouvernement prévoit, dans le cadre du budget 2024-2025, 116,0 millions de dollars sur cinq ans, soit :

- 50,0 millions de dollars pour la création d'un fonds d'investissement pour l'acquisition de terres pour la relève agricole;
- 50,0 millions de dollars pour soutenir les investissements agricoles à caractère durable;
- 10,0 millions de dollars pour poursuivre le soutien à AgrÉcoles<sup>1</sup>;
- 6,0 millions de dollars pour valoriser les surplus alimentaires et améliorer les compétences culinaires des jeunes<sup>2</sup>.

De plus, 264,0 millions de dollars additionnels sont prévus pour assurer le financement du Programme de crédit de taxes foncières agricoles afin de tenir compte de l'augmentation rapide et importante de la valeur des terres agricoles et d'assurer ainsi un traitement fiscal compétitif aux exploitants agricoles québécois.

Ces gestes prévus dans le cadre du présent budget portent l'appui additionnel au secteur agricole à 380,0 millions de dollars sur cinq ans.

1 Pour plus de détails, voir la sous-section 2.3 « Soutenir les organismes partenaires de l'éducation » de la section B, « Financer les services en santé et services sociaux, en éducation et en enseignement supérieur ».

2 Pour plus de détails, voir la sous-section 2.3 « Aider les plus démunis et favoriser l'inclusion sociale » de la section C, « Soutenir les Québécois et les collectivités ».



## ☐ Appuyer les producteurs de boissons alcooliques

Les producteurs de boissons alcooliques participent activement à l'essor de l'agrotourisme et du récréotourisme en région.

Le Programme d'appui au positionnement des alcools québécois (PAPAQ) a été mis en place pour :

- soutenir l'accroissement des ventes dans le réseau de la Société des alcools du Québec;
- favoriser l'adhésion à un programme d'appellations réservées;
- appuyer les initiatives de commercialisation;
- soutenir le développement des ventes des producteurs artisans de vin.

Le gouvernement prévoit 57,5 millions de dollars sur cinq ans pour prolonger le financement du PAPAQ.

### 3.4 Poursuivre la relance du secteur touristique

L'industrie touristique contribue à la vitalité des régions et génère des retombées économiques à la grandeur du Québec.

Afin de poursuivre la relance du secteur touristique durement frappé par la pandémie de COVID-19, le gouvernement prévoit, dans le cadre du budget 2024-2025, des sommes supplémentaires totalisant 48,8 millions de dollars sur quatre ans visant à :

- appuyer les investissements du secteur touristique;
- maintenir l'attractivité de la Capitale-Nationale;
- prolonger le Programme d'accessibilité des établissements touristiques.

TABLEAU D.11

#### Impact financier des mesures pour poursuivre la relance du secteur touristique

(en millions de dollars)

	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029	Total
Appuyer les investissements du secteur touristique	-15,0	-15,0	—	—	—	-30,0
Maintenir l'attractivité de la Capitale-Nationale <sup>(1)</sup>	-4,2	-4,2	-4,2	-4,2	—	-16,8
Prolonger le Programme d'accessibilité des établissements touristiques <sup>(2)</sup>	-2,0	—	—	—	—	-2,0
<b>TOTAL</b>	<b>-21,2</b>	<b>-19,2</b>	<b>-4,2</b>	<b>-4,2</b>	<b>—</b>	<b>-48,8</b>

(1) Les crédits seront versés au Secrétariat du Conseil du trésor. Les sommes prévues pour 2024-2025 seront pourvues à même le Fonds de suppléance.

(2) Les crédits seront versés au ministère du Tourisme. Les sommes prévues pour 2024-2025 seront pourvues à même le Fonds de suppléance.

## □ Appuyer les investissements du secteur touristique

Le gouvernement du Québec offre deux programmes d'investissement adaptés à la réalité des entreprises touristiques, soit le Programme d'appui au développement des attraits touristiques, en place depuis 2013, et le Programme d'aide à la relance de l'industrie touristique, instauré à l'automne 2021.

Ces programmes représentent des leviers importants pour la relance et la croissance de l'industrie touristique du Québec.

Afin de continuer à appuyer la relance et les investissements du secteur touristique, le gouvernement prévoit 30,0 millions de dollars supplémentaires sur deux ans, soit :

- 25,0 millions de dollars pour appuyer la réalisation de projets qui contribuent à la reprise du secteur touristique québécois, ce qui permettra de faire un appel à projets dans le cadre du Programme d'aide à la relance de l'industrie touristique;
- 5,0 millions de dollars pour augmenter les sommes disponibles au Programme d'appui au développement des attraits touristiques.

Ces sommes permettront de soutenir près de 110 millions de dollars en investissements dans le secteur touristique.

TABLEAU D.12

### Impact financier des mesures pour appuyer les investissements du secteur touristique (en millions de dollars)

	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	Total
Appuyer la réalisation de projets qui contribuent à la reprise du secteur touristique québécois <sup>(1)</sup>	-10,0	-15,0	—	—	—	-25,0
Augmenter les sommes disponibles au Programme d'appui au développement des attraits touristiques	-5,0	—	—	—	—	-5,0
<b>TOTAL</b>	<b>-15,0</b>	<b>-15,0</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>-30,0</b>

Note : Les crédits seront versés au ministère du Tourisme. Pour 2024-2025, 10,2 M\$ seront pourvus à même le Fonds de suppléance.

(1) Des investissements de 11,9 M\$ sont prévus dans le Plan québécois des infrastructures 2024-2034.

## ❑ **Maintenir l'attractivité de la Capitale-Nationale**

Le Programme d'appui aux actions régionales est l'outil principal du Secrétariat à la Capitale-Nationale pour soutenir la réalisation de projets touristiques, économiques et culturels.

Il permet le soutien d'une centaine de projets économiques, touristiques, culturels et sportifs chaque année, contribuant ainsi au développement et au rayonnement de la région.

Afin de maintenir l'attractivité de la Capitale-Nationale, le gouvernement prévoit 16,8 millions de dollars sur quatre ans pour le Programme d'appui aux actions régionales.

## ❑ **Prolonger le Programme d'accessibilité des établissements touristiques**

Le Programme d'accessibilité des établissements touristiques vise à permettre aux personnes vivant avec une ou plusieurs incapacités d'avoir accès à des établissements d'hébergement, des attraits et des services touristiques.

À cet effet, le gouvernement prévoit 2,0 millions de dollars en 2024-2025 pour la réalisation de nouveaux projets dans le cadre de ce programme.

## **3.5 Renforcer les partenariats avec les Premières Nations**

Le gouvernement souhaite continuer d'investir dans le développement des activités de mise en valeur du territoire et des ressources qui s'y trouvent, notamment en ce qui a trait au développement énergétique, et ce, avec la participation des communautés autochtones en concertation avec celles-ci.

C'est dans ce contexte qu'il a récemment conclu une entente-cadre avec la Première Nation des Innus de Pessamit. Cette entente favorisera la collaboration entre le gouvernement et la Première Nation, et permettra une meilleure prévisibilité concernant la mise en valeur des ressources naturelles.

À cet effet, 25,0 millions de dollars sur cinq ans sont prévus dans le cadre du budget 2024-2025. En incluant les sommes prévues en 2023-2024 et en 2029-2030, ce sont 45,0 millions de dollars sur sept ans qui seront versés à la Première Nation des Innus de Pessamit, permettant à la communauté d'investir davantage dans son développement économique et social.

### **3.6 Soutenir les entreprises grâce à Accès entreprise Québec**

Créé en 2020, Accès entreprise Québec a permis l'embauche de plus de 240 ressources qui offrent des services-conseils en développement économique aux entreprises de 100 municipalités régionales de comté (MRC) du Québec ou villes occupant les fonctions de MRC.

— En 2022-2023, ce sont plus de 9 000 entreprises qui ont été accompagnées dans leurs projets par ces conseillers.

Ces services sont offerts par des conseillers régionaux qui accompagnent les entreprises, les dirigent vers les organismes, programmes et outils appropriés et facilitent les démarches de financement, grâce entre autres aux fonds locaux d'investissement et à l'appui d'Investissement Québec.

Afin d'assurer le maintien des services visant à accompagner les entreprises dans leur croissance au sein des MRC du Québec, le gouvernement prévoit 22,6 millions de dollars en 2025-2026.



## 4. FAVORISER L'INTÉGRATION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE DES PERSONNES IMMIGRANTES

Les personnes immigrantes contribuent de manière importante au développement économique et social du Québec.

Afin de faciliter leur intégration à la société québécoise et au marché du travail, le gouvernement met notamment à la disposition des personnes immigrantes des services d'accompagnement et d'apprentissage du français de qualité par l'entremise de Francisation Québec, comme le prévoit la Charte de la langue française.

À cet effet, le gouvernement annonce, dans le cadre du budget 2024-2025, des initiatives totalisant 400,0 millions de dollars sur cinq ans visant à :

- répondre à la hausse importante de la clientèle en francisation et bonifier l'offre de services à certaines clientèles;
- bonifier l'accompagnement et le soutien à l'intégration des personnes immigrantes;
- soutenir l'offre de services en matière d'immigration.

TABLEAU D.13

### Impact financier des mesures pour favoriser l'intégration économique et sociale des personnes immigrantes

(en millions de dollars)

	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	Total
Répondre à la hausse importante de la clientèle en francisation et bonifier l'offre de services à certaines clientèles	-40,0	-70,0	-70,0	-70,0	-70,0	-320,0
Bonifier l'accompagnement et le soutien à l'intégration des personnes immigrantes	-10,0	-10,0	-10,0	-10,0	-10,0	-50,0
Soutenir l'offre de services en matière d'immigration	-30,0	—	—	—	—	-30,0
<b>TOTAL</b>	<b>-80,0</b>	<b>-80,0</b>	<b>-80,0</b>	<b>-80,0</b>	<b>-80,0</b>	<b>-400,0</b>

Note : Les crédits seront versés au ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration. Les sommes prévues pour 2024-2025 seront pourvues à même le Fonds de suppléance.

## 4.1 Répondre à la hausse importante de la clientèle en francisation et bonifier l'offre de services à certaines clientèles

Depuis le 1<sup>er</sup> juin 2023, Francisation Québec est devenu l'unique guichet gouvernemental pour l'apprentissage du français. Une hausse notable de sa clientèle est observée, laquelle découle, entre autres, de l'intérêt grandissant pour la francisation des personnes qui ne maîtrisent pas la langue française.

Pour répondre à cette hausse, le gouvernement annonce, dans le cadre du budget 2024-2025, 320,0 millions de dollars sur cinq ans afin :

- d'augmenter la capacité de Francisation Québec à offrir des cours aux individus;
- de soutenir les entreprises réalisant des activités de francisation en milieu de travail;
- de poursuivre le soutien aux organismes réalisant des initiatives favorisant l'acquisition et l'amélioration des connaissances en français et l'éveil à la langue française.

## 4.2 Bonifier l'accompagnement et le soutien à l'intégration des personnes immigrantes

À travers le Programme d'accompagnement et de soutien à l'intégration, le gouvernement du Québec offre une aide financière aux organismes qui accompagnent et soutiennent les personnes immigrantes afin qu'elles puissent participer pleinement à la société québécoise.

En raison notamment de la hausse importante du nombre d'immigrants, entre autres à l'extérieur du territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal, l'offre de services de plusieurs organismes est insuffisante pour répondre à la demande.

Dans ce contexte, le gouvernement prévoit, dans le cadre du budget 2024-2025, 50,0 millions de dollars sur cinq ans afin de bonifier le soutien accordé aux organismes dans toutes les régions du Québec.

## 4.3 Soutenir l'offre de services en matière d'immigration

La demande de services offerts par le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration a connu une croissance rapide dernièrement, notamment en raison du contexte géopolitique international et des besoins du marché du travail.

Par conséquent, les différents services gouvernementaux en matière d'immigration sont de plus en plus sollicités, mettant en évidence la nécessité de les renforcer pour maintenir leur qualité et réduire les délais de traitement des demandes.

Afin de soutenir l'offre de services en matière d'immigration, le gouvernement annonce, dans le cadre du budget 2024-2025, 30,0 millions de dollars en 2024-2025.

# IMPACT FINANCIER

TABLEAU D.14

## Impact financier des mesures pour agir sur les priorités économiques (en millions de dollars)

	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	Total
<b>Appuyer des secteurs stratégiques et la croissance de l'économie</b>						
Mettre en place des laboratoires industriels au sein des zones d'innovation	-5,0	-15,0	-25,0	-35,0	-45,0	-125,0
Assurer la croissance du secteur aérospatial québécois	-14,5	-15,0	-15,0	-15,0	-15,0	-74,5
Poursuivre le développement du secteur de l'aluminium	-9,0	-10,5	-11,5	—	—	-31,0
Favoriser l'adoption de nouvelles technologies et la recherche						
– Poursuivre l'accélération de la transformation numérique gouvernementale	-48,6	-46,0	-34,0	-30,0	-30,0	-188,6
– Appuyer des technologies émergentes	-5,0	-5,0	-5,0	—	—	-15,0
– Moderniser l'impôt foncier afin de favoriser la robotisation	—	—	—	—	—	—
– Faciliter l'accomplissement des mandats de l'Institut de la statistique du Québec	—	—	—	—	—	—
<b>Sous-total – Favoriser l'adoption de nouvelles technologies et la recherche</b>	<b>-53,6</b>	<b>-51,0</b>	<b>-39,0</b>	<b>-30,0</b>	<b>-30,0</b>	<b>-203,6</b>
Soutenir l'entrepreneuriat et le repreneuriat	-3,0	-3,0	-3,0	—	—	-9,0
Recapitaliser le fonds Capital ressources naturelles et énergie	—	—	—	—	—	—
<b>Sous-total – Appuyer des secteurs stratégiques et la croissance de l'économie</b>	<b>-85,1</b>	<b>-94,5</b>	<b>-93,5</b>	<b>-80,0</b>	<b>-90,0</b>	<b>-443,1</b>



TABLEAU D.14

## Impact financier des mesures pour agir sur les priorités économiques (suite)

(en millions de dollars)

	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	Total
<b>Accroître la main-d'œuvre disponible et la productivité dans l'industrie de la construction</b>						
Poursuivre l'Offensive formation en construction	-98,0	-13,0	—	—	—	-111,0
Encourager l'innovation et la productivité dans l'industrie de la construction	-5,0	-9,0	-1,0	—	—	-15,0
<b>Sous-total – Accroître la main-d'œuvre disponible et la productivité dans l'industrie de la construction</b>	<b>-103,0</b>	<b>-22,0</b>	<b>-1,0</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>-126,0</b>
<b>Contribuer à la prospérité des régions</b>						
Appuyer le secteur forestier québécois						
– Investir davantage dans les forêts québécoises						
▪ Augmenter les travaux sylvicoles en forêt publique et la production de plants forestiers	-30,0	-30,0	-30,0	-30,0	-30,0	-150,0
▪ Poursuivre les investissements sylvicoles en forêt privée	-27,0	-30,0	-30,0	-30,0	-30,0	-147,0
▪ Lutter contre l'épidémie de la tordeuse des bourgeons de l'épinette	-10,0	—	—	—	—	-10,0
▪ Renouveler la participation du Québec au programme national de recherche collaborative et évaluer le potentiel d'automatisation des travaux sylvicoles	-2,0	-2,0	-2,0	-2,0	-1,0	-9,0
▪ Appuyer davantage la participation des communautés locales et autochtones à l'aménagement durable des forêts	-4,0	—	—	—	—	-4,0

TABLEAU D.14

## Impact financier des mesures pour agir sur les priorités économiques (suite)

(en millions de dollars)

	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	Total
<b>Contribuer à la prospérité des régions (suite)</b>						
– Maximiser la récolte des volumes de bois disponibles						
▪ Prolonger le Programme exceptionnel d'écoulement des bois feuillus de faible qualité des régions de l'Outaouais et des Laurentides	-10,0	—	—	—	—	-10,0
▪ Stimuler la récolte des volumes de biomasse forestière	-9,0	—	—	—	—	-9,0
▪ Soutenir la récolte des bois en forêt publique affectés par les chablis dans la région du Bas-Saint-Laurent	-7,0	-1,5	—	—	—	-8,5
Sous-total – Appuyer le secteur forestier québécois	-99,0	-63,5	-62,0	-62,0	-61,0	-347,5
<b>Soutenir la mobilité et le dynamisme des régions</b>						
– Soutenir l'entretien et l'amélioration du réseau routier local	—	-250,0	—	—	—	-250,0
– Bonifier l'appui à la desserte aérienne des régions	-9,0	-9,0	-9,0	—	—	-27,0
– Désenclaver les communautés éloignées et isolées	-10,1	—	—	—	—	-10,1
– Maintenir et mettre en place des services de proximité au cœur des villes et des villages	-10,0	-10,0	-10,0	-10,0	-10,0	-50,0
Sous-total – Soutenir la mobilité et le dynamisme des régions	-29,1	-269,0	-19,0	-10,0	-10,0	-337,1

TABLEAU D.14

## Impact financier des mesures pour agir sur les priorités économiques (suite)

(en millions de dollars)

	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	Total
<b>Contribuer à la prospérité des régions (suite)</b>						
Favoriser le développement du secteur bioalimentaire						
– Soutenir les investissements agricoles à caractère durable	-10,0	-10,0	-10,0	-10,0	-10,0	-50,0
– Créer un fonds d'investissement pour l'acquisition de terres pour la relève agricole	—	—	—	—	—	—
– Appuyer les producteurs de boissons alcooliques	-9,0	-10,0	-10,0	-14,0	-14,5	-57,5
<b>Sous-total – Favoriser le développement du secteur bioalimentaire</b>	<b>-19,0</b>	<b>-20,0</b>	<b>-20,0</b>	<b>-24,0</b>	<b>-24,5</b>	<b>-107,5</b>
Poursuivre la relance du secteur touristique						
– Appuyer les investissements du secteur touristique						
▪ Appuyer la réalisation de projets qui contribuent à la reprise du secteur touristique québécois	-10,0	-15,0	—	—	—	-25,0
▪ Augmenter les sommes disponibles au Programme d'appui au développement des attraits touristiques	-5,0	—	—	—	—	-5,0
– Maintenir l'attractivité de la Capitale-Nationale	-4,2	-4,2	-4,2	-4,2	—	-16,8
– Prolonger le Programme d'accessibilité des établissements touristiques	-2,0	—	—	—	—	-2,0
<b>Sous-total – Poursuivre la relance du secteur touristique</b>	<b>-21,2</b>	<b>-19,2</b>	<b>-4,2</b>	<b>-4,2</b>	<b>—</b>	<b>-48,8</b>
Renforcer les partenariats avec les Premières Nations	-5,0	-5,0	-5,0	-5,0	-5,0	-25,0
Soutenir les entreprises grâce à Accès entreprise Québec	—	-22,6	—	—	—	-22,6
<b>Sous-total – Contribuer à la prospérité des régions</b>	<b>-173,3</b>	<b>-399,3</b>	<b>-110,2</b>	<b>-105,2</b>	<b>-100,5</b>	<b>-888,5</b>

TABLEAU D.14

### Impact financier des mesures pour agir sur les priorités économiques (suite)

(en millions de dollars)

	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	Total
<b>Favoriser l'intégration économique et sociale des personnes immigrantes</b>						
Répondre à la hausse importante de la clientèle en francisation et bonifier l'offre de services à certaines clientèles	-40,0	-70,0	-70,0	-70,0	-70,0	-320,0
Bonifier l'accompagnement et le soutien à l'intégration des personnes immigrantes	-10,0	-10,0	-10,0	-10,0	-10,0	-50,0
Soutenir l'offre de services en matière d'immigration	-30,0	—	—	—	—	-30,0
<b>Sous-total – Favoriser l'intégration économique et sociale des personnes immigrantes</b>	<b>-80,0</b>	<b>-80,0</b>	<b>-80,0</b>	<b>-80,0</b>	<b>-80,0</b>	<b>-400,0</b>
<b>TOTAL</b>	<b>-441,4</b>	<b>-595,8</b>	<b>-284,7</b>	<b>-265,2</b>	<b>-270,5</b>	<b>-1 857,6</b>



# Section E

## OPTIMISER L'ACTION DE L'ÉTAT

<b>Sommaire.....</b>	<b>E.3</b>
<b>1. Réviser certaines aides fiscales aux entreprises .....</b>	<b>E.7</b>
1.1 Améliorer l'équité et les retombées des crédits d'impôt soutenant les emplois du secteur des TI .....	E.10
1.2 Bonifier le soutien à la production cinématographique et télévisuelle québécoise.....	E.18
1.3 Abolir le crédit d'impôt aux entreprises favorisant le maintien en emploi des travailleurs d'expérience .....	E.19
<b>2. Demander des efforts d'optimisation aux entreprises     du gouvernement.....</b>	<b>E.21</b>
<b>3. Poursuivre la lutte contre le tabagisme.....</b>	<b>E.23</b>
<b>4. Assurer l'équité et l'intégrité du régime fiscal .....</b>	<b>E.25</b>
<b>5. Amorcer un examen des dépenses gouvernementales.....</b>	<b>E.27</b>



## SOMMAIRE

En tout temps, les interventions du gouvernement doivent viser l'efficacité. De plus, l'action gouvernementale doit demeurer en phase avec l'environnement socioéconomique actuel.

- Pour ce faire, le gouvernement se doit d'ajuster son action pour agir efficacement, en adéquation avec l'évolution de la société et les priorités nouvelles qui en émergent.
- À cet égard, il pose des gestes importants pour améliorer l'efficacité de ses interventions sur les plans du régime fiscal du Québec et de la performance des entreprises du gouvernement.

**Le gouvernement agit pour réviser certaines aides fiscales aux entreprises en lien avec l'évolution du marché du travail et les recommandations des experts pour maximiser le potentiel économique. Il demande des efforts d'optimisation aux entreprises du gouvernement et poursuit sa lutte contre le tabagisme.**

**Le gouvernement continue également ses efforts pour favoriser l'équité et l'intégrité du régime fiscal, en plus d'amorcer un examen de ses dépenses fiscales et budgétaires pour améliorer l'efficacité de ses actions.**

Afin d'optimiser l'action de l'État, le gouvernement annonce, dans le cadre du budget 2024-2025, des gestes représentant des revenus additionnels de 2,9 milliards de dollars sur cinq ans et visant à :

- réviser certaines aides fiscales aux entreprises;
- demander des efforts d'optimisation aux entreprises du gouvernement;
- poursuivre la lutte contre le tabagisme;
- assurer l'équité et l'intégrité du régime fiscal.

De plus, le gouvernement amorcera dès le printemps 2024 un examen de l'ensemble de ses dépenses fiscales et budgétaires. Les premières actions résultant de cet examen seront intégrées au plan de retour à l'équilibre budgétaire qui sera présenté au moment de la publication du budget 2025-2026.



TABLEAU E.1

**Impact financier des gestes pour optimiser l'action de l'État**  
(en millions de dollars)

	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	Total
Réviser certaines aides fiscales aux entreprises	4,3	50,5	213,0	351,3	421,0	1 040,1
Demander des efforts d'optimisation aux entreprises du gouvernement	—	100,0	200,0	300,0	400,0	1 000,0
Poursuivre la lutte contre le tabagisme	40,0	65,0	65,0	65,0	65,0	300,0
Assurer l'équité et l'intégrité du régime fiscal	41,9	129,6	129,4	130,9	130,9	562,7
Amorcer un examen des dépenses gouvernementales <sup>(1)</sup>	—	—	—	—	—	—
<b>TOTAL</b>	<b>86,2</b>	<b>345,1</b>	<b>607,4</b>	<b>847,2</b>	<b>1 016,9</b>	<b>2 902,8</b>

(1) Les premières actions résultant de cet examen seront intégrées au plan de retour à l'équilibre budgétaire qui sera présenté au moment de la publication du budget 2025-2026.

## Consultation menée auprès d'experts québécois sur l'écart de niveau de vie du Québec avec ses principaux partenaires

Le gouvernement a pour ambition que le niveau de vie du Québec rejoigne celui de l'Ontario d'ici 2036.

À cet égard, des experts provenant du secteur privé et du milieu universitaire ont été consultés au cours des derniers mois afin d'identifier des pistes de solution pour arriver à combler les écarts de richesse avec les principaux partenaires du Québec.

- Les résultats de cette consultation ont été présentés dans le fascicule *Accroître le potentiel économique du Québec : des ambitions et des moyens pour y parvenir* de la mise à jour économique et financière de l'automne 2023.

### Les principales recommandations issues de la consultation

Différentes propositions visant la main-d'œuvre, l'environnement d'affaires, les secteurs stratégiques de l'économie, l'innovation et la productivité ont été formulées par les experts, notamment :

- investir davantage en éducation et en formation;
- favoriser un environnement d'affaires et réglementaire concurrentiel;
- revoir la politique industrielle en ciblant les secteurs les plus prometteurs;
- développer de grandes entreprises qui ont leur centre de décision au Québec;
- encourager les acteurs du milieu universitaire et de la recherche à transposer leurs expertises au secteur privé;
- poursuivre le développement des zones d'innovation et mettre sur pied un programme ARPA (*Advanced Research Projects Agency*) québécois, des laboratoires industriels d'excellence et de grands projets mobilisateurs concertés dans les domaines où le Québec détient un avantage compétitif;
- rehausser la productivité du secteur privé et du secteur public;
- numériser l'administration publique et y adopter des technologies de pointe.

### Améliorer l'efficacité de l'intervention gouvernementale

Plusieurs recommandations font état de la nécessité pour le gouvernement de revoir les dépenses fiscales et budgétaires afin de les optimiser, de les adapter au contexte économique actuel ou de les réduire pour financer des gestes qui contribueraient davantage à la création de richesse au Québec.

À cet égard, les experts recommandent notamment de :

- réaliser un examen périodique complet des programmes et des mesures en place;
- réduire l'aide aux entreprises peu performantes et éliminer les mesures désuètes;
- simplifier le régime fiscal;
- modifier certaines mesures fiscales destinées aux entreprises, notamment en revoyant les crédits d'impôt basés sur les salaires.

## Consultation menée auprès d'experts québécois sur l'écart de niveau de vie du Québec avec ses principaux partenaires (suite)

### Une première réponse aux recommandations des experts

Selon les experts consultés, les entreprises québécoises devront notamment investir davantage pour accroître la productivité de l'économie. À cet effet, ils recommandent au gouvernement d'offrir un régime fiscal incitatif pour l'investissement, de mieux cibler l'aide sur des priorités et de la concentrer sur un petit nombre de mesures simples.

En réponse à ces recommandations, le gouvernement a posé un premier geste pour inciter les entreprises à investir davantage en annonçant, dans le cadre du *Point sur la situation économique et financière du Québec* de l'automne 2023, le renouvellement du crédit d'impôt à l'investissement et à l'innovation (C3i) jusqu'en 2029 ainsi qu'une simplification du régime d'aide fiscale à l'investissement.

Le C3i renouvelé permet de proposer un environnement fiscal simplifié en offrant des taux harmonisés avec ceux du congé fiscal pour grands projets d'investissement. Il assure une aide fiscale pleinement remboursable correspondant à 15 %, 20 % ou 25 % des investissements admissibles selon le territoire où ils sont réalisés.

- Le C3i renouvelé représente un soutien financier additionnel de près de 1,3 milliard de dollars au cours des cinq prochaines années.
- Ensemble, le C3i renouvelé et le congé fiscal pour grands projets d'investissement soutiendront directement des investissements de près de 60 milliards de dollars au Québec d'ici 2029.

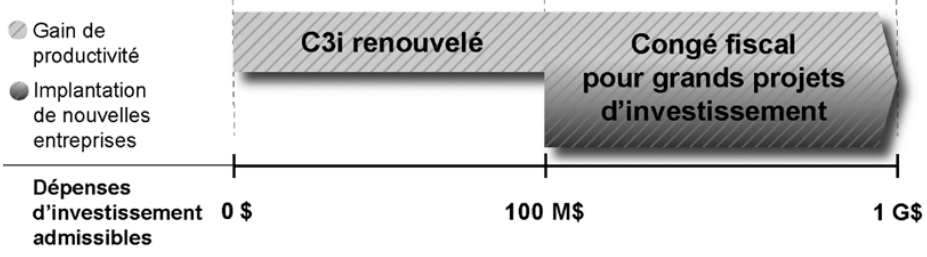
La déduction additionnelle pour amortissement de 30 %, qui ciblait essentiellement les mêmes types d'investissement que le C3i renouvelé, a été abolie le 1<sup>er</sup> janvier 2024 afin de réallouer les économies générées à la bonification du C3i.

- L'abolition de cette mesure a permis de simplifier la réclamation des aides fiscales à l'investissement en les regroupant.

### Régime simplifié d'aide fiscale à l'investissement

#### Objectifs de la mesure

- Gain de productivité
- Implantation de nouvelles entreprises



Taux de l'aide :	- Communautés métropolitaines de Montréal et de Québec	15 %
	- Territoires confrontés à une faible vitalité économique	25 %
	- Autres territoires ou régions	20 %

Période d'admissibilité : Jusqu'au 31 décembre 2029

# 1. RÉVISER CERTAINES AIDES FISCALES AUX ENTREPRISES

À l'automne 2023, le gouvernement a reçu les recommandations issues de consultations menées auprès d'experts pour améliorer le niveau de vie au Québec, appuyer la création de richesse et maximiser le potentiel de l'économie québécoise.

Certains d'entre eux ont notamment proposé de moderniser les crédits d'impôt basés sur les salaires dans l'actuel contexte de pénurie de main-d'œuvre, alors qu'une croissance importante de leurs coûts a été observée au cours des dernières années.

— Entre autres, de 2013-2014 à 2022-2023, le coût des crédits d'impôt soutenant les emplois du secteur des technologies de l'information (TI) s'est accru en moyenne de 10 % par année, comparativement à 5 % pour les revenus autonomes du gouvernement.

Dans le cadre du budget 2024-2025, le gouvernement prévoit réviser certaines aides fiscales aux entreprises, tout en tenant compte du nouveau contexte du marché du travail, afin :

- d'améliorer l'équité et les retombées des crédits d'impôt soutenant les emplois du secteur des TI, en :
  - harmonisant graduellement les taux de base du crédit d'impôt pour le développement des affaires électroniques (CDAE) et du crédit d'impôt pour la production de titres multimédias (CTMM),
  - recentrant l'aide fiscale au secteur des TI sur les emplois à plus forte valeur ajoutée,
  - modifiant le crédit d'impôt pour services de production cinématographique (CSPC);
- de bonifier le soutien à la production cinématographique et télévisuelle québécoise;
- d'abolir le crédit d'impôt aux entreprises favorisant le maintien en emploi des travailleurs d'expérience, qui n'a pas eu les effets incitatifs attendus.

Les modifications réduiront le coût de l'aide fiscale aux entreprises d'environ 1,0 milliard de dollars sur la période 2024-2025 à 2028-2029, tout en maintenant un niveau de soutien gouvernemental compétitif.

TABLEAU E.2

### Impact financier des gestes visant à réviser certaines aides fiscales aux entreprises

(en millions de dollars)

	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	Total
Améliorer l'équité et les retombées des crédits d'impôt soutenant les emplois du secteur des TI	5,6	39,4	169,6	295,9	364,0	874,5
Bonifier le soutien à la production cinématographique et télévisuelle québécoise	-1,3	-9,1	-22,1	-26,0	-27,8	-86,3
Abolir le crédit d'impôt aux entreprises favorisant le maintien en emploi des travailleurs d'expérience	—	20,2	65,5	81,4	84,8	251,9
<b>TOTAL</b>	<b>4,3</b>	<b>50,5</b>	<b>213,0</b>	<b>351,3</b>	<b>421,0</b>	<b>1 040,1</b>

## Le nouveau contexte du marché du travail au Québec

Les crédits d'impôt pour la production de titres multimédias (CTMM), pour les services de production cinématographique (CSPC) – volet effets visuels et animation et pour le développement des affaires électroniques (CDAE)<sup>1</sup>, mis en place en 1996, en 1998 et en 2008 respectivement, s'appliquent sur des dépenses de main-d'œuvre.

Ces crédits d'impôt, qui visent principalement à soutenir l'emploi dans le secteur des technologies de l'information (TI), ont été instaurés alors que le taux de chômage au Québec était élevé. Lors de la mise en place du CTMM en 1996, il était de 11,8 %, soit 2,6 fois plus élevé que le taux de 4,5 % observé en 2023 et au début de 2024.

- Bien que le marché du travail au Québec soit moins tendu au cours des derniers mois, il demeure néanmoins en situation de pénurie de main-d'œuvre, alors que le taux de postes vacants se situait en décembre 2023 à 3,5 %, près du niveau élevé observé en février 2020 (à 3,8 %).

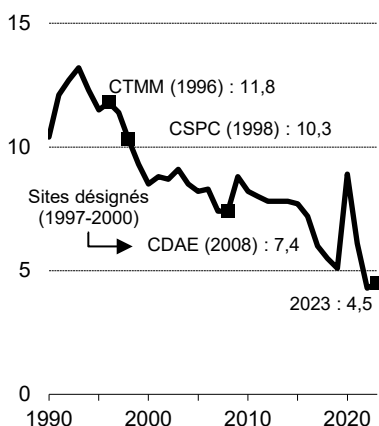
Dans le secteur des TI, le nombre d'emplois a connu une croissance soutenue, passant de 103 000 à 165 000 entre 2005 et 2023, soit une croissance de 61 %, comparativement à une progression de 25 % pour l'ensemble de l'économie du Québec.

- Les emplois en TI ont donc augmenté 2,5 fois plus rapidement que pour l'ensemble des secteurs d'activité. De plus, alors qu'une légère diminution du nombre d'emplois en TI a été observée au Canada à la fin de 2023, il demeure élevé au Québec.

Cette croissance des emplois dans le secteur des TI est un phénomène mondial qui découle de l'accélération de la transformation numérique de l'économie et de l'intégration des nouvelles technologies dans les processus d'affaires des entreprises.

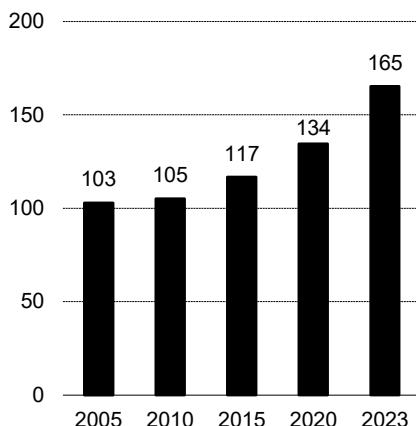
- La demande d'emploi en TI devrait donc demeurer très soutenue pour les années à venir, si l'on considère la croissance des besoins en TI de l'ensemble des secteurs d'activité. De plus, les modifications apportées au CDAE et au CTMM entreront en vigueur à compter de 2025, ce qui accordera une période de transition aux entreprises.

**Taux de chômage au Québec**  
(en pourcentage)



Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

**Emplois en TI au Québec**  
(en milliers, moyenne annuelle)



Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

<sup>1</sup> Le CDAE se veut une poursuite plus ciblée du soutien gouvernemental pour les emplois dans le secteur des TI mis en place de 1997 à 2000 avec les aides fiscales relatives aux sites désignés.

## 1.1 Améliorer l'équité et les retombées des crédits d'impôt soutenant les emplois du secteur des TI

Le gouvernement soutient l'activité économique dans des secteurs utilisant intensivement des emplois en TI, notamment par l'entremise de trois crédits d'impôt basés sur les salaires, soit :

- le CDAE, qui est destiné aux entreprises dans les domaines du développement de systèmes informatiques et de l'édition de logiciels;
- le CTMM, qui vise essentiellement les entreprises du secteur du jeu vidéo;
- le CSPC qui, en plus de favoriser l'attraction de tournages étrangers au Québec, soutient la production d'effets visuels et d'animation pour des productions étrangères.

Les entreprises bénéficiaires du CDAE et du CTMM emploient des travailleurs spécialisés en TI, tout comme les firmes d'effets visuels et d'animation qui rendent des services au Québec aux producteurs cinématographiques.

Bien que ces crédits d'impôt ciblent des activités différentes et que les entreprises doivent faire appel à des expertises spécifiques à leur secteur, ils visent, pour plusieurs corps de métier, des employés faisant partie du même bassin de main-d'œuvre en TI.

- Cependant, le niveau d'aide accordée diffère entre ces divers emplois selon le crédit d'impôt.

Pour améliorer l'équité dans l'aide offerte et les retombées des crédits d'impôt visant les secteurs intensifs en main-d'œuvre en TI, le gouvernement prévoit, dans le cadre du budget 2024-2025 :

- harmoniser graduellement les taux de base du CDAE et du CTMM à compter de 2025;
- recentrer l'aide fiscale au secteur des TI sur les emplois à plus forte valeur ajoutée à compter de 2025;
- modifier le crédit d'impôt pour services de production cinématographique dès 2024.

Ces modifications permettront d'optimiser l'impact de ces crédits d'impôt et de générer des économies de 874,5 millions de dollars d'ici 2028-2029, tout en assurant le maintien de la compétitivité des entreprises du Québec.

## Des gestes qui limiteront la croissance du coût de certains crédits d'impôt sur les salaires

Le coût des crédits d'impôt pour le développement des affaires électroniques (CDAE), pour la production de titres multimédias (CTMM) et pour les services de production cinématographique (CSPC) a connu une importante croissance entre 2013-2014 et 2022-2023.

- Durant cette période, il est passé de moins de 0,5 milliard de dollars à 1,15 milliard de dollars, soit plus du double.

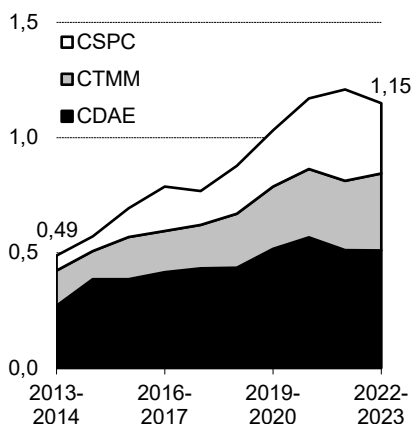
Les modifications annoncées dans le budget 2024-2025 feront en sorte de limiter le rythme de croissance du coût de ces mesures, tout en assurant un niveau de soutien gouvernemental qui demeure compétitif.

- Le taux de croissance annuel moyen de la dépense fiscale de ces trois crédits d'impôt sera ainsi limité à 4,5 % d'ici 2028-2029, au lieu de 8,4 %, pour un coût d'environ 1,5 milliard de dollars.

En 2028-2029, les modifications apportées à ces crédits d'impôt réduiront la dépense fiscale leur étant associée de près de 20 % par rapport à ce qui était prévu avant les annonces du budget 2024-2025.

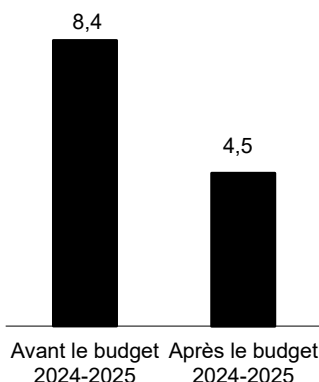
### Coût de certains crédits d'impôt sur les salaires – 2013-2014 à 2022-2023

(en milliard de dollars)



### Taux de croissance annuel moyen du coût combiné du CDAE, du CTMM et du CSPC – 2022-2023 à 2028-2029

(en pourcentage)





## □ Harmonisation graduelle des taux de base du CDAE et du CTMM à compter de 2025

Dans le but d'augmenter les retombées et d'accroître l'équité dans le soutien offert aux entreprises par le biais du CDAE et du CTMM, le gouvernement prévoit une harmonisation du niveau de remboursabilité dans les taux de base de ces crédits d'impôt.

Cette harmonisation s'effectuera de façon graduelle et ne s'appliquera que pour les années d'imposition qui débutent après le 31 décembre 2024, afin d'accorder une période de transition aux entreprises.

- La portion non remboursable du CDAE, qui est actuellement de 6 %, augmentera de 1 point de pourcentage par année jusqu'en 2028, pour atteindre 10 %.
- Une portion non remboursable sera introduite pour le CTMM, qui augmentera de 2,5 points de pourcentage par année jusqu'en 2028, pour s'établir également à 10 %.

TABLEAU E.3

### Évolution des taux de base applicables au CDAE et au CTMM (en pourcentage)

Exercice financier débutant au cours de l'année	CDAE		CTMM	
	Remboursable	Non remboursable	Remboursable <sup>(1)</sup>	Non remboursable
2024	24,0	6,0	30,0	—
2025	23,0	7,0	27,5	2,5
2026	22,0	8,0	25,0	5,0
2027	21,0	9,0	22,5	7,5
2028	20,0	10,0	20,0	10,0

(1) Ces taux sont applicables aux titres qui sont destinés à être commercialisés, mais qui ne sont pas un titre de formation professionnelle tel qu'un simulateur interactif pour apprentissage.

## ■ Une structure de taux maximisant les retombées au Québec

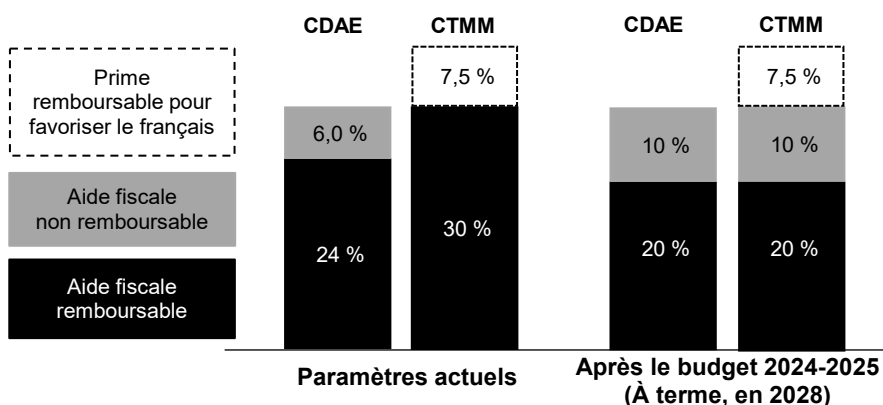
À terme, en 2028, le CDAE et le CTMM auront des taux de base comprenant une portion remboursable de 20 % et une portion non remboursable de 10 %.

— La prime remboursable de 7,5 % au CTMM pour les titres disponibles en français sera maintenue afin d'encourager l'offre de jeux vidéo en français.

Ces modifications contribueront à maximiser les retombées en incitant les sociétés à commercialiser leurs propriétés intellectuelles à partir du Québec ou à y développer des centres de décision pour leurs activités commerciales, afin de générer davantage de revenus imposables au Québec pour tirer pleinement profit de l'aide fiscale offerte.

GRAPHIQUE E.1

### Illustration des taux applicables au CDAE et au CTMM<sup>(1)</sup>, avant et après le budget 2024-2025, à terme en 2028



(1) Ces taux sont applicables aux titres qui sont destinés à être commercialisés, mais qui ne sont pas un titre de formation professionnelle tel qu'un simulateur interactif pour apprentissage.

## ❑ Recentrer l'aide fiscale au secteur des TI sur les emplois à plus forte valeur ajoutée à compter de 2025

Afin de recentrer l'aide fiscale sur les emplois à plus forte valeur ajoutée du secteur des TI, le gouvernement prévoit éliminer le plafond salarial par employé du CDAE et du CTMM et introduire un seuil d'exclusion équivalent au montant personnel de base<sup>1</sup> du régime d'impôt des particuliers.

- Ce changement s'appliquera pour les années d'imposition des entreprises qui débutent après le 31 décembre 2024.
- Cet ajustement fera que le taux effectif croîtra en fonction du salaire d'un employé au lieu de décroître.

Entre autres, le retrait de l'application d'un plafond salarial contribuera à reconnaître la nature stratégique de certains employés, notamment les concepteurs-développeurs de logiciels ou de jeux vidéo et les directeurs créatifs et artistiques, dans un contexte de concurrence internationale accrue pour les attirer.

- Il s'agit généralement de travailleurs hautement spécialisés, bien rémunérés, qui sont très recherchés pour leur rôle central au sein des équipes auxquelles ils appartiennent.
- Une présence accrue de ces employés contribuera ainsi à inciter davantage les sociétés à localiser au Québec des activités à haute valeur ajoutée.

Par ailleurs, l'application d'un seuil d'exclusion par employé fera que le crédit d'impôt sera octroyé uniquement sur la portion de salaire généralement imposable à l'impôt des particuliers.

- Ainsi, grâce à cette modalité, la rentabilité de l'aide fiscale sera optimisée pour le gouvernement.

TABLEAU E.4

### Taux effectif du CDAE et du CTMM selon le salaire admissible d'un employé, avant et après le budget 2024-2025 (à terme en 2028) (en pourcentage)

Salaire admissible d'un employé	CDAE		CTMM <sup>(1)</sup>	
	2024 <sup>(2)</sup>	2028 <sup>(3)</sup>	2024 <sup>(4)</sup>	2028 <sup>(3)</sup>
50 000 \$	30,0	18,1	37,5	22,7
100 000 \$	25,0	24,1	37,5	30,1
150 000 \$	16,7	26,0	25,0	32,6

(1) Pour une dépense admissible au taux de 37,5 %, incluant la prime au français de 7,5 %.

(2) Le plafond salarial annuel applicable est de 83 333 \$ par employé.

(3) Sous l'hypothèse que le seuil d'exclusion par employé, correspondant au montant personnel de base, est indexé selon l'inflation prévue.

(4) Le plafond salarial annuel applicable est de 100 000 \$ par employé, mais pour lequel jusqu'à 20 % des employés d'une entreprise n'y sont pas assujettis. Cette exclusion n'est pas prise en compte dans le présent tableau.

<sup>1</sup> À titre indicatif, ce montant est de 18 056 \$ en 2024 et il est indexé annuellement dans le régime d'imposition des particuliers.

## Des crédits d'impôt qui demeurent compétitifs

Les entreprises du Québec font face à une vive concurrence au Canada et à l'international dans le secteur des TI et du jeu vidéo.

Comme le Québec, plusieurs territoires offrent des crédits d'impôt pour soutenir la production de jeux vidéo, alors qu'il n'y a pas d'équivalent au crédit d'impôt pour le développement des affaires électroniques (CDAE)<sup>1</sup>.

Avec les modifications du budget 2024-2025, le crédit d'impôt pour la production de titres multimédias (CTMM) du Québec permettra notamment de recentrer l'aide fiscale sur des emplois hautement spécialisés et bien rémunérés.

- Par exemple, pour un programmeur de jeux vidéo ayant un revenu de 100 000 \$, le taux effectif de l'aide fiscale disponible au Québec pourrait atteindre 41,4 %, comparativement à 40,0 % en Ontario.
  - Une partie des activités réalisées par un tel employé peut généralement donner droit à son employeur au crédit d'impôt pour la recherche scientifique et le développement expérimental (RS&DE) du gouvernement fédéral.
    - Ce crédit d'impôt peut être cumulé avec le CTMM, ce qui n'est pas possible avec le crédit d'impôt de l'Ontario pour les produits multimédias interactifs numériques (CIOPMIN).

Combinés aux nombreux avantages qu'ils présentent, notamment à l'égard du coût de la vie et du coût d'implantation, les crédits d'impôt disponibles au Québec continueront de permettre aux entreprises d'être compétitives et de maximiser les retombées de cet écosystème.

### Comparaison du taux effectif de l'aide fiscale pour un programmeur de jeux vidéo ayant un revenu de 100 000 \$, Québec (après le budget 2024-2025) et Ontario

	Québec	Ontario
Crédit d'impôt pour jeux vidéo	CTMM	CIOPMIN
– Taux	37,5 % <sup>(1)</sup>	40,0 % <sup>(2)</sup>
– Dépenses admissibles	Main-d'œuvre et sous-traitance au Québec	Main-d'œuvre
Crédit d'impôt RS&DE du fédéral <sup>(3)</sup>	Pouvant être cumulé avec le CTMM	Ne pouvant être cumulé avec le CIOPMIN
Taux effectif (provincial et fédéral)	41,4 % <sup>(4)</sup>	40,0 %

- (1) Sous l'hypothèse d'une société rentable qui réalise un jeu vidéo admissible à la prime au français de 7,5 %.
- (2) Sous l'hypothèse d'une société qui développe et commercialise son propre jeu vidéo en Ontario et qui est donc admissible au taux bonifié de 40 %, au lieu d'un taux de 35 %.
- (3) Une société du Québec peut cumuler le crédit d'impôt RS&DE du gouvernement fédéral avec le CTMM pour une même dépense de main-d'œuvre, alors que ce n'est pas possible pour une société en Ontario avec le CIOPMIN.
- (4) Sous l'hypothèse d'un seuil d'exclusion de 18 623 \$ au CTMM pour 2025 et que 20 % des activités réalisées par le programmeur de jeux vidéo sont admissibles au crédit d'impôt RS&DE. Pour une PME admissible au taux de 35 %, cela représente un crédit d'impôt RS&DE de 10 850 \$, si l'on considère des dépenses admissibles de 31 000 \$, comprenant la portion du salaire de 20 000 \$ et les frais généraux de 11 000 \$ (55 % du salaire, selon la méthode de remplacement).

1 Des territoires peuvent offrir certains avantages pour attirer des projets d'entreprises en TI, comme des congés de taxes foncières, des aides à l'investissement ou encore des taux d'imposition réduits.

## ❑ **Modifier le crédit d'impôt pour services de production cinématographique dès 2024**

Les productions cinématographiques étrangères réalisées au Québec font rayonner l'expertise québécoise à l'étranger. Elles bénéficient également aux productions locales, puisqu'elles contribuent au déploiement d'infrastructures modernes et au développement d'une expertise permettant d'offrir des conditions optimales de tournage et des services d'effets visuels et d'animation de pointe.

Pour maximiser les retombées du CSPC, le gouvernement prévoit, dans le cadre du budget 2024-2025, des modifications visant à :

- favoriser l'attraction de tournages étrangers au Québec;
- mieux cibler l'aide du CSPC sur les dépenses de main-d'œuvre relatives aux activités de production d'effets visuels et d'animation.

## ■ **Favoriser l'attraction de tournages étrangers au Québec**

De nombreux territoires se font concurrence pour attirer des productions étrangères d'envergure, dans un contexte où la demande de contenus audiovisuels s'est accrue avec la multiplication des plateformes de diffusion en continu.

Ainsi, pour favoriser l'attraction de tournages cinématographiques et télévisuels étrangers au Québec, le gouvernement prévoit la majoration du taux de base du crédit d'impôt de 20 % à 25 % à compter du jour suivant celui du discours sur le budget 2024-2025.

- Cette aide continuera de s'appliquer sur l'ensemble des frais d'une production correspondant au total du coût de la main-d'œuvre et des biens admissibles.

Ce geste permettra non seulement au Québec de demeurer compétitif dans un environnement concurrentiel, mais également de stimuler les investissements en infrastructures de tournage et de pérenniser des emplois dans l'écosystème audiovisuel québécois.

## ■ **Cibler l'aide fiscale pour les effets visuels et l'animation sur les dépenses de main-d'œuvre**

Actuellement, le CSPC permet aux producteurs cinématographiques étrangers de bénéficier d'un crédit d'impôt remboursable de 36 % sur la totalité du coût des contrats d'effets visuels et d'animation réalisés au Québec.

Dans l'objectif de mieux cibler l'aide fiscale sur les dépenses de main-d'œuvre, le gouvernement prévoit que, désormais, seule une portion de 65 % de la valeur d'un tel contrat sera considérée comme une dépense admissible au CSPC.

- Cette portion de 65 % de dépenses admissibles s'appliquera au taux de base, majoré à 25 %, et à la bonification de 16 % pour les effets visuels et l'animation.

Cet ajustement, qui entrera en vigueur à compter du jour suivant celui du discours sur le budget 2024-2025, contribuera également à améliorer l'équité entre les crédits d'impôt qui soutiennent les secteurs intensifs en emplois en TI et assurera une cohérence avec les crédits d'impôt visant à promouvoir la culture, qui ont généralement un plafond de 65 % de dépenses de main-d'œuvre.

— Le CSPC est le seul crédit d'impôt basé sur les salaires qui peut être réclamé à l'égard de la totalité du montant d'un contrat de sous-traitance.

### ■ Préserver la compétitivité du secteur des effets visuels et de l'animation

Si l'on considère l'aide fiscale du gouvernement fédéral, ces changements permettront d'offrir un traitement fiscal des dépenses relatives aux effets visuels et à l'animation comparable à celui de l'Ontario.

Le CSPC continuera ainsi à contribuer au succès de l'écosystème et à la mise en valeur de l'expertise québécoise dans le secteur des effets visuels et de l'animation.

TABLEAU E.5

#### Comparaison du taux effectif de l'aide fiscale pour des services de production cinématographique, Québec et Ontario (en pourcentage)

	Québec		Ontario
	Avant le budget 2024-2025	Après le budget 2024-2025	
Taux du crédit d'impôt provincial			
– Portion de base (main-d'œuvre et autres dépenses)	20,0 <sup>(1)</sup>	25,0 <sup>(1)</sup>	21,5
– Bonification pour effets visuels et animation (main-d'œuvre)	16,0 <sup>(1)</sup>	16,0 <sup>(1)</sup>	18,0
Taux du crédit d'impôt fédéral <sup>(2)</sup> (main-d'œuvre)	16,0	16,0	16,0
Taux effectifs (provincial et fédéral) selon le type de production			
– Production sans effets visuels	25,1	29,8	26,5
– Production avec 50 % d'effets visuels	33,9	31,3	29,5 <sup>(3)</sup>
– Production avec 100 % d'effets visuels	42,7	32,8	32,5 <sup>(3)</sup>

(1) Avant le budget 2024-2025, la totalité du coût d'un contrat d'effets visuels et d'animation est considérée comme une dépense admissible, alors que seulement une proportion de 65 % sera considérée comme admissible après le budget 2024-2025.

(2) Les dépenses admissibles au crédit d'impôt du gouvernement fédéral sont réduites du crédit d'impôt provincial accordé pour ces mêmes dépenses.

(3) Le taux effectif considère que les dépenses de main-d'œuvre admissibles de la firme d'effets visuels et d'animation (réclamant la bonification pour effets visuels et animation en Ontario) représentent 45 % du coût des contrats.

## 1.2 Bonifier le soutien à la production cinématographique et télévisuelle québécoise

L'industrie cinématographique et télévisuelle contribue à mettre en valeur la culture québécoise. Pour appuyer son développement et son rayonnement, le gouvernement offre notamment le crédit d'impôt pour la production cinématographique ou télévisuelle québécoise, qui représente un soutien important pour les producteurs indépendants québécois.

— Il permet d'accorder une aide, qui peut varier de 28 % à 66 %, applicable aux dépenses de main-d'œuvre qui n'excèdent pas 50 % des frais de production.

Depuis quelques années, cette industrie évolue dans un contexte où la hausse des salaires crée une forte pression sur les frais de production. Cette situation peut contraindre les producteurs dans leurs choix artistiques et affecter le contenu et le potentiel commercial de leurs œuvres.

Pour encourager l'industrie cinématographique et télévisuelle québécoise, le gouvernement prévoit hausser le plafond des dépenses de main-d'œuvre de 50 % à 65 % des frais de production à compter du jour suivant celui du discours sur le budget 2024-2025.

— Cette amélioration établira une meilleure adéquation de l'aide fiscale avec la réalité des coûts de main-d'œuvre dans les productions québécoises.

Cette initiative représentera un appui additionnel à l'industrie cinématographique et télévisuelle québécoise totalisant 86,3 millions de dollars sur cinq ans.

### Illustration de l'impact de la bonification du crédit d'impôt

L'impact de la hausse du plafond des dépenses de main-d'œuvre de 50 % à 65 % pourrait permettre à une production cinématographique ou télévisuelle québécoise de bénéficier d'un montant de crédit d'impôt jusqu'à 30 % plus élevé.

— Par exemple, une production, dont les frais s'élèvent à 1 million de dollars et les dépenses de main-d'œuvre représentent au moins 65 % de ces frais, pourra bénéficier d'un crédit d'impôt de 260 000 \$ au lieu de 200 000 \$.

### Illustration de l'impact de la hausse du plafond des dépenses de main-d'œuvre

(en dollars, sauf indication contraire)

<b>Crédit d'impôt pour la production cinématographique ou télévisuelle québécoise</b>	<b>Avant le budget 2024-2025</b>	<b>Après le budget 2024-2025</b>
Frais de production	1 000 000	1 000 000
Dépenses de main-d'œuvre	650 000	650 000
Plafond des dépenses de main-d'œuvre	50 %	65 %
Crédit d'impôt		
– Dépenses admissibles	500 000	650 000
– Montant du crédit d'impôt (taux de 40 %) <sup>(1)</sup>	200 000	260 000

(1) Correspond au taux de base accordé pour une production originale de langue française et ne bénéficiant pas de bonification.

### 1.3 Abolir le crédit d'impôt aux entreprises favorisant le maintien en emploi des travailleurs d'expérience

Dans l'objectif de favoriser la participation des travailleurs d'expérience au marché du travail, le gouvernement a mis en place diverses mesures, dont le crédit d'impôt aux entreprises favorisant le maintien en emploi des travailleurs d'expérience (CMETE) dans le cadre du budget 2019-2020.

Sommairement, ce crédit d'impôt est destiné aux entreprises admissibles ayant à leur emploi un particulier âgé de 60 ans ou plus. Il est calculé sur les cotisations québécoises de l'employeur payées relativement à un tel employé<sup>2</sup>.

— L'aide peut atteindre 1 250 \$ pour un travailleur âgé de 60 à 64 ans (taux de 50 %) et 1 875 \$ pour un travailleur âgé de 65 ans ou plus (taux de 75 %).

Dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre, le CMETE perd son effet incitatif à l'embauche de travailleurs d'expérience, puisque le bassin de main-d'œuvre disponible est insuffisant.

— Un employeur, déjà limité dans son choix pour pourvoir les postes disponibles, serait disposé à embaucher un travailleur d'expérience même sans incitatif fiscal.

De plus, les modifications apportées au Régime de rentes du Québec (RRQ), applicables dès 2024, réduiront les cotisations des employeurs à l'égard de leurs travailleurs d'expérience de 65 ans ou plus décidant de cesser leurs cotisations, ce qui réduit considérablement l'avantage fiscal offert par le CMETE.

— Les cotisations au RRQ représentent, pour les PME, près de 50 % des charges sur la masse salariale admissibles à un remboursement par la mesure.

Dans ce contexte, à compter du jour suivant celui du discours sur le budget 2024-2025, le gouvernement prévoit l'abolition du CMETE, qu'il avait instauré en 2019, en raison de son manque d'efficacité.

— Ce geste permettra de dégager des économies de l'ordre de 251,9 millions de dollars sur cinq ans.

Le gouvernement continue de favoriser la participation au marché du travail des travailleurs d'expérience, notamment en offrant le crédit d'impôt pour la prolongation de carrière dans le régime fiscal des particuliers, qui bénéficie à un peu plus de 350 000 contribuables par année.

---

<sup>2</sup> Cotisations au Régime de rentes du Québec (taux statutaire de 6,4 % en 2024 jusqu'au maximum des gains admissibles), au Fonds des services de santé (de 1,25 % à 4,26 %), à la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (moyenne de 1,54 %) et au Régime québécois d'assurance parentale (0,692 %).





## 2. DEMANDER DES EFFORTS D'OPTIMISATION AUX ENTREPRISES DU GOUVERNEMENT

Afin d'optimiser leur performance, les principales entreprises du gouvernement, soit Hydro-Québec, Loto-Québec, la Société des alcools du Québec, la Société québécoise du cannabis et Investissement Québec, devront effectuer des efforts d'optimisation et d'efficience totalisant 1,0 milliard de dollars de 2025-2026 à 2028-2029.

- Les efforts exigés de la part de chacune des entreprises du gouvernement seront déterminés en collaboration avec celles-ci au cours de la prochaine année.
- Les entreprises concernées seront responsables d'identifier et de mettre en œuvre les mesures d'optimisation des revenus et de rationalisation des dépenses nécessaires à l'atteinte des cibles fixées.

TABLEAU E.6

### Impact financier des efforts demandés aux entreprises du gouvernement (en millions de dollars)

	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	Total
Demander des efforts d'optimisation aux entreprises du gouvernement	—	100,0	200,0	300,0	400,0	1 000,0

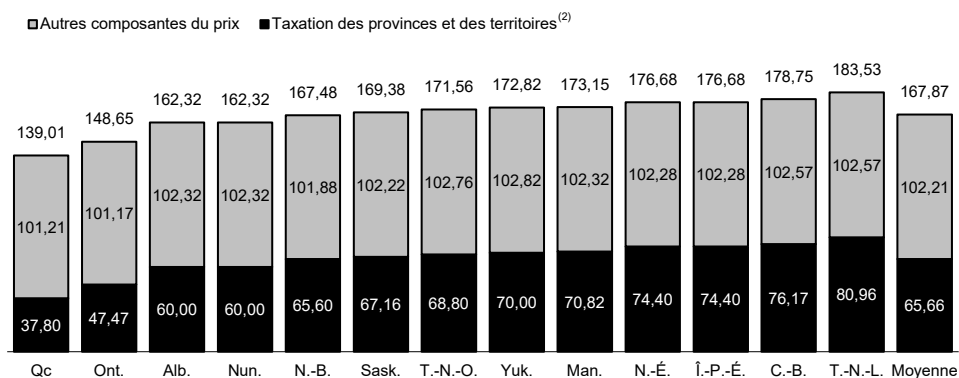


### 3. POURSUIVRE LA LUTTE CONTRE LE TABAGISME

À 37,80 \$ par cartouche de 200 cigarettes, la taxation provinciale sur les produits du tabac au Québec est la moins élevée au Canada. L'écart est notamment de 9,67 \$ avec l'Ontario et de 27,80 \$ avec le Nouveau-Brunswick.

GRAPHIQUE E.2

#### Prix moyen et taxation d'une cartouche de 200 cigarettes dans les provinces et les territoires canadiens<sup>(1)</sup> (en dollars par cartouche de 200 cigarettes)



(1) En date du 1<sup>er</sup> mars 2024.

(2) En incluant la taxe de vente harmonisée dans les provinces où elle s'applique.

Sources : Ministères des Finances et gouvernements provinciaux et territoriaux et ministère des Finances du Canada.

De plus, bien que la vigilance continue d'être de mise, la part de marché des produits de la contrebande est stable depuis plusieurs années au Québec. Elle est actuellement estimée à moins de 10 %.

Il est important d'optimiser les revenus provenant de cette taxe, particulièrement dans le contexte où le tabagisme entraîne des coûts annuels de santé de 3,8 milliards de dollars au Québec et qu'il est responsable du décès de 13 000 personnes par année.

Ainsi, le gouvernement annonce deux hausses de la taxe applicable sur les produits du tabac de 2 \$ par cartouche de 200 cigarettes<sup>3</sup>.

— La taxe applicable sur les produits du tabac passera de 37,80 \$ à 39,80 \$ par cartouche de 200 cigarettes à compter du 13 mars 2024.

— Une deuxième hausse surviendra le 6 janvier 2025. La taxe applicable s'établira alors à 41,80 \$ par cartouche de 200 cigarettes.

<sup>3</sup> Voir la section A des *Renseignements additionnels – Mars 2024* pour plus de détails.

La taxation des produits du tabac constitue l'une des meilleures mesures pour lutter contre le tabagisme, particulièrement chez les jeunes. De plus, l'optimisation des revenus provenant de cette taxe augmentera les revenus du gouvernement de 300,0 millions de dollars sur cinq ans et entraînera une diminution d'environ 40 000 fumeurs.

Cette diminution favorisera l'atteinte de l'objectif de la Politique gouvernementale de prévention en santé qui vise à réduire la prévalence du tabagisme à 10 % d'ici 2025.

Par ailleurs, le gouvernement augmentera le financement des partenaires du comité ACCES<sup>4</sup> tabac afin de prévenir une augmentation des activités de contrebande du tabac.

TABLEAU E.7

**Impact financier de poursuivre la lutte contre le tabagisme**

(en millions de dollars)

	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	Total
Poursuivre la lutte contre le tabagisme	40,0	65,0	65,0	65,0	65,0	300,0

<sup>4</sup> Actions concertées pour contrer les économies souterraines.

## 4. ASSURER L'ÉQUITÉ ET L'INTÉGRITÉ DU RÉGIME FISCAL

Afin de continuer de prodiguer des services publics de qualité et de renforcer le soutien aux collectivités, le gouvernement doit s'assurer du maintien de l'équité et de l'intégrité du régime fiscal.

Pour ce faire, il annonce des investissements de 96,5 millions de dollars sur cinq ans pour le déploiement d'un ensemble d'initiatives, entre autres pour :

- renforcer le contrôle fiscal et le recouvrement;
- intensifier la lutte contre les crimes économiques.

De plus, depuis quelques années, Revenu Québec observe une situation de sous-déclaration du prix de vente pour les véhicules usagés de 10 ans ou plus dans le but d'éluider le paiement de la taxe de vente du Québec. Par exemple, en 2022, il y a eu plus de 130 000 transactions indiquant un prix de vente déclaré de 1 \$ ou moins.

Afin d'assurer l'intégrité du régime fiscal, le nombre d'années publiées dans le *Guide d'Évaluation Hebdo (Automobiles et Camions Légers)* sera porté de 9 à 14 ans.

Ces mesures permettront de générer des revenus supplémentaires de près de 660 millions de dollars sur cinq ans.

TABLEAU E.8

### Impact financier des actions visant à assurer l'équité et l'intégrité du régime fiscal (en millions de dollars)

	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	Total
Renforcer le contrôle fiscal et le recouvrement	-6,5	-16,8	-17,2	-17,5	-17,9	-75,9
Intensifier la lutte contre les crimes économiques	-3,0	-5,0	-5,2	-3,7	-3,7	-20,6
<b>Sous-total</b>	<b>-9,5</b>	<b>-21,8</b>	<b>-22,4</b>	<b>-21,2</b>	<b>-21,6</b>	<b>-96,5</b>
Revenus générés par le renforcement du contrôle fiscal et du recouvrement	36,4	91,4	91,8	92,1	92,5	404,2
Contre la sous-déclaration du prix de vente des véhicules usagés	15,0	60,0	60,0	60,0	60,0	255,0
<b>Sous-total</b>	<b>51,4</b>	<b>151,4</b>	<b>151,8</b>	<b>152,1</b>	<b>152,5</b>	<b>659,2</b>
<b>TOTAL</b>	<b>41,9</b>	<b>129,6</b>	<b>129,4</b>	<b>130,9</b>	<b>130,9</b>	<b>562,7</b>

La description détaillée des mesures annoncées pour assurer l'équité et l'intégrité du régime fiscal est présentée dans la section B des *Renseignements additionnels – Mars 2024*.



## 5. AMORCER UN EXAMEN DES DÉPENSES GOUVERNEMENTALES

Afin d'améliorer l'efficacité de ses interventions, le gouvernement annonce qu'il amorcera, dès le printemps 2024, une révision de l'ensemble de ses dépenses.

Pour ce faire, un examen couvrira les dépenses fiscales liées aux régimes d'imposition des particuliers et des sociétés ainsi qu'au régime des taxes à la consommation. Un autre examen couvrira les dépenses des ministères et organismes gouvernementaux.

— Ces exercices permettront d'améliorer l'efficacité de l'État en modernisant ses interventions afin d'assurer l'atteinte de leurs objectifs et leur cohérence avec le contexte socioéconomique d'aujourd'hui.

Les premières actions résultant de ces deux examens seront intégrées au plan de retour à l'équilibre budgétaire qui sera présenté au moment de la publication du budget 2025-2026.

### Bien gérer les dépenses gouvernementales

#### Plus de 70 G\$ de coûts associés au régime fiscal

En 2023, le régime fiscal du Québec comptait 277 dépenses fiscales, totalisant 49,0 milliards de dollars.

Par ailleurs, si l'on inclut les mesures fiscales faisant partie du régime fiscal de base, qui sont présentées à titre informatif dans la publication *Dépenses fiscales*, le coût total de ces mesures et des dépenses fiscales est de 71,3 milliards de dollars en 2023 et devrait atteindre 74,0 milliards de dollars en 2024.

#### 136 G\$ de dépenses budgétaires

Les dépenses budgétaires des ministères et organismes gouvernementaux, c'est-à-dire excluant celles financées par le régime fiscal, sont de 136,0 milliards de dollars en 2024-2025.

— Si l'on exclut les grandes missions de l'État que sont la santé et l'éducation, ces dépenses atteignent 43,7 milliards de dollars pour cette même année.

#### Plus de 200 G\$ à gérer efficacement

Gérer efficacement l'État, c'est s'assurer que plus de 200 milliards de dollars sont déployés de façon optimale, pour offrir la meilleure qualité de services possible à la population et pour poursuivre certains objectifs stratégiques, notamment sur les plans économique, social et culturel.

Ainsi, le ministère des Finances examinera les dépenses fiscales, et le Secrétariat du Conseil du trésor, les dépenses et les activités des ministères et organismes. Le résultat de ces examens sera intégré aux gestes à poser dans le cadre du plan de retour à l'équilibre budgétaire qui sera présenté au moment de la publication du budget 2025-2026.





# IMPACT FINANCIER

TABLEAU E.9

## Impact financier des gestes pour optimiser l'action de l'État (en millions de dollars)

	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	Total
<b>Réviser certaines aides fiscales aux entreprises</b>						
Améliorer l'équité et les retombées des crédits d'impôt soutenant les emplois du secteur des TI	5,6	39,4	169,6	295,9	364,0	874,5
Bonifier le soutien à la production cinématographique et télévisuelle québécoise	-1,3	-9,1	-22,1	-26,0	-27,8	-86,3
Abolir le crédit d'impôt aux entreprises favorisant le maintien en emploi des travailleurs d'expérience	—	20,2	65,5	81,4	84,8	251,9
<b>Sous-total – Réviser certaines aides fiscales aux entreprises</b>	<b>4,3</b>	<b>50,5</b>	<b>213,0</b>	<b>351,3</b>	<b>421,0</b>	<b>1 040,1</b>
<b>Demander des efforts d'optimisation aux entreprises du gouvernement</b>	<b>—</b>	<b>100,0</b>	<b>200,0</b>	<b>300,0</b>	<b>400,0</b>	<b>1 000,0</b>
<b>Poursuivre la lutte contre le tabagisme</b>	<b>40,0</b>	<b>65,0</b>	<b>65,0</b>	<b>65,0</b>	<b>65,0</b>	<b>300,0</b>
<b>Assurer l'équité et l'intégrité du régime fiscal</b>						
Renforcer le contrôle fiscal et le recouvrement	-6,5	-16,8	-17,2	-17,5	-17,9	-75,9
Intensifier la lutte contre les crimes économiques	-3,0	-5,0	-5,2	-3,7	-3,7	-20,6
<b>Sous-total</b>	<b>-9,5</b>	<b>-21,8</b>	<b>-22,4</b>	<b>-21,2</b>	<b>-21,6</b>	<b>-96,5</b>
Revenus générés par le renforcement du contrôle fiscal et du recouvrement	36,4	91,4	91,8	92,1	92,5	404,2
Contre la sous-déclaration du prix de vente des véhicules usagés	15,0	60,0	60,0	60,0	60,0	255,0
<b>Sous-total</b>	<b>51,4</b>	<b>151,4</b>	<b>151,8</b>	<b>152,1</b>	<b>152,5</b>	<b>659,2</b>
<b>Sous-total – Assurer l'équité et l'intégrité du régime fiscal</b>	<b>41,9</b>	<b>129,6</b>	<b>129,4</b>	<b>130,9</b>	<b>130,9</b>	<b>562,7</b>
<b>Amorcer un examen des dépenses gouvernementales</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>
<b>TOTAL</b>	<b>86,2</b>	<b>345,1</b>	<b>607,4</b>	<b>847,2</b>	<b>1 016,9</b>	<b>2 902,8</b>



# Section F

## ÉCONOMIE DU QUÉBEC : ÉVOLUTION RÉCENTE ET PERSPECTIVES POUR 2024 ET 2025

<b>Sommaire.....</b>	<b>F.3</b>
<b>1. La situation économique au Québec .....</b>	<b>F.7</b>
1.1 Une conjoncture plus favorable à la croissance est attendue dès le deuxième semestre de 2024.....	F.7
1.2 Le marché du travail ralentit, mais demeure résilient.....	F.10
1.3 La demande intérieure soutiendra la hausse du PIB réel .....	F.12
1.4 Les baisses de taux d'intérêt allégeront la pression sur les finances des ménages.....	F.15
1.5 Le secteur résidentiel renouera avec la croissance après deux années difficiles .....	F.16
1.6 Plusieurs facteurs sont réunis pour soutenir le rebond des investissements non résidentiels .....	F.18
1.7 La valeur des investissements des gouvernements se situe à un sommet.....	F.19
1.8 Les exportations seront un important contributeur à l'activité économique .....	F.21
1.9 Les pressions sur les prix se résorbent graduellement .....	F.22
1.10 La progression du PIB nominal se modère, mais demeurera vigoureuse .....	F.25
1.11 Des prévisions comparables à celles du secteur privé.....	F.26
<b>2. La situation des principaux partenaires économiques     du Québec .....</b>	<b>F.29</b>
2.1 La situation économique au Canada.....	F.29
2.2 La situation économique aux États-Unis .....	F.35
<b>3. La situation économique mondiale .....</b>	<b>F.41</b>
<b>4. L'évolution des marchés financiers .....</b>	<b>F.47</b>
<b>5. Principaux risques qui pourraient influencer le scénario     de prévision.....</b>	<b>F.51</b>



## SOMMAIRE

L'économie mondiale s'est montrée résiliente en 2023 en raison notamment de la bonne performance de l'économie américaine. Néanmoins, les difficultés s'intensifient alors que les effets du durcissement des conditions financières s'accroissent. L'activité économique ralentira dans la plupart des régions en 2024.

— Globalement, la croissance du PIB réel mondial devrait se situer à 2,8 % en 2024, après une augmentation de 3,0 % en 2023<sup>1</sup>. Aux États-Unis, la progression de l'activité économique s'affaiblira, passant de 2,5 % en 2023 à 1,5 % en 2024. Au Canada, la hausse du PIB réel décélèrera à 0,7 % en 2024 (+1,1 % en 2023).

Cette période de faiblesse économique continuera de modérer les pressions sur les prix. Ainsi, les banques centrales amorceront un assouplissement graduel de leur politique monétaire à compter du deuxième trimestre de 2024. Des conditions de crédit plus avantageuses et la maîtrise de l'inflation rétabliront un contexte propice à une croissance durable en 2025.

Au Québec, l'économie a stagné en 2023, et l'accroissement du PIB réel demeurera modeste en 2024 (+0,6 %). Une amélioration plus tangible des conditions économiques est escomptée au second semestre de 2024 du fait de la diminution graduelle des taux d'intérêt. La progression du PIB réel s'accélénera pour atteindre 1,6 % en 2025.

**Les effets du durcissement des conditions financières s'accroissent dans de nombreuses économies. Ainsi, le début de l'année 2024 restera difficile. Une amélioration tangible des conditions économiques est attendue au second semestre de 2024 et en 2025 en raison de la baisse progressive des taux d'intérêt.**

**Au Québec, la croissance du PIB réel demeurera modeste en 2024 (+0,6 %) avant de s'accroître à 1,6 % en 2025.**

TABLEAU F.1

### Croissance économique (PIB réel, variation en pourcentage)

	2022	2023	2024	2025
Québec	2,5	0,2	0,6	1,6
Canada	3,8	1,1	0,7	1,9
États-Unis	1,9	2,5	1,5	1,6
Monde <sup>(1)</sup>	3,5	3,0	2,8	3,0

(1) Le PIB réel mondial est exprimé en parité des pouvoirs d'achat.

Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada, Fonds monétaire international, S&P Global, LSEG Datastream, Bloomberg, Eurostat et ministère des Finances du Québec.

<sup>1</sup> Sauf indication contraire, cette section reflète les données économiques disponibles au 29 février 2024.

La politique monétaire restrictive et l'inflation élevée ont entraîné des conséquences économiques importantes au Québec au cours des derniers trimestres. En effet, le PIB réel a stagné en 2023. Globalement, la production n'a augmenté que de 0,2 % pour l'ensemble de l'année.

- L'activité économique s'est contractée de 0,4 % au deuxième trimestre de 2023 et de 0,2 % au troisième trimestre.
- Par ailleurs, la croissance du PIB réel au dernier trimestre de 2023 a été limitée par l'effet des grèves dans les secteurs public et parapublic.

La faiblesse relative de l'économie en 2023 n'a toutefois pas été généralisée à l'ensemble des industries. De plus, les baisses de production observées sont en partie attribuables à des facteurs temporaires. En particulier :

- les conditions météorologiques difficiles et les conséquences des feux de forêt ont eu des répercussions sur les industries de la foresterie et de l'exploitation forestière, de la fabrication de papier et de produits en bois, des services publics et de l'agriculture;
- les hausses successives de taux d'intérêt ont touché l'industrie de la construction.

L'économie a stagné en 2023, mais le marché du travail est demeuré résilient. Notamment, le taux de chômage, à 4,5 % en moyenne en 2023, est resté largement en deçà de celui de l'ensemble du Canada (5,4 %) et le plus faible parmi les provinces.

La bonne performance du marché du travail s'est traduite par une forte croissance des salaires et traitements (+6,0 % en 2023). Par ailleurs, depuis juillet, les Québécois bénéficient de la réduction d'impôt octroyée par le gouvernement sur leurs retenues à la source. Ces facteurs ont soutenu la progression du revenu disponible des ménages et ont solidifié la situation financière des Québécois.

- Entre 2018 et 2023, le revenu disponible des ménages en termes réels a affiché un gain de 16,8 % au Québec, par rapport à une augmentation de 13,1 % au Canada.

Par conséquent, l'économie du Québec est bien positionnée pour amorcer une reprise durable au deuxième semestre de l'année 2024, de manière synchronisée avec la baisse graduelle des taux d'intérêt et la diminution de l'inflation.

## **□ Les pressions sur les prix se modèrent graduellement**

Les pressions inflationnistes mondiales s'atténuent alors que les effets des politiques monétaires restrictives se font de plus en plus sentir. La progression des salaires décélère en corrélation avec la modération de la croissance économique. Par ailleurs, les déséquilibres entre l'offre et la demande s'estompent. En effet, les perturbations dans les chaînes d'approvisionnement se résorbent et les consommateurs se montrent prudents.

Bien que l'inflation ait baissé considérablement depuis les sommets atteints en 2022, elle demeure encore au-dessus des cibles des banques centrales dans la plupart des économies. Le rythme modéré de désinflation s'explique principalement par les prix des services, dont la croissance demeure élevée. Également, le coût du logement a été soutenu par la hausse des taux d'intérêt, qui a fait croître les versements hypothécaires.

Néanmoins, les progrès accomplis en matière d'inflation devraient permettre aux banques centrales de commencer à assouplir leur politique monétaire à compter du deuxième trimestre de 2024. La croissance de l'indice des prix à la consommation (IPC) devrait continuer de diminuer graduellement en 2024 et en 2025. Au Canada, l'IPC devrait revenir à la cible de 2,0 % de la banque centrale au troisième trimestre de 2025.

TABLEAU F.2

### Indice des prix à la consommation (variation en pourcentage)

	2022	2023	2024	2025
Québec	6,7	4,5	2,8	2,2
Canada	6,8	3,9	2,7	2,2
États-Unis	8,0	4,1	2,6	2,1
Zone euro <sup>(1)</sup>	8,4	5,4	2,7	2,2
Monde <sup>(1)</sup>	8,7	6,8	5,8	4,4

(1) Il s'agit de la prévision de la Commission européenne de février 2024 pour la zone euro et de la prévision du Fonds monétaire international de janvier 2024 pour le monde.

Sources : Statistique Canada, S&P Global, Fonds monétaire international, Commission européenne et ministère des Finances du Québec.

## ❑ Une prévision empreinte d'incertitude concernant l'inflation

Le scénario de prévision économique repose sur une modération graduelle de la croissance des prix. Une évolution différente pourrait inciter les banques centrales à revoir leur stratégie et aurait des conséquences sur l'activité économique mondiale.

- Notamment, la progression des prix pourrait repartir à la hausse ou demeurer au-dessus des cibles des banques centrales. Une telle situation pourrait les amener à rehausser leur taux directeur ou à le maintenir à un niveau restrictif plus longtemps qu'escompté. Cette situation pourrait entraîner l'économie de plusieurs régions, dont le Canada et le Québec, dans une récession.
- En contrepartie, l'inflation pourrait ralentir plus rapidement que prévu. Les banques centrales pourraient alors amorcer plus tôt le cycle d'assouplissement monétaire et même accélérer le rythme de baisses des taux. Ce contexte pourrait induire une croissance économique plus vigoureuse qu'estimé.





# 1. LA SITUATION ÉCONOMIQUE AU QUÉBEC

## 1.1 Une conjoncture plus favorable à la croissance est attendue dès le deuxième semestre de 2024

L'économie du Québec a stagné en 2023.

- La politique monétaire restrictive a limité l'activité dans les industries sensibles aux taux d'intérêt, dont celle de la construction. De plus, des facteurs temporaires tels que les importants feux de forêt et les grèves dans les secteurs public et parapublic ont freiné la production dans certaines industries.
- Ainsi, après deux années de fortes progressions en 2021 (+6,7 %) et en 2022 (+2,5 %), le PIB réel n'a augmenté que de 0,2 % en 2023.

Une faible croissance est également escomptée en 2024 (+0,6 %).

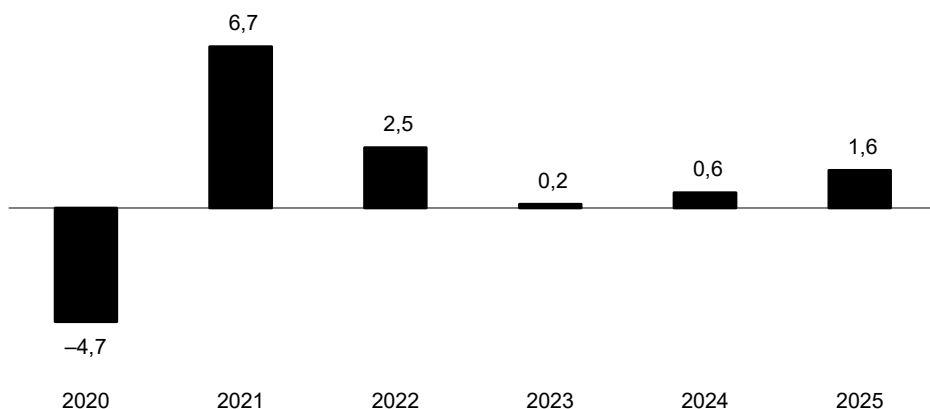
- Les taux d'intérêt, qui demeureront à des niveaux supérieurs à ceux observés avant la pandémie, continueront de modérer l'activité économique au début de 2024.
- En raison du ralentissement attendu de l'inflation, la Banque du Canada devrait amorcer son cycle d'assouplissement de la politique monétaire dès le deuxième trimestre de 2024. La diminution des taux d'intérêt offrira une conjoncture plus favorable à la croissance.

En 2025, une amélioration tangible des conditions économiques est attendue. La progression du PIB réel s'accélénera et devrait se situer à 1,6 %.

GRAPHIQUE F.1

### Croissance économique au Québec

(PIB réel, variation en pourcentage)



Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

## Le Québec est-il en récession?

### Le PIB réel au Québec a reculé au cours de deux trimestres consécutifs en 2023

Les effets de la politique monétaire restrictive et de l'inflation élevée, de même que des facteurs temporaires comme les importants feux de forêt, ont entraîné le Québec dans une période de stagnation économique en 2023.

- Le PIB réel au Québec a fléchi de 0,4 % au deuxième trimestre de 2023 et de 0,2 % au troisième trimestre. Par ailleurs, le quatrième trimestre devrait se solder par une modeste hausse du PIB réel en raison des grèves dans les secteurs public et parapublic.

La modération de l'activité économique observée en 2023 au Québec ne répond toutefois pas aux critères généralement reconnus pour définir une récession.

### Croissance économique

(variation en pourcentage par rapport à la période précédente)

	Québec		Canada	
	PIB réel	PIB réel par habitant	PIB réel	PIB réel par habitant
1 <sup>er</sup> trimestre de 2023	0,4	0,0	0,6	0,1
2 <sup>e</sup> trimestre de 2023	-0,4	-0,9	0,2	-0,5
3 <sup>e</sup> trimestre de 2023	-0,2	-0,9	-0,1	-1,0
4 <sup>e</sup> trimestre de 2023	0,1	-0,7	0,2	-0,8
<b>2022</b>	<b>2,5</b>	<b>1,3</b>	<b>3,8</b>	<b>2,0</b>
<b>2023</b>	<b>0,2</b>	<b>-2,1</b>	<b>1,1</b>	<b>-1,9</b>

Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

Une récession technique est définie par deux trimestres consécutifs de contraction du PIB réel. Or, cette condition n'est pas suffisante, selon les entités responsables de déclarer l'existence d'une récession. Ces dernières examinent de nombreux facteurs économiques avant d'en arriver à la conclusion que l'économie est en récession.

Aux États-Unis, les récessions sont déterminées par un comité d'experts du National Bureau of Economic Research (NBER). Celui-ci se base sur trois critères pour conclure si un ralentissement économique peut être considéré comme une récession, soit sa profondeur, sa diffusion à l'ensemble de l'économie et sa durée. Le NBER examine plusieurs indicateurs pour analyser les cycles économiques, notamment l'évolution de l'emploi et des dépenses de consommation.

- Il existe plusieurs exemples où une croissance négative du PIB réel américain pendant deux trimestres n'a pas été considérée comme une récession. Notamment en 2022, le ralentissement économique aux États-Unis n'a pas été considéré comme une récession puisqu'il était concentré dans quelques secteurs seulement.

Au Canada, les économistes se fient aux cycles identifiés par le Business Cycle Council de l'Institut C.D. Howe pour reconnaître une récession. Comme le NBER, celui-ci utilise une approche tridimensionnelle dans son analyse, qui considère la durée, l'amplitude et la portée du ralentissement économique. Il définit habituellement la récession par une baisse prononcée de l'activité économique, persistante et généralisée dans plusieurs secteurs.

Ces deux organisations attendent normalement plusieurs trimestres avant d'annoncer officiellement une période de récession. En effet, elles doivent s'assurer que des révisions dans les statistiques ne viennent pas infirmer l'interprétation préliminaire des données.

## Le Québec est-il en récession? (suite)

### Plusieurs indicateurs doivent être analysés pour définir une récession

Au Québec, la modération de l'activité économique observée en 2023 ne répond pas aux critères généralement reconnus pour définir une récession.

En effet, les reculs de la production ont été limités à quelques secteurs. Par ailleurs, la plupart des indicateurs affichaient des variations positives au troisième trimestre malgré la baisse du PIB réel.

- Une chute de la production et de la demande d'électricité reliée à des phénomènes climatiques explique une bonne part de la baisse du PIB réel.
- Le secteur extérieur (contribution de  $-0,7$  point de pourcentage à la variation du PIB réel) et la réduction des inventaires ( $-0,3$  point de pourcentage) sont à l'origine du repli du PIB réel au troisième trimestre.
- En revanche, la demande intérieure est demeurée robuste au troisième trimestre ( $+0,8$  point de pourcentage).
  - Notamment, les dépenses des ménages en termes réels ont augmenté de  $0,6$  % au cours de cette période.
  - De son côté, le revenu disponible des ménages excluant les transferts des administrations publiques a affiché une hausse de  $0,6$  % en termes réels, une deuxième progression trimestrielle consécutive ( $+1,3$  % au deuxième trimestre).

### Indicateurs économiques récents au Québec en 2023

(variation en pourcentage par rapport à la période précédente, sauf indication contraire)

	1 <sup>er</sup> trim.	2 <sup>e</sup> trim.	3 <sup>e</sup> trim.	4 <sup>e</sup> trim. <sup>(1)</sup>
PIB par industrie (en termes réels)	0,4	-0,3	-0,3	0,2
Revenu disponible des ménages moins les transferts des admin. publiques (en termes réels)	0,0	1,3	0,6	—
Consommation des ménages (en termes réels)	1,2	-0,2	0,6	—
Salaires et traitements (en termes nominaux)	1,5	1,7	1,4	0,5
Emploi	1,0	0,1	0,3	0,2
Taux de chômage (en pourcentage)	4,1	4,3	4,4	5,0
Ventes au détail (en termes nominaux)	1,4	-0,3	2,0	0,5
Ventes de gros (en termes nominaux) <sup>(2)</sup>	—	-0,5	-0,8	1,9
Mises en chantier (en milliers)	36,4	35,2	45,2	39,4
Exportations internationales de biens (base douanière, en termes réels)	-1,1	-1,0	4,1	3,6
Livraisons manufacturières (en termes nominaux)	0,5	-4,0	2,2	1,6

Note : Les indicateurs ombrés sont ceux considérés par le NBER pour déterminer une récession.

(1) Il s'agit du cumulatif des mois disponibles par rapport au trimestre précédent.

(2) Il s'agit des ventes de gros excluant le pétrole, les produits pétroliers et autres hydrocarbures, ainsi que les graines oléagineuses et les grains céréaliers.

Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada, Société canadienne d'hypothèques et de logement et ministère des Finances du Québec.

## 1.2 Le marché du travail ralentit, mais demeure résilient

En 2023, les données mensuelles ont montré que l'emploi a été plutôt stable. Le taux de chômage est quant à lui passé de 4,3 % en moyenne en 2022, un creux annuel historique, à 4,5 % en moyenne en 2023.

— Cette stabilisation du marché du travail est survenue malgré la croissance démographique exceptionnelle observée au Québec en 2023.

Le rythme d'embauche poursuivra sa décélération au cours des prochaines années. Il passera de 43 800 emplois en 2024 à 28 000 en 2025, soit des augmentations respectives de 1,0 % et de 0,6 %.

— À court terme, la perte de vitesse de l'économie continuera d'atténuer la demande de travail.

— En outre, malgré un ralentissement, la croissance des salaires demeure élevée. Cette évolution combinée au recul des bénéficiaires des sociétés pourrait entraîner des suppressions de postes dans certaines entreprises.

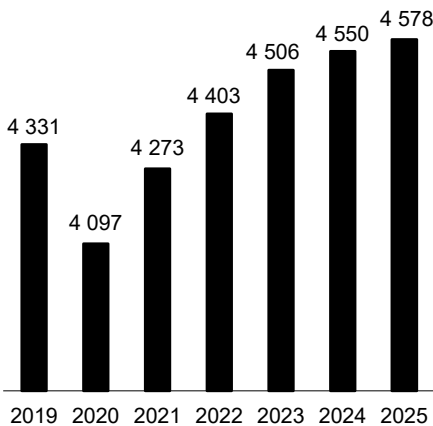
— Par ailleurs, la population du Québec est vieillissante, ce qui freine la progression du bassin de main-d'œuvre potentiel. De plus, un éventuel plafonnement de l'immigration temporaire ralentirait la hausse de la population active.

— Dans ce contexte, le taux de chômage devrait augmenter brièvement à 5,2 % en 2024, avant de diminuer légèrement pour se situer à 4,9 % en 2025. Il demeurera néanmoins à des niveaux relativement faibles, étant donné le ralentissement économique actuel.

GRAPHIQUE F.2

### Emploi au Québec

(données annuelles moyennes, en milliers)

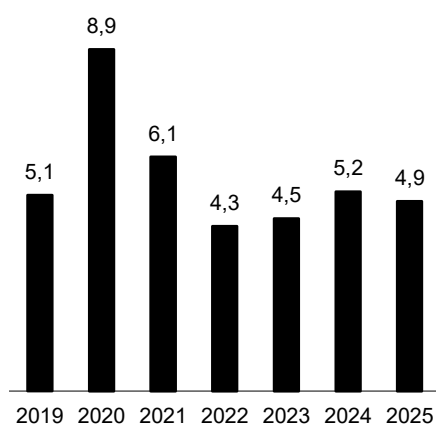


Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE F.3

### Taux de chômage au Québec

(données annuelles moyennes, en pourcentage)



Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

## Le marché du travail se rééquilibre progressivement

### La création d'emplois ralentit

En dépit de soubresauts mensuels, le marché du travail est relativement stable au Québec depuis le début de l'année 2023.

- Entre janvier 2023 et janvier 2024, il ne s'est créé que 19 800 emplois (+0,4 %).
- La création d'emplois annuelle en janvier 2024 (+0,4 %) a été dépassée par la croissance de la population active (+0,9 %). Ainsi, le taux de chômage est passé de 4,0 % en janvier 2023 à 4,5 % en janvier 2024.
- Par ailleurs, le nombre de postes vacants ne cesse de diminuer. Après avoir atteint un sommet en mai 2022 (252 600), le nombre de postes vacants s'est replié graduellement pour se situer à 138 100 en décembre 2023, un nombre semblable à celui qui prévalait avant la pandémie (143 000 en février 2020).

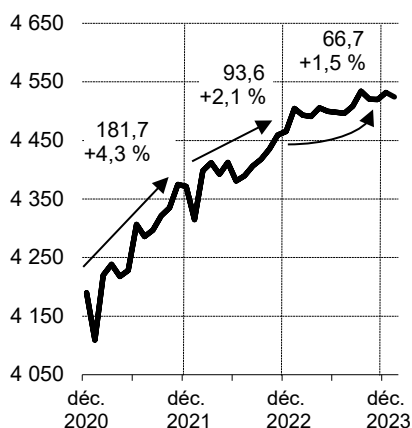
Les déséquilibres présents au sein du marché du travail au Québec s'estompent progressivement. Cette évolution se reflète sur la progression annuelle du salaire horaire moyen, qui ralentit. Elle est passée d'un sommet de 7,4 % en juillet 2022 à 3,3 % en janvier 2024.

### Le marché du travail demeure néanmoins tendu

Bien que l'activité économique et la création d'emplois se modèrent, les tensions sur le marché du travail persistent.

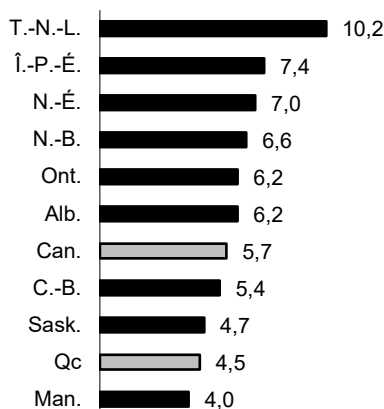
- Malgré une tendance à la hausse, le taux de chômage au Québec, à 4,5 % en janvier 2024, demeurerait faible. Seul le Manitoba (4,0 %) affichait un taux de chômage plus bas parmi les provinces.
- De plus, le taux d'emploi des personnes âgées de 15 à 64 ans s'est situé à 77,7 % en janvier. À ce chapitre, le Québec se classait au premier rang des provinces.

### Évolution de l'emploi au Québec (en milliers et en pourcentage)



Source : Statistique Canada.

### Taux de chômage en janvier 2024 (en pourcentage)



Source : Statistique Canada.

### 1.3 La demande intérieure soutiendra la hausse du PIB réel

En 2024 et en 2025, la demande intérieure sera un important soutien à la hausse du PIB réel.

- Les dépenses de consommation continueront de bénéficier de l'épargne accumulée par les ménages. Toutefois, les consommateurs resteront prudents et ajusteront leur consommation, notamment leurs dépenses discrétionnaires, en réaction aux taux d'intérêt plus élevés. Selon la Banque du Canada, 62 % de tous les prêts hypothécaires au Canada auront été renouvelés au 1<sup>er</sup> janvier 2025 à des taux d'intérêt supérieurs à ceux obtenus auparavant. Cette proportion augmentera à 83 % au 1<sup>er</sup> janvier 2026. La hausse du coût du service de la dette influencera la capacité de dépenser des ménages.
- Le secteur résidentiel renouera avec la croissance en 2024. L'augmentation de la population et la baisse attendue des taux de financement soutiendront la demande d'habitations. Néanmoins, l'abordabilité du logement demeurera un enjeu pour plusieurs ménages.
- Les investissements non résidentiels retrouveront le sentier de la croissance en 2024, alors que les coûts d'emprunt diminueront. De plus, le démarrage de projets d'envergure, en particulier dans le secteur minier et dans la filière batterie, appuiera les investissements.

Malgré la bonne progression des exportations, le secteur extérieur apportera une modeste contribution à l'activité économique au cours des deux prochaines années. En effet, la demande intérieure relativement vigoureuse soutiendra la hausse des importations.

TABLEAU F.3

#### PIB réel et ses principales composantes au Québec (variation en pourcentage et contribution en point de pourcentage)

	Variation			Contribution		
	2023	2024	2025	2023	2024	2025
<b>Demande intérieure</b>	<b>-0,1</b>	<b>0,9</b>	<b>1,7</b>	<b>-0,1</b>	<b>1,0</b>	<b>1,8</b>
Consommation des ménages	2,3	0,8	1,8	1,3	0,5	1,1
Investissements résidentiels	-17,8	0,4	2,6	-1,2	0,0	0,1
Investissements non résidentiels des entreprises	-1,4	2,4	2,9	-0,1	0,2	0,3
Dépenses et investissements des gouvernements	0,2	0,9	0,9	0,1	0,3	0,3
<b>Secteur extérieur</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>0,7</b>	<b>0,1</b>	<b>0,1</b>
Exportations	2,3	2,0	2,2	1,0	0,9	1,0
Importations	0,5	1,5	1,9	-0,3	-0,8	-1,0
<b>Stocks</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>-0,6</b>	<b>-0,5</b>	<b>-0,3</b>
<b>PIB RÉEL</b>	<b>0,2</b>	<b>0,6</b>	<b>1,6</b>	<b>0,2</b>	<b>0,6</b>	<b>1,6</b>

Note : Les chiffres ayant été arrondis, la somme des composantes peut ne pas correspondre au total indiqué.

Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

## Une augmentation record de la population québécoise en 2023

### La migration internationale alimente la forte croissance de la population

Le Québec a connu une croissance démographique exceptionnelle en 2023 (+202 500 personnes, +2,3 %). Il s'agit de la plus forte hausse depuis 1959. Cette importante augmentation de la population se poursuivra en 2024 (+2,8 %).

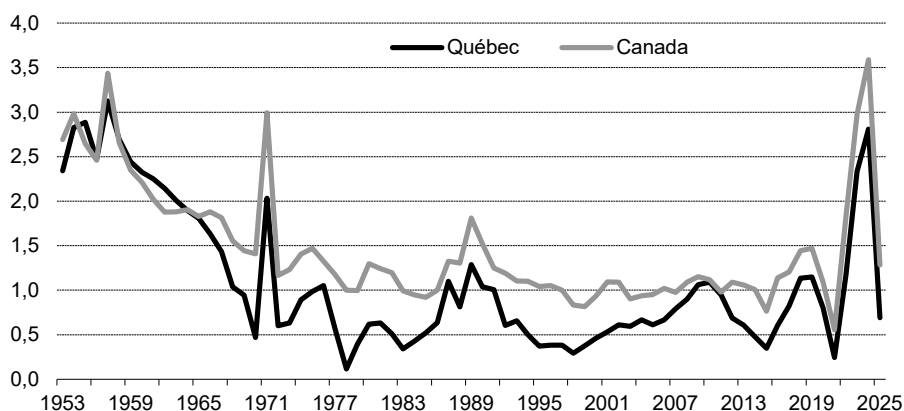
Cet accroissement démographique repose presque entièrement sur le solde migratoire international.

- Après avoir admis un peu plus de 62 800 immigrants permanents en 2022, le Québec a accueilli près de 64 500 personnes en 2023, un sommet en partie alimenté par un rattrapage après la chute des admissions engendrée par la pandémie.
  - Le Québec n'avait reçu que 33 500 personnes par année en moyenne en 2020 et en 2021, alors que les restrictions frontalières relatives à la COVID-19 limitaient l'immigration internationale.
- Le nombre de résidents non permanents a augmenté de près de 149 000 en 2023, un solde record qui portait leur effectif total à environ 471 000 personnes.
- Les pertes migratoires interprovinciales se situaient à un peu plus de 6 000 personnes en 2023.
- Ainsi, du 1<sup>er</sup> juillet 2022 au 1<sup>er</sup> juillet 2023, plus de 99,7 % de la croissance de la population au Québec était due au solde migratoire, dont environ 73 % provenaient de l'immigration temporaire.

À l'inverse, un peu moins de 0,3 % de l'accroissement démographique découlait de la différence entre les naissances et les décès.

### Taux d'accroissement démographique

(variation annuelle de la population, en pourcentage)



Note : À partir de 1971, les données sur la population reposent sur les estimations postcensitaires.

Source : Statistique Canada.



## Une augmentation record de la population québécoise en 2023 (suite)

### Une hausse record du nombre de résidents non permanents en 2023

Les résidents non permanents représentent une part grandissante de l'accroissement démographique du Québec.

- Ce groupe est principalement constitué de travailleurs temporaires, d'étudiants étrangers et de demandeurs d'asile, dont certains obtiendront éventuellement le statut d'immigrant permanent.

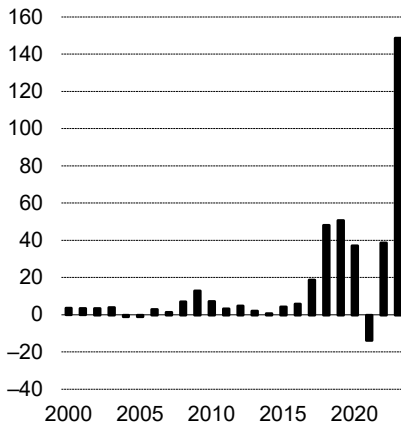
Après avoir connu une période de hausse modérée de 2000 à 2015, le nombre de résidents non permanents s'est accru à un rythme de plus en plus rapide, jusqu'à devenir, en 2018, la principale source d'accroissement migratoire.

- Cet élan a été freiné en 2020 et en 2021 par la pandémie et la fermeture des frontières qu'elle a engendrée.
- Par la suite, le nombre de résidents non permanents a augmenté de façon importante, pour atteindre une croissance record de près de 149 000 personnes en 2023. Ce gain portait leur effectif total à environ 471 000 personnes au 1<sup>er</sup> juillet 2023.

Parmi ces 149 000 résidents non permanents supplémentaires en 2023, 51,3 % étaient détenteurs d'un permis de travail alors que 35,9 % étaient des demandeurs d'asile. Seulement 3,1 % des nouveaux résidents non permanents détenaient uniquement un permis d'études et 5,0 % possédaient un permis de travail et d'études.

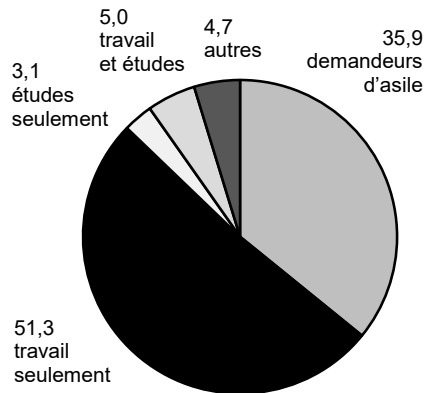
En janvier 2024, le gouvernement du Canada a annoncé qu'il mettra en place, sur une période de deux ans, un plafond de réception des demandes de permis d'études afin de limiter l'admission d'étudiants étrangers. Cette annonce aura un effet limité sur l'évolution démographique au Québec.

### Résidents non permanents au Québec (variation en milliers)



Source : Statistique Canada.

### Répartition du solde de résidents non permanents en 2023 par types (en pourcentage du solde total)



Note : Le type de résidents non permanents « autres » fait principalement référence aux membres de la famille vivant avec les titulaires de permis.

Source : Statistique Canada.

## 1.4 Les baisses de taux d'intérêt allégeront la pression sur les finances des ménages

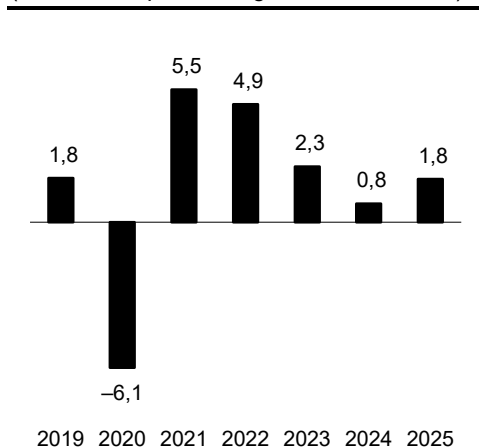
Après avoir fait preuve de résilience en 2023 (+2,3 %), les dépenses des ménages se modéreront en 2024 (+0,8 %). Elles se redresseront en 2025 (+1,8 %), appuyées par les baisses des taux d'intérêt.

- En 2023, l'importante réserve d'épargne accumulée pendant la pandémie ainsi que la forte croissance démographique ont soutenu la demande de biens et services. Par ailleurs, depuis juillet, les Québécois bénéficient de la réduction d'impôt octroyée par le gouvernement sur leurs retenues à la source.
- Ces facteurs continueront de soutenir la consommation au cours des deux prochaines années. En outre, les dépenses des ménages seront appuyées par la poursuite de la hausse des salaires et traitements, qui devrait atteindre 5,1 % en 2024 et 3,7 % en 2025. Notamment, les travailleurs des secteurs public et parapublic, dont les conventions collectives étaient échues depuis avril 2023, bénéficieront de l'entrée en vigueur de nouvelles conditions de travail ainsi que de versements de l'ajustement salarial.
- Toutefois, à court terme, de nombreux propriétaires qui devront renouveler leur prêt hypothécaire feront face à des remboursements plus importants, ce qui influencera leur capacité de dépenser. Les taux d'intérêt élevés auront un effet négatif sur le portefeuille des Québécois, mais de façon moindre que dans le reste du Canada. En effet, le ratio d'endettement des ménages, c'est-à-dire la valeur de leur passif en proportion de leur revenu disponible, est nettement plus faible au Québec (148,3 % en 2022) qu'au Canada (189,1 %), ce qui les rend moins vulnérables aux taux d'intérêt élevés.

GRAPHIQUE F.4

### Dépenses de consommation des ménages au Québec

(variation en pourcentage, en termes réels)

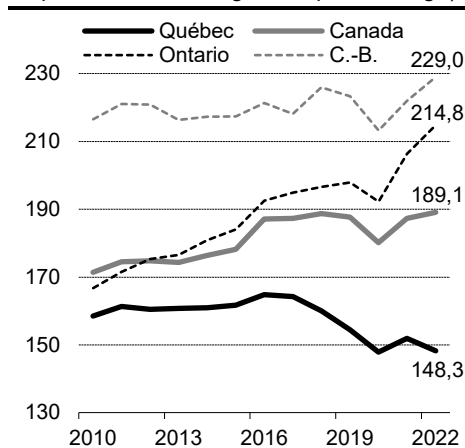


Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE F.5

### Ratio d'endettement des ménages

(valeur du passif total divisée par le revenu disponible des ménages, en pourcentage)



Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

## 1.5 Le secteur résidentiel renouera avec la croissance après deux années difficiles

Le secteur de l'habitation a été ébranlé par les hausses successives des taux d'intérêt. Les investissements résidentiels en termes réels ont ainsi chuté de 27,4 % entre 2021 et 2023. Ils devraient se stabiliser en 2024 (+0,4 %), avant de prendre de la vigueur en 2025 (+2,6 %).

— Ce rebond sera appuyé par la baisse graduelle des taux d'intérêt, par la faiblesse des inventaires de propriétés neuves invendues et par le taux d'occupation, qui se situe à un creux depuis 2003. En outre, le fort accroissement démographique soutiendra la demande d'habitations. Les conditions d'abordabilité demeureront toutefois un défi pour plusieurs ménages.

En particulier, après deux années d'importantes diminutions, la construction résidentielle neuve renouera avec la croissance.

— Les mises en chantier devraient se situer à 42 700 unités en 2024 et à 43 700 unités en 2025, des niveaux comparables à celui observé en moyenne au cours des 10 années précédant la pandémie (44 200 unités par année entre 2010 et 2019).

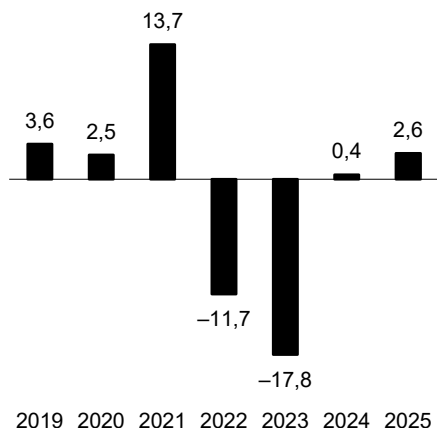
— Néanmoins, le nombre d'unités construites demeurera insuffisant compte tenu de la forte demande et du contexte actuel de rareté de logements. Les mises en chantier seront limitées par les taux de financement et les coûts de construction toujours élevés.

Quant aux dépenses en rénovations, elles devraient fléchir pour une troisième année consécutive en 2024. Les renouvellements hypothécaires, qui se feront à des taux plus élevés, limiteront la capacité de dépenser des propriétaires.

GRAPHIQUE F.6

### Investissements résidentiels au Québec

(variation en pourcentage, en termes réels)

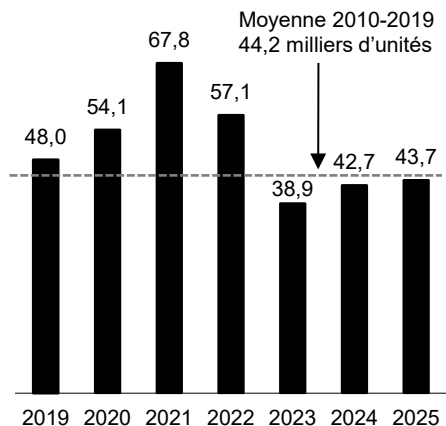


Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE F.7

### Mises en chantier au Québec

(en milliers d'unités)



Sources : Société canadienne d'hypothèques et de logement et ministère des Finances du Québec.

## Un déséquilibre entre l'offre et la demande de logements

### Une forte demande dans un contexte d'offre restreinte

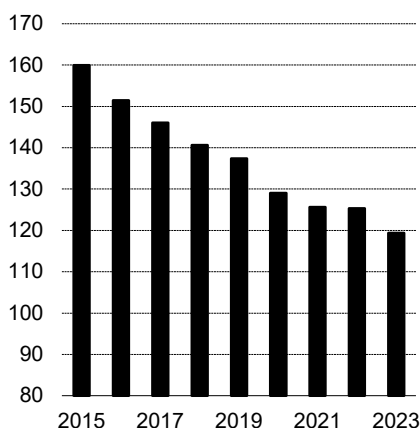
La croissance exceptionnelle de la population observée au Québec soutient la demande de logements. Toutefois, l'offre d'habitations demeure limitée.

- D'une part, la hausse des taux d'intérêt et les coûts des intrants élevés ont freiné la construction de logements. D'autre part, les constructeurs sont restés prudents en raison de l'incertitude accrue découlant du ralentissement économique.
  - Dans ce contexte, les mises en chantier ont fléchi, passant de 67 800 unités en 2021 à 57 100 unités en 2022 puis à 38 900 unités en 2023, le plus faible niveau depuis 2015.
  - Le bassin de logements nouvellement achevés et inoccupés est ainsi demeuré nettement sous le niveau observé avant la pandémie.
- Le nombre de nouvelles inscriptions sur le marché de la revente a chuté de 4,9 % en 2023, une neuvième baisse annuelle consécutive.
- Par ailleurs, le taux d'inoccupation des appartements locatifs, à 1,3 % en 2023 pour l'ensemble du Québec, est le plus bas enregistré depuis 2003.

Le déséquilibre observé sur le marché immobilier se reflète sur le coût du logement.

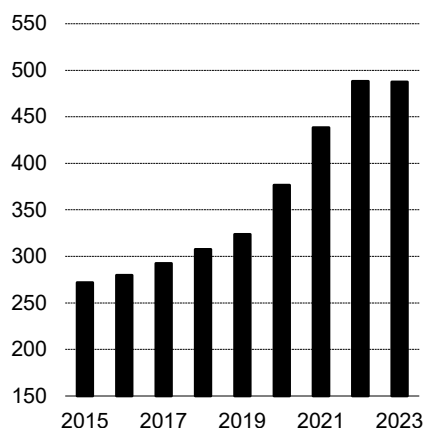
- Le prix moyen d'une habitation sur le marché de la revente est passé de 323 600 \$ en 2019 à 487 400 \$ en 2023, une hausse de 50,6 %.
- La hausse d'un loyer moyen pour un appartement de deux chambres au Québec s'est accélérée pour la même période. Son rythme de croissance est passé de 5,0 % en 2020 à 7,1 % en 2023.

**Nouvelles inscriptions sur le marché de la revente au Québec**  
(en milliers d'unités)



Source : Centris.

**Prix moyen d'une habitation sur le marché de la revente au Québec**  
(en milliers de dollars)



Source : Centris.

## 1.6 Plusieurs facteurs sont réunis pour soutenir le rebond des investissements non résidentiels

L'incertitude accrue quant aux conditions économiques, le ralentissement de la demande de biens et services, la baisse de l'excédent d'exploitation net des sociétés et les taux d'intérêt élevés ont incité les entreprises à la prudence en 2023.

Après un repli de 1,4 % en 2023, les investissements non résidentiels des entreprises devraient croître de 2,4 % en 2024 puis de 2,9 % en 2025. Plusieurs facteurs favoriseront leur rebond, en particulier :

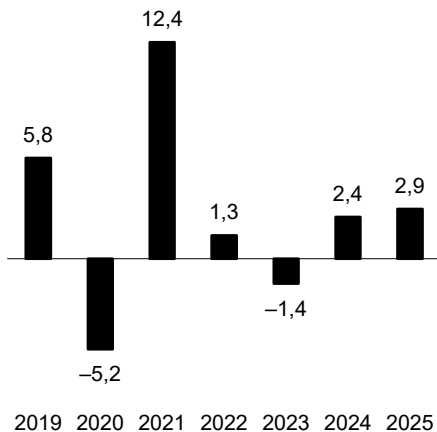
- la diminution graduelle des taux d'intérêt attendue à compter du deuxième trimestre de 2024, qui facilitera le financement des projets de construction ou d'expansion ainsi que les investissements en machines et matériel;
- le démarrage de projets d'envergure, notamment dans le secteur minier et dans la filière batterie;
- l'amélioration de la confiance des entreprises, sous l'effet d'une conjoncture économique plus favorable et de la hausse de la demande;
- la transition vers une économie sobre en carbone.

À plus long terme, les investissements non résidentiels des entreprises seront soutenus notamment par Hydro-Québec, comme décrit dans son *Plan d'action 2035 – Vers un Québec décarboné et prospère*.

GRAPHIQUE F.8

### Investissements non résidentiels des entreprises au Québec

(variation en pourcentage, en termes réels)

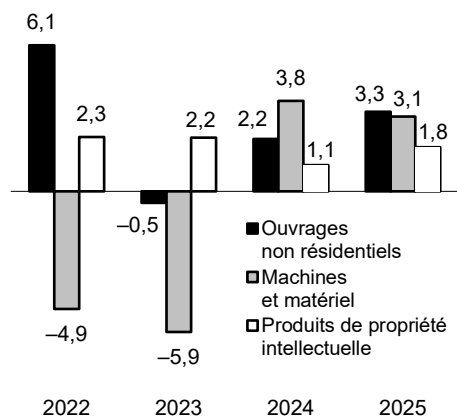


Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE F.9

### Composantes des investissements non résidentiels des entreprises au Québec

(variation en pourcentage, en termes réels)



Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

## 1.7 La valeur des investissements des gouvernements se situe à un sommet

Les administrations publiques sont un important moteur de l'activité économique au Québec. La valeur des investissements des gouvernements en proportion du PIB se situait à 4,8 % en 2022, comparativement à 3,6 % en Ontario.

Ces investissements augmenteront de 1,7 % en 2024 et de 1,9 % en 2025 pour atteindre 28,1 milliards de dollars en termes nominaux, un sommet.

En particulier, les investissements prévus dans le cadre du Plan québécois des infrastructures (PQI) 2024-2034 ont été rehaussés de 3,0 milliards de dollars dans le cadre du budget 2024-2025.

— Le PQI 2024-2034 a ainsi été porté à 153,0 milliards de dollars, soit plus de 15,0 milliards de dollars par année en moyenne.

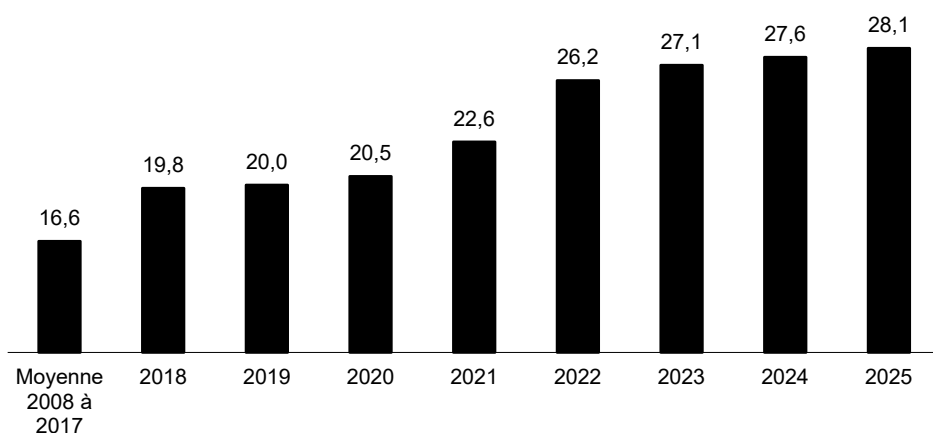
— Au cours des six dernières années, le PQI a été augmenté chaque année, passant de 100,4 milliards de dollars en mars 2018 à 153,0 milliards de dollars en mars 2024.

Par ailleurs, les niveaux d'investissements prévus dans les municipalités québécoises et le Plan Investir dans le Canada<sup>2</sup> du gouvernement fédéral appuieront également la progression de ces investissements.

GRAPHIQUE F.10

### Investissements des gouvernements au Québec

(en milliards de dollars, en termes nominaux)



Note : Les investissements des gouvernements comprennent les investissements du gouvernement du Québec, du gouvernement fédéral, des administrations publiques locales et des administrations publiques autochtones.

Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

<sup>2</sup> Lancé en 2016, le Programme d'infrastructure Investir dans le Canada est le plan d'investissement de long terme du gouvernement fédéral. Le gouvernement prévoit investir plus de 33 milliards de dollars dans le cadre d'ententes bilatérales conclues avec les provinces et les territoires.

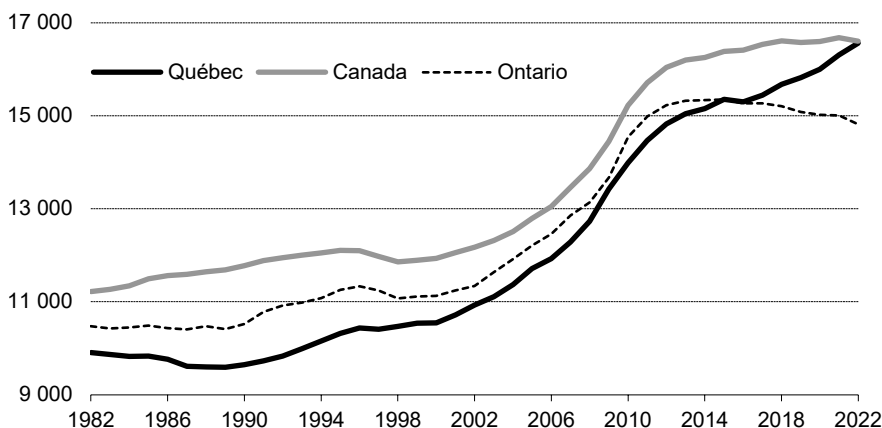
## Le stock de capital public par habitant du Québec a rattrapé celui du Canada et est supérieur à celui de l'Ontario

Le stock de capital public est un déterminant important de la productivité<sup>1</sup>. Historiquement, le stock de capital public par habitant du Québec, en termes réels, était inférieur à celui du Canada et de l'Ontario. Le Québec a rattrapé l'Ontario en 2015 et disposait en 2022 d'un stock de capital public par habitant semblable à celui du Canada.

En 2022, le stock de capital public par habitant du Québec s'élevait à 16 564 \$, soit un niveau quasiment équivalent à celui du Canada (16 601 \$ par habitant); celui de l'Ontario s'établissait à 14 813 \$ par habitant.

### Stock de capital public par habitant

(en dollars par habitant, en termes réels)



Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

1 Le stock de capital public représente la valeur de l'ensemble des actifs physiques du secteur public constitués par les investissements des gouvernements, moins la dépréciation cumulée. Il se compose notamment des écoles, des hôpitaux et des routes.

## 1.8 Les exportations seront un important contributeur à l'activité économique

En dépit du ralentissement économique mondial, la progression des exportations se poursuivra en 2024 (+2,0 %). Elle profitera notamment :

- de la diminution des tensions dans les chaînes d'approvisionnement;
- de la demande croissante à l'égard de plusieurs produits d'exportation, dont les produits aérospatiaux et leurs pièces, l'aluminium ainsi que les minerais;
- de l'accélération de la transition vers les énergies propres;
- de la faiblesse du dollar canadien par rapport au dollar américain, malgré une légère appréciation en 2024 et en 2025.

En 2025, les exportations afficheront un gain de 2,2 %, appuyé par l'amélioration de la situation économique des principaux partenaires commerciaux du Québec.

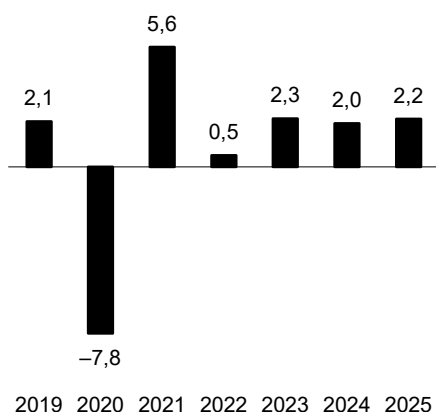
De son côté, la progression des importations se raffermira en 2024 (+1,5 %) et en 2025 (+1,9 %), après une faible hausse de 0,5 % en 2023. Elles suivront une évolution semblable à celle de la demande intérieure.

La bonne croissance des exportations combinée au rebond des importations donnera lieu à une contribution modeste, mais positive du secteur extérieur à l'activité économique au cours des deux prochaines années. Les exportations nettes ajouteront 0,1 point de pourcentage par année à la hausse de l'activité économique en 2024 et en 2025.

GRAPHIQUE F.11

### Exportations au Québec

(variation en pourcentage, en termes réels)

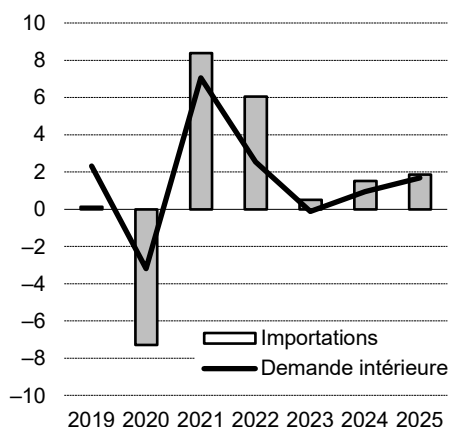


Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE F.12

### Importations et demande intérieure au Québec

(variation en pourcentage, en termes réels)



Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.



## 1.9 Les pressions sur les prix se résorbent graduellement

Après avoir atteint un sommet en juin 2022, l'inflation mesurée par l'IPC se résorbe. La baisse des prix de l'énergie et l'apaisement des perturbations dans les chaînes d'approvisionnement expliquent en grande partie les progrès observés à ce chapitre. À ces facteurs s'ajoutent la faible croissance économique et le ralentissement du marché du travail, qui ont atténué les pressions sur les prix au cours des derniers mois.

Bien que l'inflation montre des signes de modération, elle demeure élevée alors que la progression annuelle des prix au Québec dépassait toujours, en janvier 2024, la borne supérieure de 3 % de la fourchette cible de la Banque du Canada. Cette évolution s'explique notamment par la croissance des prix de la composante de l'IPC liée au logement, qui est soutenue par la hausse des coûts de financement hypothécaire et par le déséquilibre entre l'offre et la demande d'habitations.

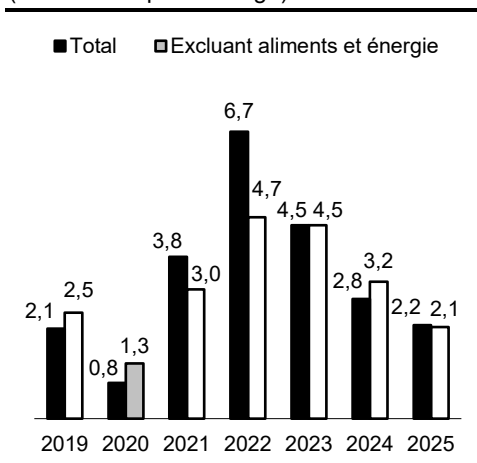
La politique monétaire restrictive, qui a entraîné l'économie québécoise dans une période de stagnation économique, permet donc à la demande excédentaire de se résorber graduellement. Au cours des prochains mois, l'inflation poursuivra sa tendance à la baisse. La croissance de l'IPC devrait revenir sous la borne de 3 % à partir du deuxième trimestre de 2024.

— De son côté, l'évolution des prix mesurée par le déflateur des dépenses de consommation des ménages<sup>3</sup> atteindra la cible de 2 % dès le troisième trimestre de 2024. Cette modération témoigne de la capacité des ménages en général à adapter leur comportement de consommation face aux prix élevés.

GRAPHIQUE F.13

### IPC au Québec

(variation en pourcentage)

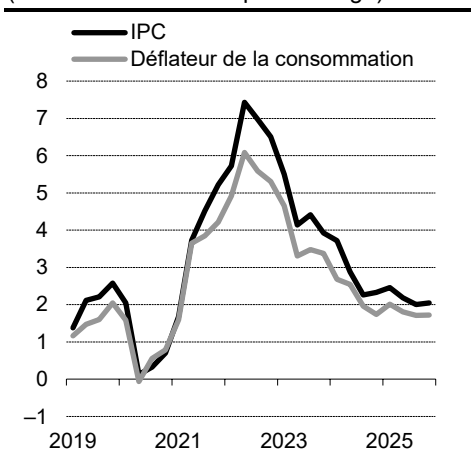


Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE F.14

### IPC et déflateur des dépenses de consommation au Québec

(variation annuelle en pourcentage)



Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

<sup>3</sup> Le déflateur des dépenses de consommation des ménages mesure les variations de prix en divisant la valeur de ces dépenses par leur volume. Contrairement à l'IPC, le déflateur ne suppose pas que les ménages consomment un panier fixe de biens et services.

## L'écart d'inflation entre le Québec et le Canada se résorbe graduellement

Depuis le début de l'année 2023, les pressions sur les prix sont plus fortes au Québec qu'au Canada.

- La croissance annuelle de l'IPC a atteint 3,3 % au Québec en janvier 2024, comparativement à 2,9 % au Canada. Pour un 13<sup>e</sup> mois consécutif, la hausse de l'IPC au Québec a dépassé celle du Canada.
- Néanmoins, l'écart entre le Québec et le Canada s'atténue graduellement. Il est passé d'un sommet de 1,1 point de pourcentage en octobre 2023 à 0,4 point en janvier 2024.

### Une inflation des services qui demeure plus élevée qu'au Canada

L'écart de croissance des prix entre le Québec et le Canada s'explique par l'inflation dans le secteur des services, alors que dans l'ensemble, les prix des biens connaissent une évolution similaire.

- La croissance annuelle de l'IPC des services a atteint 5,2 % au Québec en janvier 2024 comparativement à 4,2 % au Canada. Cependant, l'inflation annuelle des biens en janvier était relativement similaire (+1,4 % au Québec et +1,3 % au Canada).

Les prix des services reposent en partie sur les coûts de la main-d'œuvre. Or, la pénurie de travailleurs, qui est plus prononcée au Québec qu'au Canada, a exercé davantage de pressions sur les salaires. En particulier, le salaire horaire moyen a progressé plus rapidement au Québec (+20,4 %) qu'au Canada (+18,5 %) entre 2019 et 2023.

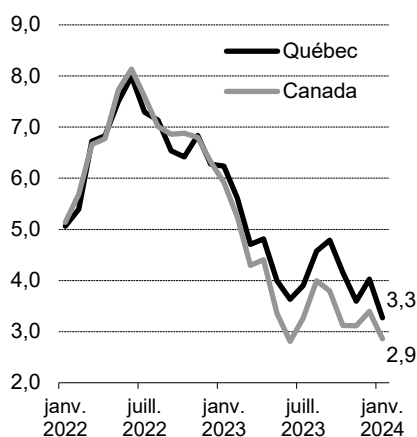
Par ailleurs, la croissance des salaires ainsi que les transferts octroyés par l'ensemble des administrations publiques aux ménages depuis le début de la pandémie ont soutenu le revenu disponible des ménages ainsi que la demande en biens et services.

- Notamment, entre 2018 et 2023, le revenu disponible des ménages a affiché un gain de 35,1 % au Québec, par rapport à une augmentation de 30,4 % au Canada.

L'atténuation des tensions observées sur le marché du travail se traduit par une baisse des pressions sur les salaires. Cette évolution devrait modérer l'inflation des services.

### Évolution de l'IPC

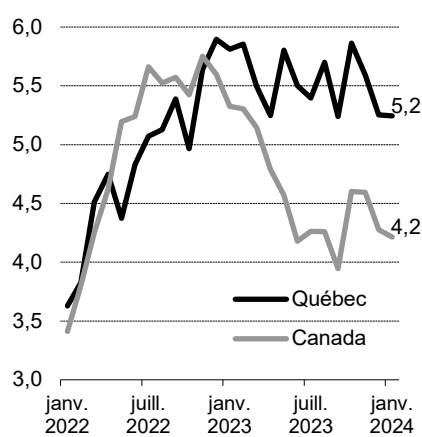
(variation annuelle en pourcentage)



Source : Statistique Canada.

### Évolution des prix des services

(variation annuelle en pourcentage)



Source : Statistique Canada.

## L'écart d'inflation entre le Québec et le Canada se résorbe graduellement (suite)

### Une forte progression des prix des logements

Au cours des derniers mois, le taux d'inflation de la composante logement a maintenu un rythme de croissance élevé. En particulier, la flambée des taux d'intérêt hypothécaires a fait grimper les coûts de financement et les prix sur le marché locatif.

- En janvier 2024, par rapport à janvier 2023, l'indice des prix du logement a augmenté de 6,8 % au Québec, comparativement à 6,2 % au Canada.

### Une réduction des frais de garde dans l'ensemble du Canada

Le gouvernement fédéral a entrepris de réduire les frais de garde d'enfants dans l'ensemble des provinces. Cette mesure ralentit la progression de l'inflation au Canada, mais elle n'a aucun effet sur l'évolution des prix au Québec puisque la province bénéficie déjà de frais de garde abordables.

### La croissance des prix des aliments achetés au restaurant au Canada dépasse maintenant celle observée au Québec

La progression annuelle des prix des aliments a également affiché une évolution divergente au cours des derniers mois. En particulier, la pénurie de main-d'œuvre a exercé davantage de pressions sur les prix des aliments achetés au restaurant au Québec qu'au Canada. Cette tendance s'est toutefois renversée en janvier 2024.

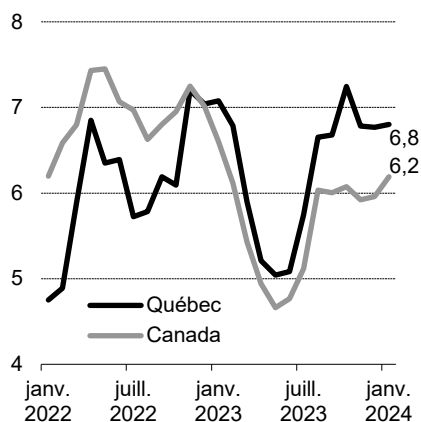
### Les prix au Québec et au Canada retrouveront un sentier de croissance similaire

Les facteurs qui ont maintenu l'inflation élevée au Québec s'estompent, et l'écart entre le Québec et le Canada se résorbe graduellement.

- En particulier, la modération du marché du travail se traduit par une atténuation des pressions sur les salaires. De plus, l'effet de base attribuable au programme fédéral de services de garde s'estompera.

### IPC, composante liée au logement

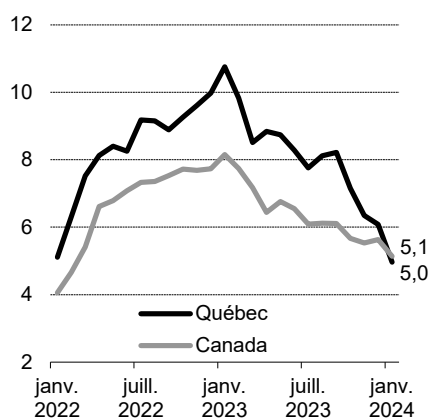
(variation annuelle en pourcentage)



Source : Statistique Canada.

### IPC, composante liée aux aliments achetés au restaurant

(variation annuelle en pourcentage)



Source : Statistique Canada.

## 1.10 La progression du PIB nominal se modère, mais demeurera vigoureuse

À la suite de deux fortes hausses (+11,6 % en 2021 et +8,4 % en 2022), la croissance du PIB nominal, la mesure la plus large de l'assiette fiscale, a décéléré pour se situer à 3,9 % en 2023. La stagnation de l'économie et la baisse de l'inflation ont atténué l'augmentation de la valeur de la production.

— Il s'agit néanmoins d'une progression équivalente à celle observée en moyenne au cours des 10 années précédant la pandémie (+3,8 % de 2010 à 2019).

La hausse du PIB nominal se maintiendra au cours des deux prochaines années. Elle devrait atteindre 4,0 % en 2024 et 3,8 % en 2025.

Les principales assiettes taxables sur lesquelles reposent les revenus du gouvernement évolueront généralement de façon positive.

— Les salaires et traitements progresseront de 5,1 % en 2024 et de 3,7 % en 2025 alors que les tensions persistent sur le marché du travail.

— Ils seront également soutenus par l'entrée en vigueur des nouvelles conventions collectives dans les secteurs public et parapublic ainsi que par les versements rétroactifs des augmentations de salaire puisque les précédentes ententes de travail venaient à échéance en mars 2023.

— Après un gain de 6,1 % en 2023, la valeur des dépenses de consommation devrait décélérer à 3,0 % en 2024 et à 3,6 % en 2025 sous l'effet de la modération de l'inflation et des taux d'intérêt élevés. Il s'agit de hausses comparables à celles observées avant la pandémie (+3,5 % en moyenne annuellement de 2010 à 2019).

— De son côté, l'excédent d'exploitation net des sociétés devrait se replier de 2,5 % en 2024. Il devrait renouer avec la croissance en 2025 (+3,0 %).

— Les coûts de financement importants et le contexte économique difficile freineront les bénéfices des sociétés.

TABLEAU F.4

### PIB nominal au Québec (variation en pourcentage)

	2022	2023	2024	2025
PIB réel	2,5	0,2	0,6	1,6
Prix – Déflateur du PIB	5,7	3,8	3,4	2,2
<b>PIB NOMINAL</b>	<b>8,4</b>	<b>3,9</b>	<b>4,0</b>	<b>3,8</b>

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

## 1.11 Des prévisions comparables à celles du secteur privé

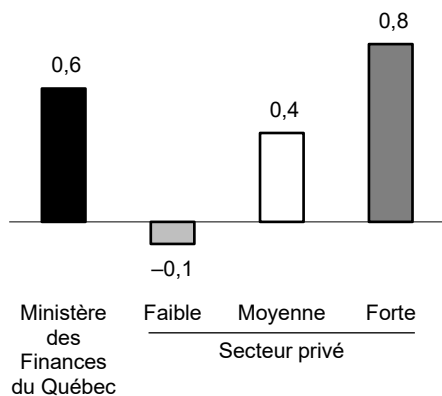
En 2024, le ministère des Finances du Québec prévoit une progression de l'activité économique (+0,6 %). Il s'agit d'un gain légèrement plus élevé que celui escompté en moyenne par les prévisionnistes du secteur privé (+0,4 %).

En 2025, le ministère des Finances estime à 1,6 % la hausse du PIB réel. Il s'agit d'une croissance comparable à celle prévue en moyenne par les prévisionnistes du secteur privé (+1,5 %).

L'amplitude entre les prévisions du secteur privé reflète l'incertitude découlant de la situation économique actuelle.

GRAPHIQUE F.15

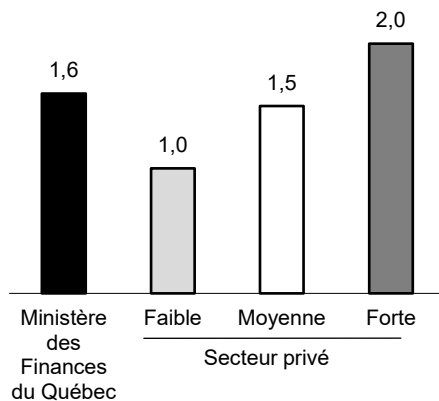
### Croissance économique au Québec en 2024 (PIB réel, variation en pourcentage)



Sources : Relevé du ministère des Finances du Québec, qui comprend les prévisions de 11 institutions du secteur privé, en date du 16 février 2024.

GRAPHIQUE F.16

### Croissance économique au Québec en 2025 (PIB réel, variation en pourcentage)



Sources : Relevé du ministère des Finances du Québec, qui comprend les prévisions de 11 institutions du secteur privé, en date du 16 février 2024.

TABLEAU F.5

### Perspectives économiques du Québec – Comparaison avec le secteur privé (variation en pourcentage)

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	Moyenne 2024-2028
<b>PIB réel</b>							
Ministère des Finances du Québec	0,2	0,6	1,6	1,7	1,7	1,7	1,4
Moyenne du secteur privé	—	0,4	1,5	1,8	1,8	1,6	1,4
<b>PIB nominal</b>							
Ministère des Finances du Québec	3,9	4,0	3,8	3,7	3,7	3,6	3,8
Moyenne du secteur privé	—	3,0	3,6	3,8	3,7	3,6	3,5

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur moyenne peut ne pas correspondre au résultat indiqué.

Sources : Relevé du ministère des Finances du Québec, qui comprend les prévisions de 11 institutions du secteur privé, en date du 16 février 2024.

TABLEAU F.6

**Perspectives économiques au Québec**

(moyenne annuelle, variation en pourcentage, sauf indication contraire)

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
<b>Production</b>							
PIB réel	2,5	0,2	0,6	1,6	1,7	1,7	1,7
PIB nominal	8,4	3,9	4,0	3,8	3,7	3,7	3,6
PIB nominal (en milliards de dollars)	545,6	567,1	589,9	612,4	634,9	658,6	682,4
<b>Composantes du PIB</b> (en termes réels)							
Demande intérieure finale	2,5	-0,1	0,9	1,7	1,5	1,5	1,5
– Consommation des ménages	4,9	2,3	0,8	1,8	1,9	1,9	1,8
– Dépenses et investissements des gouvernements	3,0	0,2	0,9	0,9	0,3	0,5	0,6
– Investissements résidentiels	-11,7	-17,8	0,4	2,6	1,3	1,2	0,9
– Investissements non résidentiels des entreprises	1,3	-1,4	2,4	2,9	2,9	2,8	2,5
Exportations	0,5	2,3	2,0	2,2	2,5	2,3	2,0
Importations	6,0	0,5	1,5	1,9	1,8	1,6	1,6
<b>Marché du travail</b>							
Population (en milliers)	8 672	8 875	9 124	9 185	9 237	9 283	9 328
Population de 15 ans et plus (en milliers)	7 156	7 260	7 406	7 466	7 518	7 565	7 613
Emploi (en milliers)	4 403	4 506	4 550	4 578	4 598	4 618	4 637
Création d'emplois (en milliers)	129,7	103,3	43,8	28,0	20,0	19,6	18,9
Taux de chômage (en pourcentage)	4,3	4,5	5,2	4,9	4,6	4,2	4,1
<b>Autres indicateurs économiques</b> (en termes nominaux)							
Consommation des ménages	10,6	6,1	3,0	3,6	3,7	3,7	3,5
– Excluant les produits alimentaires et le logement	12,3	5,6	2,5	3,6	3,6	3,6	3,4
Mises en chantier (en milliers d'unités)	57,1	38,9	42,7	43,7	43,0	42,3	41,6
Investissements résidentiels	-0,6	-15,8	2,6	5,5	3,6	3,4	3,1
Investissements non résidentiels des entreprises	11,3	3,6	4,3	4,2	4,4	4,6	4,5
Salaires et traitements	10,4	6,0	5,1	3,7	3,3	3,4	3,2
Revenu des ménages	7,9	6,0	5,2	3,6	3,3	3,4	3,3
Excédent d'exploitation net des sociétés	-10,2	-11,0	-2,5	3,0	4,0	4,2	5,4
Indice des prix à la consommation	6,7	4,5	2,8	2,2	2,0	2,0	2,0
– Excluant les aliments et l'énergie	4,7	4,5	3,2	2,1	2,1	1,9	1,9

Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada, Société canadienne d'hypothèques et de logement et ministère des Finances du Québec.



## 2. LA SITUATION DES PRINCIPAUX PARTENAIRES ÉCONOMIQUES DU QUÉBEC

La trajectoire de l'activité économique du Québec est largement influencée par l'évolution de ses exportations. En effet, la valeur des exportations de biens et services comptait pour près de 47 % du PIB nominal en 2022. Par conséquent, le Québec est sensible à l'évolution de la situation économique mondiale, notamment celle de ses principaux partenaires commerciaux.

- En particulier, les économies canadienne et américaine se sont montrées résilientes en 2023. Toutefois, le ralentissement provoqué par les politiques monétaires restrictives se fait de plus en plus sentir. L'année 2024 devrait ainsi se solder par une croissance modeste de leur PIB réel.
- L'inflation devrait s'estomper avec la décélération de l'activité économique, ce qui permettra à la Banque du Canada et à la Réserve fédérale américaine d'assouplir leur politique monétaire. Les baisses de taux d'intérêt auront un effet stimulant et mèneront à une reprise durable dès 2025.

### 2.1 La situation économique au Canada

#### □ L'économie canadienne ralentit

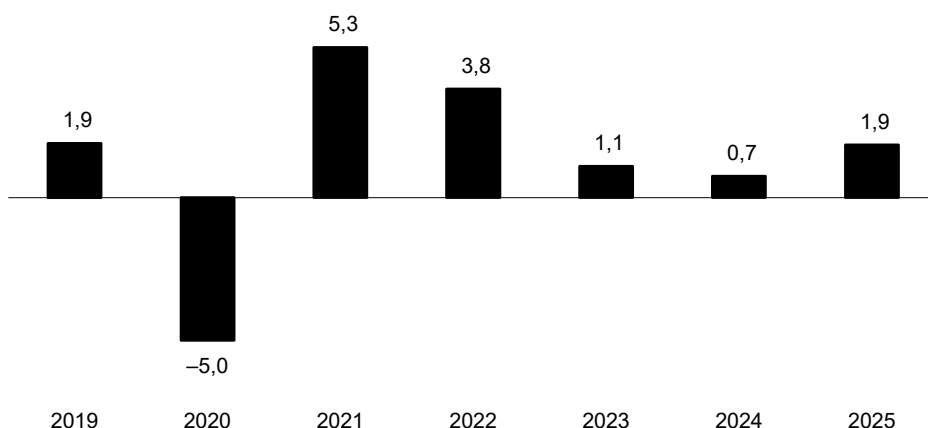
L'économie canadienne a démarré l'année 2023 avec force, mais la cadence s'est nettement modérée en seconde moitié d'année. Globalement, la progression du PIB réel s'est située à 1,1 % en 2023.

L'expansion du PIB réel devrait décélérer à 0,7 % en 2024, avant de reprendre de façon plus soutenue en 2025 (+1,9 %), appuyée par la détente des conditions monétaires.

GRAPHIQUE F.17

#### Croissance économique au Canada

(PIB réel, variation en pourcentage)



Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.



## La croissance économique au Canada a été soutenue par des facteurs temporaires en 2023

Entre 2018 et 2022, la hausse du PIB réel a été plus soutenue au Québec (+1,7 % en moyenne annuellement) qu'au Canada (+1,4 %). En 2023, le Canada a bénéficié de facteurs temporaires, qui ont soutenu la croissance économique, notamment :

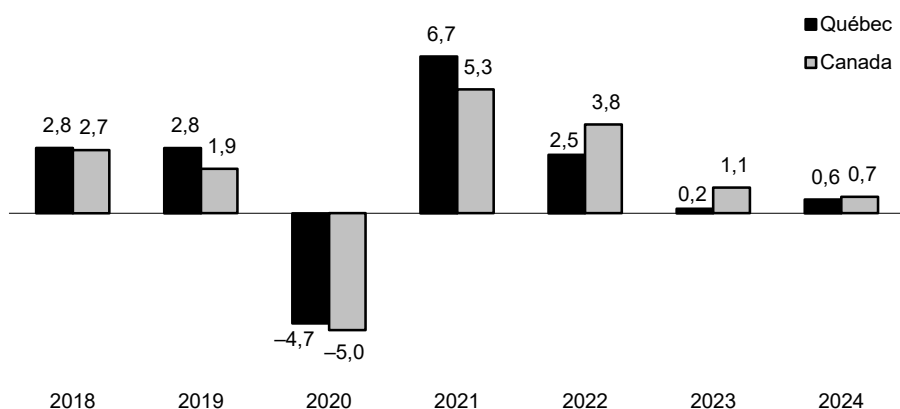
- la vigueur de la production dans l'industrie automobile. L'apaisement des tensions dans les chaînes d'approvisionnement de cette industrie, qui est très présente en Ontario, a entraîné une forte hausse de la production. Après un gain de 8,1 % en 2022, la fabrication de véhicules automobiles a bondi de 32,6 % en 2023;
- un accroissement démographique plus prononcé qu'au Québec. La population canadienne a crû de 1,8 % en 2022 et de 3,0 % en 2023, soit des rythmes de progression plus élevés qu'au Québec (+1,2 % en 2022 et +2,3 % en 2023).

En 2024 et en 2025, la production au Canada et au Québec retrouvera un rythme de croissance similaire. En particulier :

- la reprise dans le secteur automobile est essentiellement terminée;
- l'activité économique au Canada sera moins soutenue par les ménages, puisque la situation financière des Canadiens est moins solide que celle des Québécois.
  - Le ratio d'endettement des Québécois (148,3 % en 2022), c'est-à-dire la valeur du passif des ménages en proportion du revenu disponible, est moins élevé que celui des Canadiens (189,1 %).
  - Le taux d'épargne s'est situé à 5,5 % en 2023 au Canada, un niveau plus faible que celui observé au Québec (12,0 %). Les ménages au Canada disposeront donc d'une réserve d'économies plus modeste pour financer leurs dépenses.
  - Les gains en matière de salaires et traitements en 2024 seront plus importants au Québec (+5,1 %) qu'au Canada (+4,5 %) en raison d'un marché de l'emploi plus tendu et du renouvellement des conventions collectives dans les secteurs public et parapublic québécois.

### Croissance économique au Québec et au Canada

(PIB réel, variation en pourcentage)



Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

## ❑ La demande intérieure soutiendra la croissance économique

Les effets de la détérioration des conditions du crédit se transmettent progressivement à l'économie. Ainsi, la progression du PIB réel devrait se modérer, passant de 1,1 % en 2023 à 0,7 % en 2024. La baisse des coûts de financement permettra à l'économie de renouer avec une croissance plus solide en 2025.

Lors des deux prochaines années, la demande intérieure continuera d'appuyer l'activité économique.

- La progression des dépenses de consommation des ménages sera appuyée par la forte croissance démographique. Le choc de paiement d'intérêts, la diminution de la réserve d'épargne et l'essoufflement de la création d'emplois inciteront toutefois les ménages à faire preuve de prudence dans leurs achats.
- L'assouplissement de la politique monétaire et la nécessité d'accroître le parc de logements favoriseront la reprise de l'activité dans le secteur résidentiel.
- La faiblesse des cours pétroliers et l'incertitude économique modéreront les investissements non résidentiels en 2024. Le démarrage de nouveaux projets dans le secteur minier et dans la filière batterie soutiendra néanmoins ces investissements.

Le secteur extérieur apportera une légère contribution positive alors que la progression des exportations sera plus grande que celle des importations.

- En particulier, les exportations bénéficieront de la hausse des capacités de transport de pétrole et de gaz.

TABLEAU F.7

### PIB réel et ses principales composantes au Canada

(variation en pourcentage et contribution en point de pourcentage)

	Variation			Contribution		
	2023	2024	2025	2023	2024	2025
<b>Demande intérieure</b>	<b>0,5</b>	<b>0,9</b>	<b>1,9</b>	<b>0,5</b>	<b>0,9</b>	<b>1,9</b>
Consommation des ménages	1,7	1,1	2,2	0,9	0,6	1,3
Investissements résidentiels	-10,2	0,5	1,3	-0,9	0,0	0,1
Investissements non résidentiels des entreprises	-0,7	1,2	2,8	-0,1	0,1	0,3
Dépenses et investissements des gouvernements	2,1	0,5	0,7	0,5	0,1	0,2
<b>Secteur extérieur</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>1,6</b>	<b>0,2</b>	<b>0,2</b>
Exportations	5,7	2,4	2,8	1,9	0,7	0,9
Importations	1,0	1,5	2,1	-0,3	-0,5	-0,7
<b>Stocks</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>-1,0</b>	<b>-0,5</b>	<b>-0,2</b>
<b>PIB RÉEL</b>	<b>1,1</b>	<b>0,7</b>	<b>1,9</b>	<b>1,1</b>	<b>0,7</b>	<b>1,9</b>

Note : Les chiffres ayant été arrondis, la somme des composantes peut ne pas correspondre au total indiqué.

Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

## ■ La croissance de la consommation des ménages faiblira

Les dépenses de consommation devraient s'accroître de 1,1 % en 2024, après une hausse de 1,7 % en 2023.

- En dépit de la modération de l'activité économique, la progression de ces dépenses sera appuyée par la forte croissance démographique.
- Par contre, les pressions financières exercées par les taux d'intérêt de même que le ralentissement de la création d'emplois inciteront les ménages à faire preuve de prudence. En outre, la réserve d'épargne accumulée par les ménages diminue alors que le taux d'épargne est passé de 10,5 % en 2021 à 5,4 % en 2022 et à 5,5 % en 2023.

La consommation des ménages reprendra un rythme de croissance plus soutenu dès 2025 (+2,2 %) sous l'effet de la hausse de la confiance et de la baisse des coûts de financement.

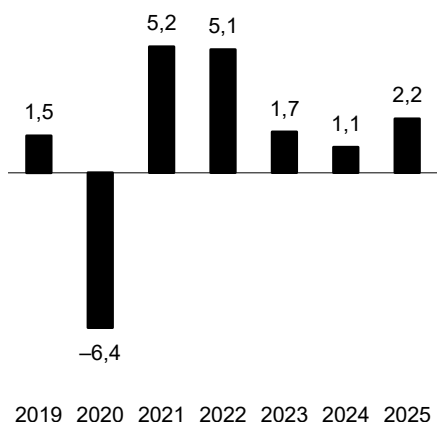
## ■ Les investissements résidentiels se stabiliseront en 2023

Après avoir subi d'importantes contractions en 2022 (-12,1 %) et en 2023 (-10,2 %), l'activité du marché immobilier devrait se stabiliser en 2024 (+0,5 %) avant de reprendre une tendance à la hausse.

- La forte croissance démographique, la diminution graduelle des taux d'intérêt hypothécaires et la nécessité de rehausser l'offre de logements seront des facteurs qui soutiendront ce secteur.

GRAPHIQUE F.18

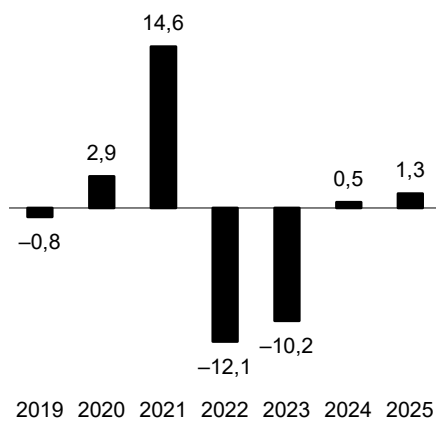
### Dépenses de consommation des ménages au Canada (variation en pourcentage, en termes réels)



Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE F.19

### Investissements résidentiels au Canada (variation en pourcentage, en termes réels)



Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

## Une demande d'habitations qui croît plus vite que l'offre

Au cours des deux dernières années, la remontée des taux d'intérêt, l'augmentation des prix des matières premières et l'incertitude face au ralentissement économique attendu ont limité le démarrage de projets de construction. En parallèle, les conditions d'abordabilité se sont détériorées au Canada.

- Notamment, le prix moyen d'une habitation sur le marché de la revente s'est situé à 678 300 \$ au Canada en 2023, en hausse de 35,1 % par rapport à 2019. En outre, les taux d'intérêt élevés ont restreint l'accès à la propriété pour de nombreux acheteurs potentiels. Ces derniers doivent également se soumettre à un test de qualification hypothécaire qui évalue leur capacité financière à réagir à une hausse des taux. Les coûts de financement élevés limitent la marge de manœuvre des emprunteurs en réduisant le montant qu'ils peuvent emprunter. Cette réglementation protège toutefois les acheteurs d'une dégradation inattendue de leur situation financière.

Par conséquent, l'activité sur le marché de l'habitation a nettement ralenti. Les mises en chantier ont diminué de 3,4 % en 2022 et de 8,2 % en 2023. Le nombre de transactions sur le marché de la revente s'est quant à lui replié de 25,1 % en 2022 et de 11,1 % en 2023.

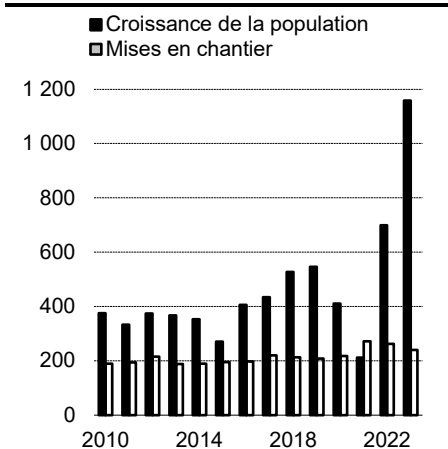
Cette baisse de l'activité contraste avec des besoins en logements qui augmentent rapidement.

- En 2023, le Canada a connu une croissance démographique record (+3,0 %). L'immigration représentait la quasi-totalité de l'accroissement de la population.
- En parallèle, le nombre de nouvelles inscriptions sur le marché de la revente a chuté de 7,7 % en 2023, un cinquième repli au cours des six dernières années.

L'offre d'habitations est insuffisante pour répondre à la demande, ce qui maintient les pressions sur les prix d'achat de logements et les loyers. Ainsi, les prix dans le secteur immobilier devraient demeurer élevés.

### Croissance de la population et mises en chantier au Canada

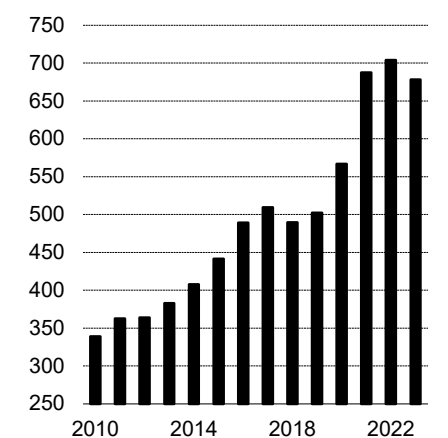
(variation de la population en milliers et mises en chantier en milliers d'unités)



Sources : Société canadienne d'hypothèques et de logement et Statistique Canada.

### Prix moyen d'une habitation sur le marché de la revente au Canada

(en milliers de dollars)



Source : Haver Analytics.

## ■ Les investissements non résidentiels progresseront

En dépit du contexte actuel d'incertitude et des coûts de financement élevés, les investissements non résidentiels progresseront de 1,2 % en 2024 après une baisse de 0,7 % en 2023. Un regain de la confiance et la baisse des taux d'intérêt favoriseront le rebond de ces investissements en 2025 (+2,8 %).

— La croissance dans ce secteur sera également soutenue par le démarrage de nouveaux projets dans le secteur minier et dans la filière batterie. En outre, la transformation numérique et la transition énergétique de l'économie feront pression à la hausse sur les investissements non résidentiels.

— Néanmoins, les investissements dans le secteur énergétique seront plombés par la faiblesse des prix du pétrole et par l'incertitude concernant la demande à long terme dans le contexte de la transition vers une économie sobre en carbone.

## ■ Les exportations soutiendront l'activité économique

La progression des exportations devrait passer de 5,7 % en 2023 à 2,4 % en 2024, puis à 2,8 % en 2025.

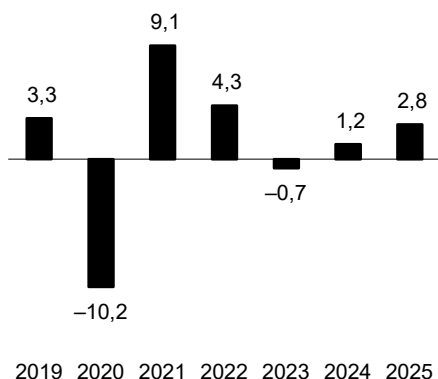
— Les exportations devraient faiblir en 2024, touchées par la baisse de la demande mondiale. La mise en service de nouveaux oléoducs et l'amélioration des chaînes d'approvisionnement favoriseront néanmoins les exportations.

Pour leur part, les importations devraient croître de 1,5 % en 2024 et de 2,1 % en 2025.

Le secteur extérieur apportera une modeste contribution positive au PIB réel alors que la hausse des exportations sera légèrement plus élevée que celle des importations.

GRAPHIQUE F.20

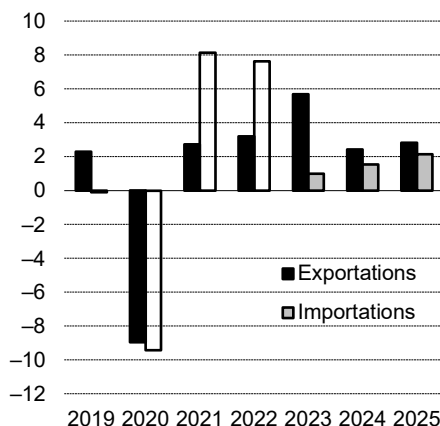
### Investissements non résidentiels des entreprises au Canada (variation en pourcentage, en termes réels)



Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE F.21

### Exportations et importations du Canada (variation en pourcentage, en termes réels)



Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

## 2.2 La situation économique aux États-Unis

### ❑ L'économie américaine poursuivra sa croissance

L'économie américaine a connu une bonne performance en 2023. Le PIB réel a affiché une expansion de 2,5 % malgré un resserrement d'une rare ampleur de la politique monétaire et une grève historique dans le secteur automobile. La probabilité d'un atterrissage en douceur, soit une baisse de l'inflation qui ne causerait pas une forte dégradation du marché du travail, a augmenté au cours des derniers mois.

— L'activité économique a été soutenue en partie par une hausse importante du déficit budgétaire, qui demeure supérieur à sa moyenne des 50 dernières années.

La croissance économique devrait ralentir au cours des deux prochaines années. Le PIB réel devrait progresser de 1,5 % en 2024 et de 1,6 % en 2025.

— En effet, les incidences économiques des taux d'intérêt réels élevés continueront de se faire sentir en 2024, tandis que la politique budgétaire restrictive, l'élimination graduelle de l'épargne excédentaire des ménages et la détente du marché du travail freineront la demande intérieure.

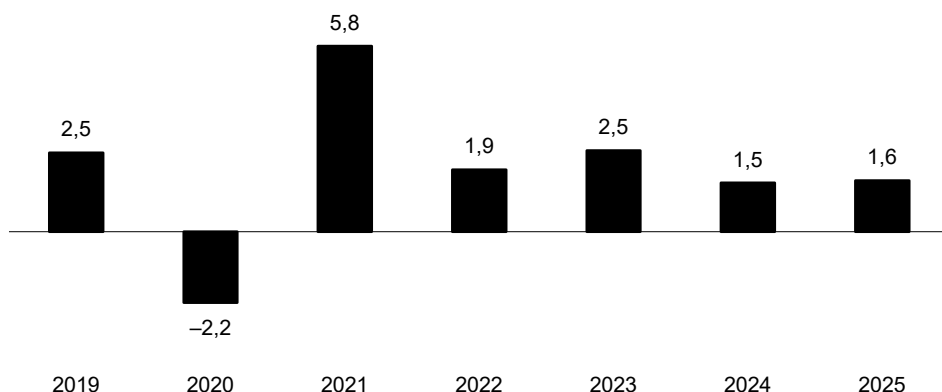
— Par conséquent, la consommation, les investissements non résidentiels des entreprises et les dépenses du gouvernement devraient devenir moins dynamiques, tandis que les investissements résidentiels demeureront fragiles.

Malgré le ralentissement anticipé, une récession semble de moins en moins probable et une légère accélération de la croissance économique est attendue en 2025. En effet, l'assouplissement de la politique monétaire, en raison du recul de l'inflation, soutiendra la demande intérieure.

GRAPHIQUE F.22

### Croissance économique aux États-Unis

(PIB réel, variation en pourcentage)



Sources : S&P Global et ministère des Finances du Québec.

## ❑ Les dépenses de consommation continueront de progresser tandis que les difficultés du secteur immobilier s'amenuiseront

Les dépenses de consommation devraient progresser de 1,6 % en 2024 et de 1,4 % en 2025, après une croissance de 2,2 % en 2023. Leur ralentissement s'explique par un recul de la création d'emplois, qui devrait tempérer la hausse des salaires.

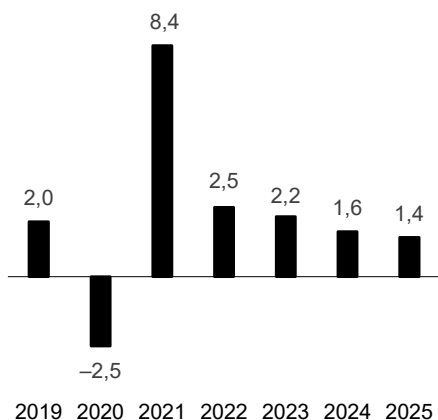
- Par ailleurs, les effets de l'épargne accumulée devraient s'estomper, et les ménages alloueront une partie de leur revenu au remboursement de leur dette, qui a atteint un sommet historique au quatrième trimestre de 2023.
- Les consommateurs demeureront néanmoins un moteur pour l'économie américaine alors que leur confiance s'améliorera. En outre, la situation financière des ménages est généralement confortable en raison notamment de la forte appréciation passée de la valeur de leurs actifs.

Pour leur part, les investissements résidentiels en termes réels renoueront avec la croissance. Ils devraient croître de 0,1 % en 2024 et de 2,6 % en 2025, après avoir enregistré une contraction de près de 10 % en moyenne en 2022 et en 2023.

- Les investissements résidentiels, qui sont notamment composés des investissements dans la construction neuve et dans la rénovation des maisons existantes, demeureront fragiles au premier semestre de 2024, en raison principalement des taux hypothécaires élevés.
- L'assouplissement des conditions du crédit découlant de la détente de la politique monétaire et la normalisation des chaînes d'approvisionnement, qui entraîne une diminution des coûts des matériaux, devraient contribuer à la reprise des investissements résidentiels dès le second semestre.

GRAPHIQUE F.23

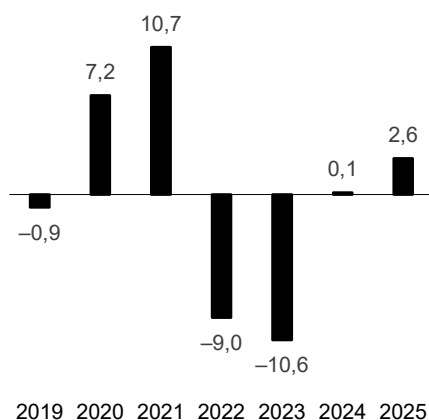
### Dépenses de consommation des ménages aux États-Unis (variation en pourcentage, en termes réels)



Sources : S&P Global et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE F.24

### Investissements résidentiels aux États-Unis (variation en pourcentage, en termes réels)



Sources : S&P Global et ministère des Finances du Québec.

## Détente du marché du travail aux États-Unis

Aux États-Unis, la création d'emplois est passée de 6,2 millions en 2022 à 3,5 millions en 2023, soit un creux depuis le début de la pandémie en 2020. Malgré cette réduction, le marché du travail est demeuré solide, avec une création mensuelle moyenne de 255 000 emplois, qui dépasse nettement les 100 000 emplois nécessaires pour suivre la croissance de la population active. Le ralentissement de l'emploi renforce néanmoins les signaux de détente du marché du travail.

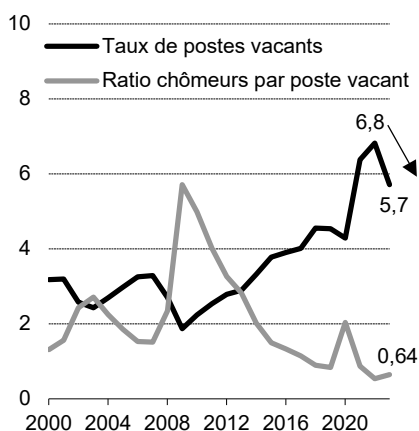
- Le taux de postes vacants, qui exprime le nombre de postes vacants en proportion de l'ensemble des emplois existants et des postes non pourvus, s'est établi à 5,7 % en 2023, après avoir atteint un sommet historique à 6,8 % en 2022.
- De son côté, le ratio du nombre de chômeurs par poste vacant, un des indicateurs mesurant l'intensité des pénuries de main-d'œuvre, indique qu'il y avait 0,64 chômeur par poste vacant en 2023, contre un creux historique de 0,54 en 2022.
- De plus, les entreprises ont annoncé en 2023 des licenciements correspondant à environ 722 000 postes supprimés, soit un sommet depuis 2009 si l'on exclut 2020. Ces annonces provenaient principalement du secteur technologique.

La détente du marché du travail, qui est attribuée notamment à une baisse de la demande, à l'incertitude économique et à une hausse de l'offre de main-d'œuvre, pourrait se poursuivre. En effet, plusieurs entreprises envisagent de baisser leurs coûts de production et donc de continuer les licenciements.

Le marché du travail devrait néanmoins demeurer relativement tendu alors que la pénurie de main-d'œuvre devrait persister dans certains secteurs, comme ceux de la construction et de certains services.

### Taux de postes vacants et ratio du nombre de chômeurs par poste vacant aux États-Unis

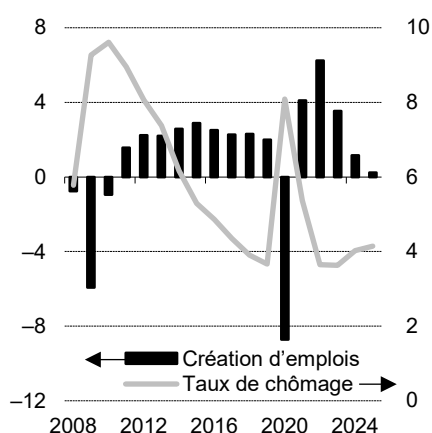
(taux en pourcentage et ratio en nombre de personnes)



Sources : S&P Global et ministère des Finances du Québec.

### Évolution et perspectives du marché du travail aux États-Unis

(création d'emplois en millions et taux de chômage en pourcentage)



Sources : S&P Global et ministère des Finances du Québec.



## Un redressement du secteur immobilier résidentiel

Le marché immobilier américain a fait face à des vents contraires depuis le début de la pandémie, ce qui a touché à la fois l'offre et la demande de logements.

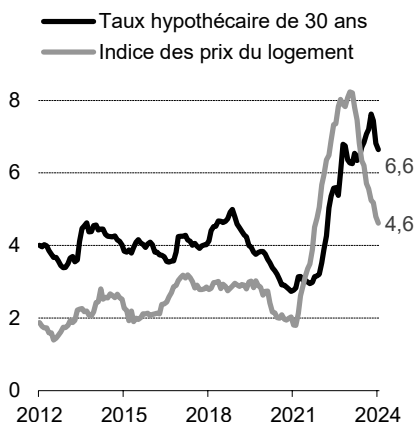
- En effet, les hausses successives du taux directeur effectuées par la Réserve fédérale américaine pour freiner l'inflation se sont transmises aux taux hypothécaires, notamment le taux hypothécaire de 30 ans, qui est passé de 3,0 % en 2021 à 5,4 % en 2022 et à 6,8 % en 2023.
- Les taux hypothécaires élevés ont notamment freiné l'offre, les propriétaires étant réticents à vendre, et ont rendu le marché immobilier très serré, ce qui a stimulé les prix et a entraîné une détérioration de l'accessibilité des ménages à la propriété.
- Ces facteurs ont contribué à restreindre les ventes de maisons existantes (-18,7 %), les permis de construction (-12,8 %), les mises en chantier (-8,5 %) et les investissements résidentiels (-10,6 %), qui se sont contractés en 2023 pour une deuxième année consécutive.

Dans un contexte où la Réserve fédérale a gardé le statu quo depuis la dernière hausse de son taux directeur en juillet 2023 et où des baisses du taux sont escomptées à partir du deuxième trimestre de 2024, les taux hypothécaires diminuent. De plus, une amélioration de l'offre est observée depuis le début de l'année.

- Le nombre de nouveaux permis de construction pour des maisons unifamiliales a progressé pour un 12<sup>e</sup> mois consécutif en janvier 2024, et en février 2024, la confiance des constructeurs de logements a atteint un sommet depuis août 2023.

Une certaine normalisation du secteur immobilier est attendue à partir de la deuxième moitié de 2024. Elle sera soutenue par un renforcement de la demande comme de l'offre, lesquelles bénéficieront de l'assouplissement monétaire ainsi que de facteurs démographiques favorables, notamment la poursuite de la formation de ménages.

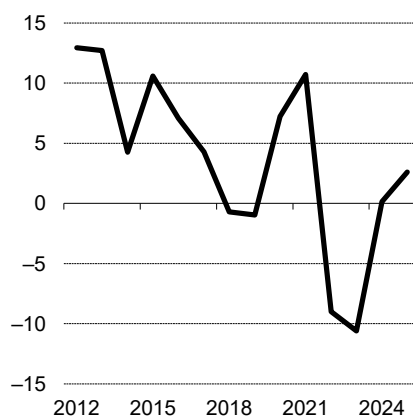
### Taux hypothécaire et variation annuelle des prix du logement (en pourcentage)



Sources : S&P Global et ministère des Finances du Québec.

### Investissements résidentiels

(variation en pourcentage, en termes réels)



Sources : S&P Global et ministère des Finances du Québec.

## ❑ Les investissements non résidentiels toujours en hausse

Les investissements non résidentiels des entreprises ont bondi de 4,4 % en 2023, stimulés notamment par les incitatifs fiscaux découlant des lois CHIPS and Science Act et Inflation Reduction Act. Leur progression devrait se modérer à 1,8 % en 2024, puis s'accélérer à 2,1 % en 2025.

- Ce ralentissement s'explique notamment par la prudence des entreprises face à l'incertitude économique et par le refinancement de leurs dettes à des taux d'intérêt plus élevés. De plus, les effets des récentes politiques industrielles, qui ont contribué à propulser les investissements manufacturiers, s'amenuiseront.
- Les trois sous-composantes de l'investissement, soit les investissements en équipements, en structures et en produits de propriété intellectuelle, devraient augmenter.

## ❑ Une contribution neutre des exportations nettes

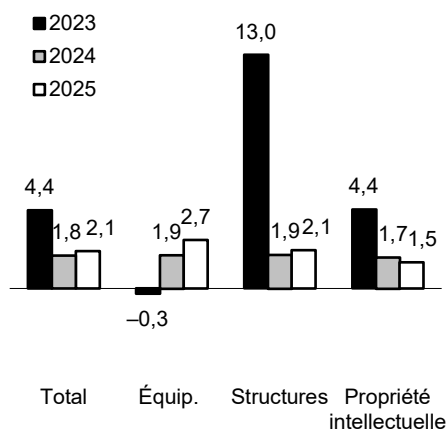
Après une forte contribution positive à la croissance économique en 2023, les exportations nettes deviendront neutres en 2024 et en 2025.

- En effet, la hausse des exportations dans le contexte de la dépréciation du dollar américain sera contrebalancée par la reprise des importations, qui sera alimentée par la demande de biens et de services par la fin du déstockage.

Les perspectives du commerce extérieur seront influencées par les importants ajustements en cours. En effet, le gouvernement souhaite améliorer ses relations commerciales avec plusieurs partenaires sûrs, dont le Canada et le Mexique, et renforcer l'approvisionnement en certaines matières premières cruciales.

GRAPHIQUE F.25

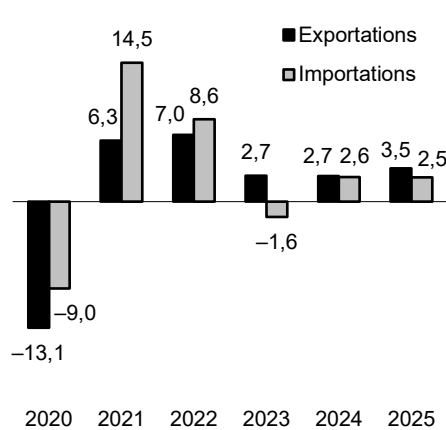
### Investissements non résidentiels des entreprises aux États-Unis (variation en pourcentage, en termes réels)



Sources : S&P Global et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE F.26

### Exportations et importations aux États-Unis (variation en pourcentage, en termes réels)



Sources : S&P Global et ministère des Finances du Québec.

## ❑ Un ralentissement des dépenses des gouvernements

Les dépenses des gouvernements devraient croître de 1,7 % en 2024 et de 0,4 % en 2025, après avoir fortement augmenté en 2023 (+4,0 %).

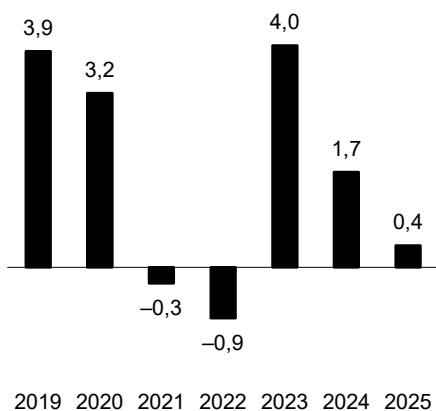
- Celles du gouvernement fédéral devraient progresser de 1,2 % cette année et de 0,5 % l'an prochain, tandis que la progression des dépenses des gouvernements d'États et locaux passera de 2,1 % à 0,3 %.

Les dépenses continueront de bénéficier notamment de la loi sur les investissements dans les infrastructures et les emplois, adoptée en 2021 pour une période de 5 ans. Leur modération implique que la politique budgétaire, qui était fortement expansionniste en 2023, deviendra graduellement restrictive.

- En effet, aucune nouvelle mesure de stimulation économique n'est attendue en 2024.
- Par ailleurs, le Congressional Budget Office (CBO), une agence non partisane du Congrès américain, anticipe une réduction du déficit budgétaire, qui devrait passer de 6,2 % du PIB nominal au cours de l'année financière 2023 à 5,6 % en 2024. Cette baisse temporaire résulte notamment de la reprise des paiements de l'impôt, qui avaient été retardés pour les contribuables et les sociétés installés dans des régions touchées par des catastrophes naturelles.
- Toutefois, selon le CBO, le déficit demeurera supérieur à la moyenne des 50 dernières années et la dette publique dépassera les 100 % du PIB à partir de 2025.
- Ainsi, l'incertitude concernant la situation budgétaire est bien présente.

GRAPHIQUE F.27

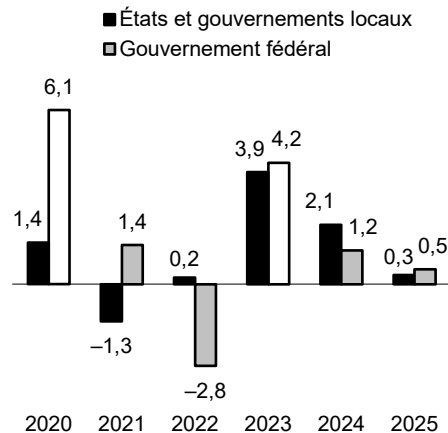
### Dépenses totales des gouvernements aux États-Unis (variation en pourcentage, en termes réels)



Sources : S&P Global et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE F.28

### Dépenses selon les paliers de gouvernement aux États-Unis (variation en pourcentage, en termes réels)



Sources : S&P Global et ministère des Finances du Québec.

### 3. LA SITUATION ÉCONOMIQUE MONDIALE

#### □ Un ralentissement économique mondial en 2024 suivi d'un rebond en 2025

Après s'être montrée résiliente en 2023, en raison notamment de la bonne tenue de l'économie américaine, la progression de l'économie mondiale devrait décélérer, passant de 3,0 % en 2023 à 2,8 % en 2024. Il s'agira toutefois d'une année de transition, et une accélération à 3,0 % devrait être observée en 2025.

— Le ralentissement en 2024 sera généralisé. En effet, presque toutes les grandes économies avancées et émergentes devraient enregistrer une expansion de leur PIB réel plus faible que la croissance de 2023 ou au mieux égale à celle-ci.

L'inflation devrait se modérer graduellement en cours d'année, ce qui constituera un élément important dont dépendra la trajectoire de l'activité économique mondiale à court et à moyen termes.

— Entre autres, le rythme du ralentissement de l'inflation influencera les décisions des banques centrales quant à leur politique monétaire, qui se situe présentement en territoire restrictif dans plusieurs économies.

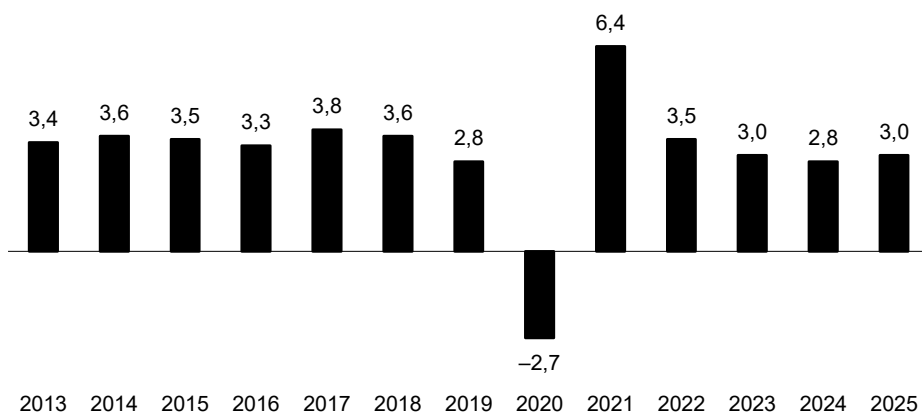
L'assouplissement graduel des politiques monétaires dans plusieurs grandes économies avancées, qui devrait débuter au deuxième trimestre de 2024, et la poursuite de celui-ci dans plusieurs économies émergentes permettront de rétablir un contexte propice à une croissance économique durable par la suite.

— Toutefois, le contexte économique international demeure incertain, en raison de l'intensification des tensions géopolitiques, et la vigueur de l'activité reste inégale entre les différentes régions ainsi qu'entre les secteurs économiques.

GRAPHIQUE F.29

#### Croissance économique mondiale

(PIB réel en parité des pouvoirs d'achat, variation en pourcentage)



Sources : Fonds monétaire international, S&P Global, LSEG Datastream, Bloomberg, Eurostat et ministère des Finances du Québec.

TABLEAU F.8

**Perspectives de croissance économique mondiale**

(PIB réel, variation annuelle en pourcentage)

	Poids <sup>(1)</sup>	2023	2024	2025
<b>Monde<sup>(2)</sup></b>	<b>100,0</b>	<b>3,0</b>	<b>2,8</b>	<b>3,0</b>
<b>Économies avancées<sup>(2)</sup></b>	<b>41,7</b>	<b>1,5</b>	<b>1,2</b>	<b>1,6</b>
Québec	0,3	0,2	0,6	1,6
Canada	1,4	1,1	0,7	1,9
États-Unis	15,5	2,5	1,5	1,6
Zone euro	12,1	0,6	0,6	1,4
– Allemagne	3,3	-0,3	0,3	1,2
– France	2,3	0,9	0,7	1,3
– Italie	1,9	0,7	0,5	1,0
Royaume-Uni	2,3	0,1	0,3	1,1
Japon	3,8	1,9	0,8	0,8
<b>Économies émergentes et en développement<sup>(2)</sup></b>	<b>58,3</b>	<b>4,0</b>	<b>3,8</b>	<b>4,0</b>
Chine	18,4	5,2	4,5	4,3
Inde <sup>(3)</sup>	7,3	6,6	6,2	6,3

(1) Il s'agit des poids économiques selon la parité des pouvoirs d'achat. Les poids illustrés sont ceux de l'année 2022.

(2) Les PIB sont en parité des pouvoirs d'achat.

(3) Il s'agit des données pour l'année financière (du 1<sup>er</sup> avril au 31 mars).

Sources : Fonds monétaire international, S&P Global, Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada, Bloomberg, LSEG Datastream, Eurostat et ministère des Finances du Québec.

## ❑ Une poursuite de la modération de la croissance dans les économies avancées en 2024

La croissance des économies avancées devrait ralentir en 2024. Le plein effet du resserrement monétaire enclenché en 2022, les politiques budgétaires restrictives ainsi que le ralentissement des marchés du travail et du secteur des services devraient notamment peser sur l'activité économique.

Le PIB réel des économies avancées devrait donc augmenter faiblement de 1,2 % en 2024, après avoir enregistré une hausse de 1,5 % en 2023.

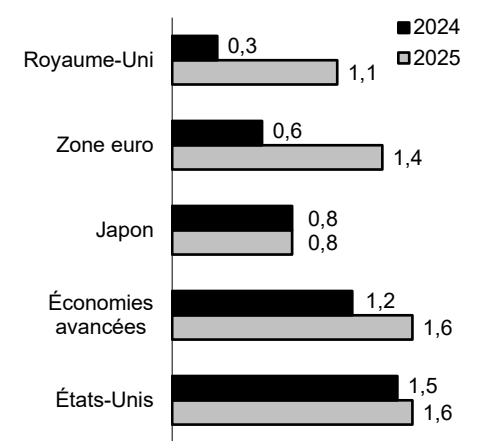
- Malgré un ralentissement, les États-Unis seront la grande économie avancée la plus performante en 2024, alors que la zone euro, le Royaume-Uni et le Japon devraient enregistrer des hausses de leur PIB réel en deçà de 1 %.
- L'économie de la zone euro a enregistré un léger recul au deuxième semestre de 2023, selon les indices des directeurs d'achat. Le creux de l'activité économique semble avoir été atteint, mais la croissance devrait rester faible en début d'année sous l'effet des taux d'intérêt élevés.
- Pour sa part, l'économie du Royaume-Uni a affiché une légère baisse à la fin de 2023. De plus, le nombre important de renouvellements hypothécaires à des taux d'intérêt plus élevés attendu en 2024 continuera de peser sur la consommation des ménages.

La croissance des économies avancées devrait rebondir à 1,6 % en 2025, en raison de l'assouplissement des politiques monétaires à compter du deuxième trimestre de 2024 et du retour de l'inflation à un niveau plus soutenable. Elle devrait s'accélérer davantage dans les pays avancés d'Europe, mais également en Amérique du Nord.

GRAPHIQUE F.30

### Croissance du PIB réel dans les grandes économies avancées

(en pourcentage)

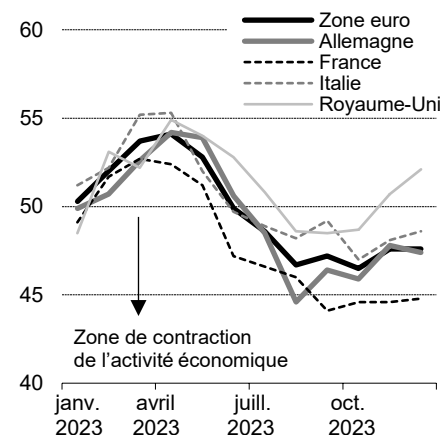


Source : Ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE F.31

### Indice composite des directeurs d'achat en Europe en 2023

(indice de diffusion; un indice supérieur à 50 indique une expansion de l'économie)



Sources : Bloomberg et S&P Global.

## ❑ Modération de la croissance des pays émergents en 2024

Dans le groupe des économies émergentes et en développement, le ralentissement des grandes économies telles que la Chine, l'Inde et le Brésil en 2024 sera partiellement contrebalancé par une accélération de la croissance dans les autres pays émergents d'Asie, mais aussi ceux d'Europe, d'Afrique et du Moyen-Orient.

- La croissance des économies émergentes et en développement devrait donc passer de 4,0 % en 2023 à 3,8 % en 2024, avant de s'accélérer à 4,0 % en 2025.
- L'accroissement du PIB réel dans ces régions en 2025 se produira en dépit de la décélération de l'activité en Chine, dont l'économie est aux prises avec certains problèmes structurels.

Les conditions financières restrictives à l'échelle mondiale, couplées à un endettement public important, aux taux d'intérêt élevés pour contrer l'inflation, aux tensions géopolitiques et au ralentissement du commerce mondial, ont notamment pesé sur l'activité économique dans ces économies en 2023.

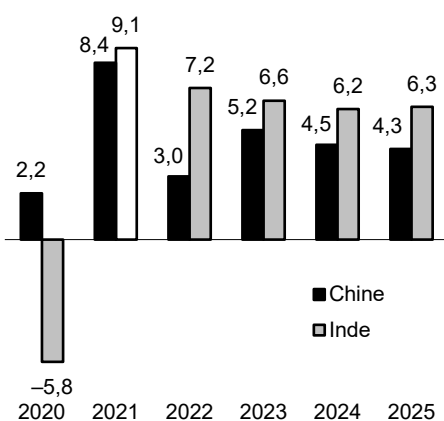
- Ces difficultés devraient se poursuivre en partie en 2024, malgré une amélioration attendue cette année. Néanmoins, le niveau de vie de plusieurs de ces pays, défini par le PIB réel par habitant, restera en 2024 inférieur à celui observé en 2019.

La hausse graduelle de la demande mondiale ainsi que le retour de l'inflation et des taux d'intérêt à des niveaux plus soutenables devraient bénéficier à plusieurs économies émergentes en 2025.

GRAPHIQUE F.32

### Croissance économique en Chine et en Inde

(PIB réel, variation en pourcentage)

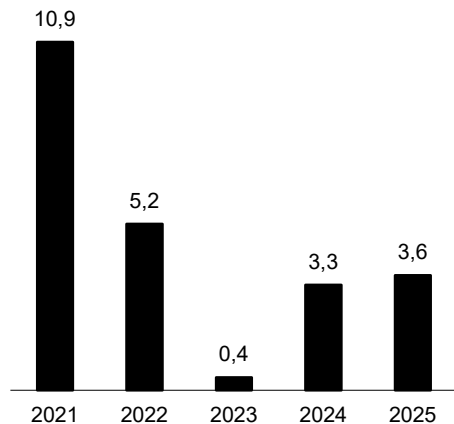


Sources : LSEG Datastream et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE F.33

### Croissance du commerce mondial de biens et services

(moyenne des exportations et des importations, variation en pourcentage)



Source : Fonds monétaire international.

## La réduction de l'inflation est bien engagée

L'augmentation des prix à l'échelle mondiale a fortement ralenti en 2023, mais elle est demeurée au-dessus des cibles des banques centrales dans la majorité des grandes économies avancées, et le chemin restant pourrait se montrer tortueux.

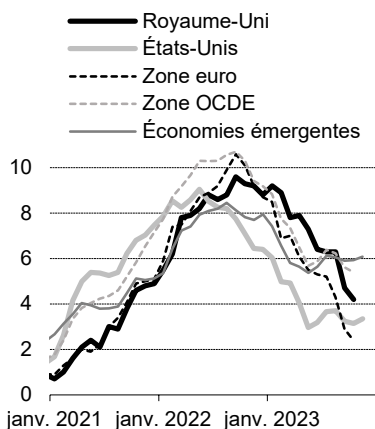
- La baisse de l'inflation en 2023 s'explique notamment par une diminution des prix de l'énergie et par un ralentissement de la hausse des prix des aliments.
- Les marchés du travail sont toutefois demeurés tendus dans plusieurs grandes économies avancées. La croissance des salaires est donc restée élevée et a entraîné un ralentissement plus graduel de l'inflation fondamentale.

Le ralentissement de l'inflation devrait se poursuivre en 2024. Toutefois, un retour durable aux cibles des banques centrales, soit généralement autour de 2 %, ne devrait se produire que vers la fin de 2024, voire en 2025, dans plusieurs économies avancées.

- Le plein effet du resserrement monétaire ainsi que la détente des marchés du travail devraient contribuer à la réduction de l'inflation en 2024.
- La modération attendue de la croissance des salaires contribuera à la diminution de l'inflation fondamentale, notamment celle liée au secteur des services, qui s'est montrée plus persistante que l'inflation globale.
- L'apport du secteur de l'énergie à la baisse de l'inflation devrait cependant être plus limité en raison d'effets de base plus faibles qu'en 2023.

### Indice des prix à la consommation

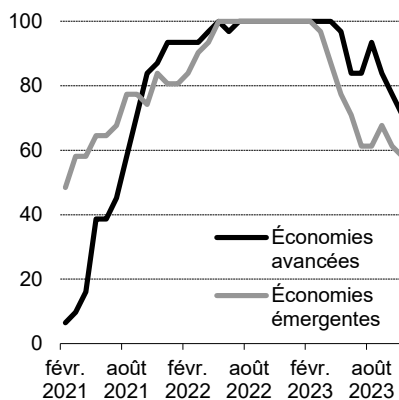
(variation annuelle en pourcentage)



Sources : Organisation de coopération et de développement économiques et S&P Global.

### Économies ayant un taux d'inflation supérieur à leur cible

(proportion en pourcentage)



Source : Banque mondiale.



## La réduction de l'inflation est bien engagée (suite)

### Les tensions dans les chaînes d'approvisionnement posent un risque pour le retour de l'inflation aux cibles des banques centrales

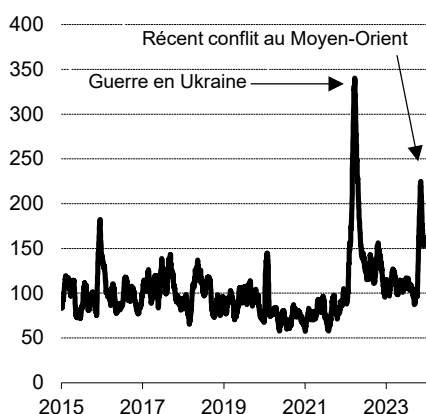
Selon le baromètre de la Réserve fédérale de New York, les tensions dans les chaînes d'approvisionnement ont grandement diminué en 2023 par rapport aux années précédentes et se situent présentement près de leur moyenne historique.

Toutefois, la récente intensification des tensions géopolitiques au Moyen-Orient et ses effets sur les chaînes d'approvisionnement pourraient engendrer des pressions à la hausse sur l'inflation à l'échelle mondiale.

- D'une part, selon la Banque mondiale, une aggravation du conflit en Israël et à Gaza, qui pourrait se propager aux pays voisins, entraînerait une hausse des prix du pétrole, comme observé lors de précédents conflits dans cette région.
  - La capacité excédentaire de production des pays de l'OPEP et de leurs partenaires est toutefois importante actuellement en raison des réductions de la production mises en place pour soutenir les prix.
- D'autre part, les prix des conteneurs ont fortement augmenté depuis la fin de 2023. Cette hausse résulte notamment des perturbations dans le transport maritime en mer Rouge.
  - En effet, les attaques menées contre des navires marchands transitant par cette zone, où circule normalement 12 % du commerce mondial, ont contraint les transporteurs maritimes à emprunter des routes plus longues, ce qui diminue notamment la disponibilité à court terme des conteneurs.

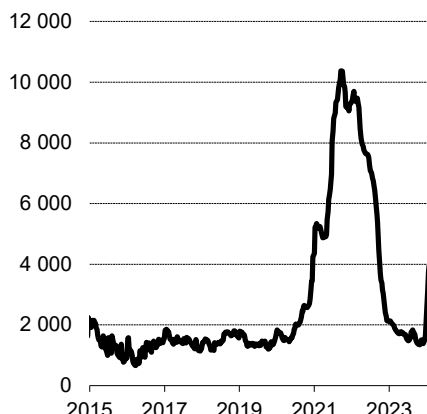
De plus, l'Organisation mondiale du commerce (OMC) a constaté un accroissement de la vulnérabilité des chaînes d'approvisionnement dans les dernières années. Cela s'explique en partie par une augmentation du nombre de produits considérés comme des goulets d'étranglement, soit des biens contribuant au bon fonctionnement des économies qui sont exportés par un très petit nombre de pays.

#### Indice des risques géopolitiques (en points, moyenne historique = 100 points)



Source : Banque mondiale.

#### Prix des conteneurs (en dollars américains le conteneur de 40 pieds)



Source : Drewry.

## 4. L'ÉVOLUTION DES MARCHÉS FINANCIERS

### ❑ Les investisseurs se concentrent sur les baisses de taux d'intérêt attendues en 2024

Les marchés financiers internationaux ont évolué dans les derniers mois autour d'un thème bien précis, soit anticiper le moment auquel les grandes banques centrales décideront de commencer à réduire leur taux directeur ainsi que le rythme auquel elles procéderont à cet assouplissement.

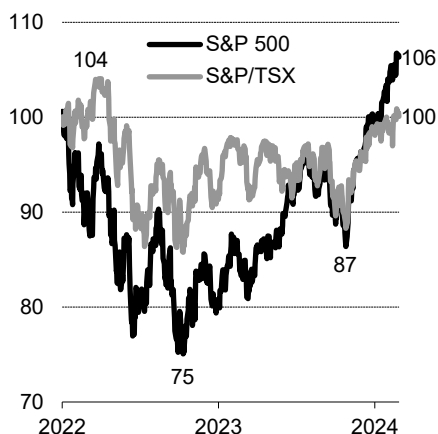
- Sur les marchés boursiers, les baisses de taux d'intérêt attendues en 2024, la poursuite d'une solide croissance de l'économie américaine ainsi que des résultats financiers supérieurs aux attentes ont permis à l'indice S&P 500 d'établir de nouveaux records en janvier et en février.
- Les attentes à l'égard de l'évolution future des taux directeurs restent cependant passablement volatiles, ce qui se reflète sur l'évolution des taux obligataires.
  - Ceux-ci ont d'ailleurs progressé dans les économies avancées depuis le début de l'année alors que les investisseurs ont réduit quelque peu leurs anticipations quant à l'ampleur de l'assouplissement monétaire à venir.

Par ailleurs, les prix du pétrole ont diminué depuis l'automne 2023 dans un contexte d'offre mondiale abondante et de faibles perspectives de croissance de la demande mondiale de pétrole. Les risques géopolitiques demeurent cependant bien présents et pourraient entraîner une hausse des prix ainsi que de l'inflation mondiale.

GRAPHIQUE F.34

#### Évolution des marchés boursiers nord-américains

(indice, 31 décembre 2021 = 100)

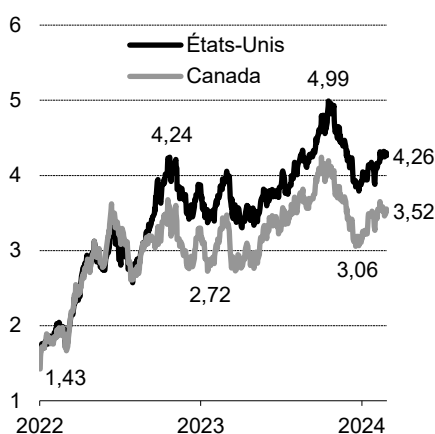


Note : La dernière donnée est celle du 28 février 2024.  
Sources : Bloomberg et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE F.35

#### Taux de rendement des obligations fédérales à échéance de 10 ans

(en pourcentage)



Note : La dernière donnée est celle du 28 février 2024.  
Source : Bloomberg.

## ❑ Détente monétaire au deuxième trimestre de 2024 au Canada

En janvier, la Banque du Canada a maintenu son taux directeur à 5,00 % et a signalé que les hausses de taux étaient terminées.

- L'inflation globale a poursuivi son ralentissement au cours des derniers mois, s'établissant à 2,9 % en janvier. Certaines mesures de l'inflation fondamentale demeurent cependant élevées, soit près de 3,5 %. La croissance des salaires reste elle aussi élevée, soit autour de 4 % à 5 %.

Pour sa part, l'économie canadienne stagne depuis le troisième trimestre de 2023 sous l'effet des taux d'intérêt restrictifs. La croissance du PIB réel devrait rester faible au début de 2024, ce qui favoriserait le recul de l'inflation vers la cible de 2 %.

- Ainsi, la Banque du Canada devrait être en mesure de commencer à réduire, de façon graduelle, son taux directeur à partir du deuxième trimestre de 2024.

## ❑ Baisse de taux au deuxième trimestre de 2024 aux États-Unis

La Réserve fédérale américaine a maintenu en janvier son taux directeur dans la fourchette 5,25 %-5,50 %. Il s'agissait alors d'un quatrième statu quo consécutif.

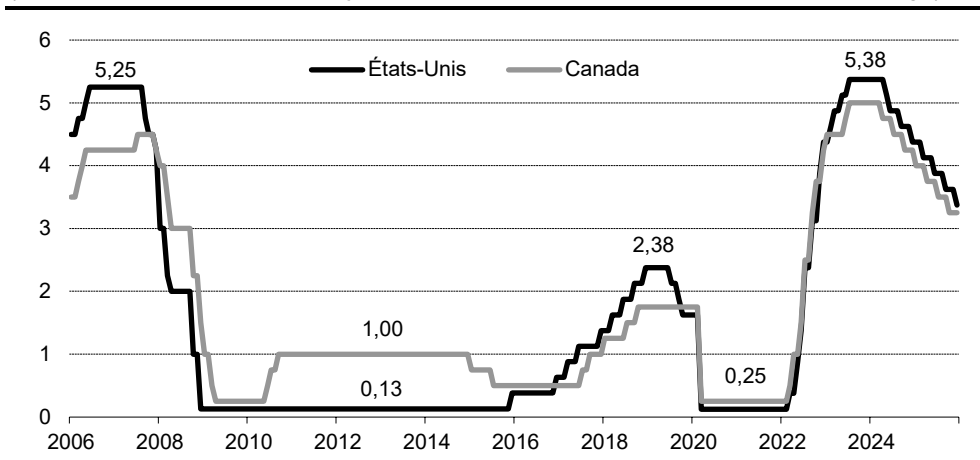
- Compte tenu du ralentissement important de l'inflation aux États-Unis au cours des derniers mois, la politique monétaire américaine est parmi les plus restrictives. De plus, le resserrement quantitatif se poursuit aux États-Unis et au Canada, ce qui ajoute à la posture restrictive des politiques monétaires.

Dans ce contexte, la poursuite attendue du recul de l'inflation devrait permettre à la Réserve fédérale de commencer à réduire progressivement son taux directeur au deuxième trimestre (quatre baisses de 25 points de base prévues au total en 2024).

GRAPHIQUE F.36

### Taux directeur au Canada et aux États-Unis

(taux cible du financement à un jour et taux cible des fonds fédéraux<sup>(1)</sup>, en pourcentage)



(1) Le taux cible des fonds fédéraux est la valeur médiane de la fourchette cible.

Sources : Statistique Canada, Bloomberg et ministère des Finances du Québec.

## ❑ Rebond des taux obligataires en début de 2024

Les taux obligataires avaient fortement diminué en novembre et en décembre 2023 dans les principales économies avancées. Les investisseurs, réagissant à des données encourageantes sur l'inflation, avaient alors significativement rehaussé leurs attentes quant à des baisses hâtives et rapides des taux directeurs en 2024.

Signe de la volatilité prévalant sur le marché obligataire, les taux obligataires ont quelque peu changé de direction depuis le début de l'année.

- L'augmentation des taux s'explique principalement par une certaine réévaluation à la baisse des attentes des marchés financiers en matière d'assouplissement monétaire pour l'année 2024.
- Ce développement fait suite à la publication de données ayant notamment montré que l'inflation pourrait s'avérer plus persistante que prévu, ainsi qu'à certains propos de dirigeants de banques centrales qui ont cherché à modérer les attentes de baisses des taux directeurs.

Bien que les taux obligataires devraient afficher une volatilité élevée encore cette année, la poursuite du recul de l'inflation et l'assouplissement prévu des politiques monétaires en 2024 devraient favoriser une détente graduelle des taux.

## ❑ Le dollar canadien devrait s'apprécier graduellement en 2024

Au cours des derniers mois, le dollar canadien a généralement fluctué entre 72 et 75 cents américains, se situant autour de 74 cents américains en février. De son côté, le dollar américain s'est redressé depuis le début de 2024, après avoir reculé durant une bonne partie de l'automne 2023.

- La dépréciation du dollar américain devrait reprendre, favorisée par la baisse prévue des taux d'intérêt aux États-Unis et ailleurs, ce qui permettrait d'améliorer les perspectives de croissance de l'économie mondiale.
- En contrepartie, le dollar canadien et d'autres devises devraient connaître une appréciation par rapport au dollar américain au cours des prochains trimestres.

TABLEAU F.9

### Marchés financiers canadiens

(moyenne annuelle en pourcentage, sauf indication contraire, données de fin d'année entre parenthèses)

	2023	2024	2025
Taux cible du financement à un jour	4,8 (5,0)	4,6 (4,3)	3,6 (3,3)
Bons du Trésor – 3 mois	4,8 (4,9)	4,6 (4,1)	3,5 (3,0)
Obligations – 10 ans	3,3 (3,1)	3,3 (3,1)	3,1 (3,1)
Dollar canadien (en cents américains)	74,2 (75,7)	75,5 (76,5)	77,6 (78,6)
Dollar américain (en dollar canadien)	1,35 (1,32)	1,32 (1,31)	1,29 (1,27)

Sources : Statistique Canada, Bloomberg et ministère des Finances du Québec.

## ❑ Les marchés mondiaux d'énergie bien approvisionnés en 2024

Les prix du pétrole ont diminué depuis l'automne dernier. Le cours du WTI (West Texas Intermediate) a en effet chuté d'environ 15 % par rapport à son niveau de septembre 2023 pour s'établir en moyenne à près de 77 \$ US le baril en février 2024.

En ce qui concerne l'offre mondiale de pétrole, le marché restera bien approvisionné au cours des prochains trimestres en raison de l'augmentation attendue de la production des pays n'appartenant pas à l'OPEP, principalement les États-Unis.

— Malgré les réductions volontaires de la production de l'OPEP et de ses partenaires, l'offre devrait répondre à la croissance de la demande mondiale, qui ralentira cette année, marquant ainsi la fin de son rebond postpandémique.

Dans ce contexte, les cours pétroliers devraient être moins volatils cette année et se maintenir à des niveaux légèrement inférieurs à ceux observés en 2023. Toutefois, la persistance d'un contexte géopolitique tendu au Moyen-Orient demeure un risque important pour l'approvisionnement mondial en pétrole et pour l'évolution des prix.

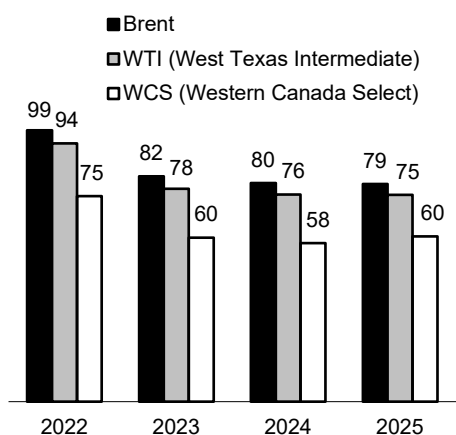
Par ailleurs, les cours américains du gaz naturel ont connu des variations limitées en 2023. Cela s'explique par une demande modérée et des niveaux de stocks plus élevés que la normale en raison de températures saisonnières plus douces.

— Les prix du gaz devraient augmenter en 2024, soutenus par le ralentissement du rythme de la production aux États-Unis et par l'augmentation des exportations de gaz naturel liquéfié. Toutefois, cette hausse des cours devrait être limitée en raison d'une demande relativement stable et de la persistance de stocks élevés.

GRAPHIQUE F.37

### Évolution des prix du pétrole

(en dollars américains le baril)

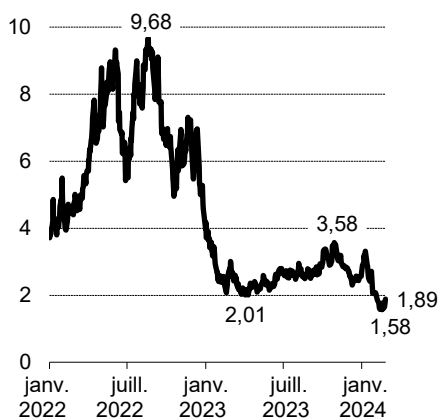


Sources : Bloomberg et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE F.38

### Prix du gaz naturel aux États-Unis

(Henry Hub, en dollars américains le MMBtu)



Note : La dernière donnée est celle du 28 février 2024.  
Source : Bloomberg.

## 5. PRINCIPAUX RISQUES QUI POURRAIENT INFLUENCER LE SCÉNARIO DE PRÉVISION

Les prévisions économiques et financières du budget 2024-2025 reposent sur plusieurs hypothèses. À certaines d'entre elles sont associés des risques qui pourraient influencer le scénario économique et financier mondial ainsi que l'évolution de l'économie du Québec.

### ❑ Une persistance de l'inflation élevée

Le scénario de prévision économique repose sur une diminution graduelle des pressions sur les prix. Une évolution différente de l'inflation pourrait amener les banques centrales à revoir leur stratégie et aurait des conséquences sur la croissance économique.

Notamment, la progression des prix pourrait repartir à la hausse ou demeurer au-dessus des cibles des banques centrales.

- Une telle situation pourrait amener ces dernières à rehausser leur taux directeur ou à le maintenir à un niveau restrictif plus longtemps qu'escompté. La croissance de l'activité économique serait ainsi plus faible qu'attendu, ce qui pourrait se traduire par une récession dans certaines économies.
- Une persistance de l'inflation provenant d'un choc du côté de l'offre, comme observé en 2021 et en 2022, serait particulièrement problématique dans les économies où la demande demeure faible. Cette situation compliquerait davantage le travail des banques centrales.
  - Ce choc pourrait notamment provenir de l'augmentation des coûts du transport maritime ou d'une aggravation des tensions géopolitiques, qui entraînerait des tensions accrues dans les chaînes d'approvisionnement.

En contrepartie, l'inflation pourrait ralentir plus rapidement que prévu.

- Les banques centrales pourraient ainsi amorcer plus tôt le cycle d'assouplissement monétaire et même accélérer le rythme de la baisse des taux. Ce contexte pourrait induire une croissance économique plus vigoureuse.

### ❑ Une croissance démographique plus vigoureuse qu'escompté

Selon Statistique Canada, le Québec a franchi le cap symbolique des 9 millions d'habitants à la fin du mois de janvier 2024. La province enregistre actuellement une croissance démographique sans précédent. Cet accroissement découle principalement de l'immigration.

Si l'accroissement démographique se poursuit à ce rythme pour une période prolongée, la hausse de l'activité économique pourrait être plus forte que prévu. Une telle évolution entraînerait toutefois des pressions sur la demande de logements et sur les prix des habitations.

## ❑ **Un déséquilibre qui s'accroît sur le marché du logement**

Au Canada et au Québec, l'accessibilité du logement demeure au cœur des préoccupations. La forte croissance démographique augmente la demande. En parallèle, l'incertitude économique accrue, les taux d'intérêt élevés et la hausse des coûts de construction ont ralenti les mises en chantier au cours des dernières années.

Ce déséquilibre entre l'offre et la demande a maintenu les prix à des sommets, et ce, en dépit de la modération de l'activité économique.

En 2024 et en 2025, les mises en chantier devraient reprendre une tendance à la hausse, ce qui augmentera l'offre de logements. En outre, le ralentissement de la croissance économique ainsi que la baisse de l'abordabilité devraient limiter la demande d'habitations. Ces évolutions devraient réduire les pressions sur les prix.

Néanmoins, les acheteurs potentiels pourraient être plus nombreux sur le marché en prévision de la diminution des taux hypothécaires ou encore les mises en chantier pourraient demeurer plus faibles que prévu. Les prix des habitations seraient entraînés à la hausse, ce qui pourrait générer de l'instabilité sur les marchés financiers et des répercussions négatives sur la situation financière des ménages.

À l'inverse, une reprise plus rapide que prévu de la construction immobilière atténuerait les déséquilibres entre la demande et l'offre du secteur résidentiel et permettrait d'améliorer l'abordabilité des logements.

## ❑ **Les effets de la politique monétaire sur les ménages pourraient être plus prononcés**

Les ménages canadiens ont vu leur situation financière se dégrader au cours des dernières années en raison notamment de la forte inflation et des taux d'intérêt élevés.

Les effets de la politique monétaire sur les ménages pourraient être plus prononcés que prévu. Au cours des prochains trimestres, nombre de ces ménages renouvelleront leur prêt hypothécaire à un taux d'intérêt plus élevé que celui contracté précédemment. En outre, le ratio d'endettement des ménages canadiens se situe à un niveau record.

Dans ce contexte, il est possible que les ménages canadiens se montrent plus prudents que prévu et limitent davantage leurs dépenses de consommation.

## ❑ Une faiblesse des investissements non résidentiels des entreprises qui se prolonge

L'incertitude accrue quant aux conditions économiques, le ralentissement de la demande de biens et services, la baisse de l'excédent d'exploitation net des sociétés et les taux d'intérêt élevés ont incité les entreprises à la prudence en 2023.

Bien qu'un rebond des investissements non résidentiels soit prévu en 2024, certaines entreprises pourraient reporter leurs projets d'investissement.

- Notamment, le 18 janvier dernier marquait la date butoir pour le remboursement des prêts du Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes (CUEC). Le paiement d'un tel prêt pourrait placer plusieurs entreprises dans une situation financière difficile.
- Par ailleurs, si les effets de la politique monétaire sont plus importants que prévu sur les ménages, la demande de biens et services pourrait rester modeste, ce qui entraînerait une baisse des bénéfices des sociétés.

Dans ce contexte, certaines entreprises pourraient être confrontées à des décisions difficiles ou même déclarer faillite. Cette évolution entraînerait des conséquences négatives sur les investissements non résidentiels.

## ❑ Une évolution de l'économie mondiale différente de celle escomptée

L'activité économique à l'échelle mondiale pourrait différer de l'évolution attendue.

- Aux États-Unis, l'économie pourrait connaître une croissance plus élevée que prévu, notamment si le chômage demeurerait faible malgré la détente du marché du travail. Ce contexte différent soutiendrait davantage la confiance des consommateurs et les dépenses de consommation. En revanche, la persistance de l'inflation et la détérioration des conditions du crédit pourraient freiner l'expansion des secteurs sensibles aux taux d'intérêt tels que la consommation des ménages, les investissements et les exportations.
- En Chine, les difficultés du secteur immobilier qui se prolongent ainsi que la confiance morose des consommateurs et des entreprises pourraient notamment influencer sur les prévisions de croissance. La possibilité d'une annonce d'un plan de relance économique important reste quant à elle assez faible, mais cela aurait des retombées positives.
- En zone euro, bien que les difficultés concernant l'approvisionnement en gaz naturel se soient grandement modérées, les risques entourant les perspectives de croissance économique demeurent orientés à la baisse. La consommation pourrait notamment être atténuée par une détérioration du marché du travail ou par un assouplissement monétaire moins important que prévu.

Étant donné l'importance de ces économies dans le PIB mondial, une évolution différente de leur activité économique pourrait modifier la trajectoire de la croissance mondiale.



## ❑ L'évolution des tensions géopolitiques

L'économie mondiale doit composer avec l'intensification des tensions géopolitiques au Moyen-Orient, mais également avec la poursuite de la guerre en Ukraine et des tensions entre les États-Unis et la Chine, entre autres.

- Un contexte géopolitique favorable est propice aux échanges commerciaux et à la croissance économique mondiale.
- À l'inverse, les tensions géopolitiques qui s'accroissent influencent l'évolution et la volatilité des marchés financiers de même que les prix de l'énergie. L'ampleur de ces effets demeure toutefois difficile à quantifier.
  - Par ailleurs, plusieurs économies ont adopté des stratégies pour garantir leur approvisionnement en métaux critiques et stratégiques.
  - L'augmentation du nombre de restrictions commerciales qui pourrait se poursuivre entrave le commerce mondial, accroît la volatilité des cours des produits de base et limite le potentiel de croissance économique.

Le scénario économique et financier repose sur la prémisse que les tensions actuelles se maintiendront, sans aggravation majeure.

## ❑ Une évolution différente des prix de l'énergie

Les prix de l'énergie sont influencés par plusieurs facteurs. Une aggravation des tensions géopolitiques au Moyen-Orient, l'une des plus importantes régions en ce qui concerne la production de ressources énergétiques, représente un risque important pour la stabilité de l'approvisionnement mondial.

- Des perturbations de l'approvisionnement pourraient se traduire par des prix du pétrole et du gaz naturel plus élevés que prévu.
- En contrepartie, une éventuelle fin des réductions volontaires de la production de l'OPEP et de ses partenaires cette année pourrait augmenter substantiellement l'offre mondiale sur le marché pétrolier et ainsi entraîner une diminution marquée des prix du pétrole.

Par ailleurs, une croissance de l'économie mondiale différente de celle qui est attendue pourrait entraîner des conséquences positives ou négatives sur la demande mondiale et sur les prix de l'énergie.

- Une variation à la hausse des prix du pétrole a des effets contraignants importants sur les économies importatrices, comme celle du Québec.

## ❑ **Un recul prononcé des marchés boursiers provenant notamment d'une chute des titres liés à l'intelligence artificielle**

Les marchés boursiers ont atteint des sommets dernièrement, mais ils restent vulnérables à une correction qui pourrait perturber l'économie dans son ensemble.

Plus particulièrement, le domaine de l'intelligence artificielle connaît une expansion rapide, et cela contribue à soutenir les marchés boursiers, notamment aux États-Unis.

- En 2023, l'indice boursier américain S&P 500 a connu une forte croissance de 24 %, et l'indice poursuit sa progression depuis le début de 2024.
- Cependant, une poignée de titres, notamment d'entreprises technologiques appartenant au domaine de l'intelligence artificielle, sont responsables d'une part notable de la hausse des marchés boursiers au cours des derniers trimestres.

L'augmentation marquée de la valeur de ces titres est basée en grande partie sur des perspectives élevées de profits, parfois à un horizon lointain. Ainsi, advenant le cas où les attentes élevées de bénéfices ne seraient pas comblées, les titres liés à l'intelligence artificielle, et les marchés boursiers dans leur ensemble, pourraient être vulnérables à une chute importante.

- Une telle évolution entraînerait des conséquences négatives pour les investisseurs ainsi que pour les ménages dont une partie du portefeuille est investie dans les marchés boursiers.

## ❑ **Les phénomènes climatiques**

Les changements climatiques entraînent des répercussions économiques de plus en plus importantes. Des événements météorologiques inattendus pourraient nuire aux activités de différents secteurs de l'économie et faire grimper les cours des produits de base.

- Les perturbations climatiques peuvent réduire les capacités de production et de transport.
- De plus, les phénomènes climatiques extrêmes engendrent d'importants coûts de reconstruction des infrastructures de base et forcent la construction d'infrastructures de protection.



# Section G

## LA SITUATION FINANCIÈRE DU QUÉBEC

<b>Sommaire .....</b>	<b>G.3</b>
<b>1. La situation budgétaire du Québec.....</b>	<b>G.9</b>
1.1 L'évolution récente de la situation budgétaire .....	G.10
1.2 Les révisions détaillées en 2023-2024 .....	G.20
<b>2. Le retour à l'équilibre budgétaire.....</b>	<b>G.31</b>
<b>3. Les prévisions de revenus et de dépenses.....</b>	<b>G.35</b>
3.1 L'évolution des revenus .....	G.36
3.1.1 Les revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement.....	G.37
3.1.2 Les revenus provenant des entreprises du gouvernement.....	G.42
3.1.3 Les transferts fédéraux.....	G.43
3.2 L'évolution des dépenses .....	G.49
3.2.1 Les dépenses de portefeuilles.....	G.51
3.2.2 Le service de la dette .....	G.59
<b>4. Les investissements en infrastructures publiques .....</b>	<b>G.61</b>
<b>ANNEXE 1 : Dépenses de portefeuilles .....</b>	<b>G.65</b>
<b>ANNEXE 2 : Rapport sur l'application de la Loi                 sur l'équilibre budgétaire.....</b>	<b>G.67</b>
<b>ANNEXE 3 : Informations complémentaires .....</b>	<b>G.71</b>



## SOMMAIRE

Le budget 2024-2025 est l'occasion pour le gouvernement de faire état de la situation économique et budgétaire du Québec et de présenter ses orientations à cet égard. Cette section rend compte de l'évolution de la situation budgétaire du Québec en 2023-2024 et présente les prévisions budgétaires jusqu'en 2028-2029.

La stagnation de l'activité économique, la faible hydraulicité dans les bassins d'Hydro-Québec, l'investissement majeur dans les services publics, notamment afin d'améliorer les conditions de travail des employés des secteurs public et parapublic, la hausse démographique plus forte qu'attendu et le rythme de réalisation des investissements en infrastructures affectent les perspectives budgétaires du gouvernement. Ils laissent un déficit structurel de près de 4 milliards de dollars de 2026-2027 à 2028-2029 qui devra être éliminé pour retourner à l'équilibre budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire, soit après versements des revenus consacrés au Fonds des générations.

**Le gouvernement maintient son engagement de retourner à l'équilibre budgétaire.**

**Pour ce faire, il adopte une approche graduelle par laquelle il pose des gestes immédiats. Un plan de retour à l'équilibre budgétaire sera déposé au moment de la publication du budget 2025-2026.**

### □ Une approche graduelle pour retourner à l'équilibre budgétaire

Le gouvernement maintient son engagement de retourner à l'équilibre budgétaire après versements des revenus consacrés au Fonds des générations. Étant donné le contexte d'incertitude économique, il déposera un plan de retour à l'équilibre budgétaire en même temps que le budget 2025-2026. Une conjoncture plus favorable à la croissance est attendue à compter du deuxième semestre de 2024.

L'équilibre budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire sera atteint au plus tard en 2029-2030<sup>1</sup>. Pour retourner à l'équilibre budgétaire, le gouvernement devra augmenter l'écart entre la croissance annuelle moyenne des revenus et celle des dépenses de 0,4 point de pourcentage à 1,1 point de pourcentage<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Voir l'annexe 2 pour consulter le rapport sur l'application de la Loi sur l'équilibre budgétaire.

<sup>2</sup> Pour retourner à l'équilibre budgétaire, le gouvernement doit augmenter l'écart entre les revenus et les dépenses. Sur l'horizon du cadre financier, soit jusqu'en 2028-2029, la croissance annuelle moyenne des revenus (TCAM) atteindra 3,3 %. La croissance annuelle moyenne des dépenses atteindra, quant à elle, 2,9 %. L'écart entre les croissances est présentement de 0,4 point de pourcentage. Afin d'éliminer le déficit structurel, le ministère des Finances estime que cet écart devra atteindre 1,1 point de pourcentage d'ici 2028-2029.

Entre-temps, le gouvernement agit afin d'atteindre l'équilibre budgétaire lié aux activités dès 2027-2028, si aucun évènement n'entraîne l'utilisation de la provision pour éventualités. À cette fin, il privilégie quatre leviers :

- il pose des gestes immédiats représentant 2,9 milliards de dollars sur cinq ans pour optimiser l'action de l'État, soit :
  - réviser certaines aides fiscales aux entreprises (1,0 milliard de dollars),
  - demander des efforts d'optimisation aux entreprises du gouvernement (1,0 milliard de dollars),
  - poursuivre la lutte contre le tabagisme (300 millions de dollars),
  - assurer l'équité et l'intégrité du régime fiscal (563 millions de dollars);
- il démarrera, dès le printemps 2024, deux processus d'examen, l'un des dépenses fiscales et l'autre, des dépenses budgétaires;
  - Cet exercice permettra d'identifier des premières sources d'économies qui traceront la voie vers l'équilibre budgétaire après versements des revenus consacrés au Fonds des générations d'ici 2029-2030.
- il poursuivra ses représentations auprès du gouvernement fédéral pour obtenir sa juste part des transferts fédéraux;

**Le gouvernement fédéral doit rembourser au Québec les coûts engagés pour les services offerts aux demandeurs d'asile. Il doit également accroître ses transferts aux provinces en matière de santé, d'infrastructures et de développement de la main-d'œuvre.**

**Le Québec demande aussi l'obtention d'un droit de retrait sans condition avec pleine compensation financière du Régime canadien de soins dentaires et d'un éventuel régime canadien d'assurance-médicaments.**

- il poursuit son engagement de créer plus de richesse et d'accroître le potentiel économique du Québec en investissant 1,9 milliard de dollars pour agir sur les priorités économiques.

Les premiers résultats de ces actions seront intégrés au plan de retour à l'équilibre budgétaire qui sera déposé en même temps que le budget 2025-2026.

- À ce moment, le gouvernement s'attend à ce que la situation économique soit empreinte de moins d'incertitude et que l'économie québécoise se retrouve plus près de son potentiel. Le gouvernement sera ainsi en mesure de donner avec précision la trajectoire et les gestes additionnels qui le mèneront à l'équilibre budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire d'ici 2029-2030.

**Ainsi, le retour à l'équilibre budgétaire sera possible en assurant un financement stable et prévisible des principales missions de l'État sans alourdir le fardeau fiscal des Québécois.**



## ❑ Le cadre financier pluriannuel

Les revenus atteignent 150,3 milliards de dollars en 2024-2025, avec une croissance de 2,4 %. Celle-ci augmentera à 4,2 % en 2025-2026.

— Sur l’horizon du cadre financier, soit jusqu’en 2028-2029, la croissance annuelle des revenus atteindra 3,3 % en moyenne.

Les dépenses s’élèvent à 157,6 milliards de dollars en 2024-2025, avec une croissance de 4,4 %. Celle-ci sera de 2,9 % en 2025-2026.

— De 2024-2025 à 2028-2029, la croissance annuelle des dépenses atteindra 2,9 % en moyenne.

— Le cadre financier prévoit le financement nécessaire à la prestation des services dans les missions névralgiques de l’État. Ainsi, la croissance des dépenses<sup>3</sup> pour 2024-2025 est de :

- 4,2 % en santé et services sociaux;
- 9,3 % en éducation;
- 3,5 % en enseignement supérieur.

Le solde budgétaire lié aux activités, avant la provision pour éventualités, affiche un déficit de 7,3 milliards de dollars (soit 1,2 % du PIB) en 2024-2025 et des surplus à compter de 2027-2028.

De plus, le cadre financier prévoit une provision pour éventualités de 1,5 milliard de dollars par année à compter de 2024-2025 qui pourrait être utilisée, notamment, pour pallier les effets d’une croissance économique plus modérée que prévu, si elle devait survenir, et de l’incertitude qui pourrait affecter les prévisions économiques et financières à plus long terme.

— En 2024-2025, après la provision pour éventualités, le solde budgétaire lié aux activités affiche un déficit de 8,8 milliards de dollars (soit 1,5 % du PIB).

Après versements des revenus consacrés au Fonds des générations, le solde budgétaire au sens de la Loi sur l’équilibre budgétaire présente un déficit de 11,0 milliards de dollars (soit 1,9 % du PIB) en 2024-2025. Le déficit structurel de près de 4 milliards de dollars observé de 2026-2027 à 2028-2029 devra être éliminé pour retourner à l’équilibre budgétaire au sens de la Loi sur l’équilibre budgétaire.

— L’équilibre budgétaire sera atteint au plus tard en 2029-2030<sup>4</sup>.

Pour retourner à l’équilibre budgétaire, le gouvernement devra augmenter l’écart entre la croissance annuelle moyenne des revenus et celle des dépenses de 0,4 point de pourcentage à 1,1 point de pourcentage.

<sup>3</sup> Les explications détaillées relatives à la croissance des dépenses sont présentées à la sous-section 3.2.

<sup>4</sup> Voir l’annexe 2 pour consulter le rapport sur l’application de la Loi sur l’équilibre budgétaire.

TABLEAU G.1

**Cadre financier pluriannuel**

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	TCAM <sup>(1)</sup>
<b>Revenus</b>							
Impôt des particuliers	42 389	44 952	46 746	48 592	50 577	52 537	
Cotisations pour les services de santé	8 298	8 670	8 991	9 248	9 526	9 778	
Impôts des sociétés	11 399	12 116	12 729	13 369	13 795	14 409	
Impôt foncier scolaire	1 137	1 310	1 436	1 531	1 553	1 615	
Taxes à la consommation	27 118	27 991	28 994	29 888	30 859	31 889	
Droits et permis	5 832	5 940	6 274	6 615	6 812	7 099	
Revenus divers	14 116	14 507	14 703	15 106	15 704	16 238	
Entreprises du gouvernement	5 197	5 418	6 257	7 588	7 565	7 274	
<b>Revenus autonomes</b>	<b>115 486</b>	<b>120 904</b>	<b>126 130</b>	<b>131 937</b>	<b>136 391</b>	<b>140 839</b>	
<i>Variation en %</i>	<i>-0,1</i>	<i>4,7</i>	<i>4,3</i>	<i>4,6</i>	<i>3,4</i>	<i>3,3</i>	<i>4,0</i>
Transferts fédéraux	31 290	29 397	30 428	31 883	32 112	32 006	
<i>Variation en %<sup>(2)</sup></i>	<i>8,9</i>	<i>-6,0</i>	<i>3,5</i>	<i>4,8</i>	<i>0,7</i>	<i>-0,3</i>	<i>0,5</i>
<b>Total des revenus</b>	<b>146 776</b>	<b>150 301</b>	<b>156 558</b>	<b>163 820</b>	<b>168 503</b>	<b>172 845</b>	
<i>Variation en %</i>	<i>1,7</i>	<i>2,4</i>	<i>4,2</i>	<i>4,6</i>	<i>2,9</i>	<i>2,6</i>	<i>3,3</i>
<b>Dépenses</b>							
Dépenses de portefeuilles	-141 347	-147 815	-152 492	-155 493	-159 140	-162 972	
<i>Variation en %</i>	<i>3,0</i>	<i>4,6</i>	<i>3,2</i>	<i>2,0</i>	<i>2,3</i>	<i>2,4</i>	<i>2,9</i>
Service de la dette	-9 650	-9 762	-9 583	-10 117	-11 003	-11 642	
<i>Variation en %<sup>(3)</sup></i>	<i>-4,1</i>	<i>1,2</i>	<i>-1,8</i>	<i>5,6</i>	<i>8,8</i>	<i>5,8</i>	<i>3,8</i>
<b>Total des dépenses</b>	<b>-150 997</b>	<b>-157 577</b>	<b>-162 075</b>	<b>-165 610</b>	<b>-170 143</b>	<b>-174 614</b>	
<i>Variation en %</i>	<i>2,5</i>	<i>4,4</i>	<i>2,9</i>	<i>2,2</i>	<i>2,7</i>	<i>2,6</i>	<i>2,9</i>
Écart à résorber pour atteindre l'équilibre lié aux activités	—	—	750	1 500	1 750	2 000	
<b>SURPLUS (DÉFICIT) LIÉ AUX ACTIVITÉS AVANT PROVISION POUR ÉVENTUALITÉS</b>							
	<b>-4 221</b>	<b>-7 276</b>	<b>-4 767</b>	<b>-290</b>	<b>110</b>	<b>231</b>	
Provision pour éventualités	—	-1 500	-1 500	-1 500	-1 500	-1 500	
<b>SURPLUS (DÉFICIT) LIÉ AUX ACTIVITÉS</b>							
	<b>-4 221</b>	<b>-8 776</b>	<b>-6 267</b>	<b>-1 790</b>	<b>-1 390</b>	<b>-1 269</b>	

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

- (1) Il s'agit du taux de croissance annuel moyen, qui correspond à la moyenne géométrique sur cinq ans, soit de 2024-2025 à 2028-2029.
- (2) La hausse importante des transferts fédéraux en 2023-2024 s'explique notamment par les sommes additionnelles en santé annoncées par le gouvernement fédéral en février 2023 (près de 1,1 G\$ de plus en 2023-2024, dont 447 M\$ non récurrents), par l'évolution de la valeur de l'abattement spécial du Québec (310 M\$) de même que par l'entente sur le logement (900 M\$ sur quatre ans, dont 225 M\$ en 2023-2024). La diminution en 2024-2025 s'explique, entre autres, par une baisse de la péréquation qui résulte des changements apportés par le gouvernement fédéral à ce programme dans le cadre de son budget de 2023.
- (3) La variation de -4,1 % du service de la dette en 2023-2024 s'explique notamment par la non-réurrence de pertes sur disposition d'actifs dans le cadre des activités du Fonds d'amortissement afférent à des emprunts du gouvernement en 2022-2023.

## ■ Les exigences de la Loi sur l'équilibre budgétaire

Selon la Loi sur l'équilibre budgétaire<sup>5</sup>, le solde budgétaire correspond au surplus ou au déficit présenté dans les comptes publics (surplus ou déficit lié aux activités) réduit du montant des revenus consacrés au Fonds des générations et ajusté pour prendre en compte certaines modifications comptables, le cas échéant.

TABLEAU G.2

### Solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire (en millions de dollars)

	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029
<b>SURPLUS (DÉFICIT) LIÉ AUX ACTIVITÉS</b>	<b>-4 221</b>	<b>-8 776</b>	<b>-6 267</b>	<b>-1 790</b>	<b>-1 390</b>	<b>-1 269</b>
Versements des revenus consacrés au Fonds des générations	-2 081	-2 222	-2 219	-2 419	-2 554	-2 671
<b>SOLDE BUDGÉTAIRE AU SENS DE LA LOI SUR L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE</b>	<b>-6 302</b>	<b>-10 998</b>	<b>-8 486</b>	<b>-4 209</b>	<b>-3 944</b>	<b>-3 940</b>

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

<sup>5</sup> Voir l'annexe 2 pour consulter le rapport sur l'application de la Loi sur l'équilibre budgétaire.

# 1. LA SITUATION BUDGÉTAIRE DU QUÉBEC

En 2024-2025, les revenus s'établissent à 150,3 milliards de dollars, tandis que les dépenses de portefeuilles, soit les dépenses liées à la prestation des services publics, atteignent 147,8 milliards de dollars.

— Le service de la dette s'élève à 9,8 milliards de dollars.

Le solde budgétaire lié aux activités, avant la provision pour éventualités, affiche donc un déficit de 7,3 milliards de dollars (soit 1,2 % du PIB).

De plus, le cadre financier prévoit une provision pour éventualités de 1,5 milliard de dollars afin de pallier les effets d'une croissance économique plus modérée que prévu, si elle devait survenir.

— Après la provision pour éventualités, le solde budgétaire lié aux activités affiche un déficit de 8,8 milliards de dollars (soit 1,5 % du PIB).

Finalement, les versements des revenus consacrés au Fonds des générations s'élèvent à 2,2 milliards de dollars.

Selon la Loi sur l'équilibre budgétaire, le solde budgétaire, après versements des revenus consacrés au Fonds des générations, présente un déficit de 11,0 milliards de dollars (soit 1,9 % du PIB) en 2024-2025.

TABLEAU G.3

## Budget du Québec – Mars 2024

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

	<b>2024-2025</b>
<b>Revenus</b>	
Revenus autonomes	120 904
<i>Variation en %</i>	4,7
Transferts fédéraux	29 397
<i>Variation en %</i>	-6,0
<b>Total des revenus</b>	<b>150 301</b>
<i>Variation en %</i>	<b>2,4</b>
<b>Dépenses</b>	
Dépenses de portefeuilles	-147 815
<i>Variation en %</i>	4,6
Service de la dette	-9 762
<i>Variation en %</i>	1,2
<b>Total des dépenses</b>	<b>-157 577</b>
<i>Variation en %</i>	<b>4,4</b>
<b>SURPLUS (DÉFICIT) LIÉ AUX ACTIVITÉS AVANT PROVISION POUR ÉVENTUALITÉS</b>	<b>-7 276</b>
Provision pour éventualités	-1 500
<b>SURPLUS (DÉFICIT) LIÉ AUX ACTIVITÉS</b>	<b>-8 776</b>
<b>LOI SUR L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE</b>	
Versements des revenus consacrés au Fonds des générations	-2 222
<b>SOLDE BUDGÉTAIRE<sup>(1)</sup></b>	<b>-10 998</b>

(1) Il s'agit du solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire.

## 1.1 L'évolution récente de la situation budgétaire

Le budget 2024-2025 présente d'importantes révisions découlant essentiellement de la stagnation de l'activité économique, de la faible hydraulicité dans les bassins d'Hydro-Québec, de l'investissement massif du gouvernement dans les services publics, notamment afin d'améliorer les conditions de travail des employés des secteurs public et parapublic, de la hausse démographique plus forte qu'attendu et du rythme de réalisation des investissements en infrastructures.

### ❑ **D'importants investissements visant à améliorer les conditions de travail des employés de l'État**

Les dépenses de rémunération sont révisées de manière importante sur l'horizon du présent cadre financier. En effet, dans le cadre du renouvellement des conventions collectives 2023-2028, le gouvernement investit pour offrir des paramètres salariaux avantageux et rehausser les conditions de travail des employés de l'État en échange d'une plus grande flexibilité dans l'organisation du travail. L'objectif est d'améliorer l'accessibilité et la qualité des services et de devenir un employeur de choix.

— Pour les employés des secteurs public et parapublic ayant conclu des ententes de principe, le gouvernement offre des paramètres salariaux de 17,4 % sur cinq ans et des bonifications sectorielles en réponse aux priorités gouvernementales et aux demandes des employés.

Bien que des négociations soient toujours en cours avec certains groupes, le cadre financier intègre des révisions annuelles aux dépenses de portefeuilles de plus de 3 milliards de dollars, depuis *Le point sur la situation économique et financière – Automne 2023*, reflétant essentiellement les ententes conclues et les négociations à venir. Toutefois, l'impact financier réel à terme sera fonction des ententes conclues et des avancées en matière d'organisation du travail pour le gouvernement.

### ❑ **Des pressions sur les dépenses en santé et services sociaux**

La phase aiguë de la pandémie est terminée, mais ses effets continuent de se faire sentir. Encore aujourd'hui, près de 900 lits sont occupés chaque jour par des patients atteints de la COVID-19, et le rattrapage du retard accumulé durant la pandémie quant aux chirurgies continue d'exiger d'importantes ressources humaines et financières.

La pandémie a aussi favorisé l'émergence de solutions innovantes au bénéfice du système de santé et de services sociaux. D'ailleurs, certaines de ces innovations permettent encore à ce jour de désengorger le système de santé, comme c'est le cas des centres de dépistage qui ont été convertis en services de première ligne. La pérennisation de divers services additionnels développés durant la pandémie, notamment en matière de prévention, représente toutefois un coût supplémentaire pour le réseau de la santé, qui doit en conséquence financer des services additionnels.

Jumelés au vieillissement de la population, tous ces éléments ont pour effet d'exercer une importante pression sur les coûts auxquels fait face le réseau de la santé et des services sociaux. De plus, notons l'insuffisance du Transfert canadien en matière de santé.

## ❑ Les principales révisions de 2023-2024 à 2025-2026

Depuis le budget 2023-2024, la situation économique et budgétaire entraîne des révisions négatives de 2,4 milliards de dollars en 2023-2024, de 5,4 milliards de dollars en 2024-2025 et de 4,0 milliards de dollars en 2025-2026.

Pour cette période, le gouvernement prévoit de nouvelles initiatives de 1,4 milliard de dollars en 2023-2024, de 2,2 milliards de dollars en 2024-2025 et de 3,1 milliards de dollars en 2025-2026, notamment afin d'assurer le financement des services en santé et services sociaux, en éducation et en enseignement supérieur, de soutenir les Québécois et les collectivités ainsi que d'agir sur les priorités économiques.

— Ces montants incluent les initiatives du *Point sur la situation économique et financière du Québec – Automne 2023* visant, entre autres, à offrir un meilleur accès au logement, à lutter contre l'itinérance et bonifier l'aide alimentaire ainsi qu'à appuyer la formation dans des domaines spécifiques.

TABLEAU G.4

**Révisions du cadre financier depuis mars 2023**

(en millions de dollars)

	2023-2024	2024-2025	2025-2026
<b>SOLDE BUDGÉTAIRE<sup>(1)</sup> – MARS 2023</b>	<b>-3 998</b>	<b>-2 984</b>	<b>-1 980</b>
<b>SITUATION ÉCONOMIQUE ET BUDGÉTAIRE</b>			
Revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement			
– Revenus fiscaux	-2 400	-1 586	-1 470
– Autres revenus	1 502	1 553	1 546
Sous-total	-898	-33	76
Revenus provenant des entreprises du gouvernement	-1 610	-1 267	-382
Sous-total – Revenus autonomes	-2 508	-1 300	-307
Transferts fédéraux	1 548	-344	-480
<b>Sous-total – Revenus</b>	<b>-960</b>	<b>-1 644</b>	<b>-787</b>
Dépenses de portefeuilles	-1 532	-4 097	-3 905
Service de la dette	-186	163	381
<b>Sous-total – Dépenses</b>	<b>-1 718</b>	<b>-3 934</b>	<b>-3 524</b>
Versements des revenus consacrés au Fonds des générations	292	165	305
<b>TOTAL DES RÉVISIONS DE LA SITUATION ÉCONOMIQUE ET BUDGÉTAIRE</b>	<b>-2 386</b>	<b>-5 413</b>	<b>-4 005</b>
<b>INITIATIVES DE NOVEMBRE 2023</b>	<b>-1 101</b>	<b>-251</b>	<b>-1 089</b>
<b>INITIATIVES DE MARS 2024</b>			
Financer les services en santé et services sociaux, en éducation et en enseignement supérieur	-188	-1 058	-925
Soutenir les Québécois et les collectivités	-129	-438	-486
Agir sur les priorités économiques	—	-441	-596
<b>Sous-total</b>	<b>-317</b>	<b>-1 937</b>	<b>-2 007</b>
<b>TOTAL DES INITIATIVES</b>	<b>-1 418</b>	<b>-2 188</b>	<b>-3 096</b>
Optimiser l'action de l'État	—	86	345
Écart à résorber pour atteindre l'équilibre lié aux activités	—	—	750
Provision pour éventualités	1 500	-500	-500
<b>SOLDE BUDGÉTAIRE<sup>(1)</sup> – MARS 2024</b>	<b>-6 302</b>	<b>-10 998</b>	<b>-8 486</b>

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Il s'agit du solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire.

## ■ Les révisions liées à la situation économique et budgétaire

L'évolution de la situation économique et budgétaire depuis le budget 2023-2024 entraîne une révision à la baisse de 2,4 milliards de dollars en 2023-2024, de 5,4 milliards de dollars en 2024-2025 et de 4,0 milliards de dollars en 2025-2026. Elles s'expliquent principalement par :

- une baisse des revenus fiscaux de 2,4 milliards de dollars en 2023-2024, de 1,6 milliard de dollars en 2024-2025 et de 1,5 milliard de dollars en 2025-2026 due au ralentissement économique;
- une révision favorable des autres revenus de 1,5 milliard de dollars en 2023-2024, de 1,6 milliard de dollars en 2024-2025 et de 1,5 milliard de dollars en 2025-2026<sup>6</sup>, attribuable, entre autres, à l'effet de la hausse de l'achalandage liée à la reprise postpandémique des activités plus importante que prévu sur les revenus divers des organismes des réseaux de la santé et des services sociaux, de l'éducation et de l'enseignement supérieur;
- une diminution des revenus provenant des entreprises du gouvernement de 1,6 milliard de dollars en 2023-2024, de 1,3 milliard de dollars en 2024-2025 et de 382 millions de dollars en 2025-2026. Les baisses sont principalement liées à Hydro-Québec, dont le résultat est révisé négativement sur l'ensemble de la période, en raison notamment de la diminution du volume de ses exportations découlant de la faible hydraulité dans les régions où sont situés ses bassins principaux;
- une augmentation des transferts fédéraux de 1,5 milliard de dollars en 2023-2024, suivie d'une baisse de 344 millions de dollars et de 480 millions de dollars respectivement en 2024-2025 et en 2025-2026;
  - La hausse en 2023-2024 est attribuable, entre autres, à une révision à la baisse de la valeur de l'abattement spécial du Québec (16,5 % de l'impôt fédéral des particuliers) qui est soustraite des transferts fédéraux, de même qu'à l'entente relative au Fonds pour accélérer la construction de logements (900 millions de dollars sur quatre ans).
  - Les diminutions en 2024-2025 et en 2025-2026 découlent notamment de la prise en compte des données de population du recensement de 2021. Le rythme de réalisation des projets d'infrastructure qui font l'objet d'un financement fédéral explique également les révisions<sup>7</sup>.

<sup>6</sup> Les mesures sanitaires liées à la pandémie ont fait diminuer les revenus divers du gouvernement en 2019-2020 et en 2020-2021. La reprise progressive des activités a donné lieu à des croissances soutenues de 2021-2022 à 2023-2024. En 2022-2023 et en 2023-2024, la hausse plus importante que prévu de l'achalandage a pour effet de combler le ralentissement causé par la pandémie. La croissance moyenne de 2,8 % prévue par la suite, de 2024-2025 à 2028-2029, est inférieure à celle qui a eu lieu au cours des cinq années précédant la pandémie, soit 4,4 % de 2014-2015 à 2018-2019.

<sup>7</sup> Les révisions des revenus de transferts fédéraux qui découlent du rythme de réalisation des projets d'infrastructure bénéficiant d'un financement fédéral n'ont pas d'effet sur le solde budgétaire, car une contrepartie est comptabilisée aux dépenses.



- une augmentation des dépenses de portefeuilles de 1,5 milliard de dollars en 2023-2024, de 4,1 milliards de dollars en 2024-2025 et de 3,9 milliards de dollars en 2025-2026;
- Ces révisions sont principalement attribuables à l'investissement dans les services publics, notamment afin d'améliorer les conditions de travail des employés des secteurs public et parapublic, mais également à une hausse démographique plus forte qu'attendu, au rythme de réalisation des investissements en infrastructures, à une hausse du coût des crédits d'impôt remboursables et à la reprise postpandémique plus importante que prévu des activités des organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation.
- une hausse du service de la dette de 186 millions de dollars en 2023-2024 en raison des taux d'intérêt plus élevés que prévu, suivie d'une baisse de 163 millions de dollars en 2024-2025 et de 381 millions de dollars en 2025-2026 en raison notamment du meilleur rendement du Fonds d'amortissement des régimes de retraite (FARR) en 2022-2023;
- une diminution des versements des revenus consacrés au Fonds des générations de 292 millions de dollars en 2023-2024 due à la baisse des revenus de placement matérialisés, en raison d'un rendement inférieur aux prévisions, et à la diminution des redevances hydrauliques. Les révisions à la baisse de 165 millions de dollars en 2024-2025 et de 305 millions de dollars en 2025-2026 s'expliquent notamment par la baisse des revenus de placement découlant des retraits prévus au Fonds des générations pour rembourser des emprunts.

## ■ Les initiatives du budget 2024-2025

Dans le cadre du présent budget, le gouvernement prévoit des initiatives de 1,9 milliard de dollars en 2024-2025, soit :

- 1,1 milliard de dollars pour financer les services en santé et services sociaux, en éducation et en enseignement supérieur;
- 438 millions de dollars pour soutenir les Québécois et les collectivités;
- 441 millions de dollars pour agir sur les priorités économiques.

Le coût total des initiatives depuis le budget 2023-2024 s'élève à 1,4 milliard de dollars en 2023-2024, à 2,2 milliards de dollars en 2024-2025 et à 3,1 milliards de dollars en 2025-2026.

## ■ Des gestes pour optimiser l'action de l'État

Le gouvernement pose aussi des gestes pour optimiser l'action de l'État<sup>8</sup> représentant 431 millions de dollars sur trois ans, et visant à :

- réviser certaines aides fiscales aux entreprises;
- demander des efforts d'optimisation aux entreprises du gouvernement;
- poursuivre la lutte contre le tabagisme;
- assurer l'équité et l'intégrité du régime fiscal.

## ■ L'écart à résorber pour atteindre l'équilibre lié aux activités

Le gouvernement agit afin d'atteindre l'équilibre budgétaire lié aux activités dès 2027-2028, si aucun évènement n'entraîne l'utilisation de la provision pour éventualités.

À cette fin, il prévoit la résorption d'un écart de 750 millions de dollars en 2025-2026, atteignant 2,0 milliards de dollars en 2028-2029. Pour y arriver, le gouvernement dispose de différents leviers :

- il démarrera, dès le printemps 2024, deux processus d'examen, l'un des dépenses fiscales et l'autre, des dépenses budgétaires;
- il poursuivra ses représentations auprès du gouvernement fédéral pour obtenir sa juste part des transferts fédéraux;
- il poursuit son engagement de créer plus de richesse et d'accroître le potentiel économique du Québec en investissant 1,9 milliard de dollars pour agir sur les priorités économiques.

---

<sup>8</sup> Pour plus de détails, voir la section E, « Optimiser l'action de l'État ».

## ■ La révision de la provision pour éventualités

La provision pour éventualités de 1,5 milliard de dollars qui était prévue dans le budget 2023-2024 est utilisée en totalité en 2023-2024. En raison de l'incertitude entourant la prévision économique, la provision de 1,0 milliard de dollars prévue dans le dernier budget est révisée à la hausse de 500 millions de dollars en 2024-2025 et en 2025-2026.

— Une provision pour éventualités de 1,5 milliard de dollars par année à compter 2024-2025, soit 7,5 milliards de dollars sur cinq ans, pourrait être utilisée, notamment, pour pallier les effets d'une croissance économique plus modérée que prévu, si elle devait survenir, et de l'incertitude qui pourrait affecter les prévisions économiques et financières à plus long terme.

## Initiatives du budget 2024-2025

Les initiatives du budget 2024-2025 totalisent 8,8 milliards de dollars sur six ans, soit :

- 4,9 milliards de dollars pour financer les services en santé et services sociaux, en éducation et en enseignement supérieur;
- 2,0 milliards de dollars pour soutenir les Québécois et les collectivités;
- 1,9 milliard de dollars pour agir sur les priorités économiques.

Le gouvernement pose également des gestes pour optimiser l'action de l'État, représentant des revenus additionnels de 2,9 milliards de dollars sur cinq ans.

### Impact financier des initiatives du budget 2024-2025

(en millions de dollars)

	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	Total
<b>Initiatives</b>							
Financer les services en santé et services sociaux, en éducation et en enseignement supérieur	-188	-1 058	-925	-935	-907	-903	-4 916
Soutenir les Québécois et les collectivités	-129	-438	-486	-411	-282	-282	-2 028
Agir sur les priorités économiques	—	-441	-596	-285	-265	-271	-1 858
<b>Sous-total – Initiatives</b>	<b>-317</b>	<b>-1 937</b>	<b>-2 007</b>	<b>-1 631</b>	<b>-1 454</b>	<b>-1 456</b>	<b>-8 801</b>
Optimiser l'action de l'État	—	86	345	607	847	1 017	2 903
<b>TOTAL</b>	<b>-317</b>	<b>-1 851</b>	<b>-1 662</b>	<b>-1 023</b>	<b>-607</b>	<b>-439</b>	<b>-5 898</b>

## Rappel des initiatives de novembre 2023

Dans le cadre du *Point sur la situation économique et financière du Québec – Automne 2023*, le gouvernement a annoncé des investissements totalisant 1,1 milliard de dollars en 2023-2024, 251 millions de dollars en 2024-2025 et 1,1 milliard de dollars en 2025-2026.

Ces investissements ont permis la mise en œuvre d'initiatives pour :

- offrir un meilleur accès au logement;
- lutter contre l'itinérance et bonifier l'aide alimentaire;
- appuyer la formation dans des domaines spécifiques;
- soutenir la transition climatique et les communautés;
- favoriser l'investissement des entreprises.

### Impact financier des initiatives de novembre 2023

(en millions de dollars)

	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	Total
Offrir un meilleur accès au logement	-219	-15	-853	-519	-243	-1 848
Lutter contre l'itinérance et bonifier l'aide alimentaire	-39	-26	-27	-27	-27	-145
Appuyer la formation dans des domaines spécifiques	-199	-130	—	—	—	-329
Soutenir la transition climatique et les communautés	-649	-101	-77	-96	-40	-961
Favoriser l'investissement des entreprises	5	21	-133	-372	-516	-995
<b>TOTAL</b>	<b>-1 101</b>	<b>-251</b>	<b>-1 089</b>	<b>-1 013</b>	<b>-825</b>	<b>-4 279</b>

## Révisions depuis la mise à jour de l'automne 2023

Depuis la publication du *Point sur la situation économique et financière du Québec – Automne 2023*, les révisions du cadre financier s'expliquent, notamment, par la stagnation de l'activité économique, l'investissement majeur dans les services publics, la hausse démographique plus forte qu'attendu et le rythme de réalisation des investissements en infrastructures.

- Afin d'atteindre l'équilibre budgétaire lié aux activités dès 2027-2028, le gouvernement pose des gestes immédiats pour optimiser l'action de l'État et met en place deux processus d'examen des dépenses fiscales et budgétaires.

### Révisions du cadre financier depuis la mise à jour de l'automne 2023

(en millions de dollars)

	2023-2024	2024-2025	2025-2026
<b>SOLDE BUDGÉTAIRE<sup>(1)</sup> – NOVEMBRE 2023</b>	<b>-3 995</b>	<b>-2 982</b>	<b>-1 975</b>
<b>SITUATION ÉCONOMIQUE ET BUDGÉTAIRE</b>			
Revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement			
- Revenus fiscaux	-1 702	-554	-297
- Autres revenus	413	304	273
Sous-total	-1 289	-250	-24
Revenus provenant des entreprises du gouvernement			
Sous-total – Revenus autonomes	-2 068	-1 310	-426
Transferts fédéraux			
<b>Sous-total – Revenus</b>	<b>-2 275</b>	<b>-1 753</b>	<b>-1 478</b>
Dépenses de portefeuilles			
Service de la dette	217	216	415
<b>Sous-total – Dépenses</b>	<b>-375</b>	<b>-2 994</b>	<b>-2 845</b>
Versements des revenus consacrés au Fonds des générations			
	160	82	224
<b>TOTAL DES RÉVISIONS DE LA SITUATION ÉCONOMIQUE ET BUDGÉTAIRE</b>	<b>-2 490</b>	<b>-4 666</b>	<b>-4 100</b>
<b>INITIATIVES DE MARS 2024</b>			
Financer les services en santé et services sociaux, en éducation et en enseignement supérieur			
	-188	-1 058	-925
Soutenir les Québécois et les collectivités			
	-129	-438	-486
Agir sur les priorités économiques			
	—	-441	-596
<b>TOTAL DES INITIATIVES</b>	<b>-317</b>	<b>-1 937</b>	<b>-2 007</b>
Optimiser l'action de l'État			
	—	86	345
Écart à résorber pour atteindre l'équilibre lié aux activités			
	—	—	750
Provision pour éventualités			
	500	-1 500	-1 500
<b>SOLDE BUDGÉTAIRE<sup>(1)</sup> – MARS 2024</b>	<b>-6 302</b>	<b>-10 998</b>	<b>-8 486</b>

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Il s'agit du solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire.

## 1.2 Les révisions détaillées en 2023-2024

En 2023-2024, le déficit budgétaire s'établit à 6,3 milliards de dollars. Il s'agit d'une détérioration de 2,3 milliards de dollars par rapport au solde budgétaire prévu en mars 2023, qui s'explique notamment par :

- une diminution de 893 millions de dollars des revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement provenant principalement de la révision à la baisse des revenus fiscaux due à la stagnation de l'activité économique;
- une baisse de 1,6 milliard de dollars des revenus des entreprises du gouvernement, principalement en raison de la diminution de la valeur des exportations d'Hydro-Québec due à la faible hydraulité dans les régions où sont situés ses bassins principaux;
- une hausse des transferts fédéraux de 1,5 milliard de dollars essentiellement due à une baisse de la valeur de l'abattement spécial du Québec qui est soustraite des transferts fédéraux, au rythme de réalisation de projets d'infrastructure qui font l'objet d'un financement fédéral, de même qu'à l'entente relative au Fonds pour accélérer la construction de logements;
- une hausse des dépenses de portefeuilles de 3,0 milliards de dollars, en raison :
  - des dépenses plus élevées que prévu de 1,5 milliard de dollars dues notamment à la révision du rythme de réalisation des projets d'infrastructures locales et à la mise à jour de la planification des travaux en matière de logements sociaux,
  - des initiatives ciblées annoncées dans *Le point sur la situation économique et financière du Québec – Automne 2023* totalisant 1,1 milliard de dollars, notamment pour soutenir la transition climatique et les communautés ainsi que pour offrir un meilleur accès au logement,
  - de nouvelles initiatives annoncées dans le budget 2024-2025 de 317 millions de dollars, notamment afin de soutenir les élèves en difficultés pour le retour en classe à la suite de la grève du personnel scolaire et pour financer la rénovation des habitations à loyer modique;
- une hausse du service de la dette de 186 millions de dollars principalement en raison des taux d'intérêt plus élevés que prévu;
- l'utilisation de la provision pour éventualités de 1,5 milliard de dollars, qui avait été prévue en mars 2023;
- une diminution des versements des revenus consacrés au Fonds des générations de 292 millions de dollars due à la baisse des revenus de placement matérialisés et à la diminution des redevances hydrauliques.

TABLEAU G.5

**Révisions du cadre financier de 2023-2024 depuis mars 2023**

(en millions de dollars)

	2023-2024				Mars 2024
	Mars 2023	Révisions		Total	
		Situation économique et budgétaire	Initiatives et autres révisions		
Revenus autonomes					
Revenus fiscaux	92 736	-2 400	5	-2 395	90 341
Autres revenus	18 446	1 502	—	1 502	19 948
Sous-total	111 182	-898	5	-893	110 289
Revenus provenant des entreprises du gouvernement	6 807	-1 610	—	-1 610	5 197
Total des revenus autonomes	117 989	-2 508	5	-2 503	115 486
Transferts fédéraux	29 742	1 548	—	1 548	31 290
<b>Revenus</b>	<b>147 731</b>	<b>-960</b>	<b>5</b>	<b>-955</b>	<b>146 776</b>
Dépenses de portefeuilles	-138 392	-1 532	-1 423	-2 955	-141 347
Service de la dette	-9 464	-186	—	-186	-9 650
<b>Dépenses</b>	<b>-147 856</b>	<b>-1 718</b>	<b>-1 423</b>	<b>-3 141</b>	<b>-150 997</b>
Provision pour éventualités	-1 500	—	1 500	1 500	—
<b>SURPLUS (DÉFICIT) LIÉ AUX ACTIVITÉS</b>	<b>-1 625</b>	<b>-2 678</b>	<b>82</b>	<b>-2 596</b>	<b>-4 221</b>
Versements des revenus consacrés au Fonds des générations	-2 373	292	—	292	-2 081
<b>SOLDE BUDGÉTAIRE<sup>(1)</sup></b>	<b>-3 998</b>	<b>-2 386</b>	<b>82</b>	<b>-2 304</b>	<b>-6 302</b>

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Il s'agit du solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire.



## ❑ Les revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement

Pour l'année 2023-2024, les revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement sont révisés à la baisse de 893 millions de dollars par rapport aux prévisions du budget 2023-2024 et totalisent 110,3 milliards de dollars.

- Les revenus fiscaux sont révisés à la baisse de 2,4 milliards de dollars, en raison de la stagnation de l'activité économique.
- Les autres revenus, soit les droits et permis et les revenus divers, sont révisés favorablement de 1,5 milliard de dollars.

TABLEAU G.6

### Révisions des revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement (en millions de dollars)

	2023-2024
<b>REVENUS AUTONOMES<sup>(1)</sup> – MARS 2023</b>	<b>111 182</b>
<b>Revenus fiscaux</b>	
Impôt des particuliers	-737
Cotisations pour les services de santé	354
Impôts des sociétés	-1 793
Impôt foncier scolaire	-47
Taxes à la consommation	-172
<b>Sous-total</b>	<b>-2 395</b>
<b>Autres revenus</b>	
Droits et permis	93
Revenus divers <sup>(2),(3)</sup>	1 409
<b>Sous-total</b>	<b>1 502</b>
<b>Total des révisions</b>	<b>-893</b>
<b>REVENUS AUTONOMES<sup>(1)</sup> – MARS 2024</b>	<b>110 289</b>

(1) Il s'agit des revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement.

(2) Cette révision découle notamment des revenus plus élevés que prévu des organismes des réseaux de la santé et des services sociaux, de l'éducation et de l'enseignement supérieur attribuables, entre autres, à l'effet de la hausse de l'achalandage liée à la reprise postpandémique plus importante que prévu. Elle découle également de l'effet de la hausse des taux d'intérêt sur les créances fiscales administrées par Revenu Québec.

(3) Ces revenus plus élevés s'accompagnent également d'une révision à la hausse des dépenses des organismes des réseaux de la santé et des services sociaux, de l'éducation et de l'enseignement supérieur en 2023-2024.

## Une révision à la baisse de plus de 2 G\$ des revenus fiscaux en 2023-2024

Au Québec, la persistance de l'inflation et les effets du resserrement plus important que prévu de la politique monétaire ont modéré l'activité économique en 2023. Ainsi, après deux années de croissance soutenue, le PIB réel a stagné en 2023, affichant une croissance de 0,2 %.

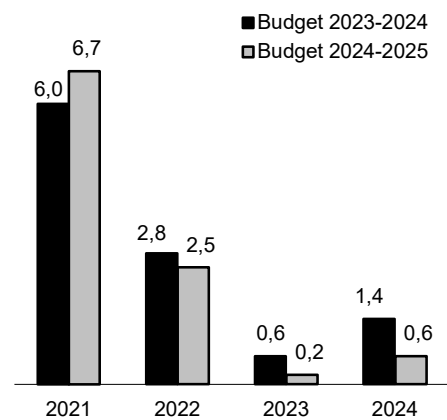
- Les perspectives économiques pour 2024 se sont également détériorées. La croissance du PIB réel pour 2024 est revue à la baisse par rapport à ce qui était attendu dans le budget 2023-2024, passant de 1,4 % à 0,6 %.

Les perspectives économiques moins favorables que prévu ont une incidence négative de l'ordre de 2,4 milliards de dollars sur les revenus fiscaux en 2023-2024, étant donné leur lien étroit avec les principaux indicateurs économiques.

- Les impôts des sociétés sont révisés à la baisse de 1,8 milliard de dollars, en raison de la révision à la baisse de 6,1 points de pourcentage de l'excédent d'exploitation net des sociétés en 2023, passant de -4,9 % à -11,0 %.
- L'impôt des particuliers est révisé à la baisse de 737 millions de dollars, en raison des rentrées fiscales qui sont plus faibles que prévu depuis mars 2023.

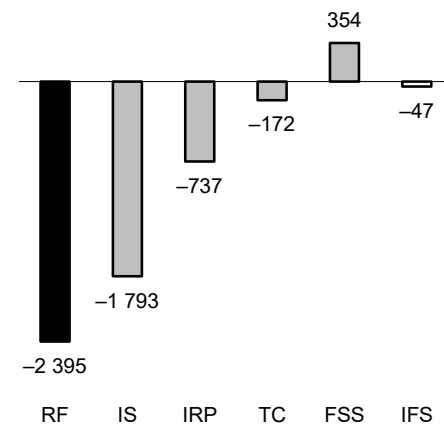
### PIB réel – 2021 à 2024

(variation en pourcentage)



### Revenus fiscaux – 2023-2024

(révisions en millions de dollars depuis mars 2023)



Notes : RF : revenus fiscaux.  
IS : impôts des sociétés.  
IRP : impôt des particuliers.  
TC : taxes à la consommation.  
FSS : cotisations pour les services de santé.  
IFS : impôt foncier scolaire.

## ■ Les revenus fiscaux

Pour l'année 2023-2024, les revenus de l'impôt des particuliers sont révisés à la baisse de 737 millions de dollars par rapport à la prévision de mars 2023.

— Cette révision s'explique par des rentrées fiscales moins élevées que prévu à la fin de l'année financière 2022-2023 et en 2023-2024, malgré la révision à la hausse des salaires et traitements de 2,3 points de pourcentage en 2023.

Les cotisations pour les services de santé sont revues à la hausse de 354 millions de dollars en 2023-2024 par rapport à la prévision de mars 2023.

— Cette amélioration s'explique notamment par la bonne tenue des salaires et traitements, dont la croissance a été révisée à la hausse de 2,3 points de pourcentage en 2023, passant de 3,7 % à 6,0 %.

Les revenus provenant des impôts des sociétés sont revus à la baisse de 1,8 milliard de dollars en 2023-2024.

— Cette diminution s'explique principalement par l'excédent d'exploitation net des sociétés, dont la variation a été révisée à la baisse de 11,7 points de pourcentage en 2022, passant de 1,5 % à -10,2 %, et à la baisse de 6,1 points de pourcentage en 2023, passant de -4,9 % à -11,0 %.

Les revenus provenant de l'impôt foncier scolaire sont révisés à la baisse de 47 millions de dollars en 2023-2024.

— Cette diminution s'explique notamment par la contribution additionnelle du gouvernement du Québec visant à limiter la hausse moyenne des comptes de taxe scolaire à 3 % pour 2023-2024<sup>9</sup>.

Les revenus des taxes à la consommation, qui proviennent principalement de la taxe de vente du Québec, sont revus à la baisse de 172 millions de dollars en 2023-2024.

— Cette diminution s'explique principalement par les investissements en construction résidentielle, dont la variation a été révisée à la baisse de 8,7 points de pourcentage en 2023, passant de -7,1 % à -15,8 %.

— Elle est cependant compensée en partie par la consommation des ménages<sup>10</sup>, dont la croissance a été révisée à la hausse de 1,6 point de pourcentage en 2023, passant de 4,0 % à 5,6 %.

---

<sup>9</sup> Pour plus de détails, voir le communiqué de presse du 16 juin 2023, *Le gouvernement limite la hausse du compte de taxe scolaire*, [En ligne] [[http://www.finances.gouv.qc.ca/documents/Communiqués/fr/COMFR\\_20230616\\_1.pdf](http://www.finances.gouv.qc.ca/documents/Communiqués/fr/COMFR_20230616_1.pdf)].

<sup>10</sup> Il s'agit de la consommation des ménages excluant les produits alimentaires et le logement.

## ■ Les autres revenus

Les revenus provenant des droits et permis sont révisés à la hausse de 93 millions de dollars en 2023-2024 par rapport à la prévision de mars 2023.

Cette amélioration découle notamment des revenus plus élevés que prévu provenant de la vente aux enchères de droits d'émission de GES.

Les revenus divers<sup>11</sup> sont revus à la hausse de 1,4 milliard de dollars en 2023-2024.

- Cette augmentation découle notamment des revenus plus élevés que prévu des organismes des réseaux de la santé et des services sociaux, de l'éducation et de l'enseignement supérieur<sup>12</sup> attribuables, entre autres, à l'effet de la hausse de l'achalandage liée à la reprise postpandémique plus importante que prévu.
- Elle découle également de l'effet de la hausse des taux d'intérêt sur les créances fiscales administrées par Revenu Québec.

---

<sup>11</sup> Les revenus divers comprennent, entre autres, les revenus d'intérêts, de la vente de biens et services, des droits de scolarité, de contributions d'usagers, ainsi que des amendes, confiscations et recouvrements.

<sup>12</sup> Ces revenus plus élevés s'accompagnent également d'une révision à la hausse des dépenses des organismes des réseaux de la santé et des services sociaux, de l'éducation et de l'enseignement supérieur en 2023-2024.

## Une révision à la baisse des revenus autonomes au Québec et dans certaines provinces canadiennes en 2023-2024

Au Québec, les revenus autonomes<sup>1</sup> en 2023-2024 sont révisés à la baisse de 893 millions de dollars, ou de 0,8 %, depuis le budget de mars 2023, en raison notamment :

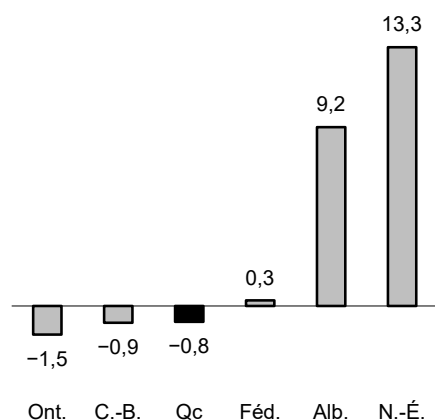
- de la révision à la baisse de l'excédent d'exploitation net des sociétés, qui entraîne une diminution des impôts des sociétés prévus;
- des rentrées fiscales plus faibles que prévu à l'impôt des particuliers.

C'est le cas également de l'Ontario, qui a révisé ses revenus à la baisse de 1,5 % en raison de l'impôt des particuliers et des impôts des sociétés, et de la Colombie-Britannique, qui a révisé ses revenus à la baisse de 0,9 % en raison principalement d'une baisse des revenus provenant des ressources naturelles. En revanche, l'Alberta a révisé à la hausse ses revenus autonomes de 9,2 % en raison notamment des revenus fiscaux, des revenus de placement et des ressources naturelles.

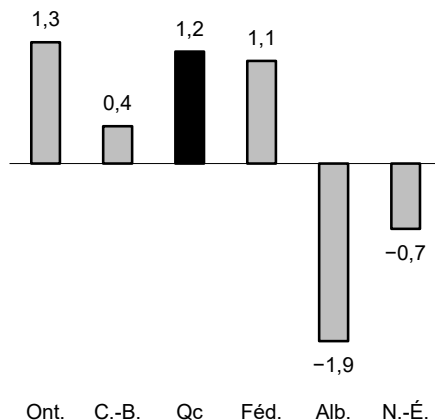
Malgré une conjoncture économique plus favorable à la croissance attendue dès le deuxième semestre de 2024, plusieurs risques pourraient influencer les prévisions des revenus autonomes au Québec. Par exemple :

- des niveaux plus élevés que prévu des prix de l'énergie pourraient affecter les activités dans certains secteurs et nuire aux bénéfices des entreprises, ce qui aurait un effet négatif sur les revenus provenant des impôts des sociétés;
- les effets de la politique monétaire sur le revenu disponible des ménages et leur pouvoir d'achat pourraient être plus prononcés que prévu, ce qui aurait une incidence négative sur les revenus des taxes à la consommation.

**Revenus autonomes<sup>(1)</sup> – 2023-2024**  
(révision en pourcentage des revenus)



**PIB nominal – 2023**  
(révision en point de pourcentage)



(1) Il s'agit des revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement.  
Sources : Budgets 2024-2025 de la Nouvelle-Écosse, de l'Alberta, de la Colombie-Britannique et du Québec, rapport financier du troisième trimestre de 2023 pour l'Ontario et mise à jour automnale du gouvernement fédéral.

Sources : Budgets 2024-2025 de la Nouvelle-Écosse, de l'Alberta, de la Colombie-Britannique et du Québec, rapport financier du troisième trimestre de 2023 pour l'Ontario et mise à jour automnale du gouvernement fédéral.

1 Il s'agit des revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement.

## ❑ Les revenus provenant des entreprises du gouvernement

Pour l'année 2023-2024, les revenus provenant des entreprises du gouvernement sont révisés à la baisse de 1,6 milliard de dollars, pour s'établir à 5,2 milliards de dollars.

Cette révision s'explique principalement par :

- la diminution des revenus provenant d'Hydro-Québec, liée à la baisse de ses exportations découlant de la faible hydraulité dans les régions où sont situés ses bassins principaux;
  - Lorsque les réservoirs d'Hydro-Québec sont moins remplis et que l'entreprise a moins d'électricité à vendre, ce sont les exportations qui sont réduites puisqu'Hydro-Québec doit satisfaire les besoins de la clientèle québécoise.
- la diminution des revenus provenant d'Investissement Québec, en raison notamment de la diminution du rendement de ses portefeuilles de capital de risque ainsi que de ses fonds d'investissement.

TABLEAU G.7

### Révisions des revenus provenant des entreprises du gouvernement (en millions de dollars)

	2023-2024
<b>REVENUS PROVENANT DES ENTREPRISES DU GOUVERNEMENT – MARS 2023</b>	<b>6 807</b>
Hydro-Québec	-1 525
Loto-Québec	9
Société des alcools du Québec	-29
Investissement Québec	-107
Société québécoise du cannabis <sup>(1)</sup>	9
Autres <sup>(2)</sup>	33
<b>Total des révisions</b>	<b>-1 610</b>
<b>REVENUS PROVENANT DES ENTREPRISES DU GOUVERNEMENT – MARS 2024</b>	<b>5 197</b>

(1) Les revenus sont affectés au Fonds de lutte contre les dépendances.

(2) Les autres entreprises du gouvernement incluent la Société ferroviaire et portuaire de Pointe-Noire, Capital Financière agricole, la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour ainsi que le Fonds d'investissement Euréka.

## ❑ Les transferts fédéraux

En 2023-2024, les revenus de transferts fédéraux s'établissent à 31,3 milliards de dollars, ce qui représente une révision à la hausse de 1,5 milliard de dollars par rapport au budget 2023-2024.

Cette révision à la hausse s'explique par une baisse de la valeur de l'abattement spécial du Québec, qui est soustraite des transferts fédéraux, de 333 millions de dollars<sup>13</sup>. Des rentrées fiscales moindres sont en effet prévues à l'impôt fédéral sur le revenu des particuliers. Cette révision s'explique également par le rythme de réalisation des projets d'infrastructure qui font l'objet d'un financement fédéral<sup>14</sup>, de même que par l'entente relative au Fonds pour accélérer la construction de logements conclue en novembre 2023 (900 millions de dollars sur quatre ans).

TABLEAU G.8

### Révisions des revenus aux transferts fédéraux (en millions de dollars)

	2023-2024
<b>TRANSFERTS FÉDÉRAUX – MARS 2023</b>	<b>29 742</b>
Péréquation	—
Transferts pour la santé	118
Transferts pour l'enseignement postsecondaire et les autres programmes sociaux	85
Autres programmes, dont :	1 345
– <i>Transferts fédéraux de la Société de financement des infrastructures locales</i>	564
– <i>Entente relative au Fonds pour accélérer la construction de logements (900 M\$ sur 4 ans)</i>	225
<b>Total des révisions</b>	<b>1 548</b>
<b>TRANSFERTS FÉDÉRAUX – MARS 2024</b>	<b>31 290</b>

<sup>13</sup> La révision à la baisse de la valeur de l'abattement spécial du Québec, qui correspond à 16,5 % de l'impôt fédéral des particuliers, entraîne une hausse de 168 M\$ des transferts pour la santé, de 103 M\$ des transferts pour l'enseignement postsecondaire et les autres programmes sociaux et de 62 M\$ des autres programmes.

<sup>14</sup> Les révisions des revenus de transferts fédéraux qui découlent du rythme de réalisation des projets d'infrastructure bénéficiant d'un financement fédéral n'ont pas d'effet sur le solde budgétaire, car une contrepartie est comptabilisée aux dépenses.

## ❑ Les dépenses de portefeuilles

Pour l'année 2023-2024, les dépenses de portefeuilles atteignent 141,3 milliards de dollars, ce qui représente une révision à la hausse de 3,0 milliards de dollars par rapport aux prévisions de mars 2023.

La révision est principalement attribuable aux nouvelles initiatives de 1,4 milliard de dollars annoncées depuis le budget 2023-2024, dont :

- 649 millions de dollars pour soutenir la transition climatique et les communautés;
- 387 millions de dollars pour financer les services en santé et services sociaux, en éducation et en enseignement supérieur;
- 387 millions de dollars pour soutenir les Québécois et les collectivités.

Les révisions de la situation économique et budgétaire totalisent, quant à elles, 1,5 milliard de dollars et s'expliquent principalement par la mise à jour de la planification des travaux en matière de logements sociaux et la révision du rythme de réalisation des projets d'infrastructures locales.

TABLEAU G.9

### Révisions des dépenses de portefeuilles

(en millions de dollars)

	2023-2024
<b>DÉPENSES DE PORTEFEUILLES – MARS 2023</b>	<b>138 392</b>
<b>Nouvelles initiatives depuis mars 2023</b>	
Soutenir la transition climatique et les communautés	649
Financer les services en santé et services sociaux, en éducation et en enseignement supérieur	387
Soutenir les Québécois et les collectivités	387
<b>Sous-total – Nouvelles initiatives depuis mars 2023</b>	<b>1 423</b>
<b>Révisions de la situation économique et budgétaire</b>	
Mise à jour de la planification des travaux en matière de logements sociaux	668
Révision du rythme de réalisation des projets d'infrastructures locales <sup>(1)</sup>	599
Autres éléments	265
<b>Sous-total – Révisions de la situation économique et budgétaire</b>	<b>1 532</b>
<b>Total des révisions</b>	<b>2 955</b>
<b>DÉPENSES DE PORTEFEUILLES – MARS 2024</b>	<b>141 347</b>

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Il s'agit de projets financés par la Société de financement des infrastructures locales. Ces projets bénéficient en partie d'un financement fédéral; pour cette portion, la dépense n'a pas d'effet sur le solde budgétaire, car une contrepartie est comptabilisée dans les revenus de transferts fédéraux.



## ❑ Le service de la dette

Pour l'année 2023-2024, le service de la dette est révisé à la hausse de 186 millions de dollars, pour s'établir à 9,7 milliards de dollars, principalement en raison des taux d'intérêt plus élevés que prévu.

TABLEAU G.10

### Révisions du service de la dette (en millions de dollars)

	2023-2024
<b>SERVICE DE LA DETTE – MARS 2023</b>	<b>9 464</b>
Intérêts sur la dette directe <sup>(1)</sup>	167
Intérêts sur le passif au titre des régimes de retraite et des autres avantages sociaux futurs <sup>(2)</sup>	19
<b>Total des révisions</b>	<b>186</b>
<b>SERVICE DE LA DETTE – MARS 2024</b>	<b>9 650</b>

(1) Les intérêts sur la dette directe comprennent les revenus du Fonds d'amortissement afférent à des emprunts du gouvernement. Ces revenus, qui sont déduits du service de la dette, sont composés des intérêts générés sur les placements ainsi que des gains et des pertes sur disposition. La prévision de ces revenus peut être révisée à la hausse comme à la baisse, car elle est intimement liée à l'évolution des taux d'intérêt et au comportement du marché.

(2) Ces intérêts correspondent aux intérêts sur les obligations relatives aux régimes de retraite et aux autres avantages sociaux futurs des employés des secteurs public et parapublic, diminués principalement des revenus de placement du Fonds d'amortissement des régimes de retraite (FARR).

## 2. LE RETOUR À L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE

Le contexte économique et budgétaire actuel ajoute d'importantes pressions au cadre financier, tant par une diminution des revenus découlant de la stagnation de l'économie et de la faible hydraulicité dans les bassins d'Hydro-Québec, que par une augmentation des dépenses due, entre autres, à l'investissement majeur dans les services publics afin notamment d'améliorer les conditions de travail des employés des secteurs public et parapublic, à la hausse démographique plus forte qu'attendu et au rythme de réalisation des investissements en infrastructures.

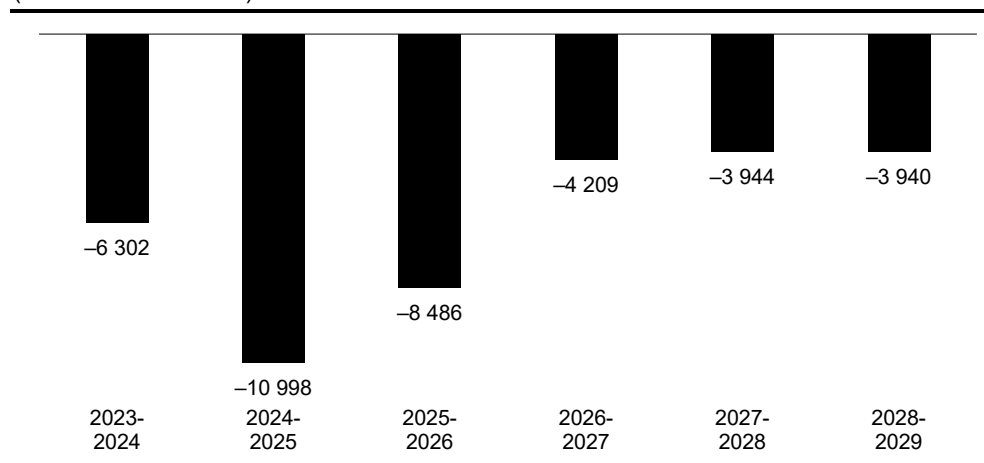
### □ Une approche graduelle pour retourner à l'équilibre budgétaire

Étant donné le contexte d'incertitude économique, le gouvernement déposera un plan de retour à l'équilibre budgétaire au moment de la publication du budget 2025-2026. Ainsi, l'équilibre budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire sera atteint au plus tard en 2029-2030<sup>15</sup>.

Le déficit structurel de près de 4 milliards de dollars observé de 2026-2027 à 2028-2029 devra être éliminé pour retourner à l'équilibre budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire, soit après versements des revenus consacrés au Fonds des générations. Dans ce but, le gouvernement devra augmenter l'écart entre la croissance annuelle moyenne des revenus et celle des dépenses de 0,4 point de pourcentage à 1,1 point de pourcentage<sup>16</sup>.

GRAPHIQUE G.1

### Évolution du solde budgétaire (en millions de dollars)



<sup>15</sup> Voir l'annexe 2 pour consulter le rapport sur l'application de la Loi sur l'équilibre budgétaire.

<sup>16</sup> Pour retourner à l'équilibre budgétaire, le gouvernement doit augmenter l'écart entre les revenus et les dépenses. Sur l'horizon du cadre financier, soit jusqu'en 2028-2029, la croissance annuelle moyenne des revenus (TCAM) atteindra 3,3 %. La croissance annuelle moyenne des dépenses atteindra, quant à elle, 2,9 %. L'écart entre les croissances est présentement de 0,4 point de pourcentage. Afin d'éliminer le déficit structurel, le ministère des Finances estime que cet écart devra atteindre 1,1 point de pourcentage d'ici 2028-2029.

Entre-temps, le gouvernement agit afin d'atteindre l'équilibre budgétaire lié aux activités dès 2027-2028, si aucun événement n'entraîne l'utilisation de la provision pour éventualités. À cette fin, il privilégie quatre leviers :

- il pose des gestes immédiats représentant 2,9 milliards de dollars sur cinq ans pour optimiser l'action de l'État;
- il démarrera, dès le printemps 2024, deux processus d'examen, l'un des dépenses fiscales et l'autre, des dépenses budgétaires;
- il poursuivra ses représentations auprès du gouvernement fédéral pour obtenir sa juste part des transferts fédéraux;
- il poursuit son engagement de créer plus de richesse et d'accroître le potentiel économique du Québec en investissant 1,9 milliard de dollars pour agir sur les priorités économiques.

### ■ Des gestes pour optimiser l'action de l'État

Les déficits importants, s'ils ne sont pas résorbés, limitent la capacité du gouvernement à assurer la prestation des services publics et l'équité intergénérationnelle. Ainsi, afin d'optimiser l'action de l'État, le gouvernement annonce, dans le cadre du budget 2024-2025, des gestes<sup>17</sup> représentant 2,9 milliards de dollars sur cinq ans et visant à :

- réviser certaines aides fiscales aux entreprises;
- demander des efforts d'optimisation aux entreprises du gouvernement;
- poursuivre la lutte contre le tabagisme;
- assurer l'équité et l'intégrité du régime fiscal.

### ■ Obtenir une juste part des transferts fédéraux

Le gouvernement poursuit ses représentations auprès du gouvernement fédéral pour obtenir sa juste part des transferts fédéraux.

Le gouvernement fédéral doit rembourser au Québec les coûts engagés pour les services offerts aux demandeurs d'asile. Il doit également accroître ses transferts aux provinces en matière de santé, d'infrastructures et de développement de la main-d'œuvre. Le Québec demande aussi l'obtention d'un droit de retrait sans condition avec pleine compensation financière du Régime canadien de soins dentaires et d'un éventuel régime canadien d'assurance-médicaments.

- La faible croissance des transferts fédéraux amène une pression budgétaire qui accroît les efforts nécessaires pour retrouver l'équilibre budgétaire<sup>18</sup>.

---

<sup>17</sup> Pour plus de détails, voir la section E, « Optimiser l'action de l'État ».

<sup>18</sup> Une faible croissance des transferts fédéraux est prévue d'ici 2028-2029. Sur cinq ans, soit de 2024-2025 à 2028-2029, un taux de croissance annuel moyen de 0,5 % est prévu. Cela contraste avec le taux de croissance annuel moyen des 10 dernières années qui s'est établi à 5,4 %.

## ■ Résultats attendus des processus d'examen de l'intervention de l'État

Les processus d'examen des dépenses débuteront dès le printemps 2024. Ils couvriront, d'une part, les dépenses fiscales liées tant au régime d'imposition des particuliers qu'à celui des sociétés et au régime des taxes à la consommation, et, d'autre part, les dépenses des ministères et organismes gouvernementaux<sup>19</sup>.

Les deux processus d'examen permettront d'identifier des premières sources d'économies qui traceront la voie vers l'équilibre budgétaire après versements des revenus consacrés au Fonds des générations d'ici 2029-2030. Celles-ci seront intégrées au plan de retour à l'équilibre budgétaire qui sera déposé en même temps que le budget 2025-2026.

— À ce moment, le gouvernement s'attend à ce que la situation économique soit empreinte de moins d'incertitude et que l'économie québécoise se retrouve plus près de son potentiel. Le gouvernement sera ainsi en meilleure position pour déterminer la trajectoire et les gestes additionnels qui le mèneront à l'équilibre budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire d'ici 2029-2030.

Ainsi, le retour à l'équilibre budgétaire sera possible en assurant un financement stable et prévisible des principales missions de l'État sans alourdir le fardeau fiscal des Québécoises et Québécois.

## □ Un cadre financier prudent et responsable

Le cadre financier présente un portrait juste et transparent de l'état des finances publiques. Malgré les déficits prévus en 2024-2025 et les années suivantes, le cadre financier demeure prudent et responsable.

— Une provision pour éventualités de 7,5 milliards de dollars sur cinq ans est intégrée au cadre financier afin de pallier les effets d'un recul temporaire de l'activité économique, s'il devait survenir, et de l'incertitude qui pourrait affecter les prévisions économiques et financières à plus long terme.

— Les cibles de réduction de la dette nette sont maintenues à terme malgré une révision du rythme de réduction.

— Les versements au Fonds des générations se poursuivent. Ils atteindront 2,7 milliards de dollars en 2028-2029.

---

<sup>19</sup> Pour plus de détails, voir la section E, « Optimiser l'action de l'État ».



### 3. LES PRÉVISIONS DE REVENUS ET DE DÉPENSES

Le budget 2024-2025 présente l'évolution à court terme des revenus et des dépenses, soit les perspectives budgétaires sur trois ans, de 2023-2024 à 2025-2026.

TABLEAU G.11

#### Évolution des revenus et des dépenses

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	TCAM <sup>(1)</sup>
<b>Revenus</b>				
Revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement	110 289	115 486	119 873	
<i>Variation en %</i>	1,2	4,7	3,8	3,2
Revenus provenant des entreprises du gouvernement	5 197	5 418	6 257	
<i>Variation en %</i>	-21,5	4,3	15,5	-1,9
Transferts fédéraux	31 290	29 397	30 428	
<i>Variation en %</i>	8,9	-6,0	3,5	1,9
<b>Total des revenus</b>	<b>146 776</b>	<b>150 301</b>	<b>156 558</b>	
<i>Variation en %</i>	1,7	2,4	4,2	2,8
<b>Dépenses</b>				
Dépenses de portefeuilles	-141 347	-147 815	-152 492	
<i>Variation en %</i>	3,0	4,6	3,2	3,6
Service de la dette	-9 650	-9 762	-9 583	
<i>Variation en %</i>	-4,1	1,2	-1,8	-1,6
<b>Total des dépenses</b>	<b>-150 997</b>	<b>-157 577</b>	<b>-162 075</b>	
<i>Variation en %</i>	2,5	4,4	2,9	3,2
Écart à résorber pour atteindre l'équilibre lié aux activités	—	—	750	
<b>SURPLUS (DÉFICIT) LIÉ AUX ACTIVITÉS AVANT PROVISION POUR ÉVENTUALITÉS</b>				
	<b>-4 221</b>	<b>-7 276</b>	<b>-4 767</b>	
Provision pour éventualités	—	-1 500	-1 500	
<b>SURPLUS (DÉFICIT) LIÉ AUX ACTIVITÉS</b>	<b>-4 221</b>	<b>-8 776</b>	<b>-6 267</b>	
Versements des revenus consacrés au Fonds des générations	-2 081	-2 222	-2 219	
<b>SOLDE BUDGÉTAIRE<sup>(2)</sup></b>	<b>-6 302</b>	<b>-10 998</b>	<b>-8 486</b>	

(1) Il s'agit du taux de croissance annuel moyen, qui correspond à la moyenne géométrique sur trois ans, soit de 2023-2024 à 2025-2026.

(2) Il s'agit du solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire.

### 3.1 L'évolution des revenus

Les revenus du gouvernement comprennent les revenus autonomes, qui incluent les revenus provenant des entreprises du gouvernement ainsi que les revenus de transferts fédéraux.

Les revenus du gouvernement s'élèvent à 146,8 milliards de dollars en 2023-2024, soit 115,5 milliards de dollars au chapitre des revenus autonomes et 31,3 milliards de dollars en transferts fédéraux.

— En 2023-2024, les revenus autonomes représentent 78,7 % des revenus du gouvernement, alors que les revenus de transferts fédéraux en représentent 21,3 %.

Les revenus du gouvernement s'établiront à 150,3 milliards de dollars en 2024-2025 et à 156,6 milliards de dollars en 2025-2026, ce qui représente des croissances respectives de 2,4 % et de 4,2 %.

TABLEAU G.12

#### Évolution des revenus

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	TCAM <sup>(1)</sup>
<b>Revenus autonomes</b>				
Revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement	110 289	115 486	119 873	
<i>Variation en %<sup>(2)</sup></i>	1,2	4,7	3,8	3,2
Revenus provenant des entreprises du gouvernement	5 197	5 418	6 257	
<i>Variation en %</i>	-21,5	4,3	15,5	-1,9
<b>Sous-total</b>	<b>115 486</b>	<b>120 904</b>	<b>126 130</b>	
<i>Variation en %</i>	<b>-0,1</b>	<b>4,7</b>	<b>4,3</b>	<b>3,0</b>
Transferts fédéraux	31 290	29 397	30 428	
<i>Variation en %</i>	8,9	-6,0	3,5	1,9
<b>TOTAL</b>	<b>146 776</b>	<b>150 301</b>	<b>156 558</b>	
<i>Variation en %</i>	<b>1,7</b>	<b>2,4</b>	<b>4,2</b>	<b>2,8</b>

(1) Il s'agit du taux de croissance annuel moyen, qui correspond à la moyenne géométrique sur trois ans, soit de 2023-2024 à 2025-2026.

(2) En 2023-2024, la croissance des revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement reflète la stagnation de l'activité économique en 2023 et la baisse des deux premiers taux d'imposition de 1 point de pourcentage, annoncée dans le budget 2023-2024.

### 3.1.1 Les revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement

Les revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement se composent principalement de revenus fiscaux, soit l'impôt des particuliers, les cotisations pour les services de santé, les impôts des sociétés, l'impôt foncier scolaire et les taxes à la consommation.

— Leur évolution reflète généralement celle de l'activité économique au Québec et les modifications apportées aux régimes fiscaux.

Les revenus autonomes comprennent également d'autres sources de revenus, soit :

- les droits et permis, notamment les revenus du marché du carbone;
- les revenus divers, tels que les droits de scolarité et les revenus d'intérêts, de la vente de biens et services ainsi que des amendes, confiscations et recouvrements.

En 2023-2024, les revenus autonomes s'élèvent à 110,3 milliards de dollars, en hausse de 1,2 % par rapport à 2022-2023. Ils atteindront 115,5 milliards de dollars en 2024-2025 et 119,9 milliards de dollars en 2025-2026, soit une croissance respective de 4,7 % et de 3,8 %.

TABLEAU G.13

#### Évolution des revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement – Sommaire

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	TCAM <sup>(1)</sup>
Revenus fiscaux	90 341	95 039	98 896	
<i>Variation en %<sup>(2)</sup></i>	-0,9	5,2	4,1	2,8
Autres revenus	19 948	20 447	20 977	
<i>Variation en %<sup>(3)</sup></i>	11,9	2,5	2,6	5,6
<b>TOTAL</b>	<b>110 289</b>	<b>115 486</b>	<b>119 873</b>	
<i>Variation en %</i>	<b>1,2</b>	<b>4,7</b>	<b>3,8</b>	<b>3,2</b>

(1) Il s'agit du taux de croissance annuel moyen, qui correspond à la moyenne géométrique sur trois ans, soit de 2023-2024 à 2025-2026.

(2) En 2023-2024, la variation des revenus fiscaux s'explique par la croissance de 0,3 % des revenus provenant de l'impôt des particuliers, découlant notamment de la hausse des salaires et traitements de 6,0 % en 2023 et de la baisse des deux premiers taux d'imposition de 1 point de pourcentage annoncée dans le budget 2023-2024. La variation des revenus fiscaux s'explique également par la variation de -13,9 % des revenus provenant des impôts des sociétés, en lien avec la baisse de 11,0 % de l'excédent d'exploitation net des sociétés en 2023.

(3) En 2023-2024, la croissance des autres revenus s'explique principalement par la croissance de 16,8 % des revenus divers, en lien notamment avec la hausse des revenus de placement du Fonds des générations, lesquels sont passés de 283 M\$ en 2022-2023 à 590 M\$ en 2023-2024, l'effet de la hausse des taux d'intérêt sur les créances fiscales administrées par Revenu Québec et l'augmentation des revenus divers des organismes autres que budgétaires, des fonds spéciaux ainsi que des organismes des réseaux de la santé et des services sociaux, de l'éducation et de l'enseignement supérieur.



## ❑ Les revenus fiscaux

En 2023-2024, les revenus provenant de l'impôt des particuliers, la principale source de revenus du gouvernement, s'établissent à 42,4 milliards de dollars, en hausse de 0,3 % par rapport à 2022-2023. Ils atteindront 45,0 milliards de dollars en 2024-2025 et 46,7 milliards de dollars en 2025-2026, soit une croissance respective de 6,0 % et de 4,0 %. Cette évolution des revenus provenant de l'impôt des particuliers reflète, entre autres :

- la hausse du revenu des ménages, dont les salaires et traitements, qui connaîtront, grâce à la bonne tenue du marché du travail, une croissance de 6,0 % en 2023, de 5,1 % en 2024 et de 3,7 % en 2025;
- la baisse des deux premiers taux d'imposition de 1 point de pourcentage dès l'année d'imposition 2023, annoncée dans le budget 2023-2024;
- l'ensemble des paramètres du régime d'imposition des particuliers, tels que l'indexation et le caractère progressif du régime d'impôt sur le revenu.

En 2023-2024, les cotisations pour les services de santé s'établissent à 8,3 milliards de dollars, soit une croissance de 4,9 %. Elles atteindront 8,7 milliards de dollars en 2024-2025 et 9,0 milliards de dollars en 2025-2026, ce qui représente respectivement une croissance de 4,5 % et de 3,7 %.

- Cette évolution favorable s'explique par la croissance des salaires et traitements, qui s'élève à 6,0 % en 2023, à 5,1 % en 2024 et à 3,7 % en 2025.

En 2023-2024, les revenus provenant des impôts des sociétés atteignent 11,4 milliards de dollars, une variation de -13,9 % par rapport à 2022-2023. Ils s'établiront à 12,1 milliards de dollars en 2024-2025 et à 12,7 milliards de dollars en 2025-2026, soit une croissance respective de 6,3 % et de 5,1 %.

- Cette évolution reflète la variation prévue de l'excédent d'exploitation net des sociétés, qui s'établit à -11,0 % en 2023, à -2,5 % en 2024 et à 3,0 % en 2025<sup>20</sup>.

En 2023-2024, les revenus provenant de l'impôt foncier scolaire s'élèvent à 1,1 milliard de dollars, en hausse de 2,2 % par rapport à 2022-2023. Ils atteindront 1,3 milliard de dollars en 2024-2025 et 1,4 milliard de dollars en 2025-2026, soit une croissance respective de 15,2 % et de 9,6 %.

- Cette progression est influencée par l'évolution du montant pour le financement de besoins locaux, qui prend en compte la croissance prévue du nombre d'élèves ainsi que celle du coût des biens et services financés par l'impôt foncier scolaire.
- Elle reflète également l'effet de la contribution additionnelle de près de 180 millions de dollars par année du gouvernement du Québec visant à limiter la hausse des comptes de taxe scolaire à 3 % en moyenne pour 2023-2024.

---

<sup>20</sup> L'évolution des revenus provenant des impôts des sociétés reflète également la croissance des exportations, qui s'établit à 5,4 % en 2023, à 2,8 % en 2024 et à 3,2 % en 2025.

TABLEAU G.14

## Évolution des revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	TCAM <sup>(1)</sup>
<b>Revenus fiscaux</b>				
Impôt des particuliers	42 389	44 952	46 746	
<i>Variation en %<sup>(2),(3)</sup></i>	0,3	6,0	4,0	3,4
Cotisations pour les services de santé	8 298	8 670	8 991	
<i>Variation en %</i>	4,9	4,5	3,7	4,3
Impôts des sociétés	11 399	12 116	12 729	
<i>Variation en %<sup>(4),(5)</sup></i>	-13,9	6,3	5,1	-1,3
Impôt foncier scolaire	1 137	1 310	1 436	
<i>Variation en %<sup>(6)</sup></i>	2,2	15,2	9,6	8,9
Taxes à la consommation	27 118	27 991	28 994	
<i>Variation en %</i>	2,0	3,2	3,6	2,9
<b>Sous-total</b>	<b>90 341</b>	<b>95 039</b>	<b>98 896</b>	
<b><i>Variation en %</i></b>	<b>-0,9</b>	<b>5,2</b>	<b>4,1</b>	<b>2,8</b>
<b>Autres revenus</b>				
Droits et permis	5 832	5 940	6 274	
<i>Variation en %<sup>(7),(8)</sup></i>	1,6	1,9	5,6	3,0
Revenus divers <sup>(9)</sup>	14 116	14 507	14 703	
<i>Variation en %</i>	16,8	2,8	1,4	6,8
<b>Sous-total</b>	<b>19 948</b>	<b>20 447</b>	<b>20 977</b>	
<b><i>Variation en %</i></b>	<b>11,9</b>	<b>2,5</b>	<b>2,6</b>	<b>5,6</b>
<b>TOTAL</b>	<b>110 289</b>	<b>115 486</b>	<b>119 873</b>	
<b><i>Variation en %</i></b>	<b>1,2</b>	<b>4,7</b>	<b>3,8</b>	<b>3,2</b>

(1) Il s'agit du taux de croissance annuel moyen, qui correspond à la moyenne géométrique sur trois ans, soit de 2023-2024 à 2025-2026.

(2) En 2023-2024, la croissance des revenus provenant de l'impôt des particuliers s'explique par la hausse des salaires et traitements de 6,0 % en 2023 et par la baisse des deux premiers taux d'imposition de 1 point de pourcentage dès l'année d'imposition 2023, annoncée dans le budget 2023-2024.

(3) En 2024-2025, la croissance des revenus provenant de l'impôt des particuliers s'explique notamment par la hausse des salaires et traitements de 5,1 % en 2024.

(4) En 2023-2024, la variation des revenus des impôts des sociétés s'explique notamment par la variation de l'excédent d'exploitation net des sociétés de -11,0 % en 2023.

(5) En 2024-2025, la croissance des revenus provenant des impôts des sociétés s'explique principalement par la baisse du coût de certaines mesures, notamment la mesure d'accélération de l'amortissement annoncée dans *Le point sur la situation économique et financière du Québec – Automne 2018* et la mesure de passation en charges annoncée en juin 2021. Ces revenus ont connu une croissance malgré la variation de l'excédent d'exploitation net des sociétés de -2,5 % en 2024.

(6) En 2023-2024, la croissance des revenus provenant de l'impôt foncier scolaire reflète l'effet de la contribution additionnelle de près de 180 M\$ par année du gouvernement du Québec visant à limiter la hausse des comptes de taxe scolaire à 3 % en moyenne pour 2023-2024.

(7) En 2023-2024, la croissance des revenus des droits et permis s'explique notamment par la hausse des revenus tirés de la vente aux enchères de droits d'émission de GES, compensée en partie par la diminution des revenus provenant des ressources naturelles.

(8) En 2025-2026, la croissance des revenus des droits et permis s'explique notamment par la hausse des revenus provenant des ressources naturelles.

(9) En 2023-2024, la croissance de 16,8 % des revenus divers s'explique notamment par la hausse des revenus de placement du Fonds des générations, lesquels ont été inférieurs à leur niveau habituel en 2022-2023, par l'effet de la hausse des taux d'intérêt sur les créances fiscales administrées par Revenu Québec et par l'augmentation des revenus divers des organismes autres que budgétaires, des fonds spéciaux ainsi que des organismes des réseaux de la santé et des services sociaux, de l'éducation et de l'enseignement supérieur.

En 2023-2024, les revenus des taxes à la consommation totalisent 27,1 milliards de dollars, en hausse de 2,0 % par rapport à 2022-2023. Ils s'établiront à 28,0 milliards de dollars en 2024-2025 et à 29,0 milliards de dollars en 2025-2026, soit une augmentation respective de 3,2 % et de 3,6 %.

L'évolution des revenus des taxes à la consommation reflète notamment :

- la croissance prévue de la consommation des ménages<sup>21</sup>, qui s'établit à 5,6 % en 2023, à 2,5 % en 2024 et à 3,6 % en 2025;
- l'évolution attendue des investissements en construction résidentielle, qui reculeront de 15,8 % en 2023 avant de progresser de 2,6 % en 2024, puis de 5,5 % en 2025;
- les deux hausses de la taxe spécifique sur les produits du tabac annoncées dans le cadre du budget 2024-2025.

---

<sup>21</sup> Il s'agit de la consommation des ménages excluant les produits alimentaires et le logement.

## ❑ Les autres revenus

En 2023-2024, les revenus provenant des droits et permis totalisent 5,8 milliards de dollars, en hausse de 1,6 % par rapport à 2022-2023. Ils s'établiront à 5,9 milliards de dollars en 2024-2025 et à 6,3 milliards de dollars en 2025-2026, soit une hausse respective de 1,9 % et de 5,6 %.

- L'évolution des revenus des droits et permis s'explique par la variation des revenus provenant des ressources naturelles et de la vente aux enchères de droits d'émission de GES.
- Elle s'explique également par l'effet du plafonnement de l'indexation des tarifs gouvernementaux à 3 % depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, pour une période de quatre ans, soit de 2023 à 2026. Ce plafonnement concerne notamment les droits sur les permis de conduire et l'immatriculation.

En 2023-2024, les revenus divers s'établissent à 14,1 milliards de dollars, soit une croissance de 16,8 % par rapport à 2022-2023. Ils atteindront 14,5 milliards de dollars en 2024-2025 et 14,7 milliards de dollars en 2025-2026, soit une hausse respective de 2,8 % et de 1,4 %.

- L'évolution favorable des revenus divers est attribuable aux revenus attendus des fonds spéciaux, des organismes autres que budgétaires ainsi que des organismes des réseaux de la santé et des services sociaux, de l'éducation et de l'enseignement supérieur.
  - Par exemple, la croissance des revenus des réseaux de l'enseignement supérieur est influencée, entre autres, par les revenus des droits de scolarité, la progression des clientèles et les revenus provenant des usagers.
  - De plus, la croissance des revenus divers en 2023-2024 reflète, entre autres, la hausse des revenus de placement du Fonds des générations, lesquels ont été inférieurs à leur niveau habituel en 2022-2023, ainsi que l'effet de la hausse des taux d'intérêt sur les créances fiscales administrées par Revenu Québec.
  - L'évolution des revenus divers prend aussi en compte l'effet du plafonnement de l'indexation des tarifs gouvernementaux à 3 % jusqu'en 2026.

### 3.1.2 Les revenus provenant des entreprises du gouvernement

Les entreprises du gouvernement sont composées des sociétés publiques qui possèdent une vocation commerciale, une autonomie de gestion et une autosuffisance financière. Les revenus provenant des entreprises du gouvernement correspondent substantiellement aux résultats nets de ces sociétés.

Ces revenus s'établissent à 5,2 milliards de dollars en 2023-2024, en baisse de 21,5 %, à 5,4 milliards de dollars en 2024-2025, en hausse de 4,3 %, et à 6,3 milliards de dollars en 2025-2026, en hausse de 15,5 %.

TABLEAU G.15

#### Évolution des revenus provenant des entreprises du gouvernement

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	TCAM <sup>(1)</sup>
Hydro-Québec	2 000	2 045	2 690	
Loto-Québec	1 507	1 514	1 529	
Société des alcools du Québec	1 430	1 437	1 475	
Investissement Québec	109	308	357	
Société québécoise du cannabis <sup>(2)</sup>	101	95	93	
Autres <sup>(3)</sup>	50	19	13	
<b>Sous-total</b>	<b>5 197</b>	<b>5 418</b>	<b>6 157</b>	
Efforts demandés	—	—	100	
<b>TOTAL</b>	<b>5 197</b>	<b>5 418</b>	<b>6 257</b>	
<b>Variation en %</b>	<b>-21,5</b>	<b>4,3</b>	<b>15,5</b>	<b>-1,9</b>

(1) Il s'agit du taux de croissance annuel moyen, qui correspond à la moyenne géométrique sur trois ans, soit de 2023-2024 à 2025-2026.

(2) Les revenus sont affectés au Fonds de lutte contre les dépendances.

(3) Les autres entreprises du gouvernement sont la Société ferroviaire et portuaire de Pointe-Noire, Capital Financière agricole, la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour ainsi que le Fonds d'investissement Euréka.

La décroissance de 21,5 % en 2023-2024 s'explique en majeure partie par la diminution des résultats d'Hydro-Québec, principalement liée à la baisse de la valeur de ses exportations, découlant de la faible hydraulicité dans les régions où sont situés ses bassins principaux.

— Lorsque les réservoirs d'Hydro-Québec sont moins remplis et que l'entreprise a moins d'électricité à vendre, ce sont les exportations qui sont réduites puisqu'Hydro-Québec doit satisfaire les besoins de la clientèle québécoise.

La croissance de 4,3 % en 2024-2025 s'explique principalement par l'augmentation des résultats d'Investissement Québec, en raison notamment de la hausse prévue du rendement de ses portefeuilles de capital de risque ainsi que de ses fonds d'investissement.

La croissance de 15,5 % en 2025-2026 s'explique principalement par l'augmentation prévue des résultats d'Hydro-Québec, en raison de la hausse de la valeur de ses ventes au Québec, ainsi que par les gains supplémentaires découlant des efforts d'optimisation demandés aux entreprises du gouvernement<sup>22</sup>.

<sup>22</sup> Pour plus de détails, voir la section E, « Optimiser l'action de l'État ».

### 3.1.3 Les transferts fédéraux

Les revenus de transferts fédéraux correspondent aux revenus du gouvernement fédéral qui sont versés au Québec en vertu de la Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces, auxquels s'ajoutent les revenus des autres programmes qui découlent d'ententes bilatérales.

Ils comprennent principalement la péréquation et les revenus du Transfert canadien en matière de santé (TCS) ainsi que du Transfert canadien en matière de programmes sociaux (TCPS).

Il est prévu que les revenus de transferts fédéraux croîtront de 8,9 % en 2023-2024, en raison notamment d'un relèvement ponctuel du TCS. La hausse s'explique également par l'évolution de la valeur de l'abattement spécial du Québec<sup>23</sup>, qui est présentée en déduction.

En 2024-2025 et en 2025-2026, les revenus de transferts fédéraux varieront respectivement de -6,0 % et de 3,5 %. La diminution en 2024-2025 s'explique, entre autres, par une baisse de la péréquation qui résulte des changements apportés par le gouvernement fédéral à ce programme dans le cadre de son budget de 2023.

Ces changements concernent principalement l'estimation de la capacité fiscale des provinces à l'assiette des impôts fonciers non résidentiels.

TABLEAU G.16

#### Évolution des transferts fédéraux

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	TCAM <sup>(1)</sup>
Péréquation	14 037	13 316	13 975	14 339	14 981	15 263	
<i>Variation en %</i>	2,7	-5,1	4,9	2,6	4,5	1,9	1,7
Transferts pour la santé	8 778	8 554	8 886	9 232	9 332	9 376	
<i>Variation en %<sup>(2)</sup></i>	23,9	-2,6	3,9	3,9	1,1	0,5	1,3
Transferts pour l'enseignement postsecondaire et les autres programmes sociaux	1 451	1 351	1 340	1 330	1 316	1 300	
<i>Variation en %<sup>(3)</sup></i>	12,1	-6,9	-0,8	-0,7	-1,1	-1,2	-2,2
Autres programmes	7 024	6 176	6 227	6 982	6 483	6 067	
<i>Variation en %<sup>(4)</sup></i>	4,9	-12,1	0,8	12,1	-7,1	-6,4	-2,9
<b>TOTAL</b>	<b>31 290</b>	<b>29 397</b>	<b>30 428</b>	<b>31 883</b>	<b>32 112</b>	<b>32 006</b>	
<i>Variation en %</i>	<b>8,9</b>	<b>-6,0</b>	<b>3,5</b>	<b>4,8</b>	<b>0,7</b>	<b>-0,3</b>	<b>0,5</b>

(1) Il s'agit du taux de croissance annuel moyen, qui correspond à la moyenne géométrique sur cinq ans, soit de 2024-2025 à 2028-2029.

(2) Les transferts en santé augmentent de 23,9 % en 2023-2024 notamment en raison de la croissance du TCS, liée à la variation du PIB nominal canadien et à un relèvement ponctuel de 2,0 G\$ (la part du Québec de ce relèvement ponctuel étant de 447 M\$).

(3) Les transferts pour l'enseignement postsecondaire et les autres programmes sociaux augmentent de 12,1 % en 2023-2024 en raison principalement de la diminution de la valeur de l'abattement spécial du Québec qui est en partie soustraite de ce transfert.

(4) Une diminution des revenus provenant des autres programmes est prévue en 2024-2025, et ce, en raison de la non-récurrence de certaines aides de même que du rythme de réalisation des projets d'infrastructure qui font l'objet d'un financement fédéral.

<sup>23</sup> La hausse en lien avec l'évolution de la valeur de l'abattement spécial en 2023-2024 est de 310 M\$. L'abattement spécial du Québec correspond à 16,5 % de l'impôt fédéral des particuliers prélevé au Québec et est soustrait des transferts pour la santé (8,5 %), des transferts pour l'enseignement postsecondaire et les autres programmes sociaux (5 %) et des autres programmes (3 %).

## ❑ Les transferts fédéraux auront une faible croissance au cours des cinq prochaines années

Une faible croissance des transferts fédéraux est prévue d'ici 2028-2029. Sur cinq ans, soit de 2024-2025 à 2028-2029, un taux de croissance annuel moyen de 0,5 % est prévu. Cela contraste avec le taux de croissance annuel moyen des 10 dernières années, qui s'est établi à 5,4 %.

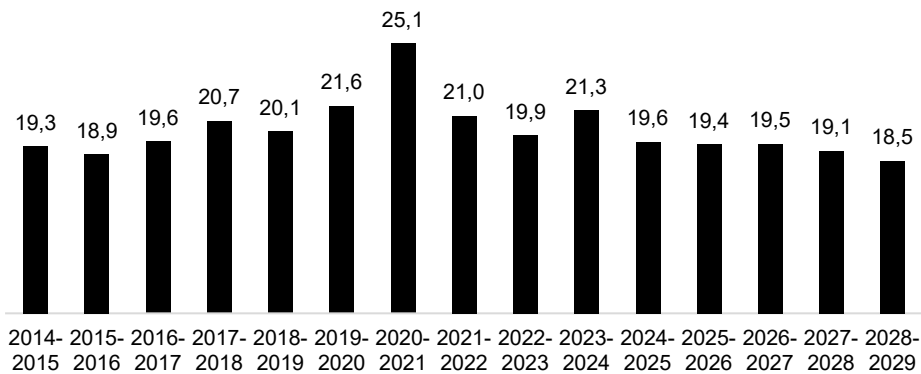
Cette faible croissance s'explique notamment par :

- des changements apportés par le gouvernement fédéral à la formule de péréquation dans le cadre de son budget 2023<sup>24</sup>;
- une augmentation insuffisante du Transfert canadien en matière de santé (TCS);
- une baisse du poids démographique du Québec, alors que la grande majorité des transferts aux provinces, notamment le TCS, sont répartis sur une base par habitant;
- le versement de sommes ponctuelles et des ententes à durée limitée.

Il en découle que la part des revenus de transferts fédéraux du Québec dans le total de ses revenus, qui s'élèvera à 21,3 % en 2023-2024, devrait diminuer pour s'établir à 18,5 % en 2028-2029.

GRAPHIQUE G.2

### Part des transferts fédéraux dans le total des revenus du Québec (en pourcentage)



Source : Ministère des Finances du Québec.

<sup>24</sup> Dans le cadre de son budget 2023, le gouvernement fédéral a annoncé des changements qui seront apportés à la formule de péréquation à compter de 2024-2025. Ceux-ci concernent principalement l'estimation de la capacité fiscale des provinces à l'assiette des impôts fonciers non résidentiels. Il est estimé que ce changement à l'estimation de la capacité fiscale à l'assiette des impôts fonciers non résidentiels a un impact financier négatif sur le cadre financier du Québec de 468 M\$ par année en moyenne à compter de 2024-2025.

## ❑ Les demandes du Québec au gouvernement fédéral

À brève échéance, le Québec demande au gouvernement fédéral le remboursement des coûts engagés pour l'accueil des demandeurs d'asile.

— Sur trois ans, soit de 2021 à 2023, les coûts engagés pour les services offerts aux demandeurs d'asile s'élèvent à plus de 1 milliard de dollars.

Le Québec considère également que le gouvernement fédéral doit accroître ses transferts aux provinces en matière d'infrastructures et de développement de la main-d'œuvre. Il importe par ailleurs que ceux-ci soient sans condition, stables et prévisibles. Des ententes Canada-Québec à l'image de celles conclues en 2021 pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants et en 2023 à l'égard du Fonds pour accélérer la construction de logements doivent être la norme.

Enfin, le Québec s'attend à recevoir sa part du financement fédéral additionnel en santé, annoncé le 7 février 2023, sans condition<sup>25</sup>. Ces sommes additionnelles doivent venir appuyer le Plan pour mettre en œuvre les changements nécessaires en santé.

TABLEAU G.17

### Financement fédéral additionnel en santé, part du Québec (en millions de dollars)

	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	Total 6 ans
TCS – Hausse ponctuelle en 2023-2024	447	—	—	—	—	—	447
TCS – Plancher de 5 % d'ici 2027-2028	—	—	196	347	476	492	1 511
Accords bilatéraux	496	493	491	487	484	481	2 932
Soins de longue durée	131	130	129	128	127	—	645
<b>TOTAL</b>	<b>1 074</b>	<b>623</b>	<b>816</b>	<b>962</b>	<b>1 087</b>	<b>973</b>	<b>5 535</b>

<sup>25</sup> La part du Québec des sommes additionnelles en santé, annoncées le 7 février 2023, est estimée à 4,9 G\$ sur six ans, soit de 2023-2024 à 2028-2029. En incluant les sommes promises pour les soins de longue durée, la part du Québec est estimée à 5,5 G\$ sur six ans.



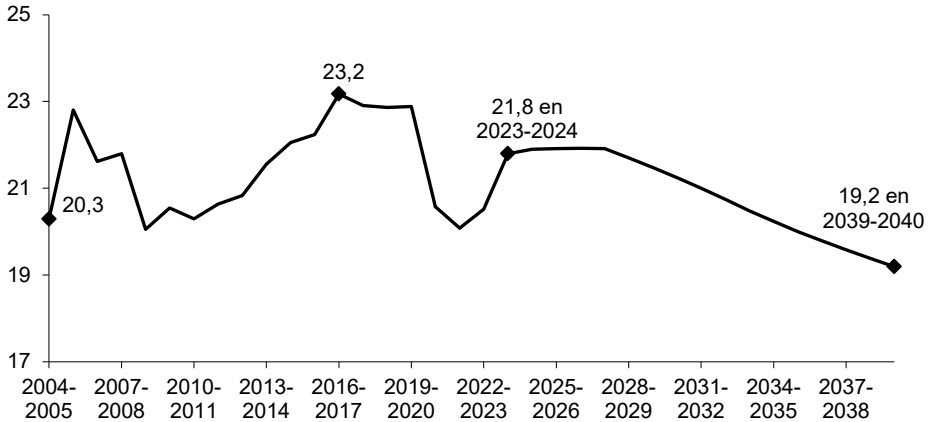
Pour le Québec, les sommes offertes par le gouvernement fédéral en santé sont nettement insuffisantes. Elles ne permettront pas le rattrapage du niveau de la contribution historique du fédéral, ni d'assurer un financement durable en santé. La part des dépenses de santé des provinces assumées par le gouvernement fédéral va ainsi poursuivre sa décroissance en raison de l'augmentation plus importante des dépenses de santé des provinces.

— Il est prévu que la part du TCS dans les dépenses de santé des provinces et territoires, qui s'établit à 21,8 % en 2023-2024, diminuera à 19,2 % d'ici 2039-2040.

Le Québec demande également l'obtention d'un droit de retrait sans condition avec pleine compensation financière du Régime canadien de soins dentaires et d'un éventuel régime canadien d'assurance-médicaments.

GRAPHIQUE G.3

**Part du Transfert canadien en matière de santé dans les dépenses de santé des provinces et territoires – 2004-2005 à 2039-2040**  
(en pourcentage)



Sources : Institut canadien d'information sur la santé, Conference Board du Canada et ministère des Finances du Canada.

## Le Québec demande au gouvernement fédéral le remboursement des coûts engagés pour l'accueil des demandeurs d'asile

Le Québec accueille depuis 2017 un nombre important de demandeurs d'asile. Or, ce nombre a atteint des sommets en 2022 et en 2023. Pour ces deux années, le Québec a accueilli 124 335 demandeurs d'asile (58 805 en 2022 et 65 530 en 2023), ce qui correspond à plus de la moitié des demandeurs accueillis à l'échelle canadienne, alors que le poids démographique du Québec au sein du Canada s'élève à 22 %. Par ailleurs, mentionnons qu'au 1<sup>er</sup> octobre 2023, 55,6 % des demandeurs d'asile au Canada étaient au Québec (160 651 personnes sur 289 047).

Bien que l'admission des demandeurs d'asile relève avant tout du gouvernement fédéral, le Québec demeure déterminé à apporter sa contribution sur le plan humanitaire afin que les demandeurs d'asile soient toujours accueillis de façon digne et sécuritaire.

Le Québec offre notamment à ces nouveaux venus de l'hébergement temporaire, des services éducatifs, de l'aide financière de dernier recours, de l'aide à la recherche d'un logement de même que des services de francisation.

Le gouvernement fédéral doit cependant rembourser au Québec les coûts des services offerts aux demandeurs d'asile, et ce, comme il l'a fait pour les années 2017 à 2020. Pour les années 2021 et 2022, le gouvernement fédéral n'a remboursé au Québec, jusqu'à maintenant, que 66,9 millions de dollars sur des dépenses engagées de 470,3 millions de dollars (135,9 millions de dollars en 2021 et 334,4 millions de dollars en 2022), ce qui équivaut à moins de 15 %. Pour 2023, ces dépenses, assumées par le Québec, s'élèvent à 576,9 millions de dollars. La somme additionnelle récemment promise par le gouvernement fédéral au Québec, qui s'élève à 150 millions de dollars, est nettement insuffisante.

- Sur trois ans, soit de 2021 à 2023, les coûts engagés pour les services offerts aux demandeurs d'asile s'élèvent à plus de 1 milliard de dollars. Les services offerts continueront à créer de la pression sur les dépenses au cours des années à venir.

### Coûts engagés par le Québec pour les services offerts aux demandeurs d'asile

(en millions de dollars)

	2021	2022	2023	Total
Coûts engagés par le Québec	135,9	334,4	576,9	1 047,2

Source : Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration.

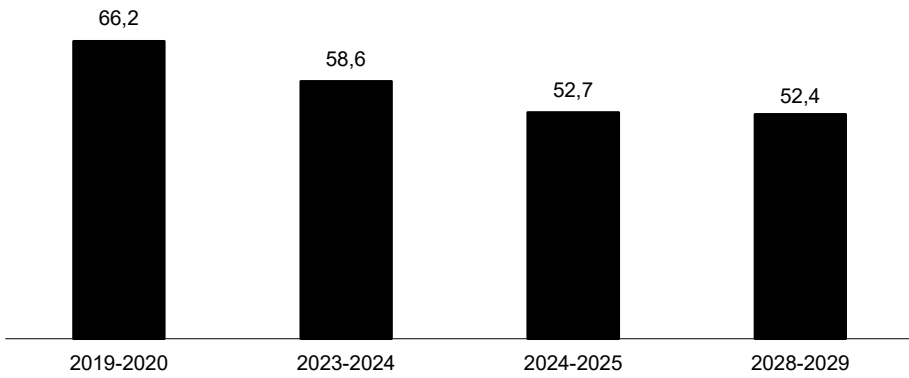
De plus, le Québec demande un remboursement des coûts engagés relatifs à l'accueil des ressortissants ukrainiens. En effet, le Québec a offert aux ressortissants ukrainiens un soutien exceptionnel depuis 2022, soutien que le gouvernement fédéral n'avait pas hésité à reconnaître et à compenser à sa juste valeur dans d'autres situations semblables. Ces coûts ont totalisé 58,3 millions de dollars en 2022.

## Une amélioration de la situation économique du Québec qui se traduit par une diminution de sa part dans l'enveloppe de péréquation

La part du Québec dans l'enveloppe de péréquation est en diminution depuis 2020-2021, et ce, en raison notamment de l'amélioration de la situation économique du Québec par rapport au reste du Canada.

Il est prévu que la part du Québec dans l'enveloppe de péréquation, qui s'établissait à 66,2 % en 2019-2020, diminuera à 52,4 % en 2028-2029. Cette part pourrait être inférieure à 50 % à compter de 2030-2031.

### Évolution prévue de la part du Québec dans l'enveloppe de péréquation (en pourcentage)



Note : Un mécanisme de lissage retardé est appliqué pour établir les paiements de péréquation. Par exemple, les paiements de péréquation des provinces pour 2024-2025 sont basés sur les données relatives aux années 2020-2021 (25 %), 2021-2022 (25 %) et 2022-2023 (50 %).

Sources : Ministère des Finances du Canada et ministère des Finances du Québec.

## 3.2 L'évolution des dépenses

Les dépenses comprennent, d'une part, les dépenses de portefeuilles liées à la prestation des services publics, lesquelles sont influencées par la démographie et les prix, et, d'autre part, le service de la dette, qui est notamment guidé par le niveau de la dette et les taux d'intérêt.

Les dépenses totalisent 151,0 milliards de dollars en 2023-2024, soit 141,3 milliards de dollars au chapitre des dépenses de portefeuilles et 9,7 milliards de dollars pour le service de la dette.

— Elles s'établiront à 157,6 milliards de dollars en 2024-2025 et à 162,1 milliards de dollars en 2025-2026.

De 2023-2024 à 2025-2026, la croissance des dépenses de portefeuilles permet de financer la hausse attendue des coûts liés à la prestation des services publics.

Le service de la dette représente environ 6,0 % de l'ensemble des dépenses du gouvernement.

— La variation de -4,1 % du service de la dette en 2023-2024 s'explique notamment par la non-récurrence de pertes sur disposition d'actifs dans le cadre des activités de placement du Fonds d'amortissement afférent à des emprunts du gouvernement en 2022-2023.

— En 2024-2025, une hausse du service de la dette de 1,2 % est prévue en lien avec l'augmentation de la dette. En 2025-2026, l'évolution prévue des taux d'intérêt entraînera une baisse du service de la dette.

TABLEAU G.18

### Évolution des dépenses

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	TCAM <sup>(1)</sup>
Dépenses de portefeuilles	141 347	147 815	152 492	
<i>Variation en %</i>	3,0	4,6	3,2	3,6
Service de la dette	9 650	9 762	9 583	
<i>Variation en %<sup>(2)</sup></i>	-4,1	1,2	-1,8	-1,6
<b>TOTAL</b>	<b>150 997</b>	<b>157 577</b>	<b>162 075</b>	
<i>Variation en %</i>	<b>2,5</b>	<b>4,4</b>	<b>2,9</b>	<b>3,2</b>

(1) Il s'agit du taux de croissance annuel moyen, qui correspond à la moyenne géométrique sur trois ans, soit de 2023-2024 à 2025-2026.

(2) En 2022-2023, l'augmentation rapide des taux d'intérêt a entraîné des pertes sur disposition d'actifs dans le cadre de la gestion des activités de placement du Fonds d'amortissement afférent à des emprunts du gouvernement, ce qui a causé une hausse importante du service de la dette. La non-récurrence de ces pertes explique la diminution du service de la dette en 2023-2024.

## La part des revenus et des dépenses dans l'économie

La part des revenus et celle des dépenses du gouvernement dans l'économie suivent généralement une trajectoire similaire.

En 2018-2019, les dépenses s'élevaient à 24,3 % du PIB, ce qui était inférieur au poids des revenus dans l'économie, lequel se chiffrait à 26,1 %. Cet écart résultait de la réduction progressive du poids des dépenses dans l'économie au cours des années précédentes.

En 2024-2025, les dépenses s'élèvent à 26,7 % du PIB, ce qui est supérieur au poids des revenus dans l'économie de 25,5 %.

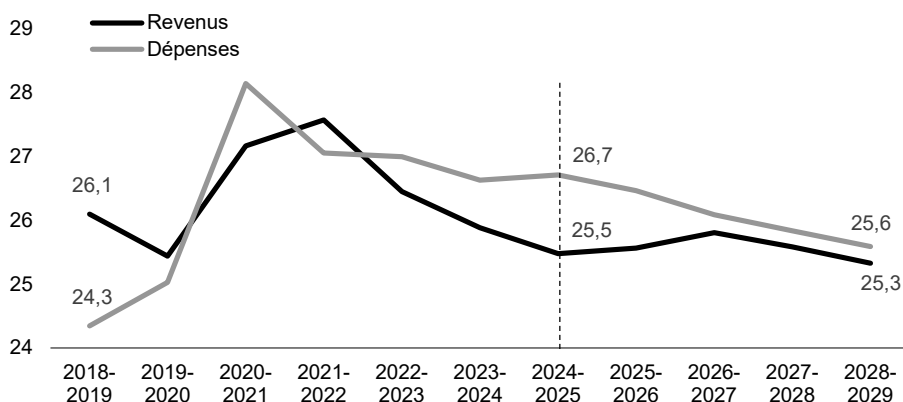
- En particulier, le poids des dépenses dans l'économie illustre les investissements du gouvernement pour assurer le financement des services publics, notamment en santé et en éducation, pour soutenir les Québécois et pour agir sur les priorités économiques.
- Pour ce qui est des revenus, leur poids dans l'économie est notamment attribuable aux mesures annoncées au cours des dernières années, dont la baisse des deux premiers taux d'imposition des particuliers de 1 point de pourcentage depuis 2023.

Pour les années suivantes, l'écart entre le poids des revenus et celui des dépenses en pourcentage du PIB diminuera progressivement jusqu'en 2028-2029, pour atteindre 0,3 point de pourcentage.

Les résultats attendus des processus d'examen des dépenses fiscales et budgétaires permettront d'égaliser le poids des revenus et celui des dépenses dans l'économie à partir de 2026-2027, si aucun événement n'entraîne l'utilisation de la provision pour éventualités. Ils permettront également d'assurer un financement stable et prévisible des principales missions de l'État, tout en diminuant le poids des dépenses dans l'économie pour qu'il soit comparable à ce qu'il était lors de la période pré-pandémique.

### Évolution de la part des revenus et des dépenses dans l'économie – De 2018-2019 à 2028-2029

(en pourcentage du PIB)



### 3.2.1 Les dépenses de portefeuilles

Pour atteindre ses objectifs et réaliser ses activités, le gouvernement met sur pied des programmes administrés par les entités gouvernementales, dont les ministères et les organismes. L'ensemble des entités sous la responsabilité d'un ministre constitue un portefeuille.

TABLEAU G.19

#### Évolution des dépenses par portefeuille ministériel

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	TCAM <sup>(1)</sup>
Santé et Services sociaux	59 428	61 909	63 895	
<i>Variation en %<sup>(2)</sup></i>	0,0	4,2	3,2	2,5
Éducation	20 452	22 364	22 590	
<i>Variation en %<sup>(3)</sup></i>	4,9	9,3	1,0	5,0
Enseignement supérieur	10 684	11 060	11 230	
<i>Variation en %<sup>(4)</sup></i>	10,7	3,5	1,5	5,2
Famille	8 723	8 498	9 037	
<i>Variation en %<sup>(5)</sup></i>	11,3	-2,6	6,3	4,9
Transports et Mobilité durable	6 141	6 603	7 945	
<i>Variation en %<sup>(6)</sup></i>	-4,8	7,5	20,3	7,2
Emploi et Solidarité sociale	5 742	5 615	5 446	
<i>Variation en %<sup>(7)</sup></i>	-36,1	-2,2	-3,0	-15,4
Affaires municipales et Habitation	5 323	5 064	5 172	
<i>Variation en %<sup>(8)</sup></i>	8,0	-4,9	2,1	1,6
Économie, Innovation et Énergie	4 166	3 983	3 727	
<i>Variation en %<sup>(9)</sup></i>	29,9	-4,4	-6,4	5,1
Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs	2 219	2 092	2 146	
<i>Variation en %<sup>(10)</sup></i>	32,6	-5,7	2,6	8,7
Autres portefeuilles	18 469	21 227	21 304	
<i>Variation en %<sup>(11)</sup></i>	18,3	14,9	0,4	10,9
Réallocation des dépenses en cours d'exercice	—	-600	—	
<b>TOTAL</b>	<b>141 347</b>	<b>147 815</b>	<b>152 492</b>	
<i>Variation en %<sup>(12)</sup></i>	<b>3,0</b>	<b>4,6</b>	<b>3,2</b>	<b>3,6</b>

## Évolution des dépenses par portefeuille ministériel (suite)

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

- (1) Il s'agit du taux de croissance annuel moyen, qui correspond à la moyenne géométrique sur trois ans, soit de 2023-2024 à 2025-2026.
- (2) Si l'on excluait les dépenses liées aux mesures de soutien et de relance COVID-19 de 2022-2023 et les mesures récurrentes visant à adapter le secteur de la santé aux réalités postpandémiques à compter de 2023-2024 (503 M\$), la croissance s'établirait à 5,7 % en 2023-2024. La croissance annuelle moyenne des dépenses du portefeuille s'établirait à 4,4 % sur trois ans.
- (3) En 2023-2024, la croissance s'explique notamment par les initiatives visant à lancer l'Offensive formation en construction ainsi que par le soutien aux élèves en difficulté pour le retour en classe à la suite de la grève du personnel scolaire. En 2024-2025, la croissance permet de financer les initiatives du budget 2024-2025 et la hausse attendue des coûts liés à la prestation de services dans le secteur de l'éducation. Cette hausse est conjuguée à la non-réalisation de dépenses en rémunération découlant de la grève du personnel scolaire en 2023-2024. Si l'on excluait cette non-réalisation de dépenses en rémunération, la croissance s'établirait à 6,7 % en 2024-2025. En 2025-2026, la croissance s'explique notamment par la fin, en 2024-2025, des investissements ponctuels pour l'Offensive formation en construction et le soutien aux élèves en difficulté pour le retour en classe à la suite de la grève du personnel scolaire.
- (4) En 2023-2024, la croissance s'explique notamment par l'effet sur une pleine année des bourses Perspective Québec, introduites en septembre 2022, et des initiatives annoncées dans le budget 2023-2024.
- (5) En 2023-2024 et en 2024-2025, les variations sont liées aux versements anticipés en 2023-2024 pour le financement des services de garde éducatifs à l'enfance subventionnés. Si l'on excluait ces versements anticipés, la croissance des dépenses serait de 7,7 % en 2023-2024 et de 4,1 % en 2024-2025.
- (6) En 2023-2024, la variation s'explique notamment par la non-réurrence de diverses initiatives ponctuelles en 2022-2023 visant à appuyer le transport collectif et le réseau routier. En 2024-2025, la croissance s'explique notamment par le soutien ponctuel au milieu municipal dans l'entretien et l'amélioration du réseau routier local ainsi que par la hausse des coûts de l'entretien hivernal. En 2025-2026, la croissance est principalement due aux investissements en transport collectif, dont la bonification du Programme d'aide gouvernementale au transport collectif des personnes ainsi que la contribution à l'exploitation du Réseau express métropolitain. Si l'on exclut les dépenses prévues non réalisées en 2022-2023, la croissance annuelle moyenne des dépenses s'élève à 3,7 %.
- (7) En 2023-2024, la variation s'explique principalement par la non-réurrence des montants ponctuels pour le coût de la vie comptabilisés en 2022. Outre cet effet, le niveau de dépenses est rehaussé en 2023-2024 en raison notamment de l'indexation des prestations de l'assistance sociale, de la mise en œuvre du nouveau Programme de revenu de base ainsi que de la hausse du nombre de ménages bénéficiant de l'aide financière de dernier recours, hausse attribuable à celle des demandeurs d'asile. Si on excluait les montants ponctuels pour le coût de la vie octroyés en 2022-2023, la croissance annuelle moyenne des dépenses s'élève à -1,0 %. Cette variation s'explique par la fin des bonifications octroyées par le gouvernement fédéral relativement aux programmes de mesures d'aide aux entreprises financées par le Fonds de développement du marché du travail.
- (8) En 2023-2024, la croissance s'explique notamment par la mise en œuvre de programmes relatifs aux logements sociaux, dont le Programme de rénovation des HLM. En 2024-2025, la variation est principalement attribuable au devancement des investissements en infrastructures liée notamment à l'initiative pour la création rapide de logements ainsi que par des dépenses plus importantes en 2023-2024 au Fonds régions et ruralité. Si l'on excluait les investissements ponctuels en logement en 2023-2024, la croissance s'établirait à 2,0 % en 2024-2025. En 2025-2026, la variation s'explique principalement par le rythme de déploiement des mesures visant la réalisation de logements sociaux.
- (9) En 2023-2024, la croissance s'explique notamment par l'augmentation du coût des crédits d'impôt remboursables visant à stimuler l'investissement des entreprises et à soutenir la recherche et le développement au Québec, ainsi que par l'accroissement des dépenses relatives aux interventions financières du Fonds de développement économique, notamment en lien avec la filière batterie. En 2024-2025, la variation s'explique notamment par la fin, comme prévu de diverses initiatives annoncées lors de publications antérieures, sans quoi la croissance s'établirait à 3,5 %. En 2025-2026, la variation est due à l'échéance du financement de certaines stratégies gouvernementales liées à l'économie.
- (10) En 2023-2024, la croissance s'explique notamment par l'effet combiné des dépenses non réalisées en 2022-2023, de la mise en œuvre du Plan Nature 2030, de la mise en place du Fonds bleu et des dépenses additionnelles financées par la hausse des revenus provenant de la bourse du carbone. En 2024-2025, la variation est due à l'octroi de sommes par l'intermédiaire du Fonds des réseaux de transport terrestre. La dépense est donc imputable au portefeuille Transports et Mobilité durable. De plus, la variation à la baisse des dépenses s'explique par la non-réurrence de certaines mesures provenant du Plan pour une économie verte 2030. Si l'on excluait ces éléments, la croissance s'établirait à 2,6 % en 2024-2025. Si l'on exclut les dépenses prévues non réalisées en 2022-2023, la croissance annuelle moyenne des dépenses s'élève à 4,9 %.
- (11) En 2023-2024, la croissance est notamment expliquée par le report des dépenses financées par le volet Infrastructures d'eau potable, d'eaux usées, de voirie locale et d'autres types d'infrastructures du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec initialement prévues en 2022-2023 et par la hausse des crédits d'impôt pour les services de production cinématographique. En 2024-2025, la variation est principalement attribuable à l'effet du Fonds de suppléance, qui inclut la budgétisation des négociations en cours.
- (12) Si l'on excluait les dépenses liées aux mesures de soutien et de relance COVID-19 de 2022-2023, la croissance s'établirait à 6,3 % en 2023-2024. La croissance annuelle moyenne des dépenses de portefeuilles s'établirait à 4,7 % sur trois ans.

## ❑ Santé et Services sociaux

Les dépenses du portefeuille Santé et Services sociaux comprennent principalement les activités des organismes du réseau de la santé et des services sociaux et les programmes administrés par la Régie de l'assurance maladie du Québec. Ce portefeuille comprend également les dépenses des autres organismes gouvernementaux reliés à la santé, tels qu'Héma-Québec.

Les dépenses de ce portefeuille sont influencées par l'évolution et le vieillissement de la population, par la rémunération du personnel des établissements de santé, de même que par l'introduction de nouvelles technologies et de nouveaux médicaments.

En 2023-2024, le niveau de dépenses est demeuré stable par rapport à l'année précédente. Cette stabilité est expliquée, d'une part, par l'intégration des coûts de la pandémie dans le système de santé en 2022-2023 et, d'autre part, par le financement des initiatives annoncées dans le budget 2023-2024 visant à rendre le système de santé plus humain et plus performant ainsi que par la hausse attendue des coûts liés à la prestation des services publics.

— Si l'on excluait les dépenses liées aux mesures de soutien et de relance COVID-19 de 2022-2023 et les mesures récurrentes visant à adapter le secteur de la santé aux réalités postpandémiques à compter de 2023-2024 (503 millions de dollars), la croissance s'établirait à 5,7 % en 2023-2024. De plus, la croissance annuelle moyenne des dépenses du portefeuille s'établirait à 4,4 % sur trois ans.

La croissance des dépenses de 4,2 % en 2024-2025 et de 3,2 % en 2025-2026 permet de financer la hausse attendue des coûts liés à la prestation de services dans le secteur de la santé ainsi que les priorités gouvernementales en santé et services sociaux.

## ❑ Éducation

Les dépenses du portefeuille Éducation sont principalement consacrées aux activités des établissements d'enseignement préscolaire, primaire et secondaire. Ce portefeuille comprend également les programmes visant à promouvoir les activités de loisir et de sport ainsi qu'à assurer la gestion des parcs nationaux.

De manière générale, les dépenses de ce portefeuille varient selon l'évolution des clientèles et de la rémunération du personnel des centres de services scolaires et des commissions scolaires.

En 2023-2024, la croissance des dépenses de 4,9 % s'explique notamment par les initiatives visant à lancer l'Offensive formation en construction ainsi que par le soutien aux élèves en difficulté pour le retour en classe à la suite de la grève du personnel scolaire.

En 2024-2025, la croissance des dépenses de 9,3 % permet de financer les initiatives du budget 2024-2025 et la hausse attendue des coûts liés à la prestation de services dans le secteur de l'éducation. Cette hausse est conjuguée à la non-réalisation des dépenses en rémunération découlant de la grève du personnel scolaire en 2023-2024. Si l'on excluait la non-réalisation de dépenses en rémunération, la croissance s'établirait à 6,7 %.



En 2025-2026, la croissance des dépenses de 1,0 % s'explique notamment par la fin, en 2024-2025, des investissements ponctuels pour l'Offensive formation en construction et le soutien aux élèves en difficulté pour le retour en classe à la suite de la grève du personnel scolaire.

## ☐ Enseignement supérieur

Les dépenses du portefeuille Enseignement supérieur sont principalement consacrées aux activités des établissements d'enseignement de niveaux collégial et universitaire. Ce portefeuille comprend également l'aide financière aux études. De manière générale, les dépenses de ce portefeuille varient selon l'évolution des clientèles et de la rémunération du personnel des réseaux collégial et universitaire.

En 2023-2024, la croissance des dépenses de 10,7 % s'explique notamment par l'effet sur une pleine année des bourses Perspective Québec, introduites en septembre 2022, et des initiatives annoncées dans le budget 2023-2024.

En 2024-2025 et en 2025-2026, les croissances des dépenses de 3,5 % et de 1,5 % respectivement permettent de financer la hausse attendue des coûts liés à la prestation de services dans le secteur de l'enseignement supérieur.

## ☐ Famille

Les dépenses du portefeuille Famille comprennent essentiellement le financement des services de garde éducatifs à l'enfance et l'aide financière aux familles.

En 2023-2024 et en 2024-2025, les variations des dépenses de 11,3 % et de -2,6 % respectivement sont liées aux versements anticipés pour le financement des services de garde éducatifs à l'enfance subventionnés.

En 2025-2026, la croissance de 6,3 % s'explique principalement par l'indexation des montants versés pour l'Allocation famille, mais également par le financement des nouvelles places en services de garde subventionnés, y compris la rémunération de leur personnel, dans le cadre des mesures du Grand chantier pour les familles.

## ☐ Transports et Mobilité durable

Les dépenses du portefeuille Transports et Mobilité durable comprennent principalement la construction, l'entretien et l'exploitation des infrastructures routières ainsi que le financement des services de transport en commun. Les dépenses comprennent également la gestion des équipements roulants, de la flotte aérienne et des services de traversiers du gouvernement.

En 2023-2024, la variation des dépenses de -4,8 % est notamment attribuable à la non-réurrence de diverses initiatives ponctuelles en 2022-2023 visant à appuyer le transport collectif et le réseau routier.

En 2024-2025, la croissance de 7,5 % s'explique notamment par le soutien ponctuel au milieu municipal dans l'entretien et l'amélioration du réseau routier local ainsi que par la hausse des coûts de l'entretien hivernal.

En 2025-2026, la croissance de 20,3 % est principalement due aux investissements en transport collectif, dont la bonification du Programme d'aide gouvernementale au transport collectif des personnes ainsi que la contribution à l'exploitation du Réseau express métropolitain.

## ❑ **Emploi et Solidarité sociale**

Les dépenses du portefeuille Emploi et Solidarité sociale comprennent principalement les programmes d'aide financière aux personnes, dont l'aide financière de dernier recours, et les programmes d'aide à l'emploi. Elles comprennent également les activités de Services Québec, du Directeur de l'état civil et du Registraire des entreprises ainsi que l'administration du Régime québécois d'assurance parentale.

En 2023-2024, la variation des dépenses de  $-36,1\%$  s'explique principalement par la non-récurrence des deux montants ponctuels pour le coût de la vie comptabilisés en 2022. Outre cet effet, le niveau de dépenses est rehaussé en 2023-2024 en raison notamment de l'indexation des prestations des programmes d'assistance sociale, de la mise en œuvre du nouveau Programme de revenu de base ainsi que de la hausse du nombre de prestataires des programmes d'aide financière de dernier recours, hausse attribuable à celle des demandeurs d'asile.

En 2024-2025, la variation des dépenses de  $-2,2\%$  est principalement due à la fin des bonifications octroyées par le gouvernement fédéral relativement aux programmes de mesures d'aide aux entreprises financées par le Fonds de développement du marché du travail.

En 2025-2026, la variation des dépenses de  $-3,0\%$  s'explique notamment par la baisse anticipée de la clientèle de l'aide financière de dernier recours.

## ❑ **Affaires municipales et Habitation**

Les dépenses du portefeuille Affaires municipales et Habitation comprennent principalement le soutien financier aux municipalités, notamment pour les infrastructures, pour les logements sociaux et pour les compensations tenant lieu de taxes, ainsi que les mesures de développement des régions et de la métropole.

En 2023-2024, la croissance de  $8,0\%$  s'explique notamment par la mise en œuvre de programmes relatifs aux logements sociaux, dont le Programme de rénovation des HLM.

En 2024-2025, la variation des dépenses de  $-4,9\%$  s'explique principalement par le devancement en 2023-2024 des investissements en infrastructures, liés notamment à l'initiative pour la création rapide de logements, ainsi que par des dépenses plus importantes en 2023-2024 au Fonds régions et ruralité.

En 2025-2026, la croissance de  $2,1\%$  est principalement attribuable au rythme de déploiement des mesures visant la réalisation de logements sociaux.

## ❑ **Économie, Innovation et Énergie**

Les dépenses du portefeuille Économie, Innovation et Énergie sont principalement consacrées au financement des projets de développement économique ainsi qu'au soutien à la recherche, à l'innovation et à la mise en valeur des ressources énergétiques.

En 2023-2024, la croissance des dépenses de 29,9 % s'explique notamment par l'augmentation du coût des crédits d'impôt remboursables visant à stimuler l'investissement des entreprises et à soutenir la recherche et le développement au Québec, ainsi que par l'accroissement des dépenses relatives aux interventions financières du Fonds de développement économique, notamment en lien avec la filière batterie.

En 2024-2025, la variation des dépenses de -4,4 % est notamment attribuable à l'optimisation de certains programmes de soutien aux entreprises.

En 2025-2026, la variation des dépenses de -6,4 % s'explique entre autres par l'échéance du financement de certaines stratégies gouvernementales liées à l'économie.

## ❑ **Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs**

Les dépenses du portefeuille Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs sont principalement consacrées au financement des mesures visant la lutte contre les changements climatiques, la protection de l'environnement et la conservation de la biodiversité. Ces dépenses comprennent également l'exploitation des barrages publics, la gestion foncière du domaine hydrique de l'État et la conservation des ressources fauniques et de leurs habitats.

En 2023-2024, la croissance des dépenses de 32,6 % s'explique notamment par l'effet combiné des dépenses non réalisées en 2022-2023, la mise en œuvre du Plan Nature 2030, la mise en place du Fonds bleu depuis juillet 2023 et les dépenses additionnelles financées par la hausse des revenus provenant de la bourse du carbone.

En 2024-2025, la croissance des dépenses de -5,7 % est due à l'octroi de sommes par l'intermédiaire du Fonds des réseaux de transport terrestre. La dépense est donc imputable au portefeuille Transports et Mobilité durable. De plus, la variation à la baisse des dépenses s'explique par la non-récurrence de certaines mesures provenant du Plan pour une économie verte 2030.

En 2025-2026, la croissance des dépenses de 2,6 % permet de financer les priorités gouvernementales du portefeuille, notamment en matière de conservation de la biodiversité, de transition climatique et de protection des ressources en eau.

## ❑ **Autres portefeuilles**

Les dépenses des autres portefeuilles incluent les dépenses de tous les autres portefeuilles, lesquelles comprennent notamment les programmes du secteur de la culture, de l'immigration, du tourisme et des ressources naturelles ainsi que les activités du système judiciaire, de la sécurité publique, des relations internationales, du pouvoir législatif et des organismes centraux.

La variation des autres portefeuilles s'explique, entre autres, par le Fonds de suppléance, qui vise notamment à couvrir les dépenses imprévues pouvant survenir dans l'un ou l'autre des programmes gouvernementaux. Aucune dépense n'est effectuée au Fonds de suppléance, puisque ces dépenses figurent dans les programmes des ministères et organismes soumis aux décisions du Conseil du trésor.

En 2023-2024, la croissance des dépenses de 18,3 % s'explique notamment par le report des dépenses financées par le volet Infrastructures d'eau potable, d'eaux usées, de voirie locale et d'autres types d'infrastructures du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec initialement prévues en 2022-2023 et par la hausse des crédits d'impôt dans les services de production cinématographique.

En 2024-2025, la croissance des dépenses de 14,9 % est principalement attribuable à l'effet du Fonds de suppléance, qui inclut la budgétisation des négociations en cours.

## ❑ **Réallocation des dépenses en cours d'exercice**

La gestion responsable des dépenses permet au gouvernement de disposer des marges de manœuvre requises pour investir dans les secteurs prioritaires. En assurant un suivi rigoureux des enveloppes budgétaires allouées aux ministères et organismes, le gouvernement favorise le respect des objectifs fixés et permet de dégager des disponibilités budgétaires de l'ordre de 1 % des dépenses de programmes qui sont réalloués en cours d'exercice financier.

Sur la base des réinvestissements constatés des dernières années, le budget 2024-2025 prévoit une réallocation des dépenses gouvernementales de 600 millions de dollars pour l'exercice 2024-2025. Cette réallocation correspond en partie à la marge de manœuvre prévue pour l'année 2024-2025 et contribue à maintenir le niveau de services aux citoyens.

## Bilan des mesures de soutien et de relance COVID-19

La pandémie a entraîné des répercussions importantes sur les dépenses du gouvernement du Québec. En effet, plus de 26 milliards de dollars ont été investis pour soutenir les Québécois et les entreprises pendant cette période et ensuite pour relancer l'économie.

- De ce montant, plus de 20 milliards de dollars ont été affectés au ministère de la Santé et des Services sociaux pour vaincre la pandémie. La pandémie a d'ailleurs forcé le réseau de la santé à s'adapter et à changer ses façons de travailler.

Parmi les mesures mises en place par le gouvernement, il y avait notamment :

- des initiatives pour lutter contre la COVID-19, dont le dépistage, la vaccination, l'acquisition d'antiviraux ou encore l'ajout d'incitatifs financiers destinés au personnel clinique des établissements de santé;
- du soutien aux municipalités, principalement pour le transport collectif;
- des mesures pour favoriser l'emploi et le développement économique, dont les mesures de relance dans le secteur culturel et touristique;
- des mesures pour atténuer l'impact de la pandémie sur l'économie, dont l'aide pour les loyers commerciaux et le programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (PAUPME);
- l'allègement du fardeau financier des étudiants, dont l'élimination des intérêts sur les prêts étudiants et la bonification de l'aide financière aux études;
- du soutien pour la réussite scolaire, dont des encadrements pédagogiques spécialisés pour assurer la consolidation des apprentissages des élèves du primaire et du secondaire;
- du soutien aux Québécois, dont des aides aux camps de jour, aux services de garde éducatifs à l'enfance et à l'action bénévole.

### Coûts liés à la COVID-19

(en millions de dollars)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	Total
Vaincre la pandémie	166	8 623	7 617	3 643	20 049
Soutenir les municipalités	—	2 275	97	297	2 668
Favoriser l'emploi et le développement économique	—	1 005	503	128	1 636
Atténuer l'impact de la pandémie sur l'économie	87	735	74	—	896
Alléger le fardeau financier des étudiants en contexte de pandémie	—	231	260	140	631
Soutenir la réussite scolaire	—	253	110	60	423
Soutenir les Québécois	24	164	35	—	223
<b>TOTAL</b>	<b>277</b>	<b>13 285</b>	<b>8 696</b>	<b>4 268</b>	<b>26 526</b>

### 3.2.2 Le service de la dette

Le service de la dette se compose des intérêts sur la dette directe ainsi que des intérêts sur le passif au titre des régimes de retraite et des autres avantages sociaux futurs des employés des secteurs public et parapublic.

Le service de la dette évolue principalement en fonction du niveau de la dette, des taux d'intérêt et des rendements du Fonds d'amortissement des régimes de retraite (FARR). Il s'établira à 9,7 milliards de dollars en 2023-2024, à 9,8 milliards de dollars en 2024-2025 et à 9,6 milliards de dollars en 2025-2026, ce qui représente respectivement des variations de -4,1 %, de 1,2 % et de -1,8 %.

En 2023-2024, en 2024-2025 et en 2025-2026, les intérêts sur la dette directe varieront respectivement de -1,6 %, de 3,4 % et de 3,1 %, et ce, en raison notamment de l'évolution prévue des taux d'intérêt de même que du niveau de la dette.

La baisse de -1,6 % en 2023-2024 s'explique principalement par la non-récurrence de pertes sur disposition d'actifs dans le cadre de la gestion des activités de placement du Fonds d'amortissement afférent à des emprunts du gouvernement.

— La hausse rapide des taux d'intérêt en 2022-2023 avait entraîné des pertes importantes.

Les intérêts sur le passif au titre des régimes de retraite et des autres avantages sociaux futurs sont, pour leur part, en diminution, en raison de l'augmentation des revenus de placement du FARR.

— Les revenus du FARR sont déduits du service de la dette.

TABLEAU G.20

#### Évolution du service de la dette

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	TCAM <sup>(1)</sup>
Intérêts sur la dette directe <sup>(2)</sup>	9 516	9 843	10 144	
<i>Variation en %</i>	-1,6	3,4	3,1	
Intérêts sur le passif au titre des régimes de retraite et des autres avantages sociaux futurs <sup>(3)</sup>	134	-81	-561	
<b>TOTAL</b>	<b>9 650</b>	<b>9 762</b>	<b>9 583</b>	
<i>Variation en %</i>	<b>-4,1</b>	<b>1,2</b>	<b>-1,8</b>	<b>-1,6</b>

(1) Il s'agit du taux de croissance annuel moyen, qui correspond à la moyenne géométrique sur trois ans, soit de 2023-2024 à 2025-2026.

(2) Les intérêts sur la dette directe comprennent les revenus du Fonds d'amortissement afférent à des emprunts du gouvernement. Ces revenus, qui sont déduits du service de la dette, sont composés des intérêts générés sur les placements ainsi que des gains et des pertes sur disposition. La prévision de ces revenus peut être révisée à la hausse comme à la baisse, car elle est intimement liée à l'évolution des taux d'intérêt et au comportement du marché.

(3) Ces intérêts correspondent aux intérêts sur les obligations relatives aux régimes de retraite et aux autres avantages sociaux futurs des employés des secteurs public et parapublic, diminués principalement des revenus de placement du FARR.



## 4. LES INVESTISSEMENTS EN INFRASTRUCTURES PUBLIQUES

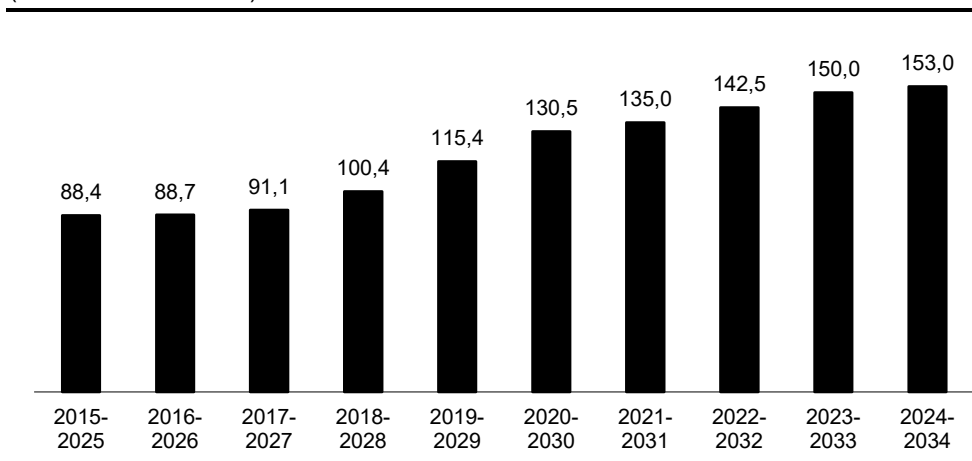
Les besoins du Québec en matière d'infrastructures publiques sont importants. Dans le but d'y répondre, le gouvernement annonce un rehaussement de 3,0 milliards de dollars sur 10 ans du Plan québécois des infrastructures (PQI) 2024-2034.

- Le PQI 2024-2034 est ainsi porté à 153 milliards de dollars, soit plus de 15 milliards de dollars par année en moyenne.
- Au cours des six dernières années, le PQI a été augmenté chaque année, passant de 100,4 milliards de dollars en mars 2018 à 153 milliards de dollars en mars 2024. Ce rattrapage était nécessaire compte tenu de l'importance de doter le Québec d'infrastructures modernes et d'investir davantage en maintien du parc d'infrastructures<sup>26</sup>.
- Les investissements du PQI 2024-2034 serviront principalement au maintien du parc, soit dans une proportion de 62 %<sup>27</sup>. Les nouvelles infrastructures représenteront, quant à elles, 38 % des investissements.

Le PQI 2024-2034 accorde des sommes considérables en santé et services sociaux, en éducation et en enseignement supérieur, en transport collectif et pour le réseau routier<sup>28</sup>. Il comprend également des investissements importants en logements sociaux.

GRAPHIQUE G.4

### Évolution du Plan québécois des infrastructures (en milliards de dollars)



Source : Secrétariat du Conseil du trésor.

<sup>26</sup> Le déficit de maintien d'actifs est évalué à 37,1 G\$ en mars 2024.

<sup>27</sup> Cette proportion exclut l'enveloppe centrale.

<sup>28</sup> Le Plan québécois des infrastructures 2024-2034 publié par le Secrétariat du Conseil du trésor présente des informations détaillées sur les investissements prévus par secteur.



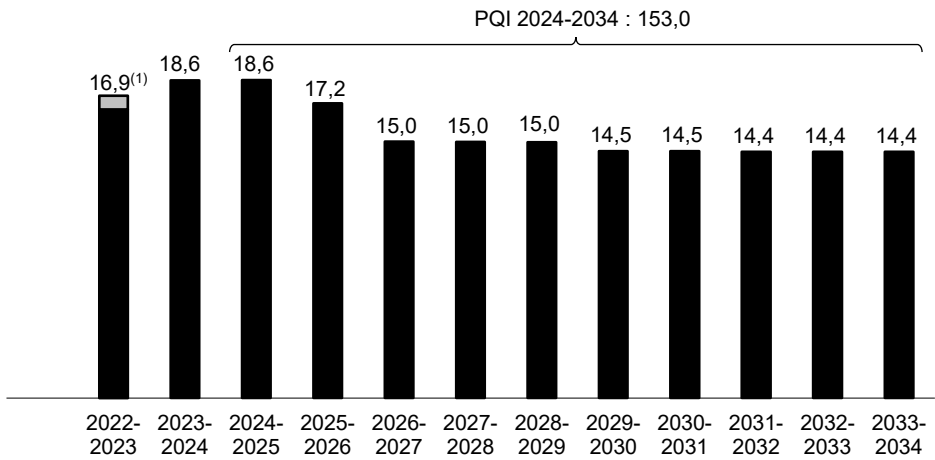
## ❑ Des investissements considérables au premier quinquennat

Des investissements de 153 milliards de dollars sont prévus au PQI 2024-2034, dont 80,8 milliards de dollars au cours des cinq premières années.

Ces investissements considérables sont nécessaires compte tenu de l'importance d'améliorer les services aux citoyens et de la nécessité de maintenir en bon état le parc d'infrastructures publiques.

GRAPHIQUE G.5

### Investissements annuels dans le Plan québécois des infrastructures 2024-2034 (en milliards de dollars)



(1) Les investissements relatifs à 2022-2023 incluent des versements anticipés d'aides financières de 0,8 G\$ pour des infrastructures.

Source : Secrétariat du Conseil du trésor.

## ❑ Une part importante du PQI allouée au maintien en bon état des infrastructures publiques

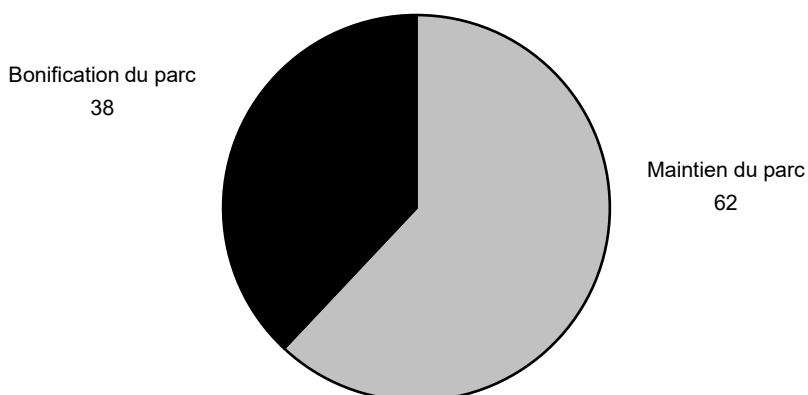
La poursuite d'investissements importants est nécessaire pour maintenir en bon état le parc d'infrastructures publiques. Plusieurs infrastructures publiques sont vieillissantes et ont besoin de réfection.

Les investissements du PQI 2024-2034 serviront principalement au maintien du parc, soit dans une proportion de 62 %<sup>29</sup>. Les nouvelles infrastructures représenteront, quant à elles, 38 % des investissements.

GRAPHIQUE G.6

### Plan québécois des infrastructures 2024-2034 par type d'investissement (en pourcentage)

---



---

Source : Secrétariat du Conseil du trésor.

---

<sup>29</sup> Cette proportion exclut l'enveloppe centrale.



# ANNEXE 1 : DÉPENSES DE PORTEFEUILLES

TABLEAU G.21

## Prévisions des dépenses de portefeuilles (en millions de dollars)

	2023-2024	2024-2025
Assemblée nationale	181	186
Personnes désignées par l'Assemblée nationale	143	148
Affaires municipales et Habitation	5 323	5 064
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	1 536	1 651
Conseil du trésor et Administration gouvernementale	1 955	5 275
Conseil exécutif	887	774
Culture et Communications	2 196	1 952
Cybersécurité et Numérique	160	172
Économie, Innovation et Énergie	4 166	3 983
Éducation	20 452	22 364
Emploi et Solidarité sociale	5 742	5 615
Enseignement supérieur	10 684	11 060
Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs	2 219	2 092
Famille	8 723	8 498
Finances	4 111	3 529
Immigration, Francisation et Intégration	488	745
Justice	1 708	1 804
Langue française	60	67
Relations internationales et Francophonie	189	202
Ressources naturelles et Forêts	1 577	1 445
Santé et Services sociaux	59 428	61 909
Sécurité publique	2 568	2 518
Tourisme	497	534
Transports et Mobilité durable	6 141	6 603
Travail	213	225
Réallocation des dépenses en cours d'exercice	—	-600
<b>TOTAL</b>	<b>141 347</b>	<b>147 815</b>

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.



## ANNEXE 2 : RAPPORT SUR L'APPLICATION DE LA LOI SUR L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE

### □ La Loi sur l'équilibre budgétaire

En vertu de la Loi sur l'équilibre budgétaire, le ministre des Finances doit faire rapport à l'Assemblée nationale, à l'occasion du discours sur le budget, de l'atteinte des objectifs de la Loi et, s'il y a lieu, des écarts constatés.

La Loi sur l'équilibre budgétaire a été adoptée par l'Assemblée nationale en 1996 puis modernisée en décembre 2023. Cette loi a pour objectif d'équilibrer le budget du gouvernement.

#### La Loi sur l'équilibre budgétaire et sa modernisation

##### Loi sur l'équilibre budgétaire

La Loi sur l'équilibre budgétaire précise le calcul du solde budgétaire et édicte les règles applicables lorsqu'un déficit budgétaire est prévu ou constaté.

La Loi permet la prévision d'un déficit budgétaire uniquement dans certaines circonstances et, dans un tel cas, elle précise qu'il faut prévoir la production et la diffusion d'un rapport expliquant celles-ci. Ces circonstances sont :

- une catastrophe ayant un impact majeur sur les revenus et les dépenses;
- une détérioration importante des conditions économiques;
- une modification dans les programmes de transferts fédéraux aux provinces qui réduirait de façon substantielle les paiements de transfert versés au gouvernement.

La Loi prévoit également la présentation d'un plan de retour à l'équilibre budgétaire lorsque le déficit budgétaire constaté pour une année financière donnée dépasse les revenus comptabilisés au Fonds des générations pour cette année, et elle précise les cas où un tel plan peut être remplacé.

Le plan doit présenter des déficits décroissants sur une durée maximale de cinq ans et prévoir pour l'année financière précédant celle du retour à l'équilibre budgétaire un déficit représentant 25 % ou moins du déficit budgétaire visé au paragraphe précédent.

##### Modernisation de la Loi sur l'équilibre budgétaire

Depuis son édicition en 1996, la Loi sur l'équilibre budgétaire a été modifiée à quelques reprises, essentiellement pour suspendre certains de ses effets pendant les périodes de récession ou d'instabilité économique.

L'application de cette loi dans un contexte de ralentissement économique important s'est avérée trop rigide. Certains concepts que cette loi préconise ont été modifiés<sup>1</sup> afin de rendre son application plus flexible et plus simple, tout en maintenant la contrainte liée au respect de l'équilibre budgétaire.

<sup>1</sup> Les modifications sont présentées dans la Loi concernant la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 21 mars 2023 et modifiant d'autres dispositions (L.Q. 2023, c. 30), sanctionnée le 7 décembre 2023.

## La Loi sur l'équilibre budgétaire et sa modernisation (suite)

Les principales modifications sont :

- le retrait de l'obligation de compenser les déficits;
- l'augmentation du niveau du déficit budgétaire exigeant la présentation d'un plan de retour à l'équilibre budgétaire, passant de 1 milliard de dollars au niveau correspondant aux versements des revenus consacrés au Fonds des générations;
- le délai maximal de deux ans pour déposer un plan de retour à l'équilibre budgétaire, délai permettant la relance de l'économie;
- l'abolition de la réserve de stabilisation.

La Loi sur l'équilibre budgétaire a été modifiée huit fois depuis son édicition. Afin de faciliter la lecture et l'interprétation de la loi, une nouvelle loi portant le même nom a été édictée (L.Q. 2023, c. 30, a.29).

### **☐ Le solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire**

L'atteinte des objectifs de la Loi sur l'équilibre budgétaire se mesure par la réalisation d'un solde budgétaire nul ou positif, calculé conformément aux dispositions de la Loi. Autrement, le ministre doit faire rapport sur la circonstance qui explique la prévision d'un déficit budgétaire.

- Le solde budgétaire correspond essentiellement au surplus ou au déficit présenté dans les comptes publics (surplus ou déficit lié aux activités), réduit du montant des revenus consacrés au Fonds des générations et ajusté pour prendre en compte certaines modifications comptables, le cas échéant.

### **■ Le solde budgétaire 2024-2025**

Un déficit budgétaire est prévu pour 2024-2025. Ce déficit s'explique par une détérioration importante des conditions économiques par rapport à celles qui étaient présentes au moment du dépôt du budget 2023-2024, dont la hausse soutenue des taux d'intérêt, la stagnation de la croissance économique et l'augmentation démographique plus forte qu'attendu, lesquelles privent le gouvernement de revenus et occasionnent une hausse matérielle des prévisions de dépenses.

Malgré les déficits prévus en 2024-2025 et les années suivantes, le gouvernement présente un cadre financier prudent et responsable. En effet :

- le cadre financier intègre une provision pour éventualités de 7,5 milliards de dollars sur cinq ans permettant de pallier les effets d'une croissance économique plus modérée que prévu, si elle devait survenir, et de l'incertitude qui pourrait affecter les prévisions économiques et financières à plus long terme;
- les cibles de réduction de la dette nette sont maintenues à terme malgré une révision du rythme de réduction;
- les versements au Fonds des générations se poursuivent.

## ❑ Le plan de retour à l'équilibre budgétaire

Les *Comptes publics 2022-2023*, déposés le 11 décembre 2023, présentent un déficit budgétaire de 6,1 milliards de dollars au sens de la Loi. Puisque ce déficit est supérieur aux revenus consacrés au Fonds des générations, qui s'élèvent à 3,1 milliards de dollars, un plan de retour à l'équilibre budgétaire sera présenté au moment de la publication du budget 2025-2026.

Pour le budget 2024-2025, le gouvernement peut prévoir des déficits budgétaires.

Étant donné le contexte d'incertitude économique, le ministre des Finances présentera, dans le budget 2025-2026, un plan de retour à l'équilibre budgétaire ayant les caractéristiques suivantes :

- une durée maximale de cinq ans, c'est-à-dire un retour à l'équilibre budgétaire d'ici 2029-2030;
- des déficits décroissants sur l'horizon du cadre financier;
- un déficit maximal de 1,5 milliard de dollars en 2028-2029, correspondant à 25 % du déficit budgétaire constaté dans les *Comptes publics 2022-2023*, soit 6,1 milliards de dollars.



TABLEAU G.22

**Solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire**

(en millions de dollars)

Année financière	Surplus (déficit) au sens des comptes publics <sup>(1)</sup>	Revenus consacrés au Fonds des générations	Modifications comptables et autres <sup>(2)</sup>	Solde budgétaire au sens de la Loi	Réserve de stabilisation <sup>(3)</sup>		Solde budgétaire au sens de la Loi après réserve <sup>(4)</sup>
					Affectations	Utilisations	
2012-2013	-3 298	-961	2 659 <sup>(5)</sup>	-1 600	—	—	-1 600 <sup>(6)</sup>
2013-2014	-2 259	-1 121	556	-2 824	—	—	-2 824 <sup>(6)</sup>
2014-2015	-697	-1 279	1 251	-725	—	—	-725 <sup>(6)</sup>
2015-2016	3 289	-1 453	355	2 191	-2 191	—	—
2016-2017	3 978	-2 001	384	2 361	-2 361	—	—
2017-2018	2 843	-2 293	2 072	2 622	-2 622	—	—
2018-2019	7 715	-3 477	565	4 803	-4 803	—	—
2019-2020	1 903	-2 606	707	4	-4	—	—
2020-2021	-4 409	-3 313	-3 038	-10 760	—	10 760	—
2021-2022	2 618	-3 617	227	-772	—	772	—
2022-2023	-3 002	-3 082	—	-6 084	—	449	-5 635 <sup>(7)</sup>
2023-2024 <sup>(3)</sup>	-4 221	-2 081	—	-6 302	s. o.	s. o.	s. o.
2024-2025	-8 776	-2 222	—	-10 998	s. o.	s. o.	s. o.

(1) Les surplus (déficits) annuels ont été redressés pour tenir compte de la modification de l'application de la norme comptable sur les paiements de transfert.

(2) Afin de se conformer aux dispositions de la Loi sur l'équilibre budgétaire, il est nécessaire d'apporter des ajustements aux surplus et aux déficits annuels redressés dans les comptes publics pour établir le solde budgétaire. Ainsi, des ajustements ont notamment été apportés pour tenir compte de la modification de l'application de la norme comptable sur les paiements de transfert et de son incidence sur le déficit cumulé en 2020-2021.

(3) La réserve de stabilisation a été abrogée le 7 décembre 2023.

(4) Le solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire après réserve correspond au solde budgétaire qui tient compte des affectations à la réserve de stabilisation et des utilisations de la réserve pour le maintien de l'équilibre budgétaire ou la réduction du déficit budgétaire.

(5) La Loi sur l'équilibre budgétaire prévoit l'exclusion, dans le calcul du solde budgétaire de l'année financière 2012-2013, de la perte exceptionnelle d'Hydro-Québec de 1 876 M\$ pour la fermeture de la centrale nucléaire de Gentilly-2.

(6) Pour les années 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015, les déficits budgétaires constatés de 1,6 G\$, de 2,8 G\$ et de 0,7 G\$ respectivement sont permis selon la Loi sur l'équilibre budgétaire.

(7) Des modifications ont été apportées à la Loi sur l'équilibre budgétaire pour suspendre l'obligation d'atteindre l'équilibre budgétaire du 25 mars 2021 au 31 mars 2023.

## ANNEXE 3 : INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

La diffusion numérique des contenus s'inscrit dans une volonté ministérielle d'améliorer les messages adressés aux citoyens au moyen de documents en version électronique pouvant être consultés sur un téléphone intelligent, une tablette ou un ordinateur.

Le ministère des Finances favorise le passage aux documents numériques. Ainsi, certaines informations budgétaires complémentaires sont exclusivement présentées sur le site Internet du Ministère, dont :

- le budget en chiffres, qui présente les principales informations budgétaires sous forme de tableaux et de graphiques interactifs;
- les analyses de sensibilité, les principaux risques pour la situation financière du Québec et les marges de prudence;
- les surplus ou les besoins financiers nets du gouvernement.

Par ailleurs, le document *Processus et documentation budgétaires : une reddition de comptes sur les finances publiques de l'État* renseigne sur le processus de planification budgétaire ainsi que sur l'établissement du cadre financier réalisé par le ministère des Finances et met en lumière la documentation budgétaire en appui au cycle budgétaire du gouvernement.

Les informations complémentaires sont disponibles sur le site Internet du ministère des Finances. Pour les consulter, se rendre à la page des documents du budget 2024-2025 :

[http://www.finances.gouv.qc.ca/Budget\\_et\\_mise\\_a\\_jour/budget/](http://www.finances.gouv.qc.ca/Budget_et_mise_a_jour/budget/)

Le document *Processus et documentation budgétaires : une reddition de comptes sur les finances publiques de l'État* peut être consulté sur la page du budget 2022-2023 :

[www.finances.gouv.qc.ca/Budget\\_et\\_mise\\_a\\_jour/budget/2022-2023/](http://www.finances.gouv.qc.ca/Budget_et_mise_a_jour/budget/2022-2023/)



# Section H

## LA DETTE DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

<b>Sommaire.....</b>	<b>H.3</b>
<b>1. La dette du Québec.....</b>	<b>H.5</b>
1.1 Les différents concepts de dette.....	H.5
1.2 La dette nette.....	H.6
1.3 La dette brute.....	H.10
1.4 La dette représentant les déficits cumulés.....	H.15
1.5 L'objectif de réduction de la dette et le Fonds des générations.....	H.17
<b>2. Le financement.....</b>	<b>H.23</b>
2.1 Le programme de financement.....	H.23
2.2 Les emprunts réalisés en 2023-2024.....	H.25
2.3 La stratégie de gestion de la dette.....	H.28
2.4 Le rendement des titres du gouvernement du Québec.....	H.31
<b>3. Des informations sur les régimes de retraite et sur les funds déposés par le ministère des Finances à la Caisse de dépôt et placement du Québec.....</b>	<b>H.33</b>
3.1 Le passif net au titre des régimes de retraite.....	H.33
3.2 Les rendements des fonds déposés à la Caisse de dépôt et placement du Québec.....	H.35
<b>4. Les cotes de crédit.....</b>	<b>H.37</b>
4.1 Les cotes de crédit du Québec.....	H.37
4.2 La comparaison des cotes de crédit des provinces canadiennes.....	H.38
<b>ANNEXE : Rapport sur l'application de la Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations.....</b>	<b>H.41</b>



## SOMMAIRE

Le Québec a fait des progrès notables pour réduire son endettement au cours des dernières décennies, mais celui-ci demeure néanmoins élevé.

La réduction du poids de la dette est une priorité pour le gouvernement. C'est pourquoi il a proposé, en mars 2023, de nouvelles cibles de réduction de la dette qui ont été entérinées dans la Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations en décembre 2023.

Au 31 mars 2024, la dette nette du Québec s'établira à 221,1 milliards de dollars, soit à 39,0 % du PIB. Il s'agit d'un niveau inférieur à celui d'avant la pandémie, soit 40,9 % du PIB au 31 mars 2020.

Sous l'effet des déficits budgétaires et des investissements importants en infrastructures publiques, la dette nette au PIB remontera à 41,0 % d'ici 2025-2026 pour redescendre à 39,5 % au 31 mars 2029. Elle continuera ensuite à diminuer graduellement jusqu'à l'atteinte de la cible de réduction de la dette en 2037-2038.

**Au 31 mars 2024, le poids de la dette nette s'établira à 39,0 % du PIB. Il s'agit d'un niveau inférieur à celui d'avant la pandémie.**

**Le gouvernement maintient l'objectif de réduire le poids de la dette nette à 30 % du PIB d'ici 2037-2038<sup>1</sup>.**

**Il y arrivera en rétablissant l'équilibre budgétaire, en poursuivant les versements au Fonds des générations et en mettant en place des initiatives qui favoriseront l'accélération de la croissance économique.**

En 2024-2025, les revenus consacrés au Fonds des générations s'établiront à 2,2 milliards de dollars. Ils s'élèveront à 2,7 milliards de dollars en 2028-2029 et à 4,2 milliards de dollars en 2037-2038.

---

<sup>1</sup> La Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations prévoit que pour l'année financière 2037-2038, la dette nette présentée aux états financiers du gouvernement ne pourra excéder 32,5 % du PIB. Ce ratio correspond à la limite maximale d'un objectif de réduction de la dette nette de 30 % du PIB annoncé dans le discours sur le budget de l'année financière 2023-2024.

Le solde du Fonds des générations, qui s'établira à 18,5 milliards de dollars au 31 mars 2024, devrait s'élever à 24,1 milliards de dollars au 31 mars 2029, ce qui correspond à 8,9 % de la dette nette. Des retraits de 4,4 milliards de dollars<sup>2</sup> et de 2,5 milliards de dollars auront lieu, respectivement, en 2024-2025 et en 2025-2026.

Ces retraits contribueront à réduire le programme de financement et à alléger le service de la dette, et ce, dans le contexte actuel de taux d'intérêt élevés. Le coût des nouveaux emprunts étant actuellement plus important que le coût moyen de la dette, le service de la dette subit une pression à la hausse.

Le contexte économique, l'évolution des taux d'intérêt et le niveau élevé de la dette requièrent de la prudence et une saine gestion des finances publiques, car une hausse plus élevée que prévu des taux d'intérêt aurait un impact important sur le cadre financier.

### **□ Les bénéfices associés à la réduction du poids de la dette**

La réduction du poids de la dette contribue à la croissance économique, puisqu'elle instaure un climat de confiance propice à l'investissement privé et à la hausse de la productivité.

En plus d'aider à l'enrichissement collectif, la réduction du poids de la dette permettra au Québec :

- de contribuer à l'équité intergénérationnelle;
- d'assurer un financement stable des principales missions de l'État, comme la santé et l'éducation;
- de faire face aux coûts associés au vieillissement de la population;
- de mettre en place des mesures pour lutter contre les changements climatiques;
- de financer des investissements importants dans les infrastructures publiques;
- de réduire le fardeau fiscal des Québécois;
- de contrer une nouvelle récession;
- d'augmenter son autonomie financière dans la fédération.

---

<sup>2</sup> Ces retraits intègrent un montant de 400 M\$ qui proviendra du Fonds d'information sur le territoire.

# 1. LA DETTE DU QUÉBEC

## 1.1 Les différents concepts de dette

Il existe différents concepts de dette pour mesurer l'endettement d'un gouvernement.

- La **dette brute** correspond à la dette sur les marchés financiers, à laquelle est ajouté l'engagement relatif aux régimes de retraite des employés de l'État. Le solde du Fonds des générations est soustrait de la dette brute.
  - Au 31 mars 2024, la dette brute du Québec s'établira à 235,5 milliards de dollars, soit à 41,5 % du PIB.
- La **dette nette** correspond à l'ensemble des passifs du gouvernement, desquels sont retranchés les actifs financiers.
  - Au 31 mars 2024, la dette nette du Québec s'établira à 221,1 milliards de dollars, soit à 39,0 % du PIB.
  - Le gouvernement s'est donné l'objectif de réduire la dette nette au PIB à 30 % d'ici 2037-2038.
- La **dette représentant les déficits cumulés** correspond à l'écart entre les passifs et les actifs du gouvernement. Il s'agit de la dette qui ne correspond à aucun actif. Ce concept est celui qu'utilise le gouvernement fédéral pour présenter l'évolution de sa dette.
  - Au 31 mars 2024, la dette représentant les déficits cumulés du Québec s'établira à 118,8 milliards de dollars, soit à 20,9 % du PIB.

TABLEAU H.1

### Dettes du gouvernement du Québec au 31 mars selon différents concepts (en millions de dollars)

	2023	2024	2025
<b>DETTE BRUTE<sup>(1)</sup></b>	<b>226 065</b>	<b>235 504</b>	<b>257 781</b>
<i>En % du PIB</i>	<i>41,4</i>	<i>41,5</i>	<i>43,7</i>
Moins : Actifs financiers, nets des autres éléments de passif <sup>(2)</sup>	-17 353	-14 376	-20 010
<b>DETTE NETTE</b>	<b>208 712</b>	<b>221 128</b>	<b>237 771</b>
<i>En % du PIB</i>	<i>38,3</i>	<i>39,0</i>	<i>40,3</i>
Moins : Actifs non financiers	-93 833	-102 369	-110 577
<b>DETTE REPRÉSENTANT LES DÉFICITS CUMULÉS</b>	<b>114 879</b>	<b>118 759</b>	<b>127 194</b>
<i>En % du PIB</i>	<i>21,1</i>	<i>20,9</i>	<i>21,6</i>

(1) La dette brute exclut les emprunts effectués par anticipation et tient compte des sommes accumulées dans le Fonds des générations.

(2) Les actifs financiers comprennent notamment les participations dans les entreprises du gouvernement (par exemple, Hydro-Québec) et les comptes à recevoir. Les autres éléments de passif (par exemple, les comptes à payer) en sont soustraits.



## 1.2 La dette nette

La dette nette correspond aux passifs du gouvernement, desquels sont retranchés les actifs financiers.

Au 31 mars 2024, la dette nette du Québec s'établira à 221,1 milliards de dollars, soit à 39,0 % du PIB. La dette nette au PIB remontera à 41,0 % d'ici 2025-2026 sous l'effet des déficits et des investissements importants en infrastructures publiques. Elle redescendra ensuite pour s'établir à 39,5 % au 31 mars 2029.

— Avant la provision pour éventualités, il est prévu que la dette nette au PIB s'établisse à 38,4 % au 31 mars 2029.

TABLEAU H.2

### Facteurs d'évolution de la dette nette

(en millions de dollars)

	Dette au début de l'exercice	Déficit (surplus) budgétaire	Immobilisations nettes	Ajustements comptables <sup>(1)</sup>	Revenus consacrés au Fonds des générations	Variation totale	Dette à la fin de l'exercice	En % du PIB
2022-2023	196 800	6 084	6 500	2 410	-3 082	11 912	208 712	38,3
2023-2024	208 712	6 302	8 536	-341	-2 081	12 416	221 128	39,0
2024-2025	221 128	10 998	8 208	-341	-2 222	16 643	237 771	40,3
2025-2026	237 771	8 486	7 196	-341	-2 219	13 122	250 893	41,0
2026-2027	250 893	4 209	5 173	-341	-2 419	6 622	257 515	40,6
2027-2028	257 515	3 944	4 891	-341	-2 554	5 940	263 455	40,0
2028-2029	263 455	3 940	5 013	-341	-2 671	5 941	269 396	39,5 <sup>(2)</sup>

(1) Les ajustements comptables comprennent notamment l'impact sur la dette de l'évaluation des instruments financiers dérivés à leur juste valeur. Cette évaluation entraîne des variations temporaires de la dette. À des fins prévisionnelles, il est estimé que cet impact s'amortira sur l'échéance moyenne de la dette au 31 mars 2023, soit 12 ans.

(2) Avant la provision pour éventualités (7,5 G\$ sur 5 ans, soit de 2024-2025 à 2028-2029), il est prévu que la dette nette au PIB s'établisse à 38,4 % au 31 mars 2029.

## Les investissements nets en immobilisations

Les investissements nets en immobilisations se composent des investissements bruts du gouvernement, desquels est soustraite la dépense d'amortissement.

Bien que ce soient les investissements bruts qui influencent la dette, les immobilisations nettes sont présentées dans les facteurs d'évolution de la dette en raison du fait que la dépense d'amortissement est incluse dans le solde budgétaire.

De 2024-2025 à 2028-2029, les investissements nets en immobilisations contribueront à augmenter la dette brute de 6,1 milliards de dollars par année en moyenne.

### Investissements nets en immobilisations

(en millions de dollars)

	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029
Investissements bruts <sup>(1)</sup>	13 543	13 708	12 995	11 199	11 036	11 526
Moins : Amortissement	-5 007	-5 500	-5 799	-6 026	-6 145	-6 513
<b>TOTAL</b>	<b>8 536</b>	<b>8 208</b>	<b>7 196</b>	<b>5 173</b>	<b>4 891</b>	<b>5 013</b>

(1) Ces investissements excluent la contribution du gouvernement du Québec aux projets des partenaires (par exemple, les municipalités), alors que celle-ci est incluse dans les investissements annuels du Plan québécois des infrastructures et dans les dépenses de portefeuilles.

## ❑ La dette nette à un niveau inférieur à celui d'avant la pandémie

Le poids de la dette nette s'établira à 39,0 % du PIB au 31 mars 2024. Il s'agit d'un niveau inférieur à celui d'avant la pandémie, soit 40,9 % du PIB au 31 mars 2020.

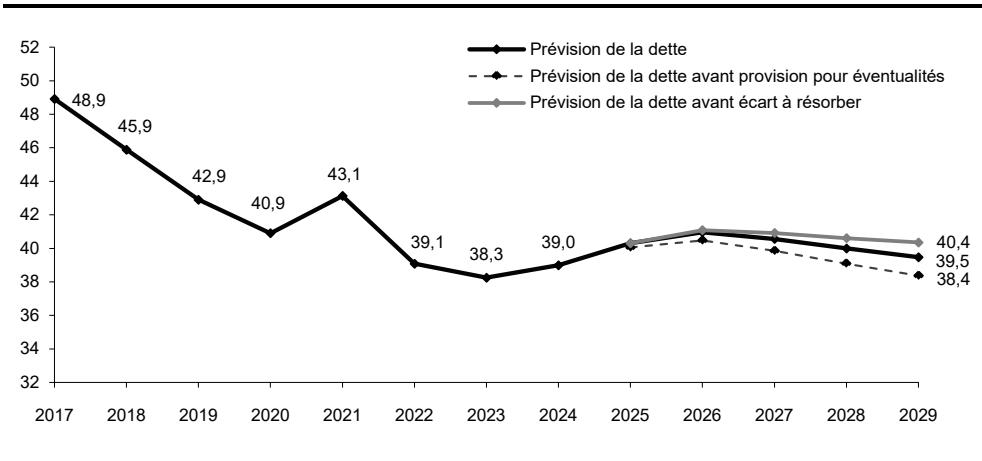
La dette nette au PIB augmentera d'ici 2025-2026, sous l'effet des déficits et des investissements importants en infrastructures publiques. Elle redescendra par la suite pour s'établir à 39,5 % du PIB au 31 mars 2029.

— Avant l'écart à résorber, la dette nette au PIB est estimée à 40,4 % au 31 mars 2029.

— Avant la provision pour éventualités, qui s'élève à 7,5 milliards de dollars sur cinq ans, soit de 2024-2025 à 2028-2029, la dette nette au PIB est estimée à 38,4 % au 31 mars 2029.

GRAPHIQUE H.1

### Dette nette au 31 mars (en pourcentage du PIB)



## Des changements comptables qui ont entraîné une augmentation de la dette nette

En 2021, afin de se conformer à la recommandation du Vérificateur général du Québec, qui depuis 2012-2013 formulait une recommandation avec réserve dans son audit des états financiers, le gouvernement a procédé au changement d'application de la norme comptable sur les paiements de transfert. Il souhaitait notamment que ses informations financières, dont l'indicateur de la dette nette, soient pleinement comparables avec celles du gouvernement fédéral et des autres provinces. Ce changement a entraîné une augmentation de la dette nette de 13,0 milliards de dollars ou 2,8 points de pourcentage du PIB au 31 mars 2021.

Par ailleurs, une nouvelle norme comptable d'application rétroactive portant sur la comptabilisation des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations est entrée en vigueur en 2022-2023 pour tous les gouvernements au Canada. Pour le Québec, la principale obligation à cet égard concerne l'amiante présent dans des bâtiments et des routes. Cette nouvelle norme a entraîné une augmentation de la dette nette de 4,4 milliards de dollars ou 1,0 point de pourcentage du PIB au 31 mars 2021.

En somme, ces changements comptables ont entraîné une augmentation de la dette nette de 17,4 milliards de dollars ou 3,8 points de pourcentage du PIB au 31 mars 2021. Sans ces changements, la dette nette au PIB aurait été de 39,3 % au 31 mars 2021 au lieu de 43,1 %.

### ❑ Comparaison de la dette nette des gouvernements au Canada

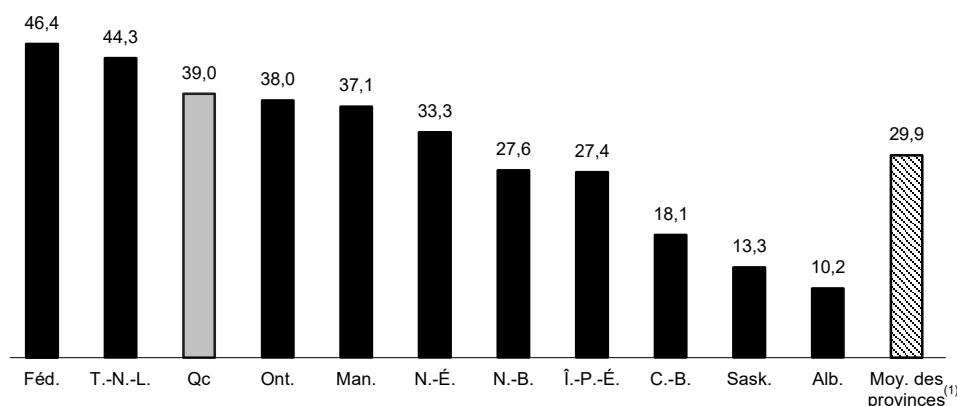
Au 31 mars 2024, le poids de la dette nette du Québec s'établira à 39,0 % du PIB, comparativement à 29,9 % pour la moyenne des provinces<sup>3</sup>.

Le Québec compte parmi les gouvernements les plus endettés au Canada.

GRAPHIQUE H.2

### Dette nette des gouvernements au Canada au 31 mars 2024

(en pourcentage du PIB)



(1) On obtient cette moyenne en divisant la somme des dettes provinciales par la somme des PIB provinciaux.  
Sources : Documents budgétaires des gouvernements.

<sup>3</sup> La moyenne des provinces au 31 mars 2023 était de 29,1 %.

### 1.3 La dette brute

La dette brute correspond à la somme de la dette contractée sur les marchés financiers (dette directe) et du passif net au titre des régimes de retraite et des autres avantages sociaux futurs des employés des secteurs public et parapublic, de laquelle est soustrait le solde du Fonds des générations.

Le poids de la dette brute s'établira à 41,5 % du PIB au 31 mars 2024. Sous l'effet des déficits et des investissements importants en infrastructures publiques, une augmentation de la dette brute au PIB est prévue d'ici 2026-2027. La dette brute au PIB diminuera par la suite pour s'établir à 44,4 % au 31 mars 2029.

Une diminution du passif net au titre des régimes de retraite et des autres avantages sociaux futurs est par ailleurs prévue d'ici 2028-2029.

TABLEAU H.3

#### Dette brute au 31 mars

(en millions de dollars)

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Dette directe	238 191	250 361	271 284	288 092	301 273	314 110	325 671
Plus : Régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs	6 785	3 635	3 211	2 091	1 741	1 712	1 310
Moins : Fonds des générations	-18 911	-18 492	-16 714	-16 433	-18 852	-21 406	-24 077
<b>DETTE BRUTE</b>	<b>226 065</b>	<b>235 504</b>	<b>257 781</b>	<b>273 750</b>	<b>284 162</b>	<b>294 416</b>	<b>302 904</b>
<i>En % du PIB</i>	<i>41,4</i>	<i>41,5</i>	<i>43,7</i>	<i>44,7</i>	<i>44,8</i>	<i>44,7</i>	<i>44,4</i>

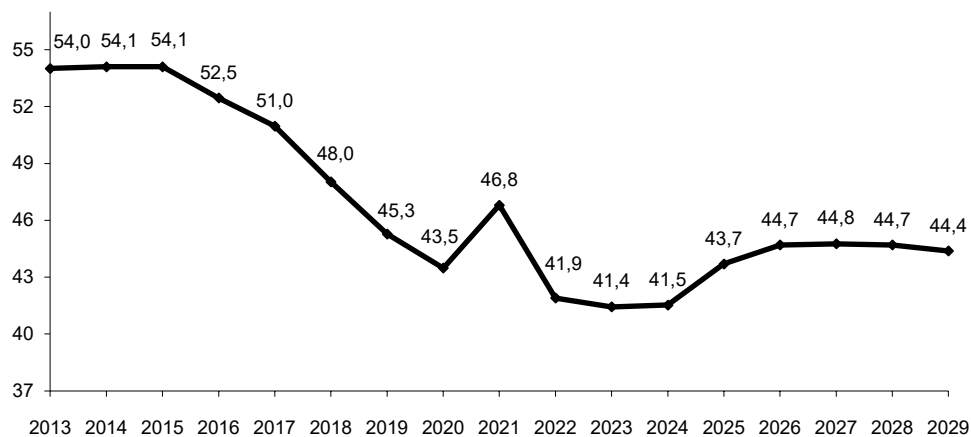
## ❑ Une diminution importante du poids de la dette brute depuis le milieu des années 2010

Il est prévu que le poids de la dette brute s'établisse à 44,4 % du PIB au 31 mars 2029. Il s'agira alors d'un niveau bien inférieur au sommet atteint au milieu des années 2010.

GRAPHIQUE H.3

### Dette brute au 31 mars

(en pourcentage du PIB)

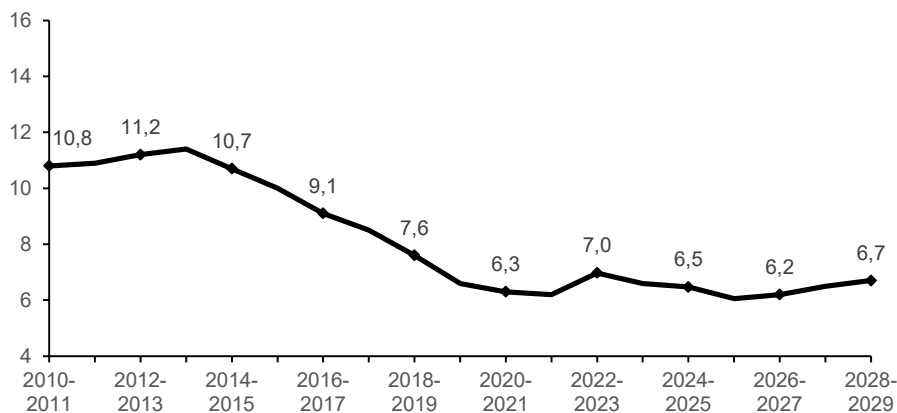


## La part des revenus consacrée au service de la dette demeurera à des niveaux historiquement bas

Le service de la dette en proportion des revenus, qui s'établira à 6,5 % en 2024-2025, devrait augmenter légèrement au cours des années à venir. Le service de la dette en proportion des revenus se situait à plus de 10 % au début des années 2010.

### Service de la dette

(en pourcentage des revenus)



### La sensibilité du service de la dette à une hausse des taux d'intérêt

Le contexte économique, l'évolution des taux d'intérêt et le niveau élevé de la dette requièrent de la prudence et une saine gestion des finances publiques, car une hausse plus élevée que prévu des taux d'intérêt à long terme aurait un impact important sur le cadre financier.

Une hausse plus importante que prévu des taux d'intérêt de 1 point de pourcentage sur une pleine année entraînerait une augmentation de la dépense d'intérêts de 434 millions de dollars la première année, de près de 1,7 milliard de dollars la cinquième année et d'environ 3 milliards de dollars la dixième année.

L'impact est croissant, car seule une partie de la dette est à refinancer chaque année. L'échéance moyenne de la dette s'élevait à 12 ans au 31 mars 2023.

Une telle hausse des taux d'intérêt à compter de 2024-2025 ferait passer la part des revenus consacrée au service de la dette à 7,7 % en 2028-2029, comparativement au ratio de 6,7 % prévu actuellement.

### Impact sur la dépense d'intérêts d'une hausse de 1 point de pourcentage des taux d'intérêt

(en millions de dollars)

	1 <sup>re</sup> année	2 <sup>e</sup> année	3 <sup>e</sup> année	4 <sup>e</sup> année	5 <sup>e</sup> année
Impact	434	771	1 080	1 373	1 665

TABLEAU H.4

**Facteurs d'évolution de la dette brute du gouvernement du Québec**  
(en millions de dollars)

	<b>Dette au début de l'exercice</b>	<b>Déficit (surplus) budgétaire</b>	<b>Placements, prêts et avances</b>	<b>Immobilisations nettes</b>	<b>Autres facteurs<sup>(1)</sup></b>	<b>Versements au Fonds des générations</b>	<b>Variation totale</b>	<b>Dette à la fin de l'exercice</b>	<b>En % du PIB</b>
2022-2023	210 952	6 084	-1 193	6 500	6 804	-3 082	15 113	226 065	41,4
2023-2024	226 065	6 302	1 145	8 536	-4 463	-2 081	9 439	235 504	41,5
2024-2025	235 504	10 998	4 689	8 208	1 004	-2 622 <sup>(2)</sup>	22 277	257 781	43,7
2025-2026	257 781	8 486	2 605	7 196	-99	-2 219	15 969	273 750	44,7
2026-2027	273 750	4 209	3 201	5 173	248	-2 419	10 412	284 162	44,8
2027-2028	284 162	3 944	2 453	4 891	1 520	-2 554	10 254	294 416	44,7
2028-2029	294 416	3 940	2 176	5 013	30	-2 671	8 488	302 904	44,4

(1) Les autres facteurs comprennent notamment la variation des autres comptes comme ceux à payer et à recevoir. Ils comprennent aussi l'impact sur la dette de l'évaluation des instruments financiers dérivés à leur juste valeur. Cette évaluation entraîne des variations temporaires de la dette. À des fins prévisionnelles, il est estimé que cet impact s'amortira sur l'échéance moyenne de la dette au 31 mars 2023, soit 12 ans. La hausse de la dette en 2022-2023 s'explique notamment par le montant ponctuel pour le coût de la vie de 500 \$ par adulte, annoncé dans le budget de mars 2022. Cette mesure a donné lieu à l'inscription d'une dépense en 2021-2022, mais à une sortie de fonds au début de 2022-2023. La baisse de la dette en 2023-2024 découle notamment de dépenses comptabilisées en 2023-2024, mais non déboursées en 2023-2024 comme celles relatives au renouvellement des conventions collectives, déboursées en 2024-2025.

(2) Les versements au Fonds des générations en 2024-2025 intègrent un montant de 400 M\$ provenant du Fonds d'information sur le territoire.



## Les placements, prêts et avances

Le gouvernement effectue des investissements, sous forme de placements, de prêts et d'avances, dans des entreprises privées, par l'entremise du Fonds du développement économique (FDE)<sup>1</sup> par exemple, de même que dans des sociétés d'État.

Une société d'État du gouvernement peut être autorisée à conserver une partie de son bénéfice net.

- Par exemple, Hydro-Québec verse annuellement au gouvernement un dividende qui correspond à 75 % de son bénéfice net. Elle se sert de la portion qui n'est pas versée au gouvernement, soit 25 %, pour financer ses besoins.
- Pour le gouvernement, il s'agit d'un placement qui crée un besoin de financement, et donc une augmentation de la dette brute.

Il est à noter que les placements, prêts et avances peuvent varier d'une année à l'autre en raison notamment des placements temporaires effectués et encaissés.

<sup>1</sup> De 2023-2024 à 2028-2029, les acquisitions nettes du FDE en placements et en prêts représentent annuellement en moyenne environ 900 M\$.

## 1.4 La dette représentant les déficits cumulés

La dette représentant les déficits cumulés est constituée des déficits cumulés indiqués dans les états financiers du gouvernement. Il s'agit de la dette qui ne correspond à aucun actif. C'est ce concept qui est utilisé par le gouvernement fédéral pour présenter l'évolution de sa dette.

Au 31 mars 2024, la dette représentant les déficits cumulés du Québec s'établira à 118,8 milliards de dollars, soit à 20,9 % du PIB.

Il est prévu que le poids de la dette représentant les déficits cumulés diminuera à partir de 2026-2027 pour s'établir à 20,0 % du PIB au 31 mars 2029.

TABLEAU H.5

### Facteurs d'évolution de la dette représentant les déficits cumulés (en millions de dollars)

	Dette au début de l'exercice	Déficit (surplus) budgétaire	Ajustements comptables <sup>(1)</sup>	Revenus consacrés au Fonds des générations	Variation totale	Dette à la fin de l'exercice	En % du PIB
2022-2023	108 969	6 084	2 908	-3 082	5 910	114 879	21,1
2023-2024	114 879	6 302	-341	-2 081	3 880	118 759	20,9
2024-2025	118 759	10 998	-341	-2 222	8 435	127 194	21,6
2025-2026	127 194	8 486	-341	-2 219	5 926	133 120	21,7
2026-2027	133 120	4 209	-341	-2 419	1 449	134 569	21,2
2027-2028	134 569	3 944	-341	-2 554	1 049	135 618	20,6
2028-2029	135 618	3 940	-341	-2 671	928	136 546	20,0

(1) Les ajustements comptables comprennent notamment l'impact sur la dette de l'évaluation des instruments financiers dérivés à leur juste valeur. Cette évaluation entraîne des variations temporaires de la dette. À des fins prévisionnelles, il est estimé que cet impact s'amortira sur l'échéance moyenne de la dette au 31 mars 2023, soit 12 ans.

## La dette du secteur public du Québec

La dette du secteur public comprend la dette brute du gouvernement, la dette d'Hydro-Québec, la dette des municipalités, de même que la dette des universités autres que l'Université du Québec et ses constituantes. Cette dette a servi notamment à financer les infrastructures publiques, par exemple les routes, les écoles, les hôpitaux, les barrages hydroélectriques et les usines d'assainissement des eaux.

Au 31 mars 2024, la dette du secteur public du Québec s'établira à 321,9 milliards de dollars, soit à 56,8 % du PIB. Ces données doivent cependant être mises en perspective, car elles ne tiennent pas compte de la valeur économique de certains actifs détenus par le gouvernement, comme Hydro-Québec, la Société des alcools du Québec ou encore Loto-Québec.

### **Dette du secteur public au 31 mars**

(en millions de dollars)

	2020	2021	2022	2023	2024
Dette brute du gouvernement	199 930	211 228	210 952	226 065	235 504
Hydro-Québec	43 839	44 831	46 225	49 438	53 006
Municipalités	29 424	30 020	31 263	30 952	32 017
Universités autres que l'Université du Québec et ses constituantes	1 639	1 452	1 379	1 395	1 395
<b>DETTE DU SECTEUR PUBLIC</b>	<b>274 832</b>	<b>287 531</b>	<b>289 819</b>	<b>307 850</b>	<b>321 922</b>
<b><i>En % du PIB</i></b>	<b>59,8</b>	<b>63,7</b>	<b>57,6</b>	<b>56,4</b>	<b>56,8</b>

## 1.5 L'objectif de réduction de la dette et le Fonds des générations

### □ Les cibles de réduction de la dette

Le Québec a fait des progrès notables pour réduire son endettement au cours des dernières décennies, mais celui-ci demeure néanmoins élevé.

La Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations a été adoptée en 2006. Elle vise, par une réduction du poids de la dette, à assurer le financement à long terme des principales missions de l'État et un avenir prospère aux générations futures.

Au 31 mars 2024, la dette nette s'établira à 39,0 % du PIB. Le gouvernement entend la réduire à 30 % du PIB d'ici 2037-2038.

— Le gouvernement vise aussi à ce que le poids de la dette nette se situe à 33 % du PIB d'ici 2032-2033. Il s'agit d'une cible intermédiaire.

Dans un contexte où il est difficile de prévoir à long terme l'évolution de l'économie, le gouvernement a ajouté à ces deux cibles un intervalle. Ces deux cibles ont été intégrées dans la Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations en décembre 2023.

TABLEAU H.6

#### **Les cibles de réduction de la dette**

Dette nette d'ici 2032-2033 (cible intermédiaire)	33 % du PIB ( $\pm 2,5$ % du PIB)
Dette nette d'ici 2037-2038	30 % du PIB ( $\pm 2,5$ % du PIB)

Le gouvernement entend atteindre ces cibles en rétablissant l'équilibre budgétaire, en poursuivant les versements au Fonds des générations et en mettant en place des initiatives qui favoriseront l'accélération de la croissance économique.

Il s'assurera que celles-ci sont atteignables dans le cadre du plan de retour à l'équilibre budgétaire qui sera présenté dans le budget 2025-2026.

Le ministère des Finances effectue des prévisions détaillées sur cinq ans de la dette. À des fins informatives, une projection du ratio de la dette nette au PIB a été effectuée jusqu'en 2037-2038.

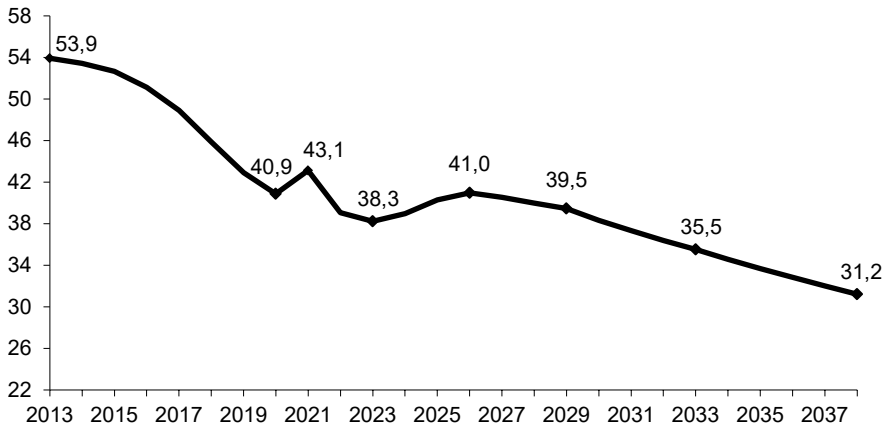
Sur la base de cette projection, il est prévu que les cibles seraient atteintes :

- la dette nette au PIB s'établirait à 35,5 % au 31 mars 2033, soit la limite maximale;
- la dette nette au PIB s'établirait à 31,2 % au 31 mars 2038, ce qui est inférieur à la limite maximale de 32,5 % du PIB.

La dette nette au PIB avait atteint un sommet en 2012-2013, alors qu'elle s'établissait à 53,9 %.

GRAPHIQUE H.4

**Projection de la dette nette au 31 mars**  
(en pourcentage du PIB)



## ❑ Les versements au Fonds des générations

Depuis 2006, le Fonds des générations est un élément important de la stratégie de réduction de la dette.

Conformément aux changements apportés à la Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations en décembre 2023, trois sources de revenus sont maintenant consacrées au Fonds des générations :

- les redevances hydrauliques, qui sont payées par Hydro-Québec et les producteurs privés d'hydroélectricité<sup>4</sup>;
- une contribution additionnelle d'Hydro-Québec, fixée à 650 millions de dollars par année, prise à même le dividende versé par Hydro-Québec au gouvernement;
- les revenus provenant du placement des sommes constituant le Fonds des générations.

En 2023-2024, les revenus consacrés au Fonds des générations s'établiront à 2,1 milliards de dollars. Ils s'élèveront à 2,7 milliards de dollars en 2028-2029 et à 4,2 milliards de dollars en 2037-2038.

Au 31 mars 2024, le solde du Fonds des générations s'établira à 18,5 milliards de dollars, ce qui correspond à 8,4 % de la dette nette.

Le présent budget prévoit un versement additionnel au Fonds des générations en 2024-2025 de 400 millions de dollars, provenant d'une partie du surplus cumulé du Fonds d'information sur le territoire du ministère des Ressources naturelles et des Forêts.

Ce versement, qui vient réduire la dette brute d'un montant équivalent, sera retiré en 2024-2025, et ce, de manière à rembourser directement des emprunts venant à échéance.

Les retraits du Fonds des générations pour le remboursement d'emprunts s'élèveront à 4,4 milliards de dollars en 2024-2025 et à 2,5 milliards de dollars en 2025-2026. Ces retraits se sont établis à 2,5 milliards de dollars en 2023-2024.

Ces retraits contribuent à réduire le programme de financement et à alléger le service de la dette, et ce, dans le contexte actuel de taux d'intérêt élevés.

Le coût des nouveaux emprunts étant actuellement plus important que le coût moyen de la dette, le service de la dette subit une pression à la hausse.

---

<sup>4</sup> En vertu de la Loi sur le régime des eaux (RLRQ, chapitre R-13), tout détenteur de forces hydrauliques au Québec doit payer des redevances, qui sont notamment fonction de la quantité d'électricité produite.

TABLEAU H.7

**Fonds des générations**

(en millions de dollars)

	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029
<b>Valeur comptable au début<sup>(1)</sup></b>	<b>18 911</b>	<b>18 492</b>	<b>16 714</b>	<b>16 433</b>	<b>18 852</b>	<b>21 406</b>
<b>Revenus consacrés</b>						
Redevances hydrauliques						
Hydro-Québec	730	750	789	884	907	906
Producteurs privés	111	117	120	123	125	128
<b>Sous-total</b>	<b>841</b>	<b>867</b>	<b>909</b>	<b>1 007</b>	<b>1 032</b>	<b>1 034</b>
Contribution additionnelle d'Hydro-Québec	650	650	650	650	650	650
Revenus de placement <sup>(2)</sup>	590	705	660	762	872	987
<b>Total des revenus consacrés</b>	<b>2 081</b>	<b>2 222</b>	<b>2 219<sup>(3)</sup></b>	<b>2 419</b>	<b>2 554</b>	<b>2 671</b>
Versement provenant du Fonds d'information sur le territoire	—	400	—	—	—	—
<b>Total des versements</b>	<b>2 081</b>	<b>2 622</b>	<b>2 219</b>	<b>2 419</b>	<b>2 554</b>	<b>2 671</b>
Utilisation du Fonds des générations pour le remboursement d'emprunts	-2 500	-4 400	-2 500	—	—	—
<b>Valeur comptable à la fin</b>	<b>18 492</b>	<b>16 714</b>	<b>16 433</b>	<b>18 852</b>	<b>21 406</b>	<b>24 077</b>
<b>En % de la dette nette</b>	<b>8,4</b>	<b>7,0</b>	<b>6,5</b>	<b>7,3</b>	<b>8,1</b>	<b>8,9</b>
<b>En % du PIB</b>	<b>3,3</b>	<b>2,8</b>	<b>2,7</b>	<b>3,0</b>	<b>3,3</b>	<b>3,5</b>

(1) À titre informatif, au 31 décembre 2023, la juste valeur du Fonds des générations s'élevait à 19,9 G\$, soit 2,1 G\$ de plus que sa valeur comptable. À l'instar de la valeur comptable, la juste valeur inclut les comptes à recevoir (0,5 G\$ au 31 décembre 2023).

(2) Les revenus de placement du Fonds des générations correspondent à ceux qui sont matérialisés (revenus d'intérêts, dividendes, gains sur disposition d'actifs, etc.). La prévision peut donc être révisée à la hausse comme à la baisse en fonction du moment où les gains ou les pertes sont effectivement réalisés. Un rendement annuel de 4,5 % est prévu, ce taux correspondant à la moyenne historique.

(3) La légère baisse des revenus consacrés au Fonds des générations en 2025-2026 s'explique par les retraits prévus en 2024-2025 qui entraînent des revenus de placement moindres en 2025-2026.

## Les rendements du Fonds des générations

Les sommes consacrées annuellement au Fonds des générations sont déposées auprès de la Caisse de dépôt et placement du Québec.

Depuis le premier versement au Fonds des générations en janvier 2007, le rendement obtenu a été plus élevé que le coût des nouveaux emprunts du gouvernement 15 années sur 17.

- De 2007 à 2023, la moyenne des rendements a été de 5,6 %, comparativement à un coût moyen des nouveaux emprunts de 3,2 %, ce qui donne un écart de 2,4 points de pourcentage.

Ces rendements contribuent à la réduction du poids de la dette.

### Comparaison du rendement annuel du Fonds des générations et du coût d'emprunt du gouvernement du Québec

(en pourcentage, sur la base de l'année civile)

	Taux de rendement du Fonds des générations	Coût des nouveaux emprunts <sup>(1)</sup>	Écart (en points de pourcentage)
2007	5,6	4,7	0,9
2008	-22,4	4,5	-26,9
2009	11,3	4,4	6,9
2010	12,3	4,1	8,2
2011	4,0	3,7	0,3
2012	8,4	3,0	5,4
2013	12,0	3,3	8,7
2014	11,7	3,2	8,5
2015	8,1	2,4	5,7
2016	7,3	2,2	5,1
2017	8,5	2,5	6,0
2018	4,4	2,9	1,5
2019	9,5	2,3	7,2
2020	7,0	1,5	5,5
2021	11,4	1,9	9,5
2022	-7,9	3,5	-11,4
2023	9,3	4,1	5,2

(1) Le coût d'emprunt du gouvernement correspond au taux de rendement des obligations du Québec à échéance de 10 ans.

Source : PC-Bond pour le taux de rendement des obligations du Québec à échéance de 10 ans.





## 2. LE FINANCEMENT

### 2.1 Le programme de financement

Le programme de financement correspond aux emprunts à long terme effectués dans l'année financière. Il permet, entre autres, de rembourser les emprunts venant à échéance et de pourvoir aux besoins financiers nets. Ces derniers comprennent, notamment, le déficit budgétaire ainsi que les investissements en immobilisations du gouvernement.

Pour l'année 2023-2024, le programme s'établit à 21,5 milliards de dollars, soit 8,1 milliards de dollars de moins que prévu dans le budget de mars 2023.

Cette réduction s'explique principalement par une diminution des besoins financiers nets, par l'utilisation des emprunts effectués par anticipation et par une augmentation de l'encours des bons du Trésor du Québec.

Au 23 février 2024, les emprunts réalisés en 2023-2024 s'élèvent à 21,4 milliards de dollars, soit 100 % du programme prévu.

TABLEAU H.8

#### Programme de financement du gouvernement en 2023-2024

(en millions de dollars)

	Mars 2023	Révisions	Mars 2024
Besoins financiers nets <sup>(1)</sup>	18 647	-3 880	14 767
Remboursements d'emprunts	13 396	267	13 663
Utilisation du Fonds des générations pour le remboursement d'emprunts	-2 500	—	-2 500
Retrait du Fonds des congés de maladie accumulés	—	-160	-160
Utilisation des emprunts effectués par anticipation	—	-2 233	-2 233
Variation de l'encaisse	—	295	295
Transactions en vertu de la politique de crédit <sup>(2)</sup>	—	-372	-372
Financement par anticipation réalisé	—	—	—
Augmentation de l'encours des bons du Trésor du Québec	—	-2 000	-2 000
<b>TOTAL</b>	<b>29 543</b>	<b>-8 083</b>	<b>21 460</b>

Note : Un montant négatif indique une source de financement, alors qu'un montant positif représente un besoin de financement.

(1) La révision à la baisse des besoins financiers nets s'explique principalement par le report en 2024-2025 du décaissement lié aux dépenses inscrites en 2023-2024 qui découlent du renouvellement des conventions collectives.

(2) Dans le cadre de la politique de crédit qui vise à limiter le risque relatif aux contrepartistes, le gouvernement débourse ou encaisse des sommes à la suite notamment des mouvements de taux de change. Les sommes transigées n'ont pas d'effet sur la dette.

Le programme de financement s'établira à 36,5 milliards de dollars en 2024-2025.

Pour les quatre années suivantes, soit de 2025-2026 à 2028-2029, il s'établira en moyenne à 28,4 milliards de dollars par année.

TABLEAU H.9

**Programme de financement du gouvernement de 2024-2025 à 2028-2029**  
(en millions de dollars)

	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029
Besoins financiers nets <sup>(1)</sup>	28 472	22 591	17 540	17 409	16 208
Remboursements d'emprunts	16 904	17 155	14 025	13 086	14 254
Utilisation des emprunts effectués par anticipation	—	—	—	—	—
Utilisation du Fonds des générations pour le remboursement d'emprunts	-4 400	-2 500	—	—	—
Retraits du Fonds d'amortissement des régimes de retraite	-2 500	-2 500	-3 500	-4 000	-4 000
Augmentation de l'encours des bons du Trésor du Québec	-2 000	-2 000	—	—	—
<b>TOTAL</b>	<b>36 476</b>	<b>32 746</b>	<b>28 065</b>	<b>26 495</b>	<b>26 462</b>

Note : Un montant négatif indique une source de financement, alors qu'un montant positif représente un besoin de financement.

(1) Le niveau élevé de besoins financiers nets en 2024-2025 s'explique principalement par la sortie de fonds en 2024-2025 des dépenses liées au renouvellement des conventions collectives inscrites en 2023-2024 ainsi que par le déficit budgétaire et des investissements nets en immobilisations plus importants que ceux des années subséquentes.

## 2.2 Les emprunts réalisés en 2023-2024

Le gouvernement vise à obtenir un financement stable et au plus bas coût possible. Pour ce faire, il applique une stratégie de diversification des sources de financement selon les marchés, les instruments financiers et les échéances.

En 2023-2024, le gouvernement a réalisé jusqu'à maintenant 34 % de ses emprunts sur les marchés étrangers, alors que la moyenne des 10 dernières années s'établit à 27 %. Cependant, le gouvernement ne conserve aucune exposition de sa dette aux devises étrangères, et ce, de manière à neutraliser l'effet de leurs fluctuations sur le service de la dette.

En 2023-2024, les obligations conventionnelles en dollars canadiens sont le principal instrument d'emprunt utilisé.

Le coût moyen des transactions réalisées en 2023-2024 était de 3,99 % avec une échéance moyenne des émissions de 14 ans, alors que le coût de l'ensemble de la dette s'établissait à 3,73 % avec une échéance résiduelle moyenne de 12 ans au 31 mars 2023.

TABLEAU H.10

### Sommaire des emprunts à long terme réalisés en 2023-2024

Devises	En M\$	En %
<b>DOLLAR CANADIEN</b>		
Obligations conventionnelles	12 034	56,3
Produits d'épargne émis par Épargne Placements Québec	1 256	5,9
Obligations vertes	591	2,8
Immigrants investisseurs <sup>(1)</sup>	190	0,9
<b>Sous-total</b>	<b>14 071</b>	<b>65,9</b>
<b>AUTRES DEVISES</b>		
Dollar américain	6 702	31,4
Franc suisse	586	2,7
<b>Sous-total</b>	<b>7 288</b>	<b>34,1</b>
<b>TOTAL</b>	<b>21 359</b>	<b>100,0</b>

Note : Il s'agit des emprunts réalisés au 23 février 2024.

(1) Ces emprunts proviennent des sommes avancées par les immigrants investisseurs. Ces sommes sont prêtées au gouvernement par l'intermédiaire d'Investissement Québec.

## Programme d'obligations vertes

Le gouvernement a lancé en 2017 un programme d'obligations vertes qui permet le financement de projets entraînant des bénéfices tangibles en matière de protection de l'environnement, de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) ou encore d'adaptation aux changements climatiques. Par ce programme, le gouvernement contribue notamment à développer un marché pour les investissements socialement responsables.

Le programme s'appuie sur les *Green Bond Principles*, un ensemble de lignes directrices visant à amener plus de transparence concernant le processus d'émission, de divulgation et de reddition de comptes.

Le cadre de référence du programme d'obligations vertes du Québec, qui a été mis à jour en juillet 2022, a reçu la plus haute cote possible de la part de Shades of Green (faisant anciennement partie de CICERO).

Neuf émissions, totalisant 5,7 milliards de dollars, ont eu lieu depuis le lancement du programme, dont une émission de 600 millions de dollars réalisée en juin 2023. Étant donné la demande pour les obligations vertes du Québec et l'engagement du gouvernement à l'égard de l'environnement, le Québec s'est engagé à être un émetteur régulier d'obligations vertes.

Pour de plus amples détails, visitez le

[https://www.finances.gouv.qc.ca/ministere/financement/obligations\\_vertes/](https://www.finances.gouv.qc.ca/ministere/financement/obligations_vertes/).

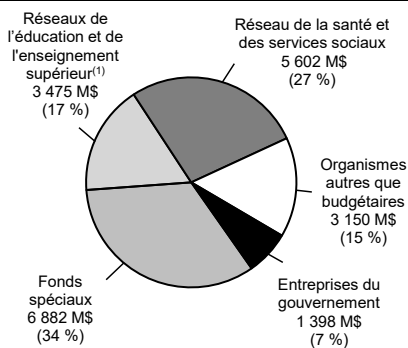
## Financement des organismes publics

Le Fonds de financement et Financement-Québec ont pour mission principale d'offrir aux organismes du secteur public québécois du financement au plus bas coût possible.

La clientèle du Fonds de financement est composée des organismes publics inclus dans le périmètre comptable du gouvernement, alors que celle de Financement-Québec se compose d'organismes à l'extérieur du périmètre comptable.

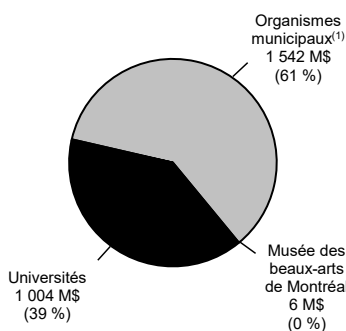
Pour l'exercice financier 2023-2024, les programmes de prêts du Fonds de financement et de Financement-Québec s'établissent respectivement à 20,5 milliards de dollars et à près de 2,6 milliards de dollars. Ces montants sont inclus dans les besoins financiers nets du gouvernement.

### Programme de prêts du Fonds de financement en 2023-2024



(1) Cette catégorie inclut les centres de services scolaires, les commissions scolaires, les cégeps et l'Université du Québec et ses constituantes.

### Programme de prêts de Financement-Québec en 2023-2024



(1) Cette catégorie inclut les sociétés municipales de transport, le Réseau de transport métropolitain et l'Autorité régionale de transport métropolitain.

À la suite de la nouvelle application de la norme sur les paiements de transfert, le gouvernement a modifié les modalités de versement des subventions liées aux projets d'infrastructure. Les subventions relatives aux investissements sont dorénavant versées comptant plutôt qu'en remboursement du service de la dette de prêts à long terme contractés auprès du Fonds de financement ou de Financement-Québec.

Ce changement de modalités de versement a été mis en application de façon progressive. Le ministère de la Santé et des Services sociaux a notamment commencé les versements au comptant en 2022-2023, suivi par le ministère de l'Éducation en 2023-2024. Ainsi, aucun nouveau prêt à long terme n'est réalisé en lien avec ces subventions. En contrepartie, le financement temporaire de tous les projets d'infrastructure subventionnés est maintenant réalisé auprès du Fonds de financement ou de Financement-Québec.

Notons que le gouvernement continue de financer ses infrastructures par des emprunts à long terme réalisés sur les marchés financiers indépendamment du choix de financer à long terme l'entité bénéficiaire de la subvention ou de verser comptant sa subvention.

## 2.3 La stratégie de gestion de la dette

Le gouvernement, par l'intermédiaire de sa stratégie de gestion de la dette, vise à réduire au minimum les coûts de la dette tout en limitant les risques liés aux fluctuations des taux de change et des taux d'intérêt.

Il utilise une gamme d'instruments financiers afin d'atteindre les proportions de la dette désirées par devise et par taux d'intérêt, notamment les contrats d'échange de taux d'intérêt et de devises (swaps).

### □ La structure de la dette par devises

Au 31 mars 2024, avant la prise en compte des swaps, la proportion de la dette devrait être de 77 % en dollars canadiens, de 10 % en dollars américains, de 10 % en euros, de 1 % en livres sterling, de 1 % en francs suisses, de 1 % en dollars australiens et de moins de 1 % dans d'autres devises étrangères (en yens, en dollars néo-zélandais et en couronnes suédoises).

Après la prise en compte des swaps, la dette est entièrement libellée en dollars canadiens.

Le gouvernement ne conserve aucune exposition aux devises étrangères sur la dette qu'il émet sur les marchés financiers. Dans le cadre de la gestion des placements du fonds d'amortissement des emprunts, le gouvernement investit dans des instruments financiers libellés en devises étrangères. Ainsi, le gouvernement peut être exposé aux fluctuations des taux de change sur une portion de son actif.

TABLEAU H.11

### Structure de la dette par devise au 31 mars 2024 (en pourcentage)

	Avant swaps	Après swaps
Dollar canadien	77	100
Dollar américain	10	0
Euro	10	0
Livre sterling	1	0
Franc suisse	1	0
Dollar australien	1	0
Autres (yen, dollar néo-zélandais et couronne suédoise)	0 <sup>(1)</sup>	0
<b>TOTAL</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Note : Il s'agit de la dette émise sur les marchés financiers par le gouvernement et Financement-Québec.

(1) La part de la dette attribuable aux autres devises avant swaps est inférieure à 1 %.

## ❑ La structure de la dette par type de taux d'intérêt

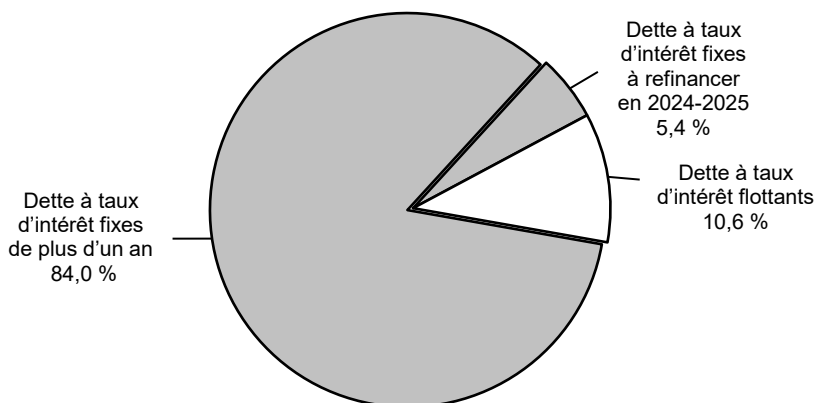
Le gouvernement maintient une partie de sa dette à taux d'intérêt fixes et une partie à taux d'intérêt flottants.

Au 31 mars 2024, après la prise en compte des swaps, la proportion de la dette à taux d'intérêt fixes<sup>5</sup> devrait être de 89,4 %, alors que celle à taux d'intérêt flottants devrait être de 10,6 %.

Par ailleurs, au 31 mars 2024, la part de la dette assujettie à un changement de taux d'intérêt en 2024-2025 devrait s'établir à 16,0 %. Cette part comprend la dette à taux d'intérêt flottants (10,6 %) de même que celle à taux d'intérêt fixes qui devra être refinancée en 2024-2025 (5,4 %).

GRAPHIQUE H.5

### Structure de la dette par type de taux d'intérêt au 31 mars 2024



Note : Il s'agit de la dette émise sur les marchés financiers par le gouvernement et Financement-Québec.

<sup>5</sup> Cette part comprend la dette à taux d'intérêt fixes de plus d'un an (84,0 %) de même que celle à taux d'intérêt fixes à refinancer en 2024-2025 (5,4 %).

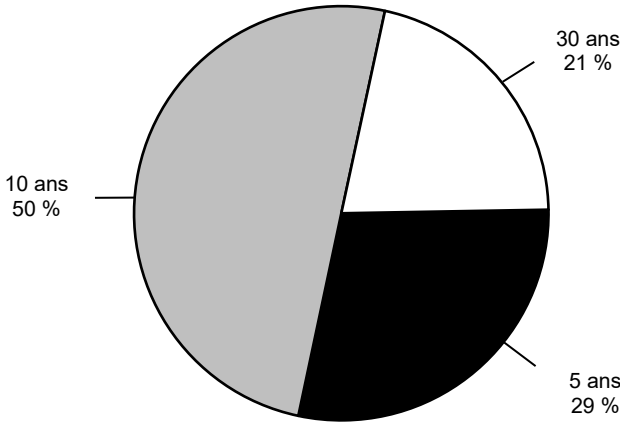


## □ Échéancier de la dette

Les échéances des nouveaux emprunts sont réparties dans le temps afin de stabiliser le profil de refinancement et de favoriser la présence régulière du gouvernement sur les marchés des capitaux. À ce jour, environ 71 % des emprunts réalisés en 2023-2024 avaient une échéance de 10 ans et plus. La part moyenne des émissions pour ce terme au cours des 10 dernières années représente 77 %. L'échéance moyenne des émissions en 2023-2024 est de 14 ans.

GRAPHIQUE H.6

### Échéancier des transactions réalisées en 2023-2024

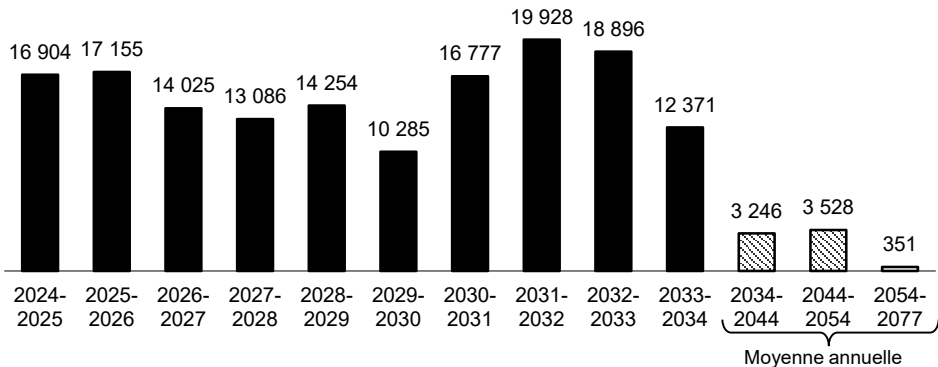


Note : Il s'agit des emprunts réalisés au 23 février 2024.

La diversification des emprunts selon les termes se reflète sur l'échéancier de la dette, présenté dans le graphique suivant. Au 31 mars 2024, l'échéance moyenne de la dette devrait s'établir à 11 ans.

GRAPHIQUE H.7

### Échéancier de la dette à long terme au 31 mars 2024 (en millions de dollars)



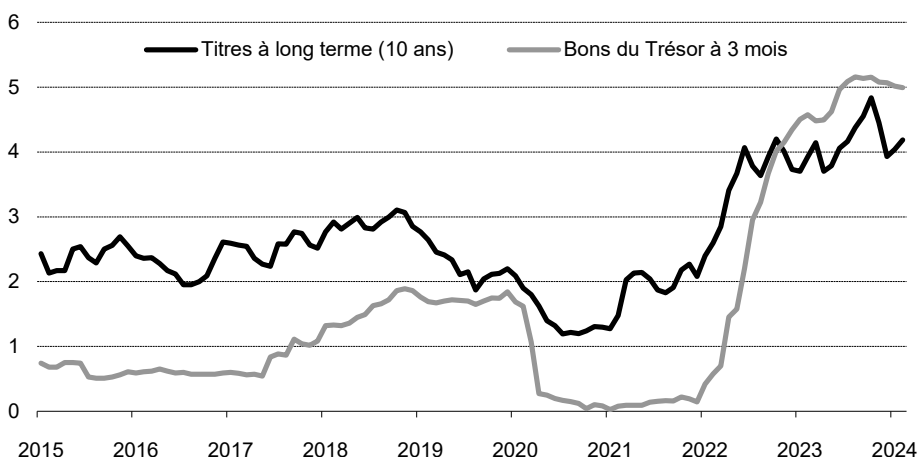
Note : Il s'agit de la dette à long terme du gouvernement du Québec et de Financement-Québec diminuée du solde du Fonds d'amortissement afférent à des emprunts du gouvernement.

## 2.4 Le rendement des titres du gouvernement du Québec

La récente hausse des taux d'intérêt amène le rendement des bons du Trésor du Québec à échéance de 3 mois à s'établir à 5,0 %, à moins de 0,2 % de son niveau le plus élevé depuis janvier 2001. Après un creux de 1,2 % en juillet 2020, le rendement des titres du gouvernement du Québec à échéance de 10 ans s'élève à 4,2 %, après avoir atteint un sommet à 4,8 % en octobre 2023. Une hausse du rendement des titres du Québec se traduit par une augmentation du coût de la dette du Québec puisque ces titres servent à combler le programme de financement.

GRAPHIQUE H.8

### Taux de rendement des titres du gouvernement du Québec (en pourcentage)

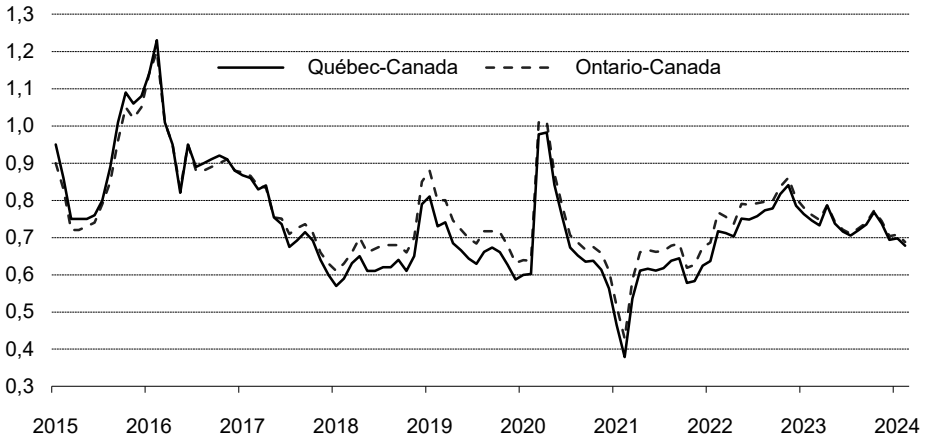


Sources : PC-Bond et ministère des Finances du Québec.

Les rendements des titres à échéance de 10 ans du Québec et de l'Ontario sont présentement très similaires. Actuellement, l'écart de rendement est légèrement favorable au Québec et s'établit à environ 1 point de base.

GRAPHIQUE H.9

**Écart entre les taux de rendement des titres à long terme (10 ans)**  
(en point de pourcentage)



Source : PC-Bond.

### 3. DES INFORMATIONS SUR LES RÉGIMES DE RETRAITE ET SUR LES FONDS DÉPOSÉS PAR LE MINISTÈRE DES FINANCES À LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

#### 3.1 Le passif net au titre des régimes de retraite

Le gouvernement du Québec assume sa part du financement des régimes de retraite de ses employés, qui sont des régimes à prestations déterminées.

Dans ses états financiers, il présente l'obligation au titre des régimes de retraite, laquelle correspond à la valeur actualisée des prestations de retraite qu'il versera à ses employés. Cette obligation est réévaluée annuellement, et une méthode permettant la prise en compte graduelle des écarts constatés par rapport aux prévisions est appliquée<sup>6</sup>. On obtient ainsi le passif des régimes de retraite.

Des sommes sont accumulées pour payer les prestations de retraite dans le Fonds d'amortissement des régimes de retraite (FARR) et dans d'autres fonds. La valeur de ces actifs est soustraite du passif de manière à mesurer l'engagement net du gouvernement, appelé le passif net des régimes de retraite. Ce montant est inclus dans la dette du gouvernement.

Au 31 mars 2023, le passif net des régimes de retraite et des autres avantages sociaux futurs s'établissait à 6,8 milliards de dollars, en baisse de 2,7 milliards de dollars par rapport à la donnée au 31 mars 2022.

TABLEAU H.12

#### Passif net des régimes de retraite et des autres avantages sociaux futurs au 31 mars 2023

(en millions de dollars)

<b>Passifs</b>	
Passif des régimes de retraite <sup>(1)</sup>	120 845
Passif des autres avantages sociaux futurs	1 344
<b>Passif des régimes de retraite et des autres avantages sociaux futurs</b>	<b>122 189</b>
<b>Actifs</b>	
Fonds d'amortissement des régimes de retraite (FARR) et autres fonds de régimes de retraite <sup>(2)</sup>	-113 903
Fonds des autres avantages sociaux futurs	-1 501
<b>Actif des régimes de retraite et des autres avantages sociaux futurs</b>	<b>-115 404</b>
<b>PASSIF NET DES RÉGIMES DE RETRAITE ET DES AUTRES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS</b>	<b>6 785</b>

(1) Il s'agit principalement du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) et du Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE).

(2) La valeur du FARR s'élève à 107,1 G\$. Les autres fonds incluent principalement le fonds du Régime de retraite de l'Université du Québec. Pour le FARR, il s'agit de la valeur comptable. À titre informatif, au 31 décembre 2023, la valeur marchande du FARR s'établissait à 115,0 G\$.

<sup>6</sup> Tous les trois ans, la valeur des obligations relatives aux prestations acquises des régimes de retraite fait l'objet d'évaluations actuarielles. Entre deux évaluations actuarielles, cette valeur fait l'objet d'extrapolations.

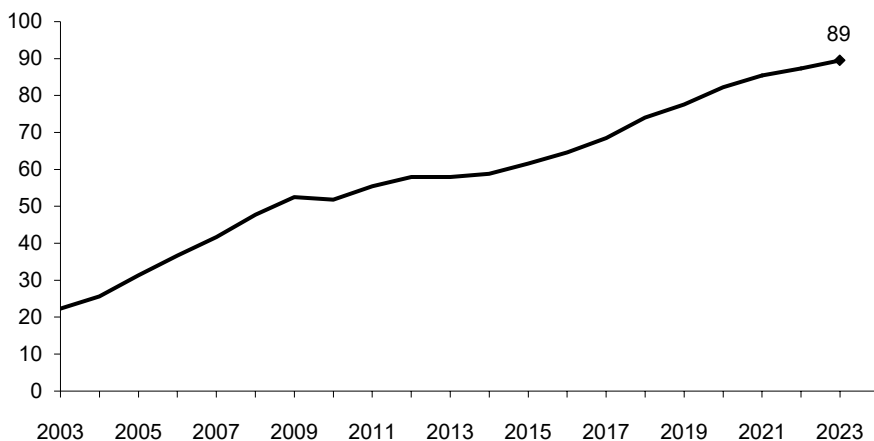
## Le Fonds d'amortissement des régimes de retraite en proportion des obligations actuarielles

Le Fonds d'amortissement des régimes de retraite (FARR) a été créé par le gouvernement du Québec en 1993. Il s'agit d'un actif constitué pour le paiement des prestations de retraite des employés des secteurs public et parapublic. En décembre 1999, dans le cadre de l'entente intervenue pour le renouvellement des conventions collectives des employés de l'État, le gouvernement s'est donné comme objectif de faire en sorte que la valeur comptable des sommes accumulées dans le FARR soit égale, en 2020, à 70 % de ses obligations actuarielles à l'égard des régimes de retraite des employés des secteurs public et parapublic.

- Cet objectif a été atteint au 31 mars 2018, soit deux ans plus tôt que prévu.
- Au 31 mars 2023, le FARR équivalait à 89 % des obligations actuarielles à l'égard des régimes de retraite.

De manière à pouvoir au paiement des prestations de retraite des employés de l'État, des sommes commenceront à être retirées du FARR à compter de 2024-2025. Des retraits annuels de 2,5 milliards de dollars auront lieu en 2024-2025 et en 2025-2026. Ces retraits, qui contribueront à réduire le programme de financement, augmenteront par la suite graduellement pour s'établir à 4,0 milliards de dollars en 2028-2029.

### Valeur comptable du FARR en proportion des obligations actuarielles du gouvernement à l'égard des régimes de retraite des employés des secteurs public et parapublic au 31 mars (en pourcentage)



### 3.2 Les rendements des fonds déposés à la Caisse de dépôt et placement du Québec

Les principaux fonds déposés par le ministère des Finances à la Caisse de dépôt et placement du Québec (le FARR, le Fonds des générations et le Fonds des congés de maladie accumulés) sont administrés selon des politiques de placement déterminées par le ministère des Finances en collaboration avec les responsables de la Caisse.

Ces politiques de placement sont établies selon plusieurs facteurs, dont les prévisions de rendement sur 10 ans, les écarts-types et les corrélations des différentes catégories d'actifs, les possibilités d'investissement dans ces actifs ainsi que les recommandations de la Caisse.

En 2023, le taux de rendement des fonds déposés par le ministère des Finances à la Caisse a été de 7,2 % pour le FARR, de 9,3 % pour le Fonds des générations et de 7,2 % pour le Fonds des congés de maladie accumulés (FCMA).

- Les bons rendements des investissements dans les marchés boursiers et le revenu courant élevé dans les titres à revenu fixe sont les principaux contributeurs aux résultats obtenus par la Caisse au terme de l'année 2023.
- Le rendement supérieur du Fonds des générations s'explique par ailleurs par des différences dans les politiques de placement. Le Fonds des générations, en raison de sa nature, détient plus de placements liquides comme les actions et les obligations.

Les politiques de placement de ces trois fonds sont présentées à la page suivante.

TABLEAU H.13

#### Rendement en 2023 et valeur marchande des fonds déposés par le ministère des Finances à la Caisse de dépôt et placement du Québec

	Taux de rendement en 2023 (en %)	Valeur marchande au 31 décembre 2023 (en G\$)
Fonds d'amortissement des régimes de retraite (FARR)	7,2	115,0
Fonds des générations	9,3	19,4
Fonds des congés de maladie accumulés (FCMA)	7,2	1,1

## ❑ Comparaison des politiques de placement

TABLEAU H.14

### Politiques de placement au 1<sup>er</sup> janvier 2024 (en pourcentage)

Portefeuille spécialisé	FARR et FCMA	Fonds des générations	Portefeuille de référence moyen de l'ensemble des déposants <sup>(1)</sup>
Valeurs à court terme	1,00	1,00	1,2
Taux <sup>(2)</sup>	9,50	10,00	10,2
Crédit <sup>(3)</sup>	23,50	30,00	20,3
<b>Total – Revenu fixe</b>	<b>34,00</b>	<b>41,00</b>	<b>31,7</b>
Infrastructures	12,75	9,00	11,0
Immeubles	10,75	7,00	11,9
<b>Total – Actifs réels</b>	<b>23,50</b>	<b>16,00</b>	<b>22,9</b>
Marchés boursiers	26,50	34,00	30,0
Placements privés	16,00	9,00	16,2
<b>Total – Actions</b>	<b>42,50</b>	<b>43,00</b>	<b>46,2</b>
<b>Produit de levier</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>-0,8</b>
<b>TOTAL</b>	<b>100,00</b>	<b>100,00</b>	<b>100,0</b>

FARR : Fonds d'amortissement des régimes de retraite.

FCMA : Fonds des congés de maladie accumulés.

(1) Il s'agit des données au 31 décembre 2022, tirées du *Rapport annuel 2022* de la Caisse de dépôt et placement du Québec.

(2) Ce portefeuille est composé d'obligations gouvernementales.

(3) Il s'agit d'un univers élargi d'instruments ayant des caractéristiques de titres à revenu fixe.

## 4. LES COTES DE CRÉDIT

### 4.1 Les cotes de crédit du Québec

Une cote de crédit aide à mesurer la capacité d'un emprunteur, comme le gouvernement du Québec, à payer les intérêts sur sa dette et à la rembourser à l'échéance.

Une cote de crédit élevée se traduit par l'accès à un plus grand bassin d'investisseurs et à des coûts d'emprunt avantageux.

La cote de crédit du Québec est évaluée par six agences de notation.

En 2023, l'ensemble des agences ont confirmé la cote de crédit du Québec avec perspective stable.

TABLEAU H.15

#### Cotes de crédit du Québec

Agence de notation	Cote de crédit	Perspective
Standard & Poor's (S&P)	AA-	Stable
Moody's	Aa2	Stable
Fitch Ratings	AA-	Stable
Morningstar DBRS	AA (low)	Stable
Japan Credit Rating Agency (JCR)	AAA	Stable
China Chengxin International (CCXI)	AAA	Stable

Note : Il s'agit des cotes de crédit du Québec au 23 février 2024.

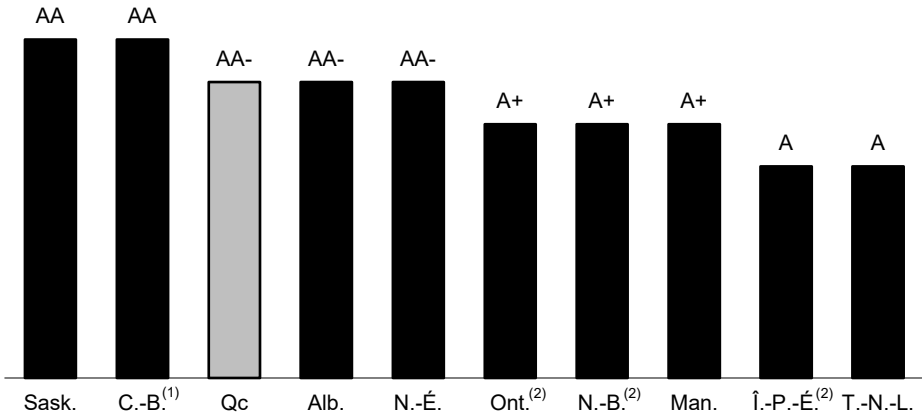


## 4.2 La comparaison des cotes de crédit des provinces canadiennes

Les graphiques suivants présentent les cotes de crédit des provinces canadiennes attribuées par Standard & Poor's, Moody's, Morningstar DBRS et Fitch Ratings.

GRAPHIQUE H.10

### Cotes de crédit des provinces canadiennes – Standard & Poor's



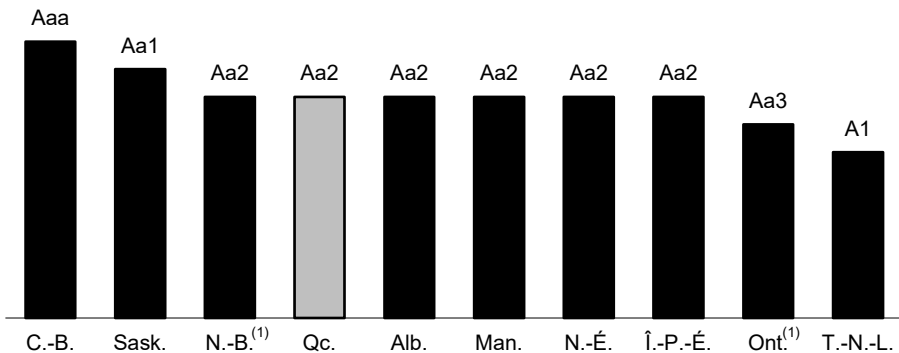
Note : Il s'agit des cotes de crédit au 23 février 2024.

(1) Cette province a une perspective négative.

(2) Ces provinces ont une perspective positive.

GRAPHIQUE H.11

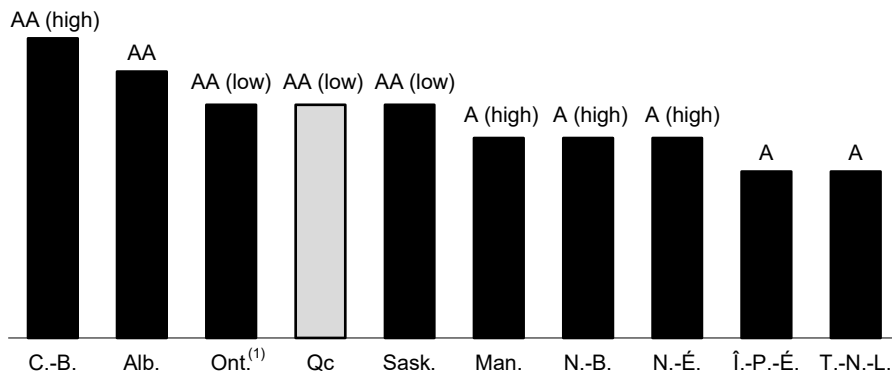
### Cotes de crédit des provinces canadiennes – Moody's



Note : Il s'agit des cotes de crédit au 23 février 2024.

(1) Ces provinces ont une perspective positive.

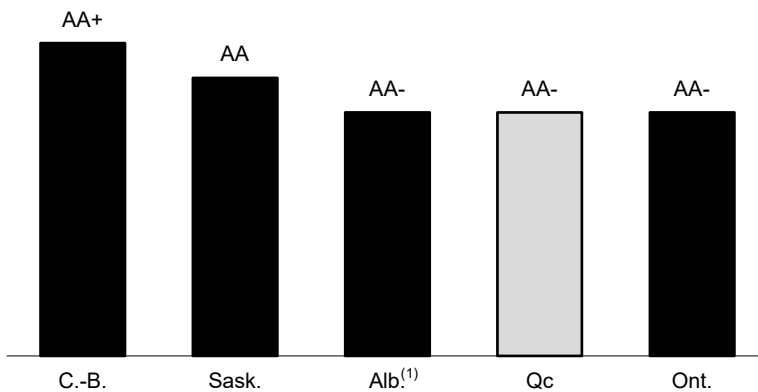
GRAPHIQUE H.12

**Cote de crédit des provinces canadiennes – Morningstar DBRS**

Note : Il s'agit des cotes de crédit au 23 février 2024.

(1) Cette province a une perspective positive.

GRAPHIQUE H.13

**Cote de crédit des provinces canadiennes – Fitch Ratings**

Note : Cinq provinces reçoivent une cote de crédit de Fitch Ratings. Il s'agit des cotes de crédit au 23 février 2024.

(1) Cette province a une perspective positive.



## ANNEXE : RAPPORT SUR L'APPLICATION DE LA LOI SUR LA RÉDUCTION DE LA DETTE ET INSTITUANT LE FONDS DES GÉNÉRATIONS

### ❑ L'objectif de réduction de la dette

La Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations, modifiée le 7 décembre 2023, prévoit que, pour les années financières 2032-2033 et 2037-2038, la dette nette présentée aux états financiers du gouvernement ne pourra, respectivement, excéder 35,5 % et 32,5 % du PIB<sup>7</sup>.

— Ces ratios correspondent à la limite maximale des cibles respectives de 33 % et de 30 % du PIB qui ont été annoncées par le gouvernement dans le discours sur le budget de l'année financière 2023-2024.

TABLEAU H.16

#### Les cibles de réduction de la dette

Dette nette d'ici 2032-2033 (cible intermédiaire)	33 % du PIB ( $\pm 2,5$ % du PIB)
Dette nette d'ici 2037-2038	30 % du PIB ( $\pm 2,5$ % du PIB)

Au 31 mars 2024, la dette nette du Québec s'établira à 221,1 milliards de dollars, soit à 39,0 % du PIB.

La dette nette au PIB devrait s'établir à 39,5 % au 31 mars 2029.

### ❑ Les versements au Fonds des générations et l'utilisation de ce dernier pour le remboursement d'emprunts venant à échéance

Conformément aux changements apportés à la Loi en décembre 2023, trois sources de revenus sont maintenant consacrées au Fonds des générations :

- les redevances hydrauliques, qui sont payées par Hydro-Québec et les producteurs privés d'hydroélectricité;
- une contribution additionnelle d'Hydro-Québec, fixée à 650 millions de dollars par année, prise à même le dividende versé par Hydro-Québec au gouvernement;
- les revenus provenant du placement des sommes constituant le Fonds des générations.

<sup>7</sup> Des changements ont été apportés en ce sens à la Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations en vertu de la Loi concernant la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 21 mars 2023 et modifiant d'autres dispositions (L.Q. 2023, c. 30), qui a été sanctionnée le 7 décembre 2023.

En 2023-2024 et en 2024-2025, les revenus consacrés au Fonds des générations s'établiront respectivement à 2,1 milliards de dollars et à 2,2 milliards de dollars.

Conformément à la Loi, le Fonds des générations est affecté exclusivement au remboursement de la dette.

■ **Un versement additionnel de 400 M\$ en 2024-2025 provenant du Fonds d'information sur le territoire**

Le présent budget prévoit un versement additionnel au Fonds des générations en 2024-2025 de 400 millions de dollars, provenant d'une partie du surplus cumulé du Fonds d'information sur le territoire du ministère des Ressources naturelles et des Forêts.

Des modifications législatives à cet effet seront proposées afin de permettre au gouvernement d'effectuer ce versement au Fonds des générations.

Ce versement, qui vient réduire la dette brute d'un montant équivalent, sera retiré en 2024-2025, et ce, de manière à rembourser directement des emprunts venant à échéance.

Les retraits du Fonds des générations pour le remboursement d'emprunts s'élèveront à 4,4 milliards de dollars en 2024-2025 et à 2,5 milliards de dollars en 2025-2026. Ces retraits se sont établis à 2,5 milliards de dollars en 2023-2024.

Ces retraits contribuent à réduire le programme de financement et à alléger le service de la dette, et ce, dans le contexte actuel de taux d'intérêt élevés. Le coût des nouveaux emprunts étant actuellement plus important que le coût moyen de la dette, le service de la dette subit une pression à la hausse.

Au 31 mars 2025, le solde du Fonds des générations s'établira à 16,7 milliards de dollars, ce qui correspond à 7,0 % de la dette nette.

TABLEAU H.17

**Fonds des générations**

(en millions de dollars)

	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029
<b>Valeur comptable au début<sup>(1)</sup></b>	<b>18 911</b>	<b>18 492</b>	<b>16 714</b>	<b>16 433</b>	<b>18 852</b>	<b>21 406</b>
<b>Revenus consacrés</b>						
Redevances hydrauliques						
Hydro-Québec	730	750	789	884	907	906
Producteurs privés	111	117	120	123	125	128
<b>Sous-total</b>	<b>841</b>	<b>867</b>	<b>909</b>	<b>1 007</b>	<b>1 032</b>	<b>1 034</b>
Contribution additionnelle d'Hydro-Québec	650	650	650	650	650	650
Revenus de placement <sup>(2)</sup>	590	705	660	762	872	987
<b>Total des revenus consacrés</b>	<b>2 081</b>	<b>2 222</b>	<b>2 219<sup>(3)</sup></b>	<b>2 419</b>	<b>2 554</b>	<b>2 671</b>
Versement provenant du Fonds d'information sur le territoire	—	400	—	—	—	—
<b>Total des versements</b>	<b>2 081</b>	<b>2 622</b>	<b>2 219</b>	<b>2 419</b>	<b>2 554</b>	<b>2 671</b>
Utilisation du Fonds des générations pour le remboursement d'emprunts	-2 500	-4 400	-2 500	—	—	—
<b>Valeur comptable à la fin</b>	<b>18 492</b>	<b>16 714</b>	<b>16 433</b>	<b>18 852</b>	<b>21 406</b>	<b>24 077</b>
<b>En % de la dette nette</b>	<b>8,4</b>	<b>7,0</b>	<b>6,5</b>	<b>7,3</b>	<b>8,1</b>	<b>8,9</b>
<b>En % du PIB</b>	<b>3,3</b>	<b>2,8</b>	<b>2,7</b>	<b>3,0</b>	<b>3,3</b>	<b>3,5</b>

(1) À titre informatif, au 31 décembre 2023, la juste valeur du Fonds des générations s'élevait à 19,9 G\$, soit 2,1 G\$ de plus que sa valeur comptable. À l'instar de la valeur comptable, la juste valeur inclut les comptes à recevoir (0,5 G\$ au 31 décembre 2023).

(2) Les revenus de placement du Fonds des générations correspondent à ceux qui sont matérialisés (revenus d'intérêts, dividendes, gains sur disposition d'actifs, etc.). La prévision peut donc être révisée à la hausse comme à la baisse en fonction du moment où les gains ou les pertes sont effectivement réalisés. Un rendement annuel de 4,5 % est prévu, ce taux correspondant à la moyenne historique.

(3) La légère baisse des revenus consacrés au Fonds des générations en 2025-2026 s'explique par les retraits prévus en 2024-2025 qui entraînent des revenus de placement moindres en 2025-2026.



# Section I

## LES SCÉNARIOS ALTERNATIFS DE PRÉVISION

<b>Sommaire.....</b>	<b>I.3</b>
<b>1. Une prévision économique dans un contexte d'incertitude : deux scénarios alternatifs .....</b>	<b>I.5</b>
1.1 Deux scénarios alternatifs de prévision économique .....	I.6
1.2 Les scénarios alternatifs et l'évolution des principaux indicateurs économiques .....	I.9
<b>2. Les effets potentiels sur le cadre financier .....</b>	<b>I.11</b>
2.1 Les effets potentiels sur le solde budgétaire .....	I.11
<b>3. Les effets potentiels sur la dette nette du Québec .....</b>	<b>I.17</b>





## SOMMAIRE

Au Québec, comme ailleurs dans le monde, l'activité économique évolue dans un contexte incertain et plusieurs aléas pourraient influencer les perspectives économiques, tant à la hausse qu'à la baisse, au cours des prochains mois. Par exemple, l'aggravation des tensions géopolitiques ou une évolution différente de l'inflation auraient une incidence sur la croissance de l'économie mondiale et, par le fait même, sur les perspectives de l'économie québécoise.

Dans ce contexte et par souci de transparence, le ministère des Finances présente, dans le budget 2024-2025, deux scénarios alternatifs de prévision économique pour estimer les incidences d'un repli du PIB réel ou encore d'une croissance économique plus forte que prévu sur le cadre financier et sur la dette du gouvernement du Québec, soit :

- un scénario prévoyant une récession, dans lequel un recul de l'activité économique de 0,5 % est attendu en 2024, suivi d'une légère croissance de 1,3 % en 2025. Un important rebond est toutefois prévu en 2026 (2,7 %) et en 2027 (2,0 %);
  - Par rapport au scénario de référence, les écarts négatifs en matière de PIB réel atteignent 1,1 point de pourcentage en 2024 et 0,3 point de pourcentage en 2025. La croissance de l'activité économique est toutefois plus élevée en 2026 et en 2027.
- un scénario prévoyant une croissance plus forte, dans lequel la hausse de l'activité économique en 2024 et en 2025 est plus soutenue que celle attendue dans le scénario de référence (1,8 % pour les deux années). Une progression du PIB réel légèrement plus faible est toutefois escomptée pour 2026 (0,7 %) et pour 2027 (1,3 %).
  - Par rapport au scénario de référence, les écarts positifs sont de 1,2 point de pourcentage en 2024 et de 0,2 point de pourcentage en 2025. Une hausse plus modeste de l'activité économique est cependant attendue en 2026 et en 2027.

TABLEAU I.1

### PIB réel – Québec

(variation en pourcentage, choc en point de pourcentage)

	Scénario de référence	Scénario de récession		Scénario de croissance plus forte	
	Variation	Choc	Variation	Choc	Variation
2024	0,6	-1,1	-0,5	+1,2	1,8
2025	1,6	-0,3	1,3	+0,2	1,8
2026	1,7	+1,0	2,7	-1,0	0,7
2027	1,7	+0,3	2,0	-0,4	1,3
2028	1,7	—	1,7	—	1,7

Notes : Les chocs positifs et négatifs des scénarios alternatifs par rapport au scénario de référence sont symétriques. Les variations ayant été arrondies, l'estimation du choc peut différer de celui qui est présenté.

## ❑ Effet des scénarios alternatifs sur les soldes budgétaires et sur la dette nette

Dans la perspective où l'un des deux scénarios alternatifs devait se réaliser, un effet additionnel à la baisse ou à la hausse de l'ordre de 3,1 milliards de dollars sur cinq ans serait attendu sur le solde budgétaire.

Si une détérioration de la situation économique devait survenir, les déficits prévus seraient haussés à court terme, puis retrouveraient un niveau semblable à ce qui est attendu dans le scénario de référence à compter de 2027-2028.

À l'inverse, si la situation économique devait être plus favorable, les déficits prévus seraient réduits à court terme et le solde budgétaire serait semblable à celui prévu dans le scénario de référence à compter de 2027-2028.

**Le cadre financier présenté dans le budget 2024-2025 intègre une provision pour éventualités de 7,5 milliards de dollars sur cinq ans.**

**Le recours à cette provision pourrait permettre de compenser les pressions sur le cadre financier occasionnées par un recul temporaire de l'activité économique.**

Enfin, au 31 mars 2029, le ratio de la dette nette en pourcentage du PIB afficherait un écart de 0,4 point de pourcentage à la hausse ou de 0,5 point de pourcentage à la baisse, par rapport au scénario de référence du budget 2024-2025.

— Ce dernier scénario prévoit un ratio de 39,5 %, alors que le ratio serait de 39,9 % selon le scénario de récession ou de 39,0 % selon le scénario de croissance plus forte.

# 1. UNE PRÉVISION ÉCONOMIQUE DANS UN CONTEXTE D'INCERTITUDE : DEUX SCÉNARIOS ALTERNATIFS

Deux ans après le début du resserrement de la politique monétaire de la Banque du Canada, les effets du durcissement des conditions financières s'accroissent et continuent de freiner la croissance économique. Au Québec, l'économie stagne.

- Après deux années de fortes progressions à la suite de la pandémie, le PIB réel a augmenté de seulement 0,2 % en 2023.
- La faible croissance se poursuivra en 2024, alors qu'une hausse de l'activité économique de 0,6 % est attendue. En 2025, la progression du PIB réel devrait s'accroître et se situer à 1,6 %.

Il s'agit de prévisions comparables à celles escomptées en moyenne par les prévisionnistes du secteur privé (0,4 % en 2024 et 1,5 % en 2025).

Bien que le scénario de prévision économique soit centré et prudent, il n'est pas à l'abri des aléas qui pourraient influencer les perspectives économiques, tant à la baisse qu'à la hausse.

## ❑ L'activité économique du Québec évolue dans un contexte incertain

Le scénario de prévision économique de référence sert à établir le cadre budgétaire du gouvernement du Québec.

- De nombreuses hypothèses y sont associées. Elles reflètent le plus fidèlement possible la situation actuelle et l'évolution attendue de l'économie. Bien que les hypothèses soient raisonnables et prudentes au moment où la prévision est élaborée, une grande incertitude caractérise la situation économique actuelle.
  - En particulier, les prévisions du budget 2024-2025 reflètent le contexte de ralentissement de l'économie mondiale, sur lequel le gouvernement du Québec exerce peu d'influence.
- Certains risques<sup>1</sup> peuvent influencer le scénario de prévision économique. La concrétisation de ces risques pourrait entraîner une progression du PIB réel plus forte ou plus faible que celle escomptée dans le scénario de référence.

<sup>1</sup> Les principaux risques qui pourraient influencer le scénario de prévision économique sont présentés dans la sous-section 5 de la section F du budget 2024-2025, « Économie du Québec : évolution récente et perspectives pour 2024 et 2025 ».

## 1.1 Deux scénarios alternatifs de prévision économique

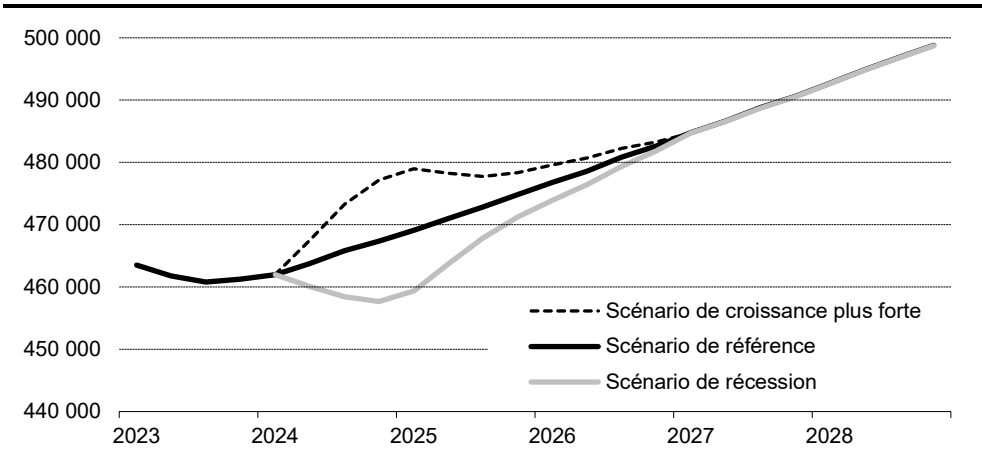
En raison de l'incertitude économique qui persiste, le ministère des Finances a élaboré deux scénarios alternatifs de croissance qui pourraient caractériser l'économie au cours des prochaines années, soit :

- un scénario prévoyant une récession;
- un scénario prévoyant une croissance plus forte.

Ces scénarios permettent d'évaluer les incidences d'une récession ou d'une croissance économique plus forte que prévu sur le cadre financier et sur la dette du gouvernement du Québec.

GRAPHIQUE I.1

### Évolution du produit intérieur brut réel selon les scénarios au Québec (en millions de dollars enchaînés de 2017)



Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

## ❑ Scénario de récession

Le scénario de récession reflète un ralentissement économique plus marqué en 2024 et en 2025 que celui prévu dans le scénario de référence. Ce scénario traduirait la réalisation de certains risques. Par exemple :

- les ménages et les entreprises pourraient faire preuve d'une plus grande prudence. Cette situation aurait des effets négatifs importants sur les investissements résidentiels et non résidentiels et freinerait la consommation des ménages;
- la persistance de l'inflation pourrait amener les banques centrales à resserrer davantage leur politique monétaire ou à maintenir leur politique monétaire restrictive plus longtemps que prévu, ce qui aurait des effets sur les taux de financement;
- une aggravation des tensions géopolitiques pourrait provoquer une hausse des prix des biens sur les marchés internationaux, notamment une hausse du coût des matières premières et de l'énergie.

Selon ce scénario, le Québec connaîtrait une récession en 2024. L'activité économique reculerait de 0,5 % en 2024, ce qui représente un écart négatif de 1,1 point de pourcentage par rapport au scénario de référence. Une reprise plus lente que celle attendue dans le scénario de référence serait également observée en 2025 (1,3 % comparativement à 1,6 % dans le scénario de référence).

- Ce choc serait suivi d'un rebond plus important en 2026 et en 2027, de sorte que le PIB réel rejoindrait un niveau équivalent au scénario de référence au début de l'année 2027.

## ❑ Scénario de croissance plus forte

Le scénario de croissance plus forte reflète une hausse de l'activité économique qui serait plus dynamique que celle escomptée dans le scénario de référence. Différents éléments pourraient contribuer individuellement ou simultanément à une amélioration des perspectives. Par exemple :

- une modération de l'inflation plus rapide que prévu dans le scénario de référence pourrait amener les banques centrales à devancer et à accélérer l'assouplissement de leur politique monétaire;
- la croissance économique plus élevée qu'attendu inciterait les entreprises à accroître leurs embauches. Un marché de l'emploi plus favorable pourrait entraîner une hausse plus forte des dépenses de consommation;
- une croissance démographique plus vigoureuse que celle attendue dans le scénario de référence ferait augmenter les dépenses de consommation des ménages;
- les ménages pourraient également utiliser une plus grande part de l'épargne qu'ils ont accumulée au cours des dernières années. Dans une telle situation, leurs dépenses augmenteraient de façon plus importante qu'escompté dans le scénario de référence;

— par ailleurs, plusieurs facteurs à l'échelle mondiale pourraient conduire à un raffermissement plus marqué que prévu du PIB réel. Notamment, l'économie américaine s'est montrée résiliente en 2023. Une hausse plus soutenue que prévu du PIB réel américain pourrait avoir un effet positif sur les exportations et sur l'activité économique du Québec.

Dans ce scénario, l'activité économique progresserait de 1,8 % en 2024 et en 2025, ce qui représente des écarts positifs respectifs de 1,2 point de pourcentage et de 0,2 point de pourcentage par rapport au scénario de référence.

— Cette forte croissance serait suivie d'une progression plus faible en 2026 et en 2027, de sorte que le PIB réel rejoindrait un niveau équivalent au scénario de référence au début de l'année 2027.

TABLEAU I.2

### PIB réel – Québec

(variation en pourcentage, choc en point de pourcentage)

	Scénario de référence	Scénario de récession		Scénario de croissance plus forte	
	Variation	Choc	Variation	Choc	Variation
2024	0,6	-1,1	-0,5	+1,2	1,8
2025	1,6	-0,3	1,3	+0,2	1,8
2026	1,7	+1,0	2,7	-1,0	0,7
2027	1,7	+0,3	2,0	-0,4	1,3
2028	1,7	—	1,7	—	1,7

Notes : Les chocs positifs et négatifs des scénarios alternatifs par rapport au scénario de référence sont symétriques. Les variations ayant été arrondies, l'estimation du choc peut différer de celui qui est présenté.

## 1.2 Les scénarios alternatifs et l'évolution des principaux indicateurs économiques

Les hypothèses relatives aux perspectives économiques influencent l'ensemble des composantes de la prévision, dont le PIB réel, le PIB nominal et l'emploi.

### ❑ Une éventuelle récession aurait un effet négatif sur les principaux indicateurs économiques

Le scénario de récession escompte un recul de 0,5 % du PIB réel en 2024, suivi d'une progression de 1,3 % en 2025. Dans ce scénario, les ménages et les entreprises feraient preuve d'une plus grande prudence et limiteraient leurs dépenses de consommation et d'investissement, ce qui entraînerait un repli de l'emploi et une hausse du taux de chômage.

Notamment, en 2024 :

- la croissance du PIB nominal passerait de 4,0 % selon le scénario de référence à 2,8 %, soit un écart négatif de 1,2 point de pourcentage;
- une hausse plus modeste de l'emploi serait attendue (+0,4 %), comparativement à une création d'emplois de 1,0 % selon le scénario de référence;
- le taux de chômage atteindrait en moyenne 5,5 %, un niveau plus élevé que dans le scénario de référence (5,2 %);
- la plus faible création d'emplois attendue dans ce scénario par rapport au gain escompté dans le scénario de référence entraînerait un accroissement plus modeste des salaires et traitements (4,0 % comparativement à 5,1 % dans le scénario de référence);
- l'excédent d'exploitation net des sociétés reculerait de 5,8 %, un repli plus important que la baisse de 2,5 % attendue dans le scénario de référence;
- la croissance de la consommation excluant les produits alimentaires et le logement se situerait à 1,8 %, alors qu'une progression de 2,5 % est prévue dans le scénario de référence.

### ❑ Une croissance plus forte rehausserait les prévisions de la plupart des indicateurs économiques

Le scénario de croissance plus forte escompte une progression du PIB réel de 1,8 % en 2024. Il s'agit d'une croissance plus vigoureuse que celle du scénario de référence (+0,6 %). Dans ce scénario, le marché du travail serait vigoureux, les dépenses des ménages seraient soutenues et une demande plus importante pour les biens et services rehausserait l'optimisme des entreprises.



Notamment, en 2024 :

- la croissance du PIB nominal passerait de 4,0 % selon le scénario de référence à 5,3 %, soit un écart positif de 1,3 point de pourcentage;
- une création d'emplois de 1,5 % serait attendue, comparativement à 1,0 % selon le scénario de référence;
- le taux de chômage atteindrait 4,9 % en moyenne, un niveau plus faible que celui du scénario de référence (5,2 %);
- la vigueur du marché du travail entraînerait une hausse plus marquée des salaires et traitements, qui progresseraient de 6,2 %, alors qu'une augmentation de 5,1 % est prévue dans le scénario de référence;
- l'excédent d'exploitation net des sociétés afficherait un gain de 1,0 %, alors qu'une baisse de 2,5 % est attendue dans le scénario de référence;
- la croissance de la consommation excluant les produits alimentaires et le logement se situerait à 3,1 %, alors qu'une progression de 2,5 % est prévue dans le scénario de référence.

TABLEAU I.3

**Indicateurs économiques au Québec en 2024 et en 2025**  
(variation en pourcentage, sauf indication contraire)

	Scénario de référence		Scénario de récession		Scénario de croissance forte	
	2024	2025	2024	2025	2024	2025
PIB, en termes réels	0,6	1,6	-0,5	1,3	1,8	1,8
Indice des prix à la consommation	2,8	2,2	2,5	2,1	3,1	2,2
Emploi	1,0	0,6	0,4	0,2	1,5	1,0
Taux de chômage (en pourcentage)	5,2	4,9	5,5	5,5	4,9	4,4
PIB, en termes nominaux	4,0	3,8	2,8	3,6	5,3	4,1
Salaires et traitements, en termes nominaux	5,1	3,7	4,0	3,4	6,2	3,9
Excédent d'exploitation net des sociétés, en termes nominaux	-2,5	3,0	-5,8	2,2	1,0	3,7
Consommation excluant les produits alimentaires et le logement, en termes nominaux	2,5	3,6	1,8	3,5	3,1	3,7

## 2. LES EFFETS POTENTIELS SUR LE CADRE FINANCIER

### 2.1 Les effets potentiels sur le solde budgétaire

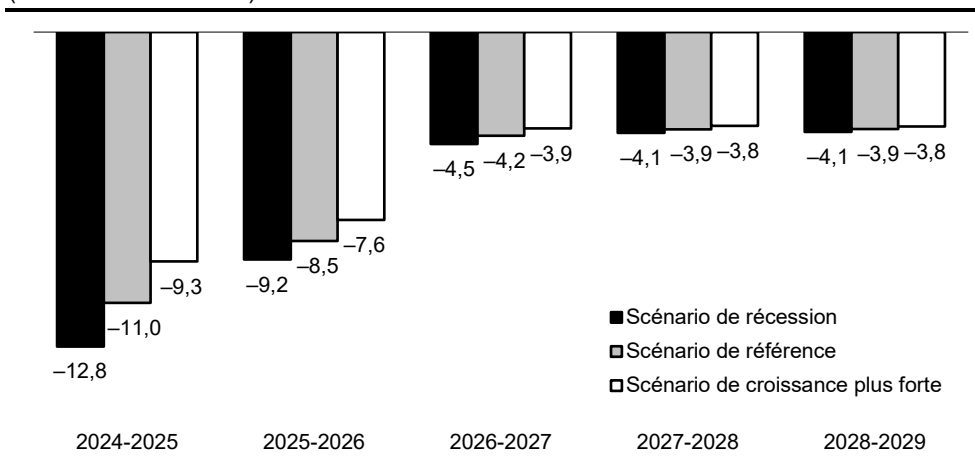
Le budget 2024-2025 prévoit une hausse des déficits budgétaires sur l'horizon du cadre financier par rapport à ce qui était attendu dans le budget 2023-2024. Entre autres, les revenus ont diminué en raison de la croissance économique qui stagne au Québec, et les dépenses ont augmenté sous l'influence, notamment, des investissements massifs du gouvernement dans les services publics, de la hausse démographique plus forte qu'attendu et du rythme de réalisation des investissements en infrastructures. Ainsi, selon le scénario de référence, le solde budgétaire affiche, après versements des revenus consacrés au Fonds des générations, un déficit de 11,0 milliards de dollars en 2024-2025, de 8,5 milliards de dollars en 2025-2026 et de 3,9 milliards de dollars en 2028-2029.

La présentation de scénarios alternatifs prévoyant une récession ou une croissance plus forte permet d'illustrer comment le solde budgétaire pourrait être affecté si la situation économique devait prendre une trajectoire différente de celle qui est attendue dans le budget 2024-2025.

- Si une récession devait survenir, les déficits seraient haussés à court terme, puis retrouveraient un niveau semblable à ce qui est attendu dans le scénario de référence à compter de 2027-2028. Le recours à la provision pour éventualités pourrait permettre de pallier les effets du recul temporaire de l'activité économique et de limiter les pressions sur le cadre financier.
- À l'inverse, si la situation économique devait être plus favorable, les déficits prévus seraient réduits à court terme. À compter de 2027-2028, le solde budgétaire serait semblable à celui prévu dans le scénario de référence.

GRAPHIQUE I.2

#### Solde budgétaire – Scénario de référence et scénarios alternatifs (en milliards de dollars)



Note : Il s'agit du solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire.

## ❑ Les effets sur le cadre financier

Dans la perspective où le scénario de récession ou celui de croissance plus forte devait se réaliser, une détérioration ou une amélioration du solde budgétaire de l'ordre de 3,1 milliards de dollars sur cinq ans<sup>2</sup> serait attendue.

En particulier, une variation à la baisse ou à la hausse de l'ordre de 2,7 milliards de dollars<sup>2</sup> sur l'horizon du cadre financier serait escomptée pour l'ensemble des revenus autonomes, alors que la variation serait d'environ 445 millions de dollars<sup>2</sup> pour le coût du service de la dette.

L'effet additionnel des scénarios alternatifs sur les revenus autonomes serait plus élevé en 2024-2025, puis diminuerait graduellement à compter de l'année suivante, au fur et à mesure que le PIB réel retournerait vers un niveau équivalent à celui prévu dans le scénario de référence.

— Ainsi, en 2024-2025, une variation à la baisse ou à la hausse de l'ordre de 1,7 milliard de dollars serait attendue pour les revenus autonomes.

— À compter de 2027-2028, l'effet additionnel des scénarios alternatifs sur les revenus autonomes serait marginal par rapport au scénario de référence.

TABLEAU I.4

### Effet additionnel des scénarios alternatifs sur le solde budgétaire

(en millions de dollars)

	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	Total
<b>Solde budgétaire<sup>(1)</sup> – Scénario de référence</b>	<b>-6 302</b>	<b>-10 998</b>	<b>-8 486</b>	<b>-4 209</b>	<b>-3 944</b>	<b>-3 940</b>	
<b>Effet additionnel du scénario de récession</b>							
Revenus autonomes	—	-1 732	-665	-230	-41	-4	-2 672
Service de la dette	—	-36	-86	-104	-110	-111	-447
<b>Effet additionnel total</b>	<b>—</b>	<b>-1 768</b>	<b>-751</b>	<b>-334</b>	<b>-151</b>	<b>-115</b>	<b>-3 119</b>
<b>Solde budgétaire ajusté<sup>(1),(2)</sup></b>	<b>-6 302</b>	<b>-12 766</b>	<b>-9 237</b>	<b>-4 543</b>	<b>-4 095</b>	<b>-4 055</b>	
<b>Effet additionnel du scénario de croissance plus forte</b>							
Revenus autonomes	—	1 652	773	190	33	3	2 651
Service de la dette	—	35	85	104	109	110	443
<b>Effet additionnel total</b>	<b>—</b>	<b>1 687</b>	<b>858</b>	<b>294</b>	<b>142</b>	<b>113</b>	<b>3 094</b>
<b>Solde budgétaire ajusté<sup>(1),(3)</sup></b>	<b>-6 302</b>	<b>-9 311</b>	<b>-7 628</b>	<b>-3 915</b>	<b>-3 802</b>	<b>-3 827</b>	

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Il s'agit du solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire.

(2) Le solde budgétaire prévu dans le scénario de récession exclut les impacts financiers d'une intervention possible du gouvernement pour stimuler la relance économique.

(3) Le solde budgétaire prévu dans le scénario de croissance plus forte exclut les impacts financiers des mesures additionnelles qui pourraient être annoncées.

<sup>2</sup> Il s'agit de la moyenne en valeur absolue des impacts des deux scénarios alternatifs sur cinq ans.

L'incidence des scénarios alternatifs sur le service de la dette augmenterait progressivement sur l'horizon du cadre financier, en lien avec la hausse ou la baisse des déficits budgétaires.

- Par exemple, une détérioration des déficits budgétaires occasionnée par le recul temporaire de l'activité économique attendu dans le scénario de récession aurait pour effet de hausser le service de la dette de 111 millions de dollars en 2028-2029.

## ■ Le détail des révisions par source

Les scénarios de récession ou de croissance plus forte ont une incidence sur les revenus autonomes et sur le coût du service de la dette.

- L'évolution des revenus autonomes, principalement celle des revenus fiscaux, est étroitement liée à l'évolution des principaux indicateurs économiques.
- Le coût du service de la dette, quant à lui, est lié aux déficits budgétaires et aux taux d'intérêt.

Par rapport au scénario de référence, les scénarios alternatifs auraient pour effet de faire varier à la baisse ou à la hausse :

- les revenus provenant de l'impôt des particuliers de près de 1,2 milliard de dollars sur cinq ans<sup>3</sup>, en raison notamment de la croissance plus faible ou plus forte des salaires et traitements prévue dans ces scénarios en 2024;
- les revenus provenant des impôts des sociétés de 694 millions de dollars sur cinq ans<sup>3</sup>, en raison notamment du repli plus prononcé ou de la faible croissance de l'excédent d'exploitation net des sociétés prévu dans ces scénarios en 2024;
- les revenus des taxes à la consommation d'environ 366 millions de dollars sur cinq ans<sup>3</sup>, en raison notamment d'une croissance plus faible ou plus forte de la consommation excluant les produits alimentaires et le logement prévue dans ces scénarios en 2024;
- le coût du service de la dette de l'ordre de 445 millions de dollars sur cinq ans<sup>3</sup>, en raison de la variation des déficits budgétaires.

<sup>3</sup> Il s'agit de la moyenne en valeur absolue des impacts des deux scénarios alternatifs sur cinq ans.

TABLEAU I.5

**Effet additionnel par source – 2024-2025 et total sur cinq ans**  
(en millions de dollars)

	Scénario de récession		Scénario de croissance plus forte	
	2024-2025	Total sur cinq ans	2024-2025	Total sur cinq ans
<b>Revenus autonomes</b>				
– Impôt des particuliers	-717	-1 180	721	1 135
– Impôts des sociétés	-488	-694	378	694
– Taxes à la consommation	-196	-350	221	381
– Autres revenus	-331	-448	332	441
<b>Total – Revenus autonomes</b>	<b>-1 732</b>	<b>-2 672</b>	<b>1 652</b>	<b>2 651</b>
<b>Service de la dette</b>	<b>-36</b>	<b>-447</b>	<b>35</b>	<b>443</b>
<b>Impact additionnel total</b>	<b>-1 768</b>	<b>-3 119</b>	<b>1 687</b>	<b>3 094</b>

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

**□ Une provision pour éventualités suffisante pour pallier les effets d'une récession**

Compte tenu du contexte incertain dans lequel l'activité économique au Québec évolue et par mesure de prudence pour se prémunir des différents risques pouvant affecter le cadre financier, ce dernier intègre une provision pour éventualités totalisant 7,5 milliards de dollars sur cinq ans. Cette provision pourrait être utilisée pour pallier les effets d'un recul temporaire de l'activité économique, s'il devait survenir.

- Selon le scénario de récession, un effet additionnel de 3,1 milliards de dollars sur cinq ans serait escompté, ce qui est inférieur au montant prévu pour la provision pour éventualités.
- Les impacts financiers d'une récession pourraient donc être gérés à même le cadre financier.

Par ailleurs, une approche graduelle est proposée dans le budget 2024-2025 afin de réduire les déficits sur l'horizon du cadre financier et de faciliter le retour à l'équilibre budgétaire<sup>4</sup>. Ainsi :

- des gestes immédiats sont mis en œuvre pour optimiser l'action de l'État;

<sup>4</sup> Le retour à l'équilibre budgétaire est présenté plus en détail dans la sous-section 2 de la section G du budget 2024-2025, « La situation financière du Québec ».

- deux processus d'examen des dépenses gouvernementales et des dépenses fiscales seront mis en place afin d'identifier des premières sources d'économies qui traceront la voie vers l'équilibre budgétaire après versements des revenus consacrés au Fonds des générations d'ici 2029-2030;
  - Cet exercice de révision des dépenses gouvernementales et fiscales débutera au printemps 2024.
- les représentations auprès du gouvernement fédéral seront poursuivies pour que le Québec obtienne sa juste part des transferts fédéraux;
- le gouvernement poursuit son engagement de créer plus de richesse et d'accroître le potentiel économique du Québec en investissant pour agir sur les priorités économiques.

Les premiers résultats de ces actions seront intégrés au plan de retour à l'équilibre budgétaire qui sera déposé en même temps que le budget 2025-2026.

Si la croissance économique devait être plus forte que ce qui est prévu dans le scénario de référence, les améliorations attendues du solde budgétaire pourraient :

- permettre de réduire les déficits et de faciliter le retour à l'équilibre budgétaire;
- accélérer la diminution du poids de la dette.



### 3. LES EFFETS POTENTIELS SUR LA DETTE NETTE DU QUÉBEC

Selon le scénario de référence du budget 2024-2025, la dette nette du Québec s'établira à 221,1 milliards de dollars au 31 mars 2024, soit à 39,0 % du PIB. Elle remontera à 41,0 % du PIB au 31 mars 2026 avant de diminuer graduellement pour atteindre 39,5 % du PIB au 31 mars 2029.

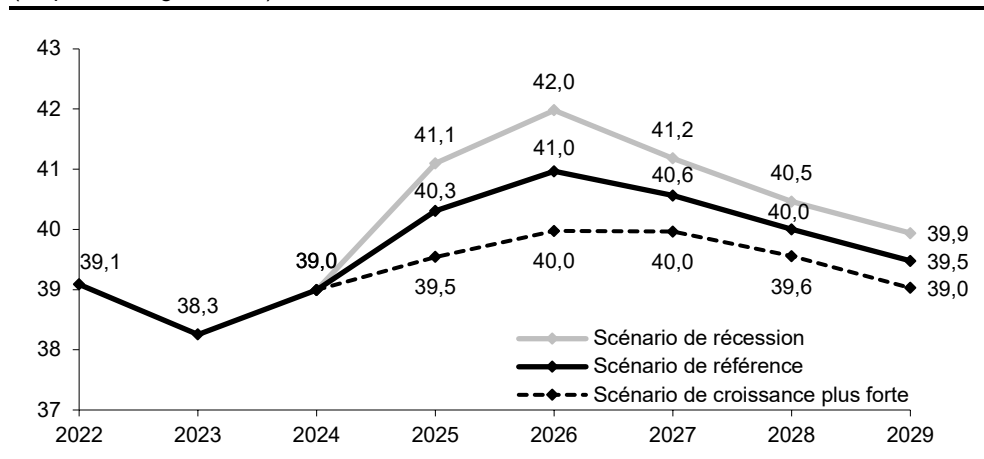
Selon le scénario de récession, la dette nette au PIB serait plus élevée de 1,0 point de pourcentage en 2025-2026, ce qui porterait le ratio à 42,0 %.

- Le ratio diminuerait progressivement par la suite, pour atteindre 39,9 % du PIB au 31 mars 2029, soit 0,4 point de pourcentage du PIB ou 3,1 milliards de dollars de plus que dans le scénario de référence.
- La cible de réduction de la dette nette au PIB d'ici 2037-2038 serait atteinte dans le scénario de récession. Cependant, la cible intermédiaire d'ici 2032-2033 ne le serait pas, à moins que des gestes supplémentaires ne soient posés.

Selon le scénario de croissance plus forte, le ratio s'établirait à 39,0 % du PIB au 31 mars 2029, soit 0,5 point de pourcentage du PIB de moins que dans le scénario de référence.

GRAPHIQUE I.3

#### Dettes nette au 31 mars – Scénario de référence et scénarios alternatifs (en pourcentage du PIB)







An aerial, top-down view of a large crowd of people, represented by small, colorful icons. The people are scattered across a light blue background, and their long, dark shadows are cast diagonally across the scene, suggesting a low sun position. The overall composition is dynamic and emphasizes the scale of the crowd.

[Québec.ca/budget](https://quebec.ca/budget)